

2022

AMENDEMENT A01
AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Agir



chaque jour

dans l'intérêt de nos clients
et de la société

Éléments financiers du Groupe Crédit Agricole



CRÉDIT AGRICOLE
S.A.

1	PRÉSENTATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	4
1.	Classements et chiffres clés	5
2.	Notre modèle de banque universelle de proximité – une banque de la relation globale pour tous	7
3.	Les pôles du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022	10
4.	Banque de Proximité - Caisses régionales	12
2	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2022	16
	Activités et informations financières	17
3	RISQUES ET PILIER 3	44
1.	Facteurs de risques	45
2.	Gestion des risques	60
3.	Informations au titre du Pilier 3	107
4.	Publication des expositions faisant l'objet de mesures appliquées en raison de la pandémie de Covid-19 – Groupe Crédit Agricole (moratoires sur les paiements et garanties publiques)	256
4	COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022	260
	Cadre général	261
	États financiers consolidés	265
	Notes annexes aux états financiers	272
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	419
5	INFORMATIONS GÉNÉRALES	428
	Informations relatives aux implantations du Groupe Crédit Agricole	429
	Personne responsable du Document d'enregistrement universel et de ses actualisations	431
	Tables de concordance	432

Amendement A01 au Document d'enregistrement universel 2022

ÉLÉMENTS FINANCIERS 2022 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE



Le présent amendement A01 au Document d'enregistrement universel a été déposé le 4 avril 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le présent amendement A01 au Document d'enregistrement universel faisant office de Rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle de l'Amendement A01 au Document d'enregistrement universel qui a été établi au format ESEF (European Single Electronic Format) et qui est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

Agir



chaque jour

dans l'intérêt de nos clients
et de la société

2022, notre Raison d'Être en action

En 2022, dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine, les tensions sur l'énergie et la poussée inflationniste, notre modèle de banque universelle de proximité a démontré sa force et les équipes du Crédit Agricole se sont engagées, plus que jamais, à servir l'économie en accompagnant nos clients et la société.

LA FINALITÉ DU CRÉDIT AGRICOLE,

C'est d'être le partenaire de confiance de tous ses clients :

- Sa solidité et la diversité de ses expertises lui permettent d'accompagner dans la durée chacun de ses clients dans leur quotidien et leurs projets de vie, en les aidant notamment à se prémunir contre les aléas et à prévoir sur le long terme.
- Il s'engage à rechercher et protéger les intérêts de ses clients dans tous ses actes. Il les conseille avec transparence, loyauté et pédagogie.
- Il revendique la responsabilité humaine au cœur de son modèle : il s'engage à faire bénéficier tous ses clients des meilleures pratiques technologiques, tout en leur garantissant l'accès à des équipes d'hommes et de femmes, compétents, disponibles en proximité, et responsables de l'ensemble de la relation.

Fier de son identité coopérative et mutualiste,

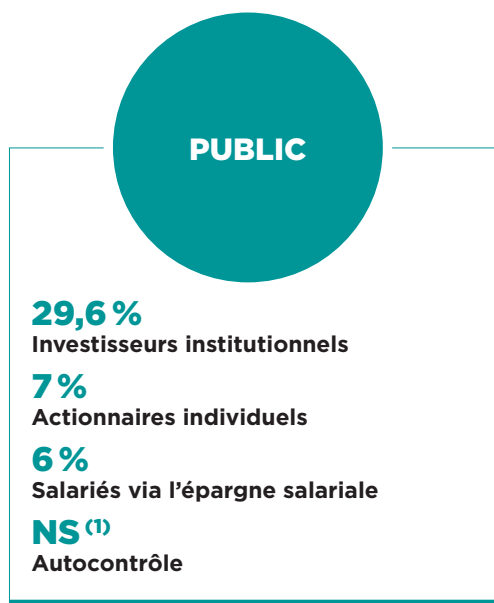
s'appuyant sur une gouvernance d'élus représentant ses clients, le Crédit Agricole :

- Soutient l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation en France et à l'international : il se mobilise naturellement pour ses territoires.
- Il s'engage délibérément sur les terrains sociétaux et environnementaux, en accompagnant progrès et transformations.
- Il se met au service de tous : des ménages les plus modestes aux plus fortunés, des professionnels de proximité aux grandes entreprises internationales.

C'est ainsi que s'expriment l'utilité et la proximité du Crédit Agricole vis-à-vis de ses clients, et que s'engagent ses 145 000 collaborateurs pour délivrer excellence relationnelle et opérationnelle.

Le Groupe Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



détenant

43,2 %


détenant

56,8 % ⁽³⁾


(1) Non significatif : 0,6 %, autocontrôle intégrant les rachats d'actions de 2022 qui seront annulés en 2023. Après annulation de 16 658 366 actions, l'autocontrôle sera non significatif et la détention de SAS Rue de la Boétie remontera à environ 57 %.

(2) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

(3) Hors information faite au marché par La SAS Rue La Boétie, en novembre 2022, de son intention d'acquiescer d'ici la fin du premier semestre 2023 jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.

(4) Cession de Crédit du Maroc en décembre 2022.

1

Présentation du Groupe Crédit Agricole



Classements et chiffres clés 5

Activité au 31 décembre 2022	6
Structure financière	6
Résultat en 2022	6
Évolution du résultat	6

Notre modèle de banque universelle de proximité – une banque de la relation globale pour tous 7

Crédit Agricole S.A. – notations au 31 Décembre 2022	7
Activité et organisation des Caisses régionales	7

Les pôles du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022 10

Banque de Proximité - Caisses régionales 12

Activité et organisation	12

Classements et chiffres clés



1^{re}
Banque de
proximité de l'Union
européenne sur
la base du nombre
de clients

10^e
Banque mondiale
par la taille
de son bilan ⁽²⁾

1^{er}
Assureur ⁽³⁾
et investisseur
institutionnel ⁽⁴⁾
dans les énergies
renouvelables
en France

1^{er}
Gestionnaire
d'actifs européen ⁽⁵⁾



53 millions de clients

1^{re}
Banque coopérative
et mutualiste au monde ⁽⁶⁾

11,5 millions
de sociétaires



46 pays



8 700
agences
dont 7 100 en France
(Caisses régionales
et LCL)

(1) Source interne : ECO 2022

(2) The Banker, 2022.

(3) L'Argus de l'assurance 2022 (en chiffre d'affaires).

(4) CA Assurances, données à fin 2022 : 11,8 GW de capacité installée en énergies renouvelables financée.

(5) Guide 2022 Asset Management de IPE (Investment & Pensions Europe).

(6) World Cooperative Monitor, novembre 2021 (en chiffre d'affaires).

ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

TOTAL DU BILAN

2 379 Mds€

PRÊTS BRUTS ⁽¹⁾

1 249,0 Mds€

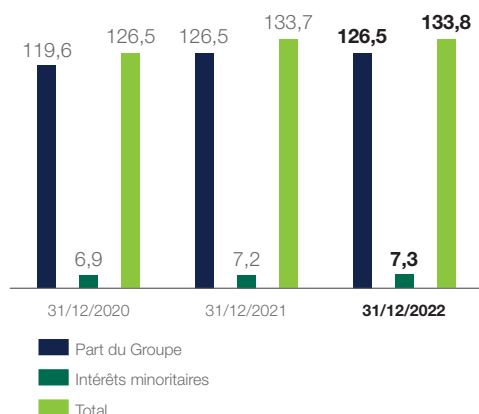
RESSOURCES DE LA CLIENTÈLE ⁽²⁾

1 365,5 Mds€

STRUCTURE FINANCIÈRE

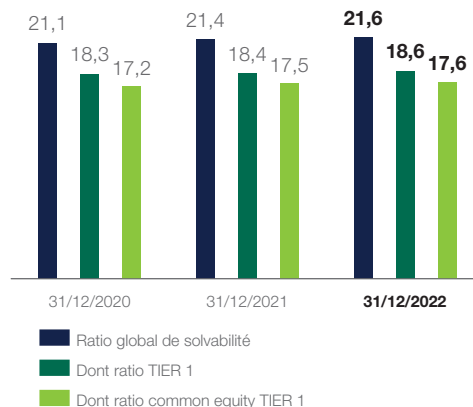
Capitaux propres

(en milliards d'euros)



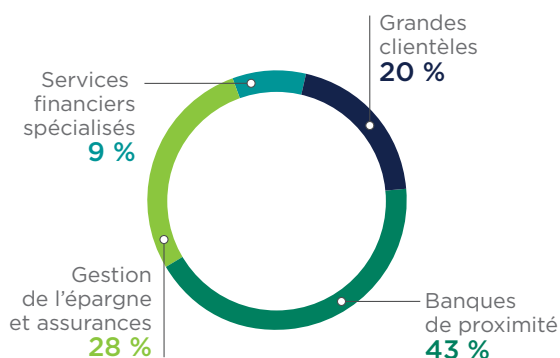
Ratios de solvabilité phasés

(en pourcentage)

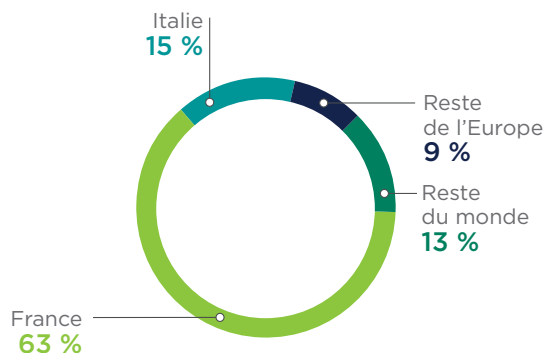


RÉSULTAT EN 2022

Par pôle métier ⁽³⁾



Par zone géographique



ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2020	2021	2022
Produit net bancaire	33 596	36 822	38 162
Résultat brut d'exploitation	11 768	13 741	13 709
Résultat net	5 193	9 953	8 873
Résultat net part du Groupe	4 689	9 101	8 144

Résultat net part du Groupe 2022


8 144 M€ ⁽⁴⁾

(1) Valeur brute des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

(2) Dettes envers la clientèle, dettes envers les établissements de crédits (hors opérations internes au Crédit Agricole), dettes représentées par un titre (hors emprunts obligataires).

(3) Hors pôle activités hors métiers (AHM).

(4) Le résultat net part du Groupe 2022 sous-jacent s'établit à 7 909 millions d'euros.

Notre modèle de banque universelle de proximité – une banque de la relation globale pour tous

Le modèle de banque universelle de proximité (BUP) du Groupe Crédit Agricole repose sur l'association étroite de ses banques de proximité avec ses métiers spécialisés. Les Caisses régionales, LCL et nos banques de proximité à l'international sont au cœur de ce modèle, qui repose sur un savoir-faire reconnu dans la capacité à distribuer, en France et à l'international, tous les produits et services financiers du Groupe afin de servir tous les types de clientèle.

À travers ce modèle, le Groupe Crédit Agricole, avec ses filiales spécialisées, marque sa volonté d'être le partenaire de confiance de tous ses clients et de couvrir l'ensemble de leurs besoins : financement, paiements, assurances, gestion de l'épargne, immobilier, développement à l'international, accompagnement sur les enjeux de transition énergétique, services technologiques.

L'ensemble de ces services et expertises est proposé dans une relation de proximité qui s'appuie sur les banques de détail du Groupe en France (Caisses régionales, LCL, BforBank) et à l'international (incluant

Crédit Agricole Italia, CA Bank Polska...). Les contacts entretenus par les collaborateurs et les élus des Caisses locales et régionales sur le terrain apportent une connaissance des clients et de leurs problématiques, à la fois profonde et de long terme. Cette compréhension des attentes et des besoins des clients ainsi que la force des réseaux du Groupe permettent en retour aux métiers spécialisés de Crédit Agricole S.A. d'améliorer en permanence leurs offres et leur compétitivité.

Ce modèle basé sur la proximité et l'universalité a démontré sa force, sa résilience et son utilité pour toutes les parties prenantes, y compris lors des aléas inédits des trois dernières années. Le Groupe a ainsi pu accompagner l'ensemble de ses clients pour traverser les temps difficiles, mais également saisir les opportunités de la reprise. Cette expérience n'a fait que confirmer la pertinence du projet de Groupe mis en place en 2019, mettant l'accent sur le Client, l'Humain et le Sociétal, et désormais confirmé par les Ambitions à 10 ans des Caisses régionales et "Ambitions 2025", le plan stratégique de Crédit Agricole S.A. présenté en juin 2022.

CRÉDIT AGRICOLE S.A. – NOTATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Notation	Contrepartie LT/CT	Émetteur / Dette senior préférée LT	Perspective / surveillance	Dette senior préférée CT	Dernière date de revue	Décision de notation
S&P Global Ratings	AA-/A-1+ (RCR)	A+	Perspective stable	A-1	19/10/2022	■ Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée
Moody's	Aa2/P-1 (CRR)	Aa3	Perspective stable	P-1	15/12/2021	■ Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée
Fitch Ratings	AA- (DCR)	A+/AA-	Perspective stable	F1+	19/10/2022	■ Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée
DBRS	AA (high) / R-1 (high) (COR)	AA (low)	Perspective stable	R-1 (middle)	13/09/2022	■ Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée

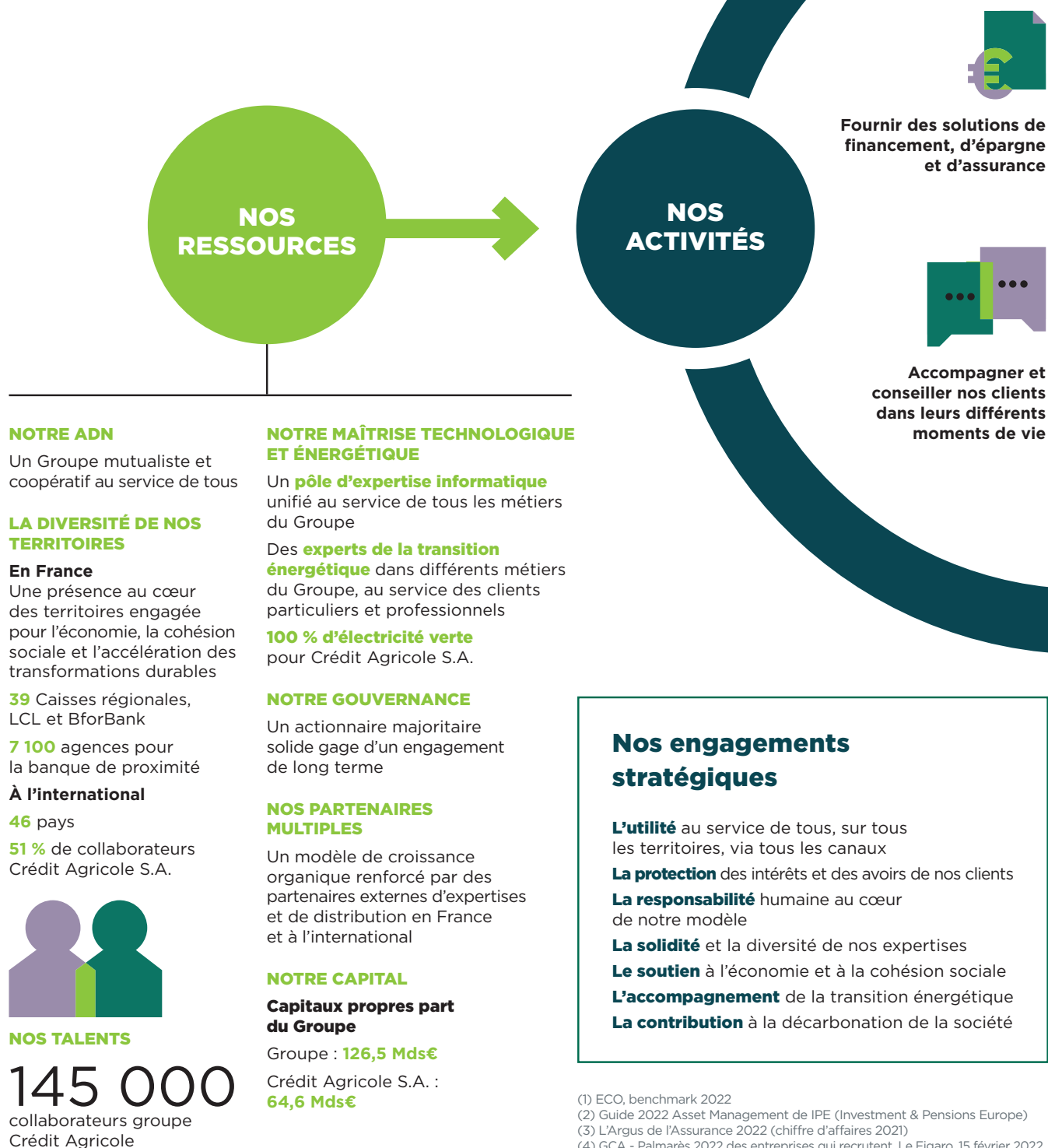
ACTIVITÉ ET ORGANISATION DES CAISSES RÉGIONALES

Sociétés coopératives et banques de plein exercice, les Caisses régionales de Crédit Agricole occupent des positions de premier rang sur tous leurs marchés de proximité en France. Avec 21,2 millions de clients particuliers, les Caisses régionales représentent 24 % du marché des dépôts bancaires des ménages et 23,9 % de celui des crédits des ménages (source : Banque de France, décembre 2022).

Elles sont leaders sur le marché des particuliers majeurs (source : Sofia Kantar TNS 2022), des particuliers mineurs (source : Baromètre Jeunes 2022 CSA), des agriculteurs (part de 85 % ; source Adéquation 2022), des professionnels (taux de pénétration de 32 % ; source : Pépites CSA 2021-2022) et en seconde position sur le marché des entreprises (38 % ; source : Kantar 2021).

La commercialisation des produits et services destinés à couvrir les besoins financiers et patrimoniaux de leurs clients s'appuie sur un réseau de près de 6 000 agences, environ 5 000 Relais CA installés chez des commerçants, ainsi que sur un dispositif complet de banque à distance.

Le modèle d'affaires 2022 du groupe Crédit Agricole au service d'une création de valeur durable



(1) ECO, benchmark 2022
(2) Guide 2022 Asset Management de IPE (Investment & Pensions Europe)
(3) L'Argus de l'Assurance 2022 (chiffre d'affaires 2021)
(4) GCA - Palmarès 2022 des entreprises qui recrutent, Le Figaro, 15 février 2022
(5) GCA - Universum, enquête menée en octobre 2021
(6) Bloomberg
(7) Lorsqu'une méthodologie de notation ESG est techniquement applicable

« Agir chaque jour dans l'intérêt
de nos clients et de la société »



**Elaborer des solutions
d'investissement**



**Proposer des services
complémentaires**

Moyens de paiement,
immobilier, santé...



**Accompagner la transition
énergétique de tous
nos clients et contribuer
à la décarbonation
de la société**

**NOTRE
CRÉATION
DE VALEUR**

Clients

1^{er} financeur de l'économie française ⁽¹⁾ (796 Mds€ d'encours de crédits en banque de proximité dans le groupe Crédit Agricole)

1^{er} gestionnaire d'actifs européen ⁽²⁾ (1 904 Mds€ d'encours sous gestion)

1^{er} assureur en France ⁽³⁾

Collaborateurs

81 % de participation à l'IMR (Indice de mise en responsabilité, baromètre interne)

12 825 mobilités internes pour Crédit Agricole S.A, France et international

1^{er} recruteur ⁽⁴⁾ des services financiers en France et 5^e toutes catégories

1^{er} des employeurs les plus engagés en RSE ⁽⁵⁾ de son secteur en France et 5^e du CAC 40

37,5 % de femmes dans le Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.

Actionnaires et investisseurs

37,7 Mds€ de revenus pour le groupe Crédit Agricole (sous-jacent)

29,9 Mds€ de capitalisation boursière pour Crédit Agricole S.A.

5,5 Mds€ de résultat pour Crédit Agricole S.A. (sous-jacent)

8,1 Mds€ de résultat publié pour le groupe CA dont environ 75 % conservés au service des territoires

Autorités publiques et partenaires

6,8 Mds€ d'achats réalisés par le Groupe

7,4 Mds€ de charges fiscales et sociales pour le Groupe

Société civile et environnement

35,5 Mds\$ arrangement obligations vertes, sociales, durables (3^e mondial), CACIB ⁽⁶⁾

16 Mds€ encours prêts verts, CACIB

20,4 Mds€ liquidités investies en titres green, social & sustainable, groupe Crédit Agricole

100 % des fonds ouverts en gestion active intègrent des critères ESG ⁽⁷⁾, Amundi

2,5 Mds€ 1^{er} financeur privé des énergies renouvelables en France, CAL&F ⁽⁸⁾

11,8 GW capacité installée en énergies renouvelables par financement en capital, CA Assurances

3 700 clients en surendettement accompagnés par CA Consumer Finance Point Passerelle **10 000 familles** accompagnées par les Caisses régionales en 2021

Notre socle, les Caisses régionales

Qui délivrent les produits et services de banque de proximité à tous les clients, sur tous les territoires, dans le cadre d'une relation globale.

Neutralité carbone, nos cibles Net Zero Banking Alliance

60 % des encours couverts par la cible Net Zero dès 2023, groupe Crédit Agricole ⁽⁹⁾

- 25 % d'émissions carbone par million d'euros investi en 2025 par rapport à 2019, CA Assurances ⁽¹⁰⁾

(8) Données Sofergie ASF à fin 2021

(9) Objectif, atteindre la neutralité carbone en 2050 : cible Net Zero Banking Alliance

(10) Cible Net Zero Asset Owner Alliance, sur l'empreinte carbone des portefeuilles listed equity and corporate bond gérés par Amundi pour CAA (127 Mds€ au 31/12/2021)

Les pôles du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022



BANQUE DE PROXIMITÉ

CAISSES RÉGIONALES

MISSION : Présentes sur tout le territoire en France, les 39 Caisses régionales, sociétés coopératives et banques de plein exercice, accompagnent les projets de leurs clients : particuliers, patrimoniaux, agriculteurs, professionnels, entreprises, acteurs du secteur public et de l'économie sociale.

NOTRE OFFRE : Une approche relationnelle s'appuyant sur une gamme complète de produits et services, accessibles en agence ou à distance, destinés à couvrir les besoins de nos clientèles dans les domaines de la banque (paiements, épargne, financement, haut de bilan, international), de l'assurance (assurance vie, dommages et prévoyance) et de l'immobilier (notamment conseil et valorisation d'actifs immobiliers, administration de biens, gestion location).

CHIFFRES CLÉS :

25,3 millions de clients (dont 21,2 millions de clients particuliers)	11,5 millions de sociétaires	23,9 % Part de marché crédit des ménages

LCL

MISSION : LCL est en France la seule banque à réseau national qui se consacre exclusivement aux activités de banque et assurance de proximité. Elle adresse l'ensemble des marchés : particuliers, professionnels, banque privée et banque des entreprises, avec un positionnement fort sur la clientèle urbaine.

NOTRE OFFRE : LCL propose une gamme complète de produits et services bancaires, financements, assurance, épargne et conseil en patrimoine, paiements et gestion des flux. Elle offre une proximité relationnelle grâce à une présence physique surtout dans les zones urbaines et à fort potentiel de développement, et une disponibilité accrue grâce aux outils digitaux : application mobile et site Internet.

CHIFFRES CLÉS :

Encours de crédit 164 Mds€ (dont 101 Mds€ de crédits habitat)	Encours de collecte totale 236 Mds€	≈ 6 millions de clients particuliers

BANQUES DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL

MISSION : Les banques universelles de proximité à l'international du Crédit Agricole sont implantées en Italie, Pologne, Ukraine et Egypte. Elles servent tous types de clients (particuliers, professionnels, agri-agro et entreprises – de la PME à la multinationale), en collaboration avec les métiers et activités spécialisés du Groupe.

NOTRE OFFRE : Les banques de proximité à l'international proposent une gamme de services bancaires et financiers spécialisés, ainsi que des produits d'épargne et d'assurance, en synergie avec les autres lignes métiers du Groupe (Crédit Agricole CIB, CAA, Amundi, CAL&F...).

CHIFFRES CLÉS :

Encours de crédits 66,3 Mds€	Encours de collecte 72,1 Mds€	5 millions de clients



GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES

ASSURANCES

MISSION : Premier assureur en France ⁽¹⁾, Crédit Agricole Assurances porte un regard attentif à tous ses clients pour satisfaire les besoins de chacun : particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs.

OBJECTIF : Être utile et performant, de la conception des offres et services jusqu'à la gestion des sinistres.

NOTRE OFFRE : Une gamme complète et compétitive, adaptée aux besoins des clients en épargne/retraite, prévoyance/emprunteur/assurances collectives et assurance dommages, associée à l'efficacité du plus grand réseau bancaire d'Europe et de partenariats hors Groupe à l'international.

CHIFFRES CLÉS :

Chiffre d'affaires 35,3 Mds€	Encours gérés en épargne/retraite 321 Mds€	Nombre de contrats en assurance dommages 15,3 millions

GESTION D'ACTIFS

MISSION : Amundi est le premier gestionnaire d'actifs européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial ⁽²⁾. Le Groupe gère 1 904 milliards d'euros ⁽³⁾ et compte six plateformes de gestion principales (Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo).

NOTRE OFFRE : Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie-Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels, avec la volonté permanente d'avoir un impact positif sur la société et sur l'environnement. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne.

CHIFFRES CLÉS :

Encours sous gestion 1 904 Mds€ ⁽³⁾	N° 1 européen de la Gestion d'actifs ⁽²⁾	Présence dans 35 pays

GESTION DE FORTUNE

MISSION : Indosuez Wealth Management regroupe les activités de gestion de fortune du Groupe Crédit Agricole ⁽⁴⁾ en Europe, au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique. Distingué pour la profondeur de son offre, sa dimension à la fois humaine et résolument internationale, il est présent dans 10 territoires à travers le monde.

NOTRE OFFRE : Indosuez Wealth Management propose une approche sur mesure permettant à chacun de ses clients de préserver et développer son patrimoine au plus près de ses aspirations. Dotées d'une vision globale, ses équipes pluridisciplinaires leur proposent des solutions adaptées et pérennes, en conjuguant excellence, expérience et expertises.

CHIFFRES CLÉS :

130 Mds€ Actifs sous gestion ⁽⁴⁾	4,1 Mds€ de collecte	Présence dans 10 territoires

(1) Source : L'Argus de l'assurance, 14 décembre 2022 (données à fin 2021).

(2) Source : IPE "Top 500 Asset Managers" publiée en juin 2022 sur la base des encours sous gestion au 31 décembre 2021.

(3) Données Amundi au 31 décembre 2022.

(4) Hors LCL Banque privée, Caisses régionales et activités de banque privée au sein de la Banque de Proximité à l'International.



SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

MISSION : Acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, Crédit Agricole Consumer Finance propose à ses clients et partenaires des solutions de financement et de location souples, responsables et adaptées à leurs besoins. Il fait du digital une priorité stratégique, notamment en investissant pour construire avec les clients l'expérience de crédit qui réponde à leurs attentes et aux nouveaux modes de consommation.

NOTRE OFFRE : Une gamme complète et multicanale de solutions de financement, de location courte et longue durée, d'assurance et de services, disponible en ligne, dans les agences des filiales de CA Consumer Finance, et chez ses partenaires bancaires, institutionnels, de la distribution et de l'automobile.

CHIFFRES CLÉS :

Encours gérés	Dont 23,4 Mds€	Présence dans
103 Mds€	pour le compte du Groupe Crédit Agricole	18 pays

CRÉDIT-BAIL, AFFACTURAGE ET FINANCEMENT DES ÉNERGIES ET TERRITOIRES

MISSION : Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) accompagne les entreprises de toutes tailles dans leurs projets d'investissement et de gestion du poste clients, en proposant des solutions de crédit-bail et d'affacturage, en France et en Europe. CAL&F est un des leaders en France du financement des énergies renouvelables et des territoires.

NOTRE OFFRE : En crédit-bail, CAL&F propose des solutions de financement pour répondre aux besoins d'investissement et de renouvellement des équipements mobiliers et immobiliers. En affacturage, CAL&F finance et gère le poste clients des entreprises, aussi bien pour leur activité quotidienne que pour leurs projets de développement. Enfin, CAL&F accompagne, via sa filiale Unifergie, les entreprises, collectivités et agriculteurs dans le financement des projets d'énergies renouvelables, de performance énergétique et d'infrastructures durables.

CHIFFRES CLÉS :

1^{er} financeur privé des énergies renouvelables en France ⁽¹⁾	29,7 Mds€ d'encours gérés	256 000 clients dont 87 200 à l'international



GRANDES CLIENTÈLES

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

MISSION : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est la banque de financement et d'investissement du Groupe Crédit Agricole, avec une franchise reconnue sur les entreprises et les activités de financements grâce à un réseau puissant dans les principaux pays d'Europe, des Amériques, d'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient.

NOTRE OFFRE : Produits et services en banque d'investissement, financements structurés, banque de transactions et du commerce international, banque de marché, et syndication, avec une expertise mondialement reconnue en financements "verts".

CHIFFRES CLÉS :

35,5 Mds\$ Arrangements obligations vertes, sociales, durables (top 5 mondial, selon Bloomberg)	2^e teneur de livres en crédits syndiqués pour la zone EMEA (source : <i>Refinitiv</i>)	Plus de 30 marchés couverts

SERVICES FINANCIERS AUX INSTITUTIONNELS

MISSION : CACEIS, groupe bancaire spécialiste du post-marché, accompagne les sociétés de gestion, compagnies d'assurance, fonds de pension, fonds de capital-investissement, immobilier, infrastructure et dettes privées, banques, *brokers* et entreprises, de l'exécution de leurs ordres jusqu'à la tenue de compte-conservation de leurs actifs financiers.

NOTRE OFFRE : Présent en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie, CACEIS propose des solutions d'*asset servicing* sur tout le cycle de vie des produits d'investissement et toutes les classes d'actifs : exécution, compensation, change, prêt-emprunt de titres, conservation, banque dépositaire, administration de fonds, solutions de middle office, support à la distribution des fonds et services aux émetteurs.

CHIFFRES CLÉS :

Encours en conservation	Encours sous administration	Encours dépositaire
4 090 Mds€	2 172 Mds€	1 729 Mds€

Activités et filiales spécialisées

Crédit Agricole Immobilier

- 1 milliard d'euros de quittancement annuel
- ~ 3 millions de m² gérés à fin 2022
- Plus de 2 200 logements vendus en 2022

Capital Investissement (IDIA & CACIF)

- IDIA Capital Investissement : 2,0 milliards d'euros d'encours sous gestion
- ~ 100 entreprises accompagnées en fonds propres

Crédit Agricole Payment Services

- Leader en France sur les paiements par les porteurs de cartes avec 27,4 % ⁽²⁾ de part de marché et 22,8 millions de cartes bancaires (paiements et retraits)
- Monétique commerçants ⁽³⁾ : sixième rang européen en acquisition de paiement carte
- 13,6 milliards ⁽⁴⁾ d'opérations de paiement traitées (moyenne quotidienne de 38 millions)

Crédit Agricole Group Infrastructure Platform

- 17 sites en France
- 170 000 postes de travail/plateforme permettant la connexion de 120 000 télétravailleurs au sein du Groupe
- Indicateur d'efficacité énergétique (PUE) du *data center* de Chartres : 1,35 (en baisse depuis 2019 et inférieur à la référence de l'Uptime Institute de 1,67)

Uni-médias

- 12 publications, dont une majorité leaders sur leur segment avec plus de 1,5 million de clients abonnés
- 16 millions de visiteurs uniques mensuels ⁽⁵⁾
- 21 millions de visites mensuelles ⁽⁵⁾

BforBank

- 211 000 clients
- Service client reconnu : Lauréat des Trophées qualité de la banque, "Trophée conseiller projets" par Moneyvox

(1) Source interne CAL&F à partir des données 2021 de l'ASF sur le marché des Sofergie.

(2) Source : BCE et Banque de France 2022 (données 2021).

(3) Source : *Nilson Report* 2022 (données 2021).

(4) Source : Crédit Agricole Payment Services (données 2022).

(5) Source : Piano Analytics 2022.

Banque de Proximité - Caisses régionales

ACTIVITÉ ET ORGANISATION

Sociétés coopératives et banques de plein exercice, les Caisses régionales de Crédit Agricole (CRCA) occupent des positions de premier rang, sur tous les marchés de proximité en France, aussi bien pour les particuliers majeurs que pour les particuliers mineurs. Elles sont leaders sur le marché des agriculteurs, des professionnels et en seconde position sur le marché des entreprises.

S'appuyant notamment sur les métiers du Groupe Crédit Agricole, elles commercialisent toute une gamme de produits et services destinés à couvrir les besoins financiers et patrimoniaux de leurs clients : moyens de paiement, assurances, épargne, financement, haut de bilan, immobilier, accompagnement à l'international. Elles disposent d'un réseau de près de 6 000 agences, renforcé par environ 5 000 Relais installés chez des commerçants et mettent à la disposition de leurs clients un dispositif complet de banque à distance.

Avec 21,2 millions de clients particuliers, les Caisses régionales représentent 24 % du marché des dépôts bancaires des ménages et 23,9 % du marché des crédits des ménages (source : Banque de France, décembre 2022).

Banque professionnelle de 85 % des agriculteurs (source : Adéquation 2022), elles s'appuient sur un réseau de plus de 2 000 conseillers qui leur sont dédiés et restent largement le leader de leur bancarisation à titre privé.

Les Caisses régionales sont également leader sur le marché des professionnels, tant sur l'accompagnement des besoins privés que professionnels avec un taux de pénétration de 32 % (source : Pépites CSA 2021 - 2022). Les 4 500 conseillers professionnels et les experts du Crédit Agricole accompagnent chaque jour davantage nos clients entrepreneurs à franchir de nouveaux caps.

Sur le marché des entreprises, les Caisses régionales occupent la seconde place en France avec un taux de pénétration commerciale de 38 % (source : Kantar 2021). Grâce à plus de 2 000 Chargés d'affaires entreprises, les Caisses régionales sont organisées spécifiquement pour conseiller et accompagner toutes les entreprises de leur territoire (start-up, PME et ETI) et poursuivre l'accompagnement des collectivités locales et plus largement des acteurs du secteur public local et de l'économie sociale.

Points forts de l'année 2022

- Le Projet Client a été renforcé cette année, et a permis de répondre aux nouvelles priorités de nos clients : disposer de services à valeur ajoutée, se recentrer sur l'essentiel, privilégier la sécurité et les engagements responsables.
- Dans le cadre de son Projet Sociétal, le Groupe Crédit Agricole a annoncé un plan de développement autour de 3 priorités (agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone, renforcer la cohésion et l'inclusion sociale, réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires).

Projet Client

Avec son Projet Client, le Groupe Crédit Agricole ambitionne d'accélérer son développement et d'accompagner tous ses clients dans leurs transitions. Il vise à devenir la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises.

Pour y parvenir et être premier en IRC (Indice de Recommandation Client), les Caisses régionales du Crédit Agricole se mobilisent autour de quatre objectifs :

1. un modèle de banque humaine, connectée pour tous ;
2. l'intérêt client et l'intérêt collectif au cœur de nos actions ;
3. une stratégie de développement élargie à de nouveaux territoires et relais de croissance ;
4. faire de chaque marque du Groupe une référence incontournable et préférée sur son périmètre d'activité.

Un modèle de banque humaine, connectée pour tous

Garantir une relation omnicanale où la responsabilité humaine apporte confiance, discernement et intelligence situationnelle.

L'ensemble de l'écosystème Groupe s'organise pour fournir à nos clients et prospects une chaîne de valeur élevée sur l'ensemble des parcours digitaux.

En premier lieu, les Caisses régionales ont organisé collectivement l'acquisition digitale, en donnant pleine puissance à leur structure dédiée, eDéveloppement. Dans le même temps, afin d'accompagner leurs clients sur leur écosystème digital, les Caisses régionales

innovent avec des outils d'IA pour rendre leurs communications et interfaces digitales les plus efficaces possibles.

Le Groupe poursuit des travaux d'ampleur pour digitaliser l'ensemble des parcours clients, que ce soit en autonomie pour les clients, ou avec l'accompagnement d'un conseiller : la dynamique est forte avec notamment une augmentation de 30 % des fabrications et des déploiements, des délais de fabrication qui raccourcissent, et des usages qui augmentent fortement. À titre d'illustration, 3/5 des clients sont des utilisateurs du site internet et de l'application en 2022, versus 50 % en 2020 : cela représente 11,5 millions de clients actifs.

Parmi les fonctionnalités nouvelles apportées à nos clients, nous pouvons citer la révision en autonomie du KYC, la signature de 85 % des offres crédits en autonomie clients, et de nombreux parcours sur l'ensemble des univers de besoins.

2022 a également été une année importante avec le développement de la nouvelle application des clients des Caisses régionales. 7,5 millions d'utilisateurs ont basculé de l'ancienne vers la nouvelle appli. Ce sont près de 200 millions de connexions par mois.

Franchir un nouveau cap dans l'excellence relationnelle et offrir une expérience client et conseiller réussie.

En 2022, le Crédit Agricole affiche des **IRC stratégiques (indice de recommandation clients) toujours positifs** sur tous les marchés pour la 2^e année consécutive. La onzième mesure de l'IRC au niveau national a été réalisée en 2022 sur l'ensemble des marchés, et pour la première fois sur le marché des Collectivités publiques. Avec un IRC à + 12 sur le marché des particuliers, le Groupe Crédit Agricole se positionne aujourd'hui en 2^e place parmi les banques de réseau en France.

Afin de permettre à chaque Caisse régionale d'identifier les leviers d'amélioration de l'expérience client - un des enjeux majeurs du "Projet Client" - **le dispositif d'écoute client est complété par :**

- des IRC stratégiques régionaux sur l'ensemble des marchés de clientèles ;
- des IRC événementiels ou agences ;
- l'analyse de la e-réputation ;
- l'analyse des verbatim clients.

Les standards de l'expérience client, à des niveaux d'excellence élevés, offrent des éléments de comparaison quasiment quotidiens à nos clients, et renforcent leurs attentes : conseils personnalisés, autonomie et responsabilité des interlocuteurs, considération, reconnaissance de la fidélité, fluidité des processus et zéro défaut.

Cela nous invite à **revisiter notre modèle de relation de façon continue**, au travers de **deux programmes d'ampleur** déployés ou en cours de déploiement dans les entités du Crédit Agricole :

- **Le Modèle Relationnel**, qui vise à positionner l'attention au client dans nos réflexes, nos préoccupations et nos pratiques au quotidien ; Ce programme se base sur l'autonomie, la responsabilité et l'expertise des équipiers, l'Humain Responsable, avec la symétrie des attentions comme base du fonctionnement collectif. Il intervient en soutien des transformations digitales, humaines et organisationnelles des Caisses régionales et des autres entités du Groupe, en France et à l'international, au cœur de notre modèle de Banque humaine, connectée, pour tous.
- **Le Plan de Bataille Groupe des Irritants Client**, qui se traduit par l'élaboration et le pilotage de plans anti-irritants (prévention, détection, résolution, actions transverses de communication et d'animation de la gouvernance), au niveau de chaque entité et du Groupe.

Pour sa 3^e année d'activité, l'Académie de l'Excellence Relationnelle poursuit l'accompagnement de toutes les entités du Groupe dans la diffusion de la culture client et de l'excellence relationnelle. En s'appuyant toujours sur 80 Customer Champions (1 par entité) en charge de la transformation de l'expérience client., l'Académie a accompagné individuellement chaque entité demandeuse dans ses travaux. Elle a réalisé des diagnostics et produit des livrables d'inspiration issus des meilleures pratiques, en particulier ceux d'entreprises externes les plus vertueuses en termes de satisfaction client.

L'intérêt Client et l'intérêt collectif au coeur de nos actions

Des offres répondant à l'intérêt des clients et de la société

- La nouvelle gamme de banque au quotidien, **Ma Banque au Quotidien**, est commercialisée par l'ensemble des Caisses régionales depuis 2022. Cette gamme co-construite avec nos clients, composée de cinq offres (Eko, Globe-Trotter, Essentiel, Premium, Prestige), permet de trouver la formule la plus adaptée. Selon l'offre retenue, nos clients peuvent ainsi bénéficier d'une carte bancaire, d'assurances pour leurs achats et/ou leurs voyages, un forfait pour leurs opérations à l'étranger, etc. Accessibles en ligne ou en agence et bien sûr, toujours avec un accès à un conseiller.
- **Propulse by CA**, lancé en octobre 2022, accompagne les entrepreneurs dans la réussite de leur activité professionnelle grâce à de nombreux articles et guides gratuits, des services (compte pro 100% digital, outil de Business Plan, aide à la création d'entreprise) et de l'animation communautaire. Les comptes pro proposés (Start et Start+) incluent en particulier des outils de gestion simplifiant l'activité (éditeur de devis/factures, gestion des notes de frais, déclaration Urssaf...) ainsi que des assurances protégeant les professionnels en cas de coups durs.
- **Epargne Engagée by CA**. Refonte de la gamme de placements 100 % engagés, gamme accompagnée par la création des

dispositifs de formation sur la prise en compte des préférence ESG. Cette nouvelle gamme comprend par exemple le fonds CPR Invest Blue qui vise les entreprises en lien direct ou indirect avec la mer.

- **Livret engagé sociétaire**. En 2022, le Crédit Agricole a souhaité renforcer son engagement et celui de ses 11,5 millions de clients sociétaires, en faveur : du climat et de la transition vers une économie bas carbone, de la réussite des transitions agricoles et agro-alimentaires, pour soutenir la souveraineté alimentaire, ou en vue de renforcer la cohésion et l'inclusion sociale. En faisant évoluer son offre de Compte Sur Livret Sociétaires, le Groupe propose désormais aux détenteurs de Livret Engagé Sociétaire, de contribuer au financement de projets relevant de ces thématiques. L'engagement du Crédit Agricole est matérialisé via une charte client et illustré par des exemples emblématiques dans les territoires (création d'une maison partagée pour les seniors, installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments de coworking, financement d'une exploitation laitière en circuit court, ...). Avec le Livret Engagé Sociétaire qui compte 1,25 million de clients à fin 2022, le Groupe Crédit Agricole figure parmi les premiers grands établissements à proposer une offre d'épargne bancaire porteuse d'une promesse forte et vérifiable : un euro présent sur ce livret contribue effectivement au financement d'un projet éligible et à aucun autre. C'est une opportunité offerte à nos clients sociétaires de devenir encore plus acteurs des grands défis climatiques et sociétaux, quels que soient leurs moyens. Côté Groupe Crédit Agricole, un dispositif est mis en place afin de vérifier que l'engagement annoncé est tenu, en particulier grâce à un meilleur suivi de la nature, du contenu, de l'utilisation, des financements consentis. La transformation du Livret Sociétaires existant en Livret Engagé Sociétaire garantit d'ores et déjà une ressource financière de plus de 12 milliards d'euros.
- **Le livret d'épargne populaire (LEP)** est un produit réglementé soumis à des conditions de revenus exprimées dans un barème de référence. L'éligibilité du titulaire doit être vérifiée à la souscription puis chaque année sur présentation de l'avis d'imposition. Depuis mars 2022, 100 % des souscriptions de LEP sont réalisées via une interrogation automatique de la DGFiP. Ce service lève un irritant majeur pour bon nombre de clients, et facilite l'accès des clients les plus modestes à une épargne inclusive, protectrice du pouvoir d'achat.
- **Transformation du traitement des titres non cotés (TNC)** afin d'apporter au client une meilleure sécurisation des opérations et plus de rapidité avec la promesse client de dénouer une opération en quatre jours maximum.
- Le groupe Crédit Agricole reste mobilisé en 2022 dans cette phase de soutien et reprise de l'économie avec le **prêt participatif relance (PPR)** et les **Obligations Relance (OR)**. Le PPR permet de financer, dans la durée, des opérations d'investissement (qu'il s'agisse de renforcement et de modernisation de l'outil de production ou d'investissement en R&D) ainsi que des projets de développement (transition numérique ou énergétique, développement commercial en France ou à l'international, opportunités de croissance externe). Les OR correspondent à un dispositif de garantie de l'État. Elles ont pour objectif de renforcer le bilan des entreprises françaises et de renforcer la situation financière des PME et ETI.
- Le Crédit Agricole accompagne ses clients avec le lancement de la nouvelle offre **Resonance** qui contribue au financement fléché de la transition énergétique, écologique et sociétale au bénéfice des marchés Entreprises et Secteur Public. Cette offre développée par CACIB est commercialisée par les Caisses régionales.
- **Nouvelle offre d'accession sociale à la propriété** : le Dispositif OFS-BRS, déjà déployé dans dix Caisses régionales. Afin de permettre aux familles modestes d'accéder à la propriété dans les zones où les prix de l'immobilier sont sous tension, les gouvernements successifs ont créé un dispositif de Bail Réel Solidaire (BRS) qui s'appuie sur la création d'Organismes Fonciers Solidaires (OFS). Créés dans le cadre de la Loi pour l'Accès au

Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), les OFS possèdent les terrains et le titulaire du bail, ménage ou bailleur social, possède le bâti. Le Crédit Agricole s'est positionné comme financeur de ces nouveaux outils. Les Caisses régionales sont présentes au capital de plusieurs OFS. Plus d'un Organisme de Logement social sur deux est financé par le Crédit Agricole.

- Dans un contexte de hausse des taux, de contraintes liées à la liquidité, nous avons lancé en 2022 sur l'ensemble des marchés une nouvelle gamme composée de trois nouveaux produits obligataires d'épargne « **CA Obligat** ».
- Enrichissement de l'offre patrimoniale et banque privée avec la mise en marché de fonds dédiés aux territoires et à la santé. Le déploiement de compartiments permettant au client d'allier délégation de gestion et autonomie d'investissement. Ou encore des offres novatrices pour la **gamme de mandats patrimoniaux et banque privée** avec une gestion diversifiante et moins de frais.
- Dans le cadre de son Projet Sociétal, le Crédit Agricole lance « **Ambition Agri-Agro Investissement** », un fonds d'investissement dédié aux transitions agricoles et agroalimentaires. Avec un objectif de levée de fonds de 300 millions d'euros auprès des Caisses régionales, de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, ce nouveau véhicule sera géré par IDIA Capital Investissement, fort de 30 ans d'expérience d'investisseur dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Il vise à répondre aux besoins de financement en capital de l'ensemble des entreprises de la chaîne de valeur agroalimentaire, en France et en Italie, qui s'inscrivent dans des stratégies de transitions ambitieuses.
- Pour répondre à ses ambitions en matière de souveraineté alimentaire, la France dispose de réels atouts pour être plus autonome et sécuriser ses productions qu'elles soient à destination de l'alimentation humaine ou animale. Pour accompagner cet enjeu, le groupe travaille sur 3 piliers : aider les nouvelles générations d'agriculteurs à se lancer ; valoriser le métier d'agriculteur et favoriser une alimentation durable en développant les circuits courts. Afin de trouver ensemble des solutions concrètes à ces enjeux de souveraineté, le Crédit Agricole a organisé du 1er septembre au 31 octobre 2022, un appel à idées national auprès de l'ensemble de ces collaborateurs et élus sur le thème : comment le Crédit Agricole peut-il soutenir demain le monde agricole ? Parmi les 2 717 idées proposées par l'ensemble des participants (collaborateurs et administrateurs), 12 idées ont retenu l'attention des participants, des experts agricole et agroalimentaire du groupe et du Jury de présélection. A la suite de cela, 3 projets ont été élus grand gagnant de l'appel à idées sur trois thématiques (« **Renouvellement des générations** » ; « **Valorisation du métier d'agriculteur** » ; « **Alimentation durable** »). Un appel à solutions sera lancé en 2023.

Protéger nos clients et sécuriser leurs trajectoires de vie

- L'offre de télésurveillance **Ma Protection Maison** s'inscrit dorénavant dans l'approche globale « protection » du Crédit Agricole et LCL. La commercialisation est réalisée en agence et via les plateformes téléphoniques depuis l'outil de souscription New Sesame. Une amélioration continue est portée sur l'offre et la distribution, avec l'adaptation de l'arbre de décisions, intégré dans New Sesame. Cette offre est accompagnée d'un plan d'animations commerciales, réalisé en collaboration avec les équipes de Crédit Agricole S.A.
- Afin d'aider et protéger nos clients, nous distribuons le PGE (prêt garanti par l'État) « **Résilience** » ouvert aux entreprises ayant un besoin significatif de trésorerie en raison des conséquences économiques du conflit en Ukraine.
- La mise en marché d'une offre de **garantie de financement** avec le FEI (Fonds Européen d'Investissements, organisme filiale de la BEI, Banque Européenne d'Investissement) : l'offre EGF (European Guaranty Fund). Cette offre s'inscrit dans un nouveau programme européen doté de 25 milliards d'euros pour soutenir la reprise économique post-Covid.

- Le Crédit Agricole s'engage auprès des jeunes en proposant un accompagnement du bancaire à l'extra bancaire, permettant aux jeunes d'accomplir leurs projets selon leurs aspirations. Le Groupe Crédit Agricole a déployé en 2022 une offre **assurance habitation dédiée pour les jeunes locataires**. Cette solution s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans et inclut les essentiels de l'assurance habitation à travers une offre simple et à prix inclusif de six euros par mois.
- Le Groupe Crédit Agricole a, en 2022, amplifié son engagement sociétal, notamment grâce à sa plateforme extra-bancaire, **Youzful**, dédiée à l'orientation et à l'emploi des jeunes (230 000 jeunes inscrits et 700 000 offres d'emploi, d'alternance et de stage, depuis le lancement de Youzful en janvier 2021).
- **Accompagnement de la fragilité financière**. Depuis le 1er octobre 2022, les Caisses régionales ont mis en place une exonération des frais d'incidents et de dysfonctionnements pour les clients en situation de fragilité et détenteur de l'offre Compte à Composer Module Budget Protégé qui va au-delà de la demande du législateur qui impose un plafond de 20 euros par mois. Cette mesure permet aux plus de 128 000 clients de ne pas être impactés par des frais d'incidents pendant ce moment de déséquilibre budgétaire.
- En complément du dispositif existant de détection automatique des situations de fragilité financière avérée, les Caisses régionales renforcent leur dispositif de **détection précoce d'une potentielle fragilité financière** de leurs clients, afin de permettre aux conseillers d'intervenir en amont avec une analyse de la situation financière et une proposition d'accompagnement adaptée à leur situation avec notamment la mise en marché en novembre 2022 d'un nouvel algorithme plus efficace.
- Mise en oeuvre en 2022 et entrée en vigueur en janvier 2023, la réforme de l'**assurance récolte** a pour ambition de revoir dans son ensemble un système d'indemnisation des pertes de récoltes et de gestion des risques climatiques devenu inadaptable. Elle doit permettre la mise en place d'un nouveau système plus juste, plus accessible et plus efficace autour d'une structure à trois étages partagée entre agriculteurs, assureurs et État.
- **EKO AUTO** : Crédit Agricole Assurances intègre dans sa nouvelle gamme auto, une offre d'assurance inclusive EKO, accessible à tous les clients à prix attractif. Depuis son lancement, l'offre EKO AUTO a été souscrite par près de 50 000 clients.
- **EKO Mobilités** : Depuis fin 2022, Agil auto propose une offre de financement locative permettant au plus grand nombre d'accéder à une mobilité plus propre. Ce contrat de Location avec Option d'Achat permet d'accéder à un véhicule Crit'Air 0 ou 1, neuf ou occasion de moins de cinq ans, pour un loyer à partir de 100 euros par mois.

Une stratégie de développement élargie à de nouveaux territoires et relais de croissance

- Lancement du site **J'écórénove Mon Logement** : le site J'écórénove, mis en ligne le 30 novembre 2022, a pour objectif d'inciter et d'accompagner l'ensemble des clients et prospects dans la rénovation énergétique de leur logement. Ainsi les clients et prospects pourront avoir accès à une estimation de leur étiquette énergétique, une préconisation de travaux de rénovation, l'estimation de leur coût et des aides dont ils peuvent bénéficier ainsi qu'à une simulation de financement pour mener à bien le projet. L'internaute peut y avoir accès en autonomie ou lors d'un entretien avec son conseiller.
- Mise en place d'un partenariat avec ABF Décisions, une société d'ingénierie financière spécialisée en conseil en financements publics. ABF Décisions fait bénéficier à ses clients de l'ensemble des aides publiques (européennes, nationales, territoriales) auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre de leurs projets de développement. Plus de 30 Caisses régionales ont déjà adhéré au partenariat ABF Décisions depuis janvier 2022. Ce partenariat a été étendu fin 2022 au marché des Collectivités publiques et aux Associations.

- Les Caisses régionales se structurent autour de la **Filière santé**, s'appuyant sur des animateurs dédiés et des conseillers/chargés d'affaires santé. Une formation à l'écosystème de la santé a d'ailleurs été lancée en mars 2022 avec notre université groupe l'IFCAM. La Filière santé a accompagné en 2022 les professionnels de santé qui s'installent au sein des territoires avec une attention particulière sur la féminisation de la profession à l'appui d'un partenariat de 400 millions d'euros entre le CA et la Banque Européenne d'Investissement. Notre accompagnement s'est également traduit par un webinaire dédié à l'installation en collaboration avec le Quotidien du médecin, trois guides avec notre filiale UNI MEDIAS dédiés aux professionnels de santé reprenant leurs moments de vie ainsi qu'une campagne de communication nationale où le Crédit Agricole « prête serment de soutenir tous les professionnels de santé » quelle que soit leur forme d'exercices. Pour illustrer notre démarche d'accompagnement globale, nous avons mis en place une offre de prêt habitat spécifique et adaptée aux internes en médecines.

Faire de chaque marque du Groupe une référence incontournable et préférée sur son périmètre d'activité

- Déploiement de la **filière Immobilière et du modèle « Banque-Immo »** pour permettre un accompagnement de A à Z des projets immobiliers des clients des Caisses régionales : les conseillers immobiliers des filiales Square Habitat et les conseillers Crédit Agricole affichent leurs synergies et mettent en commun leurs expertises professionnelles pour apporter une solution à chaque étape du projet du client, depuis la recherche d'un bien jusqu'à son financement et sa protection.
- Le Groupe Crédit Agricole, dans le cadre de son projet sociétal, fait évoluer sa solution **Agilauto** mise en marché en 2019. Les solutions de mobilité représentent un relais de croissance et jouent un rôle d'amortisseur pour les performances en crédit automobiles du Groupe. L'enjeu est d'installer une nouvelle expertise centralisée en passant de financeur à financeur + loueur. Pour cela l'approche 360° des besoins de mobilité des clients tous produits et tous marchés a été revue collectivement entre CACF, CAL&F, CAsa et les Caisses régionales du CPM.

En synthèse et pour chaque marché

Marché des particuliers

Le pouvoir d'achat des ménages s'est fortement contraint en 2022.

Le projet sociétal vise à anticiper et accompagner les clients en situation de fragilité financière ainsi que les enjeux relatifs à la rénovation énergétique, la mobilité alternative et le vieillissement.

Les financements des opérations en lien avec la transition énergétique (mobilité et logement) sont en hausse et le lancement du site J'écorénove Mon Logement permet de rendre plus facile les projets d'écorénovation de nos clients.

Marché de la clientèle patrimoniale

C'est un marché en croissance, concentrant lui-même une part importante de l'épargne des ménages français.

Le contexte économique et financier marqué par un retour de l'inflation, la remontée des taux d'intérêt et des niveaux élevés sur les marchés actions constitue une occasion pour reconsidérer les stratégies patrimoniales des clients. Le conseil sur l'épargne retrouve une place essentielle au cœur de la stratégie des acteurs.

En 2022, le Crédit Agricole a renouvelé son offre d'épargne durable pour apporter des solutions innovantes à ses clients. De même, les chantiers de transformation ouverts à horizon 2025 portent leurs premiers résultats : une approche renouvelée des potentiels et de la cartographie de nos clients ; des segments prioritaires de conquête

(jeunes et dirigeants d'entreprises, Pro et Agri) ; le renforcement de l'expertise patrimoniale des conseillers ; et la convergence de la marque CA Banque Privée avec le Plan Sociétal du Groupe.

Marché des professionnels

Il a été marqué en 2022 par un dynamisme de sortie de crise sanitaire qui a dopé l'activité, mais aussi par la hausse des coûts et les tensions sur les approvisionnements en lien direct et indirect avec le conflit russo-ukrainien.

Dans ce contexte, le crédit Agricole a conservé sa place de leader avec une part de marché stable (24 %) et un indice de satisfaction client bien positionné (3^e rang des banques traditionnelles françaises). Les clients ont largement continué à épargner (+ 3,4 % de collecte de bilan) et à emprunter massivement (+ 6,5 % d'encours de prêts professionnels) ; Les défaillances des clients restent, pour l'heure, à un niveau inférieur à celui d'avant-crise.

Afin de répondre à la forte augmentation du nombre de micro-entrepreneurs, aux attentes croissantes de digitalisation et à la montée en puissance des néo-banques, le Crédit Agricole a développé plusieurs offres à destination de ces nouveaux professionnels, dont le déploiement marquera l'année 2023.

Secteur public et économie sociale

Le contexte économique et social tendu, lié à la guerre en Ukraine, à la hausse du prix de l'énergie et plus généralement à l'inflation, a pesé sur les charges des collectivités et a infléchi la trajectoire de reprise attendue en 2022. Concernant le logement social, ce contexte tendu a aussi impacté le secteur et fait craindre un frein sur les investissements à court terme. À long terme, le secteur du Logement social est considéré comme solide et en capacité à faire face aux défis de la production/réhabilitation de logements sociaux.

Nos ambitions : renforcer notre accompagnement du secteur public et de l'économie sociale pour consolider nos liens et notre utilité aux territoires, avec deux collectivités sur trois déjà clientes du Crédit Agricole et une part de marché sur encours qui s'est stabilisé autour de 18 % en 2022.

Pour le logement social : poursuivre et accentuer notre présence auprès des bailleurs sociaux dans leurs projets pour accompagner la rénovation énergétique du parc HLM (prêts verts et sociaux) et favoriser l'inclusion sociale en facilitant l'accession sociale à la propriété (dispositif OFS/BRS).

Dans le cadre du Projet sociétal, le Crédit Agricole a étendu sa gamme de financements structurés proposés aux clients Entreprises, Secteur Public et Economie sociale avec la création d'une offre de prêts verts et sociaux fléchés, développée avec l'expertise de Crédit Agricole CIB.

Marché des entreprises

Le Crédit Agricole a conforté sa position de banquier de premier plan aux côtés des entreprises et de leurs dirigeants avec un montant de production historique de nouveaux crédits d'équipement moyen terme pour le marché Entreprises sur l'année 2022 de 17,3 milliards d'euros (+ 18 % en un an).

Marché de l'agriculture

En 2022, l'agriculture s'est montrée résiliente face aux différents enjeux : conflits géopolitiques, flambée et volatilité des cours, carbone et agroécologie, multiplication des aléas climatiques et sanitaires, souveraineté alimentaire et renouvellement des générations. Dans ce contexte mouvant, le projet sociétal du Crédit Agricole prend tout son sens, avec des travaux concrets sur l'accompagnement des transitions agri- agro, la structuration de la filière carbone de la Ferme France et la souveraineté alimentaire.

Le Crédit Agricole progresse et conforte sa position de leader avec un taux de pénétration en hausse à 85 %.

2

Examen de la situation financière et du résultat 2022



Activités et informations financières 17

Présentation des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole	17
Environnement économique et financier	17
Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole	18
Analyse de l'activité et des résultats des pôles et métiers du Groupe Crédit Agricole	24
Bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole	35
Perspectives	36

Activités et informations financières

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2 et 12 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2022.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Bilan de l'année 2022

Le scénario élaboré fin 2021 supposait un assagissement de la demande post-pandémie et un desserrement des contraintes pesant sur l'offre. Il s'articulait autour d'une double normalisation avec, d'une part, une croissance restant soutenue après une période de vigueur inhabituelle, et, d'autre part, une modération de l'inflation. En février 2022, le choc dramatique lié à la guerre russo-ukrainienne est venu percuter ce scénario via trois canaux principaux : la confiance, en constituant une source d'inquiétudes, l'offre, en provoquant des pénuries avérées ou anticipées, la demande, en stimulant l'inflation. Comme lors de la crise Covid, une hiérarchie des vulnérabilités nationales s'est établie selon de multiples critères : degré d'éloignement de la zone de guerre, importance des échanges commerciaux avec les belligérants (dont la dépendance à l'égard des importations de céréales, de gaz et de pétrole et le "mix" énergétique), choc sur les termes de l'échange et capacité à atténuer la hausse des prix (notamment à l'aide de subventions publiques). Si les pays ont été diversement affectés par ce nouveau choc, aucun n'a échappé à l'accélération et à la diffusion de l'inflation, suscitant des resserrements monétaires plus massifs et plus précoces et conduisant à revoir à la baisse la croissance. Seule la Chine a fait figure d'exception notable en échappant à l'inflation.

Après une croissance forte (8,1 %) en 2021 soutenue par les exportations dopées par les plans de relance occidentaux et une politique monétaire très accommodante, la **Chine** a en effet pâti d'un ralentissement affectant tous les pans de son économie : secteur immobilier, consommation privée, commerce extérieur. Les restrictions anti-Covid ont perturbé la production industrielle et la consommation mais l'atonie de la demande interne a permis de contenir l'inflation ; le ralentissement mondial et la hausse des prix des matières premières ont commencé à peser sur la croissance et la balance commerciale ; les déséquilibres structurels (immobilier, endettement, démographie) ont accentué l'impact défavorable de la conjoncture sur l'activité. La croissance s'est ainsi établie à 3 %, loin de la cible "autour de 5,5 %" prévue en mars.

Bien qu'éloignés de l'épicentre du conflit et encore portés par l'élan d'une reprise post-Covid (croissance de 5,9 % en 2021) largement due à une consommation "sur-stimulée", les **États-Unis** ont affiché une croissance en repli sensible (2,1 % en 2022). Après avoir commencé l'année 2022 par deux trimestres consécutifs de contraction du PIB ⁽¹⁾, la croissance s'est reprise grâce aux amortisseurs hérités de la pandémie : accumulation d'une épargne abondante (concentrée sur les hauts revenus) et marché du travail très tendu. Des créations d'emplois robustes, couplées à un taux de participation (62,3 % en décembre) encore inférieur d'un point de pourcentage, à son niveau pré-crise, se sont traduites par une baisse du taux de chômage (3,5 %) et des hausses de salaires vigoureuses (6,2 % sur un an en novembre), compensant partiellement une inflation forte. Stimulée par l'offre puis rapidement par la demande, l'inflation sur 12 mois est passée de 7,5 % en janvier 2022 à 6,5 % en décembre après avoir atteint un pic en juin à 9,1 %. Quant à l'inflation sous-jacente, elle n'a que faiblement diminué (5,7 % en décembre contre 6 % en janvier et un pic à 6,6 % en septembre).

À l'issue d'une croissance très soutenue 2021 (5,3 %) et après avoir été portée au premier semestre 2022 par le rebond post-Omicron, la **zone euro** a subi à partir de l'été la matérialisation brutale d'une offre bien plus limitée de gaz russe, du choc sur les termes de l'échange ⁽²⁾, de l'accélération de l'inflation et du resserrement des conditions financières. Le ralentissement a été violent : de 5,5 % au premier trimestre 2022, le rythme annuel de croissance du PIB s'est replié à 2,3 % au troisième trimestre. En dépit d'une contribution externe légèrement négative (- 0,3 point de pourcentage), la croissance est néanmoins restée élevée sur l'ensemble de l'année (3,5 %) grâce au dynamisme de la demande interne : la consommation des ménages et l'investissement ont, respectivement, progressé de 4 % et 4,3 % ⁽³⁾. La robustesse de la consommation est largement expliquée par les "séquelles" de la crise du Covid : résistance du marché du travail et épargne abondante.

(1) En variation trimestrielle annualisée, le PIB s'est contracté de 1,6 % puis de 0,6 %. Le recul du premier trimestre est imputable à une contribution fortement négative des exportations nettes ; celui du deuxième trimestre est essentiellement expliqué par le déstockage. D'autres variables nécessaires au diagnostic (dont revenu réel des ménages hors transferts et emploi salarié non agricole, etc.) ayant bien résisté, cette période n'a pas été officiellement qualifiée de récession par le NBER.

(2) Le renchérissement des importations d'énergie sur les neuf premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021 équivaut à 4,3 points de PIB. Avant la redistribution de la charge entre acteurs (essentiellement via le soutien de l'État aux ménages et aux entreprises et le transfert de la hausse des coûts des producteurs aux consommateurs), ce surcoût affecte les agents selon leur consommation relative d'énergie : 29 % aux ménages, 68 % aux entreprises et 3 % aux administrations.

(3) Les performances nationales se sont révélées très hétérogènes puisque la croissance allemande a atteint 1,8 % (2,6 % en 2021), que la France et l'Italie ont crû aux rythmes de, respectivement, 2,6 % (6,8 % en 2021) et 3,9 % (6,7 % en 2021) alors que l'Espagne progressait encore de 5,5 % (5,5 % en 2021).

En effet, en dépit d'un ralentissement des créations d'emplois et d'une hausse du taux de participation (à 74,9 % au troisième trimestre), la "rétention d'emplois", élément essentiel de la stratégie déployée lors du Covid, a permis la poursuite de la baisse du taux de chômage (à 6,5 % en novembre 2022 contre 7,1 % un an auparavant). Si le soutien public (1,3 % de PIB en 2022 dont plus de la moitié en faveur des ménages) et la progression des salaires nominaux n'ont pas permis de préserver le revenu disponible réel (en recul de 0,4 % sur les trois premiers trimestres de l'année), la perte de pouvoir d'achat ne s'est pas traduite par une baisse de la consommation : l'excès d'épargne accumulé avec la crise (d'environ 1 000 milliards d'euros mi-2022) a contribué à la résistance de la demande intérieure, qu'aurait dû handicaper une inflation très vive. Le taux d'inflation a plus que doublé entre janvier 2022 (5,1 % en glissement annuel) et son pic (10,6 % en octobre) avant de se replier (9,2 % en décembre) : la décélération de l'inflation dans le secteur de l'énergie (25,5 % contre 34,9 % en novembre) a amorti l'accélération des prix des autres composantes (services, biens industriels non énergétiques, produits alimentaires). Si le redressement de l'inflation sous-jacente a d'abord été causé par les contraintes d'offre (goulets d'étranglement et pénuries d'intrants), l'importance des facteurs de demande s'est progressivement accrue à la faveur de la levée des restrictions liées à la pandémie, notamment dans les services. Les sources d'inflation en amont se sont en outre lentement diffusées. L'inflation sous-jacente est ainsi passée de 2,3 % en janvier à 5,2 % en décembre.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, comportant le risque de la voir s'installer durablement, le discours puis les actions des Banques centrales se sont durcis. La priorité accordée à la lutte contre l'inflation s'est traduite par des resserrements monétaires agressifs.

Aux États-Unis, le brusque revirement "hawkish" du FOMC fin 2021 s'est singulièrement renforcé au cours du premier trimestre de 2022. Des hausses du taux des *Fed Funds* ont été entreprises à partir de mars. Totalisant 425 points de base sur l'année, elles ont porté la fourchette cible à 4,25 %-4,50 % en fin d'année. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) a commencé en juin (plafonds de remboursement mensuels de 30 milliards de dollars en *Treasuries* et de 17,5 milliards de dollars en *Mortgage-Backed Securities*, soit un total de 47,5 milliards de dollars, niveau qui a ensuite été doublé pour atteindre un plafond mensuel de 95 milliards de dollars).

Enfin, en décembre, le procès-verbal du FOMC est venu éclairer les intentions des responsables de la *Fed* : ambition réaffirmée de faire baisser l'inflation vers la cible de 2 %, ralentissement du rythme des hausses de taux ne signalant ni une moindre détermination à atteindre l'objectif de stabilité des prix ni un jugement selon lequel l'inflation serait déjà sur une trajectoire descendante persistante, maintien d'une

politique restrictive "pendant une période prolongée" (jusqu'à ce que, précisément, l'inflation se rapproche de la cible), précisant qu'il serait inapproprié de commencer à baisser le taux des *Fed Funds* en 2023.

En zone euro, après dix années d'accommodation monétaire ininterrompue, la BCE a débuté un cycle de remontée de ses taux directeurs en juillet. Sur l'ensemble de l'année, les hausses ont atteint 250 points de base, portant les taux de dépôt et de refinancement à, respectivement, 2 % et 2,50 %. Le volet "non conventionnel" a également été durci : fin des achats nets en mars au titre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) et en juillet au titre de l'APP (*Asset Purchase Programme*), durcissement des conditions de liquidité avec la fin des opérations TLTRO 3 en juin.

Sur les marchés financiers, l'année 2022 a été difficile puisque marquée par des hausses violentes des taux d'intérêt, et des marchés actions en repli.

Les taux américains à deux ans ont progressé de 380 points de base (pb) à 4,50 % alors que les taux à dix ans ont augmenté de 240 pb (3,90 %). Les taux souverains allemands à deux ans (2,70 % fin décembre) et dix ans (2,55 %) se sont, respectivement, redressés de 330 et 275 pb. Les taux souverains (qu'il s'agisse des taux à deux ou dix ans) sont donc revenus à des niveaux inconnus depuis le sommet atteint en 2007, à l'aube de la crise financière de 2008 qui allait les faire s'engager sur la voie du grand repli, repli assorti d'une tendance à l'aplatissement de la courbe se terminant par une inversion légère en Allemagne, franche aux États-Unis. En effet, fin 2021, les courbes de taux d'intérêt (écart entre les taux souverains à deux et dix ans) étaient encore ascendantes et offraient une pente de, respectivement, environ 80 et 50 pb aux États-Unis et en Allemagne. Selon la vigueur et la maturité des resserrements monétaires, les courbes se sont progressivement aplaties pour s'inverser aux États-Unis (juillet) puis en Allemagne (novembre). Les écarts de rémunérations entre les échéances longue et courte étaient négatifs fin décembre 2022 (d'environ 60 pb aux États-Unis et 15 pb en Allemagne). Par ailleurs, les primes de risque ont progressé d'environ 20 pb en France et en Espagne pour s'établir, respectivement à 55 et 97 pb au-dessus du Bund, tandis que le spread italien a augmenté de près de 80 pb à 213 pb.

Alors que le marché actions américain (S&P500) a perdu 20 % au cours de l'année, l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 ont respectivement reculé de 12 % et 10 %. Enfin, l'aversion au risque et un resserrement monétaire américain puissant et précoce ont profité au dollar. L'euro a ainsi continûment baissé contre dollar jusqu'en septembre, enregistrant une dépréciation sur neuf mois de 14 %. À la faveur d'une croissance économique plus résistante qu'anticipé et de resserrement de la BCE, l'euro s'est ensuite repris limitant sa dépréciation contre dollar à - 6 % sur 2022.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Sur l'ensemble de l'année 2022, le résultat net part du Groupe publié est de 8 144 millions d'euros, contre 9 101 millions d'euros pour l'année 2021, soit une baisse de - 10,5 %. Pour mémoire, l'année 2021 est caractérisée par un effet de base sur le résultat net part du Groupe, celui-ci intégrant en effet + 473 millions d'euros au titre du badwill et du DTA hors bilan de Creval⁽¹⁾. Hors cet effet, la baisse du résultat net part du Groupe publié serait limitée à - 5,6 %.

Les éléments spécifiques pour l'année 2022 ont un effet positif de + 236 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe publié. Ils intègrent les éléments de volatilité comptable récurrents en produit net bancaire, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*), la partie spread émetteur de la FVA, et le *secured lending* pour - 14 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour + 16 millions d'euros en résultat net part du

Groupe, les variations de la provision Épargne Logement pour + 369 millions d'euros en résultat net part du Groupe. À ceux-ci s'ajoutent les éléments non récurrents : ils comprennent le gain fiscal Affrancamento-Reallineamento en Banque de Proximité à l'International pour un impact de + 126 millions d'euros en résultat net part du Groupe ; des coûts de transformation dans le cadre de l'accord entre Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis pour - 16 millions d'euros en résultat net part du Groupe ; des coûts de transformation de CAGIP avec un impact de - 37 millions d'euros en résultat net part du Groupe ; le déclassement IFRS 5 actif en cours de cession de Crédit du Maroc avec un impact de - 14 millions d'euros en résultat net part du Groupe ; la provision pour risques de fonds propres Ukraine pour - 195 millions d'euros ; la plus-value de cession de La Médicale pour + 101 millions d'euros ; les coûts d'intégration de Lyxor et de Creval

(1) + 422 millions d'euros en RNPG de badwill Creval, + 89 millions d'euros en RNPG de DTA hors bilan de Creval, - 12 millions d'euros en RNPG d'autres ajustements liés à l'intégration de Creval ainsi que - 26 millions d'euros en RNPG de mises à jours et migrations IT.

pour - 49 millions d'euros ; la provision exceptionnelle sur les moratoires en Pologne pour - 17 millions d'euros ; le déclassement du Crédit du Maroc en actifs en cours de cession pour - 10 millions d'euros ; et l'impact négatif du don pour l'illettrisme pour un montant de - 26 millions d'euros.

Les éléments spécifiques pour l'année 2021 ont eu un effet positif de + 589 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe publié avec les éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour + 4 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour - 13 millions d'euros et les variations de la provision Épargne Logement pour + 76 millions d'euros. À cela s'ajoutaient les éléments suivants : le trop versé des contributions au titre du FRU sur les exercices à 2016 à 2020 pour + 185 millions d'euros, des gains "Affrancamento" liés à des dispositions fiscales exceptionnelles en Italie pour la revalorisation extracomptable des écarts d'acquisition et leur amortissement pour + 233 millions d'euros en résultat net part du Groupe dans les pôles BPI (+ 82 millions d'euros), GEA (+ 80 millions d'euros) et SFS (+ 71 millions d'euros) ; un goodwill lié à l'acquisition de Credito Valtellinese pour

+ 422 millions, le DTA hors bilan Creval pour + 89 millions d'euros, un provisionnement complémentaire des encours sains des créances Creval pour - 21 millions d'euros, des frais d'acquisition et d'intégration de Credito Valtellinese pour - 26 millions d'euros, d'autres ajustements Creval pour - 12 millions d'euros. À ceci s'ajoutaient les coûts du plan RH NextGeneration CA Italia (PSE) pour - 109 millions d'euros, la contribution exceptionnelle au plan de sauvegarde des banques Italiennes pour - 14 millions d'euros, une cession de créances et un provisionnement complémentaire du portefeuille de CA Italia pour - 180 millions d'euros. Ont enfin été comptabilisés en éléments spécifiques les impacts des activités de gestion de fortune à Miami et au Brésil en cours de cession pour + 2 millions d'euros au sein du métier Gestion de fortune, le déclassement en actifs en cours de cession (IFRS 5) de CA Serbie pour - 4 millions d'euros, les coûts d'intégration de Kas Bank et S3 par CACEIS pour - 2 millions d'euros, les coûts d'acquisition de Lyxor pour - 8 millions d'euros, les coûts de transformation liés au projet Réseau LCL Nouvelle génération de regroupement d'agences chez LCL pour - 9 millions d'euros, et les coûts liés au projet Turbo, plan de transformation et d'évolution de CACEIS pour - 23 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié	Δ 2022/2021 publié	2022 sous-jacent	2021 sous-jacent	Δ 2022/2021 sous-jacent
Produit net bancaire	38 162	36 822	+ 3,6 %	37 682	36 730	+ 2,6 %
Charges d'exploitation hors FRU	(23 650)	(22 602)	+ 4,6 %	(23 476)	(22 255)	+ 5,5 %
FRU	(803)	(479)	+ 67,6 %	(803)	(664)	+ 20,9 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 709	13 741	(0,2 %)	13 403	13 812	(3,0 %)
Coût du risque de crédit	(2 893)	(2 193)	+ 31,9 %	(2 698)	(1 849)	+ 45,9 %
Coût du risque juridique			n.s.			n.s.
Sociétés mises en équivalence	419	392	+ 7,1 %	427	387	10,5 %
Gains ou pertes sur autres actifs	28	(27)	n.s.	28	(12)	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition		497	n.s.		0	n.s.
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	11 264	12 409	(9,2 %)	11 161	12 337	(9,5 %)
Impôt	(2 508)	(2 463)	+ 1,8 %	(2 567)	(3 079)	(16,6 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	116	6	x 19,3	36	3	x 13,2
RÉSULTAT NET	8 873	9 953	(10,9 %)	8 630	9 261	(6,8 %)
Intérêts minoritaires	(729)	(852)	(14,5 %)	(722)	(748)	(3,6 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	8 144	9 101	(10,5 %)	7 909	8 512	(7,1 %)
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	62,0 %	61,4 %	+ 0,6 PP	62,3 %	60,6 %	+ 1,7 PP

Hors éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent ressort à 7 909 millions d'euros, en baisse de - 7,1 %** par rapport à l'année 2021.

Le **produit net bancaire sous-jacent** augmente de **+ 2,6 %** par rapport à 2021. À périmètre constant ⁽¹⁾, le produit net bancaire sous-jacent a cru de + 1,5 %. Cette hausse des revenus s'explique notamment par le dynamisme de l'activité des métiers, qui a compensé l'impact de l'effet marché sur les métiers de stock et le pincement des marges nettes d'intérêt dans un contexte de hausse rapide des taux. Plus précisément, pour le pôle Banque de Proximité en France, les revenus sont stables (- 0,6 % par rapport à 2021) avec des commissions dynamiques mais une marge nette d'intérêts en baisse, la hausse du coût de refinancement étant partiellement compensée par le *repricing* progressif des actifs ; en Banque de Proximité à l'International en Italie les revenus sont soutenus par la hausse des taux sur le stock et la production et la croissance des commissions perçues ; en Banque de Proximité à l'International en Pologne et en Égypte, les revenus sont soutenus par le contexte de hausse des taux. Pour le pôle Gestion de l'Épargne et Assurances, l'évolution des revenus de l'assurance reflète la hausse du prélèvement sur la marge financière et la reprise de provisions techniques. En parallèle, la banque privée a bénéficié de la hausse des taux et de la diversification du mix produit. À l'inverse, les revenus de la gestion d'actifs ont souffert des effets marchés, pénalisant les commissions de gestion et les commissions de

surperformance. Dans le pôle Grande clientèle, les revenus de la banque de financement et d'investissement ont bénéficié du renforcement des positions commerciales notamment en crédits syndiqués et émissions obligataires, et les revenus des services financiers aux institutionnels ont été soutenus par le dynamisme de la marge nette d'intérêts. Le pôle Services Financiers Spécialisés est caractérisé par des revenus dynamiques en leasing et des revenus en crédit à la consommation portés par une production commerciale dynamique compensant la contraction des marges.

Les **charges d'exploitation** sous-jacentes hors FRU sont en croissance de + 5,5 % par rapport à l'année 2021, sous l'effet notamment de l'accompagnement du développement des métiers et des dépenses IT, ainsi que de la hausse des rémunérations, et de + 4,1 % à périmètre constant. Le coefficient d'exploitation hors FRU sur l'année 2022 s'établit ainsi à 62,3 % en hausse de + 1,7 point de pourcentage par rapport à celui de l'année 2021. Le FRU s'élève à 803 millions d'euros en 2022, en hausse de + 20,9 % par rapport à 2021. À noter que la restitution d'un trop versé sur l'exercice 2016-2020 a été comptabilisée en éléments spécifiques au premier trimestre 2021 pour + 185 millions d'euros. Le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** atteint ainsi 13 403 millions d'euros, en baisse de - 3,0 % par rapport à 2021.

(1) Intégration en 2021 de Creval et Lyxor.

Le **coût du risque** sur l'année est en hausse, à - 2 698 millions d'euros (dont - 959 millions d'euros de coût du risque sur encours sains (niveaux 1 et 2), - 1 831 millions d'euros de coût du risque avéré (normalisation du coût du risque de niveau 3), et + 93 millions d'euros de risques autres correspondant principalement à des reprises de provisions juridiques), soit une hausse de + 45,9 % par rapport à 2021.

Au 31 décembre 2022, les indicateurs de risque confirment la **qualité de l'actif du Groupe Crédit Agricole et du niveau de couverture de ses risques**. Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté habitat (46 % des encours bruts) et entreprises (33 % des encours bruts). Le stock de provisions s'élève à 19,9 milliards d'euros à fin décembre 2022 (dont 10,5 milliards d'euros pour les Caisses régionales), dont 42 % de provisions sur encours sains (48 % pour les Caisses régionales). Le stock de provisions sur encours sains a augmenté, au niveau du Groupe, de + 2,9 milliards d'euros depuis le quatrième trimestre 2019. La gestion prudente de ce stock de provisions permet au Groupe Crédit Agricole de présenter l'un des meilleurs ⁽¹⁾ taux de couverture global des créances douteuses (à 82,9 % à fin décembre 2022) parmi les grandes banques européennes.

Le **résultat net sur autres actifs** s'établit à 28 millions en 2022 contre - 12 millions d'euros en 2021 qui intégrait essentiellement la déconsolidation de la filiale algérienne de Crédit Agricole CIB.

Le **résultat sous-jacent avant impôt, activités cédées et minoritaires** ressort en baisse de - 9,5 %, à 11 161 millions d'euros.

La charge d'impôt est de 2 567 millions d'euros, en baisse de - 16,6 %, avec un **taux d'impôt effectif sous-jacent s'établissant à 23,9 %**, en baisse de - 1,9 point de pourcentage comparé à 2021. Le résultat net avant minoritaires affiche ainsi une baisse de - 6,8 %.

Les **intérêts minoritaires** s'établissent à - 722 millions d'euros en 2022, soit en baisse de - 3,6 % en parallèle de la baisse du résultat sous-jacent avant impôt, activités cédées et minoritaires.

Le **résultat net part du Groupe sous-jacent** s'établit ainsi à 7 909 millions d'euros en baisse de - 7,1 %.

Hors éléments spécifiques, **le résultat net part du Groupe sous-jacent ressort à 7 909 millions d'euros, en baisse de - 7,1 %** par rapport à l'année 2021.

(1) Analyse faite à partir des données 31/12 pour Crédit Agricole S.A. et Groupe Crédit Agricole, ainsi que des publications 30 septembre 2022 sur les prêts à la clientèle, les encours Stage 3 et les provisions Stages 1, 2 et 3 de Banco Santander, Barclays, BNP Paribas, Crédit Suisse, Deutsche Bank, HSBC, et Société Générale, Standard Chartered, UBS, et enfin à partir de la publication du 30 juin 2022 de Unicredit, Groupe BPCE, et ING.

Les éléments spécifiques ayant impacté les comptes du Groupe Crédit Agricole en 2021 et 2022 sont les suivants :

(en millions d'euros)	2022		2021	
	Impact brut ⁽¹⁾	Impact en RNPG	Impact brut ⁽¹⁾	Impact en RNPG
DVA (GC)	(19)	(14)	6	4
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	21	16	(17)	(13)
Provisions Épargne logement (LCL)	34	26	(1)	(1)
Provisions Épargne logement (AHM)	53	39	22	16
Provisions Épargne logement (CR)	412	306	85	61
Déclassement d'actifs en cours de cession – PNB (BPI)	-	-	(2)	(2)
Provision exceptionnelle sur les moratoires en Pologne (BPI)	(21)	(17)	-	-
Projet de cession en cours PNB (WM)	-	-	(1)	(1)
TOTAL IMPACT EN PNB	480	355	92	65
Coûts d'intégration Creval (BPI)	(30)	(18)	-	-
Coûts d'intégration Lyxor (GEA)	(59)	(31)	-	-
Coûts de transformation CAGIP (AHM)	(20)	(15)	-	-
Coûts de transformation CAGIP (CR)	(29,5)	(21,9)	-	-
Coûts d'intégration Kas Bank/S3 (GC)	-	-	(4)	(2)
Coûts de transformation (GC)	-	-	(45)	(23)
Coûts de transformation (LCL)	-	-	(13)	(9)
Coûts d'acquisition Lyxor (GEA)	-	-	(16)	(8)
PSE CA Italia	-	-	(190)	(109)
Projet de cession en cours Charges (WM)	-	-	(2)	(2)
Frais d'intégration Creval (BPI)	-	-	(32)	(17)
Don pour l'illettrisme (CR)	(35)	(26)	-	-
Autres ajustements Creval	-	-	(19)	(12)
Contribution exceptionnelle au plan de sauvegarde des banques italiennes (BPI)	-	-	(25)	(14)
Déclassement d'actifs en cours de cession – Charges (BPI)	(0)	(0)	(1)	(1)
TOTAL IMPACT EN CHARGES	(174)	(111)	(347)	(197)
Corrections sur FRU 2016-2020 (CR)	-	-	55	55
Corrections sur FRU 2016-2020 (AHM)	-	-	130	130
TOTAL IMPACT EN FRU	-	-	185	185
Cession de créances et provisionnement complémentaire du portefeuille CA Italia	-	-	(319)	(180)
Creval – Coût du risque stage 1 (BPI)	-	-	(25)	(21)
Provision pour risque fonds propres Ukraine (BPI)	(195)	(195)	-	-
TOTAL IMPACT COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT	(195)	(195)	(344)	(202)
Coûts de transformation CACF/Stellantis (SFS) <i>Affrancamento</i>	(8)	(16)	-	-
Gain <i>Affrancamento</i> (SFS)	-	-	5	5
TOTAL IMPACT MISE EN ÉQUIVALENCE	(8)	(16)	5	5
Frais d'intégration Creval (BPI)	-	-	1	-
Frais d'acquisition Creval (BPI)	-	-	(16)	(9)
TOTAL IMPACT EN GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	-	-	(15)	(9)
Badwill Creval (BPI)	-	-	497	422
TOTAL IMPACT VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION	-	-	497	422
Gain <i>Affrancamento</i> IS (SFS)	-	-	108	66
Gain <i>Affrancamento</i> (BPI)	-	-	97	82
Gain <i>Affrancamento/Reallineamento</i> (BPI)	146	126	-	-
Gain <i>Affrancamento</i> (GEA)	-	-	114	80
IDA hors-bilan CREVAL	-	-	105	89
TOTAL IMPACT EN IMPÔTS	146	126	424	317
Plus-value Cession La Médicale (GEA)	101	101	-	-
Déclassement d'actifs en cours de cession Crédit du Maroc (BPI)	(14)	(14)	-	-
Déclassement d'actifs en cours de cession (BPI)	(7)	(10)	(1)	(1)
Projet de cession en cours (WM)	-	-	5	5
TOTAL IMPACT EN ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION	80	77	3	3
IMPACT TOTAL DES RETRAITEMENTS	330	236	500	589
Gestion de l'Épargne et Assurances	42	70	100	74
Banque de Proximité en France	382	283	126	106
Banque de Proximité à l'International	(121)	(128)	71	226
Services Financiers Spécialisés	(8)	(16)	113	71
Grandes clientèles	2	1	(61)	(33)
Activités Hors Métiers	32	24	152	146

(1) Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires.

Solvabilité

Au 31 décembre 2022, le **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) phasé** du Groupe Crédit Agricole s'établit à 17,6 %. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole affiche un coussin substantiel de 8,7 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP ⁽¹⁾ fixée à 8,9 % et affiche l'écart au SREP le plus important parmi les GSIB européennes ⁽²⁾. Le ratio CET1 non phasé atteint 17,2 %.

Le ratio CET1 a progressé de 0,1 point de pourcentage sur l'année 2022. L'impact très favorable du résultat conservé sur le ratio (+ 1,09 pp) a permis d'absorber la croissance des métiers, les opérations d'acquisition et autres effets (- 0,37 pp), soit une génération organique de capital de + 0,72 point de pourcentage sur l'année. Par ailleurs, l'année a été marquée par des effets conjoncturels largement réversibles, liés d'une part à l'impact des taux longs sur les réserves latentes Assurance (pour - 0,35 point de pourcentage) et d'autre part aux impacts RWA du conflit russo-ukrainien (pour - 0,11 point de pourcentage). À noter, le complément de distribution et les rachats d'actions Crédit Agricole S.A. visant à compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital salariée de 2022 pèsent sur le ratio CET1 pour - 0,07 point de pourcentage. Enfin, l'anticipation au quatrième trimestre 2022 de l'impact de l'achat d'actions Crédit Agricole S.A. par SAS Rue La Boétie prévu avant fin juin 2023 réduit le ratio CET1 de - 0,17 point de pourcentage.

Le stock global de réserves OCI atteint - 19 points de base au 31 décembre 2022. Ainsi, retraité des effets du stock de réserves latentes, le ratio CET1 est en hausse sur l'année 2022 à 17,7 % en décembre 2022, versus 17,4 % à fin décembre 2021 net de + 16 points de base de plus-values latentes.

Le **ratio Tier 1** phasé ressort à 18,6 % et le ratio global phasé est à 21,6 % à fin décembre 2022.

Le **ratio de levier phasé** ressort à 5,3 %, bien au-dessus de l'exigence réglementaire de 3 %. À cette exigence minimale de 3 % s'ajoute, à compter du 1^{er} janvier 2023 et uniquement pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin G-SII de l'entité soit s'élevant à 0,5 % pour le Groupe Crédit Agricole. Le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînerait une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD). Au 1^{er} janvier 2023, sur la base des données au 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole disposerait d'une marge de sécurité de 184 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 37 milliards d'euros de capital Tier 1.

Les **emplois pondérés** phasés de Groupe Crédit Agricole s'élèvent à 574,6 milliards d'euros à fin décembre 2022, en baisse de - 10,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021. La **croissance organique des métiers** génère une hausse des emplois pondérés à hauteur de + 23,6 milliards d'euros (dont 4 milliards au titre des ratings revus à la baisse sur les expositions russo-ukrainiennes). À l'inverse, les **opérations de fusions acquisition** libèrent - 4,6 milliards d'euros d'emplois pondérés et l'**assurance** contribue à une baisse des emplois pondérés pour - 27,2 milliards d'euros répartis entre - 22 milliards d'euros provenant des moins-values latentes du portefeuille Assurance (impactées notamment par la hausse des taux) et de la Valeur de Mise en Equivalence de l'assurance pour - 5 milliards d'euros (en lien avec la remontée de dividende de CAA). Enfin des effets méthodologiques sur l'année 2022 libèrent - 2,7 milliards d'euros d'emplois pondérés supplémentaires.

Seuil de déclenchement du Montant Maximum de Distribution (MMD)

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuable (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

Le Groupe Crédit Agricole, au 31 décembre 2022, dispose d'une marge de sécurité de **796 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 46 milliards d'euros de capital CET1**.

Crédit Agricole S.A., au 31 décembre 2022, dispose d'une marge de sécurité de 329 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 12 milliards d'euros de capital CET1.

TLAC

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne via CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences de ratio TLAC suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 18 % des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets – RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la Directive européenne CRD 5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5 %, un coussin G-SIB de 1 % et le coussin contracyclique fixé à 0,05 % pour le Groupe CA au 31 décembre 2022). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 21,5 % ;
- un ratio TLAC supérieur à 6,75 % de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure – LRE*).

L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26 % des RWA hors dette senior préférée éligible.

Au 31 décembre 2022, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole** s'élève à **27,2 % des RWA et 7,8 % de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible** ⁽³⁾, soit bien au-delà des exigences.

Le Groupe présente ainsi un ratio TLAC hors dette senior préférée éligible supérieur de 560 points de base, soit 32 milliards d'euros, au-delà de l'exigence actuelle de 21,5 % des RWA.

Sur l'année 2022, 5,9 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché (dette senior non préférée et Tier 2). Le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 27,6 milliards d'euros.

(1) Coussin contracyclique de 5 pb au 31 décembre 2022, attendu à 42 pb au 31 décembre 2023 et de 74 points de base au 2 janvier 2024 pour le Groupe Crédit Agricole sur la base des informations connues à date, et en particulier la hausse du taux du coussin contracyclique français à 0,50 % à compter d'avril 2023 puis 1 % à compter de janvier 2024.

(2) Sur la base des données publiques en date du 8 février 2023 des 13 G-SIB européennes, soit BPCE (données 30 septembre 2022), BNP Paribas (données 31 décembre 2022), Crédit Agricole Group (données 31 décembre 2022), Deutsche Bank (données 31 décembre 2022), ING (données 31 décembre 2022), Santander (données 31 décembre 2022), Société Générale (données 31 décembre 2022), Unicredit (données 30 septembre 2022), Crédit Suisse (données 30 septembre 2022), Barclays (données 30 septembre 2022), HSBC (données 30 septembre 2022), Standard Chartered (données 30 septembre 2022) et UBS (données 31 décembre 2022) ainsi que de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2022. Écart au SREP ou exigence en CET1 équivalente.

(3) Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72 *ter*-(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2022.

MREL

Les niveaux minimums à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement. Le Groupe Crédit Agricole doit respecter depuis le 1^{er} janvier 2022 une exigence minimale de MREL total de :

- 21,04 % des RWA, niveau auquel s'ajoute d'après la Directive européenne CRD 5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5 %, un coussin G-SIB de 1 % et le coussin contracyclique fixé à 0,05 % pour le Groupe CA au 31 décembre 2022). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 24,6 % ;
- 6,02 % de la LRE.

Au 31 décembre 2022, le **Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL estimé à 31,6 % des RWA et 9,1 % de l'exposition en levier**, bien au-delà de l'exigence de MREL total.

Une exigence de subordination additionnelle au TLAC ("MREL subordonné") est également déterminée par les autorités de résolution et exprimée en pourcentage des RWA et de la LRE, dans laquelle les instruments de dette senior sont exclus, à l'instar du TLAC, dont le ratio est équivalent à celui du MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole. Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette exigence de MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole n'excède pas l'exigence de TLAC.

La distance au seuil de déclenchement du montant maximum de distribution liée aux exigences de MREL (M-MMD) correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences de MREL, MREL subordonné et TLAC exprimées en RWA.

Le Groupe Crédit Agricole, au 31 décembre 2022, dispose ainsi d'une marge de sécurité de **560 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du M-MMD, compte tenu de l'exigence TLAC applicable au 31 décembre 2022, soit 32 milliards d'euros de capital CET1**.

Liquidité

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du groupe Crédit Agricole.

La situation de liquidité du groupe Crédit Agricole est solide. Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 667 milliards d'euros au 31 décembre 2022, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 213 milliards d'euros, en baisse de 66 milliards d'euros par rapport à décembre 2021, en raison notamment du remboursement d'une part significative de ressources T-LTRO 3 (71 milliards d'euros) levées dans le contexte de crise Covid-19.

L'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 91 milliards d'euros⁽¹⁾.

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 467 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Elles couvrent plus de trois fois l'endettement court terme (hors remplacements en Banques Centrales).

À fin décembre 2022, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 403,5 milliards d'euros pour le Groupe Crédit

Agricole et à 373,2 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 241,9 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 253,5 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.

Les **ratios LCR** moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 167,3 % et 147,9 % à fin décembre 2022. Les ratios LCR fin de période au 31 décembre 2022 s'élèvent respectivement à 167,6 % pour le Groupe Crédit Agricole et 162,7 % pour Crédit Agricole S.A. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme défini à environ 110 % et à l'exigence minimale réglementaire à 100% (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018).

Les **ratios NSFR** fin de période au 31 décembre 2022 s'élèvent respectivement à 118,0 % pour le Groupe Crédit Agricole et 114,2 % pour Crédit Agricole S.A, supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme et à l'exigence minimale réglementaire définis à 100 % (en vigueur depuis le 28 juin 2021).

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de **refinancement à moyen long terme**, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

En 2022, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 49,5 milliards d'euros^{(2) (3)} de dette à moyen long terme, dont 43 % émis par Crédit Agricole S.A. Les événements notables de l'année 2022 pour le Groupe sont les suivants :

- Crédit Agricole CIB a émis 17,5 milliards d'euros, notamment des placements privés structurés et très diversifiés ;
- Crédit Agricole Consumer Finance a émis 7,6 milliards d'euros de refinancements MLT, dont 1,6 milliard d'euros de titrisations ABS ;
- Crédit Agricole Italia a émis un Covered Bond pour 1,5 milliard d'euros en deux tranches à 10 et 20 ans ;
- Crédit Agricole nextbank (Suisse) a réalisé trois émissions Covered Bond cette année pour 300 millions de francs suisses dont une émission Green Covered Bond pour 100 millions de francs suisses.

Par ailleurs, 10,1 milliards d'euros⁽²⁾ ont également été levés hors marché et se répartissent entre 7,8 milliards d'euros auprès des réseaux de banques (banque de proximité du Groupe ou réseaux externes), 1,6 milliard d'euros auprès des organismes supranationaux et 0,7 milliard d'euros auprès de véhicules de refinancement nationaux (dont CRH).

En 2022, Crédit Agricole S.A. a levé sur le marché l'équivalent de 21,1 milliards d'euros^{(2) (3)} (pour un plan initial de 13 milliards d'euros).

La banque a levé l'équivalent de 21,1 milliards d'euros, dont 5,6 milliards d'euros en dette senior non préférées et 0,3 milliard d'euros en dette Tier 2, ainsi que 8,1 milliards d'euros de dette senior préférées et 7 milliards d'euros de dette senior collatéralisées. Le financement est diversifié en formats et en devises⁽⁴⁾.

À noter que Crédit Agricole S.A. a émis le 5 janvier 2022 un AT1 Perpétuel NC7, v7 ans pour 1,25 milliard de dollars américains au taux initial de 4,75 %.

Le programme de refinancement 2023 s'élève à 19 milliards d'euros, dont 15 milliards d'euros de dette senior préférée ou senior collatéralisée et 4 milliards d'euros de dette éligible TLAC (dette senior non préférée ou Tier 2). À fin janvier 2023, 27 % du programme de financement a été réalisé.

À noter que crédit Agricole S.A. a émis le 3 janvier 2023 un AT1 Perpétuel NC6 ans pour 1,25 milliard d'euros au taux initial de 7,25 %.

(1) Hors FCA Bank.

(2) Montant brut avant rachats et amortissements.

(3) Hors émission AT1.

(4) 83 % en EUR, 4 % en USD, 4 % en GBP, 3 % en JPY, 3 % en CHF et 3 % autres (NOK, HKD, SGD, AUD).

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DES PÔLES ET MÉTIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

— Contribution des métiers au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié
Banque de Proximité en France	3 561	3 983
Banque de Proximité à l'International	327	617
Gestion de l'Épargne et Assurances	2 513	2 443
Grandes clientèles	1 739	1 643
Services Financiers Spécialisés	751	808
Activités Hors Métiers	(747)	(393)
TOTAL	8 144	9 101

Banque de Proximité en France – Caisses régionales

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié	Δ 2022/2021 publié	2022 sous-jacent	2021 sous-jacent	Δ 2022/2021 sous-jacent
Produit net bancaire	14 188	14 096	+ 0,6 %	13 776	14 011	(1,7 %)
Charges d'exploitation hors FRU	(9 441)	(8 986)	+ 5,1 %	(9 377)	(8 986)	+ 4,3 %
FRU	(156)	(87)	+ 78,7 %	(156)	(142)	+ 9,7 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 591	5 023	(8,6 %)	4 243	4 883	(13,1 %)
Coût du risque	(1 136)	(606)	+ 87,7 %	(1 136)	(606)	+ 87,7 %
Sociétés mises en équivalence	5	(11)	n.s.	5	(11)	n.s.
Gains ou pertes sur autres actifs	24	28	(14,5 %)	24	28	(14,5 %)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	n.s.	-	-	n.s.
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 483	4 434	(21,4 %)	3 136	4 294	(27,0 %)
Impôt	(853)	(1 249)	(31,7 %)	(762)	(1 225)	(37,8 %)
RÉSULTAT NET	2 630	3 185	(17,4 %)	2 373	3 069	(22,7 %)
Intérêts minoritaires	(1)	(1)	(39,2 %)	(1)	(1)	(39,2 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 630	3 184	(17,4 %)	2 372	3 068	(22,7 %)
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	66,5 %	63,8 %	+ 2,8 PP	68,1 %	64,1 %	+ 3,9 PP

L'activité des Caisses régionales est dynamique en 2022. La conquête brute progresse de + 1 183 000 nouveaux clients et le fonds de commerce croît de + 215 800 nouveaux clients depuis le début de l'année. La part des clients utilisant les outils digitaux augmente et s'élève à 73,7 % ⁽¹⁾ (+ 2,5 points de pourcentage par rapport à fin décembre 2022) et le nombre de signatures en ligne ⁽²⁾ augmente de + 85 % entre le quatrième trimestre 2022 et le quatrième trimestre 2021.

La production de crédit est en hausse sur l'année (+ 2,5 % par rapport à 2021), tirée par les marchés spécialisés ⁽³⁾ (+ 10,6 % par rapport à 2021). Par ailleurs, tout au long de l'année 2022, le taux moyen client à la réalisation ⁽⁴⁾ des crédits n'a cessé d'augmenter et a dépassé le taux moyen du stock depuis le troisième trimestre 2022. Au quatrième trimestre 2022, le taux à la production ⁽⁵⁾ des crédits habitat est en hausse de 33 pb en comparaison à celui du troisième trimestre 2022. Les encours de crédits atteignent 631 milliards d'euros à fin décembre 2022, en hausse sur l'année de + 5,9 %, dont + 10,1 % sur le marché des entreprises. Le taux à la production ⁽⁶⁾ des crédits habitat est en hausse de 33 pb en comparaison à celui du troisième trimestre 2022. Les encours de crédits atteignent 631 milliards d'euros à fin décembre 2022, en hausse sur l'année de + 5,9 %, dont + 10,1 % sur le marché des entreprises.

Les encours de collecte globale sont en hausse de + 1,8 % sur un an, et atteignent 854,9 milliards d'euros à fin décembre 2022. Cette croissance est portée par les encours de collecte bilan, qui atteignent 576,7 milliards d'euros à fin décembre 2022, en progression de + 4,1 % par rapport à fin décembre 2021 (dont + 11,6 % sur les livrets et + 0,5 % sur les dépôts à vue). Les encours de collecte hors-bilan atteignent 278 milliards d'euros, en baisse de - 2,6 % sur un an du fait de la baisse des marchés boursiers sur l'année.

Sur l'ensemble de l'année 2022, le produit net bancaire sous-jacent est en légère baisse (- 1,7 %) par rapport à l'année 2021 (en hausse de + 0,6 % en vision publiée) et en hausse de + 2,6 % par rapport à 2019, en raison du PNB de portefeuille impacté défavorablement par des effets marchés ; malgré une bonne dynamique sur les commissions (+ 3,1 % par rapport à 2021). La marge d'intermédiation est en baisse en comparaison à 2021 (en hausse en vision publiée, en intégrant la provision pour épargne logement de 411 millions d'euros). Les charges d'exploitation hors FRU progressent de + 4,3 % en sous-jacent, le FRU s'élevant à - 156 millions d'euros (+ 9,7 %) et le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en baisse de - 13,1 %. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit à 68,1 %, en hausse de + 3,9 points de pourcentage par rapport à 2021 ; en intégrant aux revenus le montant du dividende de Crédit Agricole S.A. perçu par les Caisses régionales au deuxième trimestre 2022 à savoir 1 652 millions

(1) Nombre de clients ayant un profil actif sur Ma Banque ou ayant visité CAEL dans le mois/nombre de clients majeurs possédant un DAV actif.

(2) Signatures initiées en mode dépose BAM (Banque accès multicanal) dont le support final de signature est BAM, Portail client mobile ou Ma Banque.

(3) Marchés spécialisés : agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités publiques.

(4) Moyenne taux trimestriels, tous marchés, tous crédits (prêts échéances à taux fixe et en euro).

(5) Taux de crédits sur les réalisations mensuelles. Seuls les prêts échéances, en euros et à taux fixe sont pris en compte.

(6) Taux de crédits sur les réalisations mensuelles. Seuls les prêts échéances, en euros et à taux fixe sont pris en compte.

d'euros, le coefficient d'exploitation s'élève à 60,8 %. Le coût du risque sous-jacent est en hausse de + 87,7 %, et s'établit à 1 136 millions d'euros, en raison d'une augmentation des provisions de prudence sur encours sains (Stages 1 et 2) pour - 689 millions d'euros et d'une augmentation du risque avéré en lien avec le passage en défaut d'un dossier spécifique au quatrième trimestre 2022. **Le coût du risque sur encours** sur quatre trimestres glissants reste faible à 19 points de base (en hausse de + 9 points de base en comparaison au quatrième trimestre 2021) ; le taux de créances douteuses est bas à 1,7 % (contre 1,6 % au quatrième trimestre 2021) et le taux de couverture s'élève à 99,0 % à fin décembre 2022 (contre 103,3 % à fin décembre 2021).

La contribution des Caisses régionales au **RNPG sous-jacent** du Groupe s'élève à 2 372 millions d'euros sur l'année 2022, en baisse de - 22,7 % en comparaison à 2021 et en hausse de + 2,62 % par rapport à 2019. La contribution des Caisses régionales au **RNPG publié** du Groupe atteint 2 630 millions d'euros, en baisse de - 17,4 % par rapport à 2021 et en baisse de - 8,7 % par rapport à 2019.

Les éléments spécifiques sur l'année 2022 ont eu un impact positif sur le **RNPG publié** des Caisses régionales de + 257 millions d'euros (impact positif de la provision pour épargne logement pour un montant de + 306 millions d'euros, impact négatif des coûts de restructuration de CAGIP pour un montant de - 22 millions d'euros, et impact négatif du don pour l'illettrisme pour un montant de - 26 millions d'euros).

Les éléments spécifiques sur l'année 2021 ont un impact positif sur le **RNPG publié** des Caisses régionales pour un montant de + 116 millions d'euros (impact positif de la provision pour épargne logement pour un montant de + 85 millions d'euros, impact positif de corrections sur la contribution au FRU pour un montant de + 55 millions d'euros).

Au final, le métier contribue à hauteur de 27 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur l'année 2022 et de 37 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

Banque de Proximité en France (LCL)

— Banque de Proximité en France (LCL) – contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2022

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié	Δ 2022/2021 publié	2022 sous-jacent	2021 sous-jacent	Δ 2022/2021 sous-jacent
Produit net bancaire	3 851	3 696	+ 4,2 %	3 817	3 696	+ 3,3 %
Charges d'exploitation hors FRU	(2 321)	(2 312)	+ 0,4 %	(2 321)	(2 299)	+ 0,9 %
FRU	(69)	(59)	+ 17,1 %	(69)	(59)	+ 17,1 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 462	1 325	+ 10,3 %	1 427	1 339	+ 6,6 %
Coût du risque	(237)	(222)	+ 6,7 %	(237)	(222)	+ 6,7 %
Gains ou pertes sur autres actifs	8	6	+ 18,7 %	8	6	+ 18,7 %
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 232	1 109	+ 11,1 %	1 198	1 123	+ 6,7 %
Impôt	(300)	(309)	(2,9 %)	(292)	(313)	(6,9 %)
RÉSULTAT NET	932	800	+ 16,5 %	906	810	+ 11,9 %
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(4,1 %)	(0)	(0)	(4,1 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	932	800	+ 16,5 %	906	810	+ 11,9 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	60,3 %	62,6 %	- 2,3 PP	60,8 %	62,2 %	- 1,4 PP

Sur l'année 2022 la production de crédits chez LCL a été très dynamique, à 41,8 milliards d'euros, soit une hausse de + 17,5 % par rapport à 2021, notamment portée par les crédits aux entreprises (+ 33,8 %) et aux professionnels (+ 22,6 %). Les encours de crédits atteignent ainsi 164,3 milliards d'euros à fin décembre 2022 et sont en hausse de + 9,1 % par rapport à fin décembre 2021, dont + 8,9 % sur les crédits immobiliers, + 8,6 % sur les crédits aux professionnels, + 11,4 % sur les crédits aux entreprises et + 4,2 % sur les crédits à la consommation. Les encours de collecte, qui s'établissent à 235,2 milliards d'euros à fin décembre 2022, sont également en hausse, de + 1,1 % par rapport à fin décembre 2021, portés par la collecte bilan (+ 4,3 %) en lien avec la progression des livrets et des comptes à terme, et malgré une épargne hors bilan en baisse (- 4,1 %) en raison d'un effet marché défavorable.

La conquête brute s'élève à 342 300 nouveaux clients sur l'année et la hausse du fonds de commerce est de 40 200 clients. Enfin, Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV est en hausse de + 0,5 point de pourcentage par rapport au quatrième trimestre 2021 pour s'établir à 27,1 % à fin décembre 2022.

En termes d'offres, l'année 2022 aura été marquée le lancement d'une offre 100 % digitale, LCL Essentiel Pro, assortie de services extra-bancaires pour micro-entrepreneurs et entreprises individuelles, la mise en place de Flex, solution innovante de mini crédits instantanés sur l'application mobile, le développement de nouveaux partenariats dans le cadre de smart business, et des encours qui atteignent 1,9 milliard d'euros dans les fonds LCL Climat et LCL impact sociétal et solidaire.

Sur l'année 2022, le **résultat net part du Groupe** publié de LCL s'élève à 932 millions d'euros, en hausse de + 16,5 % par rapport à 2021. Après prise en compte des éléments spécifiques (notamment les provisions épargne-logement, avec un impact de + 34 millions d'euros en PNB et de + 26 millions d'euros en résultat), le résultat net part du Groupe sous-jacent s'établit à 906 millions d'euros, soit une hausse de + 11,9 %.

Les revenus sous-jacents de LCL augmentent de 3,3 % par rapport à 2022 et atteignent 3 817 millions d'euros, portés d'une part par la marge nette d'intérêt (+ 1,0 %), soutenue notamment par l'activité entreprises et professionnels, et d'autre part, par les commissions (+ 5,8 %), notamment celles sur l'assurance non-vie et les moyens de paiement. Les charges sous-jacentes hors FRU sont en légère hausse (+ 0,9 %) et toujours maîtrisées, et elles intègrent les mesures d'accompagnement salariales (rémunération collective, PPV pour 15,5 millions d'euros) dans un contexte de hausse de l'inflation. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU, qui s'établit à 60,8 %, s'améliore cette année encore par rapport à celui de l'année 2021 (- 1,4 point de pourcentage) et s'établit bien en dessous de la cible du PMT. La contribution au FRU augmente de + 17,1 % sur l'année (+ 10 millions d'euros). Le résultat brut d'exploitation augmente donc de + 6,6 %. Le coût du risque, qui se normalise, augmente de + 6,7 % pour atteindre - 237 millions d'euros (dont - 193 millions d'euros au titre du risque avéré, - 65 millions d'euros au titre du provisionnement pour encours sain, et - 19 millions de risques autres). Le coût du risque sur encours s'élève à 15 points de base à fin 2022, contre 20 points de base pour la moyenne trimestrielle de 2019.

Au final, le métier contribue à hauteur de 10 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur 2022 et de 10 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

Banque de Proximité à l'International

Sur le périmètre de la Banque de Proximité à l'International, suite à l'acquisition de Credito Valtellinese par CA Italia, Creval est consolidé depuis le 30 avril 2021 ; le contrôle de Crédit du Maroc a été cédé au T4 2022, après passage en IFRS 5 au premier trimestre 2022 (cession de 63,7 %, la participation résiduelle de 15 % étant comptabilisée en IFRS 5) ; enfin, Crédit Agricole Serbie a été cédé le 1^{er} avril 2022 (résultats comptabilisés en 2022 en IFRS 5).

— Banque de Proximité à l'International (BPI) – contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2022

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié	Δ 2022/2021 publié	2022 sous-jacent	2021 sous-jacent	Δ 2022/2021 sous-jacent
Produit net bancaire	3 373	3 180	+ 6,1 %	3 394	3 183	+ 6,6 %
Charges d'exploitation hors FRU	(2 131)	(2 299)	(7,3 %)	(2 100)	(2 033)	+ 3,3 %
FRU	(38)	(33)	+ 15,7 %	(38)	(33)	+ 15,7 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 204	848	+ 42,0 %	1 256	1 117	+ 12,4 %
Coût du risque	(701)	(786)	(10,8 %)	(506)	(442)	+ 14,5 %
Sociétés mises en équivalence	2	3	(23,2 %)	2	3	(23,2 %)
Gains ou pertes sur autres actifs	7	(13)	n.s.	7	2	x 4,8
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	497	(100,0 %)	-	0	(100,0 %)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	513	549	(6,5 %)	760	679	+ 11,8 %
Impôt	(67)	198	n.s.	(227)	(200)	+ 13,4 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(7)	1	n.s.	14	2	x 6,4
RÉSULTAT NET	439	748	(41,3 %)	546	481	+ 13,5 %
Intérêts minoritaires	(113)	(132)	(14,3 %)	(92)	(90)	+ 1,8 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	327	617	(47,0 %)	454	391	+ 16,2 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	63,2 %	72,3 %	- 9,1 PP	61,9 %	63,9 %	- 2,0 PP

Sur l'année 2022, les revenus sous-jacent du pôle Banque de Proximité à l'International s'élèvent à 3 394 millions d'euros, en hausse de + 6,6 % par rapport à 2021, grâce à l'impact de la hausse des taux sur la marge nette d'intérêt notamment en Pologne et en Égypte. Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU s'élèvent à - 2 100 millions d'euros en 2022, en hausse de + 3,3 % par rapport à 2021. La contribution au FRU s'élève à - 38 millions d'euros en 2022, en hausse de + 15,7 % en 2022 par rapport à 2021. En conséquence, le résultat brut d'exploitation sous-jacent s'établit à + 1 256 millions d'euros soit une hausse de + 12,4 % en 2022 par rapport à 2021. Le coût du risque publié s'élève à - 701 millions d'euros en 2022, en baisse de - 10,8 % par rapport à 2021 et tient compte d'une provision Ukraine de - 195 millions d'euros classée en élément spécifique. Le coût du risque sous-jacent s'établit à - 506 millions d'euros en 2022, en hausse de + 14,5 %. En synthèse en 2022, le montant total du provisionnement du coût du risque de l'Ukraine (pour rappel, le résultat brut d'exploitation de Crédit Agricole Ukraine est nul en 2022) s'élève à - 323 millions d'euros dont - 195 millions d'euros provisionnés au premier trimestre 2022 (classé en éléments spécifiques) et - 128 millions d'euros de provisionnement complémentaire sur l'ensemble de l'année 2022 par Crédit Agricole Ukraine (provisionnement complémentaire sur le total des 842 millions d'euros d'encours de crédits en Ukraine).

Au final, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle Banque de Proximité à l'International s'élève à 454 millions d'euros en 2022, en hausse de + 16,2 % par rapport à 2021.

Dans son ensemble, le pôle Banque de Proximité à l'International contribue à hauteur de 5 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) en 2022 et de 9 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

Italie

L'activité de **CA Italia** a été soutenue sur l'année et a bénéficié de la diversification des activités du Groupe en Italie. La conquête brute sur douze mois atteint ainsi 150 000 nouveaux clients ⁽¹⁾. Les encours de crédit à fin décembre 2022 s'établissent à 60 milliards d'euros, en hausse de + 1,1 % par rapport à fin décembre 2021. La production de crédits aux entreprises ⁽²⁾ et en crédits à la consommation ⁽³⁾ est dynamique, augmentant respectivement de + 21,7 % et de + 26,6 % par rapport aux douze mois 2021. La production de crédits habitat a été résiliente dans un marché baissier en 2022, permettant à CA Italia de gagner des parts de marché sur un an. Les encours de collecte à fin décembre 2022 s'élèvent pour leur part à 111,9 milliards d'euros, en baisse de - 3,4 % par rapport à fin décembre 2021 en raison d'un impact marché défavorable sur l'épargne gérée et d'une baisse de l'épargne bilan en dépit de la collecte positive au second semestre.

Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV est en hausse chez CA Italia à 21,2 % soit 16,8 % y compris Creval.

L'année 2022 a été marquée par la finalisation de l'intégration des banques Credito Valtellinese et la fusion de CA FriulAdria au sein de CA Italia permettant le renforcement des synergies avec les autres entités du Groupe Crédit Agricole et l'achèvement du Projet *Banca Unica*. CA Italia a renforcé le parcours de transition énergétique de ses clients en lançant deux produits ESG dédiés au secteur agroalimentaire : Agri Energia est une ligne de financement destinée à soutenir les entreprises dans la construction, l'extension et la modernisation d'installations de production d'énergie durable et Agri Blu a pour but de financer la rénovation, l'achat de machines et d'installations pour la gestion de l'énergie, eaux d'irrigation et eaux usées, cycles d'approvisionnement, transformation et distribution des produits.

(1) Conquête nette : 22 500 clients.

(2) Hors "Ecobonus" dont la production a été multipliée par 2,6 par rapport aux douze mois 2021. Les "Ecobonus" correspondent à des refinancements de crédit d'impôt clientèle : déduction fiscale Italienne pour les travaux de rénovation, d'efficacité énergétique et de sécurisation des bâtiments lancée en 2021. Hors PGE.

(3) Agos.

CA Italia obtient pour la 15^e année consécutive le titre de "Top Employer Italia 2023". Ce label récompense les entreprises italiennes leaders dans la gestion des ressources humaines.

Sur l'année 2022, les revenus sous-jacents de Crédit Agricole Italia augmentent de + 11,5 % pour s'établir à 2 543 millions d'euros. Pro forma de l'acquisition de Creval, consolidé depuis le 30 avril 2021, les revenus sont en hausse de + 2,8 %, grâce à la hausse de la marge nette d'intérêts de + 6,0 % en 2022 vs 2021 dans un contexte de hausse de taux. Les charges sous-jacentes hors FRU sont en hausse par rapport à 2021 (+ 10,0 %) à - 1 599 millions d'euros. Pro forma Creval, les charges hors FRU augmentent de 0,9 %, et l'effet ciseaux est favorable, de + 1,9 point de pourcentage.

Le coût du risque sous-jacent s'élève à - 312 millions d'euros, en baisse de - 10,1 % (dont - 25 millions d'euros de provisions sur encours sains et - 270 millions de provision pour risques avérés). Au final, le résultat net part du Groupe sous-jacent de CA Italia s'établit ainsi à 370 millions d'euros, en hausse de + 34,9 % par rapport à l'année 2021.

Banque de Proximité à l'International – hors Italie

Pour les Banques de Proximité à l'International hors Italie, les encours de crédits sont en baisse de - 46,1 % à fin décembre 2022 par rapport à fin décembre 2021 et les encours de collecte sont en baisse de - 39,7 % sur la même période.

Hors entités cédées ⁽¹⁾ et hors Ukraine, c'est-à-dire en Pologne et en Égypte, la croissance des encours de crédits atteint + 8,8 % à change

constant (- 2,6 % à change courant) et celle des encours de collecte atteint + 12,0 % à change constant (- 1,0 % à change courant) sur la même période. En particulier en Pologne, les encours de crédit augmentent de + 5,5 % entre fin décembre 2022 et fin décembre 2021 (+ 7,5 % à change constant) et la collecte de + 5,8 % sur la même période (+ 7,8 % à change constant). En Égypte, les encours de crédit sont impactés par la dévaluation de la livre égyptienne au quatrième trimestre et diminuent de - 23,7 % entre fin décembre 2022 et fin décembre 2021 (+ 13,5 % à change constant) et la collecte de - 15,7 % sur la même période (+ 25,3 % à change constant). L'excédent net de collecte sur les crédits de la Pologne et de l'Égypte s'élève à 2,4 milliards d'euros au 30 décembre 2022, et atteint 3,3 milliards d'euros en incluant l'Ukraine.

Enfin, le Groupe continue de déployer son modèle de banque universelle de proximité en Pologne. La conquête brute atteint 228 000 nouveaux clients en 2022 dans le pays (conquête nette 104 000 clients).

Sur le périmètre de la Banque de Proximité à l'International hors Italie, Crédit du Maroc est passé en IFRS 5 au premier trimestre 2022 et le contrôle a été cédé au quatrième trimestre 2022, et Crédit Agricole Serbie a été cédé au 1^{er} avril 2022. Les résultats de ces deux entités sont comptabilisés en 2022 en IFRS 5, impactant toutes les lignes de résultats de la Banque de Proximité à l'International hors Italie. Dans un contexte de poursuite du conflit en Ukraine, l'activité commerciale reste fortement pénalisée et le fonctionnement de Crédit Agricole Ukraine diminué.

Pôle Gestion de l'Épargne et Assurances

Le pôle Gestion de l'Épargne et Assurances comprend les Assurances (Crédit Agricole Assurances), la Gestion d'actifs (Amundi) et la Gestion de fortune (CA Indosuez Wealth Management).

— Gestion de l'Épargne et Assurances (GEA) – contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2022

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié	Δ 2022/2021 publié	2022 sous-jacent	2021 sous-jacent	Δ 2022/2021 sous-jacent
Produit net bancaire	6 902	6 528	+ 5,7 %	6 902	6 529	+ 5,7 %
Charges d'exploitation	(3 322)	(3 005)	+ 10,5 %	(3 263)	(2 987)	+ 9,2 %
FRU	(7)	(7)	+ 6,3 %	(7)	(7)	+ 6,3 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 573	3 516	+ 1,6 %	3 632	3 535	+ 2,8 %
Coût du risque	(17)	(18)	(5,2 %)	(17)	(18)	(5,2 %)
Sociétés mises en équivalence	88	84	+ 4,6 %	88	84	+ 4,6 %
Gains ou pertes sur autres actifs	(2)	(0)	x 10,3	(2)	(0)	x 10,3
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 642	3 582	+ 1,7 %	3 701	3 601	+ 2,8 %
Impôt	(830)	(643)	+ 29,1 %	(844)	(762)	+ 10,9 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	123	5	x 23,4	22	1	x 38,3
RÉSULTAT NET	2 935	2 944	(0,3 %)	2 878	2 840	+ 1,4 %
Intérêts minoritaires	(422)	(501)	(15,8 %)	(435)	(470)	(7,3 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 513	2 443	+ 2,9 %	2 443	2 370	+ 3,1 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	48,1 %	46,0 %	+ 2,1 PP	47,3 %	45,8 %	+ 1,5 PP

À fin décembre 2022, les 2 415 milliards d'euros d'encours gérés du pôle Gestion de l'Épargne et Assurances (GEA) sont en baisse de - 6,4 % sur un an. La collecte nette est positive, à + 13,2 milliards d'euros sur l'année 2022, sous l'effet d'un bon niveau de collecte en produits de trésorerie et en actifs moyen-long terme (MLT), après un niveau record de collecte en 2021 à + 71 milliards d'euros. Sur l'ensemble de l'année 2022, l'évolution des marchés a contribué très défavorablement à l'évolution des encours gérés (effet marché et

change à - 182 milliards d'euros sur la période, dont - 167 milliards d'euros pour la Gestion d'actifs). Les encours hors double compte s'élèvent à 2 138 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de - 5,2 % par rapport au 31 décembre 2021.

Depuis le 31 décembre 2021, le pôle Gestion de l'Épargne et Assurances (GEA) a connu plusieurs effets périmètre : la cession de la Médicale à Generali en juillet 2022 pour Crédit Agricole Assurances et l'intégration de Lyxor pour Amundi à partir du 1^{er} janvier 2022.

(1) Entités cédées : Serbie classée en IFRS 5 depuis le deuxième trimestre 2021 (cession effective le 1^{er} avril 2022) et Crédit du Maroc classé en IFRS 5 depuis le premier trimestre 2022 et cession du contrôle au quatrième 2022.

Sur l'année 2022, à périmètre courant, outre l'effet périmètre lié à l'intégration de Lyxor, le dynamisme de l'activité du pôle GEA permet de réaliser un produit net bancaire en croissance de + 5,7 % sur un an à 6 902 millions d'euros. Les charges en vision sous-jacente hors FRU sont en hausse de + 9,2 %, en lien avec l'intégration de Lyxor, mais également avec des investissements dans les projets IT. Le résultat brut d'exploitation et le résultat avant impôt en vision sous-jacente ressortent en hausse de + 2,8 %. L'impôt augmente de + 10,9 %, principalement en raison d'un effet de base 2021 ⁽¹⁾ Le coefficient d'exploitation sous-jacent s'élève à 47,3 %, en augmentation de + 1,5 point de pourcentage par rapport à 2021. Le pôle GEA affiche

ainsi un résultat net part du Groupe sous-jacent à 2 443 millions d'euros, en hausse de + 3,1 % et par rapport à l'année 2021. La hausse des résultats des métiers d'assurance (+ 11,7 %) et de gestion de fortune (+ 9,5 %) compense la baisse en gestion d'actifs (- 11,9 %), principalement liée à un effet de base défavorable du fait du niveau exceptionnel des commissions de surperformance en 2021.

Sur l'année 2022, le pôle GEA contribue à hauteur de 28 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) et à hauteur de 18 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

Assurances (CA Assurances)

Le métier des Assurances reflète les résultats de la filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances, qui couvre l'ensemble des métiers de l'assurance : épargne/retraite, prévoyance/emprunteur/assurances collectives, dommages.

— Assurance – contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2022

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié	Δ 2022/2021 publié	2022 sous-jacent	2021 sous-jacent	Δ 2022/2021 sous-jacent
Produit net bancaire	2 898	2 549	+ 13,7 %	2 898	2 549	+ 13,7 %
Charges d'exploitation hors FRU	(786)	(722)	+ 8,9 %	(786)	(722)	+ 8,9 %
FRU	-	-	n.s.	-	-	n.s.
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 112	1 827	+ 15,6 %	2 112	1 827	+ 15,6 %
Coût du risque	(1)	(1)	+ 45,2 %	(1)	(1)	+ 45,2 %
Gains ou pertes sur autres actifs	0	(1)	n.s.	0	(1)	n.s.
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	2 111	1 826	+ 15,6 %	2 111	1 826	+ 15,6 %
Impôt	(483)	(345)	+ 40,0 %	(483)	(345)	+ 40,0 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	119	(2)	n.s.	18	(2)	n.s.
RÉSULTAT NET	1 747	1 479	+ 18,1 %	1 646	1 479	+ 11,3 %
Intérêts minoritaires	(76)	(75)	+ 2,2 %	(76)	(75)	+ 2,2 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 671	1 405	+ 19,0 %	1 570	1 405	+ 11,7 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	27,1 %	28,3 %	- 1,2 PP	27,1 %	28,3 %	- 1,2 PP

Le métier Assurances poursuit son développement commercial et sa diversification, en France comme à l'international. À fin décembre 2022, le chiffre d'affaires global atteint 35,3 milliards d'euros ⁽²⁾, en baisse de - 3,1 % ⁽²⁾ par rapport à l'année 2021.

L'année 2022 est marquée pour Crédit Agricole Assurances (CAA) par plusieurs événements importants :

- signature d'un protocole d'accord entre Banco BPM et CAA pour la mise en place d'un partenariat de distribution de long terme en assurance non vie et emprunteur en Italie ;
- lancement du fonds de retraite professionnelle supplémentaire Crédit Agricole Assurance Retraite ;
- signature d'un partenariat commercial pour l'assurance automobile avec Mobilize Financial Services, filiale de Renault Group en assurance non-vie.

En Épargne/Retraite, l'activité est impactée par l'environnement économique et financier, avec un chiffre d'affaires qui atteint 25,4 milliards d'euros en baisse de - 6,6 % ⁽²⁾ sur un an.

Les **encours** (épargne, retraite et prévoyance) atteignent 321 milliards d'euros, stables sur un an (- 0,5 %), avec une part des encours euros en hausse de + 1,2 % par rapport à fin décembre 2021. La part des unités de compte dans les encours gérés s'établit à 25,6 %, en baisse de - 1,2 point de pourcentage sur un an, en lien avec la baisse des marchés actions.

Le **taux de participation aux bénéfices** des contrats en euro de Predica s'élève 2,32 % à fin 2022, en hausse de + 106 points de pourcentage par rapport à fin 2021. Enfin, la **provision pour participations aux excédents** (PPE ⁽³⁾) s'élève à 12 milliards d'euros au 31 décembre 2022 et représente 5,7 % du total des encours euros.

(1) Pour le périmètre de Crédit Agricole Assurances, l'exercice 2021 avait bénéficié d'un taux effectif réduit, notamment en lien avec la cession de titres à taux réduit.

(2) Hors La Médicale.

(3) Périmètre Vie France.

En assurance dommages, l'activité est dynamique, avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 5,2 ⁽²⁾ milliards d'euros à fin décembre 2022, en hausse de + 8,3 % ⁽²⁾ par rapport à fin 2021. À fin décembre 2022, le portefeuille de contrats dommages s'élève à près de 15,3 millions ⁽¹⁾, en progression de + 3,5 % sur un an. L'équipement des particuliers dans les réseaux bancaires du Groupe Crédit Agricole est stable par rapport à fin décembre 2021 pour les Caisses régionales (42,6 %, - 0,1 point de pourcentage), en progression chez LCL (27,1 %, + 0,5 point de pourcentage), et CA Italia (21,2 %, + 2,2 points de pourcentage ; 16,8 % en intégrant la base clientèle de Creval). En plus des activités traditionnelles (habitation, protection juridique, garantie des accidents de la vie, auto), la croissance de l'activité d'assurance dommages a été accentuée par une nouvelle offre en assurance auto en Italie destinée à protéger les clients dans toutes les formes de mobilité ainsi que par une offre d'assurance habitation au tarif unique de 6 euros par mois pour les jeunes locataires, lancée en France, en décembre 2022. Le ratio combiné s'établit à 98,5 %, en dégradation de + 2,1 points de pourcentage sur un an, marqué par plusieurs événements climatiques d'envergure en France.

En **prévoyance/emprunteur/collectives**, le chiffre d'affaires de 2022 s'établit à 4,7 milliards d'euros ⁽²⁾ en hausse de + 6,4 % ⁽²⁾ par rapport à 2021 avec une activité en assurance emprunteur qui reste soutenue par un marché immobilier favorable (+ 8 %) et une bonne tenue du crédit à la consommation (+ 6 %).

Sur l'année 2022, le produit net bancaire sous-jacent atteint 2 898 millions d'euros, en hausse de + 13,7 %. En effet, la hausse du prélèvement sur marge financière, la reprise de provisions techniques ainsi que l'impact positif sur les revenus 2022 du démantèlement total de la garantie Switch ont permis de compenser des effets marché négatifs et la hausse de la sinistralité. Les charges augmentent de + 8,9 %, en raison notamment de la hausse des impôts & taxes en lien avec l'évolution du chiffre d'affaires impactant défavorablement la

C3S ⁽³⁾, ainsi que les charges liées au développement des métiers. Ainsi, le coefficient d'exploitation s'établit à 27,1 %, en baisse de - 1,2 point de pourcentage par rapport à l'année 2021. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en hausse de + 15,6 % par rapport à l'année 2021, à 2 111 millions d'euros. La charge d'impôt sur l'année 2022 augmente de + 40,0 % à - 483 millions d'euros, principalement en raison de la hausse du taux d'impôt effectif par rapport au 2021 ⁽⁴⁾. Le résultat net des activités arrêtées s'établit à 18 millions d'euros, du fait de la finalisation de la cession de La Médicale au troisième trimestre 2022. Au final, le résultat net part du Groupe sous-jacent atteint 1 570 millions d'euros, en hausse de + 11,7 % par rapport à l'année 2021 (à périmètre courant et à périmètre constant). En intégrant la plus-value de cession de La Médicale de + 101 millions d'euros le **résultat net part du Groupe publiable** s'établit à 1 671 millions d'euros.

Concernant le passage à la norme IFRS 17 pour le métier assurances à partir de 1^{er} janvier 2023, l'impact attendu sur le résultat de Crédit Agricole Assurance devrait être limité. La baisse des coefficients d'exploitation annoncés dans le PMT 2025, i.e. inférieur à 15 % pour Crédit Agricole Assurance et inférieur à 59 % pour Crédit Agricole S.A. est confirmée. Enfin, la comptabilisation de l'effet lié aux "marges internes" au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole sera comptabilisée dans le pôle Activités Hors Métiers et contribuera à réduire davantage le coefficient d'exploitation de Crédit Agricole S.A.

Les Assurances contribuent à hauteur de 18 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur l'année 2022 et de 8 % à leurs revenus sous-jacents.

Crédit Agricole Assurances affiche, par ailleurs sa solidité et sa résilience avec un ratio prudentiel Solvabilité 2 à un niveau toujours élevé de 204 % au 31 décembre 2022.

Gestion d'actifs (Amundi)

À partir du quatrième trimestre 2021, Lyxor est intégré dans le périmètre consolidé de Amundi avec des encours de 148,0 milliards d'euros.

— Gestion d'actifs – contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2022

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié	Δ 2022/2021 publié	2022 sous-jacent	2021 sous-jacent	Δ 2022/2021 sous-jacent
Produit net bancaire	3 074	3 138	(2,0 %)	3 074	3 138	(2,0 %)
Charges d'exploitation hors FRU	(1 765)	(1 577)	+ 11,9 %	(1 705)	(1 561)	+ 9,2 %
FRU	(5)	(4)	+ 12,5 %	(5)	(4)	+ 12,5 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 305	1 557	(16,2 %)	1 364	1 573	(13,3 %)
Coût du risque	(12)	(12)	(0,2 %)	(12)	(12)	(0,2 %)
Sociétés mises en équivalence	88	84	+ 4,6 %	88	84	+ 4,6 %
Résultats net sur autres actifs	4	(0)	n.s.	4	(0)	n.s.
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 385	1 629	(15,0 %)	1 444	1 645	(12,2 %)
Impôt	(324)	(284)	+ 14,1 %	(339)	(403)	(15,9 %)
RÉSULTAT NET	1 061	1 345	(21,1 %)	1 106	1 243	(11,0 %)
Intérêts minoritaires	(335)	(415)	(19,3 %)	(349)	(384)	(9,1 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	726	931	(22,0 %)	757	859	(11,9 %)
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	57,4 %	50,2 %	+ 7,2 PP	55,5 %	49,7 %	+ 5,7 PP

(1) Périmètre : dommages France et international.

(2) Hors La Médicale.

(3) Contribution sociale de solidarité des sociétés.

(4) Pour le périmètre de Crédit Agricole Assurances, l'exercice 2021 avait bénéficié d'un taux effectif réduit, notamment en lien avec la cession de titres à taux réduit.

Les **encours gérés** atteignent 1 904 milliards d'euros à fin décembre 2022 (pour rappel, les encours Lyxor ont été intégrés pour la première fois 31 décembre 2021 pour 148 milliards d'euros). Sur l'année, les encours sont en baisse de - 7,7 %, la collecte positive en actifs MLT ne compensant que partiellement les effets marchés et change fortement défavorables sur l'année (- 167 milliards d'euros)

Sur l'année, l'**activité Retail** est bien orientée dans les réseaux, mais surtout tirée par les distributeurs tiers avec une collecte positive en actifs MLT hors JVs (+ 6,5 milliards d'euros) ; à noter, concernant la collecte sur les **Institutionnels**, la très bonne performance des actifs MLT hors JV qui ne compense que partiellement la décollecte en produits de trésorerie. L'activité dans les **JV asiatiques** est positive sur l'année 2022 (+ 14 milliards d'euros), tirée par une très forte collecte de la JV indienne qui maintient sa position de leader sur le marché local.

Amundi Technology poursuit son développement, notamment en augmentant son nombre de clients (+ huit nouveaux clients sur l'année 2022).

Sur l'année 2022, le produit net bancaire sous-jacent atteint 3 074 millions d'euros, en baisse de - 2,0 % par rapport à l'année 2021,

du fait de l'effet base défavorable lié au niveau exceptionnel de commissions de surperformance en 2021. Hors cet effet, le produit net bancaire sous-jacent est en hausse par rapport au 2021. Les commissions nettes de gestion sont en augmentation par rapport à l'année 2021 de + 7,6 % et stables à périmètre constant, à près de 3 milliards d'euros. Le niveau des commissions de surperformance atteint 171 millions d'euros, en baisse par rapport au niveau exceptionnel de 2021 (440 millions d'euros en intégrant Lyxor dès 2021). Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU augmentent de + 9,2 %, mais stables à périmètre constant grâce notamment aux premières réalisations des synergies Lyxor. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU est de 55,5 %, en hausse de + 5,7 points de pourcentage par rapport à l'année 2021 (qui avait bénéficié du très haut niveau de commissions de surperformance). Ainsi, le résultat brut d'exploitation diminue de - 13,3 %. Le résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à 88 millions d'euros, en hausse de + 4,6 %. Au final le **résultat net part du Groupe** s'établit à 757 millions d'euros en baisse de - 11,9 %.

La Gestion d'actifs contribue à hauteur de 9 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur 2022 et 8 % de leurs revenus sous-jacents.

Gestion de fortune ⁽¹⁾ (CA Indosuez Wealth Management)

Les encours gérés mentionnés dans l'activité reprennent ceux de CA Indosuez Wealth Management ainsi que les actifs des clients de la Banque privée de LCL (également inclus dans les encours gérés de LCL). Les éléments de résultat concernent exclusivement CA Indosuez Wealth Management.

— Gestion de fortune – contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2022

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié	Δ 2022/2021 publié	2022 sous-jacent	2021 sous-jacent	Δ 2022/2021 sous-jacent
Produit net bancaire	929	840	+ 10,6 %	929	841	+ 10,5 %
Charges d'exploitation hors FRU	(771)	(707)	+ 9,1 %	(771)	(704)	+ 9,5 %
FRU	(3)	(3)	(2,0 %)	(3)	(3)	(2,0 %)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	155	131	+ 18,7 %	155	134	+ 16,1 %
Coût du risque	(4)	(5)	(24,9 %)	(4)	(5)	(24,9 %)
Gains ou pertes sur autres actifs	(7)	1	n.s.	(7)	1	n.s.
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	145	127	+ 14,6 %	145	130	+ 12,0 %
Impôt	(23)	(14)	+ 64,2 %	(23)	(14)	+ 59,5 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	4	7	(39,7 %)	4	2	+ 89,2 %
RÉSULTAT NET	127	120	+ 5,8 %	127	118	+ 7,7 %
Intérêts minoritaires	(10)	(11)	(9,1 %)	(10)	(11)	(9,1 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	116	108	+ 7,4 %	116	106	+ 9,5 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	83,0 %	84,1 %	- 1,1 PP	83,0 %	83,7 %	- 0,8 PP

En gestion de fortune ⁽²⁾, les encours gérés s'établissent au total (CA Indosuez Wealth Management et Banque privée de LCL) à 190 milliards d'euros à fin décembre 2022 (dont 130 milliards d'euros pour Indosuez Wealth Management). Sur l'année 2022, les encours sont en baisse de - 2,4 %, la collecte très élevée de + 6,2 milliards d'euros (dont un niveau record de + 4 milliards d'euros pour Indosuez Wealth Management) ne compensant que partiellement la baisse des marchés et l'effet change négatif (- 10 milliards d'euros sur l'année 2022).

Sur l'année 2022, le produit net bancaire sous-jacent du métier gestion de fortune s'établit à 929 millions d'euros, en augmentation de + 10,5 % par rapport à l'année 2021 (+ 7,1 % à change constant), grâce à la bonne dynamique commerciale et la hausse de la marge

d'intérêt ayant permis de compenser les effets marché défavorables sur le stock. Les charges hors FRU sont en hausse de + 9,5 % (+ 5,5 % à change constant) à 771 millions d'euros, principalement liées aux investissements IT et digitaux, ainsi qu'aux rémunérations variables. L'effet ciseaux sur l'année 2022 est ainsi positif à + 1,0 point de pourcentage (+ 1,5 point de pourcentage à change constant). Le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente de + 16,1 % pour s'établir à 155 millions d'euros. Au final, le **résultat net part du Groupe** atteint 116 millions d'euros, en hausse de + 9,5 % sur l'année 2022 et au plus haut niveau historique depuis dix ans.

La Gestion de fortune contribue à hauteur de 1 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur 2022 et 2 % de leurs revenus sous-jacents.

(1) Périmètre Indosuez Wealth Management.

(2) LCL Banque Privée et Indosuez Wealth Management.

Pôle Grandes clientèles

Le pôle Grandes clientèles regroupe les activités de Banque de marché, de Banque d'investissement, de Financements structurés et de Banque commerciale regroupées au sein de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (Crédit Agricole CIB), ainsi que les Services financiers aux institutionnels (SFI) regroupés au sein de CACEIS.

— Grandes clientèles (GC) – contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2022

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié	Δ 2022/ 2021 publié	2022 sous-jacent	2021 sous-jacent	Δ 2022/2021 sous-jacent
Produit net bancaire	7 012	6 318	+ 11,0 %	7 010	6 329	+ 10,8 %
Charges d'exploitation hors FRU	(3 905)	(3 707)	+ 5,3 %	(3 905)	(3 658)	+ 6,8 %
FRU	(442)	(328)	+ 34,7 %	(442)	(328)	+ 34,7 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 665	2 283	+ 16,8 %	2 663	2 344	+ 13,6 %
Coût du risque	(251)	(39)	x 6,4	(251)	(39)	x 6,4
Sociétés mises en équivalence	15	8	x 2	15	8	x 2
Gains ou pertes sur autres actifs	(8)	(39)	(78,8 %)	(8)	(39)	(78,8 %)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	2 421	2 212	+ 9,5 %	2 420	2 273	+ 6,5 %
Impôt	(592)	(512)	+ 15,6 %	(591)	(529)	+ 11,7 %
RÉSULTAT NET	1 830	1 700	+ 7,6 %	1 828	1 743	+ 4,9 %
Intérêts minoritaires	(91)	(57)	+ 59,3 %	(91)	(68)	+ 33,9 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 739	1 643	+ 5,9 %	1 738	1 676	+ 3,7 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	55,7 %	58,7 %	- 3,0 PP	55,7 %	57,8 %	- 2,1 PP

Sur l'année 2022, le produit net bancaire sous-jacent du pôle Grandes clientèles s'établit à 7 010 millions d'euros, en hausse de + 10,8 % par rapport à l'année 2021. Les charges d'exploitation hors FRU augmentent de + 6,8 % à 3 905 millions d'euros, pour accompagner le développement et les investissements IT (notamment enrichissement de la plateforme F/O et amélioration de l'offre e-business dans les activités de marché). Les charges FRU sont en nette hausse de + 34,7 % par rapport à l'année 2021 à 442 millions d'euros. Ainsi le résultat brut d'exploitation de la période s'élève à 2 663 millions d'euros, en hausse de + 13,6 % par rapport à l'année 2021. Le coût du risque sur l'année 2022 est en dotation nette de - 251 millions d'euros par rapport à une dotation de - 39 millions d'euros sur l'année 2021, essentiellement en raison de l'impact de la guerre Russie/Ukraine et de ses conséquences en termes de provisionnement sur encours sains au cours de l'année 2022 (dotation de - 374 millions d'euros sur les expositions russes en Stages 1 et 2). Ainsi, la contribution du pôle **au résultat net part du Groupe sous-jacent** s'établit à 1 738 millions d'euros, en hausse de + 3,7 % par rapport à l'année 2021.

Le pôle contribue à hauteur de 20 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur l'année 2022 et de 19 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

Banque de financement et d'investissement

L'ensemble de la **Banque de financement et d'investissement** (BFI) affiche une performance record sur l'année 2022.

Sur l'ensemble de l'année 2022, la Banque de financement et d'investissement a réalisé une excellente performance commerciale avec des revenus sous-jacents à 5 734 millions d'euros, en hausse de + 11,3 % par rapport à l'année 2021. Les revenus sous-jacents de la

banque de financement sont en hausse et atteignent un niveau élevé à 3 101 millions d'euros en 2022, soit + 11,7 % par rapport à l'année 2021. La banque de financement renforce ainsi son positionnement de leader sur les crédits syndiqués (#1 en France ⁽¹⁾ et #2 en EMEA) ⁽²⁾ et se positionne #4 sur les crédits financement projets monde ⁽³⁾. Les revenus de la banque de marché et d'investissement sont en hausse à 2 375 millions d'euros sur l'année 2022, soit + 10,9 % par rapport à l'année 2021. Crédit Agricole CIB réaffirme ses positions de leader sur les émissions obligataires devenant #3 All bonds in EUR Worldwide ⁽²⁾ et retrouvant la position de #1 Green, Social & Sustainable bonds en euros ⁽³⁾. La VaR réglementaire moyenne est à 19,1 millions sur le quatrième trimestre 2022 contre 6,4 millions d'euros au quatrième trimestre 2021 (et 10,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2020), en lien avec les chocs de marché et de taux sur la période. Elle demeure néanmoins à un niveau faible, reflétant la gestion prudente des risques.

Les charges hors FRU sous-jacentes augmentent de + 9,1 % (+ 6,3 % à change constant), en lien avec la stratégie de croissance organique et de développement des activités de la BFI, alors que les contributions au FRU enregistrent une hausse sur l'exercice plus significative de + 30,2 % pour s'élever à -384 millions d'euros. Ainsi, le résultat brut d'exploitation sous-jacent, à 2 327 millions d'euros est en nette hausse (+ 11,7 % par rapport à l'année 2021) et le coefficient d'exploitation hors FRU s'établit à 52,7 %. Le coût du risque enregistre une dotation de - 248 millions d'euros sur l'année 2022, en lien avec le provisionnement des expositions russes (dotations de - 536 millions d'euros sur les expositions Russie, dont - 374 millions d'euros sur encours sains), contre - 47 millions sur l'année 2021. La charge d'impôt s'élève à -515 millions d'euros, en hausse de + 10,7 % et la contribution du métier au **RNPG** ressort en hausse de + 1,6 % à 1 558 millions d'euros.

(1) Refinitiv.

(2) Sur la base des chiffres au 31 mars 2022 ; pour les actifs administrés.

(3) Bloomberg.

Services financiers aux institutionnels

Le 17 octobre 2022, CACEIS a annoncé la signature d'un protocole d'accord en vue de l'acquisition potentielle par CACEIS des activités de services aux investisseurs de RBC en Europe. Celui-ci a été confirmé avec la signature fin décembre 2022 d'un accord contraignant (SPA) entre les deux parties. Avec cette acquisition, CACEIS renforcera son positionnement parmi les leaders mondiaux de l'asset servicing devenant #1 en Europe en termes d'actifs administrés avec près de 3 500 milliards d'euros ⁽¹⁾ et #2 en termes d'encours conservés à 4 800 milliards d'euros ⁽³⁾. Cette opération permettra également de diversifier le profil de la clientèle en ramenant la part des clients français à 50 % à la faveur principalement des clientèles anglo-saxonnes et luxembourgeoises.

La réalisation de la transaction est soumise aux conditions suspensives usuelles y compris les approbations réglementaires applicables. Cette opération est conforme aux objectifs de développement du Groupe et respectera nos critères de rentabilité avec un retour sur investissement attendu supérieur à 10 % sur trois ans grâce à la réalisation de synergies. Après coût d'intégration, le résultat net additionnel (avant minoritaires) attendu en 2026 serait supérieur à 100 millions d'euros. L'opération aura un impact négatif inférieur à - 10 points de base sur

le CET1 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole ⁽²⁾ au moment du closing, prévu au troisième trimestre 2023.

La fin d'année a aussi vu la création d'Uptevia le 1er janvier 2023, joint-venture à 50/50 regroupant les métiers de services aux émetteurs ⁽³⁾ de CACEIS et BNP Paribas. Cette nouvelle structure répond à la volonté de proposer une offre de services spécialisée, enrichie et évolutive à la clientèle Corporate en France en s'appuyant sur une architecture robuste et agile et des équipes dédiées.

Le produit net bancaire sous-jacent de l'année 2022 est en hausse de + 8,2 % par rapport à l'année 2021, porté par la hausse de la marge nette d'intérêts (+ 35,2 %) qui compensent la baisse des revenus de commission liée à la baisse des encours et des activités de flux qui se maintiennent néanmoins à un niveau élevé. Les charges hors FRU sous-jacentes sont maîtrisées à - 882 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2021 (- 0,4 %), bénéficiant notamment des effets du plan d'efficacité opérationnelle dont les coûts d'adaptation RH avaient été provisionnés en 2021. Les charges FRU sont en nette hausse de + 74,6 % par rapport à l'année 2021 à - 58 millions d'euros. Ainsi le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en hausse de + 29,2 % par rapport à l'année 2021 et le résultat net sous-jacent de + 25,2 %. Au final, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** sur l'année 2022 s'établit à 180 millions d'euros, en progression de + 26,0 %.

Services Financiers Spécialisés

Le pôle Services Financiers Spécialisés comprend le crédit à la consommation (CA Consumer Finance – CACF) et les activités de leasing et d'affacturage (CA Leasing & Factoring – CAL&F).

— Services Financiers Spécialisés (SFS) – contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2022

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié	Δ 2022/2021 publié	2022 sous-jacent	2021 sous-jacent	Δ 2022/2021 sous-jacent
Produit net bancaire	2 782	2 692	+ 3,3 %	2 782	2 692	+ 3,3 %
Charges d'exploitation hors FRU	(1 443)	(1 379)	+ 4,7 %	(1 443)	(1 379)	+ 4,7 %
FRU	(34)	(23)	+ 47,9 %	(34)	(23)	+ 47,9 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 304	1 290	+ 1,1 %	1 304	1 290	+ 1,1 %
Coût du risque	(533)	(505)	+ 5,5 %	(533)	(505)	+ 5,5 %
Sociétés mises en équivalence	308	307	+ 0,2 %	316	302	+ 4,6 %
Gains ou pertes sur autres actifs	2	(8)	n.s.	2	(8)	n.s.
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 081	1 084	(0,2 %)	1 090	1 079	+ 1,0 %
Impôt	(222)	(120)	+ 85,5 %	(214)	(227)	(5,7 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	-	n.s.	0	-	n.s.
RÉSULTAT NET	860	964	(10,9 %)	875	852	+ 2,8 %
Intérêts minoritaires	(109)	(157)	(30,6 %)	(109)	(115)	(5,2 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	751	808	(7,0 %)	767	737	+ 4,0 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	51,9 %	51,2 %	+ 0,7 PP	51,9 %	51,2 %	+ 0,7 PP

Sur l'année 2022, la production en leasing est en hausse à + 8,9 % à 7,4 milliards d'euros portée par les belles performances en énergies renouvelables qui dépassent à nouveau 1 milliard d'euros. La production en affacturage en revanche est en retrait à 16,5 milliards d'euros (- 9,6 %).

L'activité du pôle a été marquée cette année par la poursuite de la mise en place de l'accord entre CACF et Stellantis qui devrait être effectif à compter du deuxième trimestre 2023. CAL&F a également poursuivi l'intégration d'Olinn ainsi que la poursuite de la mise en place de nouvelles offres et de nouvelles initiatives de croissance comme la prise de participation de CAL&F dans Watèa (joint-venture à 50/50 avec Michelin dans la LLD de véhicules électriques pour les

professionnels) ou le lancement de l'offre d'affacturage ESG impact pour les grandes entreprises qui offre une incitation tarifaire en fonction de critères RSE.

Fin décembre 2022, les encours totaux de CACF s'établissent ainsi à 103,0 milliards d'euros soit + 11,4 % par rapport à fin décembre 2021. Les encours de leasing atteignent 17,6 milliards d'euros fin décembre 2022 (dont 14,1 milliards d'euros en France et 3,5 à l'international) soit + 8,4 % comparé à fin décembre 2021. Sur l'année le chiffre d'affaires factoré dépasse les 100 milliards d'euros pour s'établir à 115,4 milliards d'euros en progression de 26,4 % par rapport à 2021.

(1) Sur la base des chiffres au 31 mars 2022 ; pour les actifs administrés.

(2) Estimé sur les chiffres au 30 juin 2022.

(3) Prestation opérationnelle de tenue des registres, d'organisation d'assemblées générales et autres services aux émetteurs en France.

Sur l'année 2022, le produit net bancaire sous-jacent des Services Financiers Spécialisés augmente de + 3,3 % ⁽¹⁾ par rapport à 2021, porté une bonne performance chez CACF et CAL&F. Les charges hors FRU sous-jacent augmentent de + 4,7 %. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU reste bas, à 51,9 %, en hausse de + 0,7 point de pourcentage. La contribution au FRU s'élève à - 34 millions d'euros pour l'année 2022, en hausse de + 47,9 %. Le coût du risque sous-jacent est en hausse de + 5,5 % à - 533 millions d'euros. La contribution des sociétés mises en équivalence en sous-jacent est en hausse de 4,6 % à 316 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe sous-jacent s'établit ainsi à 767 millions d'euros, en hausse de + 4,0 %.

Le pôle contribue à hauteur de 9 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur l'année 2022 et de 7 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

Crédit à la consommation

Sur l'année 2022, le produit net bancaire sous-jacent atteint 2 126 millions d'euros et est en hausse de + 1,4 % par rapport à l'année 2021, le dynamisme de l'activité et le développement des encours notamment dans l'automobile compensant la pression sur les marges suite à la remontée progressive décalée des taux clients. Les charges sous-jacentes hors FRU sont en hausse de + 1,0 % à 1 079 millions d'euros et la contribution au FRU s'élève à - 16 millions d'euros (+ 65,3 % par rapport à l'année 2021). Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU reste bas à 50,7 %, en baisse de - 0,2 point de pourcentage. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent s'établit ainsi à 1 031 millions d'euros en augmentation de + 1,1 %.

Le coût du risque sous-jacent augmente de + 7,9 %, pour atteindre - 480 millions d'euros. Le coût du risque sur encours s'établit ainsi à 127 points de base ⁽²⁾ sur l'année 2022. Après intégration du coût du risque des JV automobiles, il s'établit à 100 points de base sur l'année ; le taux de créances douteuses et litigieuses atteint 5,0 %, stable par rapport à fin décembre 2021 et le taux de couverture atteint 86,3 % en baisse de - 2,1 points de pourcentage par rapport à fin décembre 2021. La contribution des sociétés mises en équivalences atteint 316 millions d'euros en hausse de + 4,6 % en sous-jacent. Au final, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** en sous-jacent s'élève à 595 millions d'euros sur l'année 2022, en hausse de + 0,5 % en sous-jacent.

Leasing & Affacturage

Sur l'année 2022, le produit net bancaire sous-jacent s'élève à 655 millions d'euros en hausse de + 10,3 % par rapport à fin décembre 2021, grâce à la forte activité en affacturage qui compense le resserrement des marges des activités de crédit-bail. Les charges sous-jacentes hors FRU sont en hausse de + 17,4 % avec la croissance de l'activité et des investissements informatiques et la hausse des rémunérations. La contribution au FRU s'élève à - 18 millions d'euros (+ 35,0 %). Ainsi, le résultat brut d'exploitation sous-jacent s'établit à 273 millions d'euros en hausse de + 0,9 %. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit à 55,6 %, en hausse de + 3,3 points de pourcentage. Le coût du risque sous-jacent s'élève à - 53 millions d'euros (- 11,9 %). Enfin, le **résultat net part du Groupe** sous-jacent s'élève à 172 millions d'euros, en hausse de + 18,4 % (+ 15,7 % à périmètre constant).

(1) Y compris Olinn acquis par CAL&F au T4 2021 (sur 2022, RBE de 5,2 millions d'euros avec PNB de 30,9 millions d'euros et charges de - 25,7 millions d'euros ; hors Olinn, 2022/2021, PNB + 4,3 %, charges hors FRU + 7,5 %/Sur le T4, PNB + 6,7 %, charges hors FRU + 9,6 %). – N.B. : CACF Spain consolidé à 100 % depuis le T3 2021 ; T1 et T2 21 à 50 % en société mise en équivalence.

(2) Coût du risque des quatre derniers trimestres, rapporté à la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres.

Résultat Activités Hors Métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités dites structurelles :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BforBank, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens assurant des activités dédiées pour le compte du Groupe Crédit Agricole et de ses filiales : production informatique (CAGIP), activités de paiement (CAPS) et exploitation du parc immobilier (SCI).

Ce pôle inclut également d'autres éléments, non structurels, comme notamment les impacts techniques volatiles liés aux opérations intragroupe.

— Activités Hors Métiers (AHM) – contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2022

(en millions d'euros)	2022 publié	2021 publié	Δ 2022/2021 publié	2022 sous-jacent	2021 sous-jacent	Δ 2022/2021 sous-jacent
Produit net bancaire	55	312	(82,4 %)	2	290	(99,3 %)
Charges d'exploitation hors FRU	(1 088)	(913)	+ 19,2 %	(1 068)	(913)	+ 17,0 %
FRU	(56)	58	n.s.	(56)	(72)	(21,3 %)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(1 090)	(543)	X 2	(1 122)	(695)	+ 61,4 %
Coût du risque	(18)	(18)	+ 1,5 %	(18)	(18)	+ 1,5 %
Sociétés mises en équivalence	-	-	n.s.	-	-	n.s.
Gains ou pertes sur autres actifs	(2)	0	n.s.	(2)	0	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	n.s.	-	-	n.s.
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(1 109)	(561)	+ 97,9 %	(1 142)	(713)	+ 60,2 %
Impôt	356	172	x 2,1	365	178	x 2
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	(0)	n.s.	0	(0)	n.s.
RÉSULTAT NET	(753)	(389)	+ 93,8 %	(777)	(535)	+ 45,4 %
Intérêts minoritaires	6	(4)	n.s.	6	(4)	n.s.
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(747)	(393)	+ 90,1 %	(771)	(539)	+ 43,1 %

Les comptes de l'année 2022 intègrent plusieurs éléments spécifiques pour un impact total de + 24 millions d'euros en résultat net part du Groupe qui concernent pour l'essentiel la provision épargne logement pour + 39 millions d'euros en résultat net part du Groupe, et les coûts de transformation CAGIP pour - 14,7 millions d'euros en résultat net part du Groupe.

Les comptes de l'année 2021 intégraient plusieurs éléments spécifiques pour un impact total de + 146 millions d'euros en résultat net part du Groupe qui concernent pour l'essentiel la correction de la

contribution au Fonds de résolution unique pour les années de 2016 à 2020 FRU pour + 130 millions d'euros en résultat net part du Groupe et la provision épargne logement pour 16 millions d'euros.

Sur l'année 2022, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle AHM s'élève à - 771 millions d'euros, en baisse de - 232 millions d'euros, par rapport à l'année 2021. Il est en ligne avec cible présentée dans le Plan à Moyen terme Ambitions 2025, d'un résultat net part du Groupe supérieur à - 800 millions d'euros.

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

— Bilan actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Caisse, Banques centrales	6.1	210 804	241 191	(12,6 %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	431 717	433 134	(0,3 %)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		242 005	233 031	+ 3,9 %
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		189 712	200 103	(5,2 %)
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	50 494	16 023	x 3,2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	217 125	268 700	(19,2 %)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		212 341	264 572	(19,7 %)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		4 784	4 128	+ 15,9 %
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	1 344 545	1 258 283	+ 6,9 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit		114 279	96 703	+ 18,2 %
Prêts et créances sur la clientèle		1 114 389	1 051 592	+ 6,0 %
Titres de dettes		115 877	109 988	5,4 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(9 098)	5 231	n.s.
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	10 052	8 113	+ 23,9 %
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	58 448	43 081	+ 35,7 %
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	134	2 965	(95,5 %)
Participation aux bénéfices différée	6.17	17 043	(3)	n.s.
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	8 427	8 046	+ 4,7 %
Immeubles de placement	6.14	9 000	8 292	+ 8,5 %
Immobilisations corporelles	6.15	10 770	10 909	(1,3 %)
Immobilisations incorporelles	6.15	3 470	3 483	(0,4 %)
Écarts d'acquisition	6.16	16 189	16 109	+ 0,5 %
TOTAL DE L'ACTIF		2 379 120	2 323 557	+ 2,4 %

— Bilan passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Banques centrales	6.1	59	1 276	(95,4 %)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	272 192	243 555	+ 11,8 %
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		231 702	205 075	+ 13,0 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		40 490	38 480	+ 5,2 %
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	47 316	16 827	x 2,8
Passifs financiers au coût amorti		1 467 676	1 447 463	+ 1,4 %
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	152 201	221 192	(31,2 %)
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	1 095 758	1 044 566	+ 4,9 %
Dettes représentées par un titre	3.3-6.8	219 717	181 705	+ 20,9 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 987	5 841	+ 19,6 %
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	2 649	3 013	(12,1 %)
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	64 907	58 637	+ 10,7 %
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	205	2 566	(92,0 %)
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	354 538	377 687	(6,1 %)
Provisions	6.18	5 645	7 104	(20,5 %)
Dettes subordonnées	3.3-6.19	23 155	25 873	(10,5 %)
TOTAL DETTES		2 245 329	2 189 842	+ 2,5 %
CAPITAUX PROPRES		133 791	133 715	+ 0,1 %
Capitaux propres part du Groupe		126 470	126 498	(0,0 %)
Capital et réserves liées		30 456	29 927	+ 1,8 %
Réserves consolidées		92 585	85 467	+ 8,3 %
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(4 715)	2 029	n.s.
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	(26)	n.s.
Résultat de l'exercice		8 144	9 101	(10,5 %)
Participations ne donnant pas le contrôle		7 321	7 217	+ 1,4 %
TOTAL DU PASSIF		2 379 120	2 323 557	+ 2,4 %

Principales variations du bilan consolidé

Au 31 décembre 2022, le total du bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole s'élève à 2 379,1 milliards d'euros, en hausse de + 55,6 milliards d'euros, soit + 2,4 % par rapport au bilan de 2021.

Cette hausse est imputable essentiellement à :

- la hausse des actifs financiers au coût amorti pour + 86,3 milliards d'euros ;
- la hausse des Instruments dérivés de couverture de + 34,5 milliards d'euros ;
- compensée par une baisse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres de - 51,6 milliards d'euros.

Analyse des principaux postes

Les actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représentent 431,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en diminution de - 0,3 % sur un an, soit - 1,4 milliard d'euros (dont + 9,0 milliards d'euros sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et - 10,4 milliards d'euros sur les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat).

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'élèvent à 217,1 milliards d'euros à fin décembre 2022, soit une diminution de - 51,6 milliards d'euros (- 19,2 %).

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent à 1 344,5 milliards d'euros à fin décembre 2022, en hausse de + 86,3 milliards d'euros

(+ 6,9 %). Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des prêts et créances sur la clientèle pour + 62,8 milliards d'euros.

Les comptes de régularisation et actifs divers représentent 58,4 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en augmentation de 35,7 % sur un an. Cette augmentation s'explique notamment par une augmentation des dépôts de garantie et des appels de marge sur les opérations de dérivés.

Les Caisses et Banques centrales diminuent de - 30,4 milliards d'euros (- 12,6 %) à l'actif et de - 1,2 milliard d'euros (- 95,4 %) au passif.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 272,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en augmentation de + 28,6 milliards d'euros (dont + 26,6 milliards d'euros sur les passifs financiers détenus à des fins de transaction) sur un an (+ 11,8 %).

Les instruments dérivés de couverture enregistrent des hausses respectives de + 215,1 % à l'actif et + 181,2 % au passif, principalement en lien avec l'évolution des courbes de taux.

Les provisions techniques des contrats d'assurance ont diminué de - 6,1 % en 2022 par rapport à 2021, pour atteindre 354,5 milliards d'euros. Cette diminution de - 23,1 milliards d'euros s'explique notamment par la diminution de la participation aux bénéfices des assurés.

Les capitaux propres s'élèvent à 133,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit une hausse de + 0,1 % sur un an.

PERSPECTIVES

Perspectives économiques 2023

Le scénario continue de s'écrire à l'ombre de la guerre russo-ukrainienne : une guerre qui affecte les pays proches de l'épicentre du conflit mais aussi ceux qui en sont éloignés, au travers du renchérissement des prix voire du risque de pénurie de matières premières énergétiques ou alimentaires. Les ressorts puissants de la reprise post-Covid se détendent et les économies s'apprêtent à "flirter" avec la récession selon des degrés variés. Si des récessions violentes semblent pouvoir être évitées, cela tient, paradoxalement, aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme, essentiellement, d'une épargne privée encore abondante et de marchés du travail assez résistants.

Aux **États-Unis**, les piliers qui ont permis à une croissance soutenue (surtout de la consommation) de se maintenir au-delà des attentes s'affaiblissent progressivement : marché du travail tendu mais ralentissement des créations nettes d'emplois, croissance élevée des salaires nominaux mais perte de pouvoir d'achat impliquant des ponctions sur l'épargne accumulée durant la pandémie et des emprunts via les cartes de crédit, enquêtes auprès des entreprises orientées à la baisse, ralentissement de l'investissement non résidentiel et résidentiel. Il est vain de compter sur une action contra-cyclique des politiques budgétaire et/ou monétaire : les élections de mi-mandat de 2022 ont produit un pouvoir divisé, peu propice à une quelconque relance budgétaire et la Fed a clairement indiqué qu'elle se concentrerait sur l'inflation, au prix d'endurer une récession à court terme.

Or, bien que son pic ait été franchi, l'inflation totale est élevée ; l'inflation sous-jacente semble résister et ne devrait décélérer que lentement. Le ralentissement de la croissance et un meilleur fonctionnement des chaînes d'approvisionnement devraient permettre un repli plus net de la hausse des prix fin 2023 : l'inflation totale se rapprocherait alors de 3 % et l'inflation sous-jacente passerait sous 3 %. Si l'inflation devait refluer plus rapidement que prévu, un atterrissage en douceur ne pourrait être exclu. Mais notre scénario central penche en faveur d'une légère récession en milieu d'année conduisant à un ralentissement marqué de la croissance en 2023 (à 0,6 %).

En **Chine**, l'inflexion concernant la politique zéro-Covid a rapidement réjoui les observateurs. La nécessité de "vivre avec le virus" devrait néanmoins continuer de peser sur la croissance dont le rebond prévu dépendra essentiellement de la demande interne. Cette dernière sera elle-même conditionnée par trois facteurs : l'ampleur du soutien accordé par les autorités au secteur immobilier (un soutien contraint car l'État chinois ne veut pas se positionner comme prêteur en dernier ressort d'un secteur qu'il considère comme responsable de son surendettement), la capacité de l'État à créer un choc de confiance suffisant pour libérer une partie de l'épargne de précaution et stimuler la consommation, l'attitude du pouvoir à l'égard du secteur privé, pénalisé ces deux dernières années par la stratégie zéro-Covid et le resserrement réglementaire. Compte tenu d'une contribution du commerce extérieur légèrement négative, au mieux nulle, et d'un investissement encore freiné par la restructuration du secteur de l'immobilier, la croissance devrait accélérer autour de 5 %, en raison notamment d'effets de base favorables dans les secteurs des services.

En **zone euro**, à l'essoufflement naturel de la croissance post-pandémique s'ajoute le choc plus durable qu'est la guerre en Ukraine. La lisibilité de la situation conjoncturelle est complexifiée par la succession de chocs, à savoir la crise Covid et la guerre en Ukraine. Qu'hérite-t-on de la pandémie ? Un marché du travail encore solide, un excès d'épargne substantiel mais largement entamé pour les ménages les plus modestes, une inflation que l'on espérait temporaire. Alors que le débat sur la nature précise de l'inflation et les responsabilités respectives de l'offre et de la demande n'est pas tranché, force est de constater que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement diminuent, que la modération de l'inflation mondiale se diffuse mais que les effets de second tour sont visibles : la contagion de la hausse des prix de l'énergie, aux prix à la consommation, via les coûts de production est patente avant même que ne soit incriminée une quelconque boucle prix-salaires. Qu'implique la guerre en Ukraine ? Un renchérissement durable du prix des importations d'énergie. Les effets de la dégradation des termes de l'échange, de l'inflation et de la perte de compétitivité sur les volumes d'exportation et les parts de marché vont se déployer progressivement.

Notre scénario pour la zone euro table certes sur un repli de l'inflation (définition HICP) moyenne (prévue à 7,5 %) mais elle resterait élevée (4,5 % fin 2023) et pèserait sur la demande interne. Alors que les exportations nettes soustrairaient de la croissance (contribution négative de 0,7 point de pourcentage), la demande intérieure et les stocks apporteraient encore des contributions légèrement positives (de respectivement 0,6 et 0,2 point de pourcentage). Notre scénario retient ainsi, globalement, une décélération marquée de la croissance en 2023 (à 0,1 % après 3,4 % en 2022) mais aussi, au-delà, un rythme d'expansion durablement plus faible. Ce scénario repose toujours sur des hypothèses fortes concernant l'approvisionnement en gaz, ainsi que son prix. Si la perspective de coupures de courant pendant l'hiver semble s'éloigner avec un climat favorable et le redémarrage des centrales nucléaires, les difficultés d'approvisionnement en gaz naturel à un coût "non punitif" ont vocation à durer tant que dure la guerre en Ukraine voire au-delà.

En France, même partiellement amortis par le bouclier tarifaire, les effets de l'inflation sur le revenu des agents devraient se traduire par un freinage de la demande en première moitié de l'année 2023 ; une brève contraction du PIB n'est pas exclue. Couplée à un resserrement monétaire agressif qui finira par contraindre l'investissement alors que la plupart des entreprises subissent déjà des pressions sur leurs marges, l'activité économique ne repartirait que de manière assez lente au second semestre, certains secteurs industriels restant plus durablement pénalisés par les prix élevés de l'énergie. Sur l'année 2023, avec une consommation des ménages progressant de 0,2 %, un investissement total stable et une contribution extérieure nette négative, la croissance moyenne atteindrait 0,3 %. Ce scénario suppose un marché du travail légèrement moins dynamique : les créations d'emplois devraient ralentir et les défaillances retrouveraient leurs niveaux d'avant-crise. Une remontée modérée du taux de chômage (à 7,5 %) et une progression des salaires de nouveau inférieure à l'évolution des prix pèseraient donc sur la consommation. L'inflation atteindrait en effet son pic en début d'année 2023 mais ne refluerait que lentement tout au long de l'année (prix à la consommation, définition Insee : 5,2 % en moyenne, 3,7 % en fin d'année). Avec une inflation toujours élevée, les ménages devraient alors piocher dans leur épargne pour maintenir leurs dépenses essentielles : le taux d'épargne diminuerait avant de progressivement revenir vers 15 %, proche de sa moyenne d'avant pandémie.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Les Banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et le pivot espéré par les marchés sera moins le prélude à une baisse rapide qu'à une pause.

Aux États-Unis, après des hausses de taux agressives en 2022 totalisant 425 points de base portant la fourchette cible à 4,25 %-4,50 %, la Fed a signalé son intention de ralentir le rythme des hausses tout en précisant que le resserrement n'était pas parvenu à son terme. Notre scénario monétaire table sur un ralentissement du rythme des hausses de taux (25 points de base lors de chacune des réunions du FOMC de février, mars et mai) portant la fourchette cible du taux des *Fed Funds* à un pic de 5 %-5,25 %, en ligne avec le *Dot Plot* de décembre. Forte de son expérience, la Fed devrait rester prudente et ne pas s'engager dans un assouplissement trop précoce : ses taux resteraient sur ce plateau durant le reste de l'année 2023. Le retour durable de l'inflation vers l'objectif de 2 % étant un préalable à l'assouplissement, ce dernier n'interviendrait pas avant 2024. Par ailleurs, après avoir atteint son rythme maximum en septembre, le dégonflement du bilan de la Fed va se poursuivre comme annoncé en mai. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) devrait prendre fin lorsque sera entrepris l'assouplissement par des baisses de taux directeurs, afin que les deux outils monétaires ne fonctionnent pas à l'encontre l'un de l'autre. La fin du QT n'interviendrait donc pas en 2023.

En zone euro, lors de sa réunion de fin décembre, la BCE a revu ses prévisions d'inflation à la hausse (6,3 % en 2023, 3,4 % en 2024, 2,3 % en 2025) et de croissance à la baisse (0,5 % en 2023, 1,9 % en

2024 et 2025). En ligne avec une inflation plus soutenue, la BCE a relevé ses taux de 50 points de base pour porter le taux de dépôt à 2 %, et a accompagné ce mouvement d'un discours très volontariste : les taux d'intérêt devront encore augmenter significativement à un rythme régulier pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et garantir un retour rapide de l'inflation vers l'objectif de 2 % à moyen terme. Dans notre scénario, la BCE continuerait de relever ses taux directeurs jusqu'à porter, en juin 2023, les taux de refinancement et de dépôt à, respectivement, 4,25 % et 3,75 %, niveaux sur lesquels ils resteraient assez durablement puisqu'un assouplissement monétaire n'interviendrait pas avant mi-2024. Ce scénario est agressif mais un changement de cap par rapport aux annonces de la BCE nécessiterait une amélioration significative des perspectives d'inflation, une détérioration radicale de la croissance ou des tensions extrêmes sur les marchés financiers : aucun de ces facteurs ne semble se profiler.

En décembre, la BCE a également dévoilé quelques éléments de son QT, annonçant une stratégie prudente et progressive de réduction de son bilan de 15 milliards d'euros entre mars et juin via le dégonflement des titres détenus dans le cadre du PSPP (*Public Sector Purchase Programme*). Les détails sur les développements ultérieurs du QT seront fournis en février. Notre scénario retient une diminution de 20 milliards d'euros par mois à partir du troisième trimestre, concentrée sur les titres publics (PSPP). Enfin, le resserrement par les taux et les quantités s'accompagne d'un changement des modalités des TLTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*) incitant les banques à rembourser ces crédits par anticipation : compte tenu de l'importance du crédit bancaire en zone euro, ce canal pourrait se révéler le plus puissant en matière de durcissement monétaire.

Sous l'influence du resserrement monétaire et d'une inflation encore élevée, les taux d'intérêt à long terme devraient continuer de légèrement se tendre avant de se replier vers la mi-2023, lestés par le ralentissement voire une probable récession. Ce scénario maintient l'inversion des courbes de taux d'intérêt (deux ans-dix ans) : franche aux États-Unis, modérée en Allemagne.

Le taux souverain américain (US Treasuries) à dix ans culminerait autour de 4,15 % au cours du premier semestre 2023 et la pente deux ans-dix ans atteindrait son inversion maximale (105 points de base) au premier trimestre 2023. Notre scénario retient un taux américain à 10 ans excédant très légèrement 4 % fin 2023. En zone euro, les anticipations de politique restrictive de la BCE devraient peser sur les perspectives de croissance et soutenir la demande pour les titres longs sans risque : les emprunts d'État, peu prisés par les investisseurs individuels et le secteur privé au cours de la dernière décennie en raison de rendements faibles, retrouveraient les faveurs de ces investisseurs. La politique de la BCE n'entraînerait donc qu'une hausse limitée des taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, le remboursement des TLTRO pourrait à court terme atténuer la pénurie de titres et susciter des pressions modestes à l'élargissement des spreads périphériques. Notre scénario retient un taux du Bund (taux allemand 10 ans) à 2,60 % fin 2023 et des primes de risque française et italienne proches de, respectivement, 60 et 220 points de base par rapport au Bund.

Après avoir été soutenu par l'aversion au risque, une croissance sur-stimulée et un resserrement monétaire précoce et puissant aux États-Unis, le dollar voit les facteurs propices à son appréciation soutenue se dissiper progressivement. La devise américaine devrait céder un peu de terrain en 2023. Notre scénario table sur un cours EUR/USD à 1,10 fin 2023.

Le Groupe Crédit Agricole, présent dans 46 pays, compte 145 000 collaborateurs et 53 millions de clients dans le monde. Il a un business très diversifié et intervient notamment sur les métiers de la banque de proximité, de la gestion d'actifs, de l'assurance, du crédit à la consommation, du leasing et du factoring, de la banque de financement et d'investissement. Les revenus, charges, coût du risque et résultats du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. sont donc naturellement impactés par les évolutions macroéconomiques en France, zone euro et dans le reste du monde. Le Plan Moyen Terme

“Ambitions 2025”, présenté dans la partie suivante du chapitre 2, s’appuie d’ailleurs sur un ensemble d’hypothèses macro-économiques, notamment de croissance de la France et de la zone euro, d’inflation et d’évolution des taux. Le chapitre 3 du présent document, qui détaille les facteurs de risque du Groupe Crédit Agricole, précise l’impact que pourrait avoir l’évolution défavorable de certains de ces indicateurs macro-économiques sur les résultats du Groupe.

Postérieurement à l’arrêté des comptes en date du 8 février 2023, la chute de plusieurs banques régionales américaines et le rachat prévu du Groupe Crédit Suisse par UBS à la fin du mois de mars n’ont, du fait de sa solidité, pas changé la capacité du Groupe Crédit Agricole à répondre aux besoins de ses clients. L’exposition directe aux quatre banques américaines en difficulté est nulle, tout comme les expositions aux AT1 du Groupe Crédit Suisse. Le Groupe maintient évidemment, dans le contexte actuel, une politique de risque très prudente.

Par ailleurs, la situation de solvabilité et de liquidité du Groupe sont très solides. Le ratio de solvabilité CET1 du Groupe Crédit Agricole est, à 17,6 % supérieur de 870 points de base aux exigences réglementaires SREP. Le ratio LCR du Groupe Crédit Agricole, à 167,3 % (moyenne sur 12 mois), est très au-delà du seuil réglementaire de 100 %. Enfin, les réserves globales de liquidités sont très importantes (467 milliards d’euros) et la part de ces réserves constituées d’obligations (132 milliards d’euros) est de très haute qualité (titres essentiellement HQLA et couverts contre les variations de taux).

Plan moyen terme 2025

Le 22 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a présenté son nouveau Plan moyen terme à horizon 2025, **Ambitions 2025**.

Ce plan a été présenté dans une période singulière : le “moyen terme” a disparu en tant qu’horizon observable pour laisser la place à un “court terme” particulièrement opaque sous les effets empilés de multiples crises et un horizon long terme qui allie la décarbonation de l’énergie, la préservation de la biodiversité et de l’environnement, le progrès des techniques agricoles et agroalimentaires et inclusion sociale indispensable à la stabilité de nos sociétés.

Au total, **Ambitions 2025 s’inscrit dans ce paradigme, avec une feuille de route du Groupe qui n’en demeure pas moins claire** : aider tous nos clients et tous nos territoires à traverser des situations qui peuvent être très difficiles, nous engager en facilitateurs et accélérateurs de toutes les transitions sociétales, et agir pour demain.

Notre modèle historique, qui conjugue utilité et universalité, et **notre ADN d’acteur engagé dans les grandes transitions sociétales** nous permettront d’atteindre ces objectifs.

- **Notre trajectoire d’amplification à 2025** repose sur un fort potentiel de croissance organique avec un objectif de plus d’un million de clients supplémentaires dans les banques de proximité du Groupe Crédit Agricole. Nos métiers, leaders en Europe, devraient poursuivre leur développement et élargir leurs offres pour répondre aux nouveaux usages et accompagner les transitions.

Ce Plan vise à produire, **pour Crédit Agricole S.A., un résultat net part du Groupe supérieur à 6 milliards d’euros et à renforcer encore notre rentabilité**, déjà parmi les meilleures en Europe, avec un retour sur fonds propres tangibles supérieur à 12 %.

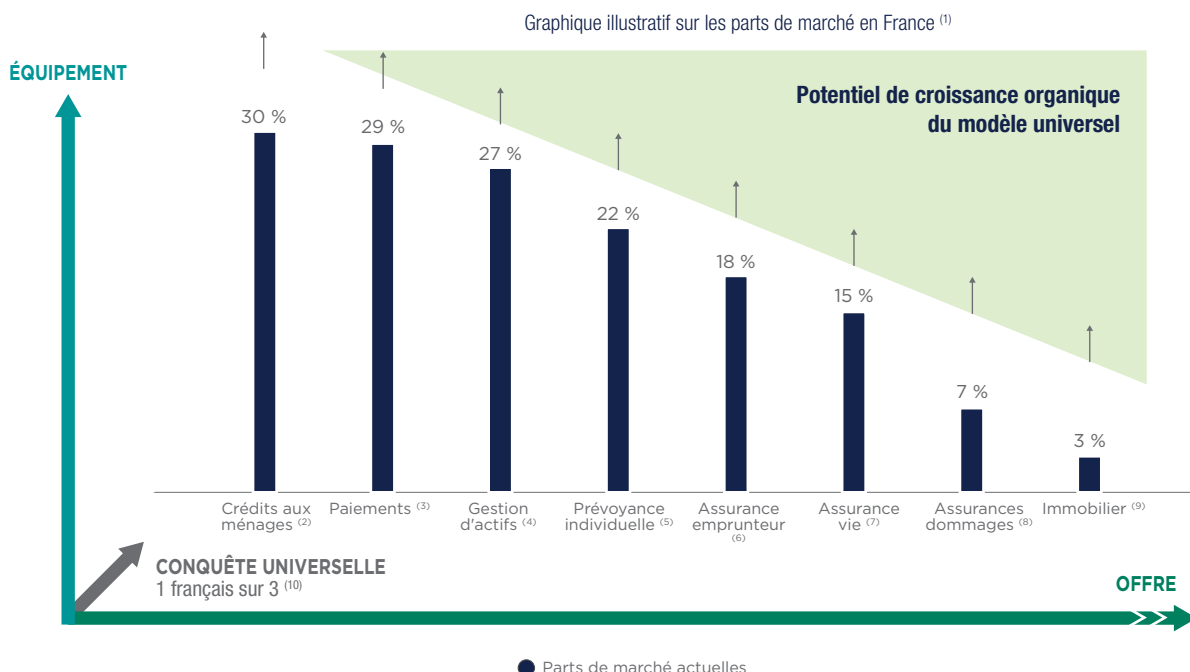
- À horizon long terme, 2030 et au-delà, le Groupe s’organise et structure deux nouveaux métiers, utiles à la société et porteurs d’opportunités de développement. **Nous lançons Crédit Agricole Transitions & Énergies pour rendre les transitions énergétiques accessibles à tous et accélérer l’avènement des énergies renouvelables. Nous lançons Crédit Agricole Santé & Territoires, pour faciliter l’accès aux soins et au bien vieillir.**

Un fort potentiel de croissance organique complétée par des partenariats et des acquisitions ciblées

Dans ce contexte incertain à horizon 2025, Crédit Agricole S.A. peut s’appuyer sur un fort potentiel de **croissance organique**. Le Groupe vise un million de clients supplémentaires en Banque de Proximité en France, Italie et Pologne d’ici 2025 et entend augmenter **l’équipement des clients** en assurances de protection, solutions d’épargne et en immobilier. Il a pour objectif **d’élargir et d’adapter ses offres** (plus accessibles, plus responsables et plus digitales) afin d’accompagner des nouveaux univers de besoins.

Le graphique ci-dessous, qui présente nos parts de marché actuelles, illustre ce potentiel de croissance organique, qui s'articule autour de ces trois dimensions.

— **Modèle de développement intrinsèque fondé sur la relation globale aux clients, et des métiers compétitifs et innovants à leur service**



Dernières données disponibles 2. Parts de marché crédits aux ménages et assimilés LCL et Caisses régionales à fin novembre 2022, étude Crédit Agricole S.A. - France 3. Parts de marché à l'émission, en nombre d'opérations, données Banque de France Monétique 2021 4. Parts de marché sur les OPCVM en France à fin décembre 2022 sur tous les segments de clients 5. Fin 2021, périmètre : cotisations annuelles Temporaire décès + Garantie obsèques + Dépendance, 6. Fin 2021, périmètre : cotisations annuelles perçues par CAA originées par CRCA et LCL / PDM intégrant la Quote-Part des affaires originées par les CR via la coassurance CNP/PREDICA 24% 7. Fin 2021, encours PREDICA en assurance vie et épargne individuelle, 8. Fin 2021, activités Dommages de Pacifica & La Médicale de France, cotisations annuelles. Taille du marché, source Argus de l'Assurance, 9. Source interne 10. 35% des français - source Sofia 2021 KANTAR

En complément, la stratégie de **partenariats et d'acquisitions ciblées** devrait se poursuivre, dans le respect des contraintes de rentabilité (ROI > 10 % en trois ans). Avec Ambitions 2025, Crédit Agricole S.A. entend poursuivre les opportunités de nouer de nouveaux partenariats de distribution avec des acteurs financiers, ainsi que des partenariats industriels et technologiques.

La priorité du Groupe, de nouveau affirmée à l'occasion du Plan Ambitions 2025, reste de se développer en Europe, grâce à nos banques relationnelles, avec notamment un plan de transformation d'ampleur sur la Pologne, et également grâce au développement des métiers, de façon organique ou via des partenariats et acquisitions, avec notamment un fort potentiel en Allemagne et en zone Ibérique. Ailleurs, le développement, tiré principalement par les métiers, est plus sélectif, et se fait dans le respect des critères de conformité et de rentabilité de Crédit Agricole S.A., en tenant compte du risque géopolitique.

De façon plus détaillée, chacune des entités du Groupe a précisé ses objectifs et priorités à horizon 2025

Sur la Banque de Proximité, LCL a un positionnement distinctif, avec une forte clientèle urbaine, d'entrepreneurs et de clients patrimoniaux. À horizon 2025, la banque entend renforcer ce positionnement et développer son offre et l'équipement de ces clientèles. Elle a pour objectif de développer ses expertises avec une offre de conseil stratégique et haut de bilan et de banque privée pour les entrepreneurs et dirigeants. Elle ambitionne d'accélérer la digitalisation de ses parcours-clés, ainsi que l'accompagnement des clients PME et ETI sur la transition énergétique.

Sur la Banque de Proximité à l'International, CA Italia prévoit une transformation digitale majeure et une accélération sur l'ESG, l'immobilier, l'agri-agro, l'assurances dommages, et l'épargne gérée ; ainsi qu'un renforcement de son efficacité opérationnelle, avec une baisse de près de 3 % du coefficient d'exploitation d'ici 2025, grâce aux synergies liées à Creval, l'optimisation de son réseau et l'augmentation du digital. **CA Bank Polska** mise sur la croissance organique, avec un objectif de plus de 60 % de nouveaux clients à 2025, en développant notamment ses fonctionnalités digitales et en élargissant son offre bancaire. Elle ambitionne de se développer sur la clientèle professionnels et TPE en capitalisant sur la clientèle de la filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring, n° 2 du leasing en Pologne. **Crédit Agricole Egypt** souhaite continuer à développer sa franchise sur les clients corporate et fortunés, avec l'objectif de consolider sa position de banque européenne de référence dans le pays. En Ukraine, la présence du Groupe avec **Crédit Agricole Ukraine**, devrait lui permettre de contribuer, en temps voulu, aux efforts de reconstruction du pays.

Concernant les Services Financiers Spécialisés, Crédit Agricole Consumer Finance (CACF), grâce au nouvel accord avec Stellantis qui devrait entrer en vigueur au premier semestre 2023, a pour objectif de créer un leader européen de la mobilité, visant un million de véhicules en location longue durée (LLD) en 2026. Par ailleurs, avec la reprise de FCA Bank et Leasys Rent, CACF renforce ses capacités de financement automobile avec une plateforme industrielle couvrant 18 pays européens, et son offre de mobilité (dont la location courte durée) pour répondre aux nouveaux usages et enjeux environnementaux. D'ici 2025, un véhicule neuf sur deux financé par CACF devrait être vert. De son côté, **Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F)** entend poursuivre son développement en Europe avec une plateforme paneuropéenne de factoring et des market-places de leasing. CAL&F s'inscrit comme l'accompagnateur des transitions des entreprises, avec une plateforme digitale de diagnostic et de conseil, et le financement des énergies renouvelables (objectif de 2 milliards d'euros de financements annuels en 2025) ; et de la transition vers l'économie de l'usage, avec le développement des solutions de location clé en main à haute valeur ajoutée pour ses clients.

Sur le pôle de la Gestion de l'Épargne et Assurances, Amundi a pour objectif d'amplifier son engagement dans l'investissement responsable (en accélérant notamment sur la gestion passive et les actifs réels), de devenir un acteur de référence dans les services et les technologies sur toute la chaîne de valeur de l'épargne, et de poursuivre des acquisitions créatrices de valeur. **Indosuez Wealth Management** entend accélérer sa croissance en développant son offre auprès de ses clients fortunés, de la clientèle patrimoniale des banques du Groupe mais aussi des Family Offices et du segment NextGen ⁽¹⁾. La banque renforcera l'accompagnement de ses clients sur leurs actifs réels et sur leur engagement responsable avec l'ambition de multiplier par cinq sa distribution annuelle de produits ESG.

Enfin, Crédit Agricole Assurances prévoit de continuer à enrichir ses solutions d'épargne, avec une offre d'investissement responsable élargie, une part plus élevée d'unités de comptes cohérente avec les attentes des clients, et un objectif d'encours de 345 milliards d'euros, et ambitionne également d'accélérer le développement de l'équipement en assurances dommages avec un objectif de 2,5 millions de nouveaux contrats. L'assureur a par ailleurs pour ambition d'accélérer sur la santé et la retraite. Il prévoit de construire une plate-forme de gestion, et vise une progression de 40 % du nombre de bénéficiaires en santé à horizon 2025. Il ambitionne de proposer une offre complète en matière de retraite avec la création d'une compagnie d'assurance dédiée, la mise en place d'une plateforme digitale d'orientation et de conseil pour la préparation à la retraite et le déploiement d'une gamme de services "bien vieillir demain" avec un objectif de 23 milliards d'euros d'encours retraite d'ici 2025.

Concernant les Grandes clientèles, Crédit Agricole CIB évolue pour accompagner au mieux ses clients dans la transition énergétique avec notamment le développement de ses expertises sur les technologies émergentes (e.g. hydrogène) et la création d'une "Sustainability Community" de ~ 250 experts et coordinateurs. La banque poursuit cette stratégie centrée client en accélérant également ses activités en Europe, avec une offre sectorielle et produits étendue, et l'industrialisation de ses métiers, en particulier sur l'offre de bas de bilan. De son côté **CACEIS** a pour objectif, au-delà du développement de ses métiers cœur, de renforcer son offre (ex. ETF, Fonds de pension, services à la distribution des fonds, middle office, PERES ⁽²⁾, actifs digitaux) dans un marché de l'asset servicing en transformation. Il ambitionne de continuer à améliorer son efficacité opérationnelle grâce à la croissance des revenus ainsi que la poursuite de sa stratégie de développement des centres de compétences et la digitalisation accrue de ses processus.

Ambitions 2025 affiche également une accélération sur les métiers transverses et les services technologiques

Paiements : Leader en France auprès des particuliers et des commerçants, le métier Paiements du Groupe a pour objectif de continuer à renforcer cette position avec des nouvelles offres, avec 20 % de croissance des revenus d'ici 2025. Le métier prévoit : pour les particuliers, de lancer une offre de paiement fractionné et d'initiation de paiements ; pour les commerçants, de développer ses parts de marché dans l'e-commerce et une offre d'acceptation tous segments omnicanale via des partenariats.

Immobilier : Pour les particuliers, le Groupe a le projet d'intégrer les services en immobilier directement dans ses banques de proximité (transaction, administration de biens, accompagnement de la rénovation énergétique) ; Il prévoit également d'accompagner les clients entreprises et institutionnels sur le volet immobilier de leurs enjeux de transition énergétique et les collectivités sur le renouvellement environnemental et sociétal des territoires. Une foncière verte et solidaire sera créée avec l'ambition d'atteindre 1 milliard d'euros d'actifs d'ici 2025.

Banques digitales : Début 2023, BforBank prévoit un nouveau positionnement avec des ambitions en Europe (450 millions d'euros investis sur cinq ans) ; Blank, la néobanque pour les pros, poursuit son développement en propre et devrait être prochainement distribuée également en marque blanche par les banques du Groupe. Elle vise 250 000 clients d'ici 2025.

Montée en puissance de la Technology as-a-Service qui représente un relais de croissance pour le Groupe. Deux plateformes technologiques Azqore et Amundi Technology sont déjà commercialisés auprès de plusieurs dizaines d'acteurs. Le Groupe entend poursuivre ce développement commercial et vise 240 milliards d'euros d'encours gérés sur Azqore d'ici 2025 et une multiplication par cinq des revenus issus de Amundi Technology ainsi que le développement et la commercialisation de nouvelles plateformes.

(1) NextGen : enfants de clients ou jeunes entrepreneurs à succès.

(2) Private Equity and Real Estate Services.

Deux facteurs clés de succès : transformation digitale et responsabilité humaine

Les ambitions de Crédit Agricole S.A. reposent sur un **modèle relationnel digital augmenté par la responsabilité humaine**. La banque vise un taux de 75 % d'utilisation des canaux digitaux par ses clients, ainsi que 15 % de ventes réalisées en total *selfcare*.

Les capacités **d'innovation** devraient également être renforcées en capitalisant sur La Fabrique by CA, le start-up studio du Groupe, pour couvrir 100 % du cycle de l'innovation. Il est prévu que cette **transformation digitale soit soutenue par un budget IT et digital de 20 milliards d'euros sur la période, dont 1 milliard d'euros d'investissements sur la transformation technologique à travers le programme IT 2025**.

Crédit Agricole S.A. a pour ambition de poursuivre sa simplification organisationnelle et sa transformation managériale et culturelle avec l'objectif de devenir l'employeur responsable préféré des services financiers en France et se hisser dans le Top 5 en Europe.

Ambitions 2025 : Trajectoire financière

Ambitions 2025 s'inscrit dans la **continuité** du précédent Plan dont les résultats financiers ont été atteints, une nouvelle fois, avec un an d'avance. En 2021, le RNPG sous-jacent du Groupe a atteint 5,4 milliards d'euros, avec un coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU bas à 57,8 %. Le ROTE sous-jacent s'est élevé à 13,1 % et le ratio CET1, à 11,9 %, soit à + 4,0 points de pourcentage au-dessus des exigences réglementaires.

C'est un projet de **croissance ambitieuse du résultat et de la rentabilité, qui confirme par ailleurs la solidité financière de Crédit Agricole S.A.** Dans un contexte d'incertitudes économiques fortes et d'urgence climatique, le Plan Ambitions 2025 s'appuie sur les capacités de développement régulier et permanent du Groupe Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. vise un **objectif de forte rentabilité**, avec un **résultat net part du Groupe supérieur à 6 milliards d'euros à horizon 2025, et la hausse de l'objectif de rentabilité sur capitaux propres tangibles (ROTE) à plus de 12 % en 2025**. Cet objectif est sécurisé d'une part par le modèle de développement du Groupe, fondé sur un business mix équilibré et diversifié, avec des métiers leaders et rentables et, d'autre part, grâce à la poursuite des efforts d'efficacité opérationnelle.

Les revenus seraient en effet équilibrés et en progression dans tous les métiers, avec un **taux de croissance annuel moyen entre 2021 et 2025 d'environ + 3,5 %** ⁽¹⁾. L'effet ciseaux moyen (hors contribution au Fonds de résolution unique (FRU)), positif, serait d'environ + 0,5 point de pourcentage en moyenne entre 2021 et 2025 (environ + 1,4 point de pourcentage, comprenant la contribution au FRU), et les effets ciseaux seraient positifs dans tous les pôles métiers. Au final, la croissance des résultats serait d'environ + 3 % par an entre 2021 et 2025 en moyenne.

Le **coefficient d'exploitation serait maintenu à un niveau bas, avec un plafond à 60 % tout au long du PMT** hors contribution au FRU. Ce plafond serait ramené à 59 % après la réforme IFRS 17 prévue début 2023. Il inclut les investissements dans le développement des Nouveaux Métiers et dans la transformation IT et Digitale. La gestion décentralisée de l'efficacité opérationnelle au sein de Crédit Agricole S.A. conduit à piloter avec des objectifs de coefficient d'exploitation par métier ⁽²⁾.

Les **objectifs de ratio de solvabilité CET1 à fin 2025 pour le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. sont très supérieurs aux exigences réglementaires**. Le Groupe Crédit Agricole est en effet le plus solide parmi les G-SIB européens.

La **cible de CET1 pour le Groupe Crédit Agricole à horizon 2025 est supérieure ou égale à 17 %**. Celle pour le TLAC est supérieure ou égale à 26 % hors dette senior préférée éligible. Par ailleurs, la cible de **Position de Ressources Stables, entre 110 et 130 milliards d'euros**, permettrait de respecter largement l'exigence réglementaire sur le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

La structure du Groupe, efficace et flexible, permet de fixer une **cible optimisée de ratio CET1 pour Crédit Agricole S.A. sur toute la durée du Plan moyen terme, à 11 %, et un plancher, à tout instant, de 250 points de base au-dessus des exigences SREP**. La croissance des revenus devrait être supérieure à celle des actifs pondérés par les risques pour Crédit Agricole S.A., et l'impact de Bâle 4 devrait être neutre en 2025 pour Crédit Agricole S.A.

La **cible de distribution du dividende pour Crédit Agricole S.A. est de 50 % en numéraire**, et ce, même en cas de fluctuation du ratio CET1 autour de la cible fixée dans le Plan moyen terme. Elle permet de respecter un juste équilibre entre rémunération attractive et financement de la croissance de Crédit Agricole S.A. En 2023, Crédit Agricole S.A. a l'intention de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale de ses actionnaires le versement additionnel de 0,20 euro par action qui n'avait pas été distribué au titre du dividende 2019. Les augmentations de capital réservées aux salariés devraient par ailleurs être associées à des opérations de rachat d'actions (sous réserve de l'approbation du Superviseur), visant à compenser leur effet dilutif.

— Objectifs financiers 2025 de Crédit Agricole S.A.

	Rappel objectifs 2022	Objectifs 2025
RNPG	> 5 Mds€	> 6 Mds€
ROTE	> 11 %	> 12 %
Coex hors FRU	< 60 %	< 60 %
Cible de CET1	11 %	11 % ⁽¹⁾
	> 16 % GCA	≥ 17 % GCA
Taux de distribution	50 % numéraire	50 % numéraire

(1) Plancher de 250 bp par rapport aux exigences réglementaires SREP en CET1.

(1) Les taux de croissance annuels moyens des revenus entre 2021 et 2025 sont de 1-1,5 % pour LCL, de 4-5 % chez CA Italia, de 8-9 % dans le pôle des Services Financiers Spécialisés, et de 4-5 % dans le pôle Grandes clientèles.

(2) Coefficient d'exploitation hors FRU inférieur à 65 % pour LCL, à 61 % pour CA Italia, à 15 % pour CAA, intégrant un effet de 15 points de pourcentage de la réforme IFRS 17, à 54 % pour la gestion d'actifs (hors charges d'amortissement des actifs intangibles), à 78 % pour la gestion de fortune, à 47 % pour le crédit à la consommation, à 52 % pour le leasing et le factoring, à 55 % pour la banque de financement et d'investissement, et à 70 % pour les services financiers aux institutionnels.

Depuis toujours, acteur engagé dans les grandes transitions sociétales, le Groupe se structure pour atteindre son ambition de contribution à la neutralité carbone en 2050, et lance par ailleurs deux nouveaux métiers pour accompagner les besoins d'une société qui évolue

Acteur responsable et engagé, le Groupe adopte une démarche pour une transition climatique juste qui préserve la cohésion sociale et territoriale. Cette démarche repose sur trois axes prioritaires, qui ont été présentés en décembre 2021 et approfondis à l'occasion du nouveau PMT : agir pour le climat, renforcer la cohésion sociale, en agissant notamment pour un accès égalitaire aux soins, et réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

Les ambitions détaillées et les premiers résultats des ambitions de CASA ont déjà été présentés dans le chapitre 2, mais rappelons ici quelques éléments.

Pour le climat, le Groupe inscrit son action dans la contribution à la neutralité carbone planétaire d'ici 2050. Après des premiers engagements présentés à l'occasion du Plan Moyen Terme, Crédit Agricole a publié lors d'un workshop climat, qui s'est tenu en décembre 2022, les **objectifs à 2030 en lien avec la Net Zero Banking Alliance sur cinq secteurs** (Pétrole & gaz, Électricité, Automobile, Immobilier commercial et Ciment) pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales. Le Crédit Agricole a par exemple tracé sa trajectoire de désengagement progressif du secteur Pétrole et Gaz en fixant une cible de réduction des émissions de CO2e liées au financement de ce secteur de 30 % en valeur absolue entre 2020 et 2030 ; il s'est également engagé à soutenir la décarbonation du secteur de l'automobile en diminuant l'intensité carbone de son portefeuille sectoriel de 50 % sur cette même période. En ce qui concerne l'objectif de réduction de l'empreinte carbone directe, il a été fixé à moins 50 % également d'ici 2030.

Crédit Agricole travaille à des objectifs similaires pour d'autres secteurs tels que le transport maritime, l'aviation, l'acier, l'immobilier résidentiel et l'agriculture, qui seront pour la plupart rendus publics en 2023.

En parallèle, le Crédit Agricole accélère son soutien aux énergies renouvelables avec des objectifs tels que la croissance de 60 % de l'exposition aux énergies bas carbone pour Crédit Agricole CIB d'ici 2025, l'atteinte de 14 GW de capacité installée en énergie renouvelable via les investissements de Crédit Agricole Assurances en 2025 ou encore le doublement des financements accordés annuellement aux ENR par Unifergie d'ici 2025.

Pour aller plus loin dans l'accompagnement de ses clients, le Groupe Crédit Agricole lance deux nouveaux métiers de dimension Groupe :

- **Crédit Agricole Transitions & Énergies**, pour rendre les transitions énergétiques accessibles à tous ;
- **Crédit Agricole Santé & Territoires** pour faciliter l'accès aux soins et au bien vieillir.

Le lancement de **Crédit Agricole Transitions & Énergies** vise à accompagner nos clients dans leurs transitions, en leur fournissant des solutions efficaces et de confiance, depuis la phase de diagnostic et de conseil jusqu'à la réalisation de leurs feuilles de route en passant par l'installation, le financement des équipements et des infrastructures innovantes et la création de nouveaux business models. Crédit Agricole Transitions & Énergies a pour objectif de les accompagner sur la durée, de s'engager contractuellement sur des résultats tangibles et de s'appuyer sur toutes les expertises du Groupe ainsi que sur des partenariats stratégiques.

Au travers de Crédit Agricole Transitions & Énergies et en bénéficiant de l'expérience acquise par le Groupe depuis plus de 20 ans dans le financement des énergies renouvelables, le Crédit Agricole ambitionne également de soutenir massivement les investissements dans les énergies renouvelables en privilégiant la structuration de partenariats stratégiques et la relocalisation de la production en circuits courts. Cette activité devrait permettre d'accompagner les installations et l'exploitation d'équipements de production d'énergie pour compte propre et compte de tiers. Crédit Agricole Transitions & Énergies encouragera également la mise en place de circuits courts pour encourager la consommation d'énergies vertes.

Enfin, concernant **Crédit Agricole Santé & Territoires**, l'activité se constituera autour de quatre axes :

- mise en place d'une **plateforme de place "Ma Santé by CA"** pour l'orientation et l'accompagnement dans les parcours de santé ;
- lancement de dispositifs pour **lutter contre les déserts médicaux** en partenariat avec des intervenants clés du secteur : création d'une **plateforme nationale ouverte de télémedecine**, déploiement de centres de santé dans les territoires, accompagnement des professionnels de santé dans de nouvelles pratiques alliant télémedecine, équipements connectés... ;
- création d'une **plateforme digitale de service pour les seniors et leurs aidants**, capitalisant sur des services internes et externes ;
- participation au **déploiement de modèles d'habitats collectifs non médicalisés au plus près des attentes des seniors** (résidences services, logements inclusifs), en partenariat avec des acteurs spécialisés.

3

Risques et Pilier 3



1. Facteurs de risques	45	3. Informations au titre du Pilier 3	107
1.1 Facteurs de risques liés au Groupe Crédit Agricole et à son activité	45	3.1 Composition et pilotage du capital	109
2. Gestion des risques	60	3.2 Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions (LI2)	129
2.1 Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques	60	3.3 Description des divergences entre les périmètres de consolidation (LI3 : entité par entité)	130
2.2 Dispositif de stress tests	64	3.4 Composition et évolution des emplois pondérés	132
2.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques	64	3.5 Actifs grevés	203
2.4 Risques de crédit	71	3.6 Informations relatives au modèle d'exigence de liquidité	205
2.5 Risques de marché	82	3.7 Risque de taux d'intérêt global	213
2.6 Gestion du bilan	87	3.8 Politique de rémunération (EU REMA)	217
2.7 Risques du secteur de l'assurance	93	3.9 Informations sur les risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (risques ESG)	217
2.8 Risques opérationnels	100		
2.9 Risques de non-conformité	103	4. Publication des expositions faisant l'objet de mesures appliquées en raison de la pandémie de Covid-19 - Groupe Crédit Agricole (moratoires sur les paiements et garanties publiques)	256

1. Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la structure du Groupe Crédit Agricole.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétit pour le risque du Groupe Crédit Agricole et les dispositifs de gestion mis en œuvre. L'information relative à la gestion des risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Dans cette partie les termes de "Groupe Crédit Agricole" se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidées, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel, des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

1.1 FACTEURS DE RISQUES LIÉS AU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET À SON ACTIVITÉ

Les risques propres à l'activité du Groupe Crédit Agricole sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (1.1) risques de crédit et de contrepartie, (1.2) risques financiers, (1.3) risques opérationnels et risques connexes, (1.4) risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Groupe Crédit Agricole considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Groupe Crédit Agricole s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1.1.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Groupe Crédit Agricole pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Groupe Crédit Agricole cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Groupe Crédit Agricole est couverte par ces techniques. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 2 127,2 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 38 % sur la clientèle de détail, 30 % sur les entreprises, 20 % sur les États et 7 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé le Groupe Crédit Agricole étaient respectivement de 464,7 milliards d'euros et 24,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 24,9 milliards d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Groupe Crédit Agricole lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe Crédit Agricole comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Groupe Crédit Agricole est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Les tensions récentes sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières pourraient plus particulièrement affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles au niveau de ces prix ou à leur volatilité (secteur agricole français, production et négoce de matières premières) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie ou en provoquant des interruptions d'activité. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 1 398 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 20,7 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours sur l'année 2022 ⁽¹⁾ du Groupe Crédit Agricole ressort à 25 points de base.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Groupe Crédit Agricole

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou de déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2022, l'exposition brute de Groupe Crédit Agricole sur les secteurs hors activités financières et d'Assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien s'élève à 413,3 milliards d'euros (dont 14,1 milliards d'euros en défaut) et ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 11,2 milliards d'euros.

d) Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit du groupe Crédit Agricole sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de Banque universelle de proximité. Le Groupe Crédit Agricole est principalement exposé à la banque de détail avec le réseau des Caisses régionales, le réseau de LCL ainsi que CA Italia. À fin décembre 2022, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole représentait 44 %, soit 777,5 milliards d'euros. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel il est fortement exposé. Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole était composé à hauteur de 19 % d'emprunteurs du secteur public (compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 329,8 milliards d'euros, et à hauteur de 5,5 % d'emprunteurs du secteur énergétique représentant un montant d'environ 98,1 milliards d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie et ceux qui sont des grands utilisateurs d'énergie. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole

La capacité du Groupe Crédit Agricole à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Groupe Crédit Agricole à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Groupe Crédit Agricole serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe Crédit Agricole ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe Crédit Agricole au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2022, le montant total des expositions brutes du Groupe Crédit Agricole sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 138,3 milliards d'euros dont 97,9 milliards d'euros en méthode notations internes.

f) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Le Groupe Crédit Agricole surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des engagements commerciaux du Groupe est au 31 décembre 2022 de 1 301,5 milliards d'euros en France et 139,5 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 72 % et 8 % des expositions ventilées du Groupe Crédit Agricole sur la période.

Une dégradation des conditions économiques de ces pays aurait des répercussions sur le Groupe Crédit Agricole. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

À fin 2022, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du Groupe Crédit Agricole dans les pays de *rating* inférieur à A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poors), hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élèvent à 71,9 milliards d'euros.

(1) Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque sur créances commerciales enregistré sur quatre trimestres glissants auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre trimestres.

Le Groupe Crédit Agricole demeure exposé directement et indirectement en Ukraine et en Russie :

- En Ukraine les engagements commerciaux de Crédit Agricole Ukraine représentent 961 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont 842 millions d'euros d'encours bilan, financés localement. Les risques sur ces expositions sont provisionnés à hauteur de 323 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont une dotation de 195 millions d'euros constituée dès le 31 mars 2022 au niveau de Crédit Agricole S.A.).
- En Russie, le Groupe a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Cependant, le Groupe est exposé directement et indirectement en Russie du fait des activités préalables au début du conflit et il a enregistré dès le premier trimestre 2022 des provisions sur encours sains, conformément aux normes IFRS. Les expositions comptabilisées dans la filiale Crédit Agricole CIB AO (expositions on-shore) représentent l'équivalent de 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022 contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021, la variation sur la période s'expliquant par une baisse progressive des encours, notamment les dépôts auprès de la Banque centrale de Russie. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 151 millions équivalent euros, dont environ 74 millions d'euros de capitaux propres et 77 millions d'euros en dettes subordonnées au 31 décembre 2022 (le montant des capitaux propres est resté globalement stable sur l'année 2022).

Les expositions comptabilisées en dehors de Crédit Agricole CIB AO (expositions off-shore ⁽¹⁾) représentent l'équivalent de 2,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (dont 2,7 milliards d'euros enregistrés au bilan ⁽²⁾). Elles ont enregistré une baisse de - 1,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021 et de - 1,8 milliard d'euros depuis le début du conflit fin février. La part hors bilan des expositions off-shore (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) s'élève à 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022, en baisse significative de - 1,4 milliard d'euros depuis le déclenchement du conflit.

Du fait du conflit et des sanctions internationales qui ont suivi, la qualité du portefeuille (noté à 96 % *Investment Grade* au 31 décembre 2021 et composé principalement de grandes entreprises russes, notamment des producteurs et exportateurs de matières premières) a été dégradée dès le 31 mars 2022 dans l'échelle de notation interne du Groupe. Ainsi, dès le premier trimestre 2022, les expositions ont fait l'objet d'un provisionnement significatif majoritairement sur les expositions performantes, qui a ensuite été actualisé tout au long de l'année. Au global, le coût du risque sur l'année 2022 relatif aux expositions russes atteint 536 millions d'euros, dont 374 millions d'euros portant sur les expositions performantes (Stages 1 et 2) et 162 millions d'euros sur des dossiers spécifiques (Stage 3).

L'exposition russe d'Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 220 millions d'euros au 31 décembre 2022, en légère baisse depuis le 31 décembre 2021 (équivalent de 250 millions d'euros).

Le risque de variation ⁽³⁾ lié aux opérations de dérivés est désormais considérablement réduit et s'élève à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2022 (contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au total, ces expositions, de taille limitée, (0,7 % du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2022) continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite.

g) Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque le Groupe Crédit Agricole détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading*, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés du Groupe Crédit Agricole sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. À cet égard, les actifs pondérés par les risques (RWA) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqué dans le Pilier 3 s'élevaient à 11,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022. Bien que le Groupe Crédit Agricole obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et le Groupe Crédit Agricole pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance de contreparties importantes.

1.1.2 Risques financiers

a) La fin de l'environnement de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole

Depuis début 2022 on assiste à une hausse des taux d'intérêts après des années caractérisées par des taux d'intérêt bas. Dans ce contexte, Crédit Agricole S.A. a vu et pourrait continuer à voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs, dont celles des passifs réglementés, sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés, mais aussi du renchérissement des ressources de marché), et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production, d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant la marge nette d'intérêts. Pour illustration, les taux des crédits habitat de LCL ont augmenté d'environ 1 % entre le quatrième trimestre 2021 et le quatrième trimestre 2022 alors que sur la même période les taux de swaps de même maturité ont augmenté de plus de 2 % dès le premier semestre 2022.

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement à la sortie de la crise du Covid, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020 et début 2021, de nouvelles pressions très fortes sur les prix des matières premières notamment énergétiques à la suite de la guerre en Ukraine. Alors que l'offre demeurerait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Le relais a été pris par le choc énergétique lié à la guerre en Europe et par la diffusion progressive de l'inflation importée.

(1) Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation.

(2) Partie utilisée des facilités de crédit.

(3) Le risque de variation correspond au montant en risque "Amount at risk", perte immédiate en cas de défaut, incluant les éventuels appels de marge.

Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs significatifs sur les charges de Crédit Agricole S.A. (salaires, achats) et par conséquent sur ses résultats financiers.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole est un des leaders ⁽¹⁾ de la banque de détail et est ainsi exposé via les Caisses régionales, LCL, est exposé aux variations des taux d'intérêts avec notamment une part de marché cumulée de plus de 29,7 % ⁽²⁾ en France.

Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par le Groupe Crédit Agricole sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe Crédit Agricole n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts du Groupe Crédit Agricole ainsi que sa valeur économique.

Les chiffres de sensibilité du produit net d'intérêts ci-dessous sont calculés d'une part avec un coefficient de transmission ⁽³⁾ (ou *pass-through rate*) de 100 %, soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue sans rémunération à leur niveau actuel élevé ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats présentés ci-dessous.

Analyse en valeur économique

À fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé ⁽⁴⁾, la valeur économique ⁽⁵⁾ du Groupe Crédit Agricole serait positivement affectée à hauteur de 3,2 milliard d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2022, elle serait négativement affectée à hauteur de - 10,2 milliards d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. Le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat et une migration de 25 % des dépôts à vue sans rémunération vers des comptes sur livrets, et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme), à fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de

base dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé ⁽²⁾, la marge nette d'intérêts du Groupe Crédit Agricole baisserait de - 0,4 milliard d'euros en année 1, - 0,7 milliard d'euros en année 2, - 1,0 milliard d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé, la marge nette d'intérêts du groupe Crédit Agricole serait en hausse de + 0,5 milliard d'euros en année 1, + 0,7 milliard d'euros en année 2, et + 1,0 milliard d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux crédits à l'habitat et une variation des taux d'intérêts de 50 points de base, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement -0,6 milliard d'euros, -1,1 milliard d'euros et -1,5 milliard d'euros pour un scénario de choc parallèle baissier et de +0,7 milliard d'euros, +1,1 milliard d'euros et +1,5 milliard d'euros pour un scénario de choc parallèle haussier.

Ces impacts ne tiennent pas compte des effets retardés des hausses de taux passées. Par ailleurs, en France, dans le contexte de forte hausse des taux observée en 2022, le coefficient de transmission à l'actif a été limité par l'existence du modèle de taux fixes et par le taux de l'usure. En pratique, il était autour de 20% (au lieu de 50%). Au passif, en outre, les taux de l'épargne réglementée ont augmenté non seulement avec la hausse des taux mais aussi avec l'inflation, et l'ALM de la banque n'est pas en mesure de couvrir intégralement ce risque. Dans ce contexte, la sensibilité des revenus à la hausse des taux a été significativement plus faible en 2022 que le chiffre de sensibilité affiché en 2021.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir. On a donc une sensibilité globale aux variations de taux des actifs en stock plus forte que celle des passifs en stock.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats du Groupe Crédit Agricole pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer (i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, (ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et (iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *Investment Grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

(1) Sources internes, études ECO.

(2) Total crédits ménages et assimilés, Source ECO

(3) Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

(4) Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

(5) Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

c) Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, d'asset servicing, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Cette année, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des filiales spécialisées dans la gestion d'actifs, d'assurance, d'asset servicing et de gestion de fortune et réduit le montant de la collecte, réduisant ainsi les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ces activités. Sur l'année 2022, 11 %, 8 % et 3 % des revenus du Groupe Crédit Agricole ont été générés respectivement, par ses activités de gestion d'actifs et de fortune, d'assurance et d'Asset Servicing. Le Groupe Crédit Agricole est en France le premier assureur via Crédit Agricole Assurances⁽¹⁾. Les actifs sous gestion d'Amundi s'élèvent à 1904 milliards d'euros fin décembre 2022 et les actifs sous gestion de Crédit Agricole Assurances s'établissent à 321 milliards d'euros fin décembre 2022. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Les commissions de gestion que les filiales facturent à leurs clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, le ralentissement du marché peut donc affecter les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

En outre, même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe Crédit Agricole ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que le Groupe Crédit Agricole tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

Par ailleurs, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles le Groupe Crédit Agricole intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de Crédit Agricole S.A., qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe Crédit Agricole intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché.

d) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de la dette du Groupe Crédit Agricole, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Groupe Crédit Agricole ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Groupe Crédit Agricole, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Groupe Crédit Agricole au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Groupe Crédit Agricole. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice

comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2022, l'encours brut des titres de créances détenus par Groupe Crédit Agricole s'élevait à 149,2 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 196 millions d'euros.

Par ailleurs, CA Assurances détient un portefeuille obligataire, correspondant à ses engagements de passifs et notamment des garanties octroyées aux assurés (principalement assurance-vie en euros - hors unités de compte et OPCVM - et prévoyance, cf. chapitre "Gestion des risques – Risque du secteur de l'assurance") qui donne aussi lieu à des ajustements de valeur enregistrés au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres.

e) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Groupe Crédit Agricole à des risques de marché

Les activités du Groupe Crédit Agricole sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles le Groupe Crédit Agricole opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Groupe Crédit Agricole est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole et des métaux précieux. Pour mesurer les pertes potentielles associées à ces risques, le Groupe Crédit Agricole utilise un modèle de "Value at Risk" (VaR) détaillé dans la "Gestion des risques" 2.5 "Risques de marché". Au 31 décembre 2022, la VaR du Groupe s'élevait à 15 millions d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III.1 "Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché – Indicateurs" et 2.5.IV "Expositions" du chapitre 3 "Risques et Pilier 3". Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition du Groupe Crédit Agricole aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de marché auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 14,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Crédit Agricole S.A. en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur le Groupe Crédit Agricole et ses contreparties.

f) Le Groupe Crédit Agricole peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour le Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités

(1) Source : L'Argus de l'assurance.

de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie du Groupe. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Groupe Crédit Agricole peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe Crédit Agricole à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole venait à diminuer de manière significative, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole détenait près de 53,2 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 42,9 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 5,5 milliards d'euros détenus à des fins de transaction d'une part 4,8 milliards d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

g) Le Groupe Crédit Agricole doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs du Groupe Crédit Agricole est incertain, et si le Groupe Crédit Agricole percevait des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Groupe Crédit Agricole en matière de gestion de sa liquidité est d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 167,3 % ⁽¹⁾ supérieur au plancher réglementaire de 100 % et supérieur à l'objectif du Plan moyen terme de 110 % et un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 118,0 %, supérieur au plancher réglementaire et à l'objectif du Plan moyen terme de 100 %.

Dans certaines activités du Groupe Crédit Agricole, notamment ses activités de marché, de gestion d'actifs ou encore ses activités d'assurance, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations peuvent exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives si le Groupe Crédit Agricole n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs peu liquides détenus par le Groupe Crédit Agricole.

Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés, sont valorisés par Crédit Agricole S.A. en recourant à des modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de

variation de valeur des produits ainsi valorisés, y compris lorsque les paramètres de valorisation ne sont pas des paramètres observables au sens de la norme IFRS 13, et pourrait en conséquence subir des pertes non anticipées.

h) Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par le Groupe Crédit Agricole pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérants, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Groupe Crédit Agricole détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Groupe Crédit Agricole pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Groupe Crédit Agricole. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2022, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 6,5 milliards d'euros (7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021), le montant notionnel des positions à la vente est nul (idem au 31 décembre 2021).

1.1.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** et les risques connexes du Groupe Crédit Agricole incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2020 à 2022, les incidents de risque opérationnel pour le Groupe Crédit Agricole se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 25 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 10 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 41 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (9 %), la fraude interne (11 %), et le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (2 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 60,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2022, le montant de la fraude avérée pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 148,5 millions d'euros, en baisse de 2 % par rapport à l'année 2021 (151 millions d'euros).

Le crédit à la consommation, la banque de détail en France (LCL et Caisses régionales) et à l'international représentent 92 % de la fraude totale.

(1) LCR moyen à fin décembre 2022.

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraudes aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 37 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 34 % ;
- détournement/vol : 8 % ;
- PSA/NPAI : 8 % ;
- autres fraudes : 13 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Groupe Crédit Agricole continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Groupe Crédit Agricole dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole devenaient défaillants, même sur une courte période, le Groupe Crédit Agricole se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Groupe Crédit Agricole ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe Crédit Agricole est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Groupe Crédit Agricole est également exposé au risque de défaillance

des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Groupe Crédit Agricole pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe Crédit Agricole, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Le Groupe Crédit Agricole ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2020 à 2022, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté entre 2 % et 3 % des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe Crédit Agricole n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe Crédit Agricole utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, le Groupe Crédit Agricole applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Groupe Crédit Agricole. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Groupe Crédit Agricole pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que le Groupe Crédit Agricole utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole a une exigence de fonds propres prudentiels de 4,8 milliards d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, en méthodologie avancée (AMA) basée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et en méthodologie standard (TSA).

d) Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Groupe Crédit Agricole dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Groupe Crédit Agricole sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Le Groupe Crédit Agricole pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Egalement, le Groupe Crédit Agricole est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre manquement de la part de ses prestataires tiers. Ces expositions et dépendances pourraient également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer le Groupe Crédit Agricole à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour le Groupe Crédit Agricole et géré par la Direction de la conformité Groupe Crédit Agricole et les Directions de la conformité des entités membres du Groupe Crédit Agricole qui assurent notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Groupe Crédit Agricole a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Groupe Crédit Agricole, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Groupe Crédit Agricole a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Groupe Crédit Agricole dispose de moyens de défense importants, le Groupe Crédit Agricole pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de

ses intérêts. Pour plus d'information sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein du Groupe Crédit Agricole, veuillez-vous référer à la section 2.9 "Évolution des risques juridiques" de la partie 2 "Gestion des risques" du présent chapitre 3 "Risques et Pilier 3".

Organisée en Ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités. Fin décembre 2022, les provisions pour risque juridiques s'établissent à 546 millions d'euros contre 758 millions d'euros au 31 décembre 2022.

f) La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose à des risques juridiques et de conformité

La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où le Groupe Crédit Agricole les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation du Groupe Crédit Agricole, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité du Groupe Crédit Agricole.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants du Groupe Crédit Agricole respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques du Groupe Crédit Agricole soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, le Groupe Crédit Agricole ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles il détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Groupe Crédit Agricole pourrait s'avérer être plus restreinte.

À fin 2022, le Groupe Crédit Agricole était implanté dans 46 pays. Il exclut les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'à fin 2022, 79 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) du Groupe Crédit Agricole provenaient de ses deux principales implantations (France et Italie).

1.1.4 Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue

a) Les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe Crédit Agricole peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays (dont la France, l'Union européenne, le Royaume-Uni et les États-Unis), peuvent continuer à avoir des répercussions économiques et financières étendues. Le conflit a exacerbé l'instabilité des marchés mondiaux, avec un impact sur les indices boursiers et sur le prix des matières premières (en particulier le pétrole, le gaz et les produits agricoles tels que le blé), une aggravation des perturbations des chaînes d'approvisionnement, une augmentation des coûts de production et des pressions inflationnistes supplémentaires, au-delà de celles déjà observées. À la suite de la pandémie Covid. Ces conditions difficiles pour l'économie mondiale et les marchés financiers pourraient avoir des effets négatifs significatifs sur Crédit Agricole S.A. et ses clients. Ces conditions peuvent se poursuivre ou s'aggraver au fur et à mesure de l'évolution du conflit. Ainsi, le coût du risque pourrait être affecté par l'évolution de la situation géopolitique, financière et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (baisse d'activité, capacité insuffisante à répercuter les hausses de coûts) et des consommateurs (affectés par les hausses de prix à la consommation), par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des Stage 1 à Stage 2, et par la sensibilité de certains secteurs, notamment ceux :

- dont l'activité d'acteurs significatifs, en raison de leur localisation ou nationalité, est directement impactée par le conflit (énergie, agriculture, aéronautique, négoce en matières premières et énergies) ;
- exposés à des pénuries ou hausses significatives du coût des énergies et matières premières utilisées dans leur processus de production (agro-alimentaire, industries lourdes, automobile, bâtiment et travaux publics) ;
- dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale en raison des hausses de prix de vente ou de la perte d'accès à des marchés significatifs.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe Crédit Agricole est exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 70 % du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole a été réalisé en France, 10 % en Italie, 14 % dans le reste de l'Europe et 7 % dans le reste du monde selon les informations détaillées dans les notes aux états financiers. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Groupe Crédit Agricole intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités du Groupe Crédit Agricole, y compris notamment la rentabilité de ses activités de *trading*, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Groupe Crédit Agricole les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou de la crise Covid en 2020) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Groupe Crédit Agricole, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que le Groupe Crédit Agricole exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de *trading* et de couverture auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours, notamment aux swaps, *forward*, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2022 et de politiques monétaires moins accommodantes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté, et sur le prix des matières premières.

- Une dégradation du contexte global pourrait conduire à interrompre temporairement les politiques de resserrement monétaire opérées notamment aux États-Unis et en Europe.
- Le contexte politique et géopolitique global, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : guerre commerciale, tensions au Moyen-Orient, crises sociales ou politiques au travers le monde, tensions en Europe de l'Est, conflit entre la Russie et l'Ukraine etc.
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

- En Italie, une crise politique, dans un contexte de croissance inférieur à l'inflation et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance et l'économie, et pourrait également provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Groupe Crédit Agricole sur l'Italie est de 137,8 milliards d'euros à fin décembre 2022 (Pilier 3), ce qui représente 6,33 % des expositions du Groupe Crédit Agricole.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère

La pandémie de Covid et le rebond économique qui l'a suivie se sont notamment traduits en termes économiques par des goulets d'étranglement (qui sont résorbés ou en cours de résorption), des tensions sur les coûts en amont, un très net redressement de l'inflation, la mise en œuvre de politiques monétaires restrictives. Le scénario économique et financier s'articule autour d'un repli progressif de l'inflation, se traduisant par une stabilisation en 2023 des taux directeurs assortie de tensions modérées sur les taux d'intérêt sans risques. Or, la baisse de l'inflation pourrait être contrariée par des facteurs tels que : augmentation des prix de l'énergie (cf. notamment le conflit russo-ukrainien), foyers localisés d'épidémie de Covid freinant l'activité et se traduisant par de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement, inflation sous-jacente plus résistante, accélération des salaires sans pour autant garantir le maintien du pouvoir d'achat.

En l'absence de soutiens visant à limiter son impact sur les agents économiques (consommateurs et entreprises), une inflation élevée couplée à des politiques monétaires restrictives ainsi que les conséquences sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2022, les expositions du Groupe Crédit Agricole aux secteurs considérés comme les plus sensibles à ces risques sont les suivantes : (a) l'immobilier (hors crédit habitat) avec 66 milliards d'euros en EAD (*Exposure at Default*) dont 1,6 % en défaut, (b) la distribution et les industries de biens de consommation avec 27,2 milliards d'euros en EAD dont 2,8 % en défaut, (c) l'automobile avec 26,2 milliards d'euros en EAD dont 0,6 % en défaut, (d) l'industrie lourde avec 23,2 milliards d'euros en EAD dont 3 % défaut et (e) le BTP avec 11,9 milliards d'euros en EAD dont 2,1 % en défaut.

d) Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires encours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Groupe Crédit Agricole est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Groupe Crédit Agricole doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2022, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du Groupe Crédit Agricole était de 17,6 % et le ratio global phasé du Groupe Crédit Agricole était de 21,6 % ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du chapitre 3 du présent document). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2022, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique s'établit à 803 millions d'euros ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de

pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel Crédit Agricole S.A. opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole S.A. est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein Crédit Agricole S.A. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole S.A. et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole S.A. présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être très important.

1.1.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole

a) Le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan moyen terme

Le 22 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé son nouveau Plan à moyen terme à horizon 2025 : "Ambitions 2025" (le "Plan moyen terme 2025"). Le Plan moyen terme 2025 s'appuie sur la puissance du modèle de développement du Groupe Crédit Agricole, fondé sur la relation globale et durable au service de tous les clients, sur tous les territoires, et à travers tous les canaux. Ce développement se fonde également sur des métiers qui poursuivent leur propre dynamique de développement et sont devenus des leaders et des consolidateurs de leurs marchés respectifs. Le Plan moyen terme 2025 s'appuie également sur la stratégie de croissance organique du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe vise ainsi un million de clients supplémentaires en banque de proximité d'ici 2025 et entend augmenter l'équipement des clients en assurances de protection, solutions d'épargne et en immobilier. Il ambitionne d'élargir et d'adapter ses offres (plus accessibles, plus responsables et plus digitales) afin d'accompagner des nouveaux univers de besoin. En complément, la stratégie de partenariats et d'acquisitions ciblées se poursuivra, dans le respect des contraintes de rentabilité (ROI > 10 % en trois ans) fixées pour Crédit Agricole S.A. Au sein du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. a ainsi pour objectif de nouer de nouveaux partenariats de distribution avec des acteurs financiers, ainsi que des partenariats industriels et technologiques. Dans le cadre du Plan moyen terme 2025, Crédit Agricole S.A. ambitionne par ailleurs de développer ses métiers mondiaux, d'accélérer sa croissance sur les métiers transverses que sont les paiements, l'immobilier, les banques digitales et la technologie *as-a-service*, et d'accélérer la transformation technologique, digitale et humaine. Le principal moteur de croissance du Plan à Moyen Terme est organique, et cette croissance peut être complétée par des partenariats et/ou des acquisitions. Un risque d'intégration opérationnelle est toujours associé à de telles transactions. Sur l'année 2022, le groupe Crédit Agricole à travers Crédit Agricole S.A. a démontré sa forte capacité d'intégration (y compris intégration informatique) avec l'intégration de Lyxor et Creval finalisée en fin d'année.

Le Plan moyen terme 2025 comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Groupe Crédit Agricole sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. À titre d'exemple, le Groupe Crédit Agricole prévoit d'avoir une solvabilité supérieure ou égale à 17 % pour son ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), un ratio TLAC ⁽¹⁾ supérieur ou égal à 26 % (hors dette senior non préférée) et une PRS ⁽²⁾ comprise entre 110 et 130 milliards d'euros.

Par ailleurs, acteur responsable et engagé, le Groupe Crédit Agricole adopte une démarche pour une transition climatique juste qui préserve la cohésion sociale et territoriale. Cette démarche repose sur trois axes prioritaires : agir pour le climat, renforcer la cohésion sociale en agissant notamment pour un accès égalitaire aux soins, et réussir les transitions agricole et agroalimentaire.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes et plus largement tenant compte de critères ESG est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, cesser uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "vertir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix de mettre son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

Des cibles ambitieuses ont été fixées à Crédit Agricole S.A. pour accélérer le rythme de transition vers la neutralité carbone en 2050. Après l'annonce des engagements *Net Zero Asset Owner* (CA Assurances) et *Net Zero Asset Managers* (Amundi), Crédit Agricole S.A. a publié les objectifs à 2030 en lien avec la *Net Zero Banking Alliance* sur cinq secteurs (Pétrole & gaz, Électricité, Automobile, Immobilier commercial et Ciment) pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales.

Dans un deuxième temps, le Groupe Crédit Agricole dévoilera en 2023 les objectifs pour cinq autres secteurs (Transport maritime, Aviation, Acier, Immobilier résidentiel et Agriculture). Ces engagements couvrent dix secteurs qui représentent plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et environ 60 % de l'exposition du Groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole s'est également engagé à réduire sa propre empreinte carbone directe de 50 % d'ici 2030.

L'action climatique du Groupe Crédit Agricole est cohérente avec son engagement de contribuer à l'objectif de neutralité carbone mondiale d'ici 2050, et la stratégie climat du Groupe contribue pleinement aux objectifs de génération de revenus du Plan à moyen terme 2025 de Crédit Agricole S.A.

Le non-respect de ces engagements ESG pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Par ailleurs, le manque de fiabilité de certaines données ESG pourrait conduire à recalculer des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés et ainsi les décaler dans le temps.

Plus généralement, le succès du Plan moyen terme 2025 repose sur un grand nombre d'initiatives d'ampleur variable, devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre des objectifs fixés dans le Plan moyen terme 2025 devrait pouvoir être atteint, il n'est pas possible de prédire lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme 2025 prévoit également des investissements importants, leur rendement pourrait toutefois être inférieur aux prévisions si les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan moyen terme 2025 n'étaient finalement pas atteints. Ainsi, si Crédit Agricole S.A. n'était pas en mesure de réaliser les objectifs définis dans le Plan moyen terme 2025 (en totalité ou en partie), sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés de manière significative.

b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans ce domaine dépendent dans une large mesure de l'adéquation entre la sinistralité et les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit la sinistralité constatée ne soit pas supérieure aux hypothèses utilisées pour la tarification et la détermination des provisions, et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole de manière importante.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'adaptation de sa stratégie au contexte de taux bas, notamment en renforçant sa politique de réorientation de sa collecte vers les unités de compte et en dotant sa provision pour participation aux excédents (PPE) qui atteint 12,0 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (contre 13,8 milliards d'euros au 30 juin 2022), soit 5,7 % des encours des contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés et qui constitue un niveau de couverture supérieur à la moyenne du marché français. Par ailleurs, le taux d'unité de compte dans les encours de Crédit Agricole Assurances a atteint 25,6 % au 31 décembre 2022, en baisse de - 1,2 points sur un an. En assurance dommages, le ratio combiné reste bien maîtrisé. Il atteint 98,5 % ⁽³⁾. Enfin, Crédit Agricole Assurances maintient un haut niveau de solvabilité en affichant un ratio de 204 % ⁽⁴⁾ au 31 décembre 2022.

(1) TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*).

(2) PRS (position de ressources stables).

(3) Ratio (sinistralité + frais généraux + commissions)/cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica, retraité des événements climatiques.

(4) Formule standard sans mesure transitoire, excepté pour le *grandfathering* des dettes subordonnées.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole

Bien que les principales activités du Groupe Crédit Agricole soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers associée à des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Groupe Crédit Agricole à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels le Groupe Crédit Agricole opère pourrait affecter les activités du Groupe Crédit Agricole ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Groupe Crédit Agricole à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole est d'autant plus important.

d) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques environnementaux et sociaux

Les risques environnementaux peuvent affecter le Groupe Crédit Agricole de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, devraient rester marginaux à l'échelle du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole est exposé également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Le Groupe Crédit Agricole peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Ces risques n'ont pas eu de conséquences jusqu'alors.

Les aléas de risques environnementaux peuvent en outre affecter les contreparties du Groupe Crédit Agricole. Les risques environnementaux sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité et opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, le Groupe Crédit Agricole peut prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités. Le Groupe Crédit Agricole pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses

filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Groupe Crédit Agricole devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

Ces évolutions ont été communiquées par Crédit Agricole S.A. dans son Plan moyen terme ainsi que dans sa stratégie climat. Plus précisément, après avoir pris des engagements sur le secteur du charbon thermique, Crédit Agricole S.A. formalise progressivement des ambitions pour de nouveaux secteurs, notamment dans le cadre de la *Net Zero Banking Alliance* à laquelle le Groupe Crédit Agricole a adhéré. En outre, Amundi a rejoint l'initiative *Net Zero Asset Manager Alliance* et CAA l'initiative *Net Zero Asset Owners' Alliance*. Ces engagements confirment l'implication du Groupe Crédit Agricole dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

En termes de risque social, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas atteindre les objectifs de son projet Sociétal visant à agir en faveur du renforcement économique et social de tous les territoires et de tous nos clients, en particulier en favorisant l'inclusion des jeunes et l'accès aux soins et au bien vieillir partout et pour tous.

Par ailleurs, il pourrait ne pas complètement réaliser les objectifs du Plan moyen terme 2025 destiné à poursuivre sa transformation managériale, culturelle et humaine. Cela pourrait avoir pour conséquence de ne pas atteindre la qualité du cadre et des conditions de travail qu'il a prévue.

e) Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de Banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du Groupe Crédit Agricole et de chacun de ses membres pris individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* du Groupe Crédit Agricole ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti du Groupe Crédit Agricole auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole CIB.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole S.A. auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

En 2022, la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. s'est maintenue voire améliorée auprès des agences MSCI (AA), Moody's ESG Solutions (passant de 63 à 67/100), ISS ESG (passant de C à C+) et CDP (B).

f) Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une forte concurrence

Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales ont en France une part de marché de plus de 24 % ⁽¹⁾. Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Groupe Crédit Agricole, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Groupe Crédit Agricole et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Groupe Crédit Agricole doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

1.1.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

(1) Cette part de marché est valable sur les dépôts bancaires des ménages, elle est de 24 % pour les crédits des ménages (source : Banque de France, septembre 2021).

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2⁽¹⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁽²⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

2. Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétit pour le risque du Groupe, la nature des principaux risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants ⁽¹⁾ :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

2.1 APPÉTIT POUR LE RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435-(1)-(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration du Groupe Crédit Agricole exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque du Groupe est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Groupe. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétit, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit pour le risque (*Risk Appetite*) du Groupe Crédit Agricole est le type et le niveau agrégé de risque que le Groupe est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque du Groupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable ;
- une exposition au risque de marché d'intensité limitée ;
- la maîtrise des risques ALM (Liquidité, RTIG et Change) ainsi que la maîtrise de la croissance des emplois pondérés et de la taille de bilan ;
- un encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec un appétit nul au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux intégrant entre autres une politique de sécurité des SI et une organisation forte de la fonction sécurité informatique ;
- un risque de non-conformité limité au seul risque subi, lequel est strictement encadré ;
- une gestion des risques environnementaux à travers les grands facteurs de risque (notamment crédit), en cohérence avec la stratégie et les engagements du Groupe, et suivant la réglementation évolutive. La formalisation de l'appétit pour le risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement du Groupe en cohérence avec le Plan moyen terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétit pour le risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit pour le risque du Groupe reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan moyen terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que le Groupe se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, le Groupe exprime également son appétit tout au long de l'année dans des cadres de risques approuvés par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil. Le Comité des risques appuie ses revues sur les validations données par le Comité des risques du Groupe présidé par le Directeur général ou le Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Groupe qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces cadres de risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des risques du Conseil et au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'appétit pour le risque du Groupe s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés portant sur :**
 - la notation externe de Crédit Agricole S.A., car elle a un impact sur les conditions de refinancement et sur l'image du Groupe dans le marché,
 - la solvabilité du Groupe Crédit Agricole qui garantit la pérennité du Groupe en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,

(1) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2018 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- la **liquidité** du Groupe Crédit Agricole dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Groupe pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,
- l'**activité**, dont le suivi permet à la fois de donner une mesure du risque business et d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par le Groupe et ainsi de garantir sa pérennité à long terme,
- le **résultat** du Groupe Crédit Agricole, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue un élément clé de la communication financière du Groupe. De plus, son niveau reflète également la matérialisation des risques,
- les **risques de taux et d'inflation** qui sont de nature à impacter fortement les résultats du Groupe Crédit Agricole compte tenu de son activité de transformation et de collecteur d'épargne réglementée,
- le **risque de crédit** qui est le principal risque compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié aux suites de la crise sanitaire et de la crise en Ukraine.- et des risques clé que sont les risques de risque de marché et plus spécifiquement de Crédit Agricole CLB, le risque opérationnel du Groupe, le risque de non-conformité et le risque assurances ;

■ **de limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs ;**

- **d'axes qualitatifs**, inhérents à la stratégie et aux activités du Groupe. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de responsabilité sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation du Groupe de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra-financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- l'**appétit** correspond à une gestion normale et courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;
- la **tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du

Comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;

- la **capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétit pour le risque du Groupe s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs du Groupe et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global

L'activité du Groupe est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité en Europe avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de marché s'est fortement réduit, en conséquence d'une évolution de la stratégie du Groupe depuis plus d'une décennie.

Le profil de risque du Groupe est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques Groupe et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2022 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 2.4 (Gestion des risques) et partie 3.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 2.5 (Gestion des risques) et partie 3.4 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 2.6 (Gestion des risques) et parties 4 et 5 (Pilier 3) ;
- Risques opérationnels : partie 2.8 (Gestion des risques) et partie 3.6 (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET (phasé)	Ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	Taux de créances dépréciées sur encours
31 décembre 2022	17,6 %	167,6 %	2,9 milliards d'euros publié/ 2,7 milliards d'euros sous-jacent	8,1 milliards d'euros publié/ 7,9 milliards d'euros sous-jacent	2,11 %
31 décembre 2021	17,5 %	183,0 %	2,19 milliards d'euros publié/ 1,8 milliard d'euros sous-jacent	9,1 milliards d'euros publié/ 8,5 milliards d'euros sous-jacent	2,02 %

Au 31 décembre 2022, les indicateurs d'appétit pour le risque du Groupe de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétit définie par le Groupe. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435-1-(e) du règlement de l'Union européenne n° 575/2013

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la Ligne métier Risques (pilotee par la DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant au Directeur général délégué.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité (première ligne de défense), la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux cadres de risques définis par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables de la fonction de Gestion des risques, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque du Groupe en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les Lignes métiers ;

- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs du Groupe tels que définis dans le process annuel d'identification des risques ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur cadre de risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le Département Pilotage financier de la Direction des finances Groupe (FIG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et de gestion actif-passif, auxquels participe la DRG.

La DRG tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans le Crédit Agricole S.A., leur présente les divers cadres de risques des grands métiers du Groupe pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

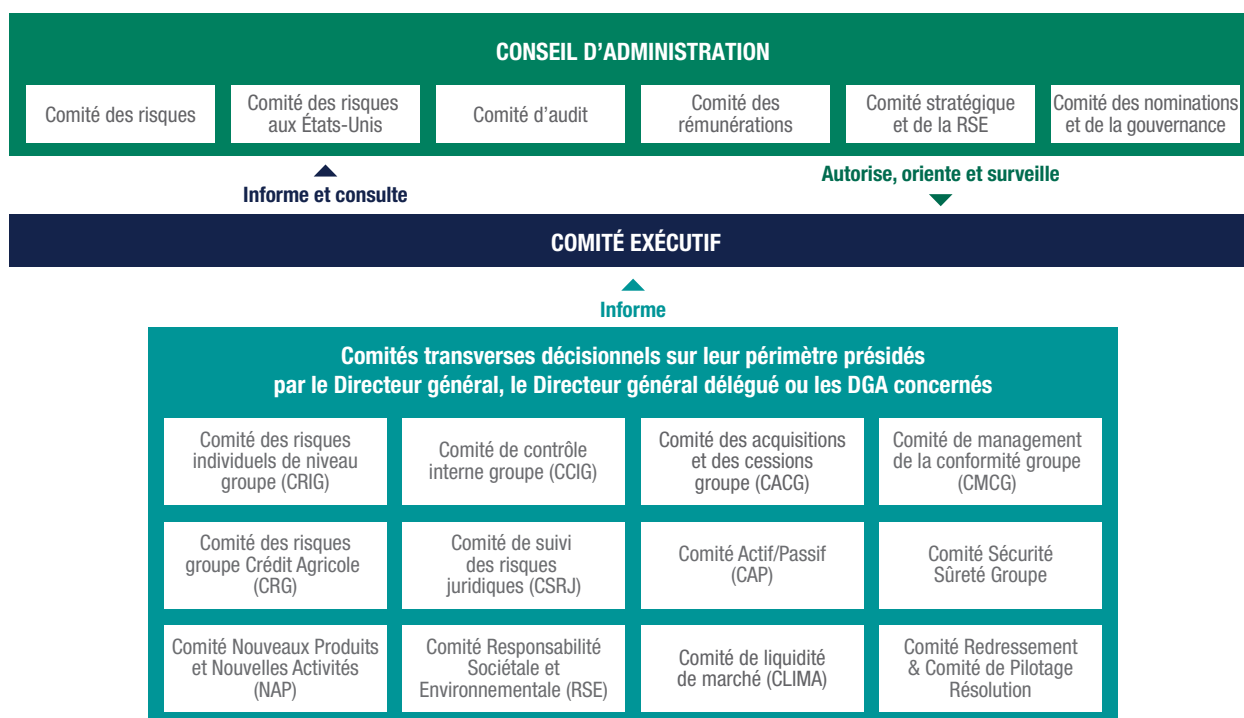
Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- **le Comité des risques** (émanation du Conseil d'administration, neuf réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque du Groupe définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- **le Comité des risques Groupe** (CRG, 12 réunions par an et selon nécessité) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : définit la politique du Groupe en matière de risques, détermine les limites globales du Groupe, valide les cadres de risques des entités ou des métiers, suit de manière transverse les grands risques du Groupe ;
- **le Comité des risques individuels de niveau Groupe** (CRIG, une réunion par semaine en moyenne) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. décide sur tous les dossiers individuels

nécessitant l'approbation de la Direction générale hors exceptions, examine tout dossier à la demande de la Direction générale, présente à la demande du Directeur des risques Groupe, un dossier sensible d'une entité ou un dossier relevant de la procédure ;

- **le Comité de contrôle interne Groupe** (CCIG, présidé par le Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., quatre réunions par an a minima), instance de coordination des trois fonctions de contrôle : examine des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (incl. évolutions normatives), impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein du Groupe, valide le Périmètre de Surveillance Consolidée de Crédit Agricole S.A. ES, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne avant présentation à l'organe de surveillance ;
- **Comité actif/passif Groupe Crédit Agricole** (Comité ALM présidé par le Directeur général adjoint Pilotage, six réunions par an) : analyse les risques financiers du Groupe Crédit Agricole, dont Crédit Agricole S.A. (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ; valide certaines des méthodologies propres au risque de taux d'intérêt, les décisions relatives au pilotage des ratios de solvabilité et de résolution, et divers autres aspects financiers comme notamment la politique de distribution des filiales et les orientations de gestion des portefeuilles de liquidité dans le cadre des limites validées en CRG ;
- **le Comité de management de la conformité Groupe** (CCMG, présidé par le Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., 12 réunions par an) : définit et valide la politique Groupe en matière de Conformité, examine avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité, procède aux arbitrages de son ressort, est informé des nouvelles activités et partenariats développés par les entités du Groupe ayant fait l'objet d'un avis favorable du Comité nouveaux produits et nouvelles activités (Comité NAP), valide le rapport annuel de conformité ;
- **le Comité sécurité Groupe** (CSG, quatre réunions par an) présidé par le Directeur général adjoint en charge du Pôle Technologies et Digital est un Comité décisionnaire qui définit la stratégie de sécurité du Groupe Crédit Agricole en matière de sécurité du système d'information, sécurité-sûreté physiques, protection des données, continuité d'activité et gestion des risques corporate assurables, détermine les projets sécurité du Groupe, supervise l'exécution de la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines suivants : sécurité des personnes et des biens, sécurité des Systèmes d'information, plans de continuité d'activités, protection des données.

Principaux Comités de niveau Groupe traitant des risques



En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit définir son cadre d'appétit pour le risque et mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents. Ainsi, dans chaque pôle métier et entité juridique :

- un responsable de la fonction de Gestion des risques (RFGR) est nommé ;
- il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la Ligne métier ;
- il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (Comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficacité des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

La gestion des risques au sein du Groupe repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la DRG et aux organes dirigeants du Groupe d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- un plan de redressement Groupe mis à jour à fréquence annuelle, en conformité avec les dispositions de la Directive 2014/59 UE du 15 mai 2014 modifiée qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Groupe, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- des Comités carrières et talents au sein de la Ligne métier Risques, qui permettent de planifier le renouvellement des "postes clés", de favoriser la mobilité des hommes et des femmes relevant de cette expertise et ainsi d'enrichir les trajectoires en diversifiant les portefeuilles de compétences ;
- des carrières valorisées et une expérience recherchée par les autres filières grâce à un passage dans la Ligne métier Risques ;
- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque, amorcées depuis 2015. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des risques du Conseil d'administration et le Comité des risques Groupe examinent trimestriellement les Principales évolutions de la situation des risques, le tableau de bord des risques et limites réalisés par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ces documents offrent une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée.

Le dispositif d'alerte sur base consolidée du Groupe est animé par le Comité des alertes, (CSA, présidé par la Directrice des risques, huit réunions par an ou plus si nécessaire) examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques Groupe.

2.2 DISPOSITIF DE STRESS TESTS

Les *stress tests*, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du Groupe Crédit Agricole. Les *stress tests* contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital sous un scénario stressé et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de *stress tests* apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétit pour le risque. Le dispositif de *stress tests* couvre les risques de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de *stress tests* pour la gestion des risques du Groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de *stress tests*

■ **Gestion prévisionnelle du risque par les *stress tests*** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central et avec la contribution des entités du Groupe afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction générale dans le cadre du Comité des risques Groupe. À ce titre, des *stress tests* encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

Pour le risque de crédit, des *stress tests* ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

■ ***Stress tests* budgétaires ou *stress tests* ICAAP** : un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce *stress test* sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce *stress test* dans le processus

budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central – *baseline* et stressé – adverse) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance du Groupe.

■ ***Stress tests* réglementaires** : cette typologie de *stress tests* regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'ABE (Autorité bancaire européenne) ou émanant d'un superviseur. En 2021, le Groupe a en particulier mené à bien le stress global organisé par l'ABE. Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole s'est situé, en termes de niveau de ratio de solvabilité CET1 dans le scénario de stress à fin 2023, parmi les premières banques systémiques européennes.

Gouvernance

Reprenant les orientations de l'ABE, le programme de *stress tests* au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les *stress tests* couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction économique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

2.3 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne du Groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Chacune de ces entités est rattachée à un pôle de surveillance et fait l'objet d'un processus d'escalade adapté. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

I. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier ⁽¹⁾, de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2/CRD 5), et les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) relatives à la gouvernance d'entreprise et au contrôle interne des établissements.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, à l'organisation du contrôle interne, applicables à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole ;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

II. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes (incl. une note de procédure sur l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux).

Ainsi, chaque entité du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (cadres de risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;

- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive* (CRD 5), à la Directive AIFM, à la Directive UCITS V et à Solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule*, à la loi de Séparation bancaire et à la Directive et règlement MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

Comité de contrôle interne Groupe

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité à caractère a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne Groupe, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembré du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

(1) Article L. 511-41.

Trois Lignes métiers intervenant sur l'ensemble du Groupe

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l'Inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés au Dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A. et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques Groupe a été désigné comme responsable de la Gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le Groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels et climatiques et environnementaux, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la Sécurité informatique Groupe de la Sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les Directions et les Lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en Ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, Directions et Lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant un dirigeant effectif de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du pilotage du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires, du suivi des normes et de leur déclinaison ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque Ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne (CPCI) des

Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de Contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de Contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par des unités dédiées de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétit pour le risque du Groupe, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne dont il s'assure de l'efficacité et de la cohérence globale. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les cadres de risques et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les cadres arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque du Groupe.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Dirigeant effectif est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

III. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre "Gestion des risques" et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction Risques et contrôles permanents

La Ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La Ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les cadres de risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La Ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des risques Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la Ligne métier Risques s'élèvent à près de 3 048 personnes à fin 2021 (en équivalents temps plein) sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

Fonctions Risques et contrôles permanents centrales de Crédit Agricole S.A.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité spécifique sur un rythme bimensuel (Comité de suivi des alertes).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés a minima annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et cadres de risques appliqués par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les cadres de risque examinés en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat et le risque environnemental.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

Fonctions Risques et contrôles permanents déconcentrés, au niveau de chacun des métiers du Groupe

Au sein de Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la Ligne métier s'opère sous forme de Ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable de la fonction de la Gestion des risques (RFGR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RFGR métier est rattaché hiérarchiquement au Directeur des risques Groupe et fonctionnellement à l'organe de direction de l'entité concernée. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RFGR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de surveillance sur base consolidée).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction des risques Groupe ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'un cadre de risques, validé par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction des risques Groupe, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- principe de délégation de pouvoirs du RFGR Groupe aux RFGR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe.

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable de la fonction Gestion des risques (RFGR), rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché à un dirigeant effectif.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure un rôle de normalisation, de pilotage, de coordination et d'animation de la Ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. Les Caisses régionales suivent le même processus en termes de tests.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Groupe a partiellement démantelé le dispositif bi-sites de secours physique au profit d'un dispositif de télétravail massif largement éprouvé lors de la crise Covid-19. Néanmoins, certaines activités (salle de marché) bénéficient toujours d'un site de repli physique et l'utilisation croisée des locaux des entités du Groupe a été développée.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité de faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matricage de poste et stock de PC de crise).

Sécurité des systèmes d'information

Le Groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faïtier décisionnaire et exécutif, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et *Chief Information Security Officer* (CISO) sont désormais déployées dans la plupart des entités du Groupe : le MRSI, rattaché au RFGR (responsable de la fonction de Gestion des risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction finances Groupe sont définis par une note de fonctionnement.

La fonction Finances est organisée en Ligne métier au sein de Crédit Agricole S.A. La fonction Finances de Crédit Agricole S.A. définit la stratégie financière en lien avec les autres Directions de Crédit Agricole S.A. quand cela est nécessaire, et détermine et/ou valide les normes et les méthodes applicables dans le Groupe en matière d'information comptable et réglementaire, de fiscalité, de solvabilité et de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Elle s'assure de leur diffusion à l'ensemble des entités et de leur mise en œuvre.

Au sein des filiales, les responsables des Finances sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur de la Direction finances Groupe. La Direction financière de chaque filiale constitue un relais, chargé de la déclinaison, des normes et principes du Groupe dans ces domaines en fonction des spécificités du métier. Elle constitue également dans certains cas un palier de consolidation des données comptables et des données de gestion du métier.

Chaque Direction risques et contrôles permanents de filiale au sein du Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe de surveillance, réconciliation des données comptables et des données de gestion.

Organisation de la Finance Groupe

Au sein de la Finance, les Directions de l'information comptable et réglementaire et de la communication financière et le Département du Contrôle de gestion contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

L'information comptable et réglementaire

La Direction information comptable et réglementaire a pour mission principale de produire les comptes sociaux et consolidés ainsi que les reportings réglementaires du Groupe, y compris l'information sectorielle de Crédit Agricole S.A., selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8.

Pour répondre à cette mission, la Direction assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

Le Contrôle de gestion

La fonction Contrôle de gestion Groupe participe, au sein de la Direction du pilotage financier, à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation), consolide, construit et chiffre le budget et le Plan à moyen terme de Crédit Agricole S.A., et assure le suivi du budget. Pour répondre à cet objectif, la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

La Communication financière

La Direction de la communication financière de Crédit Agricole S.A. assure l'homogénéité de l'ensemble des messages diffusés aux différentes catégories d'investisseurs. Elle a la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels et agences de notation, ainsi que de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la Direction de la communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur général délégué en charge du pôle Pilotage et Contrôle, les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers de Crédit Agricole S.A., permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe de surveillance ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de l'information comptable et réglementaire de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central.

Les comptes consolidés du Crédit Agricole S.A. sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par Crédit Agricole S.A.

Données de gestion et données risque

Les données de gestion et/ou données risques sont issues de la Direction finances Groupe ou de la Direction des risques Groupe. Elles sont remontées, parfois en anticipation des données comptables définitives, selon les mêmes normes de définition et de granularité et servent à alimenter le reporting de gestion interne du Groupe, ainsi que les reportings consolidés réglementaires du Groupe.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du *European Securities and Markets Authority* (ESMA), l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées : informations historiques, données pro forma, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

Description du dispositif de contrôle

Le dispositif de contrôle a pour objectif de s'assurer que la couverture des risques susceptibles de remettre en cause la qualité de l'information comptable et des reportings réglementaires est satisfaisante et efficace.

Cette fonction est exercée au sein de deux Directions de manière complémentaire : la Direction de l'information comptable et réglementaire au sein de la Direction finances Groupe (contrôleurs de niveau 2.1) et le Département des Risques financiers Groupe au sein de la Direction des risques Groupe (contrôleurs de niveau 2.2).

Le Guide du Contrôle Comptable et des Reportings Réglementaires est notamment le document de référence pour l'ensemble des contrôleurs 2.1 et 2.2 du Groupe Crédit Agricole.

Dispositif au sein de la Direction de l'information comptable et réglementaire

Sans lien hiérarchique avec les départements de production de la Direction, les contrôleurs exercent un contrôle sur les activités opérationnelles menées sur des données sociales Crédit Agricole S.A. et consolidées du Groupe Crédit Agricole, ainsi que sur la production des reportings réglementaires. Ils participent à la définition des méthodologies relatives au contrôle applicable dans le Groupe en matière d'information comptable et réglementaire et proposent un accompagnement aux contrôleurs 2.1 des Caisses régionales et filiales.

Dispositif au sein de la Direction risques Groupe

Rattachés hiérarchiquement au Département Risques financiers Groupe, au sein de la Direction risques Groupe, les services de contrôle permanent assurent :

- le Contrôle permanent des Directions opérationnelles de la Finance hors Direction du pilotage financier de Crédit Agricole S.A. entité sociale ;
- la surveillance de la Direction du pilotage financier (DPF) dont le Contrôle de gestion ;
- le pilotage, la surveillance et la supervision des dispositifs de Contrôle Permanent liés à la comptabilité et aux reportings réglementaires de toutes les entités du Groupe Crédit Agricole, en étroite collaboration avec le réseau de contrôleurs de niveau 2.2 des Caisses régionales et des filiales ;
- la coordination de la gouvernance du Contrôle permanent pour les Directions de Crédit Agricole S.A. sous sa responsabilité ;
- la définition des méthodologies relatives au contrôle de l'information comptable et financière, au sein du Groupe Crédit Agricole ;
- l'émission des avis risques comptables, dans le cadre des cadres de risques présentés par les entités, sur la base d'analyses approfondies des dispositifs de contrôle permanent suivis.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Document d'enregistrement universel, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 2.9 "Risques de non-conformité" ci-après.

Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, placée sous l'autorité directe de la Direction générale de Crédit Agricole S.A. de manière à garantir son indépendance, est le niveau ultime de contrôle au sein du Groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du Groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la

Ligne métier Audit-Inspection du groupe Crédit Agricole S.A. qui lui est rattachée hiérarchiquement (ou fonctionnellement, par exception, lorsque la réglementation locale requiert un rattachement hiérarchique local) et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

Elle réalise ses travaux dans le respect des textes qui encadrent le dispositif :

- article 12 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ci-après "l'arrêté du 3 novembre 2014") ;
- article 13 de l'arrêté du 6 janvier 2021, modifié par l'arrêté du 25 février 2021, relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoirs (ci-après "l'arrêté du 6 janvier 2021") ;
- Standards de l'Audit Interne, définis dans le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP) par l'*Institute of Internal Audit* (IIA), représenté en France par l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle interne).

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit compris entre deux et cinq ans au maximum, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales et leurs filiales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne, dans le cadre d'une approche coordonnée des plans d'audit.

Les missions effectuées par l'Inspection générale Groupe correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles. Elles ont pour objet d'évaluer :

- l'adéquation et l'efficacité des dispositifs de contrôle visés à l'article 11 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et à l'article 13 de l'arrêté du 6 janvier 2021, ainsi que de ceux permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités ;
- la maîtrise et le niveau effectivement encouru des risques portés directement par le Groupe Crédit Agricole ou à travers des activités externalisées (identification, enregistrement, encadrement, couverture) mentionnés dans les arrêtés susvisés, et notamment des risques de crédit (incluant les risques de concentration, dilution et de valeur résiduelle), de marché, de liquidité, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et des différentes composantes du risque opérationnel, y compris le risque de fraude interne ou externe, le risque informatique, le risque de discontinuité d'activité, le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de base, le risque de titrisation, le risque systémique, le risque lié aux modèles, le risque de levier excessif et le risque environnemental ;
- la conformité des opérations aux lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux règles et procédures internes ;
- la conformité des procédures avec le cadre d'appétit pour le risque, la stratégie du Groupe et les décisions de la Direction générale ;
- l'adéquation, la qualité et l'efficacité des contrôles réalisés et rapportés par les première et seconde lignes de défense ;
- la mise en œuvre, dans des délais raisonnables, des recommandations formulées par les différents corps d'audit internes ou externes à l'occasion de leurs missions ;

et de s'assurer de la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Les missions de l'Inspection générale Groupe permettent de fournir au Directeur général, aux Directeurs généraux délégués, Directeur des risques et Directeur de la conformité de Crédit Agricole S.A., au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ainsi qu'aux dirigeants et organes de surveillance des départements ou entités audités une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne des entités constituant le Groupe Crédit Agricole.

L'Inspection générale Groupe peut également mener des investigations lorsque des cas de fraude interne ou externe significative sont présumés ou avérés, ou des missions spéciales liées à des enjeux ne rentrant pas dans la classification de la cartographie du plan d'audit, ou en appui opérationnel. L'Inspection générale Groupe peut ponctuellement réaliser des missions de conseil sur sa proposition ou à la demande de la Direction générale. Ces missions de conseil ont pour objectifs de proposer des améliorations des processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle du Groupe.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la Ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales ainsi que l'animation du contrôle périodique des Caisses régionales, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le responsable de la fonction gestion des Risques et contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du

bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, de leur mise en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, son devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne, l'Inspecteur général Groupe rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

La Ligne métier Audit-Inspection regroupe 1 196 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2022 :

- 741 au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- 455 au sein du périmètre des Caisses régionales.

2.4 RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (*forbearance*) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructuré" pendant une période à minima de deux ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de trois ans si l'exposition était en défaut au

moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par le Groupe Crédit Agricole doit s'inscrire dans le cadre de l'appétit pour le risque du Groupe et des entités et des cadres de risques validés par le Conseil d'administration et approuvés par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les cadres de risques sont adaptés à chaque métier et à leur plan de développement. Ils décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces cadres de risques sont déclinés autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces cadres de risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables de la fonction de Gestion des risques.

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de

contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés), constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Crédit Agricole S.A., ses filiales, et les caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 "Mesure du risque de crédit").

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de son exposition au risque de crédit et de contrepartie, le Groupe peut avoir recours à une stratégie de couverture consistant notamment en l'achat d'instruments dérivés de crédit (cf. "Risques de crédit" paragraphe II.4.3 "Utilisation des dérivés de crédit" et "Gestion du bilan" partie V "Politique de couverture").

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients "sains" un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le "waterfall"), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans le cadre de risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la Ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité de la transaction ex ante est réalisé.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et modèles (CNM) présidé par la Directrice des risques Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Ainsi, LCL, CA Italia et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex. : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex. : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à un an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une échelle unique de notation pour l'ensemble de la Grande Clientèle. Cette échelle est composée de 13 grades de notation sains (A+, A, B+, B, C+, C, C-, D+, D, D-, E+, E et E-) et de deux grades de notation défaut (F et Z). Chaque note saine de l'échelle unique de notation est définie par (i) une plage de PD au travers du cycle accessible, telle que (ii) les plages de deux grades consécutifs sont non chevauchantes et que (iii) la probabilité médiane de deux grades consécutifs présente un accroissement exponentiel.

Une telle échelle permet de garantir les trois principes suivants :

1. **Principe de comparabilité**, permettant l'appréciation du niveau de risque de crédit de toute contrepartie, quels que soient le périmètre de notation ou l'entité du Groupe, qu'il s'agisse d'une contrepartie, d'un groupe, de ses filiales ou d'un garant ;
2. **Principe d'homogénéité à l'intérieur d'un grade**, assurant que deux contreparties affectées à un même grade de notation présentent un même niveau de risque de défaut ;

3. Principe d'hétérogénéité entre grades, assurant que deux contreparties affectées à des grades de notation différents présentent des niveaux de risque de défaut significativement différents.

L'échelle unique permet de définir une référence commune et partagée en matière de niveau de risque au niveau du Groupe Crédit Agricole, favorisant l'émergence d'un langage et de pratiques communes, et le développement d'usages transverses à travers les entités et les métiers du Groupe.

— Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P/Fitch	AAA	AA+	AA/AA-	A+/A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+/BB	BB-	B+/B	B-	CCC+	CCC/CCC-/CC/C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3/A1/A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1/Ba2	Ba3	B1/B2/B3	Caa1	Caa2	Caa3/Ca/C
PD de Référence	(0 % - 0,01 %)	(0,01 % - 0,02 %)	(0,02 % - 0,04 %)	(0,04 % - 0,10 %)	(0,10 % - 0,20 %)	(0,20 % - 0,30 %)	(0,30 % - 0,60 %)	(0,60 % - 1,00 %)	(1,00 % - 1,90 %)	(1,90 % - 4,90 %)	(4,90 % - 11,80 %)	(11,80 % - 19,80 %)	(19,80 % - 100 %)

Au sein du Groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *Front Office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du Groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et modèles entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et ses filiales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des concours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêt, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le Groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Au cours de l'année 2021, la Banque centrale

européenne a autorisé le Groupe à utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations à effet de levier (*leverage buy-out* ou LBO) aux CRCA et à LCL.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des cadres de risques et de limites.

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne pour estimer le risque inhérent à ces instruments, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque potentiel futur correspond à l'estimation de la valeur maximale de l'exposition de Crédit Agricole CIB dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type "Monte-Carlo", permettant d'évaluer le risque lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une modélisation statistique de l'évolution jointe des paramètres de marchés sous-jacents.

Ce modèle prend en compte les différents facteurs de réduction de risque tels que la compensation et la collatéralisation prévues dans la documentation négociée avec les contreparties préalablement à la mise en place des transactions. Il intègre aussi les échanges de collatéraux sur marge initiale pour les dérivés non clearés selon les seuils en vigueur.

Les situations de risque spécifique de corrélation défavorable (risque que l'exposition sur un dérivé soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de la contrepartie suite à l'existence d'un lien juridique entre cette contrepartie et le sous-jacent du dérivé) font l'objet d'un dispositif de suivi périodique pour leur identification et sont intégrées dans le calcul des expositions conformément aux préconisations réglementaires. Les situations de risque général de corrélation défavorable (risque que les conditions de marché affectent de façon corrélée la qualité de crédit d'une contrepartie et l'exposition sur les opérations de dérivés avec cette contrepartie) sont suivies au travers d'exercices de stress ad hoc en 2022.

Le modèle interne est utilisé pour la gestion des limites internes accordées pour les opérations avec chaque contrepartie et également pour le calcul du capital économique au titre du Pilier 2 de Bâle 2, via la détermination du profil de risque en quantile 95 % (*Peak Exposure*) ou moyen (*Expected Positive Exposure*) dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a donné à Crédit Agricole CIB l'autorisation d'utilisation de la Méthode du Modèle Interne à partir du 31 mars 2014 pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie. Cette méthode utilise le modèle décrit ci-dessus pour déterminer l'indicateur EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*) et concerne l'ensemble des produits dérivés. Cette méthode est aussi utilisée pour le calcul de la valeur exposée au risque de crédit dans le cadre de l'exigence en fonds propres relative au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

Pour le calcul des exigences réglementaires en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les opérations de repos et les opérations de dérivés de ses filiales, Crédit Agricole CIB utilise l'approche standard tout comme le reste du Groupe.

Le Groupe a déployé au cours de l'année la méthode de mesure S.A.-CCR introduite par la CRR2 sur le périmètre traité en standard.

La gestion du risque de crédit sur ces opérations de marché suit des règles établies par le Groupe. La politique de fixation de limites pour le risque de contrepartie est identique à celle décrite ci-dessus dans le paragraphe II.1 "Gestion du risque de crédit – Principes généraux de prise de risque". Les techniques de réduction du risque de contrepartie sur opérations de marché utilisées par Crédit Agricole CIB sont détaillées dans le paragraphe "Mécanismes de réduction du risque de crédit".

Le Groupe intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 11.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur des comptes consolidés.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.9 relative à la compensation des actifs financiers des comptes consolidés.

Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du Groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2022, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 5,91 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre 5,61 % au 31 décembre 2021). La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des cadres de risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

Les caisses régionales organisent à leur niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de la fonction de Gestion des risques. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité des risques.

3.4 Processus de suivi des risques de crédit sur base consolidée

Le profil de risque de crédit du Groupe est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques Groupe et Conseil d'administration à l'aide des Principales évolutions de la situation des risques, de son complément et du tableau de bord d'appétit pour le risque du Groupe.

En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du Groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant fait l'objet de limites revues annuellement et de cadres de risques sauf exception.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la détermination des limites d'exposition acceptables en termes de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon les enjeux en termes de risques par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d'investissement. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de *rating* pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le Département des Risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions pays.

Les pays d'Europe de l'Ouest affichant une notation interne (inférieure à B) les rendant éligibles à une surveillance rapprochée au titre du

risque pays font l'objet d'une procédure de suivi ad hoc séparée. Les expositions au risque souverain et non souverain sur ces pays sont détaillées dans la note 6.7 des annexes aux comptes consolidés.

Par ailleurs, les expositions aux autres pays dont la notation interne est inférieure à la note B sont détaillées dans le chapitre III paragraphe 2.4 "Risque pays" ci-dessous.

3.6 Stress tests de crédit

Le dispositif *stress test* pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit (PD et LGD) aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité normes et méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de *stress test* est backtesté. Ces modèles satellites sont utilisés pour les stress réglementaires (*stress test* 2021 organisé par l'EBA par exemple) pour le stress budgétaire (ou stress ICAAP) et pour certains stress sur des portefeuilles spécifiques. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, ces modèles contribuent également au calcul des ECL selon la norme IFRS 9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les *stress tests* pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres IFRS 9 (PD, LGD, EAD) conditionnels aux scénarios économiques pour l'estimation du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et sur les paramètres bâlois pour estimer l'impact en emploi pondéré.

La Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction générale dans le cadre du Comité des risques Groupe.

Un *stress test* crédit global est réalisé à minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à trois ans (voire quatre ans pour le processus budgétaire 2021). Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des *stress tests* crédit globaux sont une brique importante de l'ICAAP. Ils sont examinés par le Comité exécutif et sont également communiqués au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du Groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR2/CRD 5 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

4.2 Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales appliquent le *close out netting* leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

4.3 Utilisation de dérivés de crédit

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, Crédit Agricole CIB a recours à des dérivés de crédits conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations.

Au 31 décembre 2022, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 6,5 milliards d'euros (7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021), le montant notionnel des positions à la vente est nul (idem au 31 décembre 2021).

Crédit Agricole CIB traite les dérivés de crédit avec une dizaine de contreparties bancaires de premier ordre toutes *Investment Grade*, compétentes et régulées. Par ailleurs, 69 % de ces dérivés sont traités via une chambre de compensation (64 % au 31 décembre 2021).

Ces opérations de dérivés de crédit réalisées dans le cadre des opérations d'atténuation du risque de crédit font l'objet de calcul d'ajustement dans la *Prudent Valuation* pour couvrir les concentrations de risque de marché.

Les encours de notionnels de dérivés de crédit figurent dans la note annexe consolidée 3.2 "Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements".

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2022, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du Groupe Crédit Agricole s'élève à 2 269 milliards d'euros (2 188 milliards d'euros au 31 décembre 2021), en hausse de 3,7 % par rapport à l'année 2021.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Groupe dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 1 805,3 milliards d'euros, est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance (186 milliards d'euros hors unités de compte et hors OPCVM cf. Risques du secteur de l'assurance).

2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires), le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 1 805,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 1 716,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.

— Répartition des engagements commerciaux par zone géographique du Groupe Crédit Agricole

Zone géographique de risque	2022	2021
Afrique et Moyen-Orient	2 %	2 %
Amérique centrale et du Sud	1 %	1 %
Amérique du Nord	4 %	3 %
Asie et Océanie hors Japon	3 %	3 %
Europe de l'Est	1 %	1 %
Europe de l'Ouest hors Italie	8 %	8 %
France (banque de détail)	39 %	39 %
France (hors banque de détail)	33 %	35 %
Italie	8 %	7 %
Japon	1 %	1 %
Total	100 %	100 %

La répartition des engagements commerciaux par zone géographique est globalement stable, avec toutefois une part relative de la clientèle française hors banque de détail en recul de 2 points principalement au profit de l'Italie et dans une moindre mesure de l'Amérique du Nord. Les engagements sur la France représentent en effet 72 % du total à fin 2022 contre 74 % à fin 2021. L'Italie, second marché du Groupe, représente désormais 8 % des engagements contre 7 % à fin 2021.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, et par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 1 780,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022, contre 1 719,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

— Répartition des engagements commerciaux par filière d'activité économique du Groupe Crédit Agricole

Secteur d'activité	2022	2021
Aéronautique/Aérospatial	1,1 %	1,0 %
Agriculture et agroalimentaire	2,6 %	2,3 %
Assurance	0,8 %	0,7 %
Automobile	2,2 %	1,7 %
Autres activités financières (non bancaires)	3,7 %	5,1 %
Autres industries	1,2 %	1,0 %
Autres transports	1,0 %	0,9 %
Banques	1,4 %	1,6 %
Bois/Papier/Emballage	0,3 %	0,2 %
BTP	1,3 %	1,2 %
Distribution/Industries de biens de consommation	1,9 %	1,7 %
Divers	3,2 %	2,7 %
Énergie	5,5 %	5 %
dont Pétrole et gaz	3,0 %	2,7 %
dont Électricité et Utilities	2,5 %	2,3 %
Immobilier	4,5 %	4,1 %
Industrie lourde	1,9 %	1,4 %
Informatique/technologie	1,0 %	0,8 %
Maritime	0,9 %	0,9 %
Média/Édition	0,2 %	0,2 %
Santé/Pharmacie	1,2 %	1,1 %
Services non marchands/ Secteur public/Collectivités	18,5 %	20,1 %
Télécoms	1,2 %	0,9 %
Tourisme/Hôtels/Restauration	0,8 %	0,8 %
Clientèle de banque de détail	43,7 %	44,3 %
Total	100 %	100 %

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2022. Seules deux filières représentent plus de 10 % de l'activité et totalisent la majorité des engagements comme en 2021 : la filière "Clientèle de banque de détail" qui demeure prépondérante et dont la part relative recule légèrement à 43,7 % contre 44,3 % du total en 2021, et la filière "Services non marchands/secteur public/collectivités" qui se maintient à la deuxième place avec 18,5 % du total des engagements commerciaux contre 20,1 % en 2021.

Sur les autres filières :

- la filière "Divers" est composée pour plus de la moitié de son exposition par des titrisations (majoritairement des lignes de liquidité accordées à des programmes de titrisation financés via nos conduits) dont les encours sont relativement stables en 2022. Les autres engagements portent sur des clients dont l'activité est très diversifiée (holdings patrimoniaux/financiers notamment) ;
- la filière "Pétrole et gaz" est la composante principale de l'exposition "Énergie". Cette filière regroupe une grande diversité de

sous-jacents, d'acteurs et de types de financements. La majorité de l'exposition sur le secteur pétrolier porte sur des acteurs structurellement moins sensibles à la baisse des cours du pétrole (compagnies étatiques, grandes sociétés internationales, sociétés de transport/stockage/raffinage). A contrario, les clients focalisés dans l'exploration/production et ceux dépendants des niveaux d'investissement de l'industrie (les services parapétroliers) sont les plus sensibles aux conditions de marché. Le secteur "Pétrole et gaz", déjà sous vigilance depuis plusieurs années, demeure soumis à une surveillance renforcée, et fait l'objet d'une approche très sélective des dossiers et toute nouvelle opération significative donne lieu à une analyse approfondie en risque de crédit et RSE lorsque nécessaire. La hausse des expositions du secteur Pétrole et gaz en 2022 par rapport à 2021 est principalement liée à un effet change et à la hausse des prix du pétrole ;

- la filière "Électricité et Utilities" est une autre composante de l'exposition "Énergie" mais avec ses caractéristiques propres, qui ne sont pas directement liées aux segments pétrole et gaz. L'exposition porte pour moitié sur des grands groupes intégrés ou diversifiés ;
- le portefeuille "Immobilier et tourisme" se compose principalement de financements spécialisés d'actifs de qualité à des professionnels de l'investissement immobilier ; les autres financements sur base Corporate sont surtout accordés aux grandes foncières et sont souvent assortis de couvertures de taux. Le solde des engagements de Crédit Agricole CIB porte sur les cautions émises au profit des grands promoteurs français et les couvertures de taux pour les acteurs (essentiellement public) du logement social en France. Le contexte de crise sanitaire a sensiblement freiné les investissements et prises à bail, les commerces ont subi de plein fouet les conséquences des confinements et l'industrie du tourisme a été fortement impactée à l'échelle internationale. De plus, avec un environnement macroéconomique incertain et des pressions inflationnistes, la forte hausse des taux d'intérêts depuis quelques mois a pour conséquence un repricing des actifs immobiliers. Le portefeuille de Crédit Agricole CIB, d'excellente qualité, montre sa résilience mais reste dans un cadre de surveillance rapprochée ;
- les financements du secteur de l'"Aéronautique" concernent soit des financements d'actifs, là encore de très bonne qualité, soit des financements de grands constructeurs ou équipementiers figurant parmi les leaders mondiaux ;
- le portefeuille "Automobile" fait l'objet d'une attention particulière depuis fin 2018 et reste volontairement concentré sur les grands constructeurs, avec un développement restreint sur les principaux équipementiers. Après une augmentation significative de nos engagements sur la filière en 2020 (principalement lié à la mise en place d'une enveloppe exceptionnelle pour une durée de 24 mois destinée à nos meilleurs clients pour leurs besoins de liquidité dans le contexte de crise sanitaire actuel), les engagements ont légèrement diminué en 2021 puis ont à nouveau progressé en 2022.
- la place de la filière "Maritime" découle de l'expertise et de la position historique de Crédit Agricole CIB dans le financement hypothécaire de navires pour une clientèle internationale d'armateurs. Après 10 années difficiles, le transport maritime montre des signes de reprise depuis 2018 et, aidé par une offre de tonnage considérablement assainie, enregistre un net rebond en 2021, même s'il demeure inégal et fragile selon les secteurs, confortée par des carnets d'ordre et une offre de navires/tonnage plus modérée. Néanmoins, le secteur est encore soumis à une certaine volatilité dans un contexte chinois marqué la crise sanitaire, des perturbations des chaînes logistiques et l'invasion de la Russie en Ukraine, lesquels affecte la croissance mondiale et le commerce international par voie maritime. Ce portefeuille reste cependant relativement protégé par sa diversification (financement de pétroliers, gaziers, off-shore, vraquiers, porte-conteneurs ou, croisière, etc.), ainsi que par la qualité des structures de financement de navires, sécurisées par des hypothèques et des couvertures d'assureurs crédit ;

- la filière "Industrie lourde" regroupe principalement des grands groupes mondiaux des secteurs de la sidérurgie et des métaux et de la chimie. Au sein de la filière, les engagements sur le segment Charbon continuent de s'inscrire dans une trajectoire de réduction, en adéquation avec la politique RSE du Groupe Crédit Agricole ;
- l'exposition sur la filière "Télécom" est en légère hausse par rapport à l'année 2021 suite à une croissance de l'activité centrée sur de grands groupes. La filière porte des engagements sur des opérateurs et des équipementiers. Elle est principalement composée de financements de nature Corporate.

2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers.

Les encours bruts de prêts et créances (1 249 milliards d'euros au 31 décembre 2022 incluant les créances rattachées, contre 1 167,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021) augmentent de 7 %

en 2022. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 32,7 % et 54,8 %).

2.4 Exposition au risque pays

Au 31 décembre 2022, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du Crédit Agricole S.A. dans les pays de rating inférieur à "B" sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe, hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Islande et Andorre) s'élèvent à 71,9 milliards d'euros contre 73,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Ces engagements proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'UBAF détenue par Crédit Agricole CIB à 47 % et de la Banque de proximité à l'international. Ils tiennent compte des garanties reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.). La concentration des encours sur ces pays est globalement stable sur l'année 2022 : les vingt premiers pays représentent 95 % du portefeuille d'engagements à fin 2022, contre 94 % à fin 2021. Deux zones géographiques sont dominantes : Asie (33 %) et Moyen-Orient/Afrique du Nord (29 %).

— Évolution des engagements commerciaux relatifs aux pays de rating inférieur à "B" (en millions d'euros)

Date	Afrique du Nord/ Moyen-Orient	Afrique subsaharienne	Amériques	Asie	Europe centrale et orientale	Total
2022	21 058	1 807	8 360	23 786	16 900	71 911
2021	26 785	1 513	6 938	20 190	18 129	73 555

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Les engagements cumulés sur les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord s'élèvent à 21,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en recul de 21 % par rapport à fin 2021, principalement en lien avec la cession de la filiale Crédit du Maroc. L'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Égypte, le Qatar et le Koweït représentent 92 % des engagements de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord au 31 décembre 2022.

Europe centrale et orientale

Les engagements cumulés sur les pays d'Europe centrale et orientale sont en recul de 7 % par rapport à l'an dernier du fait d'une baisse liée au contexte géopolitique (Russie et dans une moindre mesure Ukraine) et de la cession de la filiale Crédit Agricole Serbia effective à 100 % depuis le 1er avril 2022. Ces deux baisses sont partiellement compensées par un accroissement des engagements en Pologne. Au 31 décembre 2022, les engagements du Groupe sont concentrés sur trois pays : Pologne, Russie et Ukraine qui représentent 94 % du total de cette région.

Asie

L'augmentation des engagements en Asie (+ 18 % soit + 3,6 milliards d'euros comparés à ceux au 31 décembre 2021) est concentrée sur les deux plus fortes expositions de la région. La Chine reste la plus forte exposition régionale (15,7 milliards d'euros contre 14,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021) devant l'Inde (5,9 milliards d'euros contre 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

Amérique latine

À fin décembre 2022, les expositions sur cette région représentent 11 % des expositions des pays de rating inférieur à "B". Les engagements sur le Brésil et le Mexique représentent 90 % du total de l'Amérique latine contre 87 % à fin décembre 2021.

Afrique subsaharienne

Les engagements du Groupe sur l'Afrique subsaharienne s'élèvent à 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2022, soit 2,5 % du total des pays de rating inférieur à "B", contre 2 % à fin 2021. Les engagements en Afrique du Sud représentent 46 % des engagements dans cette région au 31 décembre 2022 (contre 24 % au 31 décembre 2021).

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ni en souffrance, ni dépréciés	1 206 162	1 131 021
En souffrance, non dépréciés	18 352	14 557
Dépréciés	24 463	22 078
Total	1 248 978	1 167 656

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2022 est composé à 96,6 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés contre 96,9 % à fin 2021.

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 99,9 % des créances en souffrance non dépréciées (idem fin 2021).

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers.

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne déployée par le Groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (995,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022, contre 958,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021), les emprunteurs faisant l'objet d'une notation interne représentent 92,4 % de ce portefeuille, contre 92,6 % à fin 2021 (soit 919,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 888,0 milliards d'euros au 31 décembre 2021). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

— Évolution du portefeuille sain d'engagements commerciaux hors clientèle de proximité du Groupe Crédit Agricole par équivalent indicatif S&P du rating interne

	31/12/2022	31/12/2021
AAA	34,2 %	36,7 %
AA	13,3 %	13,7 %
A	11,8 %	9,3 %
BBB	25,1 %	24,0 %
BB	13,3 %	13,6 %
B	1,5 %	1,7 %
Sous surveillance	0,8 %	1,0 %
Total	100,0 %	100,0 %

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits qui demeure de bonne qualité, avec, au 31 décembre 2022, 84,4 % des engagements portés sur des emprunteurs notés *Investment Grade* (note supérieure ou égale à BBB) contre 83,8 % au 31 décembre 2021 et une proportion sous surveillance en recul à 0,8 % contre 1 % au 31 décembre 2021.

3.3 Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 24,5 milliards d'euros contre 22,1 milliards au 31 décembre 2021. Ils sont constitués des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 2,0 % des encours bruts comptables du Groupe contre 1,9 % au 31 décembre 2021.

Les encours restructurés ⁽¹⁾ s'élèvent à 14,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

4. Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année sont détaillés ci-après :

4.1 Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2022

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillée dans la partie "Environnement économique et financier" du chapitre 2 "Examen de la situation financière et du résultat".

Après une année 2021 ayant connu un fort rebond de croissance du PIB en zone euro et aux États-Unis mais également le démarrage d'un

choc inflation, l'année 2022 a été fortement impactée par les effets de la crise géopolitique en Ukraine avec des répercussions directes sur des dossiers en BFI et BPI et indirectes élargies (inflation du coût de l'énergie et des matières premières, tension sur les chaînes approvisionnement...). Après la crise constatée en 2020 (PIB en recul de 8,0 % en France), la reprise économique a été forte en 2021 (+ 6,8 %) mais aura été encore fragilisée en 2022 par les incertitudes liées à la situation sanitaire, les tensions géopolitiques liées au conflit russo-ukrainien et une forte augmentation de l'inflation en général et des prix de l'énergie en particulier.

Les principaux points d'attention sectoriels restent les suivants : transport maritime, automobile, immobilier commercial et énergie.

4.2 Données chiffrées

En 2022, le coût du risque a connu une progression forte pour atteindre 2,9 milliards d'euros, soit 26 bps en lien notamment avec le conflit russo-ukrainien (0,9 milliard d'euros d'impacts directs en 2022 dont 0,3 milliard d'euros au titre du défaut et 0,4 milliard d'euros de provisions de prudence).

Hors impact direct du conflit, le coût du risque du Groupe en 2022 est resté contenu à 2,0 milliards d'euros soit 18 bps, (identique au niveau de 2021), malgré une hausse de 31 % du risque avéré (1,6 milliard d'euros soit 14 bps) causée principalement par un dossier corporate spécifique à hauteur de 0,2 milliard d'euros soit 2 bps. Ce dossier mis à part, le niveau de risque avéré est resté globalement stable (12 bps, comme en 2021), avec un niveau de défaillances limité par les différents dispositifs publiés de soutien à l'économie mis en place dès 2020 et maintenus en 2021.

Le coût du défaut entame ainsi un retour vers une normalisation tout en demeurant encore inférieur au niveau d'avant crise (20 bps en 2019).

Le coût du risque lié aux provisions de prudence s'est quant à lui maintenu sous le niveau de 2021, à 5 bps (contre 6 bps en 2021), avec des compléments de filières réalisés en 2022.

Hors effets directs du conflit, les provisions de prudence ont représenté 540 millions d'euros de charges nettes (5 bps) en 2022, s'expliquant par les effets d'un environnement macroéconomique plus dégradé dans les paramètres de calculs IFRS (+ 140 millions d'euros) des effets portefeuilles globalement favorables (- 230 millions d'euros), des renforcements des stress locaux (+ 655 millions d'euros), le solde provenant d'évolutions méthodologiques globalement favorables cette année.

En 2021, le coût du risque sur le hors défaut avait représenté une charge de 595 millions d'euros, se décomposant entre les effets de macro scénarios plus favorables qu'au début de la crise sanitaire (reprise nette de - 460 millions d'euros), des stress locaux complémentaires (+ 895 millions d'euros), une évolution méthodologiques sur les seuils de dégradation significative mise en œuvre au quatrième trimestre (+ 200 millions d'euros), le solde provenant des effets portefeuilles quasi neutres sur l'année (- 40 millions d'impact sur les ECL).

Par ailleurs, des reprises sur divers dossiers (contentieux juridiques) ont été constatées pour - 97 millions d'euros en 2022, alors que 65 millions d'euros de dotations avaient été réalisées en 2021.

Sur le périmètre de la banque de proximité en France et sur celui du crédit à la consommation, le risque de crédit a progressé en 2022, tandis qu'à l'international et hors effets directs du conflit, une légère baisse est relevée, avec notamment une reprise nette sur le périmètre de la Banque de financement, avec le détail ci-dessous :

Concernant les Caisses régionales, la charge nette a progressé de 86 % en 2022 (1 137 millions contre 612 millions en 2021), portée par des provisions de prudence en progression (+ 58 %) en raison des effets de dégradation de portefeuille et de la prise en compte de conditions macroéconomiques plus défavorables dans les paramètres de calculs centraux IFRS 9, partiellement compensés par des compléments de provisions filières moins élevés qu'en 2021. Sur le risque avéré, la hausse de la charge en 2022 (+ 270 millions d'euros)

(1) La définition des encours restructurés est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables" dans les états financiers consolidés.

s'explique à moitié par un dossier corporate, spécifique et pour le restant à une normalisation progressive des taux de défaut après le point bas atteint en 2021.

Concernant LCL, la hausse de la charge nette a été limitée à + 7 % malgré un effet de 60 millions d'euros sur le dossier corporate spécifique. Sans ce dossier, la charge du risque est inférieure à celle de 2021, essentiellement en raison d'un risque avéré corporate très faible.

Concernant la banque de proximité internationale, la charge nette du risque a diminué de 10 % pour CA Italia qui bénéficie de sa politique de réduction du risque initiée en 2021.

S'agissant du crédit à la consommation, la charge du risque a progressé de manière limitée (+ 8 %) tout en comprenant une hausse de 100 millions sur le risque avéré.

Concernant la Banque de financement, hors impact du conflit, une forte reprise nette a été constatée en 2022 (- 310 millions d'euros contre + 52 millions en 2021). Elle s'explique par des reprises nettes à la fois sur le défaut et sur le hors défaut (- 280 millions) permises par une amélioration du portefeuille en 2022 (progression d'encours nouveaux en *Stage 1* associée à une amélioration de *rating* sur le stock).

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

IV. Application de la norme IFRS 9

1. Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31 décembre 2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2025.

Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les Banques centrales.

Pour rappel, les projections macroéconomiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux États-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections pour 2022 et les années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

Premier scénario : Scénario "central"

Ce scénario, **pondéré à 50 %**, prévoit une guerre russo-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

Forte accélération de l'inflation en zone euro

L'inflation dans la zone euro en 2022 s'est établie à 8,3 % en moyenne annuelle. Elle décélérerait en 2023 pour atteindre 6,7 % en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour

continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2 %, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4 % en 2023.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux États-Unis, la *Fed* continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des *Fed Funds*, qui atteignaient 0,50 % au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25 % début 2023. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25 % pour le taux de dépôt et 2,75 % pour le taux refi, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les *spreads* s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des *spreads*.

Deuxième scénario : Scénario "adverse modéré"

Ce scénario, **pondéré à 35 %**, reprend le scénario de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

Déclenchement de la crise : On suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les États européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 : Ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8 % en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (- 0,7 %).

Resserrement monétaire un peu plus marqué. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la BCE est cependant jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains "core", incorporant une prime d'inflation, se redressent. À la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les *spreads* s'écartent modérément.

Troisième scénario : Scénario "favorable"

Dans ce scénario favorable, **pondéré à 5 %**, il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un infléchissement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'amorce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Évolutions financières

Les Banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le *Bund* est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les *spreads* français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

Quatrième scénario : Scénario adverse sévère

Scénario **pondéré à 10 %**.

Cumul de chocs en 2023 : Le conflit russo-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au premier trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023. Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario "central" se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de "stress". L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

Réponse vigoureuse des Banques centrales. La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refi à 3,25 % fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans de la zone euro atteint 3,25 % fin 2023, le *Bund* 2,75 %. En 2023 les *spreads* France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (*spread* OAT-*Bund* à 185 bp et *spread* BTP-*Bund* à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023. Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5 %, tout comme celui de la France ou de l'Italie. Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (- 35 % pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre - 10 % et - 20 % en cumul sur trois ans pour le résidentiel et - 30 % en cumul pour l'immobilier commercial.

— Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les quatre scénarios

	Réf. 2021	Scénario central				Adverse modéré				Stress budgétaire				Favorable			
		2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
PIB – zone euro	5,3	3,2	0,4	1,2	1,5	3,2	(0,7)	1,2	1,1	2,5	(1,5)	1,7	1,6	3,2	0,6	1,6	1,6
Taux chômage – zone euro	7,8	7,0	7,4	7,5	7,1	7,0	7,7	8,0	7,7	7,1	8,1	7,7	7,5	7,0	7,2	7,0	6,7
Taux inflation – zone euro	2,6	8,3	6,7	3,4	2,2	8,3	8,8	3,5	2,4	8,0	8,0	2,4	1,8	8,3	4,6	2,3	2,2
PIB – France	6,8	2,6	0,6	1,7	1,7	2,6	(0,3)	1,2	1,5	2,4	(1,6)	2,0	1,8	2,6	1,2	2,1	1,8
Taux chômage – France	7,9	7,2	7,5	7,7	7,5	7,2	8,2	8,5	8,0	7,4	8,6	8,9	8,2	7,2	7,2	7,0	6,8
Taux inflation – France	1,6	5,1	4,8	2,5	2,0	5,1	6,9	3,5	2,0	5,5	7,5	1,5	1,6	5,1	3,8	1,5	1,5
OAT 10 ans	0,20	2,40	2,30	2,10	2,10	2,40	3,20	2,00	1,75	2,40	4,60	2,00	1,75	2,40	2,10	2,00	2,00

Concernant l'ensemble des scénarios

Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans c'est-à-dire jusqu'à 2022 inclus).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Par ailleurs, depuis le second semestre 2022, les scénarios économiques relèvent un choc inflationniste inédit, non observé sur la période de référence. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce choc et afin de neutraliser les effets favorables de la hausse de l'inflation sur les pertes de crédit attendues, des variables de prix ont été adaptées pour extraire refléter une dynamique de moyen terme.

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking* local) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Décomposition Stage 1-Stage 2 et Stage 3

À fin décembre 2022, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1/Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 42 % et 58 % des stocks de couverture sur le périmètre Groupe Crédit Agricole (P4).

À fin décembre 2022, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1/Stage 2 ont représenté 36 % du coût du risque semestriel du Groupe Crédit Agricole (P4) contre 64 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions. Hors effets directs du conflit russo-ukrainien, les dotations sur provisions de prudence ont représenté 27 % de la charge totale du risque (et 73 % sur le risque avéré).

Analyse de sensibilité des scénarios macroéconomiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Le scénario central est actuellement pondéré à 50 % pour le calcul des ECL IFRS centraux du 31 décembre 2022.

Sur le périmètre Groupe Crédit Agricole

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
- 2,9 %	+ 2,8 %	+ 8,3 %	- 6,5 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

2. Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2022.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 90 % des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours bilan clientèle

L'année 2022 a connu une activité crédit encore dynamique : hausse des encours de 64 milliards d'euros après une progression de

86 milliards d'euros en 2021. Les principaux métiers contributeurs ont été la banque de proximité France (+ 47 milliards d'euros), la banque de financement (+ 15 milliards d'euros), les métiers spécialisés (+ 6 milliards d'euros), compensé partiellement par une réduction sur la banque de proximité à l'internationale (- 6 milliards d'euros, effet périmètre essentiellement).

Le poids des encours sains les moins risqués (Stage 1) est en très légère baisse à 88,0 % vs 88,2 % fin 2021, soit - 0,2 %. Sur la période, les encours clientèle Stage 1 ont progressé malgré tout de 54 milliards d'euros (idem en 2021 : + 55 milliards d'euros).

La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (Stage 2) est restée quasi stable à 9,9 % vs 9,8 % fin 2021. Sur la période, les encours clientèle en Stage 2 ont progressé de 7 milliards d'euros essentiellement sur la banque de proximité France (+ 7 milliards d'euros).

Les encours défaillants (Stage 3) sont en hausse de 2,3 milliards d'euros sur l'année 2022 avec un taux de créances défaillantes restant faible à seulement 2,11 contre 2,02 % à fin 2021. La hausse est en partie due à un dossier spécifique corporate basculé en défaut au cours du quatrième trimestre 2022.

Évolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (Stage 1) ont progressé en 2022 (+ 12 % après + 6 % en 2021) en lien essentiellement avec la croissance des encours et des effets plus défavorables liés aux macros scénarios utilisés dans les paramètres de calcul centraux IFRS 9, compensés partiellement par les évolutions méthodologiques sur la dégradation significative chez CACF ayant conduit une partie de son portefeuille à basculer en Stage 2 (impact en ECL de 140 M€). Cette année, globalement, le niveau de couverture des encours en Stage 1 est en progression à 0,28 % en moyenne pour le Groupe Crédit Agricole (contre 0,26 % à fin 2021).

Les ECL du portefeuille en Stage 2 sont en hausse également (+ 11,8 % après + 14,5 % en 2021), en lien avec la croissance des encours et avec les renforcements de stress complémentaires réalisés par les métiers. Le niveau de couverture des encours en Stage 2 est de 5,0 % en moyenne pour le Groupe Crédit Agricole (contre 4,8 % à fin 2021).

Le taux de couverture des créances dépréciées (Stage 3) s'inscrit en baisse sur le Groupe Crédit Agricole (48,0 % contre 53,1 % à fin 2021). Cette diminution s'explique pour partie par un niveau de couverture adapté sur le dossier spécifique tombé en défaut cette année, et d'autre part par une légère baisse tendancielle.

2.5 RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché dont les principaux sont les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et d'indices actions, les *spreads* de crédits, ainsi que leurs volatilités respectives.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de Crédit Agricole S.A. et ses filiales repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché incertain et marqué par le conflit russo-ukrainien et la hausse des taux/inflation, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de Crédit Agricole S.A. et ses filiales est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- **au niveau central**, la Direction des risques Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du Conseil) de l'exposition du Groupe aux risques de marché. Enfin, elle analyse, pour validation par la Direction générale de Crédit Agricole S.A., les cadres de risques de marché définis par les entités suivant une fréquence annuelle ;

■ **au niveau local**, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, une Direction des risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, où sont logées les principales activités de marché du Groupe Crédit Agricole, la Direction des risques et contrôles permanents inclut le Département *Market and Counterparty Risks* (MCR) qui est en charge de l'identification, de la mesure et de la surveillance des risques de marché. Ce Département apporte une assistance pour le suivi des risques de marché des banques de proximité internationales en complément des équipes des risques locales, ainsi que pour les portefeuilles de négociation de la Direction du pilotage financier du Crédit Agricole S.A., dont les transactions sont gérées dans le système informatique de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. L'architecture informatique mise en place au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour la gestion des risques de marché repose sur le partage des plateformes utilisées en *front office*, sur lesquelles les indicateurs de risque sont calculés. L'indépendance du processus repose notamment sur la sélection des données de marché et la validation des modèles de valorisation par la Direction des risques.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des reportings que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Quatre instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau de Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales (VaR et stress) encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur cadre de risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base semestrielle la situation des marchés et des risques encourus de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- le COMEX revoit les alertes relatives au risque de marché remontées chaque quinzaine par la Direction des risques Groupe ;
- le Comité de suivi des alertes, présidé par la Directrice des risques, examine mensuellement l'ensemble des alertes remontées ;
- le Comité des normes de Crédit Agricole S.A. (respectivement le COMET de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank) est en charge de la validation des normes et des modèles prudentiels mis en œuvre sur le périmètre des activités de marché hors Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, (respectivement de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, par délégation).

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank,

instance mensuelle présidée par le membre du Comité de direction générale responsable des risques. Le CRM associe le responsable des Activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et les responsables du Suivi des risques de marché. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes de révision de limites opérationnelles.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la *Value at Risk* (VaR), la VaR stressée, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (nominal positions, *wrong way risk*, sensibilités aux facteurs de risque...) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de *backtesting* des modèles.

1.1 La VaR (*Value at Risk*)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR) historique. Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.), sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de *trading*, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risque

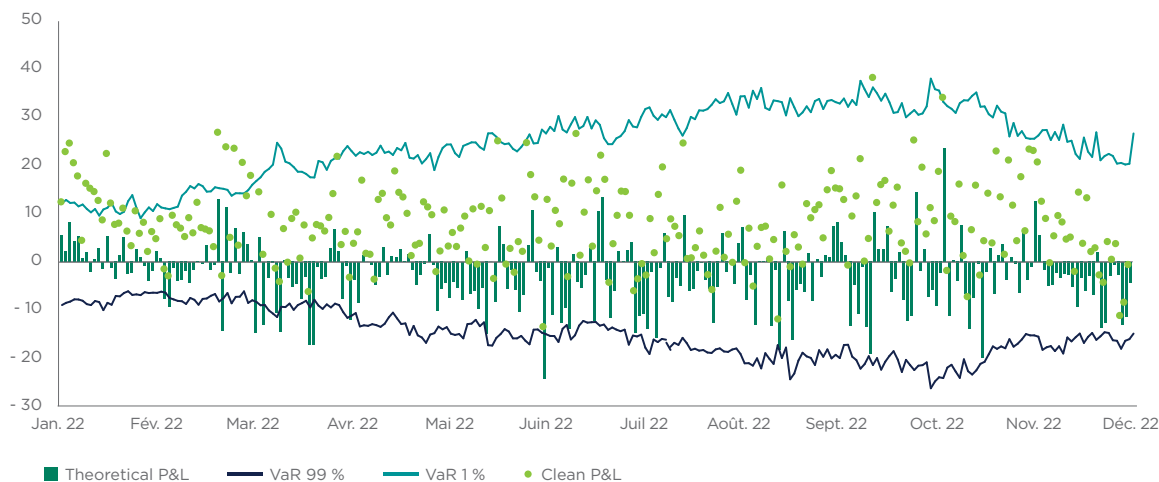
Le *backtesting*

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour chacune des entités de Crédit Agricole S.A. et ses filiales exerçant une activité de marché. Il vérifie a posteriori que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait statistiquement excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an).

Au 31 décembre 2022, le périmètre réglementaire de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (cf. graphique ci-dessous) fait l'objet de dix exceptions de VaR sur un an glissant. En conséquence, le facteur multiplicateur, servant au calcul de l'exigence en fonds propres, s'établit à 5, en hausse de 0,5 point par rapport à fin 2021.

— Backtesting de la VaR réglementaire de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank de l'année 2022

En millions d'euros



1.2 Les stress scenarios

Les *stress scenarios* complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- **les scénarios historiques** consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- **les scénarios hypothétiques** anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une **reprise économique** (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit), d'un **resserrement de la liquidité** (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de **tensions internationales** (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés :

- au niveau des entités, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité ;
- au niveau de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, des stress adverses extrêmes, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères.

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

1.3 Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, *loss alerts*, *stop loss*, encours, durées, *wrong way risk*...) sont par ailleurs produits au sein des entités et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les *stress scenarios* globaux.

1.4 Indicateurs relatifs à la Directive CRD 4

VaR stressée

La VaR dite "stressée" est destinée à corriger le caractère pro-cyclique de la VaR historique. Elle est calculée sur un intervalle de confiance de 99 % à horizon d'un jour, et sur une période de tension correspondant à la pire période connue pour les facteurs de risque les plus significatifs. La période de calibration de la VaR stressée est réévaluée tous les semestres.

À fin 2022, elle correspond pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à la période du 13 novembre 2007 au 12 novembre 2008. L'exigence de fonds propres au titre de la VaR est ainsi complétée par une exigence de fonds propres au titre de la VaR stressée.

Incremental Risk Charge

L'IRC ou *Incremental Risk Charge* est une exigence de capital supplémentaire relative au risque de défaut et de migration sur les positions de crédit dites linéaires (i.e. hors positions de corrélation de crédit), requise par la Directive CRD 4.

Elle a pour objectif de quantifier des pertes inattendues provoquées par des événements de crédit sur les émetteurs, à savoir le défaut ou la migration de *rating* (aussi bien dans le cas d'un abaissement que d'un rehaussement de la note de crédit).

L'IRC est calculée avec un intervalle de confiance de 99,9 % sur un horizon de risque un an, par des simulations Monte-Carlo de scénarios de migrations élaborées à partir de trois jeux de données :

- 1) une matrice de transition à un an, fournie par S&P et adaptée au système de notation interne de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Cette matrice donne les probabilités de transition d'un émetteur selon sa note de crédit initiale vers les notes de crédit de rang supérieur et inférieur, ainsi que sa probabilité de défaut ;
- 2) la corrélation des émetteurs à des facteurs systémiques ;
- 3) des courbes de *spread* moyen par *rating* dont sont déduits les chocs induits par les migrations.

Ces scénarios de défaut et de migration de crédit simulés permettent ensuite de valoriser les positions à l'aide des modèles de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Credit Value Adjustment (CVA)

La Directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *Credit Value Adjustment* (CVA). Selon cette Directive, les établissements autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux sont tenus de calculer leur charge en capital au titre du risque CVA en méthode avancée : ces exigences s'appuient sur deux indicateurs, la VaR CVA et la VaR stressée CVA. Les autres entités du Groupe Crédit Agricole ont adopté la méthode standard de calcul de leur CVA prudentielle.

Prudent Valuation (PVA)

Dans le cadre de la CRD 4, le Comité Bâle 3 requiert la mise en œuvre d'une mesure de prudence complémentaire (*Prudent Valuation*) à la valeur comptable de marché. Elle s'applique à l'ensemble des positions du *Trading Book* et du *Banking Book* comptabilisées en juste valeur de marché avec un intervalle de confiance de 90 %.

La *Prudent Valuation* est déclinée en neuf ajustements comptables : incertitude de prix, coûts de liquidation, risque de modèle, positions

concentrées, marges de crédit constatées d'avance, coût de financement, résiliation anticipée, frais administratifs futurs et risque opérationnel. L'ensemble des différentes catégories est ensuite agrégé et vient en déduction du "Common Equity Tier One".

Le calcul des ajustements sur la base des exigences réglementaires donne un impact en fonds propres à fin décembre 2022 de 975 millions d'euros pour Crédit Agricole CIB dont 757 millions d'euros au titre des risques de marché.

IV. Expositions

VaR (Value at Risk)

Compte tenu de la faible exposition des Caisses régionales au risque de marché, la VaR totale du Groupe Crédit Agricole est représentative de la VaR du Groupe Crédit Agricole sur les activités de marché.

La VaR du Groupe Crédit Agricole est calculée en intégrant les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est celui de la VaR réglementaire (mesurée à partir d'un modèle interne validé par l'ACPR).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. et ses filiales entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 en fonction des facteurs de risque principaux :

— Répartition de la VaR (99 %, 1 jour)

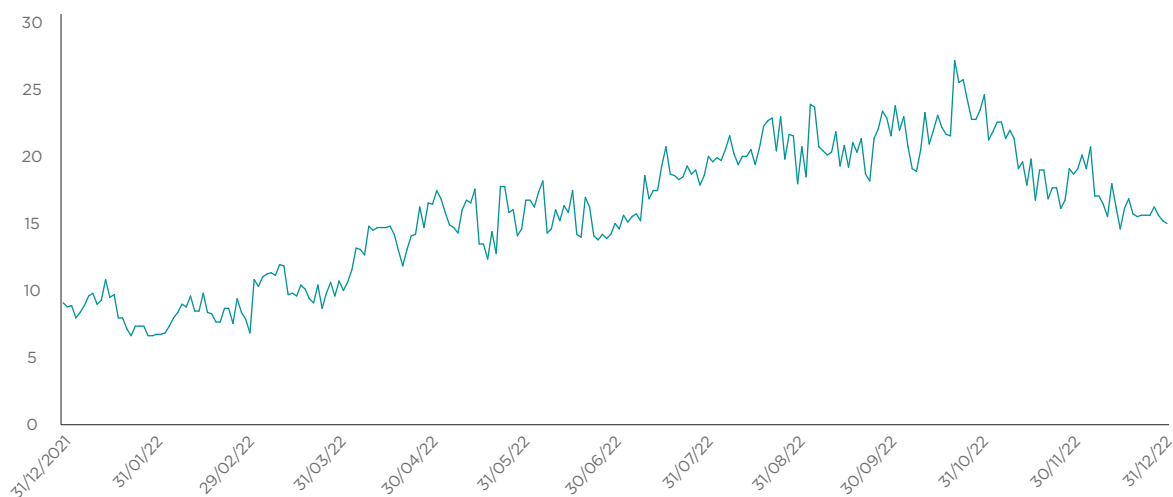
(en millions d'euros)	31/12/2022	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2021
Taux	9	4	16	11	6
Crédit	6	3	12	6	3
Change	5	1	5	3	4
Actions	3	1	5	2	2
Matières premières	0	0	0	0	0
Effet compensation	(8)	-	-	(7)	(6)
VAR du Crédit Agricole S.A.	15	7	27	15	9

La VaR moyenne sur l'année 2022 s'établit à 15 millions d'euros contre 9 millions d'euros sur l'année 2021. Cette hausse s'explique par le changement de contexte de marché lié aux tensions géopolitiques et aux hausses de taux et d'inflation qui ont accru l'amplitude des chocs dans le calcul de la VaR.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2022 :

— VaR de Crédit Agricole S.A. et filiales entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022

En millions d'euros



VaR stressée (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank)

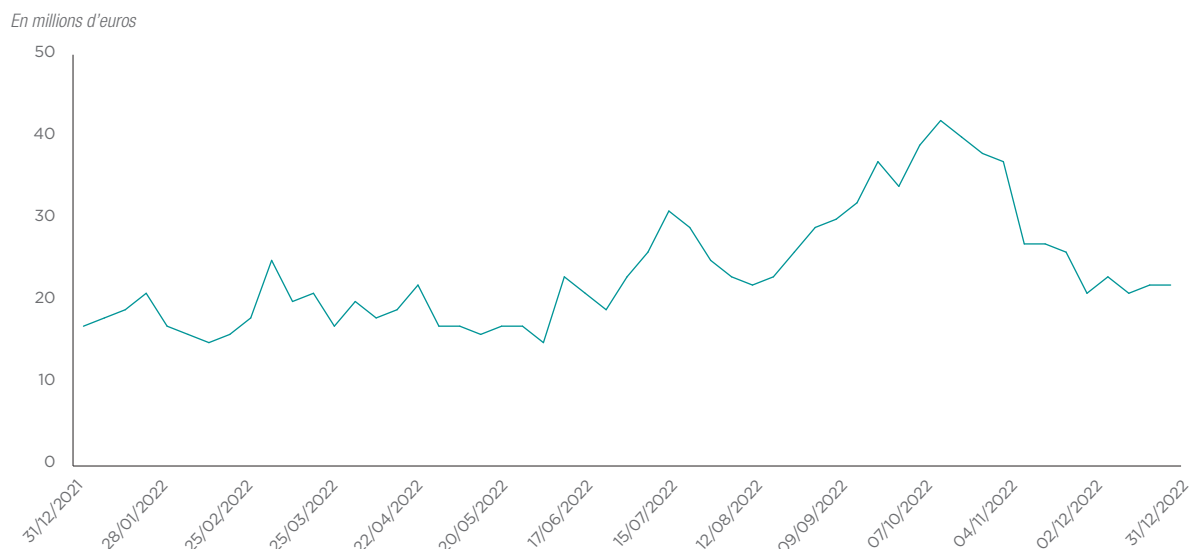
La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	31/12/2022	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2021
VaR stressée de Crédit Agricole CIB	22	15	42	24	17

— Évolution de la VaR stressée (99 %, 1 jour)

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de la VaR réglementaire stressée mesurée sur le périmètre de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sur l'année 2022.



À fin décembre 2022, la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank s'élève à 22 millions d'euros, en hausse de 5 millions d'euros par rapport à fin 2021. En moyenne sur l'année, la VaR stressée (24 millions d'euros) est en hausse de 6 millions d'euros par rapport à la moyenne de 2021, une évolution fortement corrélée au périmètre des activités de taux.

Exigence de fonds propres liée à l'IRC (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank)

L'IRC est calculée sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (i.e. hors positions de corrélation) de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	31/12/2022	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2021
Fonds propres IRC	147	147	250	190	188

V. Risque action

1. Portefeuilles de trading et Banking Book

Le risque action est présent dans les différents types d'activité. Le risque action porté par les activités de marché de Crédit Agricole CIB est couvert par l'encadrement global en VaR (cf. section IV ci-dessus). Le reste des encours exposés au risque sur action correspond aux portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Des entités du Crédit Agricole S.A. détiennent des portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions.

La note 1.2 "Principes et méthodes comptables" des états financiers présente les différents modes de valorisation des instruments de capitaux propres à la juste valeur. Au 31 décembre 2022, les encours exposés au risque actions s'élève à 47,7 milliards d'euros, y compris les portefeuilles des entreprises d'assurance pour 37,9 milliards d'euros.

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

2.6 GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du Groupe Crédit Agricole. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du Groupe Crédit Agricole est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au sein des Caisses régionales, les Conseils d'administration fixent les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de *trading* et déterminent les seuils d'alertes pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

II. Risque de taux d'intérêt global

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit "CRR2") modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques.

Pour simplifier la lecture, l'ensemble des informations relatives à la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie "Informations au titre du Pilier 3" du chapitre 3 "Risques

et Pilier 3". S'agissant en particulier de la gestion du risque de taux d'intérêt global, se reporter aux paragraphes a) et b) de la section 3.7.1 "Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire"

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit des positions de change structurelles (réévaluées par OCI) ou des positions de change opérationnelles (réévaluées par PnL).

1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe Crédit Agricole résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2022, en dollar US et devises liées au dollar US (dollar de Hong Kong notamment), en franc suisse, livre sterling, yuan chinois, zloty polonais, yen japonais et livre égyptienne.

Les grands principes de la gestion des positions de change structurelles sont :

- sur l'horizon d'une année, la couverture de la part des positions structurelles ayant vocation à devenir des positions opérationnelles (résultat en cours de formation ayant vocation à être distribué, participation ayant vocation à être cédée dans un horizon proche) ;
- sur un horizon plus moyen/long terme, un ajustement du niveau de couverture des positions de change structurelles dans le but d'immuniser le ratio CET1 du Groupe contre les variations des cours de change. Cela doit notamment se traduire par la mise en place de nouvelles couvertures en cas de situation de sur-immunisation ou la résiliation de couvertures existantes en cas de sous-immunisation.

Une entité pourra néanmoins choisir de ne pas couvrir une position libellée dans une devise en situation de sur-immunisation si le coût de la couverture est jugé trop important au regard du bénéfice tiré ou que le montant de la position en question est peu significatif.

Les positions de change structurelles du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux.

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de *trading* de change.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire au fait de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

1. Objectifs et politique

L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Il revient au Comité normes et méthodologies, après examen de l'avis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe, de valider la définition et les modifications de ces indicateurs tels que proposés par la Direction financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétit pour le risque de liquidité du Groupe. Le Comité des

risques Groupe, qui propose au Conseil d'administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Ainsi, chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et chacune des Caisses régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, les Comités actif-passif (ou leurs équivalents) de ces entités définissent un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à leurs activités. Ils peuvent également décider localement d'un encadrement plus restrictif que la notification Groupe.

3. Gestion de la liquidité

Crédit Agricole S.A. assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité. À ce titre, la Direction financière est en charge pour le refinancement à court terme de :

- la fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les certificats de dépôts négociables – CDN) ;
- la centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les Banques centrales des entités du Groupe et la définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- du recensement des besoins de ressources longues ;
- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année ;
- de la réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- de la fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments (cf. infra). L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen long terme. Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général adjoint et Directeur financier de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe.

4. Données quantitatives

4.1 Bilan cash au 31 décembre 2022

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash est calculé trimestriellement.

Le bilan cash est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash, dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (*nettings*) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert

et autres actifs et passifs font l'objet d'un *netting* pour un montant de 38 milliards d'euros à fin décembre 2022. De même, 94 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres *nettings* effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 202 milliards d'euros à fin décembre 2022, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation/règlement/liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des "Actifs de négoce à la clientèle".

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un *netting* dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (81 milliards d'euros à fin décembre 2022) étant intégré à l'actif dans les "Actifs de négoce à la clientèle" et au passif dans les "Ressources clientèle".

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les

émissions seniors dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement Banques centrales, les encours correspondant au TLTRO (*Targeted Longer Term Refinancing Operation*) sont intégrés dans les "Ressources marché long terme". En effet, les opérations de TLTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle respective à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les "Ressources marché long terme".

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

— Bilan cash bancaire avant *nettings* du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022

2 379 Mds€		2 379 Mds€	
Autres éléments de bilan faisant l'objet d'un <i>netting</i> 38		Autres éléments de bilan faisant l'objet d'un <i>netting</i> 38	
Reverse repos	109	Repos	94
Instruments dérivés actif et autres éléments nécessaires à l'activité Comptes de régularisation - actif Centralisation CDC	223	Instruments dérivés passif et autres éléments nécessaires à l'activité Comptes de régularisation - passif	181
	81		21
Caisse et dépôts Banques Centrales (y.c. réserves obligatoires)	212	Ressources marché CT	166
Actifs interbancaires	15		
Reverse repos et autres CT	16	Ressources marché MLT	284
Portefeuille titres (hors réserve repos et autres CT)	136		
Actifs de négoce à la clientèle	110		
		Ressources clientèle	1 068
Actifs clientèle (hors actifs de négoce à la clientèle)	1 131		
		Capitaux propres et assimilés	149
Actifs tangibles et intangibles	47		
Passage au périmètre prudentiel (soustraction principalement de l'activité d'assurance)	378	Passage au périmètre prudentiel (soustraction principalement de l'activité d'assurance)	378
ACTIF		PASSIF	

Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 667 milliards d'euros au 31 décembre 2022, fait apparaître un excédent de ressources stables sur emplois stables de 213 milliards d'euros, en baisse de 66 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2021, en raison notamment du remboursement d'une part significative de ressources TLTRO 3 (71 milliards d'euros) levées dans le contexte de crise Covid-19.

L'encours total TLTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 91 milliards d'euros ⁽¹⁾ au 31 décembre 2022. Il est précisé que la bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations a été étalée sur la durée des tirages jusqu'au 23 novembre 2022, conformément à l'annonce de la BCE du 27 octobre 2022. La sur-bonification a été étalée sur la durée de la période de sur-bonification considérée. Ainsi, la sur-bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations pour la deuxième période (juin 2021 à juin 2022) a été prise en compte au

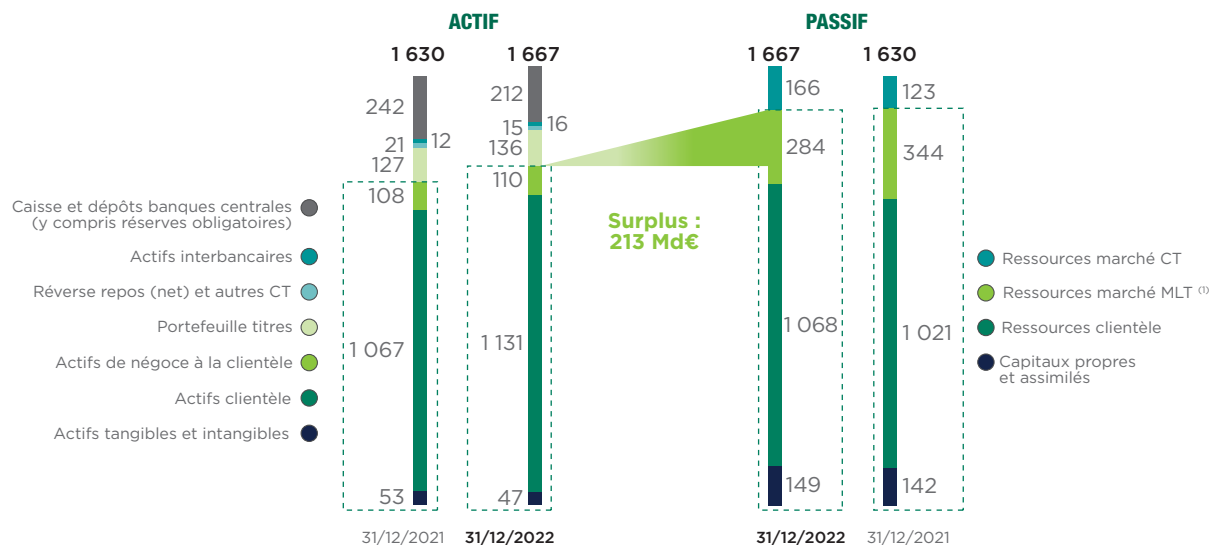
T2 2022 pour la totalité des tirages. Le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement TLTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à moyen terme de 110 à 130 milliards d'euros d'excédent de ressources stables, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir.

Par ailleurs, le Groupe affiche sur l'année 2022 un fort dynamisme de l'activité commerciale, avec une hausse de 47 milliards d'euros de la collecte et une hausse de 66 milliards d'euros des crédits et actifs de négoce.

Par ailleurs, compte tenu des excédents de liquidité, le Groupe affiche une position prêteuse à court-terme au 31 décembre 2022 (dépôts Banques centrales et replacements à court-terme supérieurs au montant de l'endettement court terme).

(1) Hors FCA Bank.

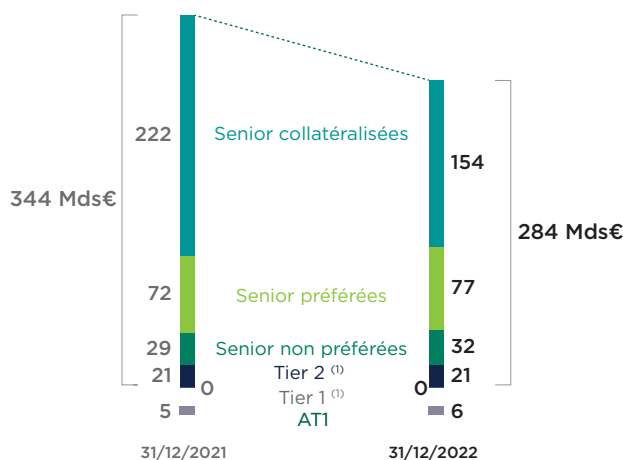
— Bilan cash bancaire du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022



(1) Les ressources de marché MLT intègrent les tirages sur le T-LTRO.

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 284 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de 60 milliards d'euros sur l'exercice en raison notamment du remboursement d'une part significative de ressources TLTRO 3. Hors impact TLTRO 3, les ressources de marché à moyen-long terme sont en hausse de 11 milliards d'euros sur l'année, impulsées par un plan de refinancement de marché soutenu.

— Évolution des ressources de marché long terme du Groupe Crédit Agricole



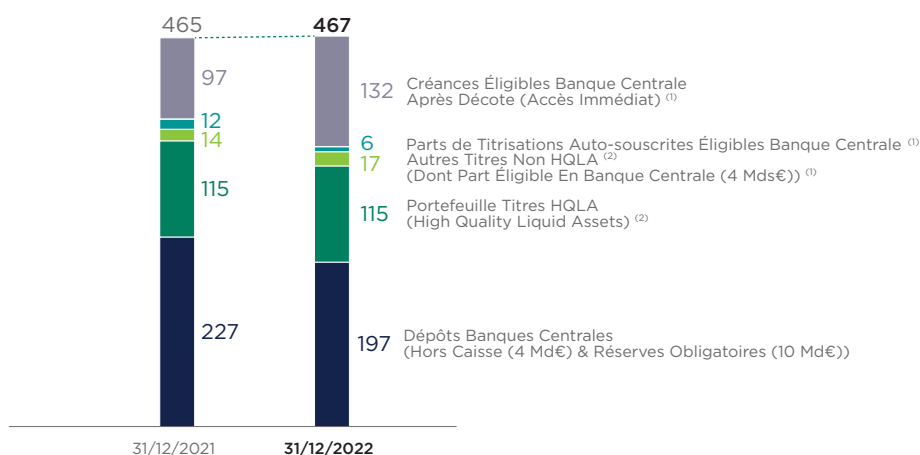
(1) Montant notionnel.
Vision comptable (hors ajustements prudentiels solvabilité).

4.2 Évolution des réserves de liquidité du Groupe Crédit Agricole

Les réserves de liquidité après décote atteignent 467 milliards d'euros au 31 décembre 2022. Elles couvrent plus de trois fois l'endettement court terme (hors remplacements en Banques centrales).

Elles demeurent à un niveau élevé, l'impact du remboursement significatif d'une part des ressources TLTRO 3 étant globalement neutre mais entraînant toutefois un changement de structure des réserves de liquidité (baisse des dépôts en Banque centrale compensée par la libération de créances éligibles auparavant mobilisées en collatéral des opérations TLTRO 3). Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs éligibles en Banque centrale après décote s'élèvent à 142 milliards d'euros.

— Réserves de liquidité du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022



(1) Éligibles au refinancement Banque centrale pour couverture potentielle du LCR.

(2) Titres disponibles, en valeur de marché après décote.

Les réserves de liquidité disponibles à fin 2022 comprennent :

- 132 milliards d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 6 milliards d'euros de parts de titrisation auto-détenues éligibles au refinancement Banques centrales après décote ;
- 197 milliards d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres d'un montant de 132 milliards d'euros après décote, constitué de titres HQLA liquéfiables sur le marché pour 115 milliards d'euros, et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 17 milliards d'euros après décote de liquéfaction (dont 4 milliards d'euros éligibles au refinancement Banque centrale).

Les réserves de liquidité se sont élevées en moyenne sur 2022 à 467 milliards d'euros.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

4.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018.

Moyenne sur 12 mois au 31/12/2022 (en milliards d'euros)	Groupe Crédit Agricole	Crédit Agricole S.A.
Coussin de liquidité	403,5	373,2
Total des sorties nettes de trésorerie	241,9	253,5
Ratio de couverture des besoins de liquidité ("LCR")	167,3 %	147,9 %

À noter : les ratios LCR moyens reportés ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 167,3 % et 147,9 % à fin décembre 2022. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à moyen terme d'environ 110 %.

Dans le contexte de crise sanitaire Covid-19, le niveau élevé des ratios LCR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages TLTRO 3 auprès de la Banque centrale.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites "stables" (i.e. de maturité initiale supérieure à un an) pour financer ses actifs à moyen/long terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 28 juin 2021.

Chiffres au 31/12/2022 (en milliards d'euros)	Groupe Crédit Agricole	Crédit Agricole S.A.
Besoin de financement stable	1 015,8	835,8
Financement stable disponible	1 198,5	954,5
Ratio de couverture des besoins de refinancement stable ("NSFR")	118,0 %	114,2 %

5. Stratégie et conditions de refinancement en 2022

L'année 2022 aura été marquée par un retour durable et élevée de l'inflation, amplifiée par la guerre en Ukraine, les problèmes de chaînes d'approvisionnements liés aux mesures de confinement en Chine, et la forte volatilité sur le marché des matières premières. Ces facteurs ont conjointement poussé les Banques centrales à entrer dans un cycle accéléré de hausse de taux et d'arrêt progressif de leurs programmes d'achat d'obligations sur fond de craintes quant à l'ampleur de l'impact sur la croissance. Cela a contribué à une forte volatilité sur les marchés, avec des fermetures temporaires du marché primaire et une augmentation des taux et *spreads* de crédit, renchérissant le coût de financement des émetteurs.

En Europe, afin d'enrayer les pressions inflationnistes, la Banque centrale européenne (BCE) a augmenté ses taux d'intérêt de référence pour les porter à 2,5 % fin 2022, réduit progressivement ses programmes d'achat (*Asset Purchase Programme*, *Pandemic Emergency Purchase Programme*, *Covered Bond Purchase Programme*) et a décidé de modifier les conditions du TLTRO. À partir de novembre 2022, le taux des TLTRO est devenu le même que celui de facilité de dépôt, incitant les banques à anticiper le remboursement de leurs tirages auprès de la Banque centrale. Dans cet environnement, les volumes de *covered bonds* émis en 2022 par les institutions financières ont été significativement supérieurs à ceux émis les années précédentes (206 milliards d'euros contre 98 milliards d'euros en 2021), de manière similaire pour le format Senior (202 milliards d'euros contre 159 milliards d'euros en 2021) et dans une moindre mesure pour le format subordonné (39 milliards d'euros vs 33 milliards d'euros en 2021). Outre-Atlantique, la Réserve fédérale (*Fed*) des États-Unis a également augmenté son taux d'intérêt de référence, passant d'une fourchette de 0 %-0,25 % à 4,25 %-4,50 % au cours de 2022.

Le deuxième semestre de 2022 a été marqué par des chiffres d'inflation en légère baisse en zone euro (9,2 % en décembre, après 10,1 % en novembre), principalement due aux mesures des gouvernements concernant notamment le coût de l'énergie, et d'un ralentissement des Banques centrales dans leur hausse de taux d'intérêt situés à des niveaux déjà élevés. Dans ce contexte, le quatrième trimestre a été exceptionnellement dynamique sur le marché primaire avec des taux et des *spreads* de crédit orientés à la baisse et des volumes importants levés sur les marchés.

V. Politique de couverture

Au sein du Crédit Agricole S.A., l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39 ⁽¹⁾), ils sont classés en instruments de dérivés détenus à des fins de transaction et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39. Ils sont également classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

L'ensemble des informations relatives à la politique de couverture du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie "Informations au titre du Pilier 3" du chapitre 3 "Risques et Pilier 3", dans le texte du paragraphe f) de la section 3.7.1 "Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire"

2. Couverture de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Une troisième catégorie de couverture concerne la couverture d'investissements réalisés dans des entités (essentiellement des filiales ou succursales étrangères) dont la devise fonctionnelle est différente de celle du Groupe. Le niveau de couverture est calibré devise par devise avec comme principal objectif l'immunisation du ratio CET1 contre les variations des cours de change. Les instruments de couverture de ces investissements à l'étranger (essentiellement des emprunts dans la devise ou des swaps de change) font l'objet d'une documentation comptable dite de *Net Investment Hedge*. Les variations de valeur de ces couvertures liées au risque couvert (à savoir ici le risque de change) sont enregistrées, pour la part efficace, par contrepartie des capitaux propres recyclables dès lors que le montant de l'actif net en devise couvert est supérieur ou égal au nominal (ou notionnel) de l'instrument de couverture. Toute inefficacité est enregistrée directement par contrepartie du compte de résultat.

(1) Conformément à la décision du Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

2.7 RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Les informations de cette section viennent en complément de la note 4 aux états financiers consolidés de Crédit Agricole Assurances et sont couvertes par le rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés.

Compte tenu de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, le groupe Crédit Agricole Assurances est principalement exposé aux risques de marché (risque action, risque de *spread*) et à des risques de nature actif/passif (risque de liquidité et de taux). Le groupe Crédit Agricole Assurances est également soumis à des risques d'assurance. Enfin, il est soumis à des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution de ses processus, à des risques de non-conformité et à des risques juridiques.

I. Gouvernance et organisation de la gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole Assurances

Le système de gouvernance des risques du groupe Crédit Agricole Assurances repose sur les principes suivants :

- il s'inscrit au sein du dispositif des fonctions de contrôle qui inclut la Ligne métier "Risques et contrôle permanent", en charge du pilotage (encadrement, prévention) et du contrôle de deuxième degré, la Ligne métier "Audit interne", en charge du contrôle périodique, et la Ligne métier "Conformité" au niveau de Crédit Agricole S.A. À ces fonctions s'ajoute la fonction Actuarielle au niveau de Crédit Agricole Assurances, conformément à la réglementation des sociétés d'assurance ;
- il est piloté par la fonction Gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances, qui dirige la Ligne métier "Risques", supervise les dispositifs, et assure par des normes et principes Groupe la cohérence des systèmes de gestion des risques des filiales, en appui sur des experts pour chaque grande catégorie de risques ;
- il est fondé sur le principe de subsidiarité. Chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances a la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de son dispositif de gestion des risques solo, dans le respect des principes et règles de Crédit Agricole S.A., des principes et règles de pilotage du groupe Crédit Agricole Assurances et de la réglementation locale pour ce qui concerne les filiales à l'international.

La gouvernance des risques repose sur :

- la Direction générale, composée du Directeur général et des seconds dirigeants effectifs au sens de Solvabilité 2, et le Conseil d'administration, responsables in fine du respect par le groupe Crédit Agricole Assurances des dispositions légales et réglementaires de toute nature ;
- le Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances, instance stratégique de la Direction générale, qui s'appuie sur des Comités de niveau Groupe (notamment le Comité risques et contrôle interne, le Comité stratégique financier, plan, budget, résultats, le Comité stratégique ALM et Investissements, le Comité stratégique réassurance) ;
- les quatre fonctions clés (Risques, Conformité, fonction Actuarielle, Audit interne), dont les représentants ont été désignés par le Directeur général. Leur nomination est validée par le Conseil d'administration et notifiée à l'autorité de contrôle national compétente. La coordination des quatre fonctions clés est assurée par le Comité des risques et du contrôle interne du groupe Crédit Agricole Assurances. Les responsables des fonctions clés ont un accès direct au Conseil d'administration auquel elles présentent les résultats de leur activité a minima annuellement ;
- un dispositif de contrôle interne, défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens de la réglementation), la sécurité et l'efficacité des opérations. Crédit Agricole Assurances fait valider par son Conseil d'administration ses politiques de risques ;

- le processus d'évaluation interne de la solvabilité et des risques du groupe Crédit Agricole Assurances (ORSA), synchronisé avec les autres processus stratégiques PMT/Budget, *capital planning* et l'actualisation du cadre de Risques et des politiques métiers. Les évaluations prospectives réalisées dans ce cadre permettent d'analyser les conséquences de situations adverses sur les indicateurs de pilotage du Groupe et de prendre si besoin les actions nécessaires.

1. Organisation de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances est piloté par le Directeur en charge de la fonction Gestion des risques, rattaché fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole Assurances et hiérarchiquement au Directeur risques Groupe de Crédit Agricole S.A. Il s'appuie sur les responsables de la fonction de Gestion des risques des entités qui lui sont rattachés hiérarchiquement pour les entités françaises et fonctionnellement pour les entités à l'international. Le fonctionnement de la Ligne métier Risques Assurances est matriciel, croisant les organisations de niveau entité avec les approches Groupe par type de risques.

L'organisation en Ligne métier hiérarchie garantit l'indépendance, avec un rôle de "second regard" (émission d'avis) vis-à-vis des fonctions opérationnelles, qui gèrent les risques au quotidien, prennent les décisions et exercent le contrôle de premier niveau sur la bonne exécution de leurs processus.

2. Dispositif de gestion des risques

Au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, le groupe Crédit Agricole Assurances s'est fixé un cadre d'appétit pour le risque à respecter. Celui-ci est composé d'indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de son cadre de Risques.

Le cadre de Risques du groupe Crédit Agricole Assurances formalise le dispositif d'encadrement des risques, et notamment les limites et seuils d'alerte, pour les différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie.

Il est revu au moins annuellement et validé, ainsi que la déclaration d'appétit pour le risque, par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances, après examen par le Comité des risques de Crédit Agricole S.A. (émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A., présidé par son Directeur général) des indicateurs et limites majeurs. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte et, le cas échéant, les mesures correctives associées sont notifiées à la Direction générale et au Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances voire au Comité des risques de Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de son ressort.

Le tableau de bord Risques trimestriel du groupe Crédit Agricole Assurances, complété par un reporting mensuel, assure une surveillance de l'évolution du profil de risque du Groupe et l'identification des éventuelles déviations.

Un suivi du respect du cadre d'appétit pour le risque est régulièrement présenté au Conseil d'administration.

Des instances dédiées permettent de piloter de manière cohérente les risques au niveau Groupe : Comité bimensuel de surveillance des risques, Comité mensuel des risques financiers, revues de portefeuilles par type d'actifs, les éléments d'actualité étant présentés mensuellement au Comité exécutif.

Par ailleurs, un Comité des modèles assurantiels de niveau groupe Crédit Agricole Assurances, piloté par la Ligne métier Risques, valide les méthodologies des modèles et indicateurs associés aux risques majeurs du groupe Crédit Agricole Assurances ou présentant des enjeux transverses pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Au niveau des entités

Dans le respect du cadre Groupe, les compagnies définissent leurs propres dispositifs de surveillance et maîtrise des risques : cartographie des processus et des risques, cadre de Risques déclinant, en fonction de leur appétit pour le risque, les limites globales du groupe Crédit Agricole Assurances selon un processus coordonné par la holding et les complétant, si besoin, par des limites visant à maîtriser leurs risques spécifiques.

Elles formalisent par ailleurs les politiques et procédures structurant de manière stricte la gestion de leurs risques (règles d'acceptation des risques lors de la souscription des contrats d'assurance, de provisionnement et de couverture des risques techniques par la réassurance, de gestion des sinistres...).

Pour les filiales à l'International, Crédit Agricole Assurances a élaboré un recueil de normes à transposer par chaque entité, qui délimite le champ des décisions décentralisées et précise les règles à respecter en termes de processus de décisions.

Pour la gestion opérationnelle de ses risques, chaque entité s'appuie sur des Comités périodiques (placement, ALM, technique, réassurance...) qui permettent de suivre, à partir des reportings établis par les métiers, l'évolution des risques, de présenter les études en appui à la gestion de ceux-ci et de formuler, si besoin, des propositions d'actions. Les incidents significatifs et les dépassements de limites donnent lieu à alerte, soit à la Direction des risques du Groupe Crédit Agricole (pour les limites de niveau groupe Crédit Agricole Assurances), soit à la Direction générale de Crédit Agricole Assurances/la Direction de l'entité, et font l'objet de mesures de régularisation.

Le dispositif de gestion des risques est examiné lors des Comités des risques et du contrôle interne de chaque filiale, à la lumière des résultats des contrôles permanents, de l'analyse de leur tableau de bord Risques et des conclusions des missions de contrôle périodique.

II. Risques de marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales vie en France et à l'International (Italie principalement), et donc du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés, le groupe Crédit Agricole Assurances est particulièrement concerné par les risques de marché.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les risques de marché auxquels est soumis le groupe Crédit Agricole Assurances sont de plusieurs natures :

- risque de taux d'intérêt ;
- risques actions ;
- risque de change ;
- risque de *spread*. Ce risque est détaillé dans une section spécifique.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher...).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi spécifique.

Ainsi, la politique financière du groupe Crédit Agricole Assurances prévoit un cadrage actif-passif visant à concilier la recherche de rendement pour les assurés, la préservation des équilibres ALM et le pilotage du résultat pour l'actionnaire. Ce cadrage repose sur des études de type "rendement/risques", "scénarios de stress" et "analyses de sensibilités aux facteurs de risques", pour dégager les caractéristiques des montants à placer, les contraintes et objectifs sur les horizons court/moyen et long termes, et un diagnostic de marché, accompagné de scénarios économiques, pour identifier les opportunités et contraintes en termes d'environnement et de marchés.

La Direction des investissements de Crédit Agricole Assurances contribue à l'élaboration de la politique de placement du groupe Crédit

Agricole Assurances, ainsi que de celles des filiales (prenant en compte leurs propres contraintes ALM et objectifs financiers), soumises pour validation à leur Conseil d'administration respectif, et en suit la mise en œuvre. À ce titre, elle assure notamment la supervision des prestations de gestion des placements déléguées à Amundi (mandats de gestion confiés par les compagnies). Par ailleurs, elle réalise en direct (hors mandat) des investissements, dans une optique de diversification, pour le compte des compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances (immobilier et Infrastructures tout particulièrement).

1. Risque de taux d'intérêt

Nature de l'exposition et gestion du risque

Le risque de taux concerne l'impact sur la valeur du portefeuille obligataire de mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt.

Le portefeuille obligataire, hors unités de compte et hors OPCVM, du groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 186 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (en valeur de marché), contre 232 milliards d'euros fin 2021.

Le risque de taux pour les compagnies d'assurance vie est lié aux interactions entre l'actif (gestion financière) et le passif (comportement des assurés) et sa gestion nécessite une approche globale combinant stratégie financière, constitution de réserves, politique commerciale et résultat. Crédit Agricole Assurances s'appuie sur un dispositif de gestion du risque de taux d'intérêt comportant des limites de risques ainsi qu'une gouvernance associée (Comité actif-passif, présentation de scénarios de stress en Conseil d'administration...).

Un risque de hausse des taux d'intérêt peut se matérialiser si un décalage apparaît entre le taux de rendement servi par l'assureur (lié au taux des obligations déjà en stock) et celui attendu par les assurés dans un environnement de taux élevé, voire celui procuré par d'autres placements d'épargne. Il peut entraîner une vague de rachats des contrats, contraignant l'assureur à céder des actifs, notamment obligataires, en moins-values latentes (ce qui engendrerait des pertes).

Ainsi, Crédit Agricole Assurances met en œuvre des mesures face au risque de hausse des taux :

- ajustement de la durée de l'actif en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- conservation de liquidités ou de placements mobilisables avec un faible risque de moins-value ;
- gestion dynamique du portefeuille de placements et constitution de réserves donnant la capacité de rehausser le rendement (réserve de capitalisation, Provision pour Participation aux Excédents – PPE) ;
- couverture à la hausse des taux par des produits dérivés ;
- fidélisation des clients afin de limiter les rachats anticipés.

Un contexte de taux bas exerce une pression sur la rentabilité de l'activité d'assurance vie de Crédit Agricole Assurances : il conduit à une situation où le rendement des titres entrant en portefeuille est inférieur aux taux servis sur les contrats d'assurance vie. Les risques liés aux taux minimums garantis sont traités en France au niveau réglementaire par des mécanismes de provisions prudentielles.

Crédit Agricole Assurances dispose également de différents leviers face à ce risque de baisse des taux :

- arrêt de la production de contrats avec des taux minimums garantis supérieurs à zéro (depuis 2000 pour la principale compagnie vie française), de sorte que le taux moyen garanti global est en baisse régulière ;
- modération de la participation aux bénéfices versée ;
- couverture financière par des actifs obligataires et des swaps/swaptions pour gérer le risque de réinvestissement ;
- adaptation de la gestion actif-passif et des politiques d'investissement à l'environnement de taux très bas ;
- augmentation prudente du poids des actifs de diversification ;
- adaptation de la politique commerciale en faveur de la collecte vers les contrats en unités de compte.

Le tableau de bord du groupe Crédit Agricole Assurances, présenté au Comité exécutif, comporte des indicateurs permettant de suivre la nature de ce risque : taux minimum garanti moyen, taux de couverture du portefeuille obligataire, dotation aux réserves...

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Passifs techniques

Les passifs techniques du groupe Crédit Agricole Assurances sont peu sensibles aux risques de taux pour les raisons suivantes :

- **provisions épargne** (plus de 90 % des provisions techniques hors unités de compte) : ces provisions techniques sont calculées sur la base du taux du tarif (celui-ci ne variant pas dans le temps pour un

même contrat) ; ainsi, une variation des taux d'intérêt n'aura aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;

- **provisions dommages** : ces provisions techniques n'étant pas actualisées, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- **provisions mathématiques de rentes** (dommages corporels, incapacité/invalidité) : le taux d'actualisation retenu dans le calcul de ces provisions étant fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de calcul, le montant de ces engagements varie en fonction des taux d'intérêt ; compte tenu du faible montant de ces engagements techniques, ce risque n'est pas significatif pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Placements financiers

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du groupe Crédit Agricole Assurances permet d'évaluer l'impact d'un mouvement de taux. Elle est déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt (nets de la participation au bénéfice différée et de l'impôt) :

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 100 pb des taux sans risques	(58)	(1600)	(63)	(2 035)
Baisse de 100 pb des taux sans risques	58	1600	85	2 039

Ce tableau donne l'impact mécanique immédiat sur le portefeuille d'actifs sur la base d'un bilan statique, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future. Il n'intègre donc pas l'impact dans le temps d'une variation des taux sur les rendements et sur les revenus de l'assurance. Les impacts sont calculés sur une base IFRS 4.

Les impacts présentés ci-dessus prennent en compte les éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Quand les titres sont comptabilisés en actifs à la juste valeur par capitaux propres, les impacts sont présentés dans la colonne "Impact capitaux propres". S'ils sont comptabilisés en actifs à la juste valeur par résultat, les impacts sont présentés dans la colonne "Impact résultat net".

Pour rappel, Crédit Agricole Assurances emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (cette approche est présentée dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances). La sensibilité des actifs désignés est enregistrée en capitaux propres.

Dettes de financement

Les emprunts contractés par le groupe Crédit Agricole Assurances sont principalement rémunérés à taux fixe, les intérêts sont donc peu sensibles aux variations de taux.

2. Risques actions et autres actifs dits de diversification

Nature de l'exposition et gestion du risque

L'exposition aux marchés actions et autres actifs dits de diversification (*private equity* et infrastructures cotées ou non, immobilier et gestion alternative) permet de capter le rendement de ces marchés (avec notamment une faible corrélation de l'immobilier par rapport aux autres classes d'actifs). Le risque de marché sur les actions et autres actifs de diversification est défini comme un risque de volatilité en termes de valorisation et, donc, de provisionnement comptable susceptible d'impacter la rémunération des assurés (provision pour dépréciation durable, provision pour risque d'exigibilité). Afin de contenir cet effet, pour les portefeuilles vie notamment, des études d'allocations sont menées visant à déterminer un plafond pour la part de ces actifs de diversification et un niveau de volatilité à ne pas dépasser.

Les actions et autres actifs de diversification sont détenus en direct ou à travers des OPCVM dédiés au groupe Crédit Agricole Assurances permettant une diversification géographique, dans le respect des politiques de risques correspondantes. Divers jeux de limites (par classe d'actifs et globalement pour la diversification) et règles de concentration encadrent l'exposition à ces actifs.

Le respect de ces limites fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Les principales classes d'actifs composant le portefeuille global sont présentées en note 6.4 des comptes consolidés et la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés à leur coût d'acquisition au bilan en note 6.5.1 de l'annexe aux comptes consolidés, inclus dans le document de référence de Crédit Agricole Assurances.

Analyse de sensibilité au risque actions

Une évaluation chiffrée du risque actions peut être exprimée par la sensibilité déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	136	122	154	179
Baisse de 10 % des marchés actions	(138)	(122)	(156)	(179)

Les impacts sont calculés sur une base IFRS 4.

Les impacts présentés ci-dessus prennent en compte les éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur, les provisions pour garantie plancher et la provision liée au droit de renonciation des contrats en unités de compte ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat impactent le résultat net ; celles des instruments de capitaux propres classés sur option à la juste valeur par capitaux propres non recyclables impactent les réserves latentes.

En outre, Crédit Agricole Assurances emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (cette approche est présentée dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés). La sensibilité des actifs désignés est enregistrée en capitaux propres.

3. Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport à l'euro. Pour Crédit Agricole Assurances, ce risque est très marginal comme le montre la sensibilité au risque de change, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de chaque devise par rapport à l'euro (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % de chaque devise étrangère par rapport à l'euro	0,0	2,7	0,0	2,0
Baisse de 10 % de chaque devise étrangère par rapport à l'euro	(0,0)	(2,2)	(0,0)	(1,7)

Les impacts sont calculés sur une base IFRS 4.

L'exposition au risque de change de Crédit Agricole Assurances est de deux natures :

- une exposition structurelle limitée, en yen sur sa filiale CA Life Japan, avec un ratio de couverture de 96 % (exposition nette faible de 4,3 millions d'euros à fin 2022), et en PLN sur la filiale CA Zycie, avec un ratio de couverture de 85 % (exposition nette de 3,7 millions d'euros à fin 2022) ;
- une exposition opérationnelle résultant de la non-congruence entre la devise d'un actif et celle de ses engagements au passif : le portefeuille global du groupe Crédit Agricole Assurances, en représentation d'engagements en euro, est essentiellement investi en instruments financiers libellés en euro. Toutefois, l'optimisation du couple rendement/risque et la recherche de diversification amènent, dans les fonds dédiés et dans les mandats taux, à chercher à bénéficier de décalages de croissance anticipés et d'écart de taux d'intérêt entre grandes zones géographiques. La stratégie de couverture du risque de change consiste à ne pas couvrir les devises des pays émergents quelle que soit la classe d'actifs et, en revanche, à couvrir les devises des pays développés, avec possibilité d'exposition tactique limitée sur le dollar américain. Globalement l'exposition de change au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances est contrainte par une limite en valeur de marché par rapport au portefeuille total et deux sous-limites pour les devises émergentes et le dollar américain.

4. Risque de liquidité

Nature de l'exposition et gestion du risque

Pour Crédit Agricole Assurances, le risque de liquidité correspond essentiellement à sa capacité à faire face à ses passifs exigibles.

Dans cette optique, les compagnies combinent plusieurs approches.

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements (majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs dont les marchés sont peu profonds comme, par exemple, le *private equity*, les obligations non notées, la gestion alternative...).

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances, sont définis par les compagnies, dans le cadre de leur gestion actif/passif :

- pour les compagnies vie, ces dispositifs ont pour objectif d'assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats/décès, voir ci-après l'indicateur de surveillance de liquidité). Ils encadrent la liquidité à long terme (suivi et limitation des gaps annuels de trésorerie en *run-off*), à moyen terme (taux dit de "réactivité" détaillé ci-dessous) et, en cas d'incertitude sur la collecte nette, à court terme (liquidités à une semaine, et à un mois avec suivi journalier des rachats). Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés

seraient indisponibles, existent également (possibilité de mise en pensions avec collatéral en liquidité, voire actifs éligibles auprès de la Banque centrale européenne) ;

- pour les compagnies non-vie, des liquidités ou des actifs peu réactifs sont conservés, dont la part est dimensionnée pour répondre à un choc de passif.

Le taux dit de "réactivité" mesure la capacité à mobiliser des actifs courts à moins de deux ans ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital ; il est régulièrement mesuré et comparé à un seuil fixé par chaque compagnie vie.

Par ailleurs, en situation de hausse des taux d'intérêts, la valeur des titres achetés diminue, le portefeuille se retrouvant en situation de moins-value latente. Une hausse imprévue des rachats pourrait imposer aux compagnies d'assurance n'ayant pas prévu les dispositions nécessaires de liquider ces investissements à échéance fixe afin d'obtenir des liquidités pour respecter ses engagements à un moment où les cours de ces actifs ne sont pas favorables, ce qui pourrait entraîner des moins-values de cession significatives pour le Groupe. Pour pallier à cette situation, Crédit Agricole Assurances a mis en place des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de liquidité. Le Groupe a notamment constitué depuis plusieurs années une provision pour participation aux bénéfices (PPE) de 12,0 milliards d'euros, soit 5,7 % des encours euros au 31 décembre 2022. Crédit Agricole Assurances dispose par ailleurs de sources importantes de collecte de liquidités à travers notamment les arrivées à échéances de titres détenus et les encaissements de coupons et dividendes. Au 31 décembre 2022, après une année de hausse des taux, la participation aux bénéfices différée active, qui représente les effets directs qu'auraient sur les droits des assurés la réalisation des plus ou moins-values latentes des actifs, est de 16,8 milliards d'euros (se référer à la note 5.11 des comptes consolidés). Le taux de rachat de Predica, principale filiale du Groupe en épargne et retraite, est de 3,5 % (3,4 % en 2021).

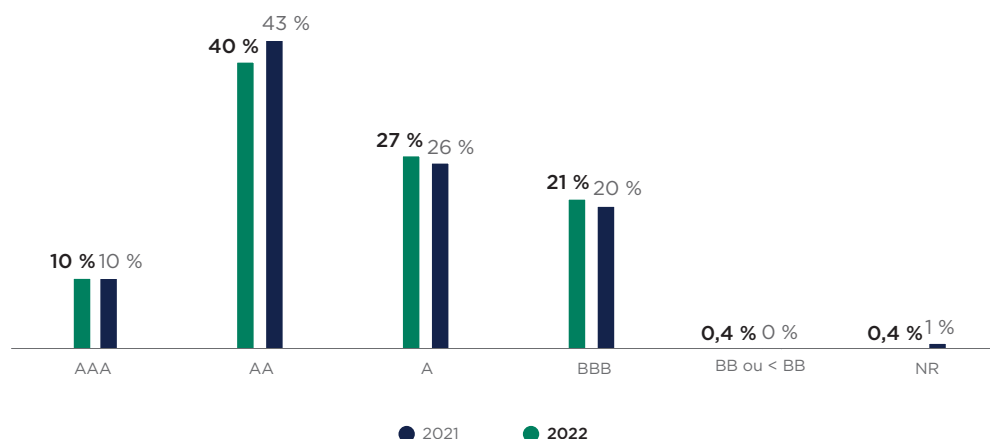
Profil des échéances du portefeuille des placements financiers

La note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances, qui figurent en partie 6 du Document d'enregistrement universel, présente l'échéancier du portefeuille obligataire (hors contrats en unités de compte).

Ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle

La note 6.23 de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances, qui figurent en partie 6 du Document d'enregistrement universel, fournit des informations sur l'échéancier estimé des passifs d'assurance de Crédit Agricole Assurances (hors les contrats en unités de compte dont le risque est porté par les assurés).

Le portefeuille obligataire (hors unités de compte et hors OPCVM) ventilé par notation financière se présente ainsi :



Financement

En tant que holding, Crédit Agricole Assurances assure le refinancement des filiales afin de leur permettre de satisfaire à leur exigence de solvabilité et de mener leur gestion opérationnelle en termes de besoins de trésorerie. Elle se refinance elle-même auprès de son actionnaire Crédit Agricole S.A. et, depuis 2014, en émettant des dettes subordonnées directement sur le marché.

La structure de ses dettes de financement et leur ventilation par échéance figure à la note 6.21 de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances (partie 6 du Document d'enregistrement universel).

III. Risque de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte lié au défaut d'un émetteur. Ce risque se traduit pour les titres de dettes par la diminution de leur valeur.

Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers. Le risque de contrepartie sur les créances des réassureurs est abordé dans la section sur les risques d'assurance.

L'analyse du risque de contrepartie pour les émetteurs et pour les opérations de marché de gré à gré (dérivés) est effectuée par les équipes Risques d'Amundi, dans le cadre des mandats de gestion confiés par les compagnies à Amundi.

Le risque de contrepartie est maîtrisé, tant au niveau global du groupe Crédit Agricole Assurances qu'au niveau des portefeuilles de chaque entité, par le biais de limites portant sur la notation, les concentrations émetteurs et sectorielles.

Ainsi, sont définies des limites encadrant la répartition des émissions dans les différentes tranches de notation. La notation utilisée est celle dite "Solvabilité 2" correspondant à la seconde meilleure des trois notations Standard & Poor's, Moody's et Fitch. La part des émissions "haut rendement" détenues en direct ou au travers de fonds est strictement contrainte et seules des émissions à minima BB sont autorisées à l'achat dans les mandats. Les émetteurs non notés par une agence externe mais bénéficiant d'une notation interne de Crédit Agricole S.A. sont sélectionnés selon un processus rigoureux.

La ventilation du portefeuille obligataire par notation financière permet d'apprécier sa qualité de crédit.

La concentration sur un même émetteur (actions et instruments de taux) ne peut dépasser un pourcentage du portefeuille global fixé en fonction de la nature et la qualité de l'émetteur. La diversification à l'intérieur des tranches de notation A et BBB est de surcroît assurée en limitant le poids des dix premiers émetteurs. Des revues trimestrielles sont menées avec les équipes Risques d'Amundi, d'une part, et avec la Direction des risques du Crédit Agricole S.A., d'autre part.

Les concentrations sur les souverains et assimilés font l'objet de limites individuelles en liaison avec le poids de la dette dans le PIB et la notation interne des pays.

L'exposition aux dettes souveraines des pays Italie, Espagne, Portugal et Irlande fait l'objet d'autorisations du Comité risques Groupe de Crédit Agricole S.A. Elle est concentrée sur le souverain italien détenu par la filiale italienne de Crédit Agricole Assurances. La dette d'émetteurs grecs reste interdite à l'achat.

Pour les produits dérivés négociés de gré à gré auxquels les compagnies peuvent recourir pour couvrir des expositions au risque de taux présentes dans leurs bilans, la maîtrise du risque de contrepartie est assurée par la mise en place de contrats de collatéraux en cash.

IV. Risques d'assurance

Les activités d'assurance exposent le groupe Crédit Agricole Assurances à des risques concernant principalement la souscription, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

La maîtrise des risques lors de la conception d'un nouveau produit d'assurance, ou en cas d'évolution significative des caractéristiques d'un produit existant, est assurée dans chaque entité par une démarche associant l'ensemble des Directions opérationnelles concernées ainsi que les Risques, la Conformité, la fonction Actuarielle et le Juridique, avec la validation du produit dans un Comité ad hoc (Comité nouvelle activité et nouveau produit).

1. Risque de souscription d'assurance

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon qu'il s'agit d'assurance vie ou non-vie :

Risques de souscription d'assurance vie

Crédit Agricole Assurances est exposé, au travers de ses activités d'Épargne, Retraite et Prévoyance et des garanties vie associées à ses contrats d'assurance des emprunteurs, aux risques biométriques (longévité, mortalité, incapacité de travail, dépendance et invalidité), au risque de chargement (insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs) mais surtout au risque comportemental de rachats (par exemple, suite à une hausse des taux qui réduit la compétitivité de l'assurance-vie ou à un mouvement de défiance à l'encontre du Groupe Crédit Agricole ou à une évolution juridique comme l'amendement Bourquin de la loi Sapin 2 ou la loi Lemoine).

En effet, les provisions techniques vie, majoritairement portées par les compagnies françaises, proviennent essentiellement des opérations d'épargne en euro ou en unité de compte (UC). Pour la plupart des contrats en UC, l'assuré supporte directement le risque de fluctuation de la valeur des supports sous-jacents. Certains contrats peuvent toutefois prévoir une garantie plancher en cas de décès, qui expose alors l'assureur à un risque financier, en liaison avec la valorisation des UC du contrat et la probabilité de décès de l'assuré, qui fait l'objet d'une provision technique spécifique.

En épargne, les taux de rachats de chaque compagnie vie sont surveillés et comparés aux taux de rachats structurels établis sur la base des historiques ainsi qu'à ceux du marché.

En ce qui concerne la prévoyance, l'assurance des emprunteurs et les rentes, la politique de souscription, qui définit les risques assurés, les conditions de souscription (cible clientèle, exclusions de garanties) et les normes de tarification (notamment les tables statistiques utilisées,

construites à partir de statistiques nationales, internationales ou de tables d'expérience) contribue à la maîtrise du risque.

Le risque "catastrophe", lié à un choc de mortalité serait susceptible d'impacter les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. L'adéquation du programme de réassurance contribue à limiter ce risque.

Risques de souscription d'assurance non-vie

En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteurs, le risque de souscription peut se définir comme le risque que les primes encaissées soient insuffisantes par rapport aux sinistres à régler. Crédit Agricole Assurances est plus particulièrement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel, qu'il ait pour origine le risque de catastrophe (notamment climatique) ou la survenance de sinistres individuels de montant élevé.

La politique de souscription définit, pour les partenaires en charge de la distribution, le cadre d'acceptation des risques (avec l'objectif d'assurer une sélection adéquate des risques souscrits et leur mutualisation au sein du portefeuille de contrats pour optimiser les marges techniques). Les règles et modalités de tarification sont également formalisées.

Le rapport entre le montant des sinistres déclarés et les primes est comparé à des objectifs revus annuellement. Cela constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque pour identifier, si besoin, les axes d'amélioration du résultat technique.

En assurance non-vie, le risque de concentration, qui se traduirait par un cumul d'indemnités à payer lors d'un sinistre, peut provenir :

- de cumuls de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur le même objet de risque ;
- de cumuls de sinistres dans lesquels des contrats sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe Crédit Agricole Assurances sur des objets de risques différents susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert, d'une part, par une politique de souscription diversifiée au sein d'un même territoire et, d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières liées à la survenance d'un événement de risque majeur (tempête, catastrophe naturelle...), la politique de réassurance (cf. ci-après risque de réassurance) prenant en compte cette dimension.

2. Risque de provisionnement

Le risque de provisionnement caractérise le risque d'écart entre les provisions constituées et les provisions nécessaires pour couvrir les engagements. Il peut être lié à l'évaluation du risque (volatilité introduite par les taux d'actualisation, évolutions réglementaires, risques nouveaux pour lesquels on dispose de peu de profondeur statistique...) ou une modification des facteurs de risques (vieillesse de la population, par exemple, en dépendance ou en santé, renforcement de la jurisprudence pour la responsabilité civile professionnelle, l'indemnisation des dommages corporels...).

La politique de provisionnement établie par chacune des compagnies vise à garantir une appréciation prudente de la charge des sinistres survenus et à survenir, afin que les provisions comptables aient une probabilité élevée d'être suffisantes pour couvrir la charge finale.

Les méthodes de constitution des provisions (dossier par dossier) pour les sinistres IARD, fonction des produits et des garanties impactées, sont documentées et les règles de gestion appliquées par les gestionnaires de sinistres sont décrites dans des manuels.

Les choix de méthodes statistiques d'estimation des provisions comptables (intégrant notamment les provisions pour tardifs) sont justifiés à chaque arrêté.

Le plan de contrôle permanent local couvre le contrôle de la politique de provisionnement.

Les Commissaires aux comptes font une revue actuarielle des provisions à l'occasion de leur revue des comptes annuels.

La ventilation des provisions techniques relatives à des contrats d'assurance vie et non vie est présentée en note 6.23 des comptes consolidés.

3. Risque de réassurance

Les risques de réassurance sont de trois natures :

- inadéquation du programme de réassurance (couverture insuffisante ou au contraire paiement d'une prime trop élevée obérant les marges techniques et la compétitivité) ;
- risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient ;
- absence ou quasi-absence de réassurance sur une activité ou une garantie offerte (l'offre de réassurance, les montants pouvant être

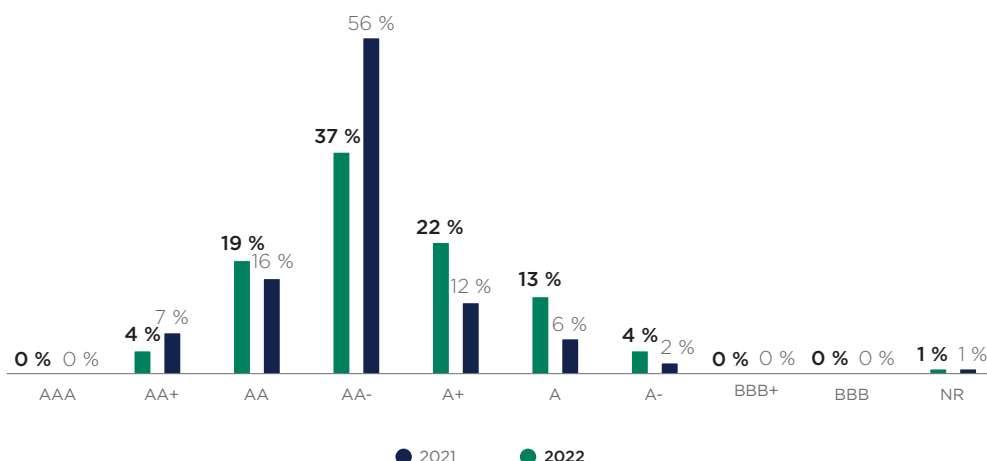
couverts et le coût de la couverture dépendant des conditions de marché susceptibles de varier de manière significative).

Chaque compagnie établit sa politique de réassurance, qui vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat ; celle-ci intègre des principes de maîtrise des risques homogènes au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances qui consistent à :

- contracter avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, avec un suivi des notations des réassureurs au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances ;
- assurer une correcte dispersion des primes cédées entre réassureurs ;
- suivre la bonne adéquation de la couverture, par la réassurance, des engagements pris envers les assurés et des résultats de la réassurance traité par traité.

Les plans de réassurance sont revus annuellement en Conseil d'administration au niveau de chaque filiale.

Leur ventilation par notation financière des réassureurs se présente comme suit :



4. Risques émergents

La veille permanente sur les risques relatifs à l'assurance est conduite par la Direction des risques, en lien notamment avec les autres fonctions clés.

Cette veille s'alimente de sources multiples (recherches économiques, analyses internes et externes, études publiées par l'ACPR, l'EIOPA...). Elle est relayée dans les pages Actualités du Comité de surveillance des risques, qui réunit bimensuellement l'ensemble des RFGR et des experts Risques, et dans le Flash (tableau de bord des risques du groupe Crédit Agricole Assurances) communiqué mensuellement au Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances.

Un Comité veille regroupant les RFGR et les experts Risques a été mis en place afin de partager sur ces sujets et d'identifier les éventuels impacts pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

V. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut les risques générés par le recours à des sous-traitants en externalisation.

Les entités de Crédit Agricole Assurances appliquent les directives du Groupe Crédit Agricole en matière de démarche de maîtrise des risques, tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au niveau de chaque entité, y compris la holding, comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des sept catégories de risques de la nomenclature Bâle 2. Les impacts à la fois financiers et non-financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métier. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et contrôles standardisés définis par la Direction des risques du Groupe Crédit Agricole et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;
- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie. Le montant des pertes collectées est trimestriellement comparé à un seuil d'alerte défini annuellement.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, Crédit Agricole Assurances et ses filiales ont établi un plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles. Celui-ci répond aux normes du Groupe Crédit Agricole, avec un Plan de Secours Informatique (PSI) s'appuyant sur

l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du Groupe Crédit Agricole ; il est régulièrement testé. La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (incluant habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) est en cours de déploiement.

Une politique générale de sous-traitance du groupe Crédit Agricole Assurances, décrivant entre autres le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance, a été établie et déclinée par les entités. Le dispositif d'encadrement des externalisations a été renforcé en 2021, à la suite de la publication des orientations de l'EBA sur les externalisations, de l'arrêté du 3 novembre 2014 révisé et de la publication des orientations de l'EIOPA sur l'externalisation des services en nuage.

VI. Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent le non-respect des règles liées aux activités financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire (réglementation Solvabilité 2, réglementation applicable aux titres, protection des données personnelles, règles de protection de la clientèle, obligations en matière de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, sanctions internationales, prévention de la corruption, etc.) des normes et usages professionnels et déontologiques, et des instructions émanant de l'organe exécutif. Ces risques sont identifiés dans la cartographie des risques opérationnels de chacune des entités du groupe Crédit Agricole Assurances.

Dans chaque entité, le responsable de la Conformité est en charge de la déclinaison des procédures Groupe émises par la Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. (Corpus FIDES) et de l'élaboration des procédures spécifiques aux activités de son entité. Il déploie également les formations et le dispositif de contrôle dédié qui visent à la maîtrise de ces risques, avec l'objectif constant de limiter les impacts potentiels (pertes

financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires) tout en préservant la réputation du groupe Crédit Agricole Assurances. À cet égard, le lancement de nouvelles activités, la création de nouveaux produits sont sécurisés par les Comités nouvelles activités et nouveaux produits, mis en place dans chaque entité, pour examiner notamment les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs.

La supervision des dispositifs de conformité des filiales de Crédit Agricole Assurances est assurée par le responsable Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances. La coordination pour le métier Assurances est réalisée notamment au travers d'instances d'échanges avec les filiales.

Qu'il s'agisse de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou encore de la protection de la clientèle, une coordination renforcée avec les distributeurs (Caisses régionales, LCL, autres réseaux à l'international) a été mise en place pour assurer la mise en œuvre de contrôles garantissant la bonne application des procédures incombant à chacune des parties.

VII. Risques juridiques

La Direction juridique des compagnies assume les missions de gestion juridique, veille réglementaire et conseil auprès des différentes Directions métiers.

À ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe Crédit Agricole Assurances.

À la connaissance de Crédit Agricole Assurances, aucun litige significatif n'est à mentionner.

2.8 RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les prestations critiques ou importantes au sens de l'EBA.

I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels :

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et une présentation en Comité des risques du Conseil d'administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs (y compris de nature informatique), avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Les risques liés aux prestations externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du Groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en février 2019, afin notamment d'assurer la mise en conformité du stock des externalisations et consigner les externalisations dans un registre dédié.

II. Méthodologie

Les principales entités du Groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et les Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Ces entités représentent à ce jour 77 % des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des Lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;

- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

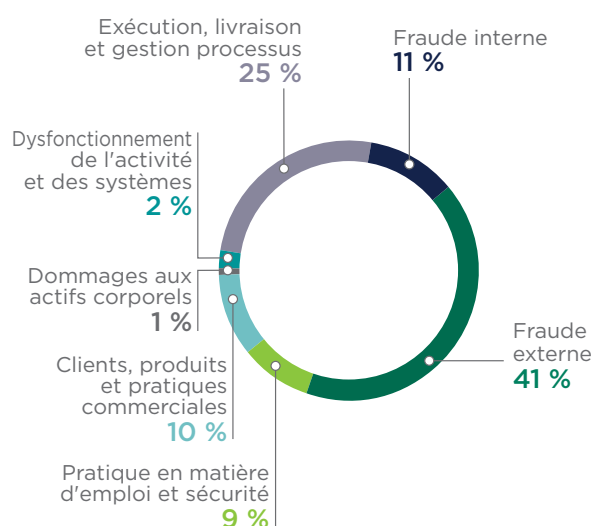
- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un Comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce Comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (*cyber risk*, conformité/*conduct risk*).

III. Exposition

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2020 à 2022)



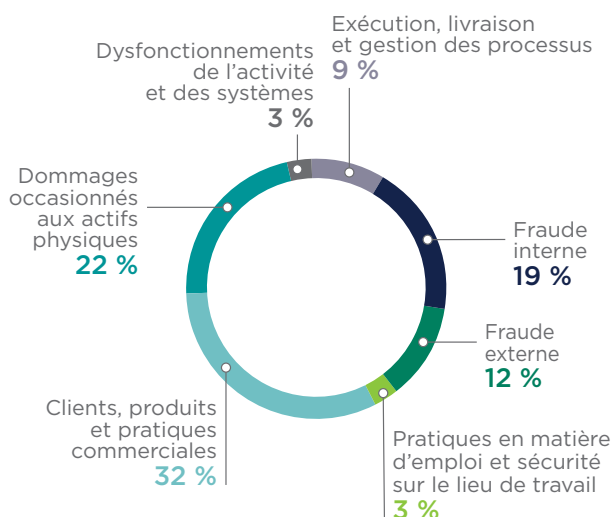
D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités du Groupe Crédit Agricole :

- une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures... mais aussi des incidents exceptionnels survenus en 2020 dans le cadre de faillites avec suspicion de fraude), puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux notamment) ;

- des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...). À noter un incident exceptionnel en 2021 pour CAMCA suite à l'abandon d'un projet informatique ainsi qu'un incident exceptionnel en 2022 pour une CR concernant des suspens fiduciaires ;
- une exposition à la catégorie Clients marquée notamment par une provision prudentielle pour risques de passif liés au règlement de litiges judiciaires chez Agos (CACF Group) en 2020 et une provision suite à la mise en cause de clauses abusives relatives à des prêts immobiliers en francs suisses chez CA Bank Polska en 2022 ;
- à noter en 2020, la hausse de la part de la catégorie Fraude interne en raison d'incidents exceptionnels et de la catégorie Pratiques en matière d'emploi et sécurité compte tenu de la collecte des surcoûts liés au contexte de crise sanitaire Covid-19 (commandes de kits sanitaires, annulations de voyages ou d'évènements).

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du Groupe Crédit Agricole au risque opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des risques Groupe.

— Répartition des emplois pondérés par catégorie de risques bâloise (2022)



IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Les polices MRB (Multirisques Bureaux), PAB (Perte d'Activité Bancaire), Cyber et RCJ (Responsabilité Civile Juristes) ont été renouvelées au 1^{er} janvier 2023. Les polices RCP (Responsabilité Civile Professionnelle) et GDB (Globale de Banque = Tous Risques Valeurs + Fraude) ont une échéance au 1^{er} mai 2023 et seront renouvelées à cette date.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole.

2.9 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Au travers de son projet moyen terme *Smart Compliance for Society*, la Ligne métier Conformité réaffirme sa volonté d'implémenter la réglementation de façon opérationnelle et de promouvoir au sein du Groupe une culture éthique. Elle l'exprime et la met en œuvre au travers de trois axes d'utilité et de six ambitions qui s'intègrent pleinement dans la raison d'être et le projet du Groupe Crédit Agricole.

Utile à la société

- Prévenir et lutter contre la délinquance financière constitue un investissement incontournable pour respecter les sanctions internationales et lutter contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude ou les abus de marché.
- Œuvrer en faveur d'une finance durable respectueuse des engagements sociétaux du Groupe, en développant une approche éthique complémentaire à l'application de la réglementation, dans le but de prévenir et d'éviter les risques de réputation.

Utile à ses clients

- Contribuer à protéger nos clients et à nous différencier en respectant leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles, au travers d'une relation transparente et loyale.
- Favoriser la simplicité des relations avec nos clients en intégrant nativement la réglementation dans les parcours au travers d'une approche innovante utilisant le potentiel des nouvelles technologies.

Utile aux équipes

- Renforcer l'engagement des métiers, via une implémentation native de la réglementation, qui favorise un développement conforme, une optimisation des efforts nécessaires et une diffusion des compétences utiles en matière de conformité et d'éthique.
- Responsabiliser encore plus fortement les équipes de la Ligne métier Conformité au travers d'une approche opérationnelle de la réglementation, en favorisant l'innovation, la prise d'initiatives, la montée en compétences et les parcours de carrière.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne du Groupe. Le Comité de management de la conformité Groupe, présidé par la Direction générale, se réunit tous les mois. Ce Comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés aux Comités des risques du Conseil d'administration et au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs, dirigeants et administrateurs, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur une organisation, des procédures, des systèmes d'information et outils pouvant dans certains cas intégrer une composante d'intelligence artificielle, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler ces risques, ainsi que le cas échéant pour déterminer et suivre les plans d'actions correctrices nécessaires.

Un plan de contrôles dédié permet de s'assurer de la maîtrise des risques de non-conformité et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie en particulier sur des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein des entités et dont la Direction de la conformité Groupe assure la supervision de niveau Groupe (y.c. les analyses de dysfonctionnements de conformité). Ces indicateurs (dont les KPI, KRI, résultats de contrôle) et l'évaluation de la qualité du dispositif font l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de pilotage et de gouvernance des entités et du Groupe.

Le dispositif est structuré et déployé par la Ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole. Celle-ci est placée sous l'autorité de la Directrice de la conformité du Groupe, elle-même rattachée directement au Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent. Afin de développer l'intégration de la Ligne métier et de garantir l'indépendance de ses fonctions, les responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole S.A. sont rattachés hiérarchiquement à la Directrice de la conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose ; les responsables Conformité des Caisses régionales ont un lien fonctionnel vers la Direction de la conformité.

Les effectifs de la Ligne métier Conformité du Groupe ont quasiment doublé en sept ans pour atteindre plus de 1 900 postes à fin 2022. 49 % de ces postes sont dédiés à la Sécurité Financière, 20 % à la Protection de la clientèle, 8 % à la Prévention de la Fraude et les 23 % restant aux activités telles que la formation, l'intégrité des marchés, le pilotage ou la protection des données personnelles. La Banque de Proximité en France et à l'International regroupe 42 % de ces effectifs, les activités de Grande Clientèle et de Banque Privée 26 %. Le Groupe a également significativement renforcé la gouvernance et les équipes en place aux États-Unis, avec en particulier une augmentation de 70 % des effectifs de conformité sur place. La DDC a enfin renforcé en 2022 l'animation Ressources humaines afin de faciliter les évolutions de carrière et développer l'attractivité de la Ligne métier Conformité au sein du Groupe.

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application par l'ensemble des entités du Groupe. Elle dispose pour ce faire d'équipes spécialisées par domaine d'expertise : intégrité et transparence des marchés financiers, sécurité financière, sanctions internationales et gel des avoirs, protection de la clientèle, prévention de la fraude et de la corruption.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe est rattaché directement à la Directrice de la conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la filière DPO du Crédit Agricole.

La Direction de la conformité Groupe assure également l'animation et la supervision de la Ligne métier Conformité. Lancé en 2021 et renforcé en 2022, le dispositif *Smart Supervision* s'attache à renforcer la supervision des entités par une méthodologie homogène, structurée et consolidée. La méthodologie vise, via une approche par les risques, à prioriser des thématiques de supervision par entités et à assurer un pilotage resserré des entités en fonction des écarts constatés. Cette méthode s'appuie sur des tableaux de bords automatisés et des capteurs de risque optimisés et rationalisés. Ainsi, de nombreuses actions de renforcement du dispositif de lutte contre la délinquance financière, en particulier pour ce qui concerne la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été menées en 2022. Par ailleurs, la Direction de la conformité a poursuivi le renforcement du dispositif gel des avoirs avec une attention particulière portée sur la supervision du Périmètre de Surveillance Consolidée dans le cadre de l'applicabilité des normes en matière de gel des avoirs.

Délinquance financière

Les dispositifs visant à lutter contre la délinquance financière au travers de la connaissance client, de la lutte contre le blanchiment et la prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance client

L'année 2022 s'est inscrite dans la continuité de l'année précédente avec le déploiement au sein de l'ensemble du Groupe, et sur tous ses clients, des indicateurs de pilotage de la démarche de connaissance client. Cela concerne en particulier la révision périodique, tant d'un point quantitatif (taux d'avancement) que d'un point de vue qualitatif (résultats des contrôles de niveau 2). En parallèle, la norme KYC Groupe a été complétée et précisée sur certains segments de clients avec une attention particulière portée sur les clients les plus risqués au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que sur le corpus de contrôle 2.2.c d'entrée en relégation. Le Groupe est également pleinement mobilisé pour associer les clients à cette démarche, à travers notamment la généralisation de solutions de *Selfcare*.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le dispositif Groupe repose sur (i) la classification des risques LCB-FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-groupe. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement attentif à faire évoluer son dispositif pour s'adapter continuellement aux nouveaux risques et aux attentes des régulateurs.

En 2022, cela s'est notamment traduit par des travaux visant à renforcer les outils de détection d'opérations atypiques au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en recourant notamment à l'intelligence artificielle :

- sur la banque de détail, des travaux ont été menés pour développer un nouvel outil et préparer son déploiement en 2023, devant permettre (i) une meilleure agilité et performance pour créer ou faire évoluer les scénarios de détection (capacités de simulation et de développement en cycle court), (ii) une meilleure adaptation du paramétrage au risque de chaque client, (iii) une meilleure détection des opérations de petits montants dans un contexte de financement du terrorisme ;
- Crédit Agricole CIB a déployé en 2022 un nouvel outil de détection spécifiquement adapté à l'activité de correspondance bancaire, fondé sur une approche innovante utilisant l'intelligence artificielle.

Sanctions internationales

L'invasion de l'Ukraine en février dernier a entraîné une avalanche de mesures restrictives à l'encontre de la Russie, prises essentiellement par l'Union européenne, les États-Unis, le Royaume-Uni ou encore la Suisse. Ce programme de sanctions, le plus large et complexe jamais publié, a mobilisé de nombreuses ressources au sein de la Direction de la conformité pour implémenter ces mesures dans l'ensemble du Groupe, accompagner les entités, mais aussi assurer le support des clients et des commerciaux.

Face à des sanctions d'un caractère totalement nouveau, un dispositif de crise a été déployé, en particulier via la constitution d'une cellule de crise avec les entités du Groupe les plus impactées, la définition de guides opérationnels permettant de décliner la réglementation, et des échanges très réguliers avec les Autorités compétentes et des cabinets d'avocat spécialisés.

Ce dispositif a permis par exemple de préciser la définition des biens de luxe assujettis à l'interdiction d'exportation, l'identification des clients concernés par le plafonnement des dépôts et les restrictions sur les valeurs mobilières, l'application de la mesure de gel prononcée à l'encontre du Dépositaire central de Russie (NSD) et la mise en œuvre des mesures de plafonnement des prix des produits pétroliers.

Lorsque de nouvelles sanctions sont communiquées par les autorités, le Groupe effectue, à l'aide d'outils de place, deux types de vérifications :

- l'identification des tiers soumis à des sanctions internationales figurant dans les bases de données des entités du Groupe Crédit Agricole ("criblage"). Il s'agit des clients et de leurs parties liées (notamment principaux actionnaires, dirigeants, bénéficiaires effectifs, mandataires), ainsi que d'autres types de tiers (notamment les fournisseurs) ;
- la vérification des Messages Financiers (principalement Swift et SEPA) ("filtrage") afin de détecter les transactions potentiellement prohibées par les Sanctions Internationales, afin de les annuler, rejeter, geler les fonds associés, signaler et/ou toute autre mesure prise conformément aux Sanctions Internationales.

L'efficacité de ces dispositifs repose ainsi sur une mise à jour des listes publiées par les autorités dans des délais rapprochés. Afin d'intégrer les listes le plus rapidement possible, des astreintes ont été organisées au sein des équipes dès le début du conflit.

Transparence des marchés

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs à l'accès à la même information sur des sociétés cotées. Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole dispose d'un dispositif mondial de centralisation de l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer, le cas échéant, tout franchissement de seuil dans les délais réglementaires.

Intégrité des marchés

Par les dispositifs mis en place, le Groupe participe d'une part à l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus ou tentatives d'abus de marché. D'autre part, le Groupe veille au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations MAR, MIF et DDA reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Au cours de l'exercice passé, les outils de détection des abus de marché et des conflits d'intérêt potentiels ont fait l'objet d'évolutions majeures qui en ont renforcé l'efficacité. Les procédures sont régulièrement révisées et le dernier chantier d'importance a porté sur la revue du dispositif d'encadrement permanent de l'information privilégiée au niveau Groupe, primordial pour la prévention et la détection des abus de marché.

Lutte contre la fraude

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude a été déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole depuis 2018. Une unité dédiée de coordination de la lutte contre la fraude a été créée au niveau Groupe, au sein de la Direction de la conformité Groupe, ainsi que des unités équivalentes dans chaque entité du Groupe. Un responsable de la Coordination de la prévention de la fraude a été désigné dans la totalité des Caisses régionales et des filiales françaises et internationales, et un Comité faïtier de coordination de la prévention de la fraude, se réunit régulièrement associant les autres fonctions support concernées par les problématiques de fraude (IT, service des paiements...) ainsi que les principales entités du Groupe.

La gouvernance dans les entités est très présente avec une implication prégnante du management et la mise en place, dans de nombreuses entités, de services spécialisés dans le traitement des alertes Fraude (experts, outils spécifiques). Dans chaque entité, un Comité dédié (Comité de contrôle interne ou Comité de coordination de la prévention de la fraude) est mis en place afin de notamment piloter des plans d'actions appropriés à chaque entité.

Des outils informatiques ont été déployés au niveau du Groupe pour détecter les cas de fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux, ainsi que dans le domaine des prêts et des crédits. Un effort a également été conduit pour optimiser la détection des faux documents et un partenariat est en cours de finalisation avec les services du ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés).

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption, nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, le Groupe a renforcé depuis 2018 (déclinaison de la loi Sapin 2) son dispositif de lutte contre la corruption. Celui-ci est aujourd'hui déployé dans toutes les entités du Groupe, en France et à l'étranger, quelle que soit la nature de leurs activités (banque de détail, banque d'investissement, crédit à la consommation, assurance, immobilier...).

Ainsi, le Groupe dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un Code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. Après la mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours pour optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption.

Ainsi, le Crédit Agricole est une des premières banques françaises à avoir bénéficié de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption. Cette certification internationale a été renouvelée en 2022, attestant de la solidité du dispositif et de l'engagement général du Crédit Agricole.

Droit d'alerte

Dans le cadre de son dispositif de lutte contre la corruption, le Crédit Agricole a mis en place en 2019 un outil "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...).

Administré par des experts habilités, l'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Il garantit également l'anonymat, lorsque cette option est choisie par le lanceur d'alerte.

Le déploiement de cette plateforme informatique a été finalisé en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole, soit plus de 300 entités et près de 150 000 personnes. À ce stade, près de 400 alertes ont été remontées et traitées via ce nouveau dispositif.

Ce dispositif lanceur d'alerte a immédiatement intégré les apports de la loi Wasserman du 21 mars 2022 visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte et du décret d'application du 3 octobre 2022.

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), EAI (Échange Automatique d'Informations), QI (*Qualified Intermediary*) et DAC6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). Le Groupe Crédit Agricole a mis en place des

procédures permettant de décliner au sein de ses entités ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

En 2022, au niveau des Caisses régionales, plusieurs actions ont été entreprises dans l'objectif de se conformer, de manière native, aux réglementations FATCA et EAI (digitalisation de l'auto-certification pour les clients majeurs capables). Par ailleurs, des actions ad hoc visant à collecter des informations fiscales (auto-certifications de résidence fiscale et/ou numéros d'identification fiscale dans le cadre de FATCA et EAI) ont été menées en 2022 dans la banque de détail.

Protéger nos clients et leurs données

La conformité contribue à protéger nos clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets "Excellence relationnelle" et "Engagement sociétal" du Projet de Groupe. En 2022, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté des parcours clients. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil avec l'intégration des préférences ESG des clients dans le cadre du développement de la finance durable et le renforcement du dispositif de libre choix de l'assurance emprunteur avec une mise en œuvre rapide de la loi Lemoine.

Dans le contexte de tension sur le pouvoir d'achat et des impacts de la transition climatique sur le budget des ménages, le dispositif d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière reste une priorité forte avec notamment la mise en œuvre d'une solution d'intelligence artificielle permettant une détection précoce des signaux faibles de fragilité financière.

Qualité de service et transparence à l'égard du client, tarification

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre un dispositif visant à réduire les motifs d'insatisfaction de ses clients qui s'inscrit dans sa démarche d'Excellence Relationnelle par l'identification et le traitement des irritants clients. Cette démarche s'appuie notamment sur le processus de traitement des réclamations, l'amélioration de l'information contenue dans la documentation sur les produits d'épargne financière et du conseil au client. Le Crédit Agricole a amendé ses processus de conseil pour y intégrer les préférences ESG de ses clients. À ce titre, la Direction de la conformité Groupe participe au chantier de déploiement des règles de finance durable, en particulier sur le volet de la publication des informations relatives à l'intégration des risques de durabilité dans le conseil en investissement et dans le conseil en assurance. Enfin et concernant la tarification, la Direction de la conformité Groupe est étroitement associée aux travaux menés par le Groupe sur la transparence des frais et l'inclusion bancaire.

Primauté des intérêts de la clientèle par la prévention des conflits d'intérêts

Le dispositif de prévention des conflits d'intérêts a fait l'objet de mise à jour en 2022 afin d'intégrer les évolutions réglementaires. Par ailleurs, un nouvel outil de détection des conflits d'intérêts présentant des algorithmes de détection optimisés a été déployé au niveau du Groupe courant 2022.

Protection de la vie privée et des données personnelles

En matière de protection des données personnelles, le Groupe s'est doté dès 2017 d'un cadre éthique en adoptant une Charte des données personnelles co-construite avec un panel de clients. Elle s'articule autour de cinq principes essentiels (sécurité des données, utilité et loyauté,

éthique, transparence et pédagogie, maîtrise et contrôle aux mains des clients). Les engagements pris dans cette Charte s'inscrivent en totale cohérence avec le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur en 2018 : minimisation de la collecte de données, politique de protection des données diffusée sur les sites du Groupe (exemple : Politique de protection des données), informations des tiers en cas de fuite de données les concernant, notification des incidents aux autorités, politique de sécurité informatique renforcée (exemple : authentification forte, SécuriPass), politique claire de conservation, notification de l'utilisation des données pour des obligations légales et de purge des données personnelles...

Depuis cette date, toutes les entités du Crédit Agricole se sont dotées d'un ensemble de procédures, d'outils et de contrôles afin d'améliorer la gestion et la protection des données personnelles, y compris celles de leurs collaborateurs et des tierce personnes (fournisseurs, mandataires...). Le corpus normatif a été totalement actualisé courant 2022 pour intégrer les nouveautés réglementaires (par exemple la gestion des cookies), la jurisprudence des régulateurs et les cas d'usage rencontrés par le Groupe. Dans le même esprit, la formation obligatoire à la protection des données personnelles a été totalement renouvelée. Le document d'information traitant de la collecte et des usages des données personnelles, mis à disposition de l'ensemble des parties prenantes via le site Internet des Caisses régionales, a été largement enrichi afin de mieux répondre à notre devoir de transparence. Enfin, des diagnostics et des simulations de contrôle se généralisent dans les entités afin de mesurer la maturité du dispositif de maîtrise de la protection des données personnelles et élaborer le cas échéant des plans d'action de renforcement du dispositif.

Plus largement, la protection des données personnelles est une priorité portée par les plus hautes instances du Groupe comme le Comité de coordination data et le Comité sécurité Groupe. Une attention particulière est portée au bon usage des données personnelles des clients et à la minimisation de leur collecte, à leur sécurisation, et au bon exercice des droits des personnes (accès, effacement...) en matière de protection de la vie privée et des libertés individuelles.

Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et dirigeants du Groupe. La culture éthique et conformité s'appuie sur un référentiel composé :

- i) de la Charte éthique diffusée en 2017, commune à l'ensemble des entités du Groupe, qui vient promouvoir les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe ;
- ii) d'un Code de conduite propre à chaque entité qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique et qui a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique anti-corruption en application des obligations découlant de la loi Sapin 2, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- iii) du Corpus FIDES qui regroupe l'ensemble des procédures qui traduisent les évolutions réglementaires en matière de conformité ;
- iv) d'autres textes comme des chartes (Charte de protection des données personnelles, Charte du lobbying responsable, Charte des achats responsables...), des politiques sectorielles (politique armement...) viennent matérialiser les engagements du Groupe en matière d'éthique.

La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-

conformité qui mobilisent fortement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs.

En outre, des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

En 2022, dans un souci de prévention du risque de conduite, les actions de sensibilisation à l'éthique se sont structurées avec la création d'une communauté de référents éthique Groupe et se sont intensifiées avec la diffusion de communications (newsletter, bandes dessinées, un parcours hybride incluant des vidéos et des podcasts, interviews de collaborateurs de Crédit Agricole S.A.) et par le renouvellement du quiz "L'éthique et vous".

Dispositif de formation

Cinq formations incontournables "La conformité au quotidien", "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LAB-FT", "Les sanctions internationales", "La prévention de la fraude externe" et "La lutte contre la corruption" composent le socle de formations obligatoires qui doit être suivi par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Au 31 décembre 2022, 97 % des collaborateurs du Groupe ont été formés sur le module "Conformité au quotidien". Cette formation sera enrichie en 2023 afin d'accompagner le projet Éthique visant à sensibiliser et acculturer l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux comportements éthiques. Dans ce même cadre, une formation de sensibilisation est mise à disposition de l'ensemble des entités du Groupe. Les deux premières thématiques, "Éthique et médias sociaux" et "Éthique et diversité", ont été diffusées aux collaborateurs en 2022, les deux suivantes le seront en 2023. En fin d'année, un quiz sur l'éthique vient clôturer le dispositif et permet de mesurer l'acculturation des collaborateurs.

Enfin et conformément aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne et aux dispositions du Code monétaire et financier, l'ensemble des membres du Conseil d'administration est formé aux enjeux réglementaires actuels, via des supports de formation adaptés, en distinguant la formation des nouveaux administrateurs et la formation des administrateurs en poste. Au-delà de la conformité des activités du Groupe avec la réglementation, la diffusion de la culture éthique et de la lutte contre la corruption auprès des administrateurs et des collaborateurs constitue un levier puissant de croissance de l'entreprise.

Innovation et technologie

Au sein de la Direction de la conformité, l'équipe Conformité Native est en charge de l'accompagnement des entités sur leurs projets innovants et les nouveaux parcours clients afin d'intégrer nativement les exigences réglementaires de conformité et des solutions innovantes proposées par des *fintech*.

Par ailleurs, la Conformité Native représente le Groupe Crédit Agricole sur des travaux de place tel que le *wallet* d'identité numérique porté par le nouveau projet de réglementation européenne eIDAS2, l'euro-digital ou encore les actifs numériques. La conformité native est en charge d'accompagner les entités du Groupe sur ces évolutions réglementaires et technologiques majeures.

À cela, s'ajoute le laboratoire d'innovation dédié à la Conformité "Compliance Valley", créé en 2019, qui s'appuie sur une communauté de plus de 100 collaborateurs, issus de toutes les entités du Groupe, animée pour transformer la conformité par l'innovation. En 2022, un événement a été organisé par la *Compliance Valley* autour des thématiques et nouvelles technologies actuelles sur les actifs numériques et l'identité numérique, permettant de réunir et acculturer les collaborateurs sur le sujet.

3. Informations au titre du Pilier 3

— Indicateurs clés phasés au niveau du Groupe Crédit Agricole (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438-(b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des

dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 et des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ils incluent également le résultat conservé de la période. Enfin, la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier et l'exigence minimale de ratio de levier, au 31 mars 2022 et 31 décembre 2021 tiennent compte de l'effet de la neutralisation temporaire des expositions Banque centrale, applicable jusqu'au 1^{er} avril 2022.

EU KM1 – Indicateurs clés phasés (en millions d'euros)		31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2022	31/12/2021
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	100 861	101 445	101 234	100 395	102 693
2	Fonds propres de catégorie 1	107 064	108 114	107 557	106 410	107 549
3	Fonds propres totaux	124 016	125 273	124 864	123 868	125 340
Montants d'expositions pondérées						
4	Montant total d'exposition au risque	574 595	588 643	579 519	591 960	585 441
Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition au risque)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	17,55 %	17,23 %	17,47 %	16,96 %	17,54 %
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	18,63 %	18,37 %	18,56 %	17,98 %	18,37 %
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	21,58 %	21,28 %	21,55 %	20,93 %	21,41 %
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
EU-7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %
EU-7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84
EU-7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,13	1,13	1,13	1,13	1,13
EU-7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,50 %	9,50 %	9,50 %	9,50 %	9,50 %
Exigences globales de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
EU-8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,05 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %	0,02 %
EU-9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
EU-10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
11	Exigence globale de coussin (%)	3,55 %	3,53 %	3,53 %	3,52 %	3,52 %
EU-11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,05 %	13,03 %	13,03 %	13,02 %	13,02 %
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	11,51 %	11,24 %	11,43 %	10,85 %	11,25 %
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	2 004 273	2 111 884	2 044 773	1 844 129	1 765 793
14	Ratio de levier (%)	5,34 %	5,12 %	5,26 %	5,77 %	6,09 %
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU-14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
EU-14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
EU-14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,11 %	3,11 %
Exigence de coussin liée au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU-14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
EU-14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,11 %	3,11 %
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	403 468	412 118	414 625	412 728	401 940
EU-16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	317 713	316 831	311 318	307 607	299 251
EU-16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	75 787	71 104	66 353	65 382	64 102
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	241 925	245 727	244 966	242 226	235 148
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	167,35 %	168,56 %	170,17 %	171,41 %	171,90 %
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	1 198 492	1 234 674	1 235 506	1 288 767	1 268 040
19	Financement stable requis total	1 015 823	1 025 836	1 021 220	1 023 257	1 009 418
20	Ratio NSFR (%)	117,98 %	120,36 %	120,98 %	125,95 %	125,62 %

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du Règlement européen CRR2.

— Impact de l'application des dispositions transitoires IFRS 9 (IFRS 9-FL)

Les dispositions transitoires d'IFRS 9 ont été appliquées pour la première fois à partir de l'arrêté du 30 juin 2020.

Comparaison des fonds propres et des ratios de fonds propres et de levier des établissements, avec et sans l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues (IFRS 9-FL)						
(en millions d'euros)		31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2022	31/12/2021
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie (CET1)	100 861	101 445	101 234	100 395	102 693
2	Fonds propres de base de catégorie (CET1) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	99 060	99 564	99 498	98 943	100 521
3	Fonds propres de catégorie 1 (T1)	107 064	108 114	107 557	106 410	107 549
4	Fonds propres T1 si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	105 263	106 233	105 820	104 958	105 376
5	Total fonds propres	124 016	125 273	124 864	123 868	125 340
6	Total des fonds propres si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	122 214	123 392	123 127	122 416	123 167
Total des actifs pondérés en fonction du risque (montants)						
7	Total des actifs pondérés en fonction du risque	574 595	588 643	579 519	591 960	585 441
8	Total des actifs pondérés comme si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	574 431	588 395	579 303	591 783	584 825
Ratios de fonds propres						
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	17,55 %	17,23 %	17,47 %	16,96 %	17,54 %
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	17,24 %	16,92 %	17,18 %	16,72 %	17,19 %
11	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	18,63 %	18,37 %	18,56 %	17,98 %	18,37 %
12	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	18,32 %	18,05 %	18,27 %	17,74 %	18,02 %
13	Total fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	21,58 %	21,28 %	21,55 %	20,93 %	21,41 %
14	Total fonds propres (en pourcentage du montant de l'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	21,28 %	20,97 %	21,25 %	20,69 %	21,06 %
Ratio de levier						
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 004 273	2 111 884	2 044 773	1 844 129	1 765 793
16	Ratio de levier	5,34 %	5,12 %	5,26 %	5,77 %	6,09 %
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	5,26 %	5,03 %	5,18 %	5,70 %	5,97 %

Le Groupe Crédit Agricole n'applique pas le traitement temporaire décrit à l'article 468 du Règlement n° 2020/873 et n'est impacté par aucun changement relatif à cette disposition au cours de la période. Les fonds propres et les ratios de fonds propres et de levier du Groupe Crédit Agricole reflètent déjà l'incidence totale des plus-values et des pertes non réalisées mesurées à leur juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global.

3.1 COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit "CRR2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du Groupe Crédit Agricole sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Gestion des risques".

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- **le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- **le Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte des Facteurs de risque et Gestion des risques, afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités. L'objectif est de sécuriser les dépôts de ses clients et de permettre l'accès du Groupe aux marchés financiers aux conditions souhaitées.

Pour la réalisation de cet objectif, le Groupe mesure les exigences de capital réglementaire (Pilier 1) et assure le pilotage du capital réglementaire en s'appuyant sur des mesures prospectives à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central.

Par ailleurs, le Groupe s'appuie sur un processus interne appelé ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*), développé conformément à l'interprétation des textes réglementaires précisés ci-après. L'ICAAP comprend en particulier :

- une gouvernance de la gestion du capital, adaptée aux spécificités des filiales du Groupe qui permet un suivi centralisé et coordonné au niveau Groupe ;
- une mesure des besoins de capital économique, qui se base sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- la conduite d'exercices de *stress tests* ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est en forte intégration avec les autres processus stratégiques du Groupe tels que l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*), l'appétit pour le risque, le processus budgétaire, le plan de rétablissement, l'identification des risques.

Outre la solvabilité, Crédit Agricole S.A. pilote également les ratios de résolution (MREL & TLAC) pour le compte du Groupe Crédit Agricole.

Enfin, les ratios de solvabilité et de résolution font partie intégrante du dispositif d'appétit pour le risque appliqué au sein du Groupe Crédit Agricole (décrit dans le chapitre "Gestion des risques").

3.1.1 Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* le 26 juin 2013. Ils comprennent la Directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4) et le Règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La Directive 2014/59/EU, "Redressement et résolution des banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 au *Journal officiel de l'Union européenne* et est applicable en France depuis le 1^{er} janvier 2016. Le Règlement européen "Mécanisme de résolution unique" ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dit SRMR, Règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le "paquet bancaire" ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* :

- **CRR2** : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013 ;
- **SRMR2** : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 806/2014 ;
- **CRD 5** : Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la Directive 2013/36/EU ;
- **BRRD2** : Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la Directive 2014/59/EU.

Les règlements SRMR2 et CRR2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD2 ont été respectivement transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur sept jours après leur publication, soit le 28 décembre 2020.

Le règlement 2020/873 dit *Quick Fix* a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 ("CRR") et 2019/876 ("CRR2").

Dans le régime CRR2/CRD 5, quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- le ratio de fonds propres totaux ;
- le ratio de levier.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 1^{er} janvier 2022 aux instruments de dette hybride) ;

- les critères d'éligibilité définis par CRR2 (jusqu'au 28 juin 2025, s'agissant des instruments de fonds propres) ;
- les impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS 9.

À ce dispositif s'ajoutent deux ratios visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption des pertes et de recapitalisation dans le cadre de la résolution bancaire. Ces deux exigences sont applicables au niveau du Groupe Crédit Agricole :

- le ratio TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*), défini pour les banques systémiques au niveau mondial (*Global Systemically Important Institution*, G-SII) et applicable en Union européenne via son intégration dans CRR2 ;
- le ratio de MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*), applicable à tous les établissements bancaires de l'Union européenne et défini dans BRRD.

3.1.2 Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la Directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du Règlement CRR. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

La liste détaillée des entités présentant une différence de traitement entre périmètre comptable et périmètre prudentiel est présentée dans la partie "Annexe aux fonds propres réglementaires".

3.1.3 Politique de capital

Chaque trimestre se tient le Comité de *capital management*, présidé par le Directeur général délégué en charge du pôle Pilotage et des fonctions de contrôle et auquel participent notamment la Directrice des risques, le Directeur de finances Groupe, la Directrice de la communication financière et le Directeur de la trésorerie et du financement.

Ce Comité a comme principales missions de :

- revoir les projections à court et moyen terme du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. en matière de solvabilité, de ratio de levier et de résolution, mais aussi les ratios suivis par les agences de notation ;
- valider les hypothèses structurantes impactant la solvabilité en cohérence avec le Plan moyen terme ;
- fixer les règles de gestion et d'allocation du capital au sein du Groupe ;
- décider les opérations de *liability management* (gestion de la dette subordonnée) ;
- prendre connaissance de l'actualité en matière de supervision et de réglementation ;
- étudier les problématiques pertinentes relatives aux filiales et aux Caisses régionales ;
- préparer les décisions à soumettre le cas échéant au Comité actif-passif et au Conseil d'administration ;
- étudier tout autre sujet impactant les ratios de solvabilité et de résolution au niveau Groupe.

Le pilotage du capital réglementaire est réalisé dans le cadre d'un processus de planification nommé *capital planning*.

Le *capital planning* a pour objet de fournir des projections de fonds propres et de consommation de ressources rares (emplois pondérés et taille de bilan) sur l'horizon du Plan moyen terme en cours sur les deux périmètres de consolidation (l'entité cotée Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole, établissement d'importance systémique mondiale), en vue d'établir les trajectoires de ratios de solvabilité (CET1, *Tier 1*, ratio global et ratio de levier) et de résolution (MREL et TLAC le cas échéant).

Il décline les éléments budgétaires de la trajectoire financière en y incluant les projets d'opérations de structure, les évolutions réglementaires comptables et prudentielles, ainsi que les revues de modèles appliqués aux assiettes de risques. Il traduit également la politique d'émission (dettes subordonnées et dettes éligibles TLAC et MREL) et de distribution au regard des objectifs de structure de capital définis en cohérence avec la stratégie du Groupe.

Il détermine les marges de manœuvre dont dispose le Groupe pour se développer. Il est également utilisé pour la fixation des différents seuils de risques retenus pour l'appétit pour le risque. Il veille ainsi au respect des différentes exigences prudentielles et sert au calcul du Montant Maximum Distribuible (MMD) tel que défini par les textes.

Le *capital planning* est présenté à diverses instances de gouvernance et fait l'objet d'une communication aux autorités compétentes, soit dans le cadre d'échanges réguliers, soit pour des opérations ponctuelles (par exemple des demandes d'autorisations).

Les filiales soumises au respect d'exigences prudentielles et les Caisses régionales se livrent également à cet exercice de prévision au niveau sous-consolidé.

Lors de la journée Investisseurs du 22 juin 2022, le Groupe a dévoilé sa trajectoire financière pour le Plan moyen terme "Ambitions 2025", qui s'inscrit dans la continuité du précédent Plan dont les résultats financiers ont été atteints avec un an d'avance :

- les objectifs de ratio de solvabilité CET1 à fin 2025 pour le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. sont très supérieurs aux exigences réglementaires. Le Groupe Crédit Agricole est en effet le plus solide parmi les G-SIB européens. Le modèle mutualiste a permis une génération organique de capital CET1 de 60 points de base par an au niveau du Groupe Crédit Agricole entre 2015 et 2021 ;
- la cible de CET1 pour le Groupe Crédit Agricole à horizon 2025 est supérieure ou égale à 17 %. Celle pour le TLAC est supérieure ou égale à 26 % hors dette senior préférée éligible ;
- la structure du Groupe, efficace et flexible, permet de fixer une cible optimisée de ratio CET1 pour Crédit Agricole S.A. sur toute la durée du Plan moyen terme, à 11 %, et un plancher, à tout instant, de 250 points de base au-dessus des exigences SREP (avec une stratégie d'optimisation du compartiment AT1). La croissance des revenus devrait être supérieure à celle des actifs pondérés par les risques (*Risk-Weighted Assets* ou RWA) pour Crédit Agricole S.A., et l'impact de Bâle 4 devrait être neutre en 2025 pour Crédit Agricole S.A. ;
- enfin, la cible de distribution du dividende pour Crédit Agricole S.A. est de 50 % en numéraire, et ce, même en cas de fluctuation du ratio CET1 autour de la cible fixée dans le Plan moyen terme. Elle permet de respecter un juste équilibre entre rémunération attractive et financement de la croissance de Crédit Agricole S.A. En 2023, Crédit Agricole S.A. a l'intention de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale de ses actionnaires le versement additionnel de 0,20 euro par action qui n'avait pas été distribué au titre du dividende 2019. Les augmentations de capital réservées aux salariés devraient par ailleurs être associées à des opérations de rachat d'actions (sous réserve de l'approbation du Superviseur), visant à compenser leur effet dilutif.

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte notamment les exigences réglementaires locales et les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement.

3.1.4 Conglomérat financier

3.1.4.1 Dispositif d'ensemble

La Directive européenne du 16 décembre 2002 impose une surveillance complémentaire consolidée sur les "conglomérats financiers", en particulier ceux exerçant à la fois des activités de banque et d'assurance.

Cette réglementation impose notamment de disposer, au niveau du conglomérat financier, de procédures de gestion des risques ainsi que de dispositifs de contrôle interne appropriés permettant un suivi global des risques.

L'approche en conglomérat est pertinente pour le Groupe Crédit Agricole, car elle correspond au périmètre naturel du Groupe qui associe les activités bancaires et celles d'assurance ainsi qu'à sa gouvernance interne (reflétée notamment au travers du dispositif d'Appétit pour le risque). Ainsi, la démarche ICAAP du Groupe Crédit Agricole repose également sur une approche en conglomérat pour définir à la fois le besoin de capital économique et le capital interne disponible au niveau du Groupe pour couvrir ce besoin (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne").

Pour la supervision du conglomérat financier, le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. s'appuient sur trois périmètres réglementaires :

- le périmètre bancaire (Bâle 3) – *ratios bancaires* ;
- le périmètre assurance (Solvabilité 2 ⁽¹⁾) – *ratio de solvabilité de l'assurance* ;
- le périmètre conglomérat – *ratio conglomérat*.

$$\text{Ratio conglomérat} = \frac{\text{Fonds propres totaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}} > 100 \%$$

Le ratio conglomérat est le rapport entre les fonds propres totaux phasés du conglomérat financier et les exigences de fonds propres de la banque cumulées avec celles de l'assurance :

- un retraitement est effectué, à la fois au numérateur et au dénominateur sur les intragroupes liés aux participations en fonds propres ;
- les fonds propres du conglomérat financier intègrent les fonds propres de la filiale d'assurance levés à l'extérieur du périmètre de consolidation ;
- le dénominateur intègre les activités bancaires et d'assurance selon leurs exigences réglementaires respectives de solvabilité, tenant ainsi compte des risques spécifiques réels liés à chacun de ces deux secteurs d'activité.

Le ratio conglomérat doit à tout moment être supérieur à 100 %. Le seuil de 100 % reste une exigence contraignante dont le non-respect serait préjudiciable : en cas de non-respect ou risque de non-respect

de la situation financière d'un conglomérat, les mesures nécessaires doivent être prises pour remédier dès que possible à cette situation (au sens de la Directive européenne FICOD 2002/87).

— Conglomérats financiers – Informations sur les fonds propres et le ratio d'adéquation des fonds propres (EU INS2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 438-(g) de CRR2.

	31/12/2022
Exigences complémentaires de fonds propres du conglomérat financier (<i>montant en millions d'euros</i>)	60 137
Ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier (%)	170 %

Au 31 décembre 2022, le ratio conglomérat phasé du Groupe Crédit Agricole, qui intègre l'exigence Solvabilité 2 pour la participation dans Crédit Agricole Assurances, est de 170 %, bien au-dessus de l'exigence minimale réglementaire de 100 %. Le ratio conglomérat phasé du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022 correspond à un excédent de fonds propres du conglomérat financier du Groupe Crédit Agricole de 60,1 milliards d'euros.

Cette situation découle logiquement du respect des exigences de solvabilité de chacun des deux secteurs, bancaire et assurantiel.

3.1.4.2 Exigences prudentielles au titre de l'assurance dans les ratios bancaires

Les conglomérats financiers peuvent, sur autorisation de l'autorité compétente, utiliser l'option de ne pas déduire des fonds propres prudentiels leur participation dans les sociétés d'assurance mais de les traiter en risques pondérés. Cette disposition, dite "compromis danois" (ou article 49-(1) du CRR) n'a pas été modifiée par "CRR2" (Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013).

Le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. ont reçu l'autorisation de l'ACPR le 18 octobre 2013 d'appliquer ce traitement aux entités du Groupe Crédit Agricole Assurances.

Les emplois pondérés incluent, pour le périmètre validé en conglomérat, la valeur de mise en équivalence des participations dans les assurances, en application de l'article 49-(1) du CRR. La pondération appliquée à cette valeur est de 370 %, étant donné le statut non coté de Crédit Agricole Assurances (CAA).

Le tableau ci-dessous présente le montant des participations couvertes au titre de l'article 49-(1) du CRR.

— Participations dans l'assurance (EU INS1)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 438-(f) de CRR2.

	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition au risque
(en millions d'euros)		
Instruments de fonds propres détenus dans des entreprises d'assurance ou de réassurance ou des sociétés holding d'assurance non déduits des fonds propres	5 209	19 272

(1) Solvabilité 2 est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance.

3.1.5 Fonds propres prudentiels

3.1.5.1 Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*), constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres totaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

3.1.5.1.1 Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1)

Ils comprennent :

- **le capital ;**
- **les réserves**, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- **les intérêts minoritaires**, qui font l'objet d'un écrêtement, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtement correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- **les déductions**, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la *Prudent Valuation* ou "évaluation prudente" qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation (voir détail dans le tableau EU PV1 dans la partie suivante),
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions,
 - les instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),

– la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

3.1.5.1.2 Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1)

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*) ;
- les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments AT1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

Les instruments AT1 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR2) sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 % (ou 7 % pour le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole). Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur valeur nominale. Une totale flexibilité des paiements est exigée (interdiction des mécanismes de rémunération automatique et/ou suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur).

Le montant d'instruments AT1 retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR2).

Les instruments AT1 émis par Crédit Agricole S.A. comportent deux mécanismes d'absorption des pertes qui se déclenchent lorsque l'une au moins de ces deux conditions est remplie :

- le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. est inférieur à un seuil de 5,125 % ;
- le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole est inférieur à un seuil de 7 %.

Au 31 décembre 2022, les ratios phasés CET1 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole s'établissent respectivement à 11,2 % et 17,6 %. Ainsi, ils représentent un coussin en capital de 22,1 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A. et de 60,6 milliards d'euros le Groupe Crédit Agricole par rapport aux seuils d'absorption des pertes de respectivement 5,125 % et 7 %.

Au 31 décembre 2022, aucune restriction sur le paiement des coupons n'est applicable.

À cette même date, les éléments distribuables de l'entité Crédit Agricole S.A. s'établissent à 42,9 milliards d'euros incluant 29,5 milliards d'euros de réserves distribuables et 13,4 milliards d'euros de primes d'émission.

Le règlement CRR2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de *bail-in* (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et *Tier 2*.

Ces instruments sont publiés et détaillés sur le site Internet ⁽¹⁾ dans l'annexe "Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires (EU CCA)" et correspondent aux titres super-subordonnés (TSS).

3.1.5.1.3 Fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquels :
 - les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
 - une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR2).

Ces instruments sont publiés et détaillés sur le site Internet ⁽²⁾ dans l'annexe "Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires (EU CCA)". Ils correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), aux titres participatifs (TP) et aux titres subordonnés remboursables (TSR).

3.1.5.1.4 Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR2/CRD 5, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1^{er} janvier 2018 ; celles portant sur les instruments de dette hybride se sont achevées le 1^{er} janvier 2022.

CRR2 est venu introduire une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 1* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous CRR2 (AT1) ;
- des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019.

Enfin le règlement *Quick Fix* du 26 juin 2020 est venu étendre jusqu'en 2024 les dispositions transitoires prévues par le CRR relatives à la prise en compte dans les ratios de solvabilité des impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS 9. Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole n'avaient pas opté pour cette disposition lors de la première application d'IFRS 9 en 2018. Suite à la publication du règlement *Quick Fix*, la décision a été prise d'opter pour cette disposition à compter de l'arrêté du 30 juin 2020.

Pendant la phase transitoire (jusqu'en 2024), les impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS 9 peuvent être repris dans les fonds propres CET1, selon un calcul composé de plusieurs éléments :

- une composante statique permettant de neutraliser, dans les fonds propres, une partie de l'impact de première application de la norme IFRS 9. En 2022, la neutralisation est réalisée sur la base d'un taux de 25 % ;
- une composante dynamique, permettant de neutraliser une partie de l'augmentation nette des provisions constatées entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2020 sur les encours sains (compartiments 1 et 2 d'IFRS 9). En 2022, la neutralisation est réalisée sur la base d'un taux de 25 % ;
- une seconde composante dynamique, permettant de neutraliser une partie de l'augmentation nette des provisions constatées entre le 1^{er} janvier 2020 et la date d'arrêt sur les encours sains (compartiments 1 et 2 d'IFRS 9). En 2022, la neutralisation est réalisée sur la base d'un taux de 75 %.

(1) <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

(2) <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

3.1.5.1.5 Situation au 31 décembre 2022

— Fonds propres prudentiels simplifiés

	31/12/2022		31/12/2021	
(en millions d'euros)	phasé	non phasé	phasé	non phasé
Capital et réserves liées	30 456	30 456	29 927	29 927
Autres réserves/Résultats non distribués	92 584	92 584	85 467	85 467
Autres éléments du résultat global accumulés	(4 715)	(4 715)	2 003	2 003
Résultat de l'exercice	8 144	8 144	9 101	9 101
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	126 470	126 470	126 498	126 498
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(5 989)	(5 989)	(4 888)	(4 888)
Intérêts minoritaires éligibles	3 571	3 571	3 557	3 557
(-) Prévision de distribution	(1 648)	(1 648)	(1 594)	(1 594)
(-) Filtres prudentiels	(909)	(909)	(1 920)	(1 920)
dont : <i>Prudent Valuation</i>	(2 063)	(2 063)	(1 732)	(1 732)
(-) Ajustements réglementaires	(19 588)	(19 588)	(19 970)	(19 970)
Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(19 136)	(19 136)	(19 014)	(19 014)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(142)	(142)	(494)	(494)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(310)	(310)	(462)	(462)
Dépassement de franchises	-	-	-	-
Autres éléments du CET1	(1 046)	(2 847)	1 009	(1 164)
TOTAL CET1	100 861	99 060	102 693	100 521
Instruments AT1	6 467	4 711	5 107	3 435
Autres éléments AT1	(264)	(264)	(251)	(251)
TOTAL TIER 1	107 064	103 507	107 549	103 704
Instruments Tier 2	16 140	14 329	18 098	15 719
Autres éléments Tier 2	811	811	(307)	(307)
TOTAL CAPITAL	124 016	118 647	125 340	119 116
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE (RWA)	574 595	574 431	585 441	584 825
RATIO CET1	17,55 %	17,24 %	17,54 %	17,19 %
RATIO TIER 1	18,63 %	18,02 %	18,37 %	17,73 %
RATIO TOTAL CAPITAL	21,58 %	20,65 %	21,41 %	20,37 %

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont disponibles directement sur le site Internet ⁽¹⁾.

(1) <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

— Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente, PVA (EU PV1)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 436-(e) de CRR2.

(en millions d'euros)	Catégorie de risque					Incertitude d'évaluation				
	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement	Total après diversification	Dont : portefeuille de négociation	Dont : portefeuille bancaire
Incertitude sur les prix du marché	211	215	17	37	0	10	5	240	146	94
Coûts de liquidation	58	238	28	9	0	6	3	165	162	3
Positions concentrées	14	39	-	19	-	-	-	72	49	23
Résiliation anticipée	-	-	0	-	-	-	-	0	0	-
Risque lié au modèle	53	366	4	-	0	195	29	347	347	-
Risque opérationnel	2	0	-	0	-	-	-	2	0	2
Frais administratifs futurs	-	43	-	-	-	-	-	43	43	-
TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLÉMENTAIRES (AVA)								2 063	747	1 317

Évolution sur la période

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasés s'élèvent à 100,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022 et font ressortir une baisse de - 1,8 milliard d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2021. Cette variation s'explique par la diminution des réserves latentes pour - 6,7 milliards d'euros et par la provision pour rachats d'actions Crédit Agricole S.A. par la SAS Rue La Boétie pour - 1 milliard d'euros, qui ne sont pas complètement compensés par le résultat conservé de 6,5 milliards d'euros sur l'année. Enfin, l'évolution du *phasing-in* IFRS 9 pèse pour - 0,4 milliard d'euros.

Les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*) phasés s'élèvent à 107,1 milliards d'euros, en baisse de 0,5 milliard d'euros par rapport à ceux du 31 décembre 2021, avec une hausse des fonds propres additionnels de catégorie 1 de 1,3 milliard d'euros sous l'effet de l'émission d'un instrument de fonds propres additionnel de catégorie 1 pour 1,1 milliard d'équivalent euros en janvier 2022 (1,25 milliard d'USD) et d'un effet change favorable sur l'année pour + 0,2 milliard d'euros.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) phasés, s'élèvent à 17,0 milliards d'euros et sont en baisse de 0,8 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette variation s'explique comme suit :

- les émissions sur la période (+ 0,3 milliard d'équivalent euros au 31 décembre 2022) nettes de remboursements, décote et effet change (- 2,3 milliards d'euros) se traduisent par une baisse de - 2 milliards d'euros des instruments de *Tier 2*, qui atteignent 16,1 milliards d'euros ;
- en sens inverse, les fonds propres de catégorie 2 bénéficient d'une baisse de 0,9 milliard d'euros de la déduction des créances subordonnées des banques et assurances, suite au remboursement de titres de dette subordonnée émis par Crédit Agricole Assurances et détenus par Crédit Agricole S.A. en décembre 2022 ;

- enfin, l'excès de provision par rapport aux pertes attendues selon l'approche notations internes est en hausse de 0,2 milliard d'euros.

Au total, les fonds propres totaux phasés s'élèvent à 124,0 milliards d'euros, en baisse de - 1,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Ces fonds propres prudentiels ne prennent pas en compte les émissions de dette senior non préférée, traitées dans le point "Ratios de résolution".

3.1.6 Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels et/ou d'instruments éligibles à une exposition en risque ou en levier. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie "Composition et évolution des emplois pondérés". La vision réglementaire est complétée de l'adéquation du capital en vision interne, qui porte sur la couverture du besoin de capital économique par le capital interne.

3.1.6.1 Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, *Tier 1* et fonds propres totaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie "Composition et évolution des emplois pondérés").

3.1.6.1.1 Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le Règlement CRR. Le superviseur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

L'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigence de fonds propres SREP	31/12/2022	31/12/2021
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50 %	4,50 %
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,84 %	0,84 %
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,55 %	3,52 %
EXIGENCE DE CET1	8,89 %	8,87 %
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50 %	1,50 %
P2R en AT1	0,28 %	0,28 %
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00 %	2,00 %
P2R en Tier 2	0,38 %	0,38 %
EXIGENCE GLOBALE DE CAPITAL	13,05 %	13,02 %

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 comprennent un ratio minimum de fonds propres CET1 de 4,5 %, un ratio minimum de fonds propres Tier 1 de 6 % et un ratio minimum de fonds propres globaux de 8 %.

Exigences minimales au titre du Pilier 2

Le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. sont notifiés annuellement par la Banque centrale européenne (BCE) des exigences de capital applicables suite aux résultats du processus de revue et d'évaluation de supervision ("SREP") :

- une exigence Pilier 2 ou "Pillar 2 Requirement" (P2R) de 1,5 % qui s'applique à tous les niveaux de fonds propres et entraîne automatiquement des restrictions de distributions (coupons des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1, dividendes, rémunérations variables) en cas de non-respect ; en conséquence, cette exigence est publique. Le P2R est au moins constitué par 75 % de fonds propres Tier 1 dont a minima 75 % de CET1 ;
- une recommandation Pilier 2 ou "Pillar 2 Guidance" (P2G) qui n'a pas de caractère public et doit être constituée intégralement de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1).

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres, à couvrir intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1 et dont l'exigence globale ressort comme suit :

Exigence globale de coussins de fonds propres	31/12/2022	31/12/2021
Coussin de conservation phasé	2,50 %	2,50 %
Coussin systémique phasé	1,00 %	1,00 %
Coussin contracyclique	0,05 %	0,02 %
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSINS DE FONDS PROPRES	3,55 %	3,52 %

Plus spécifiquement :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1^{er} janvier 2019) vise à absorber les pertes dans une situation de stress économique intense ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %) vise à lutter contre une croissance excessive du crédit. Le taux est fixé par les autorités compétentes de chaque État (le Haut Conseil de stabilité financière – HCSF – dans le cas français) et le coussin s'appliquant au niveau de l'établissement résulte alors d'une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- le coussin pour le risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) vise à prévenir ou atténuer la dimension non cyclique du risque. Il est fixé par les autorités compétentes de chaque État (le HCSF dans le cas français) et dépend des caractéristiques structurelles du secteur bancaire, notamment de sa taille, de son degré de concentration et de sa part dans le financement de l'économie ;
- les coussins pour les établissements d'importance systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord

de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) (entre 0 % et 3,5 %) ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1^{er} janvier 2019. Crédit Agricole S.A. n'est pas soumis à ces exigences. Lorsqu'un établissement est soumis à un coussin pour les établissements d'importance systémique (G-SII ou O-SII) et à un coussin pour le risque systémique, les deux coussins se cumulent.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 12 pays par les autorités nationales compétentes. Compte tenu des expositions portées par le Groupe Crédit Agricole dans ces pays, le taux de coussin contracyclique du Groupe Crédit Agricole s'élève à 0,05 % au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, le HCSF reconnaît la réciprocité d'application des coussins pour risque systémique sectoriel activés par l'Allemagne, la Lituanie, les Pays-Bas, la Belgique, la Norvège et l'Estonie. Compte tenu des modalités d'application de ces coussins et de la matérialité des expositions portées par le Groupe Crédit Agricole dans ces pays, le taux de coussin pour risque systémique est à 0 % au 31 décembre 2022.

Les tableaux ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 440 (a et b) de CRR2.

— Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2)

(en millions d'euros)		31/12/2022	31/12/2021
1	Montant total d'exposition au risque	574 595	585 441
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,05 %	0,02 %
3	EXIGENCE DE COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT	281	137

— Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique (EU CCYB1)

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché					Exigences de fonds propres						
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total	Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)	
Ventilation par pays														
1	Allemagne	4 727	17 708	-	-	2 905	25 340	697	-	31	728	9 095	2,00 %	0,00 %
2	Australie	28	5 111	-	-	-	5 139	71	-	-	71	888	0,20 %	0,00 %
3	Belgique	5 883	4 417	-	-	21	10 321	207	-	1	207	2 592	0,57 %	0,00 %
4	Bulgarie	1	2	-	-	-	2	0	-	-	0	1	0,00 %	1,00 %
5	Croatie	2	1	-	-	-	3	0	-	-	0	1	0,00 %	0,00 %
6	Danemark	234	1 125	-	-	70	1 429	38	-	1	38	480	0,11 %	2,00 %
7	Estonie	1	27	-	-	-	27	0	-	-	0	2	0,00 %	1,00 %
8	France	59 772	741 119	164	1 839	26 099	828 994	22 669	160	367	23 196	289 951	63,89 %	0,00 %
9	Hong Kong	139	5 627	-	-	179	5 945	100	-	3	103	1 290	0,28 %	1,00 %
10	Irlande	113	5 093	-	-	81	5 287	89	-	1	90	1 121	0,25 %	0,00 %
11	Islande	0	0	-	-	-	0	0	-	-	0	0	0,00 %	2,00 %
12	Lituanie	30	0	-	-	22	53	2	-	1	3	41	0,01 %	0,00 %
13	Luxembourg	2 797	192 082	-	-	5 001	199 879	1 640	-	1	1 640	20 503	4,52 %	0,50 %
14	Norvège	7	2 103	-	-	104	2 214	44	-	1	46	570	0,13 %	2,00 %
15	Pays-Bas	1 762	9 244	-	-	1 120	12 126	403	-	15	418	5 221	1,15 %	0,00 %
16	République tchèque	36	145	-	-	-	181	9	-	-	9	116	0,03 %	1,50 %
17	Roumanie	6	41	-	-	-	47	3	-	-	3	32	0,01 %	0,50 %
18	Royaume-Uni	1 504	18 089	-	-	3 027	22 620	539	-	42	582	7 269	1,60 %	1,00 %
19	Slovaquie	3	6	-	-	-	9	0	-	-	0	6	0,00 %	1,00 %
20	Suède	103	2 352	-	-	46	2 502	88	-	0	88	1 103	0,24 %	1,00 %
21	Autres pays*	66 108	165 522	0	-	27 793	259 423	8 724	0	360	9 084	113 554	25,02 %	0,00 %
22	TOTAL	143 255	1 169 816	164	1 839	66 467	1 381 541	35 322	160	824	36 307	453 836	100 %	0,05 %

* Pour lesquels aucun niveau de coussin contracyclique n'a été défini par l'autorité compétente.

3.1.6.1.2 Situation au 31 décembre 2022

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions,

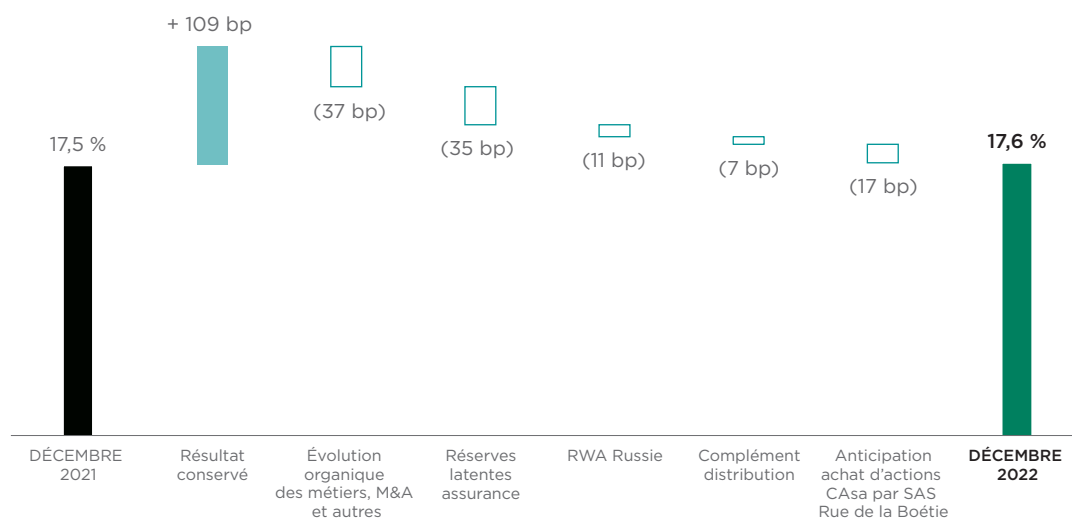
visé à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et fonds propres totaux.

	Exigence SREP CET1	Exigence SREP Tier 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,50 %	6,00 %	8,00 %
Exigence de Pilier 2 (P2R)	0,84 %	1,13 %	1,50 %
Coussin de conservation	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Coussin systémique	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Coussin contracyclique	0,05 %	0,05 %	0,05 %
EXIGENCE SREP (a)	8,89 %	10,67 %	13,05 %
31/12/2022 RATIOS DE SOLVABILITÉ PHASÉS (b)	17,55 %	18,63 %	21,58 %
Distance à l'exigence SREP (b-a)	866 pb	796 pb	853 pb
DISTANCE AU SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU MMD	796 PB (46 MDE)		

Au 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole dispose d'une marge de sécurité de 796 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 46 milliards d'euros de capital CET1.

— Évolution du CET1 sur l'année 2022



Le ratio CET1 a progressé de 0,1 point de pourcentage sur l'année 2022. L'impact très favorable du résultat conservé sur le ratio (+ 1,09 pp) a permis d'absorber la croissance des métiers et autres effets (- 0,37 pp), soit une génération organique de capital de + 0,72 point de pourcentage sur l'année. Par ailleurs, l'année a été marquée par des effets conjoncturels largement réversibles, liés d'une part à l'impact des taux longs sur les réserves latentes Assurance (pour - 0,35 point de pourcentage) et d'autre part aux impacts RWA

du conflit russo-ukrainien (pour - 0,11 point de pourcentage). À noter, le complément de distribution et les rachats d'actions Crédit Agricole S.A. visant à compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital salariée de 2022 pèsent sur le ratio CET1 pour - 0,07 point de pourcentage. Enfin, l'anticipation au quatrième trimestre 2022 de l'impact de l'achat d'actions Crédit Agricole S.A. par SAS Rue La Boétie prévu avant fin juin 2023 réduit le ratio CET1 de - 0,17 point de pourcentage.

— Ratios de solvabilité des Caisses régionales ⁽¹⁾

Le résultat conservé 2022 est pris en compte dans les fonds propres prudentiels du 31 décembre 2022.

Ratios de solvabilité des Caisses régionales (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	68 324	65 886
<i>Additional Tier 1</i>	14	13
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	68 337	65 899
<i>Tier 2</i>	1 033	1 008
FONDS PROPRES GLOBAUX	69 370	66 907
Risques de crédit	240 934	233 268
Risques de marché	285	294
Risques opérationnels	21 473	20 589
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	262 692	254 150
RATIO CET1	26,01 %	25,92 %
RATIO TIER 1	26,01 %	25,93 %
RATIO GLOBAL	26,41 %	26,33 %

(1) Cumul des 38 Caisses régionales (hors Caisse régionale de Corse).

Le ratio de solvabilité CET1 phasé de l'ensemble des Caisses régionales (hors Corse) augmente de 0,1 point de pourcentage pour s'établir à 26,0 %, bien au-dessus des exigences minimales (7 % pour le ratio CET1 et 10,5 % pour le ratio global).

Les fonds propres de base de catégorie 1 "CET1" progressent de 2,4 milliards d'euros sur l'année, notamment grâce à l'inclusion du résultat conservé de la période (3,7 milliards d'euros) et tenant compte de l'avance accordée au quatrième trimestre 2022 auprès de SAS Rue La Boétie destinée à financer le programme d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. pour - 1 milliard d'euros avant fin juin 2023. Les fonds propres totaux phasés progressent pour un montant équivalent.

Au total, la croissance des fonds propres sur la période a été légèrement plus rapide que celle des emplois pondérés, malgré un développement dynamique de l'activité sur l'année.

3.1.6.2 Ratio de levier

3.1.6.2.1 Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le Règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du Règlement européen CRR2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- l'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;
- à ce niveau s'ajoutera, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

Le règlement CRR2 prévoit que certaines expositions Banque centrale peuvent être exclues de l'exposition totale du ratio de levier lorsque

des circonstances macroéconomiques exceptionnelles le justifient. En cas d'application de cette exemption, les établissements doivent satisfaire à une exigence de ratio de levier ajustée, supérieure à 3 %. Le 18 juin 2021, la Banque centrale européenne a déclaré que les établissements de crédit sous sa supervision pouvaient appliquer cette exclusion compte tenu de l'existence de circonstances exceptionnelles depuis le 31 décembre 2019 ; cette mesure est restée applicable jusqu'au 31 mars 2022 inclus. Le Groupe Crédit Agricole a appliqué cette disposition et devait respecter une exigence de ratio de levier de 3,11 % pendant cette période.

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Le Groupe Crédit Agricole a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

3.1.6.2.2 Situation au 31 décembre 2022

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 451 de CRR2.

Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier (EU LRA)

Le ratio de levier du Groupe Crédit Agricole s'élève à 5,3 % sur une base de *Tier 1* phasé.

Le ratio de levier est en baisse de 0,8 point de pourcentage sur l'année 2022, sous l'effet principalement de la fin de la neutralisation des expositions Banque centrale. Hors cela, le ratio de levier est en baisse de 0,1 point de pourcentage, en lien avec la baisse des fonds propres *Tier 1* sur l'année et une hausse des expositions néanmoins limitée par les remboursements partiels des TLTRO en fin d'année. Le ratio de levier reste à un niveau élevé, supérieur de 2,3 points de pourcentage à l'exigence au 31 décembre 2022. À l'exigence minimale de 3 % s'ajoutera, à compter du 1^{er} janvier 2023 et uniquement pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin G-SII de l'entité soit s'élevant à 0,5 % pour le Groupe Crédit Agricole. Le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînerait une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD). Au 1^{er} janvier 2023, sur la base des données au 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole disposerait ainsi d'une marge de sécurité de 184 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 37 milliards d'euros de capital *Tier 1*.

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité (ratio de solvabilité/ratio de résolution) et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé au niveau du Groupe fixant des contraintes de taille de bilan et de l'exposition levier à certaines activités peu consommatrices d'emplois pondérés.

— LRCom : Ratio de levier – déclaration commune (EU LR2)

LRCom : Ratio de levier – déclaration commune (EU LR2) (en millions d'euros)		31/12/2022	30/06/2022
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	1 702 487	1 729 822
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	4 834	6 272
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(13 443)	(17 991)
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(21 732)	(20 693)
7	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET OFT)	1 672 146	1 697 409
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	35 298	34 730
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	50 717	53 480
EU-9a	Dérogation pour dérivés : Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	(2 841)	(2 651)
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	15 008	14 769
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(4 803)	(4 909)
13	EXPOSITIONS TOTALES SUR DÉRIVÉS	93 378	95 418
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	243 243	358 419
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	(119 727)	(218 684)
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	4 781	9 711
EU-16a	Dérogation pour OFT : Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 <i>sexies</i> , paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	EXPOSITIONS TOTALES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES	128 298	149 446
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	391 981	396 427
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(187 554)	(204 907)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-
22	EXPOSITIONS DE HORS BILAN	204 426	191 521

LRCOM : Ratio de levier – déclaration commune (EU LR2) (en millions d'euros)		31/12/2022	30/06/2022
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-	-
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	(81 101)	(75 513)
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	(12 876)	(13 508)
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22K	(TOTAL DES EXPOSITIONS EXEMPTÉES)	(93 976)	(89 021)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	107 064	107 557
24	MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	2 004 273	2 044 773
Ratio de levier			
25	RATIO DE LEVIER (%)	5,34 %	5,26 %
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	5,34 %	5,26 %
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de Banque centrale applicable) (%)	5,34 %	5,26 %
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00 %	3,00 %
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00 %	0,00 %
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,00 %	0,00 %
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00 %	0,00 %
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00 %	3,00 %
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire	Transitoire
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	148 366	N/A
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	123 517	N/A
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de Banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	2 029 123	N/A
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de Banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	2 029 123	N/A
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de Banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	5,28 %	N/A
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de Banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	5,28 %	N/A

— LRSum : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (EU LR1)

Montant applicable (en millions d'euros)		31/12/2022
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	2 379 120
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	(384 315)
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	(15)
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les Banques centrales (le cas échéant))	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(359 770)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	(114 945)
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	204 437
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	(81 101)
12	Autres ajustements	360 862
13	MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	2 004 273

— LRSpl : Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées) (EU LR3)

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en millions d'euros)		31/12/2022
EU-1	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES), DONT :	1 612 320
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	33 019
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	1 579 301
EU-4	Obligations garanties	6 077
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	328 986
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	45 476
EU-7	Établissements	37 580
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	482 080
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	239 528
EU-10	Entreprises	345 299
EU-11	Expositions en défaut	22 255
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	72 021

3.1.6.3 Ratios de résolution

Les exigences de TLAC et MREL décrites ci-dessous sont applicables au niveau du Groupe Crédit Agricole.

3.1.6.3.1 Ratio TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* – FSB) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks* – G-SIBs). Ce ratio de *Total Loss*

Absorbing Capacity (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au Groupe Crédit Agricole.

Sont éligibles au numérateur du ratio TLAC les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les titres subordonnés et les dettes senior non préférées éligibles d'échéance résiduelle de plus d'un an émis par Crédit Agricole S.A.

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne via CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences de ratio TLAC suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 18 % des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets – RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la Directive européenne CRD 5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5 %, un coussin G-SIB de 1 % et le coussin contracyclique fixé à 0,05 % pour le Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 21,5 % ;
- un ratio TLAC supérieur à 6,75 % de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure – LRE*).

L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26 % des RWA hors dette senior préférée éligible.

Au 31 décembre 2022, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 27,2 % des RWA et 7,8 % de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible, soit bien au-delà des exigences. Le Groupe présente ainsi un ratio TLAC hors dette senior préférée éligible supérieur de 560 points de base, soit 32 milliards d'euros, au-delà de l'exigence actuelle de 21,5 % des RWA.

Sur l'année 2022, 5,9 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché (dette senior non préférée et *Tier 2*). Le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 27,6 milliards d'euros.

— Indicateurs clés – Exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISm (EU KM2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 447-(h) de CRR2 et de l'article 45i-3 (points a et c) de la BRRD2. Il présente une vue globale des ratios et composants de l'exigence TLAC qui s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au Groupe Crédit Agricole.

EU KM2 : Fonds propres et engagements éligibles au TLAC, ratios et composants (en millions d'euros)		31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2022	31/12/2021
1	Fonds propres et engagements éligibles ⁽¹⁾	156 263	156 134	154 601	153 329	154 060
2	Montant total d'exposition au risque (TREA) ⁽²⁾	574 595	588 643	579 519	591 960	585 441
3	FONDS PROPRES ET ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES EN POURCENTAGE DU TREA	27,20 %	26,52 %	26,68 %	25,90 %	26,32 %
4	Mesure de l'exposition totale au niveau du groupe de résolution ⁽²⁾	2 004 273	2 111 884	2 044 773	1 844 129	1 765 793
5	FONDS PROPRES ET ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	7,80 %	7,39 %	7,56 %	8,31 %	8,72 %
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'article 72 <i>ter</i> -(4) de CRR s'applique-t-elle ? (exemption de 5 %)	Non	Non	Non	Non	Non
6b	Montant des instruments d'engagements éligibles non subordonnés autorisés dans le cadre de l'utilisation de l'exemption de subordination prévue à l'article 72 <i>ter</i> -(3) de CRR (exemption maximale de 3,5 %) ⁽³⁾	0	0	0	0	0
6c	Si l'exemption limitée de subordination prévue à l'article 72 <i>ter</i> -(3) de CRR s'applique, le montant de financement émis qui est de même rang que des engagements exclus et qui est reconnu en ligne 1, divisé par le financement émis qui est de même rang que des engagements exclus et qui serait reconnu en ligne 1 si aucune limite n'était appliquée (%)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

(1) Capacité totale d'absorption des pertes ("TLAC").

(2) Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (Total Exposure Risk Amount – TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets – RWA*) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (Total Exposure Measure – TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure – LRE*) du Groupe Crédit Agricole.

(3) Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa solvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72 *ter*-(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2022.

— Composition du TLAC au niveau du groupe de résolution (EU-TLAC1)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 437-a (points a, c et d) de CRR2 et de l'article 45i-3 (point b) de la BRRD2. Il présente la composition des fonds propres et des engagements éligibles à l'exigence TLAC qui s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au Groupe Crédit Agricole.

EU TLAC1 : Composition – Exigence en fonds propres et passifs éligibles pour les EISm (en millions d'euros)		31/12/2022
Fonds propres et engagements éligibles : fonds propres réglementaires		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	100 861
2	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	6 203
6	Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	16 951
11	FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (AUX FINS DE L'ARTICLE 92 BIS CRR)	124 016
Fonds propres et engagements éligibles : éléments non liés aux fonds propres réglementaires		
12	Instruments d'engagements éligibles émis directement par l'entité de résolution et subordonnés aux passifs exclus (sans clause d'antériorité) ⁽¹⁾	27 642
EU-12a	Instruments d'engagements éligibles émis par d'autres entités au sein du groupe de résolution et subordonnés aux passifs exclus (sans clause d'antériorité)	0
EU-12b	Instruments d'engagements éligibles subordonnés aux passifs exclus et émis avant le 27 juin 2019 (clause d'antériorité)	0
EU-12c	Fraction amortie des instruments de fonds propres de catégorie 2 d'une maturité résiduelle d'au moins un an, non qualifiée en éléments de fonds propres de catégorie 2	4 605
13	Engagements éligibles non subordonnés aux passifs exclus (sans clause d'antériorité, avant application de la limite) ⁽²⁾	N/A
EU-13a	Engagements éligibles non subordonnés aux passifs exclus émis avant le 27 juin 2019 (avant application de la limite) ⁽²⁾	N/A
14	Montant des engagements éligibles non subordonnés autorisés dans le cadre de l'utilisation de l'exemption de subordination prévue à l'article 72 ter-(3) de CRR ⁽²⁾	0
17	ÉLÉMENTS D'ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES AVANT AJUSTEMENTS	32 247
EU-17a	dont subordonnés	32 247
Fonds propres et engagements éligibles : ajustements des éléments non liés aux fonds propres réglementaires		
18	Fonds propres et éléments d'engagements éligibles avant ajustements	156 263
19	(Déduction des expositions entre groupes de résolution MPE)	N/A
20	(Déduction d'instruments d'engagements éligibles émis par d'autres EISm)	0
22	FONDS PROPRES ET PASSIFS ÉLIGIBLES APRÈS AJUSTEMENTS	156 263
EU-22a	dont fonds propres et passifs éligibles subordonnés	156 263
Montant total d'exposition au risque (TREA) et mesure de l'exposition totale (TEM)		
22	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE (TREA) ⁽³⁾	574 595
23	MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE (TEM) ⁽³⁾	2 004 273
Ratio de fonds propres et engagements éligibles		
25	FONDS PROPRES ET ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES (EN POURCENTAGE DU TREA)	27,20 %
EU-25a	dont fonds propres et engagements éligibles subordonnés	27,20 %
26	FONDS PROPRES ET ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES (EN POURCENTAGE DE LA TEM)	7,80 %
EU-26a	dont fonds propres et engagements éligibles subordonnés	7,80 %
27	CET1 (en pourcentage du TREA) disponible au niveau du groupe de résolution après respect de ses exigences ⁽⁴⁾	9,20 %
28	Exigence globale de coussins de fonds propres	3,55 %
29	dont : coussin de conservation	2,50 %
30	dont : coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,05 %
31	dont : coussin applicable pour risque systémique	0,00 %
EU-31a	dont : coussin applicable aux établissements d'importance systémique mondiale ou aux autres établissements d'importance systémique	1,00 %
Information additionnelle		
EU-32	Montant total des engagements exclus définis à l'article 72 bis-(2) CRR	814 373

(1) Instruments de dette senior non préférée.

(2) Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72 ter-(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2022.

(3) Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (Total Exposure Risk Amount – TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets – RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (Total Exposure Measure – TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (Leverage Ratio Exposure – LRE) du Groupe Crédit Agricole.

(4) CET1 disponible après le respect des exigences de Pilier 1, de Pilier 2 (P2R) et de résolution au 31 décembre 2022.

Du rang le plus senior au plus junior, les éléments de TLAC du Groupe Crédit Agricole incluent des titres de dette senior non préférée, des titres subordonnés non reconnus en fonds propres prudentiels (part amortie prudemment), des instruments *Tier 2*, des éléments additionnels de catégorie 1 et des éléments de fonds propres de base de catégorie 1.

L'ensemble de ces éléments d'engagements éligibles et leurs caractéristiques peuvent être consultés dans l'annexe "Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires (EU CCA)" disponible sur le site internet ⁽¹⁾.

— Rang dans la hiérarchie des créanciers au niveau de l'entité de résolution Crédit Agricole S.A. (EU-TLAC3)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 437-a (points a et b) de CRR2 et de l'article 45i-3 (point b) de la BRRD2. Il présente, au niveau de l'entité de résolution Crédit Agricole S.A., la ventilation des fonds propres et passifs selon les échéances et leur éligibilité en TLAC, ainsi que les rangs dans la hiérarchie des créanciers dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité.

EU TLAC3 : hiérarchie des créanciers au niveau de l'entité de résolution Crédit Agricole S.A.						
31/12/2022						
(en millions d'euros)						
Hiérarchie en liquidation (du plus junior au plus senior)						
1	Description du rang en liquidation	Capitaux propres ⁽¹⁾	Dettes super subordonnées ⁽²⁾	Dettes subordonnées ⁽³⁾	Dettes senior non préférées ⁽⁴⁾	Total
2	FONDS PROPRES ET ENGAGEMENTS	56 194	6 499	21 174	31 887	115 754
3	dont engagements exclus	0	0	0	0	0
4	Fonds propres et engagements, moins les passifs exclus	56 194	6 499	21 174	31 887	115 754
5	PORTION DES FONDS PROPRES ET ENGAGEMENTS INSCRITS EN LIGNE 4 QUI RESPECTENT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR LE RESPECT DU TLAC ⁽⁵⁾	56 194	6 497	20 715	27 927	111 333
6	ayant une maturité résiduelle ≥ 1 an et < 2 ans	0	0	707	3 154	3 861
7	ayant une maturité résiduelle ≥ 2 ans et < 5 ans	0	0	10 804	15 548	26 352
8	ayant une maturité résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	5 495	8 254	13 748
9	ayant une maturité résiduelle ≥ 10 ans, à l'exception des titres à durée indéterminée	0	0	3 710	971	4 680
10	titres à durée indéterminée	56 194	6 497	0	0	62 692

(1) Capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux.

(2) Dettes super subordonnées émises avant le 28 décembre 2020 qui sont ou qui ont été reconnues en Additional Tier 1, ainsi que les dettes super subordonnées émises depuis le 28 décembre 2020 reconnues totalement ou partiellement en Additional Tier 1.

(3) Dettes subordonnées émises avant le 28 décembre 2020 qui sont ou qui ont été reconnues en Tier 2, ainsi que les dettes subordonnées émises depuis le 28 décembre 2020 reconnues totalement ou partiellement en Tier 2.

(4) Dettes senior non préférées au sens de l'article L. 613-30-3-I-4^e du Code monétaire et financier.

(5) Les passifs ayant une maturité résiduelle inférieure à un an ainsi que les passifs émis vis-à-vis d'entités appartenant au groupe de résolution ne sont pas retenus dans les engagements éligibles au TLAC.

3.1.6.3.2 Ratio MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" (*Bank Recovery and Resolution Directive – BRRD*). Cette Directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Sous BRRD2, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques (RWA), ainsi qu'en pourcentage de l'exposition en levier (LRE). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL total les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les passifs éligibles émis par l'organe central

et le réseau des affiliés, c'est-à-dire les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

Les niveaux minimums à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement. Le Groupe Crédit Agricole doit respecter depuis le 1^{er} janvier 2022 une exigence minimale de MREL total de :

- 21,04 % des RWA, niveau auquel s'ajoute d'après la Directive européenne CRD 5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5 %, un coussin G-SIB de 1 % et le coussin contracyclique fixé à 0,05 % pour le Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 24,6 % ;
- 6,02 % de la LRE.

Au 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL estimé à 31,6 % des RWA et 9,1 % de l'exposition en levier, bien au-delà de l'exigence de MREL total.

(1) <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/informations-financieres>

Une exigence de subordination additionnelle au TLAC ("MREL subordonné") est également déterminée par les autorités de résolution et exprimée en pourcentage des RWA et de la LRE, dans laquelle les instruments de dette senior sont exclus, à l'instar du TLAC, dont le ratio est équivalent à celui du MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole. Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette exigence de MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole n'excède pas l'exigence de TLAC.

La distance au seuil de déclenchement du montant maximum de distribution liée aux exigences de MREL (M-MMD) correspond, pour les G-SIBs, au minimum entre les distances respectives aux exigences de MREL, MREL subordonné et TLAC exprimées en RWA.

Le Groupe Crédit Agricole, au 31 décembre 2022, dispose ainsi d'une marge de sécurité de 560 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du M-MMD, compte tenu de l'exigence TLAC applicable au 31 décembre 2022, soit 32 milliards d'euros de capital CET1.

3.1.6.4 Adéquation du capital en vision interne

Dans l'optique d'évaluer et de conserver en permanence des fonds propres adéquats afin de couvrir les risques auxquels il est (ou peut être) exposé, le Groupe complète son dispositif d'adéquation du capital en vision réglementaire par l'adéquation du capital en vision interne. De ce fait, la mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) est enrichie par une mesure du besoin de capital économique (Pilier 2), qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et sur une évaluation selon une approche interne. Le besoin de capital économique doit être couvert par le capital interne qui correspond à la vision interne des fonds propres disponibles définie par le Groupe.

L'évaluation du besoin de capital économique est un des éléments de la démarche ICAAP qui couvre également le programme de *stress tests* afin d'introduire une vision prospective de l'impact de scénarios plus défavorables sur le niveau de risque et sur la solvabilité du Groupe.

Le suivi et la gestion de l'adéquation du capital en vision interne est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires :

- les accords de Bâle ;
- la CRD 5 via sa transposition dans la réglementation française par l'ordonnance du 21 décembre 2020 ;
- les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ;
- les attentes prudentielles relatives à l'ICAAP et l'ILAAP et la collecte harmonisée d'informations en la matière.

L'ICAAP est avant tout un processus interne et il appartient à chaque établissement de le mettre en œuvre de manière proportionnée. La mise en œuvre, mais également l'actualisation de la démarche ICAAP à leur niveau, sont ainsi de la responsabilité de chaque filiale.

Informations ICAAP (EU OVC)

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 438 (points a et c) de CRR2.

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif de mesure du besoin de capital économique au niveau du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe.

Le processus d'identification des risques majeurs vise, dans une première étape, à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'impacter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation d'une entité ou du Groupe et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du Groupe. Dans une seconde étape, l'objectif est d'évaluer l'importance de ces risques d'une manière systématique et exhaustive afin d'identifier les risques majeurs.

Le processus d'identification des risques allie plusieurs sources : une analyse interne à partir d'informations recueillies auprès de la filière Risques et des autres fonctions de contrôle et une analyse complémentaire fondée sur des données externes. Il est formalisé pour chaque entité et pour le Groupe, coordonné par la filière Risques et approuvé par le Conseil d'administration.

Pour chacun des risques majeurs identifiés, la quantification du besoin de capital économique s'opère de la façon suivante :

- les mesures de risques déjà traités par le Pilier 1 sont revues et, le cas échéant, complétées par des ajustements de capital économique ;
- les risques absents du Pilier 1 font l'objet d'un calcul spécifique de besoin de capital économique, fondé sur des approches internes ;
- de manière générale, les mesures de besoin de capital économique sont réalisées avec un horizon de calcul à un an ainsi qu'un quantile (probabilité de survenance d'un défaut) dont le niveau est fonction de l'appétit du Groupe en matière de notation externe ;
- enfin, la mesure du besoin de capital économique tient compte de façon prudente des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités différentes au sein du même Groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

La cohérence de l'ensemble des méthodologies de mesure du besoin de capital économique est assurée par une gouvernance spécifique au sein du Groupe.

La mesure du besoin de capital économique est complétée par une projection sur l'année en cours, en cohérence avec les prévisions du *capital planning* à cette date, de façon à intégrer l'impact des évolutions de l'activité sur le profil de risques.

Sont pris en compte pour l'évaluation du besoin de capital économique au 31 décembre 2022 l'ensemble des risques majeurs recensés lors du processus d'identification des risques. Le Groupe mesure notamment le risque de taux sur le portefeuille bancaire, le risque émetteur, le risque d'activité et risque stratégique, le risque de crédit, le risque de prix de la liquidité.

Le Groupe s'assure que l'ensemble du besoin de capital économique est couvert par le capital interne, vision interne des fonds propres, définie dans une approche en conglomérat étant donnée l'importance des activités d'assurance du Groupe et tenant compte du principe de continuité d'exploitation. Au niveau du Groupe Crédit Agricole, le capital interne couvre environ 180 % du besoin de capital économique au 31 décembre 2022.

Les entités de Crédit Agricole S.A. soumises à la mesure du besoin de capital économique sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que le dispositif de mesure du besoin de capital économique fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le besoin de capital économique déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à Crédit Agricole S.A.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de besoin de capital économique par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif répond à trois objectifs :

- l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités du périmètre de déploiement selon différents axes, cette évaluation étant une composante du dispositif d'identification des risques ;
- si nécessaire, l'identification et la formalisation de points d'amélioration du dispositif de maîtrise des risques et CCde contrôle permanent, sous forme d'un plan d'action formalisé par l'entité ;
- l'identification d'éventuels éléments qui ne sont pas correctement appréhendés dans les mesures d'ICAAP quantitatif.

3.1.7 Annexe aux fonds propres prudentiels (EU LIA - voir aussi ci-dessous sections 3.2 et 3.3)

3.1.7.1 Différence de traitement des expositions sous forme d'actions entre périmètre comptable et périmètre prudentiel

Type d'exposition	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle 3 non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Traitement prudentiel de ces participations par mise en équivalence, le Groupe étant reconnu "conglomérat financier" : ■ pondération des instruments de CET1 à 370 % (pour les entités non cotées) avec calcul de la perte anticipée (<i>expected loss</i>) à hauteur de 2,4 %, sous réserve de l'accord du superviseur ; à défaut, déduction des instruments de CET1 de la filiale du total des instruments CET1 du Groupe ; ■ déduction des instruments AT1 et <i>Tier 2</i> du total des instruments respectifs du Groupe. En contrepartie, comme les années précédentes, Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole sont soumis à des exigences complémentaires en matière de fonds propres et de ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	■ Mise en équivalence ■ Titres de participation dans les établissements de crédit	Déduction du CET1 des instruments de CET1, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles. Déduction des instruments AT1 et <i>Tier 2</i> de la catégorie d'instruments correspondante du Groupe.
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres détenus à des fins de collecte et vente	Déduction des instruments CET1, AT1 et <i>Tier 2</i> , au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
Participations ≤ 10 % dans un établissement d'importance systémique mondiale (G-SII)	Actifs financiers	Déduction des éléments d'engagements éligibles ou, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas en quantité suffisante, déduction des instruments <i>Tier 2</i> , au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1 (pour les établissements d'importance systémique mondiale).
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP (<i>Asset-Backed Commercial Paper</i>)	Consolidation par intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

3.1.7.2 Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont essentiellement les sociétés d'assurance et quelques entités ad hoc mises en équivalence de façon prudentielle. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées

comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément à la norme IFRS 11, restent consolidées de manière prudentielle par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022".

— Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L11)

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables des éléments						
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché	non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
31/12/2022 (en millions d'euros)							
ACTIF							
Caisses, Banques centrales	210 804	211 132	211 132	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	242 005	241 750	-	215 252	-	143 813	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	189 712	12 953	12 742	211	-	-	1
Instruments dérivés de couverture	50 494	50 785	-	50 785	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	212 341	36 921	31 914	2 540	2 466	-	1
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 784	4 666	4 665	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	114 279	110 642	102 425	8 217	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	1 114 389	1 126 011	1 120 282	5 730	-	-	-
Titres de dettes	115 877	104 702	100 967	3 735	-	-	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(9 098)	(9 343)	-	-	-	-	(9 343)
Actifs d'impôts courants et différés	10 052	8 709	8 709	-	-	-	-
Compte de régularisation et actifs divers	58 448	56 358	51 449	4 579	-	623	330
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	134	2	2	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différés	17 043	-	-	-	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	8 427	9 410	7 607	-	-	-	1 803
Immeubles de placement	9 000	1 236	1 236	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	10 770	10 553	10 553	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	3 470	3 228	-	-	-	-	3 228
Écart d'acquisition	16 189	15 093	-	-	-	-	15 093
TOTAL DE L'ACTIF	2 379 120	1 994 809	1 663 682	291 049	2 466	144 436	11 113
PASSIF							
Banques centrales	59	73	-	-	-	-	73
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	231 702	232 011	-	81 446	-	-	150 565
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	40 490	39 495	-	-	-	-	39 495
Instruments dérivés de couverture	47 316	46 714	-	-	-	-	46 714
Dettes envers les établissements de crédit	152 201	136 733	-	4 550	-	-	132 183
Dettes envers la clientèle	1 095 758	1 117 865	-	2 049	-	-	1 115 816
Dettes représentées par un titre	219 717	195 449	-	-	-	-	195 449
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 987	7 042	-	-	-	-	7 042
Passifs d'impôts courants et différés	2 649	2 876	2 589	-	-	-	287
Compte de régularisation et passifs divers	64 907	59 423	9 194	-	-	-	50 229
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	205	27	-	-	-	-	27
Provisions techniques des contrats d'assurance	354 538	-	-	-	-	-	-
Provisions	5 645	5 774	-	-	-	-	2 774
Dettes subordonnées	23 155	19 160	-	-	-	-	19 160
TOTAL DETTES	2 245 329	1 862 642	11 783	88 045	-	-	1 762 815
TOTAL CAPITAUX PROPRES	133 791	132 167	-	-	-	-	132 167
dont capitaux propres – part du Groupe	126 470	126 717	-	-	-	-	126 717
dont capital et réserves liées	30 456	30 456	-	-	-	-	30 456
dont réserves consolidées	92 585	92 780	-	-	-	-	92 780
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4 718)	(4 718)	-	-	-	-	(4 718)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	3	3	-	-	-	-	3
Résultat de l'exercice	8 144	8 196	-	-	-	-	8 196
dont participation ne donnant pas le contrôle	7 321	5 450	-	-	-	-	5 450
TOTAL DU PASSIF	2 379 120	1 994 809	11 783	88 045	-	-	1 894 982

Les valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire (colonne b) ne sont pas égales à la somme de leur ventilation par type de risque (colonne c à g).

3.2 PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS (LI2)

	a	b	c	d	e
	Éléments soumis au :				
	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché ⁽¹⁾
31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>					
1 VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS DANS LE CADRE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION RÉGLEMENTAIRE (SELON LE MODÈLE EU LI1) ⁽²⁾	1 983 696	1 663 682	291 049	2 466	144 436
2 Valeur comptable des passifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire (selon le modèle EU LI1)	99 828	11 783	88 045	-	-
3 MONTANT TOTAL NET DANS LE CADRE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION RÉGLEMENTAIRE	1 883 868	1 651 898	203 004	2 466	144 436
4 Montants hors bilan ⁽³⁾	777 317	207 930	1	58 008	
5 Écarts de valorisation	58 274	13 854	44 420	-	
6 Écarts dus à des règles de compensation différentes, autres que celles déjà indiquées à la ligne 2	(160 100)	-	(160 100)	-	
7 Écarts dus à la prise en compte des provisions	19 378	19 378	-	-	
8 Écarts dus à l'utilisation de techniques d'Atténuation du Risque de Crédit (ARC)	(29 222)	(29 222)	-	-	
9 Écarts dus aux facteurs de conversion du crédit	(113 037)	-	-	-	
10 Écarts dus à la titrisation avec transfert du risque	-	-	-	-	
11 Autres ajustements	(14 364)	(9 152)	(5 219)	7	
12 MONTANTS D'EXPOSITION PRIS EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES	1 997 275	1 854 687	82 106	60 481	

(1) Les expositions relatives au risque de marché comprennent les expositions soumises au calcul du risque de contrepartie sur les dérivés.

(2) La colonne Total inclut les éléments d'actif déductibles des fonds propres prudentiels.

(3) Dans le poste "Montants hors bilan", le montant indiqué dans la colonne Total se rapporte aux expositions avant CCF et n'est pas égal à la somme des montants indiqués dans les autres colonnes qui sont après CCF.

3.3 DESCRIPTION DES DIVERGENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (LI3 : ENTITÉ PAR ENTITÉ) ⁽¹⁾

Nom de l'entité	Méthode de consolidation comptable	Méthode de consolidation réglementaire		Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	
Uni-medias	Globale		X	Information et Communication
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
CA ASSICURAZIONI	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Crédit Agricole Créditor Insurance (CACI)	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
Spirica	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
PREDICA	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
PACIFICA	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
IRIS HOLDING FRANCE	Globale		X	Activités Immobilières
HOLDING EUROMARSEILLE	Globale		X	Activités Immobilières
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
CDT AGRI ZYCIE TU	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
MUDUM SEGUROS	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Crédit Agricole Life	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
VAUGIRARD INFRA S.L.	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
SAS ALTA VAI HOLDCO P	Globale		X	Activités Immobilières
Predica Infrastructure S.A.	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
UBAF	MEE	X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
CAIRS Assurance S.A.	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
LMA S.A.	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Eucalyptus FCT	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Pacific USD FCT	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Pacific EUR FCC	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Pacific IT FCT	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Triple P FCC	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale		X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite

(1) Le périmètre de consolidation est décrit intégralement dans l'annexe 12 aux comptes consolidés.
Les OPCVM, fonds en UC et SCI détenus par des entités d'assurance et détaillés dans l'annexe 12 aux comptes consolidés suivent le même traitement comptable et réglementaire que leur entité détentrice.

Nom de l'entité	Méthode de consolidation réglementaire				Description de l'entité
	Méthode de consolidation comptable	Intégration globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	
La Route Avance	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
L&E Services	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Santander CACEIS Latam Holding 1, S.L.	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Santander CACEIS Brasil Participações S.A.	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Banco Santander CACEIS México, S.A., Institución de Banca Múltiple	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
SANTANDER CACEIS COLOMBIA S.A, SOCIEDAD FIDUCIARIA	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Santander CACEIS Latam Holding 2, S.L.	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Santander CACEIS Brasil D.T.V.M., S.A.	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
FCA Bank S.P.A.	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
CRÉDIT AGRICOLE MOBILITY	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
CACI Reinsurance Ltd.	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
SPACE HOLDING (IRELAND) LIMITED	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
SPACE LUX	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
CACI LIFE LIMITED	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
CACI NON LIFE LIMITED	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
FCT compartiment LCL	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Sacam Assurance Caution	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
GROUPE CAMCA	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance

3.4 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

3.4.1 Synthèse des emplois pondérés

3.4.1.1 Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (OV1)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 574,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 585,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

31/12/2022	Montants total d'exposition au risque RWA			Exigences totales de fonds propres
	31/12/2022	30/09/2022	31/12/2021	31/12/2022
1 Risque de crédit (hors CCR)	464 686	470 348	479 724	37 175
2 Dont : approche standard	118 871	123 187	136 748	9 510
3 Dont : approche NI simple (F-IRB)	105 273	106 170	86 032	8 422
4 Dont : approche par référencement	-	-	-	-
EU-4a Dont actions selon la méthode de pondération simple	50 589	45 382	74 805	4 047
5 Dont : approche NI avancée (A-IRB)	182 841	188 765	175 192	14 627
6 Risque de crédit de contrepartie – CCR	24 485	31 789	23 699	1 959
7 Dont : approche standard	3 636	5 319	4 476	291
8 Dont : méthode du modèle interne (IMM)	11 854	15 812	10 131	948
EU-8a Dont : expositions sur une CCP	184	464	435	15
EU-8b Dont : ajustement de la valeur de crédit – CVA	5 011	5 948	4 864	401
9 Dont autres CCR	3 800	4 246	3 792	304
15 Risque de règlement	94	105	15	8
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	10 245	11 005	10 456	820
17 Dont approche SEC-IRBA	3 409	3 451	3 180	273
18 Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	5 631	6 090	5 895	450
19 Dont approche SEC-SA	1 198	1 464	1 382	96
EU-19a Dont 1 250 %	7	-	-	1
20 Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	14 823	15 638	12 881	1 186
21 Dont : approche standard	3 549	4 109	5 472	284
22 Dont approche fondée sur les modèles internes	11 274	11 529	7 409	902
EU-22a Grands risques	-	-	-	-
23 Risque opérationnel	60 261	59 758	58 666	4 821
EU-23a Dont : approche élémentaire	-	-	-	-
EU-23b Dont : approche standard	14 115	14 231	12 968	1 129
EU-23c Dont : approche par mesure avancée	46 147	45 527	45 698	3 692
24 Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	13 739	13 605	13 258	1 099
29 TOTAL	574 595	588 643	585 441	45 968

S'agissant des informations concernant l'approche du Groupe Crédit Agricole en matière de gestion des risques, elles sont traitées dans le chapitre 3 partie 2 "Gestion des risques" (EU OVA) du présent document :

- brève déclaration sur les risques, se reporter dans la section 2.1 "Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques" au paragraphe "Brève déclaration sur les risques" ;
- structure de gouvernance des risques pour chaque type de risque, se reporter dans la section 2.1 "Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques" au paragraphe "Organisation de la gestion des risques" ;
- portée et nature des systèmes de déclaration et/ou d'évaluation des risques, se reporter à la section 2.4 "Risques de crédit" ;
- principales caractéristiques des systèmes d'information et d'évaluation des risques, se reporter respectivement aux sections 2.4.II.2 "Méthodologies et systèmes de mesure des risques", 2.5.III "Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché", 2.6 "Gestion du bilan", 2.7 "Risques du secteur

de l'assurance", 2.8 "Risques opérationnels", 2.1 "Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques" et aux paragraphes traitant de la robustesse du système d'information et de la consolidation globale des risques (BCBS 239) dans la section "Organisation de la gestion des risques" ;

- stratégies et processus de gestion des risques mis en place pour chaque catégorie de risque distincte, se reporter respectivement à la section 2.3.III "Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A." et à la description des principaux types de risques de la partie 2 "Gestion des risques" ;
- stratégies et processus de gestion, de couverture et d'atténuation des risques, de suivi de l'efficacité des couvertures et des techniques d'atténuation, se reporter respectivement à la section 2.3.II "Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne", à la description des principaux types de risques de la partie 2 "Gestion des risques" et dans la partie "Informations au titre du Pilier 3" à la section 3.4.2.4.1 "Techniques de réduction du risque de crédit".

S'agissant des informations concernant l'approche du Groupe Crédit Agricole en matière de dispositifs de gouvernance (EU OVB), elles sont traitées dans le chapitre 3 "Gouvernement d'entreprise" du Document d'enregistrement universel⁽¹⁾ et dans le chapitre 3 partie 2 "Gestion des risques" du présent document :

- nombre de fonctions de direction exercées par les membres de l'organe de direction, se reporter dans le chapitre 3 "Gouvernement d'entreprise" du Document d'enregistrement universel, partie 3 "Informations sur les dirigeants et les organes de direction" à la section 3.1 "Information sur les dirigeants" ;
- politique de recrutement pour la sélection des membres de l'organe de direction ainsi que leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise, se reporter dans le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel, partie 1 "Rapport du Conseil d'administration", à la section 1.3.7 "Le Comité des nominations et de la gouvernance" et dans la section 1.2.1 "Activité du Conseil" au

paragraphe "Relations du Conseil avec les instances de direction et plan de succession de fonctions clés" ;

- politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction, se reporter dans le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel, partie 1 "Rapport du Conseil d'administration" à la section 1.1.3 "Gouvernance et politique de diversité" ;
- Comité des risques et fréquence de ces réunions, se reporter au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel, partie 1 "Rapport du Conseil d'administration", dans la section 1.3.1 "Les principes de fonctionnement des Comités" au paragraphe 1.3.2 "Le Comité des risques" ;
- flux d'information sur les risques à destination de l'organe de direction, se reporter au chapitre 3 du présent document, partie 2 "Gestion des risques" dans la section 2.1 "Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion" au paragraphe "Organisation de la gestion des risques".

3.4.1.2 Information sectorielle par secteur opérationnel

31/12/2022 (en millions d'euros)	Risque de crédit				Risque de crédit	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	Risque opérationnel	Risque de marché	Total emplois pondérés
	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRB ⁽¹⁾	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP					
Banque de Proximité en France	23 280	25 022	190 283	-	238 586	81	25 495	74	264 236
Banque de Proximité à l'International	34 063	1 367	7 484	-	42 915	32	4 995	46	47 988
Gestion de l'Épargne et Assurances	6 722	20 342	839	-	27 904	404	7 896	104	36 307
Services Financiers Spécialisés	37 628	2 736	18 288	-	58 653	153	3 952	12	62 770
Grandes clientèles	14 876	1 319	91 394	263	107 852	4 341	16 885	11 815	140 894
Activités Hors Métiers	7 748	6 913	3 929	-	18 590	-	1 038	2 772	22 400
TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS	124 317	57 701	312 219	263	494 500	5 011	60 261	14 823	574 595

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

31/12/2021 (en millions d'euros)	Risque de crédit				Risque de crédit	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	Risque opérationnel	Risque de marché	Total emplois pondérés
	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRB ⁽¹⁾	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP					
Banque de Proximité en France	43 109	23 874	164 953	-	231 935	275	24 596	40	256 847
Banque de Proximité à l'International	38 223	935	8 650	-	47 808	114	4 846	299	53 068
Gestion de l'Épargne et Assurances	7 311	47 332	921	-	55 564	514	7 646	111	63 835
Services Financiers Spécialisés	32 609	1 783	18 583	-	52 975	52	3 888	3	56 918
Grandes clientèles	14 568	1 573	87 229	245	103 615	3 909	16 814	9 193	133 531
Activités Hors Métiers	6 770	6 255	4 106	-	17 131	-	876	3 235	21 242
TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS	142 590	81 752	284 442	245	509 029	4 864	58 666	12 881	585 441

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

(1) disponible sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. - <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

3.4.1.3 Évolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du Groupe Crédit Agricole sur l'année 2022 :

(en millions d'euros)	31/12/2021	Change	Variation organique et actions d'optimisation	VME Assurances	Périmètre	Méthode et réglementation	Total variation 2022	31/12/2022
Risque de crédit	509 029	709	18 683	(27 160)	(4 054)	(2 706)	(14 529)	494 500
dont Risque actions	81 752	-	2 887	(27 160)	222	-	(24 052)	57 701
CVA	4 864	-	146	-	-	-	146	5 011
Risque de marché	12 881	-	1 941	-	-	-	1 941	14 823
Risque opérationnel	58 666	-	2 095	-	(500)	-	1 595	60 261
TOTAL	585 441	709	22 866	(27 160)	(4 554)	(2 706)	(10 846)	574 595

Les emplois pondérés s'établissent à 574,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de 10,9 milliards d'euros (soit - 1,8 %) sur l'année, en raison principalement de l'évolution de la Valeur de Mise en Équivalence de l'Assurance (- 27,2 milliards d'euros, en lien avec la baisse des réserves latentes et le versement d'un dividende exceptionnel au deuxième trimestre) mais également des opérations de fusions acquisition qui ont libéré - 4,6 milliards d'euros (avec notamment la vente de Crédit du Maroc).

Cette évolution est en partie compensée par la progression des emplois pondérés des métiers pour 23,6 milliards d'euros y compris change sur l'ensemble de l'année, essentiellement sur les pôles Grandes clientèles (+ 5,2 milliards d'euros), les Services Financiers Spécialisés (+ 7,4 milliards d'euros) et la Banque de Proximité (+ 9,8 milliards d'euros). Par ailleurs, les effets méthodologiques et réglementaires ont contribué à la diminution des RWA pour - 2,7 milliards d'euros.

3.4.2 Risque de crédit et de contrepartie

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;

- **pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009.

La partie 1 de cette section présente une vision générale de l'évolution du risque de crédit et de contrepartie. Elle est suivie par un point plus détaillé sur le risque de crédit dans la partie 2, par type de méthode prudentielle (i.e. méthode standard et méthode IRB). Le risque de contrepartie est traité dans la partie 3 et la partie 4 est consacrée aux techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie.

S'agissant des informations qualitatives générales sur le risque de crédit (**EU CRA**), elles sont traitées dans le chapitre 3 partie 2 "Gestion des risques" du présent document :

- brève déclaration sur les risques, se reporter dans la section 2.1 "Appétit pour le risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques" au paragraphe "Profil de risque global" ;
- stratégie et processus de gestion du risque de crédit et politique d'atténuation du risque, se reporter respectivement aux sections 2.4.II.1 "Principes généraux de prise de risque" et 2.4.II.4 "Mécanismes de réduction du risque de crédit" ;
- structure et organisation de la fonction de la gestion des risques, se reporter dans la section 2.3.III au paragraphe "Fonction Risques et contrôles permanents" ;
- autres dispositions de gestion des risques, se reporter dans la section 2.3.II au paragraphe "Trois Lignes métiers intervenant sur l'ensemble du Groupe".

3.4.2.1 Présentation générale du risque de crédit et de contrepartie

3.4.2.1.1 Expositions par type de risque

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe Crédit Agricole au risque global (crédit, contrepartie, dilution et règlement livraison) par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Les catégories d'expositions en standard sont regroupées afin d'assurer une présentation homogène avec les expositions IRB.

— Expositions au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) au 31 décembre 2022

	Standard						IRB						Total	
31/12/2022 (en milliards d'euros)	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exigence de fonds propres	
Administrations centrales et Banques centrales	77,2	83,5	83,3	8,1	355,3	385,5	381,3	3,4	432,5	469,0	464,6	11,5	0,9	
Établissements	40,4	61,4	58,3	10,2	97,9	104,0	98,0	20,7	138,3	165,3	156,3	30,9	2,5	
Entreprises	135,4	111,1	77,7	59,4	508,6	446,3	386,8	163,5	644,0	557,4	464,4	222,9	17,8	
Clientèle de détail	49,0	40,1	36,9	22,5	758,2	758,2	767,9	115,6	807,2	798,3	804,8	138,1	11,0	
Crédits aux particuliers	29,9	26,2	24,7	15,5	601,2	601,2	607,5	73,3	631,0	627,4	632,2	88,9	7,1	
dont garantis par une sûreté immobilière	7,7	7,5	7,5	2,8	453,9	453,9	453,9	41,6	461,6	461,4	461,4	44,4	3,6	
dont renouvelables	2,1	2,0	1,0	0,8	20,0	20,0	25,4	4,8	22,1	22,0	26,4	5,6	0,4	
dont autres	20,1	16,7	16,2	11,9	127,3	127,3	128,2	27,0	147,4	144,0	144,4	38,9	3,1	
Crédits aux petites et moyennes entités	19,1	13,9	12,2	7,0	157,0	157,0	160,4	42,2	176,1	170,9	172,5	49,2	3,9	
dont garantis par une sûreté immobilière	0,7	0,7	0,6	0,2	28,3	28,3	28,3	7,5	28,9	28,9	28,8	7,7	0,6	
dont autres crédits	18,4	13,2	11,6	6,8	128,8	128,8	132,1	34,7	147,2	142,0	143,7	41,5	3,3	
Actions	1,6		1,6	1,9	15,2		15,1	50,6	16,8		16,7	52,5	4,2	
Titrisations	5,7		5,0	1,2	55,5		55,5	9,0	61,2		60,5	10,2	0,8	
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	27,3		27,1	21,0	-		-	-	27,3		27,1	21,0	1,7	
TOTAL	336,5		289,9	124,2	1 790,7		1 704,5	362,8	2 127,2		1 994,4	487,0	39,0	

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

— Expositions au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) au 31 décembre 2021

	Standard				IRB				Total				
		Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exigence de fonds propres		
31/12/2021 (en milliards d'euros)	Exposition brute ⁽¹⁾												
Administrations centrales et Banques centrales	115,3	117,0	116,9	8,8	330,6	353,1	350,3	2,9	445,8	470,0	467,1	11,7	0,9
Établissements	35,9	55,4	53,0	8,5	98,1	109,4	99,0	17,1	134,0	164,8	152,0	25,6	2,0
Entreprises	155,7	131,7	102,7	78,7	453,0	403,6	340,4	146,5	608,8	535,3	443,1	225,2	18,0
Clientèle de détail	44,3	40,7	37,8	22,9	717,5	717,5	728,4	108,9	761,8	758,2	766,3	131,8	10,5
Crédits aux particuliers	28,9	27,3	25,7	15,9	572,1	572,1	578,2	70,5	601,1	599,4	603,9	86,4	6,9
dont garantis par une sûreté immobilière	9,5	9,2	9,1	3,6	431,8	431,8	431,8	39,5	441,3	441,0	440,9	43,1	3,5
dont renouvelables	2,5	2,4	1,1	0,9	19,7	19,7	24,7	4,5	22,2	22,1	25,8	5,3	0,4
dont autres	17,0	15,8	15,4	11,4	120,6	120,6	121,7	26,5	137,6	136,4	137,2	37,9	3,0
Crédits aux petites et moyennes entités	15,3	13,4	12,1	7,0	145,4	145,4	150,3	38,4	160,7	158,8	162,4	45,4	3,6
dont garantis par une sûreté immobilière	0,8	0,8	0,6	0,2	26,4	26,4	26,5	7,2	27,2	27,2	27,1	7,5	0,6
dont autres crédits	14,5	12,6	11,5	6,7	119,0	119,0	123,8	31,2	133,5	131,6	135,4	37,9	3,0
Actions	1,6	-	1,6	1,9	21,7	-	21,6	74,8	23,3	-	23,2	76,7	6,1
Titrisations	6,2	-	4,9	1,4	49,5	-	49,5	9,1	55,7	-	54,4	10,5	0,8
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	26,3	-	26,1	20,4	-	-	-	-	26,3	-	26,1	20,4	1,6
TOTAL	385,3	-	343,0	142,6	1 670,4	-	1 589,2	359,2	2 055,7	-	1 932,3	501,8	40,1

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

Mesurés en exposition brute, les encours globaux du Groupe enregistrent une hausse de + 3,5 % reflétant la dynamique commerciale favorable observée sur les principaux métiers.

Le principal portefeuille demeure la catégorie Clientèle de détail avec un montant global d'exposition brute de 807,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 761,8 milliards à fin 2021.

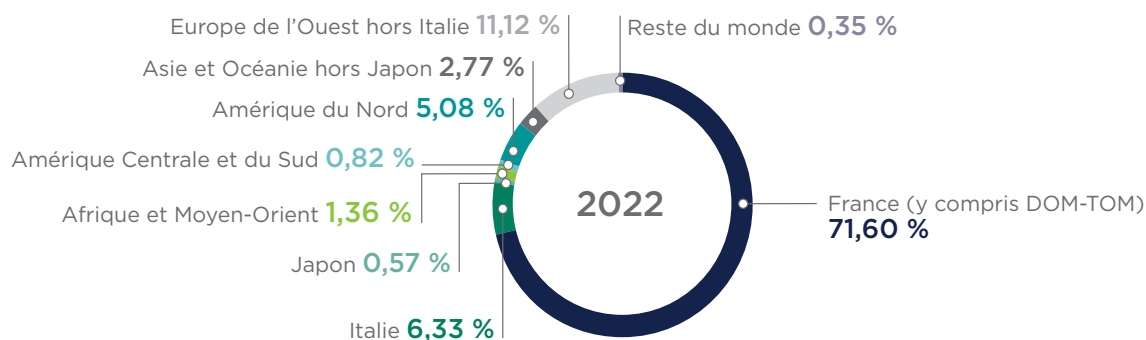
Le portefeuille "Administrations centrales et Banques centrales" diminue de - 3,0 % en raison principalement de la baisse des dépôts auprès de Banques centrales.

La densité des emplois pondérés (définie comme le ratio emplois pondérés/EAD) s'élève à 17,2 % en moyenne pour la clientèle de détail et à 48,0 % pour le portefeuille Entreprises au 31 décembre 2022.

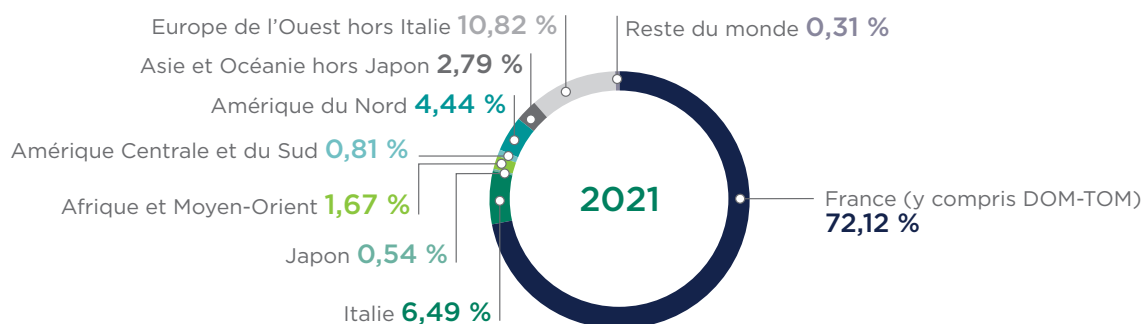
3.4.2.1.2 Expositions par zone géographique

La répartition par zone géographique est calculée sur le montant total de la valeur comptable brute issue de la première colonne du CQ4 (les montants de bilan et hors bilan sont regroupés afin de présenter un % unique par zone géographique) pour le Groupe Crédit Agricole.

— Au 31 décembre 2022



— Au 31 décembre 2021

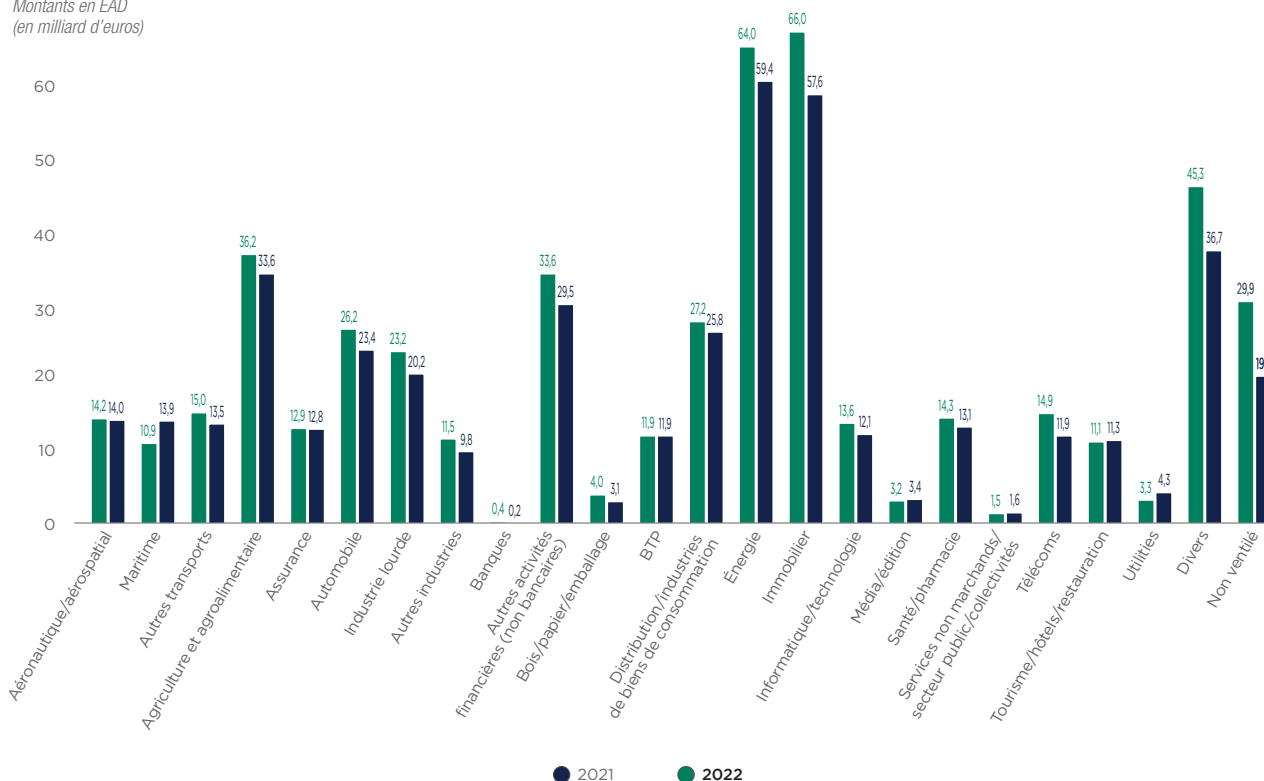


3.4.2.1.3 Expositions par secteur d'activité

Un focus est réalisé ci-dessous sur le portefeuille Entreprises. Le portefeuille Clientèle de détail est également ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédits revolving, autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

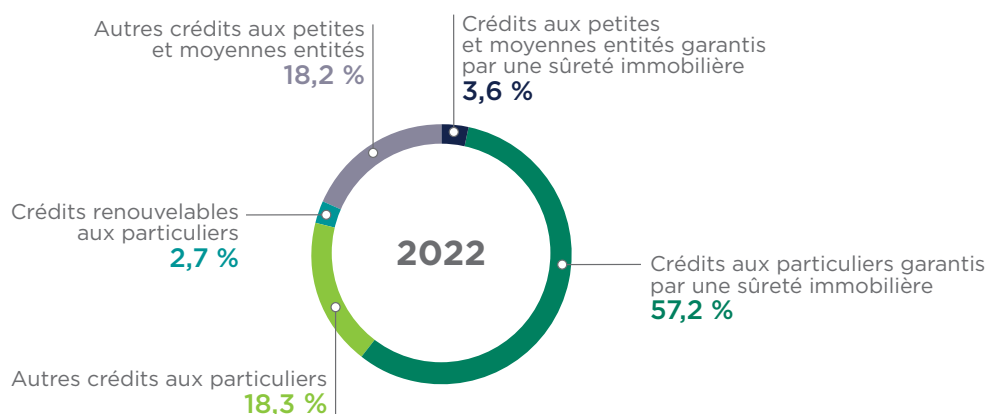
— Ventilation du portefeuille Entreprises

Montants en EAD
(en milliard d'euros)

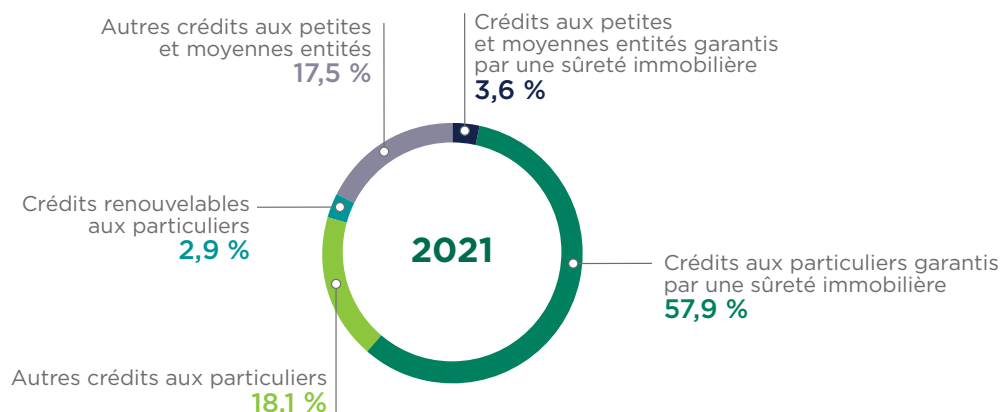


La répartition des montants d'EAD par filière économique reste globalement stable avec une bonne diversification par filière.

— Clientèle de détail au 31 décembre 2022



— Clientèle de détail au 31 décembre 2021



Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

La ventilation ci-dessus indique la répartition des expositions brutes initiales de bilan et hors bilan sur la Clientèle de détail du Groupe Crédit Agricole par sous-portefeuille bâlois (encours de 807,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 761,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en évolution de + 6,0 % sur l'année).

Au sein du portefeuille "Clientèle de détail", la part relative des "crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière" reste la plus importante (57,2 % en 2022 contre 57,9 % en 2021). La part des "expositions renouvelables aux particuliers" se réduit encore en 2022 avec 2,7 % des encours de la clientèle de détail contre 2,9 % en 2021.

3.4.2.1.4 Prêts, avances et titres de créances par échéance

— Échéance des expositions (CR1-A)

31/12/2022 (en millions d'euros)	Valeurs nettes d'exposition au bilan					
	À vue	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
1 Prêts et avances	413	384 814	466 920	481 415	1 362	1 334 924
2 Titres de créances	-	48 874	59 506	53 055	6 811	168 246
3 TOTAL	413	433 687	526 426	534 470	8 173	1 503 170

31/12/2021 (en millions d'euros)	Valeurs nettes d'exposition au bilan					
	À vue	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
1 Prêts et avances	148	381 075	423 565	429 691	3 392	1 237 871
2 Titres de créances	-	45 847	80 875	54 487	9 476	190 685
3 TOTAL	148	426 922	504 440	484 178	12 869	1 428 556

3.4.2.1.5 Expositions en défaut et ajustement de valeur

— Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes (CR1)

31/12/2022 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute/Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sortie partiel- le du bilan cumulée	Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les exposi- tions per- for- mantes	Sur les exposi- tions non per- for- mantes
		Dont Stage 1	Dont Stage 2		Dont Stage 2	Dont Stage 3		Dont Stage 1	Dont Stage 2		Dont Stage 2	Dont Stage 3			
005 Comptes à vue auprès de Banques centrales et autres dépôts à vue	215 739	215 733	6	18	-	18	(6)	(3)	(3)	(18)	-	(18)	-	46	-
010 Prêts et avances	1 224 030	1 111 447	112 224	24 793	134	24 652	(8 399)	(2 864)	(5 534)	(12 066)	(84)	(11 982)	-	687 154	7 550
020 Banques centrales	1 620	1 589	31	-	-	-	(15)	-	(15)	-	-	-	-	-	-
030 Administrations publiques	41 177	40 138	1 039	199	3	195	(35)	(28)	(8)	(54)	-	(54)	-	4 103	114
040 Établissements de crédit	101 292	101 199	92	481	-	481	(45)	(41)	(4)	(370)	-	(370)	-	6 139	-
050 Autres sociétés financières	36 364	34 145	2 196	672	1	672	(353)	(198)	(155)	(529)	-	(529)	-	10 267	69
060 Sociétés non financières	438 634	378 536	59 895	14 806	107	14 698	(4 937)	(1 784)	(3 153)	(6 909)	(81)	(6 828)	-	205 091	4 735
070 Dont PME	213 431	186 178	27 213	8 328	26	8 301	(3 286)	(1 331)	(1 955)	(4 494)	(3)	(4 491)	-	118 170	2 293
080 Ménages	604 942	555 840	48 971	8 636	24	8 606	(3 013)	(814)	(2 199)	(4 205)	(3)	(4 202)	-	461 553	2 631
090 Encours des titres de créance	149 087	140 916	800	118	-	105	(99)	(87)	(12)	(97)	-	(97)	-	2 149	-
100 Banques centrales	5 921	5 648	274	-	-	-	(9)	(8)	(1)	-	-	-	-	-	-
110 Administrations publiques	79 555	79 255	299	-	-	-	(54)	(51)	(3)	-	-	-	-	1 468	-
120 Établissements de crédit	31 652	31 526	2	5	-	5	(16)	(16)	-	(5)	-	(5)	-	430	-
130 Autres sociétés financières	16 519	9 570	39	7	-	-	(4)	(3)	(1)	-	-	-	-	26	-
140 Sociétés non financières	15 439	14 917	186	106	-	100	(15)	(9)	(7)	(92)	-	(92)	-	225	-
150 Expositions hors bilan	774 965	754 676	20 288	2 353	4	2 349	(1 343)	(602)	(741)	(501)	-	(501)		40 965	237
160 Banques centrales	274 361	274 361	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
170 Administrations publiques	21 028	20 218	810	-	-	-	(8)	(5)	(3)	-	-	-		2 387	-
180 Établissements de crédit	92 766	92 627	138	34	-	34	(17)	(17)	(1)	(23)	-	(23)		181	-
190 Autres sociétés financières	102 322	101 021	1 301	819	-	819	(73)	(43)	(30)	(12)	-	(12)		1 256	-
200 Sociétés non financières	239 460	223 169	16 290	1 404	3	1 400	(1 077)	(465)	(612)	(439)	-	(439)		25 200	220
210 Ménages	45 028	43 280	1 749	96	-	96	(168)	(72)	(96)	(27)	-	(27)		11 941	16
220 TOTAL	2 363 820	2 222 772	133 319	27 282	138	27 124	(9 846)	(3 556)	(6 291)	(12 682)	(84)	(12 598)	-	730 314	7 786

31/12/2021 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute/Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sortie partielle du bilan cumulée	Sûretés reçues et garanties financières reçues	
										Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions								
		Dont Stage 1	Dont Stage 2		Dont Stage 2	Dont Stage 3		Dont Stage 1	Dont Stage 2		Dont Stage 2	Dont Stage 3			
005 Comptes à vue auprès de Banques centrales et autres dépôts à vue	245 056	245 056	-	17	-	17	(2)	(2)	-	(17)	-	(17)	-	20	-
010 Prêts et avances	1 147 547	1 042 607	104 731	22 504	237	22 260	(7 567)	(2 585)	(4 981)	(11 946)	(30)	(11 916)	-	658 528	7 090
020 Banques centrales	672	672	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
030 Administrations publiques	42 328	41 153	1 175	85	2	83	(45)	(34)	(11)	(41)	-	(41)	-	3 944	16
040 Établissements de crédit	87 835	87 779	56	419	-	419	(35)	(35)	(1)	(366)	-	(366)	-	3 947	-
050 Autres sociétés financières	38 139	35 386	2 729	859	2	857	(319)	(146)	(172)	(654)	-	(654)	-	17 874	79
060 Sociétés non financières	401 355	340 467	60 844	12 342	117	12 224	(4 285)	(1 483)	(2 802)	(6 341)	(14)	(6 327)	-	194 844	4 111
070 Dont PME	198 770	168 452	30 275	7 451	107	7 343	(2 982)	(1 073)	(1 909)	(4 345)	(13)	(4 331)	-	110 820	2 122
080 Ménages	577 218	537 151	39 928	8 799	116	8 677	(2 883)	(887)	(1 996)	(4 543)	(15)	(4 528)	-	437 920	2 884
090 Encours des titres de créance	158 230	147 742	976	106	2	88	(84)	(74)	(10)	(83)	-	(83)	-	2 554	-
100 Banques centrales	4 869	4 434	434	-	-	-	(3)	(1)	(1)	-	-	-	-	-	-
110 Administrations publiques	83 126	82 784	341	-	-	-	(51)	(48)	(3)	-	-	-	-	1 700	-
120 Établissements de crédit	35 398	35 233	5	5	-	5	(18)	(18)	-	(5)	-	(5)	-	526	-
130 Autres sociétés financières	18 046	8 994	13	9	-	1	(2)	(2)	-	-	-	-	-	75	-
140 Sociétés non financières	16 791	16 296	182	92	2	83	(11)	(5)	(6)	(78)	-	(78)	-	253	-
150 Expositions hors bilan	791 298	771 236	20 062	2 175	20	2 155	(1 295)	(532)	(763)	(548)	(7)	(542)		40 179	208
160 Banques centrales	299 349	299 349	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
170 Administrations publiques	19 615	18 724	891	4	-	4	(8)	(4)	(4)	-	-	-		2 437	-
180 Établissements de crédit	103 266	103 235	32	21	-	21	(12)	(12)	-	(24)	-	(24)		159	-
190 Autres sociétés financières	82 782	81 031	1 751	655	-	655	(150)	(58)	(92)	(20)	-	(20)		1 246	2
200 Sociétés non financières	242 142	226 357	15 785	1 367	1	1 366	(985)	(387)	(598)	(448)	-	(448)		24 977	193
210 Ménages	44 144	42 541	1 603	128	18	110	(139)	(70)	(69)	(56)	(7)	(49)		11 359	13
220 TOTAL	2 342 130	2 206 641	125 769	24 802	259	24 521	(8 947)	(3 192)	(5 755)	(12 594)	(37)	(12 557)	-	701 281	7 298

— Variations du stock de prêts et avances non performants (CR2)

31/12/2022

(en millions d'euros)

Valeur comptable brute

1	STOCK INITIAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (31/12/2021)	22 504
2	Entrées dans les portefeuilles non performants	9 304
3	Sorties hors des portefeuilles non performants	(7 015)
4	Sorties dues à des sorties de bilan	
5	Sorties dues à d'autres situations	
6	STOCK FINAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (31/12/2022)	24 793

— Qualité de crédit des expositions renégociées (CQ1)

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute/Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes			Sur des expositions renégociées performantes	Sur les expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation
			Dont en défaut	Dont dépréciées				
005 Solde de trésorerie auprès des Banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
010 Prêts et avances	6 169	8 252	8 154	8 154	(459)	(3 275)	6 855	2 682
020 Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
030 Administrations publiques	66	4	4	4	(1)	(3)	1	-
040 Établissements de crédit	-	46	46	46	-	(26)	-	-
050 Autres entreprises financières	90	116	116	116	(9)	(65)	93	34
060 Entreprises non financières	3 991	5 605	5 542	5 542	(312)	(2 151)	4 545	1 923
070 Ménages	2 023	2 481	2 446	2 446	(137)	(1 030)	2 217	725
080 Titres de créance	-	5	5	1	-	(1)	-	-
090 Engagements de prêts donnés	386	119	112	112	(25)	(12)	189	22
100 TOTAL	6 554	8 376	8 270	8 266	(484)	(3 288)	7 044	2 703

31/12/2021 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute/Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes			Sur des expositions renégociées performantes	Sur les expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation
				Dont en défaut				
005 Solde de trésorerie auprès des Banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
010 Prêts et avances	7 264	8 362	8 101	8 101	(601)	(3 470)	7 899	3 101
020 Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
030 Administrations publiques	65	8	6	6	(2)	(4)	22	-
040 Établissements de crédit	-	46	45	45	-	(26)	-	-
050 Autres entreprises financières	106	144	142	142	(11)	(81)	115	44
060 Entreprises non financières	4 839	5 460	5 363	5 363	(430)	(2 269)	5 470	2 317
070 Entreprises non financières	2 253	2 703	2 545	2 545	(158)	(1 090)	2 292	740
080 Titres de créance	-	5	5	1	-	(1)	-	-
090 Engagements de prêts donnés	351	133	126	126	(23)	(25)	166	43
100 TOTAL	7 615	8 499	8 232	8 228	(624)	(3 495)	8 065	3 145

— Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance (CQ3)

	Valeur comptable brute/Montant nominal											
	Expositions performantes				Expositions non performantes							
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable, mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
31/12/2022 (en millions d'euros)												
005 Comptes à vue auprès de Banques centrales et autres dépôts à vue	215 739	215 739	-	18	-	-	-	-	17	-	-	18
010 Prêts et avances	1 224 030	1 220 979	3 051	24 793	11 350	1 292	2 888	1 648	3 319	1 078	3 219	24 652
020 Banques centrales	1 620	1 620	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
030 Administrations publiques	41 177	41 114	63	199	34	8	112	2	13	1	29	195
040 Établissements de crédit	101 292	101 291	1	481	46	-	1	-	-	-	434	481
050 Autres sociétés financières	36 364	36 336	29	672	183	17	19	22	79	24	328	672
060 Sociétés non financières	438 634	436 664	1 970	14 806	7 252	721	1 685	879	2 140	632	1 497	14 698
070 Dont PME	213 431	212 872	559	8 328	4 070	344	698	622	1 194	453	947	8 301
080 Ménages	604 942	603 953	989	8 636	3 836	546	1 070	745	1 087	421	930	8 606
090 Encours des titres de créance	149 087	149 067	20	118	91	1	-	-	-	-	26	109
100 Banques centrales	5 921	5 921	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110 Administrations publiques	79 555	79 555	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
120 Établissements de crédit	31 652	31 652	-	5	4	1	-	-	-	-	1	5
130 Autres sociétés financières	16 519	16 500	20	7	7	-	-	-	-	-	-	-
140 Sociétés non financières	15 439	15 439	-	106	80	-	-	-	-	-	25	104
150 Expositions hors bilan	774 965			2 353								2 349
160 Banques centrales	274 361			-								-
170 Administrations publiques	21 028			-								-
180 Établissements de crédit	92 766			34								34
190 Autres sociétés financières	102 322			819								819
200 Sociétés non financières	239 460			1 404								1 400
210 Ménages	45 028			96								96
220 TOTAL	2 363 820	1 585 785	3 071	27 282	11 441	1 293	2 888	1 648	3 337	1 078	3 245	27 128

	Valeur comptable brute/Montant nominal											
	Expositions performantes				Expositions non performantes							
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Païement improbable, mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
31/12/2021 (en millions d'euros)												
005 Comptes à vue auprès de Banques centrales et autres dépôts à vue	245 056	245 056	-	17	-	-	-	-	16	-	-	17
010 Prêts et avances	1 147 547	1 144 892	2 655	22 504	9 841	926	1 527	2 181	3 754	1 471	2 804	22 260
020 Banques centrales	672	672	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
030 Administrations publiques	42 328	42 220	108	85	28	-	1	3	25	-	28	83
040 Établissements de crédit	87 835	87 835	-	419	5	-	-	-	-	296	118	419
050 Autres sociétés financières	38 139	37 781	359	859	348	10	14	20	81	43	343	857
060 Sociétés non financières	401 355	400 034	1 321	12 342	5 606	472	507	1 431	2 315	639	1 371	12 224
070 Dont PME	198 770	198 288	482	7 451	3 292	206	420	488	1 685	454	906	7 343
080 Ménages	577 218	576 351	867	8 799	3 854	443	1 005	728	1 333	493	944	8 677
090 Encours des titres de créance	158 230	158 217	13	106	77	1	-	-	1	-	27	93
100 Banques centrales	4 869	4 869	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110 Administrations publiques	83 126	83 126	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
120 Établissements de crédit	35 398	35 398	-	5	3	1	-	-	1	-	1	5
130 Autres sociétés financières	18 046	18 034	13	9	9	-	-	-	-	-	-	1
140 Sociétés non financières	16 791	16 791	-	92	65	-	-	-	-	-	26	87
150 Expositions hors bilan	791 298			2 175								2 155
160 Banques centrales	299 349			-								-
170 Administrations publiques	19 615			4								4
180 Établissements de crédit	103 266			21								21
190 Autres sociétés financières	82 782			655								655
200 Sociétés non financières	242 142			1 367								1 366
210 Ménages	44 144			128								110
220 TOTAL	2 342 130	1 548 164	2 668	24 802	9 919	926	1 527	2 181	3 771	1 471	2 831	24 525

— Qualité des expositions non performantes par situation géographique (CQ4)

	Valeur comptable brute/montant nominal				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation			
31/12/2022 (en millions d'euros)			Dont en défaut				
EXPOSITIONS AU BILAN	1 398 028	24 911	24 761	1 390 278	(20 662)		-
Europe	1 276 620	21 905	21 756	1 268 942	(18 845)		-
France	1 019 257	15 987	15 961	1 012 788	(13 903)		-
Italie	114 002	3 247	3 211	113 743	(2 452)		-
Allemagne	28 298	386	386	28 292	(323)		-
Luxembourg	20 850	112	112	20 070	(94)		-
Royaume-Uni	14 355	50	50	14 406	(84)		-
Espagne	8 548	178	176	8 546	(176)		-
Suisse	14 091	159	159	14 087	(108)		-
Pays-Bas	11 593	122	122	11 593	(167)		-
Pologne	10 543	370	358	10 406	(375)		-
Autres pays d'Europe	35 083	1 294	1 222	35 011	(1 162)		-
Asie et Océanie	46 330	677	677	46 305	(321)		-
Japon	7 691	183	183	7 691	(39)		-
Autres Asie et Océanie	38 640	495	495	38 614	(283)		-
Amérique du Nord	38 674	319	319	38 631	(249)		-
États-Unis	31 258	237	237	31 215	(171)		-
Autres Amérique du Nord	7 416	82	82	7 416	(78)		-
Amérique centrale et du Sud	12 488	1 368	1 368	12 487	(736)		-
Afrique et Moyen-Orient	19 194	642	641	19 192	(508)		-
Reste du monde	4 721	-	-	4 721	(1)		-
EXPOSITIONS HORS BILAN	777 317	2 353	2 349			1 844	
Europe	660 666	2 265	2 262			1 595	
France	538 294	831	830			1 246	
Italie	23 776	904	904			116	
Allemagne	17 462	1	1			14	
Luxembourg	12 808	-	-			9	
Royaume-Uni	23 794	-	-			26	
Espagne	5 812	27	27			20	
Suisse	8 884	8	8			10	
Pays-Bas	8 111	415	415			76	
Pologne	2 386	12	10			9	
Autres pays d'Europe	19 339	68	67			70	
Asie et Océanie	26 356	2	2			27	
Japon	4 721	-	-			-	
Autres Asie et Océanie	21 635	2	2			26	
Amérique du Nord	71 791	30	30			161	
États-Unis	67 524	-	-			150	
Autres Amérique du Nord	4 267	30	30			11	
Amérique centrale et du Sud	5 318	11	11			33	
Afrique et Moyen-Orient	10 360	45	45			28	
Reste du monde	2 827	-	-			-	
TOTAL	2 175 345	27 264	27 110	1 390 278	(20 662)	1 844	-

31/12/2021 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation			
			Dont en défaut				
EXPOSITIONS AU BILAN	1 328 386	22 610	22 353	1 318 644	(19 680)		-
Europe	1 207 964	19 434	19 226	1 198 330	(17 421)		-
France	955 767	14 300	14 110	947 376	(13 332)		
Italie	111 667	3 176	3 173	111 488	(2 367)		-
Allemagne	27 687	344	344	27 681	(318)		-
Luxembourg	17 719	49	48	16 906	(105)		-
Royaume-Uni	14 939	62	62	14 918	(105)		-
Espagne	8 129	183	181	8 129	(170)		-
Suisse	12 176	97	97	12 172	(71)		-
Pays-Bas	13 186	144	144	13 184	(160)		-
Pologne	9 654	403	392	9 508	(375)		-
Autres pays d'Europe	37 040	676	676	36 968	(419)		-
Asie et Océanie	46 792	397	397	46 767	(279)		-
Japon	7 438	130	130	7 438	(65)		-
Autres Asie et Océanie	39 354	267	267	39 328	(214)		-
Amérique du Nord	33 003	239	239	32 960	(289)		-
États-Unis	26 425	187	187	26 382	(210)		-
Autres Amérique du Nord	6 578	52	52	6 578	(79)		-
Amérique centrale et du Sud	11 738	1 384	1 384	11 737	(775)		-
Afrique et Moyen-Orient	24 759	1 156	1 106	24 719	(914)		-
Reste du monde	4 131	-	-	4 131	(1)		-
EXPOSITIONS HORS BILAN	793 477	2 175	2 155			1 843	
Europe	689 797	2 034	2 031			1 531	
France	574 601	691	689			1 185	
Italie	26 121	743	743			99	
Allemagne	13 507	21	21			37	
Luxembourg	12 708	-	-			10	
Royaume-Uni	21 389	-	-			38	
Espagne	4 512	59	59			33	
Suisse	9 332	3	3			6	
Pays-Bas	8 111	399	399			66	
Pologne	1 846	13	13			10	
Autres pays d'Europe	17 669	105	105			49	
Asie et Océanie	23 955	6	6			24	
Japon	4 022	-	-			-	
Autres Asie et Océanie	19 933	6	6			23	
Amérique du Nord	61 151	14	14			200	
États-Unis	56 287	4	4			189	
Autres Amérique du Nord	4 865	10	10			11	
Amérique centrale et du Sud	5 405	42	42			32	
Afrique et Moyen-Orient	10 636	79	62			56	
Reste du monde	2 533	-	-			-	
TOTAL	2 121 863	24 785	24 508	1 318 644	(19 680)	1 843	

— Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité (CQ5)

	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes	Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
31/12/2022 (en millions d'euros)			Dont en défaut			
010 Agriculture, sylviculture et pêche	36 853	1 286	1 236	36 853	(1 606)	-
020 Industries extractives	11 613	477	477	11 613	(377)	-
030 Industrie manufacturière	74 776	2 025	2 005	74 660	(1 720)	-
040 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	27 872	237	236	27 872	(295)	-
050 Production et distribution d'eau	3 076	50	50	3 076	(49)	-
060 Construction	15 788	856	853	15 788	(621)	-
070 Commerce	56 385	1 858	1 843	56 385	(1 597)	-
080 Transport et stockage	27 394	1 826	1 824	27 394	(672)	-
090 Hébergement et restauration	12 802	935	932	12 802	(815)	-
100 Information et communication	14 488	159	158	14 488	(146)	-
105 Activités financières et d'assurance	26 688	303	303	26 678	(337)	-
110 Activités immobilières	87 668	1 981	1 973	87 647	(1 940)	-
120 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	25 071	746	744	25 071	(726)	-
130 Activités de services administratifs et de soutien	11 871	332	332	11 814	(252)	-
140 Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	1 626	11	11	1 626	(15)	-
150 Enseignement	573	28	28	573	(19)	-
160 Santé humaine et action sociale	6 657	1 262	1 261	6 657	(303)	-
170 Arts, spectacles et activités récréatives	1 618	130	130	1 618	(86)	-
180 Autres services	10 621	305	301	10 619	(271)	-
190 TOTAL	453 440	14 806	14 698	453 236	(11 846)	-

	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes	Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
31/12/2021 (en millions d'euros)			Dont en défaut			
010 Agriculture, sylviculture et pêche	34 753	1 201	1 183	34 752	(1 294)	-
020 Industries extractives	11 255	109	109	11 255	(120)	-
030 Industrie manufacturière	69 111	1 376	1 350	69 096	(1 135)	-
040 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	20 431	170	170	20 431	(238)	-
050 Production et distribution d'eau	2 502	52	52	2 502	(47)	-
060 Construction	14 530	812	810	14 523	(666)	-
070 Commerce	53 888	1 633	1 623	53 888	(1 479)	-
080 Transport et stockage	27 602	1 829	1 828	27 602	(787)	-
090 Hébergement et restauration	12 836	932	911	12 836	(893)	-
100 Information et communication	11 032	167	167	11 032	(118)	-
105 Activités financières et d'assurance	22 351	483	483	22 342	(469)	-
110 Activités immobilières	77 148	1 515	1 494	77 137	(1 637)	-
120 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	23 562	953	952	23 562	(770)	-
130 Activités de services administratifs et de soutien	13 162	278	278	13 161	(257)	-
140 Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	2 101	42	42	2 101	(33)	-
150 Enseignement	572	20	19	572	(22)	-
160 Santé humaine et action sociale	6 346	120	119	6 346	(96)	-
170 Arts, spectacles et activités récréatives	1 743	130	130	1 743	(98)	-
180 Autres services	8 772	520	506	8 772	(466)	-
190 TOTAL	413 697	12 342	12 224	413 652	(10 626)	-

Conformément au règlement d'exécution (UE) n° 2021/637, le tableau (EU CQ5) présente la ventilation des prêts et créances sur le périmètre des sociétés non financières. Il n'intègre pas les autres expositions sur le périmètre des sociétés financières, à savoir les titres de dettes,

les actifs destinés à être cédés et les engagements de hors-bilan. Il ne tient pas compte de l'ensemble des expositions sur les administrations centrales et Banques centrales, les établissements de crédit et les ménages.

— Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution (CQ7)

	31/12/2022		31/12/2021	
	Sûretés obtenues par prise de possession		Sûretés obtenues par prise de possession	
	Valeur lors de la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées	Valeur lors de la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
(en millions d'euros)				
010 Immobilisations corporelles	-	-	2	-
020 Autres qu'immobilisations corporelles	186	(126)	210	(136)
030 Biens immobiliers résidentiels	29	(11)	35	(13)
040 Biens immobiliers commerciaux	30	(17)	60	(33)
050 Biens meubles (automobiles, navires, etc.)	125	(97)	112	(89)
060 Actions et titres de créance	-	-	-	-
070 Autres sûretés	3	(1)	3	(1)
080 TOTAL	187	(126)	212	(136)

S'agissant des définitions sur les actifs en souffrance, dépréciés, en défaut, provisionnés ou restructurés (EU CRB), se reporter aux parties du présent document :

- expositions en souffrance, dépréciées, en défaut, voir chapitre 4 "Comptes consolidés", partie "Notes annexes aux comptes consolidés", note 1.2 "Principes et méthodes comptables" ;
- à noter que Crédit Agricole S.A. ne déclare pas d'expositions en souffrance de plus de 90 jours non considérées comme dépréciées ;
- les méthodes de détermination des ajustements pour risque de crédit général et spécifique font l'objet d'une description dans le chapitre 3 partie "Gestion des risques", section 2.4.IV "Application de la norme IFRS 9" traitant notamment de la détermination des montants de pertes attendues ;
- concernant les expositions restructurées, la définition est donnée au chapitre 4 "Comptes consolidés", note annexe 1, section "Restructuration pour cause de difficultés financière".

3.4.2.2 Risque de crédit

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le Groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Les principales évolutions récentes concernant le plan de *roll out* du Groupe sont le passage en méthode IRB avancée de l'ensemble des portefeuilles "Banque de détail" dans les entités CA Italia et FriulAdria en Italie en 2013 (autorisation étendue à l'entité Carispezia en 2022), la validation en méthode IRB du portefeuille "Entreprise" des Caisses régionales du Crédit Agricole (CRCA) et de LCL avec effet au 1^{er} octobre 2014, ainsi que l'autorisation émise par la BCE en juillet 2021 d'utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations de rachat à effet de levier (*leveraged buy-out* ou LBO) sur le périmètre de LCL.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- les portefeuilles du groupe CA Italia non encore validés (portefeuilles hors clientèle de détail) ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de Proximité à l'International ;

- le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec le Superviseur (plan de *roll out*), les travaux sur le déploiement de l'approche IRB se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'autorité compétente. En outre, en application de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, un dossier de demande d'autorisation pour le recours à l'utilisation partielle permanente (UPP) de l'approche standard sur certains périmètres du Groupe Crédit Agricole a été transmis à la BCE.

3.4.2.2.1 Expositions en approche standard (EU CRD)

Les catégories d'expositions traitées en méthode standard sont classées suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des 17 catégories définies dans l'article 112 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Les pondérations appliquées sur ces mêmes encours sont calculées conformément aux articles 114 à 134 dudit Règlement.

Pour les catégories d'exposition "Administrations centrales et Banques centrales" et "Établissements", le Groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de plusieurs agences de notation : S&P, Moody's, Fitch, Cerved et BdF.

Ainsi, lorsque l'évaluation de crédit de la contrepartie par l'agence de notation est connue, elle est utilisée pour déterminer la pondération applicable. S'agissant des contreparties des catégories d'exposition "Établissements" ou "Entreprises" dont l'évaluation de crédit n'est pas connue, la pondération retenue est déterminée en tenant compte de l'évaluation de crédit de la juridiction de l'administration centrale dans laquelle est constituée cette contrepartie, conformément aux dispositions des articles 121 et 122 du Règlement précité.

S'agissant des expositions sur instruments de dette du portefeuille bancaire, la règle retenue consiste à appliquer le taux de pondération de l'émetteur. Ce taux est déterminé selon les règles décrites dans le paragraphe précédent.

— Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC (CR4)

31/12/2022 Catégories d'expositions (en millions d'euros)	Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité de RWA	
	Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	RWA	Densité de RWA (%)
1 Administrations centrales ou Banques centrales	71 376	51	77 559	13	8 063	10,40 %
2 Administration régionales ou locales	1 148	487	1 148	53	147	12,24 %
3 Entités du secteur public	4 526	82	4 560	13	310	6,78 %
4 Banques multilatérales de développement	412	25	452	-	22	4,89 %
5 Organisations internationales	912	-	912	-	-	-
6 Banques (établissements)	18 961	5 771	40 002	3 225	7 330	16,96 %
7 Entreprises	75 597	29 636	53 271	5 584	47 703	81,05 %
8 Clientèle de détail	35 104	4 092	27 483	920	18 996	66,88 %
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	10 134	172	10 129	56	3 886	38,16 %
10 Expositions en défaut	1 600	142	1 329	37	1 681	123,05 %
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	573	85	573	29	903	150,00 %
12 Obligations garanties	1 130	-	1 130	-	113	10,00 %
13 Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
14 Organismes de placement collectif	8 223	14 338	8 223	4 963	6 870	52,10 %
15 Actions	1 624	-	1 624	-	1 879	115,65 %
16 Autres éléments	27 036	54	27 036	54	20 968	77,40 %
17 TOTAL	258 356	54 937	255 431	14 949	118 872	43,97 %

— Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC (CR4)

31/12/2021 Catégories d'expositions (en millions d'euros)	Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité de RWA	
	Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	RWA	Densité de RWA (%)
1 Administrations centrales ou Banques centrales	102 796	1 085	104 526	1 010	8 796	8,34 %
2 Administration régionales ou locales	969	81	1 113	53	170	14,61 %
3 Entités du secteur public	5 030	83	5 226	55	408	7,72 %
4 Banques multilatérales de développement	447	15	453	3	24	5,33 %
5 Organisations internationales	1 105	-	1 105	-	-	-
6 Banques (établissements)	15 410	5 116	34 756	2 730	5 897	15,73 %
7 Entreprises	86 125	26 864	64 786	9 612	61 999	83,34 %
8 Clientèle de détail	28 892	3 550	26 801	831	18 462	66,82 %
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	12 936	300	12 825	94	5 231	40,49 %
10 Expositions en défaut	1 506	104	1 274	46	1 575	119,37 %
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	1 796	639	1 693	301	2 991	150,00 %
12 Obligations garanties	869	-	869	-	87	10,00 %
13 Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
14 Organismes de placement collectif	12 351	18 779	12 351	7 284	8 824	44,94 %
15 Actions	1 627	1	1 627	1	1 866	114,63 %
16 Autres éléments	26 040	4	26 040	4	20 417	78,39 %
17 TOTAL	297 899	56 621	295 443	22 023	136 748	43,08 %

— Approche standard des expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (CR5)

31/12/2022 Catégories d'expositions (en millions d'euros)	Pondération des risques																
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres	Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée
1 Administrations centrales ou Banques centrales	72 477	-	-	-	33	-	-	-	-	2 611	683	1 768	-	-	-	77 572	77 572
2 Administrations régionales ou locales	476	-	-	-	722	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	1 201	1 199
3 Entités du secteur public	3 227	-	-	-	1 279	-	27	-	-	41	-	-	-	-	-	4 573	3 929
4 Banques multilatérales de développement	426	-	-	-	5	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-	452	452
5 Organisations internationales	912	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	912	912
6 Banques (établissements)	21 066	4 147	-	-	9 169	-	6 906	-	-	1 897	42	-	-	-	-	43 227	34 310
7 Entreprises	-	-	-	-	6 758	-	7 683	-	-	42 052	2 363	-	-	-	-	58 856	29 617
8 Clientèle de détail	-	-	-	-	-	666	-	-	27 738	-	-	-	-	-	-	28 404	28 404
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	7 331	2 502	-	352	-	-	-	-	-	-	10 185	10 185
10 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	737	630	-	-	-	-	1 366	1 366
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	602	-	-	-	-	602	602
12 Obligations garanties	-	-	-	1 130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 130	-
13 Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Titres d'organismes de placement collectif	5 970	-	1	94	2 058	-	1 906	-	-	2 708	255	-	-	192	-	13 186	11 838
15 Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 455	-	170	-	-	-	1 625	1 625
16 Autres éléments	4 405	-	-	-	2 147	-	-	-	-	20 539	-	-	-	-	-	27 090	26 926
17 TOTAL	108 959	4 147	1	1 224	22 170	7 997	19 024	-	28 090	72 063	4 576	1 938	-	192	-	270 380	228 939

— Approche standard des expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (CR5)

31/12/2021																Pondération des risques	
Catégories d'expositions																Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée
(en millions d'euros)																	
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres		
1 Administrations centrales ou Banques centrales	99 739	-	-	-	5	-	-	-	-	3 789	-	2 003	-	-	-	105 536	105 535
2 Administrations régionales ou locales	315	-	-	-	851	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 166	1 164
3 Entités du secteur public	3 476	-	-	-	1 734	-	20	-	-	51	-	-	-	-	-	5 281	4 506
4 Banques multilatérales de développement	334	-	-	-	121	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	456	456
5 Organisations internationales	1 105	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 105	1 105
6 Banques (établissements)	19 369	2 979	-	-	8 552	-	4 949	-	-	1 603	33	-	-	-	-	37 486	30 493
7 Entreprises	-	-	-	-	6 314	-	8 286	-	-	57 424	2 375	-	-	-	-	74 398	43 751
8 Clientèle de détail	-	-	-	-	-	603	-	-	27 028	-	-	-	-	-	-	27 632	27 632
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	8 355	3 476	-	1 088	-	-	-	-	-	-	12 919	12 919
10 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	808	511	-	-	-	-	1 319	1 319
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 994	-	-	-	-	1 994	1 994
12 Obligations garanties	-	-	-	869	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	869	-
13 Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Titres d'organismes de placement collectif	9 392	-	4	104	2 641	-	2 839	-	-	4 251	221	-	-	183	-	19 635	18 338
15 Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 469	-	159	-	-	-	1 628	1 628
16 Autres éléments	4 438	-	-	-	1 486	-	-	-	-	20 119	-	-	-	-	-	26 044	25 428
17 TOTAL	138 168	2 979	4	973	21 706	8 958	19 571	-	28 117	89 513	5 134	2 161	-	183	-	317 466	276 269

Les expositions sur les classes d'actifs "Administrations centrales et Banques centrales" et "Banques" (établissements) traitées en approche standard bénéficient majoritairement de l'application d'un coefficient de pondération de 0 % au 31 décembre 2022 comme à fin 2021. Cela reflète la qualité des activités réalisées avec ces types de contreparties.

3.4.2.2.2 Risque de crédit en approche notation interne (EU CRE)

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 147 du Règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administrations centrales et Banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et Banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts garantis par une sûreté immobilière aux particuliers et aux petites et moyennes entités, les crédits renouvelables, les autres crédits aux particuliers et aux petites et moyennes entités ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, sponsor ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Actifs autres que des obligations de crédit" ne présente pas actuellement d'encours en méthode IRB.

Conformément aux règles prudentielles en vigueur, les emplois pondérés des expositions "Administrations centrales et Banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et Banques centrales, Établissements et Entreprises), la formule de calcul est donnée à l'article 153 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 ;
- pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 154 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013.

Les emplois pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 155 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions" hors montants des participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise (pondération à 250 %).

Les emplois pondérés des expositions "Actifs autres que des obligations de crédit" sont calculés conformément à l'article 156 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Les paramètres qui rentrent

dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constitués en interne par le Groupe Crédit Agricole. À noter que la définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Les valeurs exposées au risque (EAD) correspondent au montant d'exposition sur une contrepartie au moment du défaut de cette dernière. Pour les éléments de bilan, l'exposition correspond aux montants d'exposition nets des provisions, pour les éléments couverts par l'approche standard du risque de crédit, et aux montants bruts, pour les éléments couverts par les notations internes. Dans le cas de limites et engagements par signature non utilisés par la contrepartie, une fraction du montant total d'engagement est prise en compte par application à ce dernier d'un facteur de conversion en risque de crédit (CCF). Le CCF est estimé selon une méthode interne validée par l'autorité de contrôle pour les portefeuilles de la Clientèle de détail. Le CCF interne est estimé sur la base des CCF observés en cas de défaut par lot d'expositions. Pour les autres portefeuilles, un montant forfaitaire de CCF de 20 %, 50 % ou 100 % est appliqué en fonction de la nature de l'engagement et de sa maturité.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("RUN") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du Groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, suite au changement de la définition interne du défaut en lien avec les nouvelles orientations de l'EBA, la définition du défaut s'applique désormais également uniquement au niveau du débiteur. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques...).

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques Groupe ainsi que la Ligne métier Audit.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le Groupe Crédit Agricole. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notations internes avancées", une perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients de la catégorie Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

Conformément aux procédures internes de validation des modèles, l'ensemble des modèles internes utilisés dans le Groupe Crédit Agricole pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et modèles (CNM) pour approbation, après une revue indépendante menée par la fonction de Validation interne du Groupe. Ce processus de validation interne précède la demande d'autorisation formulée auprès de la BCE en vue d'une validation formelle par cette dernière.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

En application de l'article 189 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié, une synthèse annuelle du fonctionnement du système de notation est présentée aux organes de direction (Comité des risques de Crédit Agricole S.A. et Comité des risques Groupe). Cette présentation intègre les conclusions générales des processus de revue indépendante et de validation des modèles internes.

Paramètre modélisé	Portefeuille/Entité	Nombre de modèles
PD	Souverains	5
	Collectivités publiques	8
	Institutions financières (Banques, Assurances, Fonds...)	8
	Financements spécialisés	9
	Entreprises	9
	Banque de détail – Caisses régionales	4
	Banque de détail – LCL	2
	Banque de détail – Crédit Agricole Consumer Finance	19
	Banque de détail – Crédit Agricole CIB	1
	Banque de détail – CA Italia	7
LGD	Souverains	1
	Institutions financières (Banques, Assurances, Fonds...)	4
	Financements spécialisés	8
	Entreprises	1
	Banque de détail – Caisses régionales	12
	Banque de détail – LCL	8
	Banque de détail – Crédit Agricole Consumer Finance	4
	Banque de détail – Crédit Agricole CIB	1
	Banque de détail – CA Italia	2
CCF	Banque de détail – Caisses régionales	2
	Banque de détail – LCL	2
	Banque de détail – Crédit Agricole Consumer Finance	3
	Banque de détail – CA Italia	2

3.4.2.2.3 Qualité des expositions en approche notations internes

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie "Gestion des risques – Risque de Crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques".

Les catégories d'exposition au risque de crédit de la Clientèle de détail, n'utilisant pas les mêmes notations internes que les autres catégories, sont présentées séparément.

— Approche fondée sur la Notation Interne fondation – Expositions au risque de crédit, par catégorie d'exposition et par catégorie de PD (probabilité de défaut) au 31 décembre 2022 (CR6)

31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-F	Échelle de probabilité de défaut	Expositions au bilan	Expositions hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité de RWA	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Adminis- trations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	222 694	835	56,40 %	234 218	0,00 %	45,21 %	2,50	927	0,40 %	1	34
	0,00 à < 0,10	222 675	835	56,40 %	234 205	0,00 %	45,21 %	2,50	922	0,39 %	1	34
	0,10 à < 0,15	19	-	75,00 %	13	0,12 %	45,00 %	2,50	5	34,94 %	-	-
	0,15 à < 0,25	688	9	75,00 %	694	0,16 %	45,00 %	2,50	286	41,13 %	-	1
	0,25 à < 0,50	141	7	63,05 %	152	0,33 %	44,96 %	2,50	91	59,73 %	-	-
	0,50 à < 0,75	21	-	59,38 %	22	0,60 %	45,00 %	2,50	17	79,99 %	-	-
	0,75 à < 2,50	67	2	68,40 %	55	0,98 %	45,00 %	2,50	53	95,92 %	-	-
	0,75 à < 1,75	67	2	68,40 %	55	0,98 %	45,00 %	2,50	53	95,92 %	-	-
	1,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	10	1	98,26 %	10	3,53 %	45,00 %	2,50	15	141,61 %	-	-
	2,50 à < 5,00	9	1	98,26 %	9	3,00 %	45,00 %	2,50	13	136,14 %	-	-
	5,00 à < 10,00	1	-	-	1	8,00 %	45,00 %	2,50	2	188,21 %	-	-
	10,00 à < 100,00	28	-	50,00 %	28	20,02 %	45,00 %	2,50	71	252,54 %	3	-
	10,00 à < 20,00	-	-	-	-	15,00 %	45,00 %	2,50	-	234,83 %	-	-
	20,00 à < 30,00	28	-	50,00 %	28	20,05 %	45,00 %	2,50	70	252,64 %	3	-
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	100,00 %	45,08 %	2,50	-	-	-	-
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		223 648	854	56,70 %	235 180	0,00 %	45,21 %	2,50	1 458	0,62 %	4	36
Établis- sements	0,00 à < 0,15	46 156	3 526	51,16 %	49 571	0,04 %	41,81 %	2,50	8 014	16,17 %	7	23
	0,00 à < 0,10	43 790	3 491	51,04 %	47 181	0,04 %	43,03 %	2,50	7 611	16,13 %	7	22
	0,10 à < 0,15	2 366	35	63,17 %	2 390	0,11 %	17,57 %	2,50	403	16,88 %	-	-
	0,15 à < 0,25	1 237	108	61,75 %	1 376	0,18 %	38,20 %	2,50	514	37,34 %	1	2
	0,25 à < 0,50	631	32	55,79 %	688	0,31 %	44,46 %	2,50	471	68,52 %	1	2
	0,50 à < 0,75	287	25	64,07 %	306	0,60 %	43,03 %	2,50	247	80,88 %	1	2
	0,75 à < 2,50	485	65	49,16 %	515	1,19 %	44,95 %	2,50	583	113,24 %	3	4
	0,75 à < 1,75	456	57	49,61 %	483	1,14 %	44,95 %	2,50	543	112,43 %	2	4
	1,75 à < 2,50	29	8	45,86 %	32	1,90 %	45,00 %	2,50	40	125,34 %	-	1
	2,50 à < 10,00	30	4	33,20 %	31	4,86 %	45,00 %	2,50	57	185,70 %	1	-
	2,50 à < 5,00	3	-	92,20 %	3	3,58 %	45,00 %	2,50	4	143,07 %	-	-
	5,00 à < 10,00	27	3	25,45 %	28	5,00 %	45,00 %	2,50	53	190,42 %	1	-
	10,00 à < 100,00	57	2	58,44 %	57	19,73 %	44,87 %	2,50	150	262,28 %	5	-
	10,00 à < 20,00	2	-	50,00 %	2	12,05 %	44,95 %	2,50	5	253,97 %	-	-
	20,00 à < 30,00	55	1	60,14 %	55	20,02 %	44,87 %	2,50	145	262,59 %	5	-
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	28	-	75,00 %	28	100,00 %	45,00 %	2,50	-	-	13	11
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		48 911	3 761	51,54 %	52 573	0,14 %	41,79 %	2,50	10 037	19,09 %	31	43
Entreprises – Petites ou moyennes entreprises	0,00 à < 0,15	3 824	1 425	56,36 %	4 503	0,10 %	43,42 %	2,50	928	20,60 %	2	13
	0,00 à < 0,10	1 170	548	43,67 %	1 410	0,04 %	44,18 %	2,50	189	13,42 %	-	2
	0,10 à < 0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	26	5	63,53 %	25	0,16 %	44,11 %	2,50	7	28,63 %	-	-
	0,25 à < 0,50	14 389	4 560	57,64 %	16 109	0,39 %	42,96 %	2,50	6 944	43,11 %	27	121
	0,50 à < 0,75	83	13	57,07 %	89	0,60 %	44,29 %	2,50	53	60,24 %	-	1
	0,75 à < 2,50	22 452	4 568	65,03 %	22 944	1,11 %	42,59 %	2,50	14 753	64,30 %	108	395
	0,75 à < 1,75	22 181	4 527	64,95 %	22 643	1,10 %	42,56 %	2,50	14 483	63,96 %	106	383
	1,75 à < 2,50	271	41	74,04 %	301	1,92 %	44,50 %	2,50	270	89,59 %	3	12
	2,50 à < 10,00	8 886	1 397	66,77 %	8 184	4,16 %	42,47 %	2,50	7 478	91,37 %	145	425
	2,50 à < 5,00	7 081	1 146	66,87 %	6 661	3,28 %	42,44 %	2,50	5 730	86,02 %	93	299
	5,00 à < 10,00	1 805	250	66,32 %	1 523	7,99 %	42,64 %	2,50	1 748	114,77 %	52	126
	10,00 à < 100,00	1 266	255	65,77 %	1 121	19,59 %	42,55 %	2,50	1 742	155,41 %	94	118
	10,00 à < 20,00	429	74	63,10 %	336	14,63 %	42,44 %	2,50	483	143,76 %	21	36
	20,00 à < 30,00	837	180	66,87 %	785	21,71 %	42,59 %	2,50	1 259	160,40 %	73	81
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	1 790	206	70,03 %	1 545	100,00 %	44,15 %	2,50	-	-	683	1 086
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		52 717	12 428	61,61 %	54 520	4,45 %	42,80 %	2,50	31 905	58,52 %	1 058	2 158

31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-F	Exposition après CCF et après ARC											
	Échelle de probabilité de défaut	Expositions au bilan	Expositions hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité de RWA	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises – financement spécialisé	0,00 à < 0,15	157	76	56,45 %	200	0,06 %	42,01 %	2,50	43	21,27 %	-	-
	0,00 à < 0,10	157	65	53,29 %	192	0,06 %	42,17 %	2,50	40	20,90 %	-	-
	0,10 à < 0,15	-	11	75,00 %	8	0,12 %	38,33 %	2,50	2	29,76 %	-	-
	0,15 à < 0,25	692	125	52,56 %	752	0,16 %	43,10 %	2,50	291	38,64 %	1	3
	0,25 à < 0,50	1 139	257	75,06 %	1 321	0,31 %	43,97 %	2,50	748	56,60 %	2	4
	0,50 à < 0,75	731	213	69,93 %	880	0,60 %	43,76 %	2,50	680	77,23 %	2	5
	0,75 à < 2,50	883	101	75,22 %	953	1,12 %	43,71 %	2,50	899	94,37 %	5	24
	0,75 à < 1,75	755	51	75,11 %	790	0,96 %	43,92 %	2,50	713	90,33 %	3	20
	1,75 à < 2,50	128	51	75,33 %	163	1,90 %	42,71 %	2,50	186	113,89 %	1	4
	2,50 à < 10,00	51	18	73,74 %	63	4,70 %	40,94 %	2,50	87	137,48 %	1	1
	2,50 à < 5,00	10	-	74,97 %	10	3,00 %	44,15 %	2,50	10	109,37 %	-	-
	5,00 à < 10,00	41	18	73,74 %	54	5,00 %	40,36 %	2,50	77	142,48 %	1	1
	10,00 à < 100,00	62	22	75,00 %	79	17,63 %	42,84 %	2,50	182	231,02 %	6	1
	10,00 à < 20,00	20	5	75,00 %	23	12,00 %	41,91 %	2,50	48	203,48 %	1	1
	20,00 à < 30,00	43	17	75,00 %	55	20,00 %	43,23 %	2,50	135	242,62 %	5	-
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	23	-	-	23	100,00 %	45,00 %	2,50	-	-	10	1
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		3 739	813	68,50 %	4 270	1,43 %	43,56 %	2,50	2 929	68,58 %	27	40
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	37 238	22 043	65,39 %	51 616	0,06 %	45,04 %	2,51	12 034	23,32 %	15	74
	0,00 à < 0,10	26 363	15 411	66,56 %	36 115	0,04 %	45,34 %	2,52	6 605	18,29 %	6	37
	0,10 à < 0,15	10 876	6 632	62,68 %	15 501	0,12 %	44,34 %	2,50	5 429	35,02 %	8	37
	0,15 à < 0,25	949	196	75,78 %	1 081	0,16 %	40,73 %	2,50	425	39,29 %	1	1
	0,25 à < 0,50	25 143	12 496	60,94 %	31 253	0,35 %	44,19 %	2,50	19 177	61,36 %	49	188
	0,50 à < 0,75	761	299	73,43 %	982	0,60 %	44,79 %	2,50	827	84,21 %	3	5
	0,75 à < 2,50	17 955	6 705	64,59 %	19 139	1,06 %	43,97 %	2,50	18 602	97,20 %	89	409
	0,75 à < 1,75	17 395	6 438	64,16 %	18 431	1,02 %	43,94 %	2,50	17 751	96,31 %	83	387
	1,75 à < 2,50	560	267	74,83 %	708	1,92 %	44,64 %	2,50	851	120,23 %	6	22
	2,50 à < 10,00	4 576	1 801	66,67 %	4 174	4,38 %	43,80 %	2,50	6 199	148,51 %	80	216
	2,50 à < 5,00	3 347	1 095	63,87 %	3 121	3,28 %	43,69 %	2,50	4 256	136,36 %	45	158
	5,00 à < 10,00	1 229	706	71,02 %	1 053	7,67 %	44,16 %	2,50	1 943	184,53 %	36	58
	10,00 à < 100,00	784	202	63,76 %	668	20,38 %	44,03 %	2,50	1 680	251,56 %	60	70
	10,00 à < 20,00	230	64	51,22 %	145	16,02 %	43,98 %	2,50	339	233,95 %	10	23
	20,00 à < 30,00	554	138	69,63 %	523	21,59 %	44,05 %	2,50	1 340	256,44 %	50	47
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	2 601	262	66,48 %	2 399	100,00 %	44,63 %	2,50	-	-	1 090	1 096
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		90 007	44 004	64,16 %	111 311	2,76 %	44,51 %	2,51	58 944	52,95 %	1 385	2 058
TOTAL (TOUTES CLASSES D'EXPOSITIONS)		419 023	61 860	62,83 %	457 853			2,50	105 273	22,99 %	2 506	4 334

— Approche fondée sur la Notation Interne fondation – Expositions au risque de crédit, par catégorie d'expositioepar catégorie de PD (probabilité de défaut) au 31 décembre 2021 (CR6)

31/12/2021 (en millions d'euros) IRB-F	Échelle de probabilité de défaut	Expositions au bilan	Expositions hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité de RWA	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	220 159	791	56,93 %	231 264	-	45,00 %	2,50	998	0,43 %	1	31
	0,00 à < 0,10	220 149	790	56,92 %	231 254	0,00 %	45,00 %	2,50	994	0,43 %	1	31
	0,10 à < 0,15	10	-	75,00 %	10	0,12 %	45,00 %	2,50	4	34,94 %	-	-
	0,15 à < 0,25	568	-	0,00 %	567	0,16 %	45,00 %	2,50	233	41,13 %	-	-
	0,25 à < 0,50	51	2	30,40 %	49	0,35 %	43,86 %	2,50	30	60,67 %	-	-
	0,50 à < 0,75	84	3	53,57 %	85	0,60 %	45,00 %	2,50	68	79,98 %	-	-
	0,75 à < 2,50	243	14	61,44 %	237	1,69 %	45,00 %	2,50	272	115,09 %	2	8
	0,75 à < 1,75	82	13	62,03 %	76	1,25 %	45,00 %	2,50	79	104,62 %	-	-
	1,75 à < 2,50	161	1	52,84 %	161	1,90 %	45,00 %	2,50	193	119,99 %	1	8
	2,50 à < 10,00	20	1	83,51 %	21	3,33 %	45,00 %	2,50	30	139,54 %	-	-
	2,50 à < 5,00	19	1	83,51 %	20	3,00 %	45,00 %	2,50	27	136,14 %	-	-
	5,00 à < 10,00	1	-	0,00 %	1	8,00 %	45,00 %	2,50	3	188,21 %	-	-
	10,00 à < 100,00	9	1	75,00 %	9	20,00 %	45,00 %	2,50	23	252,53 %	1	-
	10,00 à < 20,00	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	20,00 à < 30,00	9	1	75,00 %	9	20,00 %	45,00 %	2,50	23	252,53 %	1	-
	30,00 à < 100,00	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00 %	-	100,00 %	45,00 %	2,50	-	-	-	-
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		221 134	811	56,99 %	232 233	0,00 %	45,00 %	2,50	1 654	0,71 %	4	40
Établissements	0,00 à < 0,15	45 837	3 978	50,21 %	49 117	0,03 %	41,88 %	2,50	7 549	15,37 %	7	20
	0,00 à < 0,10	45 820	3 978	50,21 %	49 099	0,03 %	41,88 %	2,50	7 543	15,36 %	7	20
	0,10 à < 0,15	18	1	66,67 %	18	0,12 %	45,00 %	2,50	6	34,98 %	-	-
	0,15 à < 0,25	918	73	67,96 %	1 022	0,16 %	35,59 %	2,50	361	35,31 %	1	1
	0,25 à < 0,50	828	29	60,22 %	846	0,32 %	44,95 %	2,50	584	69,06 %	1	1
	0,50 à < 0,75	602	30	55,25 %	620	0,60 %	44,91 %	2,50	589	95,14 %	2	2
	0,75 à < 2,50	232	39	44,34 %	239	1,09 %	44,87 %	2,50	243	101,43 %	1	3
	0,75 à < 1,75	221	37	45,20 %	231	1,06 %	44,86 %	2,50	232	100,57 %	1	3
	1,75 à < 2,50	11	1	20,00 %	9	1,90 %	45,00 %	2,50	11	124,69 %	-	-
	2,50 à < 10,00	34	23	66,50 %	49	3,60 %	45,00 %	2,50	72	146,95 %	1	1
	2,50 à < 5,00	21	20	68,62 %	35	3,00 %	45,00 %	2,50	48	136,13 %	-	-
	5,00 à < 10,00	12	3	51,94 %	14	5,10 %	45,00 %	2,50	24	174,12 %	-	-
	10,00 à < 100,00	201	14	37,12 %	207	19,98 %	45,00 %	2,50	525	253,42 %	19	-
	10,00 à < 20,00	1	1	21,01 %	1	13,18 %	45,00 %	2,50	2	235,53 %	-	-
	20,00 à < 30,00	200	13	39,03 %	206	20,00 %	45,00 %	2,50	523	253,47 %	19	-
	30,00 à < 100,00	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	34	2	59,20 %	34	100,00 %	45,00 %	2,50	-	-	16	12
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		48 686	4 187	50,62 %	52 134	0,20 %	41,87 %	2,50	9 923	19,03 %	46	39
Entreprises – Petites ou moyennes entreprises	0,00 à < 0,15	3 361	797	67,01 %	3 801	0,08 %	44,02 %	2,50	711	18,70 %	1	6
	0,00 à < 0,10	1 626	342	67,71 %	1 860	0,04 %	44,62 %	2,50	246	13,24 %	-	2
	0,10 à < 0,15	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	143	27	58,96 %	141	0,16 %	44,48 %	2,50	42	30,01 %	-	-
	0,25 à < 0,50	9 907	2 330	66,42 %	10 406	0,38 %	43,05 %	2,50	4 452	42,78 %	17	67
	0,50 à < 0,75	411	97	71,14 %	438	0,60 %	43,17 %	2,50	229	52,25 %	1	3
	0,75 à < 2,50	16 331	3 303	70,16 %	16 051	1,14 %	42,96 %	2,50	10 405	64,82 %	79	271
	0,75 à < 1,75	15 487	3 135	70,26 %	15 229	1,10 %	42,97 %	2,50	9 775	64,19 %	72	245
	1,75 à < 2,50	844	168	68,42 %	822	1,90 %	42,90 %	2,50	630	76,59 %	7	26
	2,50 à < 10,00	7 593	1 209	69,20 %	6 554	4,25 %	42,86 %	2,50	6 080	92,76 %	119	349
	2,50 à < 5,00	5 315	866	68,91 %	4 691	3,00 %	42,86 %	2,50	4 009	85,45 %	60	186
	5,00 à < 10,00	2 278	343	69,94 %	1 863	7,39 %	42,84 %	2,50	2 071	111,16 %	59	163
	10,00 à < 100,00	1 399	248	69,53 %	1 173	18,04 %	42,92 %	2,50	1 849	157,56 %	91	130
	10,00 à < 20,00	637	103	69,83 %	524	14,34 %	43,35 %	2,50	784	149,75 %	33	54
	20,00 à < 30,00	762	145	69,32 %	650	21,02 %	42,57 %	2,50	1 064	163,85 %	58	76
	30,00 à < 100,00	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	1 477	175	71,57 %	1 357	100,00 %	44,25 %	2,50	-	-	601	1 004
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		40 622	8 188	68,63 %	39 921	5,20 %	43,12 %	2,50	23 767	59,53 %	909	1 830

31/12/2021 (en millions d'euros) IRB-F	Échelle de probabilité de défaut	Expositions au bilan	Expositions hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité de RWA	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises- financement spécialisé	0,00 à < 0,15	116	72	73,60 %	180	0,07 %	43,50 %	2,50	44	24,29 %	-	-
	0,00 à < 0,10	115	13	67,54 %	134	0,05 %	43,00 %	2,50	28	20,71 %	-	-
	0,10 à < 0,15	2	58	75,00 %	45	0,12 %	45,00 %	2,50	16	34,94 %	-	-
	0,15 à < 0,25	472	100	63,25 %	533	0,16 %	43,13 %	2,50	210	39,43 %	-	2
	0,25 à < 0,50	862	274	73,37 %	1 063	0,30 %	44,16 %	2,50	606	56,99 %	1	5
	0,50 à < 0,75	665	160	77,00 %	787	0,60 %	43,91 %	2,50	618	78,52 %	2	6
	0,75 à < 2,50	773	193	75,84 %	911	1,23 %	43,50 %	2,50	901	98,97 %	5	23
	0,75 à < 1,75	543	130	76,51 %	639	0,94 %	43,86 %	2,50	590	92,41 %	3	8
	1,75 à < 2,50	230	63	74,46 %	272	1,90 %	42,65 %	2,50	311	114,38 %	2	15
	2,50 à < 10,00	22	10	75,00 %	30	4,88 %	43,74 %	2,50	46	153,06 %	1	2
	2,50 à < 5,00	4	-	75,00 %	5	3,00 %	43,25 %	2,50	6	132,27 %	-	-
	5,00 à < 10,00	18	10	75,00 %	25	5,22 %	43,83 %	2,50	40	156,87 %	1	2
	10,00 à < 100,00	15	10	80,02 %	23	14,77 %	45,00 %	2,50	54	230,29 %	2	1
	10,00 à < 20,00	14	2	75,00 %	15	12,00 %	45,00 %	2,50	33	218,51 %	1	-
	20,00 à < 30,00	2	8	81,36 %	8	20,00 %	45,00 %	2,50	20	252,53 %	1	1
	30,00 à < 100,00	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		2 925	818	73,55 %	3 527	0,71 %	43,75 %	2,50	2 479	70,28 %	11	39
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	26 547	14 835	66,88 %	37 007	0,06 %	44,67 %	2,50	8 423	22,76 %	10	43
	0,00 à < 0,10	20 358	10 281	68,77 %	27 763	0,04 %	44,67 %	2,50	5 173	18,63 %	5	25
	0,10 à < 0,15	6 189	4 554	62,60 %	9 245	0,12 %	44,69 %	2,50	3 250	35,16 %	5	18
	0,15 à < 0,25	1 479	1 322	77,65 %	2 511	0,16 %	44,49 %	2,50	1 037	41,32 %	2	4
	0,25 à < 0,50	17 672	9 561	61,88 %	22 633	0,35 %	44,29 %	2,50	13 832	61,11 %	35	104
	0,50 à < 0,75	1 318	563	68,49 %	1 663	0,60 %	44,24 %	2,50	1 329	79,96 %	4	10
	0,75 à < 2,50	14 991	5 461	65,47 %	15 597	1,11 %	43,81 %	2,50	15 337	98,33 %	76	316
	0,75 à < 1,75	14 238	5 340	65,43 %	14 883	1,07 %	43,81 %	2,50	14 497	97,40 %	70	294
	1,75 à < 2,50	752	121	67,45 %	714	1,90 %	43,77 %	2,50	841	117,71 %	6	21
	2,50 à < 10,00	4 847	1 396	67,81 %	4 170	4,36 %	43,96 %	2,50	6 196	148,60 %	80	209
	2,50 à < 5,00	3 183	908	68,18 %	2 887	3,00 %	43,84 %	2,50	3 868	133,95 %	38	124
	5,00 à < 10,00	1 664	487	67,13 %	1 282	7,41 %	44,22 %	2,50	2 329	181,58 %	42	85
	10,00 à < 100,00	1 002	258	56,19 %	846	18,37 %	44,08 %	2,50	2 055	242,87 %	69	76
	10,00 à < 20,00	416	126	59,21 %	336	14,73 %	43,80 %	2,50	766	227,99 %	22	35
	20,00 à < 30,00	586	132	53,32 %	510	20,78 %	44,26 %	2,50	1 289	252,67 %	47	41
	30,00 à < 100,00	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	1 494	241	53,90 %	1 324	100,00 %	44,61 %	2,50	-	-	610	906
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		69 349	33 637	65,54 %	85 751	2,27 %	44,36 %	2,50	48 209	56,22 %	886	1 667
TOTAL (TOUTES CLASSES D'EXPOSITIONS)		382 716	47 642	64,75 %	413 566			2,50	86 032	20,80 %	1 856	3 615

— Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) – Approche interne avancée au 31 décembre 2022 (CR6)

31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-A	Échelle de probabilité de défaut	Expositions au bilan	Expositions hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité de RWA	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	109 735	2 557	67,44 %	128 632	0,01 %	8,10 %	1,63	670	0,52 %	1	10
	0,00 à < 0,10	109 735	2 557	67,44 %	128 632	0,01 %	8,10 %	1,63	670	0,52 %	1	10
	0,10 à < 0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	59	-	-	3 104	0,16 %	8,63 %	4,01	325	10,46 %	14	-
	0,25 à < 0,50	134	-	-	175	0,30 %	10,00 %	2,54	23	12,91 %	-	-
	0,50 à < 0,75	1 148	453	73,72 %	849	0,60 %	10,00 %	1,69	131	15,47 %	1	2
	0,75 à < 2,50	473	493	75,00 %	31	1,84 %	45,00 %	4,33	45	143,27 %	-	1
	0,75 à < 1,75	44	30	75,00 %	3	1,25 %	45,00 %	4,81	4	137,03 %	-	-
	1,75 à < 2,50	429	463	75,00 %	28	1,90 %	45,00 %	4,27	40	143,96 %	-	1
	2,50 à < 10,00	811	1 034	75,00 %	73	5,00 %	60,00 %	4,39	179	243,84 %	2	1
	2,50 à < 5,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	5,00 à < 10,00	811	1 034	75,00 %	73	5,00 %	60,00 %	4,39	179	243,84 %	2	1
	10,00 à < 100,00	306	340	75,02 %	70	15,74 %	66,63 %	1,86	237	337,83 %	8	4
	10,00 à < 20,00	76	16	75,00 %	37	12,00 %	61,25 %	1,07	102	273,94 %	3	1
	20,00 à < 30,00	230	324	75,02 %	33	20,00 %	72,75 %	2,76	135	410,49 %	5	4
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	139	-	-	32	100,00 %	45,00 %	3,89	-	1,10 %	18	18
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		112 804	4 877	70,92 %	132 966	0,05 %	8,21 %	1,69	1 610	1,21 %	44	37
Établissements	0,00 à < 0,15	10 038	4 101	51,67 %	18 425	0,07 %	32,59 %	1,62	1 707	9,26 %	3	17
	0,00 à < 0,10	8 900	2 527	60,69 %	15 880	0,06 %	31,59 %	1,68	1 123	7,07 %	2	-
	0,10 à < 0,15	1 138	1 574	37,19 %	2 546	0,12 %	38,80 %	1,28	583	22,92 %	1	17
	0,15 à < 0,25	1 687	2 890	63,52 %	1 793	0,18 %	28,44 %	1,94	483	26,95 %	1	3
	0,25 à < 0,50	323	1 071	29,43 %	573	0,30 %	50,77 %	1,53	401	69,93 %	1	1
	0,50 à < 0,75	186	318	24,86 %	267	0,60 %	52,50 %	2,06	256	96,09 %	1	-
	0,75 à < 2,50	583	941	31,48 %	822	1,03 %	35,12 %	1,18	649	78,86 %	4	2
	0,75 à < 1,75	440	820	31,99 %	688	0,86 %	28,67 %	1,23	443	64,34 %	2	1
	1,75 à < 2,50	143	121	28,03 %	135	1,90 %	68,06 %	0,88	206	153,00 %	2	1
	2,50 à < 10,00	113	402	31,54 %	85	5,00 %	62,32 %	1,59	194	229,17 %	3	-
	2,50 à < 5,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	5,00 à < 10,00	113	402	31,54 %	85	5,00 %	62,32 %	1,59	194	229,17 %	3	-
	10,00 à < 100,00	66	64	34,69 %	88	12,25 %	69,25 %	1,21	318	362,22 %	7	-
	10,00 à < 20,00	66	51	37,84 %	85	12,00 %	69,71 %	1,20	309	363,21 %	7	-
	20,00 à < 30,00	-	12	21,72 %	3	20,00 %	54,66 %	1,35	9	331,07 %	-	-
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	225	191	0,07 %	415	100,00 %	45,00 %	1,62	7	1,71 %	384	384
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		13 221	9 977	48,05 %	22 468	2,04 %	33,53 %	1,63	4 014	17,87 %	403	408
Entreprises – Petites ou moyennes entreprises	0,00 à < 0,15	2 103	633	36,01 %	2 622	0,12 %	39,74 %	2,35	553	21,07 %	1	2
	0,00 à < 0,10	140	228	64,54 %	287	0,04 %	40,86 %	2,63	45	15,77 %	-	-
	0,10 à < 0,15	1 963	405	19,97 %	2 336	0,13 %	39,60 %	2,32	507	21,73 %	1	2
	0,15 à < 0,25	7 211	265	63,24 %	7 387	0,18 %	44,23 %	2,50	2 218	30,02 %	6	9
	0,25 à < 0,50	7 402	508	56,65 %	7 690	0,39 %	43,88 %	2,50	3 431	44,62 %	13	28
	0,50 à < 0,75	55	10	73,80 %	63	0,53 %	43,92 %	2,60	34	53,91 %	-	-
	0,75 à < 2,50	7 903	582	108,28 %	8 274	1,23 %	43,09 %	2,50	5 667	68,49 %	44	139
	0,75 à < 1,75	6 473	458	117,18 %	6 750	1,04 %	42,88 %	2,51	4 436	65,71 %	30	97
	1,75 à < 2,50	1 430	123	75,13 %	1 524	2,06 %	44,02 %	2,50	1 231	80,79 %	14	42
	2,50 à < 10,00	3 679	217	59,17 %	3 815	5,21 %	41,43 %	2,47	3 890	101,96 %	84	291
	2,50 à < 5,00	1 910	118	47,13 %	1 974	3,68 %	38,78 %	2,45	1 717	86,99 %	28	140
	5,00 à < 10,00	1 769	99	73,61 %	1 841	6,85 %	44,27 %	2,50	2 172	118,01 %	56	151
	10,00 à < 100,00	1 025	73	68,16 %	1 075	23,56 %	39,65 %	2,49	1 588	147,74 %	100	202
	10,00 à < 20,00	696	33	66,24 %	719	15,01 %	41,42 %	2,50	1 069	148,62 %	46	102
	20,00 à < 30,00	70	3	40,11 %	68	23,46 %	42,21 %	2,29	113	165,89 %	7	8
	30,00 à < 100,00	260	37	72,16 %	287	44,98 %	34,58 %	2,50	406	141,24 %	48	92
	100,00 (défaut)	724	16	48,32 %	733	100,00 %	45,83 %	2,49	205	27,94 %	336	436
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		30 102	2 304	65,39 %	31 659	4,21 %	43,02 %	2,49	17 584	55,54 %	585	1 107

31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-A	Exposition après CCF et après ARC											
	Échelle de probabilité de défaut	Expositions au bilan	Expositions hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	PD moyenne, pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité de RWA	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions	
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	1 655	1 193	35,39 %	1 941	0,06 %	14,36 %	3,15	204	10,52 %	1	1
	0,00 à < 0,10	1 514	911	36,33 %	1 709	0,05 %	13,86 %	3,26	180	10,54 %	1	1
	0,10 à < 0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	7 238	1 724	65,54 %	7 954	0,16 %	9,72 %	3,76	844	10,61 %	1	2
	0,25 à < 0,50	13 077	4 907	44,75 %	13 625	0,31 %	13,15 %	3,36	2 475	18,17 %	6	14
	0,50 à < 0,75	7 016	1 488	57,07 %	6 424	0,60 %	13,02 %	3,48	1 626	25,31 %	5	14
	0,75 à < 2,50	13 334	5 335	54,45 %	10 922	1,13 %	14,82 %	3,28	3 864	35,38 %	18	57
	0,75 à < 1,75	9 749	3 513	49,42 %	9 046	0,98 %	14,85 %	3,34	3 088	34,14 %	13	30
	1,75 à < 2,50	3 585	1 822	64,16 %	1 875	1,90 %	14,69 %	2,98	776	41,37 %	5	28
	2,50 à < 10,00	2 283	615	73,84 %	1 976	4,56 %	19,77 %	3,21	1 410	71,32 %	18	51
	2,50 à < 5,00	636	236	75,00 %	739	3,00 %	15,16 %	3,45	370	50,14 %	3	3
	5,00 à < 10,00	1 646	380	73,13 %	1 238	5,48 %	22,53 %	3,07	1 039	83,97 %	15	48
	10,00 à < 100,00	2 191	759	64,14 %	1 904	15,65 %	14,54 %	3,43	1 486	78,03 %	42	142
	10,00 à < 20,00	1 278	369	68,60 %	1 076	12,31 %	16,91 %	3,39	934	86,80 %	23	82
	20,00 à < 30,00	913	390	59,92 %	828	20,00 %	11,47 %	3,48	552	66,64 %	19	60
30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
100,00 (défaut)	2 345	91	77,24 %	1 915	100,00 %	34,08 %	2,67	298	15,57 %	479	479	
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		49 138	16 112	52,84 %	46 661	5,40 %	14,18 %	3,39	12 207	26,16 %	570	761
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	39 164	88 985	62,53 %	90 334	0,06 %	34,76 %	2,13	14 285	15,81 %	18	40
	0,00 à < 0,10	28 868	71 949	62,52 %	72 702	0,04 %	34,18 %	2,17	9 756	13,42 %	10	26
	0,10 à < 0,15	10 295	17 036	62,59 %	17 632	0,12 %	37,15 %	1,99	4 529	25,69 %	8	15
	0,15 à < 0,25	586	1 401	70,90 %	1 830	0,15 %	38,74 %	2,32	672	36,73 %	1	2
	0,25 à < 0,50	14 473	27 195	63,66 %	25 206	0,31 %	38,35 %	2,53	12 942	51,34 %	32	69
	0,50 à < 0,75	162	166	56,63 %	318	0,52 %	45,91 %	1,83	248	77,88 %	1	2
	0,75 à < 2,50	9 507	9 039	70,34 %	11 163	1,02 %	40,87 %	2,75	10 902	97,67 %	51	246
	0,75 à < 1,75	8 908	8 339	70,53 %	10 184	0,94 %	38,40 %	2,66	8 935	87,74 %	39	225
	1,75 à < 2,50	599	699	68,01 %	979	1,88 %	66,53 %	3,68	1 967	200,98 %	13	21
	2,50 à < 10,00	5 997	2 657	71,09 %	4 029	4,92 %	44,22 %	2,30	6 277	155,81 %	88	438
	2,50 à < 5,00	3 256	1 375	63,46 %	2 530	3,18 %	45,24 %	2,48	3 625	143,24 %	38	167
	5,00 à < 10,00	2 741	1 283	79,28 %	1 498	7,84 %	42,50 %	2,00	2 652	177,04 %	50	271
	10,00 à < 100,00	1 015	1 074	81,47 %	1 139	16,57 %	41,57 %	1,68	2 471	216,84 %	81	154
	10,00 à < 20,00	436	612	81,36 %	681	13,87 %	39,78 %	1,93	1 381	202,82 %	39	128
	20,00 à < 30,00	566	461	81,62 %	446	20,21 %	44,55 %	1,26	1 065	238,99 %	40	25
30,00 à < 100,00	13	-	-	13	34,03 %	32,87 %	2,50	24	191,27 %	1	1	
100,00 (défaut)	1 899	542	28,03 %	1 963	100,00 %	44,77 %	2,31	670	34,13 %	1 621	1 622	
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		72 804	131 059	63,57 %	135 982	1,91 %	36,49 %	2,26	48 466	35,64 %	1 894	2 574
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers des PME	0,00 à < 0,15	2 330	64	100,09 %	2 395	0,13 %	22,50 %	1,00	129	5,38 %	1	2
	0,00 à < 0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,10 à < 0,15	2 330	64	100,09 %	2 395	0,13 %	22,50 %	1,00	129	5,38 %	1	2
	0,15 à < 0,25	3 721	109	101,33 %	3 832	0,21 %	24,07 %	1,00	322	8,41 %	2	8
	0,25 à < 0,50	6 359	199	100,05 %	6 557	0,40 %	21,27 %	1,00	765	11,67 %	6	25
	0,50 à < 0,75	2 357	28	100,00 %	2 385	0,53 %	13,90 %	1,00	248	10,41 %	2	4
	0,75 à < 2,50	7 134	404	100,01 %	7 538	1,21 %	23,05 %	1,00	1 969	26,12 %	20	106
	0,75 à < 1,75	6 287	381	100,01 %	6 668	1,10 %	24,03 %	1,00	1 746	26,19 %	17	81
	1,75 à < 2,50	847	23	100,00 %	870	2,05 %	15,48 %	1,00	222	25,54 %	3	25
	2,50 à < 10,00	3 586	226	99,88 %	3 811	5,37 %	25,87 %	1,00	2 717	71,29 %	54	283
	2,50 à < 5,00	1 796	149	99,78 %	1 944	3,72 %	27,69 %	1,00	1 238	63,68 %	20	115
	5,00 à < 10,00	1 790	77	100,08 %	1 867	7,08 %	23,97 %	1,00	1 479	79,22 %	33	168
	10,00 à < 100,00	1 014	61	100,13 %	1 075	19,62 %	23,72 %	1,00	1 128	104,94 %	53	153
	10,00 à < 20,00	808	38	100,21 %	846	15,53 %	23,45 %	1,00	862	101,96 %	32	117
	20,00 à < 30,00	84	1	100,00 %	85	26,45 %	19,17 %	1,00	84	99,19 %	4	9
30,00 à < 100,00	123	22	100,00 %	144	39,51 %	27,95 %	1,00	182	125,79 %	17	27	
100,00 (défaut)	671	2	47,81 %	672	100,00 %	53,99 %	1,00	190	28,27 %	363	327	
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		27 171	1 094	100,02 %	28 265	4,35 %	23,10 %	1,00	7 469	26,42 %	500	907

31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-A	Échelle de probabilité de défaut	Expositions au bilan	Expositions hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité de RWA	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	0,00 à < 0,15	284 146	9 897	100,00 %	294 043	0,07 %	13,07 %	1,00	7 279	2,48 %	26	58
	0,00 à < 0,10	196 904	6 777	100,00 %	203 681	0,05 %	12,19 %	1,00	3 399	1,67 %	11	20
	0,10 à < 0,15	87 242	3 120	99,99 %	90 362	0,11 %	15,06 %	1,00	3 880	4,29 %	15	38
	0,15 à < 0,25	45 850	2 030	99,98 %	47 880	0,22 %	16,12 %	1,00	3 656	7,64 %	17	52
	0,25 à < 0,50	41 384	1 864	100,00 %	43 249	0,37 %	14,28 %	1,00	4 359	10,08 %	23	85
	0,50 à < 0,75	16 344	946	99,98 %	17 290	0,69 %	14,61 %	1,00	2 706	15,65 %	18	78
	0,75 à < 2,50	27 149	1 210	99,94 %	28 358	1,41 %	17,00 %	1,00	8 141	28,71 %	68	334
	0,75 à < 1,75	25 679	1 181	99,94 %	26 859	1,37 %	17,12 %	1,00	7 626	28,39 %	63	310
	1,75 à < 2,50	1 470	30	100,00 %	1 499	2,13 %	14,84 %	1,00	516	34,40 %	5	24
	2,50 à < 10,00	15 717	764	100,00 %	16 481	5,63 %	17,56 %	1,00	10 858	65,88 %	163	590
	2,50 à < 5,00	9 487	410	100,00 %	9 897	4,13 %	17,82 %	1,00	5 647	57,06 %	73	327
	5,00 à < 10,00	6 230	354	100,00 %	6 584	7,89 %	17,16 %	1,00	5 211	79,15 %	90	264
	10,00 à < 100,00	3 098	106	100,00 %	3 204	19,71 %	19,73 %	1,00	3 673	114,63 %	130	260
	10,00 à < 20,00	2 310	79	100,00 %	2 389	15,23 %	19,50 %	1,00	2 651	110,97 %	71	168
	20,00 à < 30,00	380	16	100,00 %	396	25,16 %	18,06 %	1,00	466	117,74 %	18	38
	30,00 à < 100,00	408	12	100,00 %	420	40,08 %	22,67 %	1,00	556	132,49 %	41	54
	100,00 (défaut)	3 402	16	207,87 %	3 410	100,00 %	37,81 %	1,00	892	26,17 %	1 289	1 113
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		437 091	16 834	100,09 %	453 915	1,31 %	14,21 %	1,00	41 565	9,16 %	1 735	2 570
Clientèle de détail – Expositions renouvelables	0,00 à < 0,15	389	6 883	164,35 %	11 790	0,06 %	41,52 %	1,00	231	1,96 %	3	2
	0,00 à < 0,10	169	4 995	160,82 %	8 225	0,04 %	41,71 %	1,00	118	1,43 %	2	1
	0,10 à < 0,15	220	1 888	173,67 %	3 565	0,12 %	41,08 %	1,00	113	3,18 %	2	1
	0,15 à < 0,25	197	3 964	87,34 %	3 659	0,19 %	92,21 %	1,00	390	10,67 %	6	2
	0,25 à < 0,50	289	1 114	149,01 %	1 973	0,37 %	51,70 %	1,00	197	9,99 %	4	2
	0,50 à < 0,75	316	933	107,14 %	1 319	0,66 %	62,34 %	1,00	257	19,51 %	5	3
	0,75 à < 2,50	911	1 618	117,85 %	2 852	1,48 %	43,56 %	1,00	719	25,20 %	18	13
	0,75 à < 1,75	704	1 397	122,82 %	2 446	1,37 %	41,57 %	1,00	543	22,20 %	14	10
	1,75 à < 2,5	207	221	86,40 %	406	2,14 %	55,51 %	1,00	176	43,27 %	5	3
	2,50 à < 10,00	1 458	743	145,42 %	2 600	5,27 %	45,12 %	1,00	1 634	62,84 %	62	44
	2,5 à < 5	806	490	149,84 %	1 553	3,81 %	43,09 %	1,00	747	48,11 %	25	21
	5 à < 10	652	253	136,88 %	1 047	7,43 %	48,13 %	1,00	887	84,69 %	37	24
	10,00 à < 100,00	653	177	127,08 %	911	23,48 %	49,80 %	1,00	1 317	144,55 %	109	91
	10 à < 20	336	123	143,83 %	529	14,13 %	47,01 %	1,00	621	117,55 %	34	32
	20 à < 30	68	8	203,70 %	88	25,01 %	56,31 %	1,00	162	184,20 %	12	11
	30,00 à < 100,00	249	46	69,64 %	295	39,79 %	52,86 %	1,00	534	181,11 %	62	49
	100,00 (défaut)	300	18	10,37 %	302	100,00 %	65,45 %	1,00	60	20,02 %	198	208
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		4 512	15 450	133,64 %	25 406	2,86 %	51,87 %	1,00	4 806	18,92 %	405	367
Autres expositions sur la clientèle de détail – PME	0,00 à < 0,15	7 118	973	137,59 %	8 457	0,13 %	24,09 %	1,00	500	5,92 %	3	8
	0,00 à < 0,10	650	-	225,64 %	650	0,09 %	7,67 %	1,00	12	1,82 %	-	-
	0,10 à < 0,15	6 469	973	137,57 %	7 807	0,13 %	25,46 %	1,00	488	6,26 %	3	8
	0,15 à < 0,25	17 324	3 330	125,05 %	21 492	0,19 %	19,15 %	1,00	1 384	6,44 %	8	30
	0,25 à < 0,50	21 556	3 187	147,80 %	26 281	0,37 %	19,94 %	1,00	2 640	10,05 %	20	84
	0,50 à < 0,75	1 158	769	15,07 %	1 274	0,57 %	37,58 %	1,00	360	28,24 %	3	3
	0,75 à < 2,50	21 908	3 465	122,51 %	26 218	1,25 %	25,23 %	1,00	5 928	22,61 %	80	353
	0,75 à < 1,75	17 382	2 802	109,57 %	20 489	1,02 %	27,83 %	1,00	4 930	24,06 %	61	239
	1,75 à < 2,50	4 526	663	177,23 %	5 729	2,05 %	15,93 %	1,00	998	17,42 %	19	115
	2,50 à < 10,00	9 839	1 454	129,12 %	11 854	5,33 %	29,17 %	1,00	4 346	36,66 %	185	658
	2,50 à < 5,00	4 685	858	109,41 %	5 658	3,71 %	33,65 %	1,00	2 300	40,65 %	71	257
	5,00 à < 10,00	5 154	596	157,49 %	6 196	6,82 %	25,07 %	1,00	2 046	33,03 %	115	402
	10,00 à < 100,00	3 296	303	138,31 %	3 923	19,68 %	27,73 %	1,00	2 042	52,05 %	232	453
	10,00 à < 20,00	2 675	229	152,00 %	3 154	15,51 %	26,57 %	1,00	1 465	46,45 %	137	328
	20,00 à < 30,00	179	13	66,86 %	188	25,80 %	28,22 %	1,00	135	71,94 %	14	25
	30,00 à < 100,00	442	61	102,31 %	580	40,41 %	33,87 %	1,00	441	76,03 %	81	100
	100,00 (défaut)	3 404	201	16,63 %	3 440	100,00 %	62,41 %	1,00	952	27,67 %	2 142	2 115
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		85 602	13 682	123,55 %	102 939	5,18 %	24,46 %	1,00	18 151	17,63 %	2 672	3 703

31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-A	Échelle de probabilité de défaut	Expositions au bilan	Expositions hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplémentifs	Densité de RWA	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Autres expositions sur la clientèle de détail – non- PME	0,00 à < 0,15	52 242	3 044	111,60 %	55 690	0,07 %	16,81 %	1,00	2 005	3,60 %	7	12
	0,00 à < 0,10	34 982	1 922	119,36 %	37 316	0,05 %	15,19 %	1,00	891	2,39 %	3	5
	0,10 à < 0,15	17 260	1 122	98,30 %	18 373	0,12 %	20,11 %	1,00	1 114	6,06 %	4	8
	0,15 à < 0,25	14 454	706	111,42 %	15 252	0,21 %	23,38 %	1,00	1 652	10,83 %	8	14
	0,25 à < 0,50	12 479	869	103,72 %	13 394	0,37 %	25,99 %	1,00	2 355	17,58 %	13	23
	0,50 à < 0,75	6 001	325	100,49 %	6 339	0,65 %	29,69 %	1,00	1 699	26,81 %	12	17
	0,75 à < 2,50	19 265	848	107,35 %	20 219	1,41 %	34,04 %	1,00	8 804	43,54 %	97	115
	0,75 à < 1,75	16 044	758	109,86 %	16 920	1,25 %	33,80 %	1,00	7 019	41,49 %	71	93
	1,75 à < 2,50	3 220	90	86,22 %	3 299	2,21 %	35,26 %	1,00	1 784	54,08 %	26	23
	2,50 à < 10,00	10 387	335	106,62 %	10 844	5,14 %	35,42 %	1,00	6 420	59,21 %	195	227
	2,50 à < 5,00	6 269	144	111,63 %	6 491	3,74 %	35,05 %	1,00	3 641	56,10 %	83	101
	5,00 à < 10,00	4 118	192	102,85 %	4 353	7,23 %	35,98 %	1,00	2 779	63,84 %	111	126
	10,00 à < 100,00	3 183	34	103,53 %	3 364	23,95 %	38,32 %	1,00	3 184	94,65 %	354	372
	10,00 à < 20,00	1 967	23	106,41 %	2 052	14,65 %	37,18 %	1,00	1 668	81,27 %	112	143
	20,00 à < 30,00	293	8	94,22 %	385	25,18 %	28,89 %	1,00	330	85,83 %	28	31
	30,00 à < 100,00	923	2	106,28 %	928	43,99 %	44,77 %	1,00	1 186	127,91 %	214	198
	100,00 (défaut)	3 088	9	44,67 %	3 126	100,00 %	57,34 %	1,00	851	27,23 %	1 696	1 830
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		121 100	6 170	108,88 %	128 228	3,85 %	25,03 %	1,00	26 970	21,03 %	2 381	2 611
TOTAL (TOUTES CLASSES D'EXPOSITIONS)		953 546	217 558	75,29 %	1 108 489			1,39	182 841	16,50 %	11 188	15 044

— Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) – Approche interne avancée au 31 décembre 2021 (CR6)

31/12/2021 (en millions d'euros) IRB-A	Échelle de probabilité de défaut	Expositions au bilan	Expositions hors-bilan (pre-FCEC)	Exposition moyenne pondérée (FCEC)	Exposition post-FCEC et post-ARC	PD par exposition moyenne pondérée (%)	LGD par exposition moyenne pondérée (%)	Maturité moyenne des expositions pondérées (années)	Exposition pondérée du risque après application des facteurs de soutien	Densité de RWA	Montant de pertes attendues	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	93 100	2 021	69,12 %	107 602	0,01 %	5,31 %	1,60	432	0,40 %	-	8
	0,00 à < 0,10	93 100	2 021	69,12 %	107 602	0,01 %	5,31 %	1,60	432	0,40 %	-	8
	0,10 à < 0,15	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	238	10	75,00 %	814	0,16 %	10,00 %	3,04	82	10,08 %	6	-
	0,25 à < 0,50	102	-	0,00 %	140	0,30 %	10,00 %	3,79	22	15,97 %	-	-
	0,50 à < 0,75	931	159	75,00 %	642	0,60 %	10,00 %	1,27	92	14,31 %	-	1
	0,75 à < 2,50	128	484	75,00 %	24	1,81 %	45,00 %	4,60	34	146,45 %	-	1
	0,75 à < 1,75	4	70	75,00 %	3	1,24 %	45,00 %	4,56	4	133,05 %	-	-
	1,75 à < 2,50	123	414	75,00 %	20	1,90 %	45,00 %	4,61	30	148,54 %	-	1
	2,50 à < 10,00	1 001	1 029	75,00 %	153	5,00 %	59,13 %	4,53	208	135,71 %	3	1
	2,50 à < 5,00	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	5,00 à < 10,00	1 001	1 029	75,00 %	153	5,00 %	59,13 %	4,53	208	135,71 %	3	1
	10,00 à < 100,00	371	349	75,02 %	43	14,14 %	71,11 %	3,20	159	370,24 %	4	2
	10,00 à < 20,00	259	132	75,05 %	31	12,00 %	69,56 %	3,10	108	345,24 %	3	1
	20,00 à < 30,00	111	217	75,00 %	11	20,00 %	75,38 %	3,48	50	438,93 %	2	1
	30,00 à < 100,00	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	39	-	0,00 %	23	100,00 %	45,00 %	3,85	-	-	17	17
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		95 909	4 052	72,07 %	109 440	0,04 %	5,50 %	1,62	1 029	0,94 %	31	30
Établissements	0,00 à < 0,15	11 250	4 010	50,15 %	20 131	0,06 %	28,52 %	1,82	832	4,13 %	1	-
	0,00 à < 0,10	11 080	4 010	50,15 %	14 783	0,04 %	23,78 %	1,54	713	4,82 %	1	-
	0,10 à < 0,15	170	-	0,00 %	5 348	0,13 %	41,62 %	2,59	119	2,22 %	-	-
	0,15 à < 0,25	1 291	2 050	68,43 %	2 111	0,18 %	36,67 %	1,77	468	22,18 %	1	1
	0,25 à < 0,50	886	1 532	23,15 %	1 176	0,30 %	34,83 %	1,49	548	46,59 %	1	1
	0,50 à < 0,75	87	688	31,64 %	305	0,60 %	44,33 %	1,46	244	80,11 %	1	-
	0,75 à < 2,50	462	823	32,13 %	620	1,24 %	45,77 %	1,60	676	108,97 %	4	1
	0,75 à < 1,75	309	512	22,37 %	384	0,83 %	45,62 %	1,10	362	94,37 %	1	1
	1,75 à < 2,5	153	311	48,18 %	236	1,90 %	46,00 %	2,42	314	132,68 %	2	-
	2,50 à < 10,00	46	267	31,78 %	29	5,00 %	83,87 %	1,66	93	317,90 %	1	-
	2,5 à < 5,0	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	5,00 à < 10,00	46	267	31,78 %	29	5,00 %	83,87 %	1,66	93	317,90 %	1	-
	10,00 à < 100,00	-	22	32,63 %	5	13,11 %	82,64 %	2,10	24	459,41 %	1	-
	10,00 à < 20,00	-	19	34,62 %	4	12,00 %	81,30 %	2,09	20	447,66 %	-	-
	20,00 à < 30,00	-	3	20,07 %	1	20,00 %	90,97 %	2,15	4	532,73 %	-	-
	30,00 à < 100,00	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	213	180	0,00 %	393	100,00 %	45,01 %	1,59	-	-	379	379
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		14 234	9 572	45,37 %	24 770	1,71 %	30,48 %	1,78	2 885	11,65 %	388	383
Entreprises – Petites ou moyennes entreprises	0,00 à < 0,15	89	304	24,02 %	164	0,06 %	39,50 %	2,72	26	15,89 %	-	-
	0,00 à < 0,10	41	136	51,18 %	111	0,04 %	44,12 %	2,86	18	16,22 %	-	-
	0,10 à < 0,15	48	167	1,91 %	54	0,11 %	30,01 %	2,43	8	15,22 %	-	-
	0,15 à < 0,25	178	323	1,15 %	188	0,21 %	27,51 %	2,47	37	19,58 %	-	1
	0,25 à < 0,50	342	361	3,95 %	324	0,36 %	29,82 %	2,47	97	29,93 %	-	1
	0,50 à < 0,75	5	5	9,63 %	6	0,64 %	26,39 %	2,32	2	29,51 %	-	-
	0,75 à < 2,50	1 032	713	37,52 %	1 087	1,08 %	31,68 %	2,46	499	45,97 %	3	8
	0,75 à < 1,75	957	698	37,26 %	1 004	1,02 %	32,65 %	2,53	469	46,76 %	3	8
	1,75 à < 2,50	76	15	50,15 %	83	1,90 %	20,06 %	1,64	30	36,37 %	-	-
	2,50 à < 10,00	399	108	7,51 %	403	3,56 %	21,61 %	2,49	187	46,51 %	3	9
	2,50 à < 5,00	382	97	2,84 %	391	3,47 %	21,12 %	2,50	175	44,79 %	3	9
	5,00 à < 10,00	17	11	48,84 %	12	6,59 %	37,79 %	2,10	12	102,79 %	-	-
	10,00 à < 100,00	160	48	13,59 %	166	20,09 %	24,64 %	2,63	155	93,34 %	8	9
	10,00 à < 20,00	81	20	1,60 %	82	11,55 %	20,57 %	2,46	53	64,40 %	2	5
	20,00 à < 30,00	29	23	26,74 %	33	20,03 %	42,90 %	3,25	61	184,56 %	3	-
	30,00 à < 100,00	50	5	0,00 %	51	34,03 %	19,41 %	2,50	41	81,15 %	3	4
	100,00 (défaut)	730	33	1,67 %	751	100,00 %	45,78 %	2,50	329	43,76 %	321	420
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		2 935	1 895	19,74 %	3 089	26,30 %	33,38 %	2,50	1 332	43,12 %	336	448

31/12/2021 (en millions d'euros) IRB-A	Échelle de probabilité de défaut	Expositions au bilan		Exposition moyenne pondérée (FCEC)	Exposition post- FCEC et post-ARC	PD par exposition moyenne pondérée (%)	LGD par exposition moyenne pondérée (%)	Maturité moyenne des expo- sitions pondérées (années)	Exposition pondérée du risque après applica- tion des facteurs de soutien	Densité de RWA	Montant de pertes attendues	Corrections de valeur et provisions
		Expositions au bilan	hors-bilan (pre-FCEC)									
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	1 580	1 953	26,22 %	9 771	0,04 %	8,94 %	3,51	435	4,45 %	1	1
	0,00 à < 0,10	1 238	598	32,08 %	9 013	0,03 %	7,39 %	3,64	321	3,56 %	-	-
	0,10 à < 0,15	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	6 647	1 524	49,51 %	9 348	0,16 %	10,39 %	3,78	1 105	11,82 %	2	1
	0,25 à < 0,50	10 915	3 909	43,28 %	11 569	0,31 %	13,13 %	3,07	2 030	17,54 %	5	14
	0,50 à < 0,75	7 857	1 617	46,65 %	7 137	0,60 %	13,24 %	3,17	1 691	23,70 %	6	27
	0,75 à < 2,50	14 022	5 050	51,37 %	11 218	1,12 %	16,72 %	3,26	4 346	38,74 %	21	94
	0,75 à < 1,75	10 095	3 378	44,18 %	9 047	0,93 %	17,04 %	3,27	3 400	37,58 %	15	56
	1,75 à < 2,50	3 928	1 672	65,89 %	2 172	1,90 %	15,41 %	3,22	946	43,56 %	6	39
	2,50 à < 10,00	2 062	467	74,17 %	1 906	4,45 %	17,65 %	3,10	1 194	62,67 %	15	85
	2,50 à < 5,00	605	106	75,00 %	620	3,00 %	14,63 %	2,83	277	44,60 %	3	3
	5,00 à < 10,00	1 457	361	73,93 %	1 285	5,14 %	19,10 %	3,23	918	71,40 %	12	82
	10,00 à < 100,00	2 547	342	75,40 %	1 771	15,54 %	16,00 %	3,36	1 499	84,63 %	43	129
	10,00 à < 20,00	1 411	94	77,08 %	988	12,00 %	17,80 %	3,34	882	89,22 %	21	66
	20,00 à < 30,00	1 136	248	74,76 %	783	20,00 %	13,74 %	3,37	617	78,84 %	22	63
	30,00 à < 100,00	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	1 618	11	84,42 %	1 415	100,00 %	36,35 %	2,59	-	0,02 %	455	455
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		47 248	14 873	46,53 %	54 135	3,69 %	13,52 %	3,32	12 300	22,72 %	547	806
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	33 063	79 921	55,63 %	71 895	0,06 %	38,27 %	2,11	12 233	17,02 %	15	21
	0,00 à < 0,10	25 205	56 937	64,33 %	59 603	0,04 %	37,60 %	2,08	8 588	14,41 %	9	14
	0,10 à < 0,15	7 859	22 984	34,05 %	12 292	0,12 %	41,49 %	2,21	3 644	29,65 %	6	7
	0,15 à < 0,25	4 979	8 164	54,92 %	7 880	0,16 %	42,36 %	1,56	2 548	32,34 %	5	9
	0,25 à < 0,50	13 662	20 083	64,67 %	22 385	0,31 %	41,56 %	2,39	12 273	54,83 %	30	42
	0,50 à < 0,75	1 891	4 127	67,47 %	3 158	0,59 %	39,70 %	2,85	2 295	72,67 %	8	73
	0,75 à < 2,50	11 272	11 251	64,43 %	12 935	1,04 %	41,50 %	2,76	12 161	94,02 %	56	225
	0,75 à < 1,75	10 351	9 796	63,62 %	11 536	0,94 %	41,24 %	2,68	10 365	89,85 %	45	161
	1,75 à < 2,50	921	1 455	69,89 %	1 400	1,86 %	43,67 %	3,49	1 796	128,36 %	12	64
	2,50 à < 10,00	4 566	2 938	72,79 %	3 987	5,06 %	37,98 %	2,48	5 516	138,37 %	78	246
	2,5 à < 5,00	2 460	1 158	62,04 %	2 243	3,16 %	37,54 %	2,56	2 702	120,47 %	27	61
	5,00 à < 10,00	2 106	1 780	79,78 %	1 744	7,50 %	38,54 %	2,38	2 815	161,38 %	50	185
	10,00 à < 100,00	1 033	1 673	69,72 %	975	15,28 %	31,84 %	2,16	1 618	165,91 %	51	113
	10,00 à < 20,00	676	1 047	72,53 %	810	13,83 %	28,54 %	2,05	1 204	148,66 %	34	85
	20,00 à < 30,00	333	621	65,58 %	139	20,20 %	52,02 %	2,76	373	268,31 %	15	26
	30,00 à < 100,00	24	5	0,00 %	26	34,03 %	26,68 %	2,50	40	154,99 %	2	2
	100,00 (défaut)	1 690	628	34,79 %	1 824	100,00 %	43,39 %	2,43	111	6,07 %	1 524	1 572
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		72 157	128 786	58,61 %	125 039	1,96 %	39,50 %	2,23	48 755	38,99 %	1 767	2 302
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers des PME	0,00 à < 0,15	2 214	39	101,90 %	2 254	0,13 %	22,06 %	1,00	117	5,19 %	1	2
	0,00 à < 0,10	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,10 à < 0,15	2 214	39	101,90 %	2 254	0,13 %	22,06 %	1,00	117	5,19 %	1	2
	0,15 à < 0,25	3 478	65	101,75 %	3 545	0,21 %	25,43 %	1,00	313	8,82 %	2	7
	0,25 à < 0,50	5 762	167	100,16 %	5 930	0,40 %	22,60 %	1,01	728	12,27 %	5	18
	0,50 à < 0,75	2 364	28	98,60 %	2 392	0,53 %	14,08 %	1,08	237	9,90 %	2	2
	0,75 à < 2,50	6 730	307	99,45 %	7 036	1,22 %	24,32 %	1,06	1 929	27,42 %	20	85
	0,75 à < 1,75	5 862	288	99,41 %	6 149	1,11 %	25,59 %	1,06	1 705	27,74 %	17	68
	1,75 à < 2,50	868	19	100,00 %	887	2,05 %	15,56 %	1,00	223	25,19 %	3	17
	2,50 à < 10,00	3 371	169	99,55 %	3 540	5,32 %	26,96 %	1,15	2 627	74,20 %	52	244
	2,50 à < 5,00	1 617	105	99,48 %	1 721	3,67 %	29,86 %	1,18	1 181	68,60 %	19	101
	5,00 à < 10,00	1 755	64	99,66 %	1 819	6,87 %	24,22 %	1,12	1 446	79,50 %	32	143
	10,00 à < 100,00	976	47	100,06 %	1 023	18,94 %	23,99 %	1,20	1 088	106,30 %	49	122
	10,00 à < 20,00	779	35	100,47 %	815	15,33 %	24,17 %	1,13	859	105,52 %	32	98
	20,00 à < 30,00	111	1	85,46 %	111	26,81 %	19,48 %	1,86	107	96,26 %	6	7
	30,00 à < 100,00	86	11	100,00 %	98	40,16 %	27,66 %	1,02	121	124,30 %	11	17
	100,00 (défaut)	729	1	55,93 %	730	100,00 %	55,66 %	1,13	204	27,91 %	404	351
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		25 625	824	99,86 %	26 450	4,71 %	24,17 %	1,05	7 242	27,38 %	535	832

31/12/2021 (en millions d'euros) IRB-A	Échelle de probabilité de défaut	Expositions au bilan	Expositions hors-bilan (pre-FCEC)	Exposition moyenne pondérée (FCEC)	Exposition post-FCEC et post-ARC	PD par exposition moyenne pondérée (%)	LGD par exposition moyenne pondérée (%)	Maturité moyenne des expositions pondérées (années)	Exposition pondérée du risque après application des facteurs de soutien	Densité de RWA	Montant de pertes attendues	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	0,00 à < 0,15	266 052	9 578	100,00 %	275 629	0,07 %	13,17 %	1,00	6 849	2,49 %	25	51
	0,00 à < 0,10	181 877	6 608	100,00 %	188 485	0,05 %	12,26 %	1,00	3 166	1,68 %	10	17
	0,10 à < 0,15	84 174	2 970	100,00 %	87 144	0,11 %	15,16 %	1,01	3 683	4,23 %	15	34
	0,15 à < 0,25	45 370	2 051	99,99 %	47 421	0,22 %	16,23 %	1,02	3 535	7,46 %	17	49
	0,25 à < 0,50	40 643	1 797	99,92 %	42 440	0,37 %	14,43 %	1,02	4 277	10,08 %	23	75
	0,50 à < 0,75	16 141	960	100,00 %	17 100	0,69 %	14,64 %	1,03	2 685	15,70 %	18	74
	0,75 à < 2,50	26 498	1 159	99,93 %	27 657	1,43 %	17,06 %	1,06	7 920	28,64 %	67	299
	0,75 à < 1,75	24 686	1 130	99,93 %	25 816	1,37 %	17,26 %	1,03	7 352	28,48 %	61	278
	1,75 à < 2,50	1 812	29	99,68 %	1 841	2,17 %	14,22 %	1,47	568	30,88 %	6	21
	2,50 à < 10,00	14 447	676	99,99 %	15 123	5,68 %	17,60 %	1,05	9 958	65,85 %	151	505
	2,50 à < 5,00	8 616	386	99,99 %	9 002	4,16 %	17,88 %	1,05	5 158	57,30 %	67	275
	5,00 à < 10,00	5 831	290	100,00 %	6 121	7,90 %	17,18 %	1,05	4 800	78,41 %	83	229
	10,00 à < 100,00	2 906	90	100,00 %	2 997	19,28 %	19,67 %	1,06	3 390	113,13 %	119	206
	10,00 à < 20,00	2 158	73	100,00 %	2 231	15,01 %	19,65 %	1,00	2 477	111,00 %	66	148
	20,00 à < 30,00	412	12	99,96 %	424	24,58 %	17,01 %	1,43	456	107,52 %	18	30
	30,00 à < 100,00	336	5	100,00 %	341	40,59 %	23,11 %	1,00	457	134,05 %	35	28
	100,00 (défaut)	3 410	13	31,78 %	3 414	100,00 %	39,52 %	1,05	895	26,22 %	1 347	1 205
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		415 467	16 323	99,93 %	431 780	1,35 %	14,35 %	1,01	39 511	9,15 %	1 766	2 464
Clientèle de détail – Expositions renouvelables	0,00 à < 0,15	352	7 247	157,96 %	11 896	0,07 %	36,58 %	1,00	211	1,77 %	3	2
	0,00 à < 0,10	149	4 637	167,68 %	7 948	0,04 %	35,64 %	1,00	97	1,23 %	1	1
	0,10 à < 0,15	204	2 611	140,70 %	3 948	0,11 %	38,47 %	1,00	114	2,88 %	2	1
	0,15 à < 0,25	133	785	180,37 %	1 548	0,22 %	28,87 %	1,00	54	3,51 %	1	1
	0,25 à < 0,50	301	1 795	101,16 %	2 144	0,37 %	42,21 %	1,00	172	8,05 %	3	2
	0,50 à < 0,75	259	2 129	80,71 %	1 981	0,62 %	53,98 %	1,00	300	15,15 %	6	5
	0,75 à < 2,50	1 116	1 975	103,32 %	3 193	1,60 %	47,23 %	1,00	927	29,03 %	25	18
	0,75 à < 1,75	748	1 263	121,71 %	2 313	1,42 %	41,31 %	1,00	520	22,46 %	13	9
	1,75 à < 2,50	368	712	70,69 %	879	2,08 %	62,80 %	1,00	407	46,31 %	11	9
	2,50 à < 10,00	1 513	1 331	110,27 %	3 032	4,63 %	52,64 %	1,00	1 956	64,53 %	71	57
	2,50 à < 5,00	1 206	1 195	98,85 %	2 399	3,80 %	54,61 %	1,00	1 444	60,20 %	49	40
	5,00 à < 10,00	306	136	210,40 %	633	7,78 %	45,20 %	1,00	512	80,92 %	22	16
	10,00 à < 100,00	362	152	144,12 %	598	19,34 %	53,01 %	1,00	790	132,07 %	61	66
	10,00 à < 20,00	282	136	142,87 %	487	13,60 %	53,49 %	1,00	624	128,08 %	35	37
	20,00 à < 30,00	17	3	318,81 %	31	24,89 %	42,50 %	1,00	40	132,26 %	3	2
	30,00 à < 100,00	64	13	111,10 %	80	52,05 %	54,06 %	1,00	125	156,15 %	23	27
	100,00 (défaut)	272	17	9,43 %	274	100,00 %	81,68 %	1,00	64	23,47 %	224	188
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		4 309	15 432	130,43 %	24 666	2,48 %	42,23 %	1,00	4 475	18,14 %	394	339
Autres expositions sur la clientèle de détail – PME	0,00 à < 0,15	8 134	1 001	142,23 %	9 559	0,13 %	28,71 %	1,29	929	9,72 %	4	10
	0,00 à < 0,10	122	-	225,65 %	122	0,07 %	4,19 %	1,00	1	0,82 %	-	-
	0,10 à < 0,15	8 013	1 001	142,21 %	9 437	0,13 %	29,03 %	1,29	928	9,84 %	4	10
	0,15 à < 0,25	22 777	2 364	161,42 %	26 592	0,19 %	24,65 %	1,36	3 156	11,87 %	13	33
	0,25 à < 0,50	26 997	2 942	150,41 %	31 468	0,37 %	24,16 %	1,31	5 247	16,67 %	29	91
	0,50 à < 0,75	1 504	425	33,09 %	1 743	0,57 %	37,84 %	1,26	444	25,50 %	4	3
	0,75 à < 2,50	28 634	2 927	141,02 %	32 840	1,26 %	28,56 %	1,33	10 486	31,93 %	115	422
	0,75 à < 1,75	22 510	2 183	129,56 %	25 414	1,02 %	30,71 %	1,35	8 337	32,80 %	83	297
	1,75 à < 2,50	6 125	745	174,60 %	7 426	2,05 %	21,18 %	1,27	2 149	28,94 %	32	125
	2,50 à < 10,00	12 269	1 354	124,54 %	14 018	5,28 %	32,22 %	1,35	7 226	51,55 %	235	789
	2,50 à < 5,00	5 563	750	102,94 %	6 376	3,67 %	37,52 %	1,33	3 436	53,90 %	87	301
	5,00 à < 10,00	6 706	603	151,40 %	7 642	6,62 %	27,79 %	1,36	3 789	49,58 %	149	487
	10,00 à < 100,00	3 550	373	125,62 %	4 034	20,97 %	27,91 %	1,34	2 691	66,72 %	267	445
	10,00 à < 20,00	2 841	246	143,15 %	3 203	15,16 %	25,69 %	1,29	1 868	58,30 %	129	345
	20,00 à < 30,00	171	13	45,25 %	181	25,15 %	35,22 %	1,49	161	88,90 %	16	21
	30,00 à < 100,00	537	114	96,65 %	649	48,45 %	36,82 %	1,54	662	102,06 %	121	79
	100,00 (défaut)	3 529	183	15,20 %	3 566	100,00 %	62,78 %	1,20	990	27,76 %	2 236	2 280
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		107 394	11 568	139,31 %	123 819	4,65 %	28,12 %	1,33	31 168	25,17 %	2 902	4 072

31/12/2021 (en millions d'euros) IRB-A	Échelle de probabilité de défaut	Expositions			Exposition post- FCEC et post-ARC	PD par exposition moyenne pondérée (%)	LGD par exposition moyenne pondérée (%)	Maturité moyenne des expo- sitions pondérées (années)	Exposition pondérée après applica- tion des facteurs de soutien	Densité de RWA	Montant de pertes attendues	Corrections de valeur et provisions
		Expositions au bilan	Expositions hors-bilan (pre-FCEC)	Exposition moyenne pondérée (FCEC)								
Autres expositions sur la clientèle de détail – non- PME	0,00 à < 0,15	50 949	2 896	114,04 %	54 354	0,07 %	16,58 %	1,00	1 872	3,44 %	7	15
	0,00 à < 0,10	34 034	1 902	119,48 %	36 314	0,05 %	14,82 %	1,00	799	2,20 %	3	6
	0,10 à < 0,15	16 914	994	103,62 %	18 039	0,12 %	20,11 %	1,01	1 072	5,95 %	4	9
	0,15 à < 0,25	13 382	720	103,94 %	14 196	0,21 %	22,98 %	1,01	1 486	10,47 %	7	13
	0,25 à < 0,50	11 536	784	97,57 %	12 380	0,38 %	27,87 %	1,02	2 341	18,91 %	13	23
	0,50 à < 0,75	5 288	399	94,28 %	5 712	0,68 %	28,13 %	1,03	1 468	25,71 %	11	18
	0,75 à < 2,50	17 916	840	107,31 %	18 905	1,49 %	37,61 %	1,01	9 085	48,06 %	105	139
	0,75 à < 1,75	14 514	765	111,51 %	15 432	1,31 %	38,34 %	1,01	7 325	47,47 %	78	108
	1,75 à < 2,50	3 402	75	64,55 %	3 472	2,28 %	34,35 %	1,04	1 760	50,69 %	27	31
	2,50 à < 10,00	10 657	297	105,28 %	11 081	4,56 %	43,83 %	1,01	7 726	69,73 %	205	255
	2,50 à < 5,00	7 785	127	110,68 %	7 994	3,51 %	46,39 %	1,01	5 746	71,88 %	122	143
	5,00 à < 10,00	2 872	171	101,28 %	3 086	7,29 %	37,20 %	1,01	1 980	64,14 %	83	112
	10,00 à < 100,00	1 874	57	109,53 %	2 072	23,23 %	35,43 %	1,01	1 699	82,02 %	213	274
	10,00 à < 20,00	1 220	30	109,02 %	1 310	14,30 %	33,51 %	1,00	918	70,09 %	62	88
	20,00 à < 30,00	284	15	116,17 %	378	26,20 %	38,94 %	1,04	397	105,21 %	38	46
	30,00 à < 100,00	370	11	102,01 %	384	50,78 %	38,50 %	1,00	384	99,89 %	113	140
	100,00 (défaut)	2 976	9	35,91 %	3 019	100,00 %	67,60 %	1,02	817	27,07 %	2 046	1 863
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		114 576	6 003	107,83 %	121 717	3,65 %	26,35 %	1,01	26 495	21,77 %	2 607	2 600
TOTAL (TOUTES CLASSES D'EXPOSITIONS)		899 855	209 329	71,61 %	1 044 906			1,40	175 192	16,77 %	11 272	14 275

Les disparités entre les catégories de clientèle déjà observées les années précédentes sur le portefeuille de banque de détail subsistent en 2022 : les niveaux de PD observés sur les portefeuilles garantis par des sûretés immobilières sont sensiblement plus bas que pour les autres catégories : à titre d'exemple, 85,0 % des expositions brutes du portefeuille "Clientèle de détail – garanties par des biens immobiliers non-PME" présentent une PD inférieure à 0,5 %, alors que ce chiffre

est de 53,7 % pour les "Autres expositions sur la clientèle de détail – PME" du portefeuille IRB – Banque de proximité du Groupe.

Les écarts observés sur les niveaux de PD se retrouvent de manière encore plus accentuée si on observe les contributions aux pertes attendues en raison des écarts sensibles de niveau de LGD par portefeuille : les expositions sur les "Clientèle de détail – garanties par des biens immobiliers non-PME" représentent 61,4 % de l'EAD totale de la Clientèle de détail, mais seulement 22,6 % des pertes attendues.

— Champ d'application des approches NI et SA (CR6-A)

		Valeur exposée au risque au sens de l'article 166 du Règlement (EU) n° 575/ 2013	Valeur exposée au risque totale des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (%)
31/12/2022 (en millions d'euros)						
1	Administrations centrales ou Banques centrales	340 526	433 257	15,54 %	84,03 %	0,44 %
1.1	Dont Administrations régionales ou locales		7 294	7,03 %	92,97 %	0,00 %
1.2	Dont Entités du secteur public		115 833	1,92 %	97,72 %	0,36 %
2	Établissements	79 553	90 565	17,19 %	78,06 %	4,75 %
3	Entreprises	408 236	613 801	7,68 %	59,82 %	32,50 %
3.1	Dont Entreprises – Financement spécialisé, à l'exclusion l'approche de référencement		69 802	0,00 %	99,77 %	0,23 %
3.2	Dont Entreprises – Financement spécialisé, dans le cadre de l'approche de référencement		-	0,00 %	0,00 %	0,00 %
4	Clientèle de détail	738 027	775 994	2,86 %	94,53 %	2,61 %
4.1	Dont Clientèle de détail – garanties par des biens immobiliers PME		28 497	1,22 %	97,98 %	0,80 %
4.2	Dont Clientèle de détail – garanties par des biens immobiliers non-PME		461 294	1,34 %	98,32 %	0,34 %
4.3	Dont Clientèle de détail – expositions renouvelables éligibles		21 987	2,21 %	96,12 %	1,67 %
4.4	Dont Clientèle de détail – autres PME		117 392	6,95 %	87,46 %	5,59 %
4.5	Dont Clientèle de détail – autres non-PME		146 825	4,81 %	87,31 %	7,88 %
5	Actions	-	43 166	18,54 %	81,46 %	0,00 %
6	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	32 967	100,00 %	0,00 %	0,00 %
7	TOTAL	1 566 342	1 989 751	8,26 %	81,56 %	10,18 %

		Valeur exposée au risque au sens de l'article 166 du Règlement (EU) n° 575/ 2013	Valeur exposée au risque totale des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (%)
31/12/2021 (en millions d'euros)						
1	Administrations centrales ou Banques centrales	322 759	445 528	23,35 %	74,11 %	2,54 %
1.1	Dont Administrations régionales ou locales		7 887	7,83 %	92,17 %	0,00 %
1.2	Dont Entités du secteur public		102 300	4,23 %	95,33 %	0,43 %
2	Établissements	73 117	90 333	23,43 %	74,35 %	2,23 %
3	Entreprises	334 164	540 635	9,04 %	51,47 %	39,49 %
3.1	Dont Entreprises – Financement spécialisé, à l'exclusion l'approche de référencement		65 864	0,00 %	99,96 %	0,04 %
3.2	Dont Entreprises – Financement spécialisé, dans le cadre de l'approche de référencement		-	0,00 %	0,00 %	0,00 %
4	Clientèle de détail	728 433	759 894	3,33 %	94,76 %	1,91 %
4.1	Dont Clientèle de détail – garanties par des biens immobiliers PME		26 695	1,44 %	97,66 %	0,90 %
4.2	Dont Clientèle de détail – garanties par des biens immobiliers non-PME		440 959	1,74 %	97,87 %	0,40 %
4.3	Dont Clientèle de détail – expositions renouvelables éligibles		22 094	2,53 %	95,57 %	1,90 %
4.4	Dont Clientèle de détail – autres PME		133 267	6,96 %	90,30 %	2,75 %
4.5	Dont Clientèle de détail – autres non-PME		136 879	5,34 %	88,55 %	6,12 %
5	Actions	-	58 820	24,56 %	75,44 %	0,00 %
6	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	33 868	100,00 %	0,00 %	0,01 %
7	TOTAL	1 458 472	1 929 079	11,34 %	77,60 %	11,06 %

Le suivi du plan de déploiement (*roll out*) fait l'objet d'une présentation annuelle à l'organe de direction.

3.4.2.2.4 Utilisation des dérivés de crédit en couverture

Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés des risques (RWA) en notations internes au 31 décembre 2022.

— Approche NI – Effet sur les RWA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC (CR7)

	31/12/2022		31/12/2021	
	Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel	Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
<i>(en millions d'euros)</i>				
1 Expositions dans le cadre de l'approche IRB-F	105 273	105 273	86 032	86 032
2 Administrations centrales et Banques centrales	1 458	1 458	1 654	1 654
3 Établissements	10 037	10 037	9 923	9 923
4 Entreprises	93 777	93 777	74 455	74 455
4.1 Dont entreprises – PME	31 905	31 905	23 767	23 767
4.2 Dont entreprises – financements spécialisés	2 929	2 929	2 479	2 479
5 Expositions dans le cadre de l'approche IRB-A	184 912	182 841	177 663	175 192
6 Administrations centrales et Banques centrales	1 610	1 610	1 029	1 029
7 Établissements	3 673	4 014	2 711	2 885
8 Entreprises	80 669	78 257	65 031	62 387
8.1 Dont Entreprises – PME	17 584	17 584	1 332	1 332
8.2 Dont Entreprises – Financement spécialisé	12 207	12 207	12 300	12 300
9 Clientèle de détail	98 960	98 960	108 891	108 891
9.1 Dont clientèle de détail – PME- garanties par une sûreté immobilière	7 469	7 469	7 242	7 242
9.2 Dont clientèle de détail – non-PME – garanties par une sûreté immobilière	41 565	41 565	39 511	39 511
9.3 Dont clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	4 806	4 806	4 475	4 475
9.4 Dont clientèle de détail – PME – Autres	18 151	18 151	31 168	31 168
9.5 Dont clientèle de détail – non-PME – Autres	26 970	26 970	26 495	26 495
10 TOTAL (INCLUANT EXPOSITIONS APPROCHES NI SIMPLE ET AVANCÉE)	290 184	288 114	263 694	261 224

Les expositions sur les PME supérieures à 1 million d'euros, auparavant présentées par le Groupe Crédit Agricole, pour leur partie calculée en méthode IRB avancée, parmi les expositions "Clientèle de détail", sont présentées depuis le 30 juin 2022, aux fins du COREP, parmi les expositions Entreprises (PME). Les pondérations étant identiques, ce transfert n'a pas d'impact sur les montants de RWA.

— Approche NI – Informations à publier sur le degré d'utilisation des techniques d'ARC (CR7-A)

		Techniques d'atténuation du risque de crédit											
		Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée	
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)				Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)				Part des expositions couvertes par des garanties (%)	Part des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)	RWA avec effets de substitution (effet de réduction et effet de substitution)
				Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)		Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)			
31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-A		Exposi- tions totales											
1	Administrations centrales et Banques centrales	235 180	-	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-	-	-	-	-	-	1 458
2	Établissements	52 573	0,05 %	0,17 %	0,07 %	0,10 %	-	-	-	-	-	-	10 037
3	Entreprises	170 101	0,41 %	11,47 %	7,70 %	3,16 %	0,60 %	-	-	-	-	-	93 777
3.1	Dont entreprises – PME	54 520	0,68 %	20,21 %	14,78 %	4,66 %	0,78 %	-	-	-	-	-	31 905
3.2	Dont entreprises – Financement spécialisé	4 270	0,05 %	15,94 %	3,39 %	12,13 %	0,42 %	-	-	-	-	-	2 929
3.3	Dont entreprises – Autres	111 311	0,29 %	7,02 %	4,41 %	2,09 %	0,52 %	-	-	-	-	-	58 944
4	TOTAL	457 853	0,16 %	4,28 %	2,87 %	1,19 %	0,22 %	-	-	-	-	-	105 273

		Techniques d'atténuation du risque de crédit											
		Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée	
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)				Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)				Part des expositions couvertes par des garanties (%)	Part des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)	RWA avec effets de substitution (effet de réduction et effet de substitution)
				Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)		Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)			
31/12/2021 (en millions d'euros) IRB-A		Exposi- tions totales											
1	Administrations centrales et Banques centrales	232 233	-	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-	-	-	-	-	-	1 654
2	Établissements	52 134	0,00 %	0,16 %	0,05 %	0,11 %	-	-	-	-	-	-	9 923
3	Entreprises	129 199	0,55 %	8,83 %	5,87 %	2,23 %	0,73 %	-	-	-	-	-	74 455
3.1	Dont entreprises – PME	39 921	0,96 %	15,76 %	11,31 %	3,40 %	1,05 %	-	-	-	-	-	23 767
3.2	Dont entreprises – Financement spécialisé	3 527	0,08 %	12,93 %	2,07 %	10,52 %	0,34 %	-	-	-	-	-	2 479
3.3	Dont entreprises – Autres	85 751	0,39 %	5,44 %	3,49 %	1,35 %	0,60 %	-	-	-	-	-	48 209
4	TOTAL	413 566	0,17 %	2,78 %	1,84 %	0,71 %	0,23 %	-	-	-	-	-	86 032

31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-A	Exposi- tions totales	Techniques d'atténuation du risque de crédit											
		Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée	
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)				Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)				Part des expositions couvertes par des garanties (%)	Part des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)	RWA avec effets de substitution (effet de réduction et effet de substitution)
			Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)					
1 Administrations centrales et Banques centrales	132 966	0,00 %	0,06 %	-	-	0,06 %	-	-	-	-	-	-	1 610
2 Établissements	22 468	0,91 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 014
3 Entreprises	214 302	1,68 %	11,91 %	6,93 %	-	4,99 %	-	-	-	-	0,67 %	-	78 257
3.1 Dont entreprises – PME	31 659	0,27 %	13,16 %	13,16 %	-	-	-	-	-	-	4,50 %	-	17 584
3.2 Dont entreprises – Financement spécialisé	46 661	0,90 %	45,32 %	22,43 %	-	22,89 %	-	-	-	-	-	-	12 207
3.3 Dont entreprises – Autres	135 982	2,27 %	0,16 %	0,16 %	-	-	-	-	-	-	-	-	48 466
4 Clientèle de détail	738 753	-	24,03 %	24,03 %	-	-	-	-	-	-	41,75 %	-	98 960
4.1 Dont clientèle de détail – Biens immobiliers PME	28 265	-	81,94 %	81,94 %	-	-	-	-	-	-	6,43 %	-	7 469
4.2 Dont clientèle de détail – Biens immobiliers non-PME	453 915	-	33,94 %	33,94 %	-	-	-	-	-	-	65,22 %	-	41 565
4.3 Dont clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	25 406	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 806
4.4 Dont clientèle de détail – Autres PME	102 939	-	0,08 %	0,08 %	-	-	-	-	-	-	9,23 %	-	18 151
4.5 Dont clientèle de détail – Autres non-PME	128 228	-	0,19 %	0,19 %	-	-	-	-	-	-	0,79 %	-	26 970
5 TOTAL	1 108 489	0,34 %	18,33 %	17,36 %	-	0,97 %	-	-	-	-	27,95 %	-	182 841

		Techniques d'atténuation du risque de crédit											
		Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée	
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)				Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)				Part des expositions couvertes par des garanties (%)	Part des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)	RWA avec effets de substitution (effet de réduction et effet de substitution)
			Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Part des expositions couvertes par des garanties (%)	Part des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)			
31/12/2021 (en millions d'euros) IRB-A		Expo- sitions totales											
1 Administrations centrales et Banques centrales	109 440	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 029
2 Établissements	24 770	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 885
3 Entreprises	182 263	2,08 %	11,08 %	5,31 %	-	5,76 %	-	-	-	-	-	-	62 387
3.1 Dont entreprises – PME	3 089	3,56 %	0,26 %	0,26 %	-	-	-	-	-	-	-	-	1 332
3.2 Dont entreprises – Financement spécialisé	54 135	0,82 %	36,73 %	17,32 %	-	19,41 %	-	-	-	-	-	-	12 300
3.3 Dont entreprises – Autres	125 039	2,59 %	0,24 %	0,24 %	-	-	-	-	-	-	-	-	48 755
4 Clientèle de détail	728 433	-	24,15 %	24,15 %	-	-	-	-	-	-	39,38 %	-	108 891
4.1 Dont clientèle de détail – Biens immobiliers PME	26 450	-	77,36 %	77,36 %	-	-	-	-	-	-	6,34 %	-	7 242
4.2 Dont clientèle de détail – Biens immobiliers non-PME	431 780	-	35,14 %	35,14 %	-	-	-	-	-	-	63,07 %	-	39 511
4.3 Dont clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	24 666	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 475
4.4 Dont clientèle de détail – Autres PME	123 819	-	2,95 %	2,95 %	-	-	-	-	-	-	9,54 %	-	31 168
4.5 Dont clientèle de détail – Autres non-PME	121 717	-	0,03 %	0,03 %	-	-	-	-	-	-	0,88 %	-	26 495
5 TOTAL	1 044 906	0,36 %	18,76 %	17,76 %	-	1,01 %	-	-	-	-	27,46 %	-	175 192

3.4.2.2.5 Évolution des RWA

— État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI (CR8)

31/12/2022 (en millions d'euros)		RWA
1	RWA À LA FIN DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE (30/09/2022)	294 935
2	Taille de l'actif (+/-)	5 022
3	Qualité de l'actif (+/-)	(5 925)
4	Mise à jour des modèles (+/-)	(1 100)
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	(523)
7	Variations des taux de change (+/-)	(3 895)
8	Autres (+/-)	(401)
9	RWA À LA FIN DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE (31/12/2022)	288 114

La variation figurant en ligne 8 "Autres (+/-)" du tableau CR8 s'explique principalement par la mise en place d'une opération de titrisation synthétique pour compte propre chez Crédit Agricole CIB au quatrième trimestre 2022 qui permet à cette entité de transférer du risque de crédit à des investisseurs.

3.4.2.2.6 Résultats des *backtestings*

On appelle *backtesting* dans les paragraphes suivants l'ensemble des méthodes et procédures visant à vérifier la performance et la stabilité des modèles internes de risque (PD, LGD, CCF) en comparant notamment les prévisions avec les résultats observés.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de *backtesting* est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques Groupe. Il fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du Contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des risques Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales ;
- le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre).

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du Suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des risques Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- la qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes ;

- la qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique ;
- l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de *backtesting* sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le *backtesting* débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le *backtesting* de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité responsable de la méthode (Direction des risques Groupe ou son délégataire). Celle-ci restitue annuellement auprès du Groupe, via le Comité des normes et modèles, le résultat du *backtesting* après avis de la fonction de Validation interne du Groupe, dont les conclusions sont présentées dans un Comité technique permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats, et propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle...).

Ces contrôles ex post sont réalisés au travers du cycle (*through-the-cycle*) sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Le tableau suivant présente les résultats de *backtesting* de l'exercice 2022 pour les modèles de probabilité de défaut (PD).

— Contrôles a posteriori de la Probabilité de défaut (PD) par catégorie d'exposition et méthode (simple ou avancée) – (CR9) au 31 décembre 2022

31/12/2022 (en millions d'euros) IRBF	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	Probabilité de défaut moyenne pondérée des expositions (%)	Probabilité de défaut moyenne (%)	Historique du taux de défaut moyen annuel à long terme (%)
	Échelle de probabilité de défaut	Dont : nombre de débiteurs passés en défaut pendant l'année				
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	598	-	-	0,00 %	0,01 %
	0,00 à < 0,10	595	-	-	0,00 %	0,01 %
	0,10 à < 0,15	3	-	-	0,12 %	0,12 %
	0,15 à < 0,25	9	-	-	0,16 %	0,16 %
	0,25 à < 0,50	27	-	-	0,33 %	0,34 %
	0,50 à < 0,75	10	-	-	0,60 %	0,60 %
	0,75 à < 2,50	44	-	-	0,98 %	1,13 %
	0,75 à < 1,75	37	-	-	0,98 %	0,99 %
	1,75 à < 2,50	7	-	-	-	1,90 %
	2,50 à < 10,00	4	-	-	3,53 %	4,25 %
	2,50 à < 5,00	3	-	-	3,00 %	3,00 %
	5,00 à < 10,00	1	-	-	8,00 %	8,00 %
	10,00 à < 100,00	1	-	-	20,02 %	20,00 %
	10,00 à < 20,00	-	-	-	15,00 %	-
	20,00 à < 30,00	1	-	-	20,05 %	20,00 %
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	1	1	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		694	1	0,14 %	0,00 %	0,30 %
Établissements	0,00 à < 0,15	26 846	22	0,08 %	0,04 %	0,03 %
	0,00 à < 0,10	26 843	22	0,08 %	0,04 %	0,03 %
	0,10 à < 0,15	3	-	-	0,11 %	0,12 %
	0,15 à < 0,25	533	1	0,19 %	0,18 %	0,16 %
	0,25 à < 0,50	398	1	0,25 %	0,31 %	0,30 %
	0,50 à < 0,75	166	-	-	0,60 %	0,60 %
	0,75 à < 2,50	65	2	3,08 %	1,19 %	1,19 %
	0,75 à < 1,75	53	1	1,89 %	1,14 %	1,03 %
	1,75 à < 2,50	12	1	8,33 %	1,90 %	1,90 %
	2,50 à < 10,00	32	-	-	4,86 %	4,88 %
	2,50 à < 5,00	2	-	-	3,58 %	3,00 %
	5,00 à < 10,00	30	-	-	5,00 %	5,00 %
	10,00 à < 100,00	18	1	5,56 %	19,73 %	16,17 %
	10,00 à < 20,00	9	1	11,11 %	12,05 %	12,33 %
	20,00 à < 30,00	9	-	-	20,02 %	20,00 %
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	27	27	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		28 085	54	0,19 %	0,14 %	0,16 %
Entreprises – Petites ou moyennes entreprises	0,00 à < 0,15	2 258	-	-	0,10 %	0,11 %
	0,00 à < 0,10	406	-	-	0,04 %	0,05 %
	0,10 à < 0,15	1 852	-	-	0,12 %	0,12 %
	0,15 à < 0,25	117	-	-	0,16 %	0,16 %
	0,25 à < 0,50	15 618	7	0,05 %	0,39 %	0,39 %
	0,50 à < 0,75	1 227	4	0,33 %	0,60 %	0,60 %
	0,75 à < 2,50	31 349	141	0,45 %	1,11 %	1,18 %
	0,75 à < 1,75	28 595	108	0,38 %	1,10 %	1,11 %
	1,75 à < 2,50	2 754	33	1,20 %	1,92 %	1,90 %
	2,50 à < 10,00	13 924	394	2,83 %	4,16 %	4,56 %
	2,50 à < 5,00	8 787	152	1,73 %	3,28 %	3,05 %
	5,00 à < 10,00	5 137	242	4,71 %	7,99 %	7,16 %
	10,00 à < 100,00	2 815	310	11,01 %	19,59 %	17,23 %
	10,00 à < 20,00	1 519	162	10,67 %	14,63 %	13,83 %
	20,00 à < 30,00	1 296	148	11,42 %	21,71 %	21,22 %
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	4 123	4 123	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		71 431	4 979	6,97 %	4,45 %	7,96 %

31/12/2022 (en millions d'euros) IRBF	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente			Taux de défaut moyen observé (%)	Probabilité de défaut moyenne pondérée des expositions (%)	Probabilité de défaut moyenne (%)	Historique du taux de défaut moyen annuel à long terme (%)
	Échelle de probabilité de défaut	Dont : nombre de débiteurs passés en défaut pendant l'année					
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	9	-	-	0,06 %	0,05 %	1,78 %
	0,00 à < 0,10	9	-	-	0,06 %	0,05 %	1,78 %
	0,10 à < 0,15	-	-	-	0,12 %	-	-
	0,15 à < 0,25	39	-	-	0,16 %	0,16 %	-
	0,25 à < 0,50	75	-	-	0,31 %	0,30 %	-
	0,50 à < 0,75	114	-	-	0,60 %	0,60 %	0,49 %
	0,75 à < 2,50	131	-	-	1,12 %	1,24 %	-
	0,75 à < 1,75	94	-	-	0,96 %	0,98 %	-
	1,75 à < 2,50	37	-	-	1,90 %	1,90 %	-
	2,50 à < 10,00	5	-	-	4,70 %	5,60 %	1,47 %
	2,50 à < 5,00	-	-	-	3,00 %	-	-
	5,00 à < 10,00	5	-	-	5,00 %	5,60 %	1,47 %
	10,00 à < 100,00	16	-	-	17,63 %	18,00 %	-
	10,00 à < 20,00	4	-	-	12,00 %	12,00 %	-
	20,00 à < 30,00	12	-	-	20,00 %	20,00 %	-
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	1	1	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		390	1	0,26 %	1,43 %	1,73 %	0,46 %
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	3 572	3	0,08 %	0,06 %	0,08 %	0,07 %
	0,00 à < 0,10	2 027	1	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,10 %
	0,10 à < 0,15	1 545	2	0,13 %	0,12 %	0,12 %	0,03 %
	0,15 à < 0,25	347	1	0,29 %	0,16 %	0,16 %	0,12 %
	0,25 à < 0,50	6 596	22	0,33 %	0,35 %	0,37 %	0,20 %
	0,50 à < 0,75	569	3	0,53 %	0,60 %	0,60 %	0,25 %
	0,75 à < 2,50	7 977	20	0,25 %	1,06 %	1,14 %	0,49 %
	0,75 à < 1,75	7 404	16	0,22 %	1,02 %	1,08 %	0,44 %
	1,75 à < 2,50	573	4	0,70 %	1,92 %	1,90 %	1,12 %
	2,50 à < 10,00	2 755	46	1,67 %	4,38 %	4,06 %	0,85 %
	2,50 à < 5,00	2 075	33	1,59 %	3,28 %	3,05 %	0,40 %
	5,00 à < 10,00	680	13	1,91 %	7,67 %	7,15 %	2,24 %
	10,00 à < 100,00	536	54	10,08 %	20,38 %	18,17 %	10,29 %
	10,00 à < 20,00	222	9	4,05 %	16,02 %	13,79 %	4,66 %
	20,00 à < 30,00	314	45	14,33 %	21,59 %	21,27 %	14,27 %
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	916	916	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		23 268	1 065	4,58 %	2,76 %	5,36 %	4,52 %

31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-A	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente			Taux de défaut moyen observé (%)	Probabilité de défaut moyenne pondérée des expositions (%)	Probabilité de défaut moyenne (%)	Historique du taux de défaut moyen annuel à long terme (%)
	Échelle de probabilité de défaut		Dont : nombre de débiteurs passés en défaut pendant l'année				
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	91	-	-	0,01 %	0,01 %	-
	0,00 à < 0,10	91	-	-	0,01 %	0,01 %	-
	0,10 à < 0,15	-	-	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	5	-	-	0,16 %	0,16 %	-
	0,25 à < 0,50	1	-	-	0,30 %	0,30 %	-
	0,50 à < 0,75	3	-	-	0,60 %	0,60 %	-
	0,75 à < 2,50	5	-	-	1,84 %	1,38 %	-
	0,75 à < 1,75	4	-	-	1,25 %	1,25 %	-
	1,75 à < 2,50	1	-	-	1,90 %	1,90 %	-
	2,50 à < 10,00	8	-	-	5,00 %	5,00 %	-
	2,50 à < 5,00	-	-	-	-	-	-
	5,00 à < 10,00	8	-	-	5,00 %	5,00 %	-
	10,00 à < 100,00	13	1	7,69 %	15,74 %	15,08 %	6,92 %
	10,00 à < 20,00	8	1	12,50 %	12,00 %	12,00 %	5,00 %
	20,00 à < 30,00	5	-	-	20,00 %	20,00 %	10,00 %
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	6	6	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		132	7	5,30 %	0,05 %	6,41 %	5,23 %
Établissements	0,00 à < 0,15	224	-	-	0,07 %	0,05 %	-
	0,00 à < 0,10	224	-	-	0,06 %	0,05 %	-
	0,10 à < 0,15	-	-	-	0,12 %	-	-
	0,15 à < 0,25	57	-	-	0,18 %	0,16 %	-
	0,25 à < 0,50	69	-	-	0,30 %	0,30 %	-
	0,50 à < 0,75	42	-	-	0,60 %	0,60 %	-
	0,75 à < 2,50	59	1	1,70 %	1,03 %	1,23 %	0,34 %
	0,75 à < 1,75	39	1	2,56 %	0,86 %	0,89 %	0,51 %
	1,75 à < 2,50	20	-	-	1,90 %	1,90 %	-
	2,50 à < 10,00	33	-	-	5,00 %	5,00 %	-
	2,50 à < 5,00	-	-	-	-	-	-
	5,00 à < 10,00	33	-	-	5,00 %	5,00 %	-
	10,00 à < 100,00	13	-	-	12,25 %	14,46 %	1,26 %
	10,00 à < 20,00	9	-	-	12,00 %	12,00 %	1,82 %
	20,00 à < 30,00	4	-	-	20,00 %	20,00 %	-
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	12	12	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		509	13	2,55 %	2,04 %	3,32 %	2,43 %
Entreprises – Petites ou moyennes entreprises	0,00 à < 0,15	1 395	4	0,29 %	0,12 %	0,13 %	2,17 %
	0,00 à < 0,10	14	-	-	0,04 %	0,04 %	-
	0,10 à < 0,15	1 381	4	0,29 %	0,13 %	0,13 %	2,19 %
	0,15 à < 0,25	3 988	7	0,18 %	0,18 %	0,19 %	0,89 %
	0,25 à < 0,50	4 434	17	0,38 %	0,39 %	0,39 %	1,65 %
	0,50 à < 0,75	28	-	-	0,53 %	0,55 %	0,16 %
	0,75 à < 2,50	5 484	25	0,46 %	1,23 %	1,26 %	3,86 %
	0,75 à < 1,75	4 229	17	0,40 %	1,04 %	1,03 %	2,97 %
	1,75 à < 2,50	1 255	8	0,64 %	2,06 %	2,05 %	6,87 %
	2,50 à < 10,00	2 454	56	2,28 %	5,21 %	5,31 %	8,59 %
	2,50 à < 5,00	1 071	15	1,40 %	3,68 %	3,79 %	8,57 %
	5,00 à < 10,00	1 383	41	2,97 %	6,85 %	6,49 %	8,60 %
	10,00 à < 100,00	681	47	6,90 %	23,56 %	17,16 %	16,93 %
	10,00 à < 20,00	527	39	7,40 %	15,01 %	14,95 %	19,57 %
	20,00 à < 30,00	122	2	1,64 %	23,46 %	20,64 %	3,34 %
	30,00 à < 100,00	32	6	18,75 %	44,98 %	40,26 %	25,30 %
	100,00 (défaut)	382	382	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		18 846	538	2,85 %	4,21 %	13,69 %	5,61 %

31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-A	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	Probabilité de défaut moyenne pondérée des expositions (%)	Probabilité de défaut moyenne (%)	Historique du taux de défaut moyen annuel à long terme (%)
	Échelle de probabilité de défaut	Dont : nombre de débiteurs passés en défaut pendant l'année				
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	46	-	-	0,06 %	0,30 %
	0,00 à < 0,10	37	-	-	0,05 %	0,38 %
	0,10 à < 0,15	9	-	-	0,12 %	-
	0,15 à < 0,25	180	-	-	0,16 %	-
	0,25 à < 0,50	373	-	-	0,31 %	0,23 %
	0,50 à < 0,75	275	3	1,09 %	0,60 %	0,27 %
	0,75 à < 2,50	489	7	1,43 %	1,13 %	1,06 %
	0,75 à < 1,75	372	4	1,08 %	0,98 %	0,60 %
	1,75 à < 2,50	117	3	2,56 %	1,90 %	2,53 %
	2,50 à < 10,00	79	5	6,33 %	4,56 %	3,89 %
	2,50 à < 5,00	9	1	11,11 %	3,00 %	11,11 %
	5,00 à < 10,00	70	4	5,71 %	5,48 %	2,96 %
	10,00 à < 100,00	77	7	9,09 %	15,65 %	21,17 %
	10,00 à < 20,00	46	3	6,52 %	12,31 %	16,38 %
	20,00 à < 30,00	31	4	12,90 %	20,00 %	28,28 %
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	64	64	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		1 583	86	5,43 %	5,40 %	5,59 %
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	1 041	-	-	0,06 %	-
	0,00 à < 0,10	861	-	-	0,04 %	-
	0,10 à < 0,15	180	-	-	0,12 %	-
	0,15 à < 0,25	222	-	-	0,15 %	0,14 %
	0,25 à < 0,50	783	3	0,38 %	0,31 %	0,08 %
	0,50 à < 0,75	245	-	-	0,52 %	0,34 %
	0,75 à < 2,50	790	3	0,38 %	1,02 %	0,91 %
	0,75 à < 1,75	591	2	0,34 %	0,94 %	0,76 %
	1,75 à < 2,50	199	1	0,50 %	1,88 %	1,34 %
	2,50 à < 10,00	152	2	1,32 %	4,92 %	2,08 %
	2,50 à < 5,00	75	-	-	3,18 %	-
	5,00 à < 10,00	77	2	2,60 %	7,84 %	4,10 %
	10,00 à < 100,00	85	-	-	16,57 %	7,01 %
	10,00 à < 20,00	41	-	-	13,87 %	6,10 %
	20,00 à < 30,00	44	-	-	20,21 %	7,86 %
	30,00 à < 100,00	-	-	-	34,03 %	-
	100,00 (défaut)	117	117	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		3 435	125	3,64 %	1,91 %	4,48 %
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers des PME	0,00 à < 0,15	14 305	15	0,11 %	0,13 %	0,36 %
	0,00 à < 0,10	-	-	-	-	-
	0,10 à < 0,15	14 305	15	0,11 %	0,13 %	0,36 %
	0,15 à < 0,25	22 311	24	0,11 %	0,21 %	0,40 %
	0,25 à < 0,50	36 798	59	0,16 %	0,40 %	0,44 %
	0,50 à < 0,75	11 231	31	0,28 %	0,53 %	0,29 %
	0,75 à < 2,50	40 809	229	0,56 %	1,21 %	1,16 %
	0,75 à < 1,75	32 589	153	0,47 %	1,10 %	0,80 %
	1,75 à < 2,50	8 220	76	0,93 %	2,05 %	2,59 %
	2,50 à < 10,00	18 175	518	2,85 %	5,37 %	4,23 %
	2,50 à < 5,00	8 040	134	1,67 %	3,72 %	2,44 %
	5,00 à < 10,00	10 135	384	3,79 %	7,08 %	5,66 %
	10,00 à < 100,00	6 138	690	11,24 %	19,62 %	15,65 %
	10,00 à < 20,00	5 263	470	8,93 %	15,53 %	13,47 %
	20,00 à < 30,00	309	57	18,45 %	26,45 %	17,75 %
	30,00 à < 100,00	566	163	28,80 %	39,51 %	34,78 %
	100,00 (défaut)	6 378	6 378	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		156 145	7 944	5,09 %	4,35 %	5,91 %

31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-A	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente			Taux de défaut moyen observé (%)	Probabilité de défaut moyenne pondérée des expositions (%)	Probabilité de défaut moyenne (%)	Historique du taux de défaut moyen annuel à long terme (%)
	Échelle de probabilité de défaut		Dont : nombre de débiteurs passés en défaut pendant l'année				
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	0,00 à < 0,15	2 184 048	1 115	0,05 %	0,07 %	0,07 %	0,06 %
	0,00 à < 0,10	1 540 672	591	0,04 %	0,05 %	0,05 %	0,05 %
	0,10 à < 0,15	643 376	524	0,08 %	0,11 %	0,11 %	0,10 %
	0,15 à < 0,25	335 256	436	0,13 %	0,22 %	0,22 %	0,17 %
	0,25 à < 0,50	353 331	850	0,24 %	0,37 %	0,36 %	0,29 %
	0,50 à < 0,75	149 548	791	0,53 %	0,69 %	0,67 %	0,55 %
	0,75 à < 2,50	199 333	1 686	0,85 %	1,41 %	1,40 %	1,06 %
	0,75 à < 1,75	186 852	1 558	0,83 %	1,37 %	1,35 %	1,02 %
	1,75 à < 2,50	12 481	128	1,03 %	2,13 %	2,05 %	1,67 %
	2,50 à < 10,00	113 612	3 952	3,48 %	5,63 %	5,86 %	4,97 %
	2,50 à < 5,00	60 522	1 669	2,76 %	4,13 %	4,17 %	3,38 %
	5,00 à < 10,00	53 090	2 283	4,30 %	7,89 %	7,79 %	6,78 %
	10,00 à < 100,00	27 581	4 439	16,09 %	19,71 %	17,78 %	17,29 %
	10,00 à < 20,00	21 689	2 629	12,12 %	15,23 %	14,21 %	14,19 %
	20,00 à < 30,00	3 081	915	29,70 %	25,16 %	24,91 %	25,93 %
	30,00 à < 100,00	2 811	895	31,84 %	40,08 %	37,55 %	31,72 %
	100,00 (défaut)	34 365	34 365	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		3 397 074	47 634	1,40 %	1,31 %	1,56 %	1,49 %
Clientèle de détail – Expositions renouvelables	0,00 à < 0,15	7 865 482	4 116	0,05 %	0,06 %	0,07 %	0,05 %
	0,00 à < 0,10	5 595 749	2 158	0,04 %	0,04 %	0,05 %	0,04 %
	0,10 à < 0,15	2 269 733	1 958	0,09 %	0,12 %	0,11 %	0,09 %
	0,15 à < 0,25	2 995 157	3 857	0,13 %	0,19 %	0,20 %	0,15 %
	0,25 à < 0,50	1 327 865	3 783	0,29 %	0,37 %	0,37 %	0,28 %
	0,50 à < 0,75	935 031	4 659	0,50 %	0,66 %	0,67 %	0,48 %
	0,75 à < 2,50	2 648 813	21 015	0,79 %	1,48 %	1,44 %	1,06 %
	0,75 à < 1,75	2 346 446	16 832	0,72 %	1,37 %	1,35 %	0,99 %
	1,75 à < 2,50	302 367	4 183	1,38 %	2,14 %	2,09 %	1,62 %
	2,50 à < 10,00	1 494 585	56 039	3,75 %	5,27 %	5,27 %	3,99 %
	2,50 à < 5,00	921 254	24 613	2,67 %	3,81 %	3,88 %	2,80 %
	5,00 à < 10,00	573 331	31 426	5,48 %	7,43 %	7,50 %	5,90 %
	10,00 à < 100,00	411 605	64 771	15,74 %	23,48 %	21,39 %	16,25 %
	10,00 à < 20,00	258 139	27 700	10,73 %	14,13 %	13,96 %	10,83 %
	20,00 à < 30,00	55 671	12 086	21,71 %	25,01 %	24,46 %	19,77 %
	30,00 à < 100,00	97 795	24 985	25,55 %	39,79 %	39,25 %	28,57 %
	100,00 (défaut)	189 652	189 652	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		17 868 190	347 892	1,95 %	2,86 %	2,33 %	2,02 %
Autres expositions sur la clientèle de détail – PME	0,00 à < 0,15	94 134	97	0,10 %	0,13 %	0,13 %	0,12 %
	0,00 à < 0,10	81	1	1,24 %	0,09 %	0,05 %	0,70 %
	0,10 à < 0,15	94 053	96	0,10 %	0,13 %	0,13 %	0,11 %
	0,15 à < 0,25	264 407	268	0,10 %	0,19 %	0,19 %	0,13 %
	0,25 à < 0,50	334 073	1 078	0,32 %	0,37 %	0,35 %	0,27 %
	0,50 à < 0,75	58 323	234	0,40 %	0,57 %	0,59 %	0,43 %
	0,75 à < 2,50	487 561	4 761	0,98 %	1,25 %	1,30 %	0,95 %
	0,75 à < 1,75	398 306	3 406	0,86 %	1,02 %	1,12 %	0,79 %
	1,75 à < 2,50	89 255	1 355	1,52 %	2,05 %	2,12 %	1,67 %
	2,50 à < 10,00	228 200	9 690	4,25 %	5,33 %	5,37 %	4,09 %
	2,50 à < 5,00	118 788	3 458	2,91 %	3,71 %	3,72 %	2,78 %
	5,00 à < 10,00	109 412	6 232	5,70 %	6,82 %	7,16 %	5,52 %
	10,00 à < 100,00	105 887	19 989	18,88 %	19,68 %	22,61 %	18,47 %
	10,00 à < 20,00	71 408	8 830	12,37 %	15,51 %	16,05 %	12,63 %
	20,00 à < 30,00	7 311	2 116	28,94 %	25,80 %	24,60 %	20,67 %
	30,00 à < 100,00	27 168	9 043	33,29 %	40,41 %	39,34 %	33,24 %
	100,00 (défaut)	84 172	84 172	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		1 656 757	120 289	7,26 %	5,18 %	7,73 %	7,18 %

31/12/2022 (en millions d'euros) IRB-A	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente			Taux de défaut moyen observé (%)	Probabilité de défaut moyenne pondérée des expositions (%)	Probabilité de défaut moyenne (%)	Historique du taux de défaut moyen annuel à long terme (%)
	Échelle de probabilité de défaut		Dont : nombre de débiteurs passés en défaut pendant l'année				
Autres expositions sur la clientèle de détail – non-PME	0,00 à < 0,15	1 889 334	1 348	0,07 %	0,07 %	0,07 %	0,07 %
	0,00 à < 0,10	1 063 817	493	0,05 %	0,05 %	0,04 %	0,05 %
	0,10 à < 0,15	825 517	855	0,10 %	0,12 %	0,11 %	0,10 %
	0,15 à < 0,25	724 558	1 278	0,18 %	0,21 %	0,21 %	0,17 %
	0,25 à < 0,50	859 249	2 344	0,27 %	0,37 %	0,37 %	0,28 %
	0,50 à < 0,75	643 283	3 317	0,52 %	0,65 %	0,65 %	0,50 %
	0,75 à < 2,50	1 836 890	20 020	1,09 %	1,41 %	1,43 %	1,10 %
	0,75 à < 1,75	1 570 427	15 748	1,00 %	1,25 %	1,30 %	1,01 %
	1,75 à < 2,50	266 463	4 272	1,60 %	2,21 %	2,19 %	1,60 %
	2,50 à < 10,00	1 106 366	46 588	4,21 %	5,14 %	5,07 %	4,01 %
	2,50 à < 5,00	741 614	26 465	3,57 %	3,74 %	3,94 %	3,12 %
	5,00 à < 10,00	364 752	20 123	5,52 %	7,23 %	7,35 %	5,80 %
	10,00 à < 100,00	529 537	105 173	19,86 %	23,95 %	24,73 %	19,67 %
	10,00 à < 20,00	297 730	33 473	11,24 %	14,65 %	14,70 %	11,92 %
	20,00 à < 30,00	107 004	28 564	26,69 %	25,18 %	28,26 %	25,52 %
	30,00 à < 100,00	124 803	43 136	34,56 %	43,99 %	45,66 %	33,16 %
	100,00 (défaut)	383 888	383 888	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOUS-TOTAL (CLASSE D'EXPOSITION)		7 973 105	563 956	7,07 %	3,85 %	7,62 %	7,03 %

Le calcul des taux de PD moyens à long terme est réalisé sans chevauchement de fenêtres temporelles.

3.4.2.2.7 Comparaison entre les données estimées et réalisées

Le ratio Pertes attendues (EL)/Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 0,97 % au 31 décembre 2022 (1,05 % au 31 décembre 2021). Ce ratio est calculé sur les portefeuilles Administrations centrales et Banques centrales, Établissements, Entreprises, Clientèle de détail et Actions en méthode IRBA.

Parallèlement, le ratio Montants des provisions/Expositions brutes s'élève à 1,20 % au 31 décembre 2022, contre 1,20 % à fin 2021.

3.4.2.3 Risque de contrepartie (EU CCRA)

Le Groupe traite le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le Groupe Crédit Agricole utilise l'approche standard (art. 274) ou la méthode du modèle interne (art. 283).

Le risque de contrepartie est encadré par plusieurs indicateurs selon la nature des opérations engagées et des sous-catégories de risque de contrepartie encourus :

Risque de variation :

- Exposition maximale future des transactions vis-à-vis d'une même contrepartie, en tenant compte des contrats de *netting*/collatéral en vigueur avec cette contrepartie. L'exposition maximale future est calculée à l'aide d'un modèle interne (pour Crédit Agricole CIB –

modèle validé en 2014) ou de l'approche standard SA-CCR (pour les autres entités du Groupe Crédit Agricole – modèle réglementaire en vigueur depuis juin 2021) ;

- Nominal des transactions de repo/reverse repos et de prêts/emprunts de titres vis-à-vis d'une même contrepartie.

Risque de livraison :

Valeurs des actifs (cash ou titres à recevoir d'une contrepartie à une date donnée, alors que l'entité aura livré à la même date, les actifs qu'elle doit en retour (ex. : opérations de change livrable réglées en dehors d'une chambre de compensation telle que *Continuous Linked Settlement*, ou prêts/emprunts de titres dont la livraison s'effectue *Free of payment*).

Sur les contreparties centrales (CCP) :

- Valeurs des actifs (titres ou cash) déposés auprès de la CCP afin de couvrir ses exigences de marge initiale ;
- Risque de variation sur les opérations compensées par la CCP, en tenant compte des appels et versements de marges de variation, effectués par cette CCP ;
- Exposition à son fonds de défaut.

Les équipes commerciales demandent des limites appropriées au profil de risque de la contrepartie et au volume d'opérations envisagé avec elle. Les limites sont approuvées par les titulaires d'une délégation de risque de contrepartie adéquate, sur la base d'un avis risque émis par un représentant de la Ligne métier Risque de l'entité. Cet avis indépendant résulte d'une analyse de plusieurs facteurs :

- l'appétit en risque de l'entité sur le secteur ou la zone géographique de la contrepartie ;
- les fondamentaux de la contrepartie : notation interne et le cas échéant externe, bilan, volumétrie d'activité, résultats, NAV pour les contreparties de type fonds... ;
- les politiques sectorielles applicables (critères ESG) ;
- le cadre contractuel/les garanties apportées par la contrepartie (*Independent Amount*, contrat de collatéral, *pledge*...) ;
- les produits/les maturités de transaction envisagés.

Les CCP font l'objet d'une procédure risque spécifique qui tient compte de leurs spécificités et du fait qu'EMIR et les réglementations équivalentes dans d'autres juridictions, obligent les entités du Groupe Crédit Agricole à compenser certains instruments sur une CCP agréée. Au sein de Crédit Agricole CIB par exemple, les limites sur les CCP sont décidées au plus haut niveau (Direction générale). Adhérer à une nouvelle CCP, de manière directe ou indirecte via un "clearing broker", compenser un nouveau type d'instrument sur une CCP existante sont examinés par l'ensemble des fonctions support concernées en Comité "nouveaux produits" ou "Comité CCP".

Le Groupe Crédit Agricole n'affecte pas, ex ante, de fonds propres aux contreparties individuelles. Les exigences de fonds propres sont calculées globalement, sur l'ensemble des portefeuilles des entités, selon la méthode SA-CCR ou un modèle interne, en fonction de l'entité.

Pour couvrir son risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole CIB achète des CDS *single-name* et des CDS sur indices auprès de dealers sélectionnés selon des critères stricts :

banques majeures de la place, avec lesquelles Crédit Agricole CIB a signé des CSA "Golden" (appels de marge bilatéraux et quotidiens, seuils à 0, *minimum transfer amounts* faibles). Les fondamentaux de ces contreparties sont revus annuellement par les fonctions Risques.

En ligne avec les incitations des régulateurs, une part très importante de nos positions sur CDS *single-name* et CDS sur indices est clearée.

Des compléments d'information sur le Risque de contrepartie sont donnés dans le chapitre 3 partie 2 "Gestion des risques" du présent document :

- méthode de fixation des limites de crédit, se reporter à la section 2.4.II.2.2 "Mesure du risque de crédit" ;
- politiques relatives aux garanties et autres mesures d'atténuation du risque de crédit, se reporter à la section 2.4.II.4 "Mécanismes de réduction du risque de crédit" ;
- politiques relatives au risque de corrélation, se reporter à la section 2.4.II.2.2 "Mesure du risque de crédit".

3.4.2.3.1 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie

— Exposition au risque de contrepartie par approche au 31 décembre 2022

	Standard		IRB		Total		
31/12/2022 (en milliards d'euros)	Valeur d'exposition (EAD)	RWA	Valeur d'exposition (EAD)	RWA	Valeur d'exposition (EAD)	RWA	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et Banques centrales	0,7	0,0	13,1	0,3	13,8	0,3	0,0
Établissements	11,9	2,3	22,9	6,6	34,8	8,9	0,7
Entreprises	2,0	1,9	31,5	8,1	33,5	10,0	0,8
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Actions	-	-	-	-	-	-	-
Titrisations	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	14,5	4,1	67,6	15,1	82,1	19,2	1,5

— Exposition au risque de contrepartie par approche au 31 décembre 2021

	Standard		IRB		Total		
31/12/2021 (en milliards d'euros)	Valeur d'exposition (EAD)	RWA	Valeur d'exposition (EAD)	RWA	Valeur d'exposition (EAD)	RWA	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et Banques centrales	6,1	-	8,6	0,2	14,7	0,2	-
Établissements	11,9	1,9	22,1	4,2	34,0	6,2	0,5
Entreprises	2,7	2,5	29,0	9,7	31,6	12,2	1,0
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Actions	-	-	-	-	-	-	-
Titrisations	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	20,6	4,4	59,7	14,1	80,3	18,6	1,5

L'exposition totale au risque de contrepartie s'élève à 82,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (sous forme d'instruments dérivés : 53,2 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 28,9 milliards d'euros).

L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers consolidés "Risque de crédit".

3.4.2.3.2 Exposition au risque de contrepartie par approche

— Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche (CCR1)

31/12/2022 (en millions d'euros)		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
EU-1	EU – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU-2	EU – SA-CCR (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	3 266	2 182		1,4	13 300	7 628	7 598	3 911
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			26 167	1,65	104 630	43 175	42 975	11 854
2a	Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres			-		-	-	-	-
2b	Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			26 167		104 630	43 175	42 975	11 854
2c	Dont issues d'ensembles de compensation multiproduits			-		-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					262 888	26 250	25 757	3 606
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	TOTAL					380 818	77 053	76 330	19 370

31/12/2021 (en millions d'euros)		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
EU-1	EU – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU-2	EU – SA-CCR (pour les dérivés)	-	16		1,4	24	24	24	24
1	SA-CCR (pour les dérivés)	3 288	3 123		1,4	13 468	8 976	8 935	4 476
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			20 941	1,65	65 145	34 553	34 384	10 131
2a	Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres			-		-	-	-	-
2b	Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			20 941		65 145	34 553	34 384	10 131
2c	Dont issues d'ensembles de compensation multiproduits			-		-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					260 996	30 457	30 384	3 827
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	TOTAL					339 632	74 010	73 726	18 458

3.4.2.3.3 Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

— Exposition au risque de contrepartie en méthode standard par portefeuille réglementaire et par pondérations des risques au 31 décembre 2022 (CCR3)

31/12/2022 Catégories d'expositions (en millions d'euros)	Pondération des risques												Valeur totale d'exposition
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	AUTRES		
Administrations centrales ou Banques centrales	679	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	679	
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entités du secteur public	2	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	7	
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements	1	5 776	-	-	3 278	2 698	-	-	131	-	-	11 884	
Entreprises	-	-	-	-	5	116	-	-	1 815	9	-	1 945	
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3	
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	6	
VALEUR TOTALE D'EXPOSITION	682	5 776	-	-	3 288	2 814	-	3	1 947	14	-	14 524	

— Exposition au risque de contrepartie en méthode standard par portefeuille réglementaire et par pondérations des risques au 31 décembre 2021 (CCR3)

31/12/2021													
Catégories d'expositions													
(en millions d'euros)													
	Pondération des risques												
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	AUTRES	Valeur totale d'exposition	
Administrations centrales ou Banques centrales	6 036	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	6 042	
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entités du secteur public	19	-	-	-	9	-	-	-	-	-	-	28	
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements	-	6 576	-	-	3 022	2 209	-	-	80	-	-	11 887	
Entreprises	-	-	-	-	11	315	-	-	2 307	44	-	2 677	
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	5	
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	
VALEUR TOTALE D'EXPOSITION	6 055	6 576	-	-	3 042	2 525	-	5	2 393	46	-	20 642	

3.4.2.3.4 Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

— Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles pruden­tiels suivants pour l'approche notation interne fondation au 31 décembre 2022 (CCR4)

31/12/2022 Catégories d'expositions (en millions d'euros)	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	RWA	Densité des RWA
Établissements	0.00 à < 0.15	81	0,09 %	45,00 %	2,50	30	37,54 %
	0.15 à < 0.25	23	0,21 %	45,00 %	2,50	14	63,59 %
	0.25 à < 0.50	-	-	-	-	-	-
	0.50 à < 0.75	1	0,60 %	45,00 %	2,50	1	79,98 %
	0.75 à < 2.50	-	1,10 %	45,00 %	2,50	-	124,50 %
	2.50 à < 10.00	-	-	-	-	-	-
	10.00 à < 100.00	-	20,00 %	45,00 %	2,50	1	286,68 %
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL		104	0,17 %	45,00 %	2,50	46	44,17 %
Entreprises – Autres	0.00 à < 0.15	466	0,04 %	45,00 %	3,78	114	24,40 %
	0.15 à < 0.25	6	0,16 %	45,00 %	2,66	3	42,65 %
	0.25 à < 0.50	73	0,33 %	45,00 %	2,48	44	59,79 %
	0.50 à < 0.75	20	0,60 %	45,00 %	2,50	16	80,01 %
	0.75 à < 2.50	27	0,97 %	45,00 %	2,54	26	95,92 %
	2.50 à < 10.00	12	5,25 %	45,00 %	2,50	21	173,55 %
	10.00 à < 100.00	7	16,57 %	45,00 %	2,50	17	243,69 %
	100.00 (défaut)	5	100,00 %	45,00 %	2,51	-	-
SOUS-TOTAL		617	1,22 %	45,00 %	3,47	241	38,99 %
Entreprises – PME	0.00 à < 0.15	5	0,08 %	45,00 %	2,50	1	19,63 %
	0.15 à < 0.25	-	0,16 %	45,00 %	2,50	-	34,47 %
	0.25 à < 0.50	11	0,40 %	45,00 %	2,50	5	45,71 %
	0.50 à < 0.75	2	0,60 %	45,00 %	2,50	1	60,18 %
	0.75 à < 2.50	21	1,01 %	45,00 %	2,50	14	65,71 %
	2.50 à < 10.00	8	4,12 %	45,00 %	2,50	9	100,90 %
	10.00 à < 100.00	1	19,37 %	45,00 %	2,50	1	175,10 %
	100.00 (défaut)	2	100,00 %	45,00 %	2,50	-	-
SOUS-TOTAL		50	5,12 %	45,00 %	2,50	31	61,93 %
TOTAL		771	1,33 %	45,00 %	3,28	318	41,18 %

— Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudentiels suivants pour l'approche notation interne fondation au 31 décembre 2021 (CCR4)

31/12/2021 Catégories d'expositions (en millions d'euros)	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	RWA	Densité des RWA
Établissements	0,00 à < 0,15	219	0,03 %	45,00 %	2,50	48	21,92 %
	0,15 à < 0,25	38	0,16 %	45,00 %	2,50	16	41,68 %
	0,25 à < 0,50	1	0,30 %	45,00 %	2,50	1	76,44 %
	0,50 à < 0,75	34	0,60 %	45,00 %	2,50	34	102,21 %
	0,75 à < 2,50	-	0,77 %	45,00 %	2,50	-	105,50 %
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	20,02 %	44,98 %	2,50	-	286,63 %
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL		292	0,12 %	45,00 %	2,50	99	34,11 %
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	380	0,05 %	45,00 %	4,35	120	31,47 %
	0,15 à < 0,25	49	0,16 %	45,00 %	2,75	21	43,38 %
	0,25 à < 0,50	152	0,33 %	45,00 %	2,47	92	60,33 %
	0,50 à < 0,75	107	0,60 %	45,00 %	2,50	86	80,02 %
	0,75 à < 2,50	67	1,12 %	45,00 %	2,54	67	100,85 %
	2,50 à < 10,00	39	5,30 %	45,00 %	2,56	63	162,26 %
	10,00 à < 100,00	17	16,21 %	45,00 %	2,50	41	244,37 %
	100,00 (défaut)	5	100,00 %	45,00 %	2,50	-	-
SOUS-TOTAL		815	1,40 %	45,00 %	3,38	489	60,08 %
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	17	0,06 %	45,00 %	2,50	3	17,74 %
	0,15 à < 0,25	5	0,16 %	45,00 %	2,50	1	27,90 %
	0,25 à < 0,50	34	0,34 %	45,00 %	2,50	15	46,07 %
	0,50 à < 0,75	12	0,60 %	45,00 %	2,55	8	61,55 %
	0,75 à < 2,50	66	0,94 %	45,00 %	2,60	46	69,30 %
	2,50 à < 10,00	27	3,37 %	45,00 %	2,50	25	91,68 %
	10,00 à < 100,00	3	18,12 %	45,00 %	2,50	5	170,19 %
	100,00 (défaut)	3	100,00 %	45,00 %	2,50	-	-
SOUS-TOTAL		167	3,26 %	45,00 %	2,54	103	61,49 %
TOTAL		1 273	1,35 %	45,00 %	3,07	692	54,32 %

— Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudentiels suivants pour l'approche notation interne avancée au 31 décembre 2022 (CCR4)

31/12/2022 Catégories d'expositions (en millions d'euros)	Échelle de Probabilité de Défaut (PD)	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales et Banques centrales	0.00 à < 0.15	12 540	0,01 %	7,94 %	2,90	215	1,71 %
	0.15 à < 0.25	422	0,16 %	7,22 %	1,93	28	6,71 %
	0.25 à < 0.50	24	0,31 %	10,00 %	1,42	2	10,36 %
	0.50 à < 0.75	32	0,60 %	10,00 %	1,41	5	14,69 %
	0.75 à < 2.50	103	0,75 %	45,00 %	1,51	77	74,75 %
	2.50 à < 10.00	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %
	10.00 à < 100.00	5	20,00 %	45,00 %	4,77	13	276,99 %
	100.00 (défaut)	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %
SOUS-TOTAL		13 126	0,03 %	8,23 %	2,85	341	2,59 %
Établissements	0.00 à < 0.15	18 205	0,08 %	37,90 %	2,09	4 016	22,06 %
	0.15 à < 0.25	2 746	0,20 %	40,60 %	1,79	1 321	48,12 %
	0.25 à < 0.50	922	0,30 %	41,84 %	1,49	510	55,30 %
	0.50 à < 0.75	491	0,60 %	38,81 %	1,64	343	69,96 %
	0.75 à < 2.50	438	0,91 %	43,70 %	1,17	394	90,06 %
	2.50 à < 10.00	3	5,00 %	60,69 %	1,71	5	157,47 %
	10.00 à < 100.00	4	19,80 %	50,97 %	4,76	15	353,60 %
	100.00 (défaut)	-	100,00 %	45,00 %	1,64	-	0,00 %
SOUS-TOTAL		22 808	0,13 %	38,52 %	2,01	6 604	28,95 %
Entreprises – Autres	0.00 à < 0.15	19 302	0,05 %	28,13 %	1,62	2 399	12,43 %
	0.15 à < 0.25	2 410	0,16 %	38,33 %	2,34	1 068	44,30 %
	0.25 à < 0.50	4 192	0,30 %	28,54 %	1,30	1 383	32,99 %
	0.50 à < 0.75	1 933	0,60 %	24,42 %	0,38	564	29,20 %
	0.75 à < 2.50	1 855	0,88 %	47,29 %	1,10	1 433	77,23 %
	2.50 à < 10.00	410	4,06 %	42,81 %	2,17	566	138,10 %
	10.00 à < 100.00	54	16,19 %	44,16 %	1,61	120	224,22 %
	100.00 (défaut)	5	100,00 %	45,00 %	1,80	-	0,51 %
SOUS-TOTAL		30 161	0,28 %	30,17 %	1,53	7 533	24,98 %
Entreprises – PME	0.00 à < 0.15	11	0,04 %	41,00 %	3,29	2	15,74 %
	0.15 à < 0.25	-	0,20 %	83,51 %	1,00	-	34,45 %
	0.25 à < 0.50	2	0,29 %	40,95 %	2,51	1	36,47 %
	0.50 à < 0.75	-	0,59 %	43,20 %	1,00	-	46,20 %
	0.75 à < 2.50	4	0,98 %	39,73 %	4,42	3	73,97 %
	2.50 à < 10.00	-	3,00 %	41,10 %	1,00	-	65,02 %
	10.00 à < 100.00	-	20,20 %	48,61 %	1,00	-	194,89 %
	100.00 (défaut)	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %
SOUS-TOTAL		17	0,36 %	40,77 %	3,41	6	32,13 %
Entreprises – Financement spécialisé	0.00 à < 0.15	56	0,06 %	7,87 %	4,62	4	6,35 %
	0.15 à < 0.25	302	0,16 %	25,97 %	4,68	109	36,11 %
	0.25 à < 0.50	155	0,30 %	26,57 %	4,39	74	47,76 %
	0.50 à < 0.75	126	0,60 %	12,32 %	4,97	39	30,50 %
	0.75 à < 2.50	29	1,19 %	14,26 %	4,49	12	41,46 %
	2.50 à < 10.00	6	5,00 %	11,29 %	2,89	2	41,42 %
	10.00 à < 100.00	19	15,39 %	22,76 %	3,61	25	127,93 %
	100.00 (défaut)	-	100,00 %	9,48 %	1,01	-	0,00 %
SOUS-TOTAL		693	0,80 %	21,44 %	4,61	264	38,08 %
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0.00 à < 0.15	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %
	0.15 à < 0.25	-	0,22 %	53,63 %	1,00	-	31,75 %
	0.25 à < 0.50	-	0,44 %	53,67 %	1,00	-	49,13 %
	0.50 à < 0.75	-	0,55 %	56,54 %	1,00	-	58,46 %
	0.75 à < 2.50	-	1,33 %	53,63 %	1,00	-	82,51 %
	2.50 à < 10.00	-	3,13 %	53,61 %	1,00	-	103,24 %
	10.00 à < 100.00	-	14,31 %	53,63 %	1,00	-	141,60 %
	100.00 (défaut)	-	100,00 %	80,00 %	1,00	-	60,00 %
SOUS-TOTAL		-	1,11 %	54,49 %	1,00	-	62,05 %
TOTAL		66 807	0,19 %	28,62 %	1,98	14 748	22,08 %

— Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudentiels suivants pour l'approche notation interne avancée au 31 décembre 2021 (CCR4)

31/12/2021 Catégories d'expositions (en millions d'euros)	Échelle de Probabilité de Défaut (PD)	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	8 098	0,01 %	5,14 %	2,66	88	1,08 %
	0,15 à < 0,25	366	0,16 %	8,90 %	2,59	32	8,76 %
	0,25 à < 0,50	19	0,30 %	10,00 %	1,18	2	9,65 %
	0,50 à < 0,75	47	0,60 %	9,88 %	2,39	8	17,34 %
	0,75 à < 2,50	45	0,91 %	45,00 %	3,29	46	102,62 %
	2,50 à < 10,00	1	8,00 %	45,00 %	4,43	1	212,17 %
	10,00 à < 100,00	22	20,00 %	45,00 %	4,98	62	279,29 %
	100,00 (défaut)	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %
SOUS-TOTAL		8 598	0,08 %	5,65 %	2,66	239	2,78 %
Établissements	0,00 à < 0,15	16 795	0,05 %	21,69 %	2,06	1 539	9,16 %
	0,15 à < 0,25	2 566	0,16 %	34,15 %	1,92	918	35,76 %
	0,25 à < 0,50	1 484	0,30 %	37,43 %	1,74	755	50,85 %
	0,50 à < 0,75	529	0,60 %	45,50 %	1,75	448	84,73 %
	0,75 à < 2,50	416	0,95 %	49,31 %	1,35	431	103,46 %
	2,50 à < 10,00	4	5,00 %	86,10 %	1,94	11	288,72 %
	10,00 à < 100,00	13	19,96 %	57,18 %	1,95	47	349,80 %
	100,00 (défaut)	-	100,00 %	45,00 %	2,34	-	0,00 %
SOUS-TOTAL		21 809	0,12 %	25,36 %	2,00	4 148	19,02 %
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	16 068	0,04 %	29,74 %	1,64	1 900	11,82 %
	0,15 à < 0,25	1 900	0,16 %	42,94 %	3,11	1 019	53,63 %
	0,25 à < 0,50	2 596	0,32 %	40,47 %	1,78	1 280	49,31 %
	0,50 à < 0,75	1 958	0,60 %	47,84 %	0,72	1 194	60,96 %
	0,75 à < 2,50	1 763	0,95 %	51,72 %	1,17	1 526	86,57 %
	2,50 à < 10,00	486	4,55 %	45,24 %	2,99	794	163,43 %
	10,00 à < 100,00	168	15,66 %	44,49 %	2,52	402	239,69 %
	100,00 (défaut)	24	100,00 %	45,00 %	3,56	-	0,78 %
SOUS-TOTAL		24 963	0,48 %	35,25 %	1,69	8 115	32,51 %
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	37	0,04 %	51,86 %	2,09	5	13,95 %
	0,15 à < 0,25	3	0,16 %	54,52 %	1,80	1	35,29 %
	0,25 à < 0,50	13	0,28 %	59,29 %	1,32	6	45,12 %
	0,50 à < 0,75	2	0,60 %	52,30 %	3,32	1	89,33 %
	0,75 à < 2,50	20	1,09 %	52,45 %	4,37	19	98,76 %
	2,50 à < 10,00	1	3,16 %	52,30 %	4,46	1	119,88 %
	10,00 à < 100,00	--	19,80 %	52,50 %	3,52	1	195,49 %
	100,00 (défaut)	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %
SOUS-TOTAL		76	0,51 %	53,44 %	2,59	35	45,79 %
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	301	0,06 %	8,11 %	4,24	19	6,19 %
	0,15 à < 0,25	1 174	0,16 %	16,31 %	4,61	260	22,18 %
	0,25 à < 0,50	517	0,30 %	17,33 %	3,80	152	29,34 %
	0,50 à < 0,75	352	0,60 %	13,65 %	4,18	105	29,95 %
	0,75 à < 2,50	403	1,21 %	13,72 %	3,63	139	34,49 %
	2,50 à < 10,00	48	5,00 %	20,92 %	2,56	33	70,30 %
	10,00 à < 100,00	122	14,07 %	33,17 %	2,72	204	167,69 %
	100,00 (défaut)	19	100,00 %	16,45 %	4,16	-	0,00 %
SOUS-TOTAL		2 936	1,68 %	15,75 %	4,13	912	31,08 %
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à < 0,15	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %
	0,15 à < 0,25	1	0,22 %	53,63 %	1,00	-	24,63 %
	0,25 à < 0,50	1	0,44 %	53,63 %	1,00	-	38,10 %
	0,50 à < 0,75	1	0,55 %	53,63 %	1,00	1	43,30 %
	0,75 à < 2,50	1	1,42 %	53,63 %	1,00	1	64,92 %
	2,50 à < 10,00	-	5,51 %	53,63 %	1,00	-	84,98 %
	10,00 à < 100,00	-	26,41 %	53,63 %	1,00	-	134,90 %
	100,00 (défaut)	-	100,00 %	73,62 %	1,00	-	31,37 %
SOUS-TOTAL		5	2,39 %	53,75 %	1,00	3	48,59 %
TOTAL		58 387	0,35 %	26,24 %	2,07	13 452	23,04 %

3.4.2.3.5 Sûretés

— Composition des sûretés pour les expositions au Risque de contrepartie (CCR5)

31/12/2022 Type de sûreté (en millions d'euros)	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées dans des opérations de financement sur titres			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données	
	Non		Non		Non		Non	
	Ségréguées	ségréguées	Ségréguées	ségréguées	Ségréguées	ségréguées	Ségréguées	ségréguées
1 Espèces – monnaie nationale	-	14 553	587	16 664	-	1 467	-	1 321
2 Espèces – autres monnaies	-	9 267	117	15 130	-	726	-	544
3 Dette souveraine nationale	-	4 913	-	47	-	138 649	-	128 947
4 Autre dette souveraine	-	3 057	-	-	-	121 338	-	99 510
5 Dette des administrations publiques	-	24	1 704	2 767	-	12 627	-	10 292
6 Obligations d'entreprise	-	2 152	-	-	-	21 524	-	20 613
7 Actions	-	35	-	-	-	22 043	-	12 744
8 Autres sûretés	-	6	48	48	-	5 045	-	7 669
9 TOTAL	-	34 006	2 456	34 657	-	323 419	-	281 639

31/12/2021 Type de sûreté (en millions d'euros)	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées dans des opérations de financement sur titres			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données	
	Non		Non		Non		Non	
	Ségréguées	ségréguées	Ségréguées	ségréguées	Ségréguées	ségréguées	Ségréguées	ségréguées
1 Espèces – monnaie nationale	-	10 455	24 593	7 151	-	398	-	677
2 Espèces – autres monnaies	-	6 457	126	2 199	-	628	-	-
3 Dette souveraine nationale	-	6 376	-	130	-	199 227	-	164 854
4 Autre dette souveraine	-	1 637	-	-	-	110 677	-	95 095
5 Dette des administrations publiques	-	23	1 646	-	-	12 641	-	11 837
6 Obligations d'entreprise	-	316	-	-	-	20 010	-	14 481
7 Actions	-	38	-	-	-	17 222	-	14 059
8 Autres sûretés	-	1 167	15 008	8	-	3 567	-	7 204
9 TOTAL	-	26 469	41 372	9 488	-	364 371	-	308 208

3.4.2.3.6 Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

— États des flux des RWA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM (CCR7)

31/12/2022 (en millions d'euros)		RWA
0010	RWA À LA FIN DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE (30/09/2022)	15 812
0020	Taille de l'actif	1 661
0030	Qualité de crédit des contreparties	25
0040	Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	-
0050	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
0060	Acquisitions et cessions	-
0070	Variation des taux de change	(5 618)
0080	Autres	(26)
0090	RWA À LA FIN DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE (31/12/2022)	11 854

3.4.2.3.7 Expositions sur les contreparties centrales (CCP)

— Expositions sur les contreparties centrales (CCP) (CCR8)

	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur exposée au risque	RWA	Valeur exposée au risque	RWA
<i>(en millions d'euros)</i>				
1 Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		459		435
2 Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) ; dont	5 776	116	6 576	132
3 i) dérivés de gré à gré	2 598	52	1 872	37
4 ii) dérivés négociés en bourse	49	1	285	6
5 iii) opérations de financement sur titres	3 129	63	4 420	88
6 iv) ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-	-	-
7 Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	1 987		2 247	
8 Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	7 948	80	4 570	58
9 Contributions préfinancées au fonds de défaillance	1 024	263	1 139	245
10 Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-	-	-
11 Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		-		-
12 Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) dont :	-	-	-	-
13 i) dérivés de gré à gré	-	-	-	-
14 ii) dérivés négociés en bourse	-	-	-	-
15 iii) opérations de financement sur titres	-	-	-	-
16 iv) ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-	-	-
17 Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	-	-	-
18 Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-	-	-
19 Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-	-	-
20 Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-	-	-

3.4.2.3.8 CVA

Le cadre prudentiel CRR/CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *Credit Valuation Adjustment* (CVA) ou ajustement de valorisation sur actifs résumée sous le terme "Risque CVA" dont l'objectif est de tenir compte dans la valorisation des produits dérivés OTC des événements de crédit affectant nos contreparties. Le CVA est ainsi défini comme la différence entre la valorisation sans risque de défaut et la valorisation qui tient compte de la probabilité de défaut de nos contreparties.

Selon ce dispositif prudentiel, les établissements utilisent une formule réglementaire ("méthode standard") ou sont autorisés à calculer leurs

exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux en méthode avancée ("VaR CVA").

L'exigence de CVA en méthode avancée est calculée sur la base des expositions positives anticipées sur les transactions sur produits dérivés OTC face aux contreparties "Institutions financières" hors transactions intragroupes. Sur ce périmètre, le dispositif utilisé pour estimer le montant des exigences en fonds propres est le même que celui utilisé pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

— Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) (CCR2)

	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur d'exposition	RWA	Valeur d'exposition	RWA
<i>(en millions d'euros)</i>				
1 Total des transactions soumises à la méthode avancée	19 350	3 383	17 675	2 690
2 i) Composante VaR (incluant le multiplicateur x3)	-	861	-	259
3 ii) Composante sVaR (incluant le multiplicateur x3)	-	2 522	-	2 431
4 Transactions soumises à la méthode standard	20 564	1 628	25 029	2 174
EU- 4 Transactions soumises à l'approche alternative (basée sur la méthode de l'exposition initiale)	-	-	-	-
5 TOTAL DES TRANSACTIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR DU CRÉDIT	39 914	5 011	42 705	4 864

3.4.2.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

— Vue d'ensemble des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) : publication de l'utilisation des techniques d'ARC (CR3)

31/12/2022 (en millions d'euros)	Valeur comptable non garanties	Valeur comptable garanties	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
1 Prêts et avances	749 388	694 703	332 018	362 686	7 121
2 Titres de créance	146 859	2 149	-	2 149	-
3 TOTAL	896 247	696 853	332 018	364 835	7 121
4 Dont expositions non performantes	5 198	7 550	4 421	3 129	-
5 Dont en défaut	5 137	7 461	4 369	3 092	-

31/12/2021 (en millions d'euros)	Valeur comptable non garanties	Valeur comptable garanties	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
1 Prêts et avances	729 975	665 618	325 205	340 413	8 184
2 Titres de créance	155 781	2 554	-	2 554	-
3 TOTAL	885 756	668 172	325 205	342 967	8 184
4 Dont expositions non performantes	3 491	7 090	4 471	2 619	-
5 Dont en défaut	3 406	6 918	4 362	2 555	-

S'agissant des informations qualitatives sur les techniques d'ARC (EU CRC), elles sont traitées dans les paragraphes suivants : 3.4.2.4.1 "Techniques de réduction du risque de crédit" et 3.4.2.4.2 "Techniques de réduction du risque appliquées au risque de contrepartie".

3.4.2.4.1 Techniques de réduction du risque de crédit

Dispositif de gestion des sûretés réelles reçues

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Gestion des risques – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa liquidité, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement à minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements en vertu du Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR) et de la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession

par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Pour la banque de proximité (LCL, CA Italia), la revalorisation des sûretés immobilières est systématique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement fondée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des benchmarks externes.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime, de l'immobilier ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart du risque souverain. Les plus importantes agences sont la BPI (France), K-Sure (Corée du Sud), ECGD (Royaume Uni), Euler Hermès (Allemagne) et Sace SPA (Italie).

Utilisation par le Crédit Agricole des techniques de réduction de risque en couverture de certains de ses engagements vis-à-vis de tiers

Crédit Agricole peut recourir également à des techniques de réduction de risque pour couvrir certaines de ses opérations vis-à-vis de tiers, notamment des opérations de refinancement. Ces dernières peuvent contenir une clause de collatéralisation supplémentaire en cas de dégradation de la qualité de crédit de Crédit Agricole S.A. entité sociale. À titre d'illustration, à fin 2022, en cas de baisse d'un cran de la notation de cette qualité de crédit, le Groupe devrait remettre aux contreparties de ces opérations de refinancement un supplément global de sûretés de 288 millions d'euros.

— Notation externe attribuée aux agences de crédit export

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings
31/12/2022 (en millions d'euros)	Note de long terme (perspective)	Note de long terme (perspective)	Note de long terme (perspective)
Bpifrance Financement (EPIC Bpifrance)	Aa2 [stable]	Non notée	AA [négative]
Euler Hermès S.A. (Allianz Trade)	Aa3 [positive]	AA [stable]	Non notée
Sace S.p.A.	Non notée	Non notée	BBB [stable]

En outre, les garanties reçues de sociétés de caution couvrent une part importante des créances du portefeuille "immobilier résidentiel" du Groupe en France (cf. tableau ci-après). Ces encours sont garantis par des cautions octroyées par Crédit Logement (noté Aa3 [stable] par Moody's) ou par la compagnie d'assurance filiale du Groupe, CAMCA

Assurance S.A. (notée A+ [stable] par Fitch). Les garants sont soumis à une réglementation prudentielle, qui est soit celle des sociétés de financement pour Crédit Logement, soit celle applicable aux compagnies d'assurance (Solvabilité 2) pour CAMCA Assurance.

— Montants d'encours de prêts immobiliers garantis par CAMCA et Crédit Logement

	Encours au 31/12/2022		Encours au 31/12/2021	
(en millions d'euros)	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis
Couverture par des organismes de caution (Crédit Logement, CAMCA)	277 553	60,19 %	254 631	58,76 %

Au moment de l'octroi, le garant applique une politique de sélection autonome et complémentaire à celle déjà mise en œuvre par la banque. Dans le cas de Crédit Logement, la garantie donnée couvre, sans aucune franchise, le paiement de toutes les sommes légalement dues par les emprunteurs défaillants en principal, intérêts, primes d'assurance et frais. Concernant CAMCA Assurance, le mécanisme de garantie est globalement comparable à celui de Crédit Logement à la

différence près que les paiements effectués par CAMCA Assurance au titre de la garantie interviennent après épuisement des voies de recours de la banque contre l'emprunteur. Au final, ces dispositifs de caution permettent de rehausser substantiellement la qualité des prêts immobiliers garantis et constituent un transfert de risque total sur ces encours.

3.4.2.4.2 Techniques de réduction du risque appliquées au risque de contrepartie

Dérivés de crédit utilisés en couverture

Ces techniques sont présentées dans le chapitre 3 partie 2 "Gestion des risques", partie 2.4.II.4.3 "Risque de crédit – Mécanismes de réduction du risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit".

S'agissant des informations qualitatives sur les techniques d'ARC, elles sont traitées dans le chapitre 3 partie 2 "Gestion des risques" du présent document :

- compensation au bilan et hors bilan, se reporter dans la section 2.4.II.4 au paragraphe 4.2 "Utilisation de contrats de compensation" ;

- évaluation et gestion des sûretés éligibles, se reporter dans la section 2.4.II.4 "Mécanismes de réduction du risque de crédit" ;
- réduction des concentrations de risque via des opérations d'atténuation du risque de crédit, se reporter respectivement aux sections 2.4.II.3 "Dispositif de surveillance des engagements" et 2.4.II.4 "Mécanismes de réduction du risque de crédit" au paragraphe 4.3 "Utilisation de dérivés de crédit".

— Expositions sur dérivés de crédit (CCR6)

31/12/2022 (en millions d'euros)	Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels		
0010 CDS mono-émetteurs	16 275	12 657
0020 CDS indicels	2 552	546
0030 Total contrats d'échange	-	1 805
0040 Options de crédit	-	-
0050 Autres dérivés de crédit	-	-
0060 TOTAL MONTANTS NOTIONNELS	18 827	15 008
Justes valeurs		
0070 Juste valeur positive (actif)	1 742	1 734
0080 Juste valeur négative (passif)	(630)	(175)

3.4.2.5 Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du Groupe Crédit Agricole, hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus “conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire”. Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;

- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés.

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.2 aux états financiers “Principes et méthodes comptables”.

— Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple (CR10.5)

31/12/2022 Catégories (en millions d'euros)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Pondération de risque	Valeurs des expositions	RWA	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	2 639	87	190 %	2 726	5 180	22
Expositions sur actions cotées	562	-	290 %	562	1 630	4
Autres expositions en actions	11 876	11	370 %	11 832	43 778	284
TOTAL	15 078	98		15 121	50 589	310

— Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple (CR10.5)

31/12/2021 Catégories (en millions d'euros)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Pondération de risque	Valeurs des expositions	RWA	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	2 268	55	190 %	2 323	4 413	19
Expositions sur actions cotées	1 248	-	290 %	1 248	3 619	10
Autres expositions en actions	18 147	-	370 %	18 048	66 773	433
TOTAL	21 662	55		21 618	74 805	462

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Capital Investissement et Finance.

Le montant des expositions sur actions (bilan et hors bilan) traité en approche notation interne s'élève à 15,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (contre 21,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

Par ailleurs, le montant des expositions sur actions traité en méthode standard s'élève à 1,6 milliard au 31 décembre 2022 et à un montant de RWA de 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2022.

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers “Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres”.

3.4.3 Titrisation

S'agissant des informations qualitatives relatives aux expositions de titrisation (EU SECA), elles sont traitées dans les paragraphes suivants : 3.4.3.1 “Définitions des opérations de titrisation”, 3.4.3.2 “Finalité et stratégie” et 3.4.3.3 “Synthèse de l'activité en 2022”.

3.4.3.1 Définitions des opérations de titrisation

Le Groupe Crédit Agricole est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'initiateur, sponsor ou investisseur au sens de la typologie Bâle 3.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans la Directive 2013/36/UE (CRD 4) et le Règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. Ces textes intègrent dans le droit européen la réforme internationale Bâle 3 (décembre 2010) qui introduit notamment de nouvelles exigences en matière de solvabilité bancaire et de surveillance du risque de liquidité. Ces textes sont complétés par

les Règlements (UE) 2017/2401 et 2017/2402 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017. Le Règlement 2017/2402 révisé le cadre général de la titrisation et crée un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées, et le Règlement 2017/2401 modifie les formules de calcul applicables pour les titrisations au titre du ratio de solvabilité et correspond au cadre Bâle 4 pour la titrisation.

Sont ainsi visées les opérations par lesquelles, ou un dispositif par lequel, le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches, et qui présente les deux caractéristiques suivantes :

- les paiements effectués dans le cadre de l'opération ou du dispositif dépendent de la performance de l'exposition ou du panier d'expositions ;
- la subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée d'existence de l'opération ou du dispositif.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert de l'intérêt économique des expositions titrisées par le transfert de la propriété de ces expositions de l'initiateur à une entité de titrisation ou par une sous-participation d'une entité de titrisation, dans laquelle les titres émis ne représentent pas d'obligations de paiement pour l'initiateur ;
- les titrisations synthétiques : une titrisation dans laquelle le transfert de risques s'effectue via l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et dans laquelle les expositions titrisées restent des expositions pour l'initiateur.

Les expositions de titrisation détaillées ci-après reprennent l'ensemble des expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB (comptabilisées au bilan ou au hors bilan) qui induisent des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets* ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre du portefeuille réglementaire selon les typologies suivantes :

- les positions de titrisation pour lesquelles le Groupe est considéré comme initiateur ;

- les positions dans lesquelles le Groupe est investisseur ;
- les positions dans lesquelles le Groupe est sponsor ;
- les positions de swaps de titrisation (couverture de change ou de taux) qui sont accordés à des véhicules de titrisation.

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Technologies, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances, ce qui rend Crédit Agricole CIB à la fois sponsor et, à travers Ester Finance Technologies, initiateur de ces opérations de titrisations.

L'incidence sur les comptes consolidés des opérations de titrisation pour compte propre réalisées dans le cadre d'opérations de financement collatéralisées, non déconsolidées est détaillée dans la note annexe 6.6 aux états financiers "actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

3.4.3.2 Finalité et stratégie

3.4.3.2.1 Activités en matière de titrisation pour compte propre

Les activités de titrisation pour compte propre du Groupe Crédit Agricole sont les suivantes :

Opérations de financement collatéralisé

Ces opérations visent à émettre des titres qui peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placés auprès d'investisseurs, donnés en pension ou conservés au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Cette activité concerne plusieurs entités du Groupe, principalement CA Consumer Finance et ses filiales ainsi que EFL (Europejski Fundusz Leasingowy) en Pologne et Crédit Agricole Italie. Dans ce cas, les positions junior et/ou mezzanines sont conservées.

À noter que dans ce cadre, les Caisses régionales de Crédit Agricole ont réalisé régulièrement depuis 2015 des opérations de titrisation de crédits habitat ("RMBS") dans le cadre du programme Crédit Agricole Habitat. Certaines de ces opérations sont entièrement souscrites pour constituer des réserves de titres liquides (Crédit Agricole Habitat 2019, à laquelle LCL participe également) ; Pour les autres (Crédit Agricole Habitat 2018, 2020, 2022), les titres senior sont placés dans le marché et chaque Caisse régionale retient une partie des titres juniors. Ces opérations sont notées par Moody's et DBRS Morningstar. L'opération Crédit Agricole Habitat 2022 réalisée en mars 2022, qui bénéficie du statut STS, a permis d'émettre 1 milliard d'euros de titres senior notés Aaa/AAA.

Opérations réalisées par le groupe CACF en 2022

En 2022, le groupe Crédit Agricole Consumer Finance a réalisé quatre émissions publiques entièrement retenues et utilisées en collatéral d'opérations de financement : SUNRISE 94 2022-1 émise en mars pour 809,7 millions d'euros de tranche senior, SUNRISE 2022-2 émise en septembre pour 783,6 millions d'euros de tranche senior, Ginkgo Auto Loans 2022 émise en mars pour 575,2 millions d'euros de tranche senior et Ginkgo Sales Finance 2022 émise en avril pour 747,6 millions d'euros de tranche senior.

Par ailleurs Leasys a émis en décembre une opération privée (LABIRS ONE) placée auprès de deux contreparties pour un montant de notes senior de 860 millions d'euros.

Toutes les opérations publiques réalisées en 2022 bénéficient du statut STS. Le groupe CACF a utilisé les agences de notation suivantes : Fitch Ratings et DBRS Morningstar. Les noms des véhicules de titrisation sont mentionnés ci-dessus pour chaque opération.

De nombreuses opérations antérieures du groupe CACF sont encore en vie en 2022 :

- pour CACF S.A. : Ginkgo DC 2015-1 (FCT Ginkgo), Ginkgo MRL 2021 (FCT Ginkgo Master Revolving Loans 2021), ainsi que Ginkgo PL 2020 (FCT Ginkgo Personal Loans 2020) qui est STS, notées par

Fitch Ratings et DBRS Morningstar et auto-souscrites pour constituer des réserves de titres liquides ;

- pour Agos Ducato S.p.A. : Sunrise 2017 Private (SPV30 2017-P), Sunrise 2018-2 (SPV50 2018-2), Sunrise 2019 Private (SPV60 2019-P), Sunrise 2019-1 (SPV70 2019-1), Sunrise 2019-2 (SPV80 2019-2), Sunrise 2021-2 (SPV93 2021-2), dont les tranches senior ont été placées, et Sunrise 2020-1 (SPV90 2020-1), Sunrise 2021-1 (SPV92 2021-1), auto-souscrites pour constituer des réserves de titres liquides ; ces opérations, sauf les opérations privées, sont notées par Fitch Ratings et DBRS Morningstar. Sunrise 2019-1, 2019-2 et 2020-1, Sunrise 2021-1, Sunrise 2021-2 sont STS ;
- pour CACF Nederland B.V. : Magoi B.V., STS, notée par Fitch Ratings et DBRS Morningstar, dont l'ensemble des tranches ont été placées ;
- pour Banco Credibom, S.A. : Thetis Finance n° 2, STS, notée par Fitch Ratings et Standard & Poors, dont les tranches seniors ont été pour partie retenues afin de constituer des réserves de titres liquides et pour partie utilisées en tant que collatéral d'opération de financement ;
- pour Creditplus Bank AG : Retail Automotive CP Germany 2021 UG, STS, notée par Standard & Poors et DBRS, dont les tranches seniors ont été pour partie retenues afin de constituer des réserves de titres liquides et pour partie utilisées en tant que collatéral d'opération de financement ;
- pour FCA Bank : ABEST 14, 19, 20 et 21 notées par Fitch Ratings et DBRS Morningstar ou Fitch Ratings et Moody's, auto-souscrites pour constituer des réserves de titres liquides ; ABEST 16 notée par Standard & Poors et Moody's, dont les tranches senior ont été placées. FCA Bank utilise aussi les programmes Erasmus et Nixes 6, non notés, dont les tranches senior sont placées. Enfin ABEST 17 qui sont S.T.S., notées respectivement par Fitch Ratings et Moody's et Fitch Ratings et DBRS Morningstar, et dont l'ensemble des tranches ont été placées, permettent à FCA Bank d'alléger son bilan prudentiel.

Opérations réalisées par le groupe CAL&F en 2022

Europejski Fundusz Leasingowy (EFL), n'a pas émis de nouvelle opération en 2022.

Deux opérations antérieures d'EFL sont encore en vie en 2022 : "TETRA" : une titrisation synthétique réalisée en 2019 couvrant un portefeuille initial de 2,1 milliards de PLN à des créances de crédit-bail, non notée, où EFL a conservé seulement une tranche de premières pertes et dont l'amortissement a commencé fin 2021 ; et "Lease ABS 2021-1 DAC" adossée à des créances de crédit-bail, pour un montant de 1,7 milliard de PLN. L'opération a bénéficié du soutien du groupe BEI (Banque européenne d'investissement et Fonds européen d'investissement), comme investisseur en direct d'une part de l'émission, et garant pour le solde. La tranche senior a été notée par Fitch Ratings et Scope Ratings.

Opérations réalisées par Crédit Agricole Italie en 2022

Crédit Agricole Italie n'a pas réalisé de nouvelle opération en 2022. En 2021 Crédit Agricole FriulAdria S.p.A. et Credito Valtellinese S.p.A. ont réalisé une titrisation de prêts non performants d'un montant de 1,8 milliard d'euros via une cession au véhicule "Ortles 21". Crédit Agricole Italie a souscrit les obligations senior bénéficiant du dispositif de garantie GACS (*Garanzia Cartolarizzazione Sofferenze*) de l'État italien, notées par DBRS Morningstar, Scope Ratings and Arc Ratings. Les obligations junior et mezzanine ont été placées dans le marché, permettant ainsi une déconsolidation prudentielle du portefeuille cédé. En 2022, compte tenu des bonnes performances du portefeuille de prêts, le véhicule a remboursé 25 % des obligations senior.

Crédit Agricole Italie détient aussi des obligations senior issues des titrisations Elrond et Aragorn (réalisées respectivement en 2017 et 2018 par Creval), bénéficiant toutes deux de la garantie GACS.

Les activités de transfert de risque par recours à la titrisation pour compte propre de Crédit Agricole CIB sont les suivantes :

Gestion active du portefeuille de financement

En complément du recours aux dérivés de crédit (cf. chapitre “Risques et Pilier 3” partie Risques de crédit – Utilisation de dérivés de crédit), cette activité consiste à utiliser les titrisations synthétiques pour gérer le risque de crédit du portefeuille de financement des entreprises de la banque, optimiser l'allocation des fonds propres, réduire la concentration des encours de crédit aux entreprises, libérer des ressources pour contribuer au renouvellement du portefeuille bancaire (dans le cadre du modèle *Distribute to Originate*) et optimiser la rentabilité des fonds propres. Cette activité est gérée par l'équipe *Private Debt Solutions* qui est rattachée conjointement au Département Exécution Management au sein de la Direction financière et à la Direction *Debt Optimisation and Distribution* de Crédit Agricole CIB. L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

Nouvelles titrisations réalisées par Crédit Agricole CIB EN 2022

Dans le cadre de la gestion du portefeuille de financement, l'équipe PDS a mis en place quatre opérations nouvelles de titrisation synthétique :

- DREAMS, avec un investisseur privé. Cette opération, d'une durée de cinq ans, porte au total sur un portefeuille de 1 milliard d'euros de prêts immobiliers sécurisés de Crédit Agricole CIB. Cette opération est sécurisée par un cash collatéral égal au montant de risque garanti ;
- CEDAR 2022-1 et CEDAR 2022-2, avec des investisseurs privés. Ces opérations, d'une durée de cinq ans, portent au total sur un portefeuille de 9,8 milliards d'euros de prêts aux grandes entreprises de Crédit Agricole CIB. Ces opérations sont sécurisées par un cash collatéral égal au montant de risque garanti. Ces deux opérations bénéficient du statut STS (Simple, Transparent et Standard) ;
- PERS 2, avec un investisseur privé. Cette opération, d'une durée de cinq ans, porte sur un portefeuille de 2,5 milliards d'euros de facilités de crédit de Crédit Agricole CIB. Cette opération est sécurisée par un cash collatéral égal au montant de risque garanti.

Ces opérations sont privées et non notées. Pour toutes ces opérations, Crédit Agricole CIB a cédé les premières pertes et la position mezzanine.

À fin 2022, les opérations de titrisation synthétiques mises en place antérieurement par Crédit Agricole CIB représentaient par ailleurs un montant de portefeuille couvert de 12,79 milliards d'euros.

3.4.3.2.2 Activités réalisées en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur, sponsor, intermédiaire ou initiateur

Seul Crédit Agricole CIB, au sein de Crédit Agricole S.A., a une activité de titrisation pour le compte de la clientèle.

Les activités de titrisation pour compte de la clientèle au sein des activités de *Global Markets* permettent à Crédit Agricole CIB de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, Crédit Agricole CIB peut alors agir en tant qu'initiateur, sponsor, arrangeur ou investisseur :

- en tant que sponsor et arrangeur, Crédit Agricole CIB structure et gère des programmes de titrisation qui assurent le refinancement d'actifs de clients de la banque, essentiellement via les programmes “ABCP” (*Asset Backed Commercial Paper*) LMA en Europe, Atlantic et La Fayette aux États-Unis et ITU au Brésil. Ces entités spécifiques sont protégées de la faillite de Crédit Agricole CIB mais sont consolidées comptablement au niveau Groupe ;

- en tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées (par exemple, swaps de change ou de taux) ;
- en tant qu'arrangeur, sponsor et initiateur, Crédit Agricole CIB procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Au 31 décembre 2022, il existe quatre véhicules consolidés multi-cédants en activité (LMA, Atlantic, La Fayette et ITU), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. LMA, Atlantic, La Fayette et ITU sont des programmes ABCP *fully supported*. Cette activité de programmes ABCP permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou financières. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 31,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (28 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes via le rehaussement de crédit ou par des assureurs pour certains types de risque en amont des transactions ABCP, Crédit Agricole CIB porte le risque via des lignes de liquidités.

Activités réalisées en tant que sponsor

L'activité des programmes est restée soutenue pendant l'année 2022, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales et financières.

À noter que pour une partie de cette activité programmes, Crédit Agricole CIB agit en tant qu'initiateur dans la mesure où les structures font intervenir l'entité Ester Finance Technologies qui est une entité consolidée du Groupe.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA, à Atlantic, à La Fayette et à ITU, en tant que sponsor, s'élève à 40 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (38 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

À noter que les opérations ABCP européennes bénéficient majoritairement de la qualité STS.

Activités réalisées en tant qu'investisseur

Dans le cadre de ses activités de sponsor, le Groupe peut octroyer des garanties et des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation ou servir de contrepartie de produits dérivés dans des opérations de titrisation ad hoc. Il s'agit principalement des swaps de change accordés aux programmes ABCP et des swaps de taux pour certaines émissions ABS. Ces activités sont enregistrées dans le portefeuille bancaire en tant qu'activité investisseur.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB peut être amené à financer directement sur son bilan certaines opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle (principalement des opérations aéronautiques ou de financement de flotte de véhicules) ou apporter un support, via une facilité de liquidité, à une émission faite par des véhicules ad hoc externes à la banque (SPV ou programme ABCP non sponsorisé par la banque). Dans ce cas, Crédit Agricole CIB est considéré comme jouant un rôle d'investisseur. Cette activité correspond à un montant d'engagement de 2 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (2 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

Opérations d'intermédiation

Crédit Agricole CIB participe à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, Crédit Agricole CIB conserve un risque relativement faible via l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

3.4.3.2.3 Suivi des risques et comptabilisation

Suivi des risques

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Le développement, le dimensionnement et le ciblage des opérations de titrisation sont périodiquement revus dans le cadre de Comités de stratégies portefeuille spécifiques à ces activités et aux pays qu'elles concernent ainsi que dans le cadre de Comités risques Groupe.

Les risques des opérations de titrisation se mesurent à la capacité des actifs transférés à des structures de financement à générer suffisamment de flux pour assurer les charges principalement financières de ces structures.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- méthode fondée sur les notations internes *"Internal Rating Based Approach"* (IRBA) : Cette approche s'appuie principalement sur la pondération prudentielle du portefeuille de créances sous-jacentes et sur le point d'attachement de la tranche visée. Pour les titrisations S.T.S., Crédit Agricole CIB applique l'article 260 du Règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR) qui prévoit un plancher de pondération de risque 10 % pour les positions de titrisation de rang supérieur ;
- méthode fondée sur les notations externes *"External Rating Based Approach"* (RBA) pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique d'agences agréées par le Comité des superviseurs européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et DBRS Morningstar ;
- méthode s'appuyant sur l'approche standard *"Standardised Approach"* (SA) : Cette approche s'appuie principalement sur la pondération prudentielle du portefeuille de créances sous-jacentes (en approche standard) et sur le point d'attachement de la tranche visée. Pour les titrisations STS, Crédit Agricole CIB applique l'article 262 du Règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR) qui prévoit un plancher de pondération de risque 10 % pour les positions de titrisation de rang supérieur ;
- approche évaluation interne *"Internal Assessment Approach"* (IAA) : méthodologie de notation interne de la Banque agréée par le Comité normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales et les créances financières automobiles) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée.

Ces méthodes s'appliquent indifféremment selon que les opérations soient S.T.S. ou non nonobstant les différences de règles applicables entre opérations S.T.S. et non S.T.S. décrites aux articles 254.2.a) et 254.2.b) de la CRR.

Conformément à la réglementation, les approches par évaluation interne de Crédit Agricole CIB reproduisent les méthodologies publiques des agences de notations externes. Ces dernières contiennent deux composantes :

- une composante quantitative qui évalue notamment le taux de rehaussement des transactions en comparaison aux performances historiques ainsi que l'éventuel risque de *commingling* généré par la transaction ;
- une composante qualitative qui complète l'approche quantitative et qui permet d'évaluer entre autres la qualité des structures ou encore les reportings.

Les méthodologies internes de notations s'appliquent aux titrisations de créances commerciales, de prêts automobiles et de financement de stock de concessionnaires.

Concernant les paramètres de simulation de tensions, ces paramètres dépendent de la note des titrisations et des sous-jacents titrisés. Par

exemple, pour une note équivalente à AA (en échelle S&P), le paramètre de simulation de tensions du risque de défaut est de l'ordre de 2,25 pour des transactions de créances commerciales, généralement 3 pour des titrisations de crédits automobiles, et pour les titrisations de financement de concessionnaires automobiles, la simulation de tensions de crédit est composée de plusieurs éléments dont notamment une dégradation de trois notes de la notation du constructeur automobile.

Il est à noter qu'au-delà des besoins des calculs prudentiels, les notations internes sont utilisées dans le cadre du processus d'origination afin d'évaluer la rentabilité des transactions.

Concernant l'encadrement des modèles internes, une unité indépendante au sein du Groupe Crédit Agricole est en charge de la validation des méthodologies internes. Par ailleurs, des audits réguliers sont conduits par l'inspection générale afin de s'assurer de la pertinence des méthodologies internes. Des exercices de *backtesting* et de *stress test* sont également mis en place régulièrement par les équipes de modélisation.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par le gestionnaire des créances cédées, autres risques liés au cédant, etc.).

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations, qui sont a minima revues annuellement dans ces mêmes Comités, de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants, etc.) dont le non-respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Comme toute décision de crédit, ces décisions intègrent les dimensions de conformité et de "risques pays".

Au 31 décembre 2022, l'entité Ester Finance Technologies a constaté des créances dépréciées (*Bucket 3*) pour un montant de 179,9 millions d'euros et des dépréciations (*Bucket 3*) à hauteur de 6,7 millions d'euros. Net de dépréciations, le montant total d'actifs titrisés au sein de cette entité est de 21,7 milliards d'euros.

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation est suivi par les Lignes métiers responsables mais aussi, en central, par la Direction des risques de marché et le Département Pilotage de Crédit Agricole CIB. L'impact de ces activités est intégré dans les indicateurs du Modèle Interne de Liquidité, notamment les scénarios de stress, les ratios de liquidité et les impasses de liquidité. La gestion du risque de liquidité chez Crédit Agricole CIB est décrite plus en détail dans la partie 2 "Gestion des risques" de ce chapitre au sein de la partie 2.6 "Gestion du bilan" au paragraphe IV "Risque de liquidité et de financement".

La gestion des risques de change des activités de titrisation ne diffère pas de celle des autres actifs du Groupe. Concernant la gestion du risque de taux, le refinancement des actifs titrisés s'effectue au travers de véhicules ad hoc selon des règles d'adossement en taux proches de celles des autres actifs.

Pour les actifs gérés en extinction, chaque cession de position a été préalablement validée par la Direction des risques de marché de Crédit Agricole CIB.

Méthodes comptables

Les investissements réalisés dans des instruments de titrisation (cash ou synthétiques) sont comptabilisés conformément à leur classification et la méthode de valorisation associée (cf. note 1.2 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

Les positions de titrisation peuvent être classées dans les catégories comptables suivantes :

- “Actifs financiers au coût amorti” : ces positions de titrisations sont évaluées après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation ;
- “Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables” : ces positions de titrisation sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables ;
- “Actifs financiers à la juste valeur par résultat” : ces positions de titrisations sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la catégorie “Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat”.

Le produit de cession de ces positions de titrisation est comptabilisé en résultat conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues.

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IFRS 9 est effectuée (dont les critères sont rappelés en note 1.2 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés).

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine (cf. note 1.2 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

3.4.3.3 Synthèse de l'activité en 2022

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2022 s'est caractérisée par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux États-Unis et en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur et teneur de livre) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients “Institutions financières” notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation ;
- sur le marché des programmes ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement Corporate, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives ;
- une activité accrue en termes de titrisations synthétiques pour compte propre, dans le cadre d'une part de la gestion des fonds propres alloués à la banque de financement et d'autre part de la gestion des enveloppes de risques de la banque.

En dehors de Crédit Agricole CIB, le groupe Crédit Agricole Consumer Finance a réalisé quatre émissions publiques entièrement retenues et utilisées en collatéral d'opérations de financement, et l'opération Crédit Agricole Habitat 2022 réalisée en mars 2022 a permis d'émettre 1 milliard d'euros de titres senior notés Aaa/AAA.

Au 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole n'a pas de transaction de titrisation en remboursement anticipé. En outre, le Groupe Crédit Agricole n'a pas d'opérations de titrisations pour lesquelles elle ait apporté un soutien implicite en 2022.

Aucune entité du Groupe n'a investi dans des opérations de titrisation initiées par Crédit Agricole S.A. ou dans des positions de titrisation émises par des entités de titrisation sponsorisées par Crédit Agricole S.A. en 2022. Le Groupe ne détient aucune position de retitrisation.

3.4.3.4 Expositions de titrisation

3.4.3.4.1 Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille bancaire génératrices d'emplois pondérés

— Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire IRB et STD (SEC1)

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>		Banque agissant comme émetteur							Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur				
		Classique				Synthétique		Sous-total	Classique		Synthétique	Sous-total	Classique		Synthétique	Sous-total	
		STS		non-STs		STS	non-STs		STS	non-STs							
		Dont TSR		Dont TSR									Dont TSR				
1	TOTAL DES EXPOSITIONS	20 205	-	1 486	-	16 442	16 442	38 133	3 981	15 174	-	19 155	1 032	2 155	-	7	3 194
2	Clientèle de détail (total)	107	-	279	-	-	-	386	1 271	7 760	-	9 031	1 032	884	-	7	1 924
3	Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	2	140	220	-	-	360
4	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	240	-	240	-	-	-	-	-
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	107	-	279	-	-	-	386	1 271	7 518	-	8 789	893	662	-	-	1 555
6	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	7	8
7	Clientèle de gros (total)	20 098	-	1 208	-	16 442	16 442	37 747	2 710	7 414	-	10 124	-	1 271	-	-	1 271
8	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	13 729	13 729	13 729	357	514	-	871	-	-	-	-	-
9	Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-	-	11
10	Contrats de location et créances à recevoir	20 098	-	1 044	-	-	-	21 142	2 353	4 596	-	6 949	-	478	-	-	478
11	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	163	-	2 712	2 712	2 876	-	2 303	-	2 303	-	782	-	-	782
12	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

31/12/2021 <i>(en millions d'euros)</i>		Banque agissant comme émetteur						Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur				
		Classique				Synthétique		Sous-total	Classique		Synthétique	Sous-total	Classique		Synthétique	Sous-total
		STS		non-STs		STS	non-STs		STS	non-STs						
		Dont TSR		Dont TSR									Dont TSR			
1	TOTAL DES EXPOSITIONS	19 804	-	1 150	-	12 395	12 395	33 348	3 692	14 829	-	18 522	570	1 948	7	2 525
2	Clientèle de détail (total)	107	-	389	-	-	-	497	1 422	8 369	-	9 790	570	1 086	7	1 663
3	Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	438	14	-	452
4	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	107	-	389	-	-	-	497	1 422	8 369	-	9 790	132	1 050	-	1 182
6	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	7	29
7	Clientèle de gros (total)	19 697	-	760	-	12 395	12 395	32 852	2 271	6 461	-	8 731	-	862	-	862
8	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	9 839	9 839	9 839	357	65	-	422	-	-	-	-
9	Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-	11
10	Contrats de location et créances à recevoir	19 697	-	754	-	-	-	20 451	1 914	4 185	-	6 099	-	241	-	241
11	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	6	-	2 556	2 556	2 561	-	2 211	-	2 211	-	611	-	611
12	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

— Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées selon le classement comptable au bilan ou hors bilan

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2022		Total
	Bilan	Hors Bilan	
1 TOTAL DES EXPOSITIONS	2 467	58 015	60 482
2 Clientèle de détail (total)	1 491	9 849	11 340
3 Prêts hypothécaires résidentiels	137	225	362
4 Cartes de crédit	-	240	240
5 Autres expositions sur la clientèle de détail	1 353	9 377	10 730
6 Retitrisation	1	7	8
7 Clientèle de gros (total)	976	48 167	49 142
8 Prêts aux entreprises	-	14 600	14 600
9 Prêts hypothécaires commerciaux	-	11	11
10 Contrats de location et créances à recevoir	345	28 226	28 570
11 Autres expositions sur la clientèle de gros	631	5 330	5 961
12 Retitrisation	-	-	-

— Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire IRB et STD (SEC3)

31/12/2022 (en millions d'euros)	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				RWA (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	≤ 20 % RW	> 20 % à 50 % RW	> 50 % à 100 % RW	> 100 % à 1250 % RW	1250 % RW/ déductions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (incluant IAA)	SEC- SA	1250 %	SEC- IRBA	SEC- ERBA (incluant IAA)	SEC- SA	1250 %/ déductions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (incluant IAA)	SEC- SA	1250 %
1 TOTAL DES EXPOSITIONS	52 898	2 967	1 411	1	12	17 662	35 159	4 468	1	3 278	5 393	836	7	262	431	67	1
2 Transaction de type classique	38 012	2 803	32	1	-	1 220	35 159	4 468	1	183	5 393	836	7	15	431	67	1
3 Dont titrisation	38 012	2 803	32	1	-	1 220	35 159	4 468	1	183	5 393	836	7	15	431	67	1
4 Dont clientèle de détail	9 306	111	-	-	-	-	7 162	2 255	-	-	1 142	354	-	-	91	28	-
5 Dont STS	1 378	-	-	-	-	-	1 271	107	-	-	127	11	-	-	10	1	-
6 Dont de gros	28 706	2 692	32	1	-	1 220	27 997	2 213	1	183	4 251	482	7	15	340	39	1
7 Dont STS	21 582	1 206	-	-	-	-	22 788	-	-	-	3 286	-	-	-	263	-	-
8 Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Transaction de type synthétique	14 886	164	1 379	-	12	16 442	-	-	-	3 095	-	-	-	248	-	-	-
10 Titrisation	14 886	164	1 379	-	12	16 442	-	-	-	3 095	-	-	-	248	-	-	-
11 Dont clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Dont de gros	14 886	164	1 379	-	12	16 442	-	-	-	3 095	-	-	-	248	-	-	-
13 Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

31/12/2021 (en millions d'euros)	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				RWA (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	≤ 20 % RW	> 20 % à 50 % RW	> 50 % à 100 % RW	> 100 % à < 1250 % RW	1250 % RW/ déductions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (incluant IAA)	SEC- SA	1250 %	SEC- IRBA	SEC- ERBA (incluant IAA)	SEC- SA	1250 %/ déductions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (incluant IAA)	SEC- SA	1250 %
1 TOTAL DES EXPOSITIONS	46 473	3 268	2 107	11	11	13 330	34 342	4 198	-	2 954	5 674	803	-	236	454	64	-
2 Transaction de type classique	37 256	2 202	6	11	-	935	34 342	4 198	-	140	5 674	803	-	11	454	64	-
3 Dont titrisation	37 256	2 202	6	11	-	935	34 342	4 198	-	140	5 674	803	-	11	454	64	-
4 Dont clientèle de détail	10 088	199	-	-	-	-	7 706	2 581	-	-	1 239	408	-	-	99	33	-
5 Dont STS	1 502	26	-	-	-	-	1 422	107	-	-	152	11	-	-	12	1	-
6 Dont de gros	27 168	2 003	6	11	-	935	26 637	1 617	-	140	4 435	396	-	11	355	32	-
7 Dont STS	20 944	646	-	-	-	-	21 589	-	-	-	3 185	-	-	-	255	-	-
8 Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Transaction de type synthétique	9 217	1 066	2 101	-	11	12 395	-	-	-	2 814	-	-	-	225	-	-	-
10 Titrisation	9 217	1 066	2 101	-	11	12 395	-	-	-	2 814	-	-	-	225	-	-	-
11 Dont clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Dont de gros	9 217	1 066	2 101	-	11	12 395	-	-	-	2 814	-	-	-	225	-	-	-
13 Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

— Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur IRB et STD (SEC4)

31/12/2022 (en millions d'euros)	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				RWA (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	≤ 20 % RW	> 20 % à 50 % RW	> 50 % à 100 % RW	> 100 % à < 1250 % RW	1250 % RW/ déductions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (incluant IAA)	SEC- SA	1250 %	SEC- IRBA	SEC- ERBA (incluant IAA)	SEC- SA	1250 %/ déductions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (incluant IAA)	SEC- SA	1250 %
1 TOTAL DES EXPOSITIONS	2 964	144	76	8	1	758	1 891	543	-	131	238	362	-	10	19	29	-
2 Transaction de type classique	2 957	144	76	8	1	758	1 891	536	-	131	238	273	-	10	19	22	-
3 Dont titrisation	2 957	144	76	8	-	758	1 891	535	-	131	238	259	-	10	19	21	-
4 Dont clientèle de détail	1 751	124	38	2	-	26	1 495	393	-	6	219	236	-	-	18	19	-
5 Dont STS	997	-	35	-	-	-	895	137	-	-	114	14	-	-	9	1	-
6 Dont de gros	1 206	20	38	7	-	732	396	142	-	125	19	23	-	10	2	2	-
7 Dont STS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Retitrisation	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	14	-	-	-	1	-
9 Transaction de type synthétique	7	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	89	-	-	-	7	-
10 Titrisation	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Dont clientèle de détail	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Dont de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

31/12/2021 (en millions d'euros)	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				RWA (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	≤ 20 % RW	> 20 % à 50 % RW	> 50 % à 100 % RW	> 100 % à 1250 % RW	1250 % RW/déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (incluant IAA)	SEC-SA	1250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA (incluant IAA)	SEC-SA	1250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (incluant IAA)	SEC-SA	1250 %
1 TOTAL DES EXPOSITIONS	2 182	457	35	18	26	947	865	907	-	234	146	655	1	19	12	52	-
2 Transaction de type classique	2 178	457	35	18	20	947	865	896	-	234	146	356	1	19	12	28	-
3 Dont titrisation	2 178	457	35	18	-	947	865	876	-	234	146	107	1	19	12	9	-
4 Dont clientèle de détail	1 273	457	1	-	-	437	733	561	-	150	113	59	1	12	9	5	-
5 Dont STS	641	-	-	-	-	-	132	509	-	-	13	51	-	-	1	4	-
6 Dont de gros	905	-	34	18	-	510	132	315	-	84	34	47	-	7	3	4	-
7 Dont STS	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Retitrisation	-	-	-	-	20	-	-	20	-	-	-	249	-	-	-	20	-
9 Transaction de type synthétique	-	-	-	-	6	-	-	6	-	-	-	80	-	-	-	6	-
10 Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Dont clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Dont de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 Retitrisation	-	-	-	-	6	-	-	6	-	-	-	80	-	-	-	6	-

— Expositions de titrisation – expositions en défaut et ajustement de risque de crédit spécifique (SEC5)

		Exposition titrisée – Établissement agissant en tant qu'émetteur ou mandataire		
31/12/2022 (en millions d'euros)		Montant total du nominal		Montant total des ajustements de risque de crédit spécifique sur la période
		Dont expositions en défaut		
1	TOTAL DES EXPOSITIONS	57 268	1 166	-
2	Clientèle de détail (total)	9 417	20	-
3	Prêts hypothécaires résidentiels	2	-	-
4	Cartes de crédit	240	-	-
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	9 175	20	-
6	Retitrisation	-	-	-
7	Clientèle de gros (total)	47 851	1 146	-
8	Prêts aux entreprises	14 600	140	-
9	Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-
10	Contrats de location et créances à recevoir	28 072	1 002	-
11	Autres expositions sur la clientèle de gros	5 179	5	-
12	Retitrisation	-	-	-

Exposition titrisée – Établissement agissant en tant qu'émetteur ou mandataire				
31/12/2021 (en millions d'euros)		Montant total du nominal	Montant total des ajustements de risque de crédit spécifique sur la période	
		Dont expositions en défaut		
1	TOTAL DES EXPOSITIONS	51 870	1 161	-
2	Clientèle de détail (total)	10 287	16	-
3	Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-
4	Cartes de crédit	-	-	-
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	10 287	16	-
6	Retitrisation	-	-	-
7	Clientèle de gros (total)	41 583	1 145	-
8	Prêts aux entreprises	10 261	20	-
9	Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-
10	Contrats de location et créances à recevoir	26 550	1 124	-
11	Autres expositions sur la clientèle de gros	4 772	1	-
12	Retitrisation	-	-	-

3.4.3.5 Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille de négociation génératrices d'emplois pondérés

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par rôle

— Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (SEC2)

31/12/2022 (en millions d'euros)	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur			
	classique		synthé- tique	Sous-total	classique		synthé- tique	Sous-total	classique		synthé- tique	Sous-total
	STS	Non-STS			STS	Non-STS			STS	Non-STS		
1 TOTAL DES EXPOSITIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	162	-	162
2 Clientèle de détail (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	139	-	139
3 Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	113	-	113
4 Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-	11
6 Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-	15
7 Clientèle de gros (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	-	22
8 Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	-	22
11 Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

31/12/2021 (en millions d'euros)	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur			
	classique		synthé- tique	Sous-total	classique		synthé- tique	Sous-total	classique		synthé- tique	Sous-total
	STS	Non-STS			STS	Non-STS			STS	Non-STS		
1 TOTAL DES EXPOSITIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	191	-	191
2 Clientèle de détail (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	176	-	176
3 Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125	-	125
4 Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35	-	35
6 Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	16
7 Clientèle de gros (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	16
8 Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
10 Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	-	13
11 Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
12 Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les valeurs exposées aux risques portent uniquement sur les titrisations classiques.

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par approche et par pondération

Tranche de pondération du risque (en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération	-	-	-	-	-	-
Pondérations 0-10 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 10-12 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 12-20 %	4	-	-	39	-	-
Pondérations 20-40 %	22	-	-	16	-	-
Pondérations 40-100 %	120	-	2	119	-	1
Pondérations 100-150 %	-	-	-	1	-	-
Pondérations 150-200 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 200-225 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 225-250 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 250-300 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 300-350 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 350-425 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 425-500 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 500-650 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 650-750 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 750-850 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 850-1250 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 1250 %	15	-	3	16	-	3
Approche évaluation interne	162	-	5	191	-	5
Méthode de la formule réglementaire	-	-	-	-	-	-
Méthode par transparence	-	-	-	-	-	-
TOTAL NET DES DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES	-	-	-	-	-	-
1250 %/Positions déduites des fonds propres	-	-	-	-	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	162	-	5	191	-	5

— Exigences de fonds propres relatives aux titrisations conservées ou acquises

(en millions d'euros)	31/12/2022				31/12/2021			
	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres
EAD FAISANT L'OBJET D'UNE PONDÉRATION	162	-	5	5	191	-	5	5
Titrisation	146	-	2	2	176	-	2	2
Retitrisation	15	-	3	3	16	-	3	3
Déductions	-	-	-	-	-	-	-	-

3.4.4 Risques de marché

3.4.4.1 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes (EU MRB) sont décrites dans la partie "Gestion des risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

S'agissant des informations qualitatives sur le risque de marché et concernant la description des stratégies et processus de gestion du risque de marché (EU MRA) :

- la maîtrise des risques de marché de Crédit Agricole CIB repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché. Crédit Agricole CIB a poursuivi

une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque.

Concernant la structure et l'organisation de la fonction de gestion du risque de marché :

- les stratégies et limites de risques sont encadrées par un ensemble de Comités, en particulier les Comités stratégies et portefeuilles (CSP), les Comités des risques de marché (CRM), les Comités des risques de Crédit Agricole CIB ainsi que les Comités des risques Groupe (CRG) ;
- d'un point de vue opérationnel, le Département *Market and Counterparty Risks* (MCR) est en charge de l'identification, la mesure et la surveillance des risques de marché. Ses missions se répartissent entre le (i) le suivi d'activité ; (ii) le *Risk Management* et (iii) les suivis transverses ;
- le dispositif complet du contrôle des risques de marché est décrit dans la partie "Gestion des risques" du présent document (partie 2.5 - "Risques de marché").

Enfin, concernant les systèmes d'évaluation des risques, le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole CIB est une instance mensuelle présidée par le membre du Comité de direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des Activités de marché de la banque et les responsables du Suivi des risques de marché. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole CIB et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes de révision de limites opérationnelles.

S'agissant des informations relatives aux modèles VaR et SVaR (EU MRB-A), ces modèles de VaR et SVaR recouvrent la majeure partie des portefeuilles de négociation de Crédit Agricole CIB, sur les différentes classes de risque, taux, crédit, action, change.

Parmi les risques de marché évalués selon les modèles internes, 33 % des RWA proviennent des modèles de VaR, 50 % des RWA proviennent des modèles de SVaR à fin décembre 2022.

Les distributions des pertes futures liées aux variations des paramètres de marché sont obtenues à partir de l'application des 261 scénarios historiques respectivement de la période courante et de la période stressée (recalibrée sur une base annuelle). Le quantile calculé est la moyenne entre le deuxième et le deuxième et le troisième pire scénario :

- le moteur principal de la VaR couvre les risques sur les spots, les courbes et les volatilités ;
- les méthodologies de chocs sont spécifiques à la nature des risques ;
- un satellite couvre un sous-ensemble du risque idiosyncratique obligataire ;
- les calculs de VaR et SVaR sont complétés par des *add-on* en capital couvrant certains facteurs de risque hors VaR ;
- le même modèle de VaR est appliqué au risque de crédit de contrepartie sur la réserve CVA réglementaire, complété de certains traitements spécifiques pour les contreparties pour lesquelles il n'y a pas de CDS observables.

En ce qui concerne les modèles internes destinés à mesurer les exigences de fonds propres pour risques supplémentaires de défaut et de migration (IRC) - (EU MRB-B) :

- l'IRC est calculé sur le portefeuille de négociation de Crédit Agricole CIB, en particulier sur les activités suivantes : dettes souveraines, activités hybride, obligations corporate ;
- s'agissant des modèles internes pour mesurer les exigences de fonds propres pour risques supplémentaires de défaut et de migration (IRC), ils représentent 16 % des RWA au titre des risques de marché évalués en modèle interne à fin décembre 2022 ;
- l'IRC mesure le risque émetteur sur le portefeuille de *trading* pour un horizon d'un an et un intervalle de confiance de 99,9 % :
 - la distribution des pertes reliées à ce risque est estimée à partir de la simulation Monte Carlo de 1 million de scénarios de migrations des notations incluant les défauts,
 - l'échelle maître de *ratings* internes de Crédit Agricole S.A. donne une probabilité de défaut pour chaque *rating* interne. Les probabilités de migrations sont calibrées sur des historiques d'événements crédit et déterminés par *rating*,
 - les corrélations des migrations et défauts sont obtenues à partir du modèle de Merton appliqué sur des facteurs de risque systémiques,
 - des chocs sont appliqués sur les *spreads* de crédit en cas de migration, qui ont été calibrés sur les niveaux moyens des *spreads* de CDS par qualité de crédit, région et type d'émetteur,
 - les taux de perte en cas de défaut sont stochastiques, centrés sur les valeurs de marché ;
- l'horizon de liquidité est fixe et vaut un an ;
- la convergence est suivie et assurée en considérant un nombre suffisant de simulations ;

- les modèles sont validés suivant la gouvernance établie pour les modèles internes ;
- les tests de résistance s'appliquent aux paramètres suivants : probabilités de migration et défaut passant par la dégradation des *ratings*, stress à la hausse et à la baisse des *spreads* de CDS dont sont déduits les chocs de crédit en cas de migration ;
- la cohérence des paramètres de l'IRC est éprouvée en comparant ces valeurs à d'autres calibrations internes ou externes, et également à l'occasion de l'exercice de *benchmarking* organisé chaque année par l'EBA sur des portefeuilles hypothétiques.

S'agissant des modèles internes pour mesurer les exigences de fonds propres pour le portefeuille de corrélation (EU MRB-C), il convient de noter que Crédit Agricole CIB n'est pas concerné.

3.4.4.2 Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.2 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie "Gestion des risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

S'agissant des informations qualitatives requises pour les établissements utilisant des modèles internes de risque de marché (EU MRB), notamment la fiabilité et la prudence des estimations de valeur des expositions :

Les dispositifs de contrôle interne et les procédures de mises en œuvre sont du ressort du Département *Market and Counterparty Risks* (MCR) dont le périmètre d'intervention porte sur l'ensemble des portefeuilles de négociation des entités consolidées du groupe Crédit Agricole CIB. L'organisation et le fonctionnement de ce Département sont décrits au chapitre 3 dans la partie Gestion des risques du présent document (partie 2.5 - "Risques de marché").

L'encadrement des risques de marché repose sur un ensemble d'indicateurs de suivi des risques qualitatifs et quantitatifs, incluant les mesures de VaR (*Value at Risk*), VaR stressée (SVaR) et *stress test scenarios*.

Le Suivi d'activité du Département MCR a en charge le contrôle et la validation des paramètres de marché de façon indépendante du front office ; les équipes MCR transverses (IPV – *Independent Price Valuation*) assurent la validation des paramètres de valorisation et de la cartographie d'observabilité.

Les réserves marché permettent de se prémunir contre les incertitudes de valorisation qui peuvent être principalement liées aux observations de marché (écarts *bid/ask*) et aux modèles. Elles sont complétées par des réserves Day One qui sont appliquées sur des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs ou en cas de présence d'un risque modèle élevé.

Crédit Agricole CIB met en œuvre une mesure de prudence complémentaire – *Prudent Valuation*. Celle-ci s'applique à l'ensemble des positions du *Trading et Banking Books* comptabilisées en juste valeur de marché. Elle est déclinée en neuf ajustements comptables : incertitude de prix, coûts de liquidation, risque de modèle, positions concentrées, marges de crédit constatées d'avance, coût de financement, résiliation anticipée, frais administratifs futurs et risque opérationnel. L'ensemble des différentes catégories est ensuite agrégé et vient en déduction du "Common Equity Tier 1" (exigence en fonds propre lié à la *Prudent Valuation* présentée au chapitre 3 dans la Gestion des risques, partie 2.5 - "Risques de marché").

Toutes les activités de Crédit Agricole CIB sont évaluées selon les modèles internes : modèles VaR, modèles à valeur en risque en situation de tensions (SVaR) et modèles pour risques supplémentaires de défaut et de migration (IRC), à l'exception de quelques produits isolés qui demeurent en modèle standard.

3.4.4.3 Expositions aux risques de marché du portefeuille de négociation

3.4.4.3.1 Emplois pondérés des expositions en méthode standard

— Emplois pondérés des expositions en méthode standard (MR1)

	31/12/2022	31/12/2021
	RWA	RWA
Produits fermes		
1 Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	539	808
2 Risque sur actions (général et spécifique)	-	-
3 Risque de change	2 897	4 546
4 Risque sur produits de base	21	16
Options		
5 Approche simplifiée	-	-
6 Méthode delta-plus	2	6
7 Approche par scénario	32	39
8 Titrisation (risque spécifique)	57	58
9 TOTAL	3 549	5 472

3.4.4.3.2 Expositions en méthode modèle interne

Emplois pondérés et exigences de fonds propres

— Risque de marché dans le cadre de l'approche du modèle interne (MR2-A)

	31/12/2022		31/12/2021	
	RWA	Exigences minimales de fonds propres	RWA	Exigences minimales de fonds propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
1 VaR (max entre les valeurs a et b)	3 739	299	1 137	91
(a) VaR de la veille (VaRt-1)		49		29
(b) Facteur de multiplication (mc) x Moyenne, sur les soixante derniers jours ouvrés (VaRavg)		299		91
2 SVaR (max entre les valeurs a et b)	5 696	456	3 923	314
(a) Dernière SVaR disponible (SVaRt-1)		69		52
(b) Facteur de multiplication (mc) x Moyenne, sur les soixante derniers jours ouvrés (sVaRavg)		456		314
3 Risque additionnel de défaut et de migration – IRC (max entre les valeurs a et b)	1 839	147	2 350	188
(a) Mesure la plus récente de l'IRC		64		97
(b) Moyenne des mesures des risques d'IRC sur les 12 semaines précédentes		147		188
4 Mesure du risque global (valeur la plus élevée entre a, b et c)	-	-	-	-
(a) Mesure la plus récente de la mesure du risque global		-		-
(b) Moyenne des mesures des risques pour le risque global sur les 12 semaines précédentes		-		-
(c) Plancher de la mesure du risque global		-		-
5 Autre	-	-	-	-
6 TOTAL	11 274	902	7 409	593

— État des flux de RWEA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI) (MR2-B)

31/12/2022 (en millions d'euros)	VaR	SVaR	IRC	Mesure du risque global	Autres	Total RWA	Total des fonds propres requis
1 RWA À LA FIN DU PRÉCÉDENT TRIMESTRE (30/09/2022)	3 778	5 660	2 091	-	-	11 529	922
1a Ajustement réglementaire	2 981	4 306	578	-	-	7 864	629
1b RWA à la fin du précédent trimestre (fin de journée)	797	1 355	1 513	-	-	3 665	293
2 Variations des niveaux de risque	(152)	(455)	(657)	-	-	(1 264)	(101)
3 Actualisations/variations du modèle	-	-	-	-	-	-	-
4 Méthodologie et politique	-	-	-	-	-	-	-
5 Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
6 Variations des taux de change	(28)	(33)	(53)	-	-	(114)	(9)
7 Autres	-	-	-	-	-	-	-
8a RWA à la fin de la période considérée (fin de journée)	617	866	804	-	-	2 287	183
8b Ajustement réglementaire	3 122	4 830	1 035	-	-	8 987	719
8 RWA À LA FIN DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE (31/12/2022)	3 739	5 696	1 839	-	-	11 274	902

Valeurs résultantes de l'utilisation des modèles internes

— Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI) (MR3)

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
1 VaR (10 jours, 99 %)		
2 Valeur maximale	84	59
3 Valeur moyenne	48	25
4 Valeur minimale	21	15
5 Valeur en fin de période	49	29
6 VaR en période de tensions (10 jours, 99 %)		
7 Valeur maximale	133	98
8 Valeur moyenne	76	58
9 Valeur minimale	46	31
10 Fin de période	69	52
11 Exigence de fonds propres au titre de l'IRC (99,9 %)		
12 Valeur maximale	432	365
13 Valeur moyenne	134	114
14 Valeur minimale	49	62
15 Valeur en fin de période	49	75
16 Exigence de fonds propres au titre du CRM (99,9 %)		
17 Valeur maximale	-	-
18 Valeur moyenne	-	-
19 Valeur minimale	-	-
20 Valeur en fin de période	-	-
21 Plancher (méthode de mesure standard)	-	-

3.4.4.4 Backtesting du modèle de VAR (MR4)

Le processus de *backtesting* du modèle de VaR (*Value at Risk*) permettant de contrôler la pertinence du modèle, et les résultats de ce *backtesting* sont présentés dans la partie 3 "Gestion des risques" du document de référence.

S'agissant de l'analyse des "valeurs aberrantes", la méthode de *backtesting* de la VaR au niveau du périmètre réglementaire de Crédit Agricole CIB compare les montants quotidiens de la VaR avec d'une part le résultat quotidien hors réserves d'incertitudes (P&L réel) et d'autre part avec le résultat quotidien retraité des réserves d'incertitudes et des nouvelles transactions (ou P&L « hypothétique »).

À fin décembre, on relève sur un an glissant, dix exceptions de *Backtesting* de la VaR avec des pertes sur le P&L hypothétique supérieures à la VaR.

Ces exceptions, à considérer dans la détermination du montant de fonds propres, sont essentiellement dues aux fortes et diverses variations des données de marché qui ont été observées depuis le 4^e trimestre 2021 en lien avec l'environnement macro-économique (tensions inflationnistes, crise systémique avec la guerre en Ukraine).

Les pertes de P&L hypothétique, supérieures à la VaR, sont intervenues aux dates suivantes : 7, 8, 25 février ; 9, 11, 17, 28, 29 mars ; 11 avril et 16 mai 2022. Les raisons de ces exceptions sont liées aux fortes variations répétitives des différents facteurs de risque de marché, à savoir : taux d'intérêts, inflation, change, volatilités action ainsi que les spreads de crédit et rendements obligataires.

3.4.5 Risque opérationnel

3.4.5.1 Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le Groupe Crédit Agricole a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA – *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche standard, conformément à la réglementation.

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Gestion de risques – Risques opérationnels – Méthodologie".

S'agissant des informations qualitatives générales sur le risque opérationnel (EU ORA), elles sont traitées dans le chapitre 3 partie 2 "Gestion des risques" du présent document :

- objectifs et politiques en matière de gestion des risques, se reporter dans la section 2.8.I au paragraphe "Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels" ;

- approches pour l'évaluation des exigences minimales de fonds propres, se reporter à la section 2.8.II "Méthodologie" ;
- approche méthodologique AMA, se reporter dans la section 2.8.II "Méthodologie" au paragraphe "Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA" ;
- recours à l'assurance pour l'atténuation du risque dans l'approche par mesure avancée se reporter à la section 2.8.IV "Assurance et couverture des risques opérationnels".

3.4.5.2 Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Gestion des risques – Risques opérationnels – Assurance et couverture des risques opérationnels".

— Exigences de fonds propres et montants de RWA au titre du risque opérationnel (OR1)

Activités bancaires	Indicateur pertinent			Exigences de fonds propres	Montant de RWA
	Exercice N-3	Exercice N-2	Précédent exercice		
1 Activités bancaires soumises à l'Approche par Indicateur de Base (BIA)					
2 Activités bancaires soumises aux approches standard et approches standard alternative	7 121	8 250	10 222	1 129	14 115
3 Soumises à l'approche standard :	7 121	8 250	10 222		
4 Soumises à l'approche standard alternative :	-	-	-		
5 Activités bancaires soumises aux Approches de Mesure Avancée (AMA)	24 417	25 680	26 137	3 692	46 147

Les informations utilisées pour le calcul des exigences de fonds propres en méthode standard (TSA) sont basées sur les données les plus récentes à la date d'arrêt.

3.5 ACTIFS GREVÉS

Médianes des quatre valeurs trimestrielles de fin de période sur les douze mois précédents.

Modèle EU AE1 – Actifs grevés et actifs non grevés

	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA		dont EHQLA et HQLA
	010	030	040	050	060	080	090	100
<i>(en millions d'euros)</i>								
010 Actifs de l'établissement publiant les informations	387 539	41 989			1 658 462	358 895		
030 Instruments de capitaux propres	2 835	1 129	2 835	1 129	11 240	549	8 622	548
040 Titres de créance	45 292	40 833	45 333	40 846	135 638	99 439	121 879	103 036
050 dont : obligations garanties	3 319	3 314	3 319	3 314	2 176	2 074	2 062	2 015
060 dont : titrisations	454	189	363	189	647	451	649	451
070 dont : émis par des administrations publiques	38 272	35 441	38 447	35 617	65 841	67 596	72 202	70 649
080 dont : émis par des sociétés financières	6 412	4 875	6 278	4 867	46 766	19 853	30 875	17 051
090 dont : émis par des sociétés non financières	692	440	692	440	17 236	8 065	11 032	7 849
120 Autres actifs	339 412	27			1 511 584	258 907		

Modèle EU AE2 – Sûretés reçues et propres titres de créance émis

	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis		Non grevé	
			Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés	
		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA
<i>(en millions d'euros)</i>				
	010	030	040	060
130 Sûretés reçues par l'établissement publiant les informations	258 651	237 019	66 579	46 080
140 Prêts à vue	0	0	0	0
150 Instruments de capitaux propres	14 974	5 774	8 823	1 251
160 Titres de créance	243 677	231 245	57 757	44 829
170 dont : obligations garanties	1 803	1 441	680	530
180 dont : titrisations	5 795	4 989	2 920	2 239
190 dont : émis par des administrations publiques	217 855	216 924	42 991	40 410
200 dont : émis par des sociétés financières	15 425	8 637	10 958	2 372
210 dont : émis par des sociétés non financières	8 047	4 362	4 431	1 567
220 Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	0	0	0
230 Autres sûretés reçues	0	0	0	0
240 PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS AUTRES QUE PROPRES OBLIGATIONS GARANTIES OU TITRES ADOSSÉS À DES ACTIFS	859	0	32 518	0
241 PROPRES OBLIGATIONS GARANTIES ET TITRES ADOSSÉS À DES ACTIFS ÉMIS ET NON ENCORE DONNÉS EN NANTISSEMENT			25 564	1 913
250 TOTAL SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	647 049	279 008		

Modèle EU AE3 – Sources des charges grevant les actifs

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres qu'obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés
<i>(en millions d'euros)</i>		
	010	030
010 Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés	608 630	599 396

Tableau EU AE4 – Informations descriptives complémentaires

Crédit Agricole S.A. suit et pilote le niveau de charge des actifs dans le Groupe Crédit Agricole.

Le ratio de charge des actifs du Groupe Crédit Agricole représente 24,2 % au 31 décembre 2022.

Les charges grevant les actifs du Groupe Crédit Agricole portent principalement sur les prêts et avances (autres que prêts à vue). En effet, la mobilisation des créances privées a pour but d'obtenir du refinancement à des conditions avantageuses ou de constituer des réserves facilement liquéfiables en cas de besoin. La politique suivie par Crédit Agricole S.A. vise à la fois à diversifier les dispositifs utilisés pour accroître la résistance aux stress de liquidité qui pourraient atteindre différemment tel ou tel marché, et à limiter la part d'actifs mobilisés afin de conserver des actifs libres de bonne qualité, facilement liquéfiables en cas de stress au travers des dispositifs existants.

La baisse du ratio de charge des actifs du Groupe Crédit Agricole observée sur 2022 s'explique en particulier par le remboursement partiel des tirages auprès de la BCE au titre du TLTRO.

Les sources des charges grevant principalement des prêts et avances (autres que prêts à vue) sont les suivantes :

- les obligations garanties (*covered bonds*) au sens de l'article 52, paragraphe 4, premier alinéa, de la Directive 2009/65/CE, émises dans le cadre des quatre programmes suivants :
 - Crédit Agricole Home Loan SFH, mobilisant les créances des Caisses régionales et de LCL,
 - Crédit Agricole Public Sector SCF, mobilisant les créances de Crédit Agricole CIB,
 - Crédit Agricole Italia OBG srl, mobilisant les créances du Groupe Crédit Agricole Italia,
 - CAnbHypotheques S.A., mobilisant les créances de Crédit Agricole Next Bank S.A. (Suisse).

Au 31 décembre 2022, les obligations garanties placées totalisent 49 milliards d'euros pour un total de 56,1 milliards d'euros d'actifs sous-jacents grevés, respectant ainsi les exigences contractuelles et réglementaires en termes de surnantissement ;

- les titres adossés à des actifs (ABS) émis lors d'opérations de titrisations – telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 61), du Règlement (UE) n° 575/2013 – réalisées principalement par le groupe CA Consumer Finance et ses filiales ainsi que par les Caisses régionales et LCL (via les programmes FCT CA Habitat).

Au 31 décembre 2022, les titres adossés à des actifs placés totalisent 6,9 milliards d'euros pour un total de 7,2 milliards d'euros d'actifs sous-jacents grevés ;

- les dépôts garantis (autres que mises en pension) liés principalement aux activités de financement : auprès de la BCE au titre du TLTRO, via le conduit de titrisation ESTER de Crédit Agricole CIB, ainsi qu'auprès d'organismes institutionnels français ou supranationaux (comme la CDC et la BEI).

Au 31 décembre 2022, les dépôts garantis (autres que mises en pension) totalisent 122,5 milliards d'euros pour un total de 157,1 milliards d'euros d'actifs grevés ;

- les titres de créance (autres qu'obligations garanties ou titres adossés à des actifs) émis auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) sous format de billets à ordre, mobilisant les créances des Caisses régionales et de LCL.

Au 31 décembre 2022, ces titres totalisent 6,2 milliards d'euros pour un total 8,7 milliards d'euros d'actifs grevés.

Crédit Agricole S.A. jouant le rôle d'acteur central dans la plupart de ces dispositifs de financements sécurisés, ces niveaux de charges se déclinent de fait au niveau intragroupe entre Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales du Crédit Agricole.

Les autres sources principales de charges grevant les actifs dans le Groupe Crédit Agricole sont :

- les mises en pensions (*repurchase agreements*), liées principalement à l'activité de Crédit Agricole CIB et grevant majoritairement des sûretés reçues constituées de titres de créance et accessoirement d'instruments de capitaux propres. En particulier, cette source concentre la grande majorité des charges détenues dans la deuxième monnaie importante (USD), au sens de l'annexe XVII du Règlement d'exécution (UE) n° 2021-451, autre que la monnaie de déclaration (EUR).

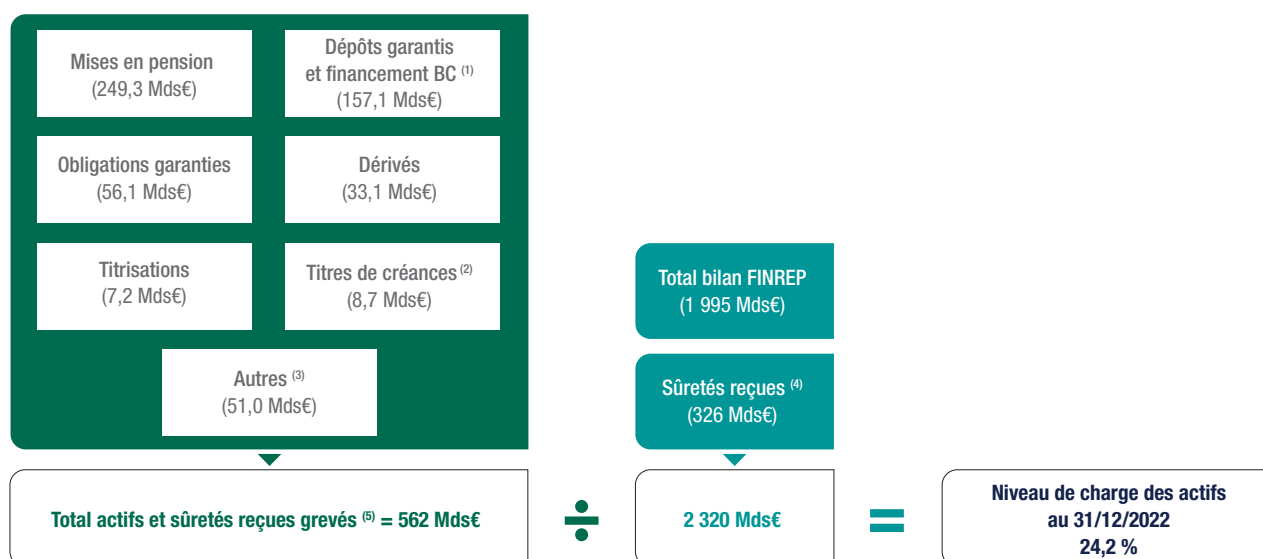
Au 31 décembre 2022, les mises en pension totalisent 255,7 milliards d'euros pour un total de 249,3 milliards d'euros d'actifs et sûretés reçues grevés ;

- les prêts-emprunts de titres (*Security Lending and Borrowing*) liés principalement à l'activité de Crédit Agricole CIB et de CACEIS et grevant majoritairement des sûretés reçues constituées de titres de créance et accessoirement d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2022, les prêts-emprunts de titres totalisent 50,9 milliards d'euros pour un total de 49,9 milliards d'euros d'actifs et sûretés reçues grevés ;

- les dérivés liés principalement à l'activité de dérivés OTC de Crédit Agricole CIB et grevant majoritairement du cash dans le cadre des appels de marge.

Au 31 décembre 2022, les appels de marge totalisent 33,1 milliards d'euros.



(1) Banques centrales.

(2) Autres qu'obligations garanties ou titres adossés à des actifs.

(3) Principalement prêts-emprunts de titres.

(4) Hors sûretés reçues ne pouvant être grevées.

(5) En conformité avec la réglementation en vigueur, pour les besoins des calculs du niveau de charge des actifs, le total des actifs grevés et sûretés grevées reçues grevés n'inclut pas les propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titrisations.

3.6 INFORMATIONS RELATIVES AU MODÈLE D'EXIGENCE DE LIQUIDITÉ

3.6.1 Gestion du risque de liquidité

En complément du paragraphe 3 "Risques et Pilier 3", 2 "Gestion des risques", 6 "Gestion de bilan", IV "Risque de liquidité et de financement" pour réponse aux exigences définies en **template** EU LIQ A (**Liquidity risk management**) – Article 451a-(4) CRR.

La gestion du risque de liquidité est appréhendée à chaque palier de sous-consolidation ainsi qu'au niveau du Groupe Crédit Agricole.

a) Stratégie et processus de gestion du risque de liquidité

La stratégie mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole en matière de gestion du risque de liquidité s'articule autour de quelques grands principes :

- une structure de financement qui minimise le risque et des coussins de liquidité conséquents, destinés à permettre au Groupe de faire face à une éventuelle crise de liquidité ;
- une gestion prudente du risque de liquidité intraday ;
- un dispositif robuste de pilotage et d'encadrement du risque de liquidité.

Le Groupe s'assure de la diversification de ses sources de financement de marché via des indicateurs dédiés, à la fois pour le court et le long terme. La diversification porte sur la catégorie de la contrepartie (différents acteurs de marché, clientèle retail et corporate), la devise et le pays de la contrepartie.

b) Structure et organisation de la fonction de gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est coordonnée pour le Groupe Crédit Agricole par la Direction du pilotage financier Groupe, au sein de la Direction finance de Crédit Agricole S.A.

Le risque de liquidité encadré et piloté par la Direction financière s'appuie sur des indicateurs de pilotage du risque de liquidité produits par les entités du Groupe et consolidés. La Direction des risques Groupe assure un second regard sur la gestion du risque de liquidité au travers des normes, indicateurs, limites, et participe aux instances de gouvernance de la liquidité.

c) Centralisation de la liquidité et interactions intra-groupe

Crédit Agricole S.A. joue le rôle de banque pivot pour les entités du Groupe. Crédit Agricole S.A. s'assure de la bonne circulation de la liquidité entre les entités du Groupe et réalise le plan de financement de marché à son niveau qu'elle redistribue dans les entités.

Pour des raisons spécifiques et sous conditions, Crédit Agricole S.A. autorise quelques entités du Groupe à avoir un accès direct aux marchés. C'est notamment le cas de CACF, Crédit Agricole CIB et CA Italia.

d) Systèmes de reporting et de mesure du risque de liquidité

Dans la pratique, le suivi du risque de liquidité s'effectue via un outil centralisé commun à toutes les entités qui font partie du périmètre de suivi du risque de liquidité du Groupe.

Via un plan de comptes adapté au suivi du risque de liquidité, cet outil permet d'identifier les compartiments homogènes du bilan du Groupe et de chacune de ses entités. Cet outil véhicule également l'échéancier de chacun de ces compartiments. En production depuis 2013, il mesure sur base mensuelle les différents indicateurs normés par le Groupe :

- les indicateurs du modèle interne de liquidité : bilan de liquidité, réserves, *stress scenarios*, concentration du refinancement court terme et long terme, etc. ;
- les indicateurs réglementaires : LCR, NSFR, ALMM.

Ce dispositif est complété d'outils de gestion apportant une vision quotidienne de certains risques (liquidité *intraday*, production quotidienne du LCR).

La gestion de la liquidité est également intégrée au processus de planification du Groupe. Ainsi le bilan est projeté, notamment dans le cadre des exercices budgétaires, du Plan moyen terme ou de stress.

e) Couverture du risque de liquidité

Les politiques de gestion du risque de liquidité mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole consistent à disposer d'une structure de bilan solide afin de pouvoir faire face à des situations de stress ou crises de liquidité (sorties de liquidité ou fermeture de marché). Cela passe essentiellement par le fait de :

- privilégier le refinancement moyen long terme et limiter le recours au refinancement court terme. À ce titre le Groupe s'est fixé un objectif de gestion en matière de Position en Ressources Stables et d'une limite en matière de refinancement court terme net ;
- maîtriser l'empreinte du Groupe sur le marché du refinancement ;
- diversifier ses sources de refinancement de marché ;
- disposer d'outils de liquéfaction des actifs (titrisations, *covered*).

En cas de crise, les réserves d'actifs liquéfiables permettent de faire face à des sorties significatives de liquidité. Ces actifs sont constitués principalement de :

- dépôts en Banque centrale (essentiellement auprès de la BCE) ;
- titres de très bonne qualité, liquides et sujets à un faible risque de variation de valeur ;
- et créances mobilisables en Banque centrale.

f) Plan d'urgence liquidité

Crédit Agricole S.A. élabore un Plan d'urgence qui est déployé en cas de crise de liquidité. Ce Plan d'urgence du Groupe s'applique aux entités du Groupe Crédit Agricole et comporte trois niveaux, déclenchés selon la sévérité de la situation de crise :

- Jaune : la situation nécessite une surveillance accrue et des mesures de faible ampleur ;
- Orange : la situation nécessite la mise en œuvre de moyens inhabituels pour faire face à la crise ;
- Rouge : la situation nécessite la mise en œuvre de moyens exceptionnels pour faire face à la crise.

Les indicateurs de veille de crise servant à l'éventuel déclenchement du Plan d'urgence sont mesurés hebdomadairement par la Direction du pilotage financier de Crédit Agricole S.A.

Le dispositif s'appuie sur une gouvernance dédiée en cas de déclenchement du plan d'urgence, qui comprend notamment un Comité de crise présidé par la Direction générale. Le plan d'urgence Groupe fait l'objet de tests annuels.

g) Stress tests liquidité

L'établissement s'assure qu'il dispose d'un volant d'actifs liquides suffisant pour faire face aux situations de crise de liquidité. Il s'agit notamment de dépôts en Banque centrale, de titres liquides sur le marché secondaire, de titres susceptibles d'être mis en pension, ou bien encore de titres ou de créances mobilisables auprès des Banques centrales.

Le Groupe se fixe des seuils de tolérance en terme de durée de survie sur les trois scénarios suivants :

- un scénario de crise dit systémique correspondant à une crise sur le marché du refinancement. La durée de survie est fixée à un an ;
- un scénario de crise dit idiosyncratique correspondant à une crise sévère centrée sur le Groupe Crédit Agricole de moindre envergure que le scénario de crise globale notamment parce que la liquidité de marché des actifs n'est pas impactée. La durée de survie est fixée à trois mois ;
- un scénario de crise dite globale correspondant à une crise brutale et sévère, à la fois spécifique à l'établissement c'est-à-dire affectant sa réputation, et systémique c'est-à-dire affectant l'ensemble du marché du financement. La durée de survie est fixée à un mois.

En pratique, ces *stress tests* sont réalisés en appliquant un jeu d'hypothèses de dégradation du bilan de liquidité. Le Groupe satisfait au stress si les actifs liquides permettent de maintenir une liquidité positive sur toute la période stressée.

h) Pilotage et gouvernance

L'appétit pour le risque de liquidité est définie chaque année par la gouvernance dans le *Risk Appetite Framework*, qui traduit le niveau de risque accepté par le Groupe. Cela se matérialise par des seuils d'alerte et des limites sur les indicateurs clé du dispositif de suivi du risque de liquidité :

- le LCR et le NSFR, pilotés avec une marge de manœuvre par rapport aux exigences réglementaires ;
- les indicateurs internes, tels que la Position en Ressources Stables (PRS), les scénarios de crise de liquidité et les réserves de liquidité font également l'objet de seuils d'alerte et limites.

— Principaux indicateurs d'appétit et de gestion du risque de liquidité suivis par le Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022

	LCR	NSFR	PRS	Stress	Réserves
Groupe Crédit Agricole				Global > 0 Systémique > 0	
	167,6 %	118,0 %	213 Mds€	Idiosyncratique > 0	467 Mds€
Crédit Agricole S.A.				Global > 0 Systémique > 0	
	162,7 %	114,2 %	NA	Idiosyncratique > 0	NA

Le dispositif de pilotage interne est complété par d'autres mesures du risque de liquidité (concentration du refinancement moyen long terme par contreparties, échéances et devises, sensibilité au refinancement de marché court terme, empreinte de marché, niveau d'encombrement des actifs, besoins de liquidité contingents) suivies au niveau Groupe et déclinées à différents niveaux (paliers de sous-consolidation des filiales et Caisses régionales).

Le Groupe établit annuellement une déclaration concernant l'adéquation des dispositifs de gestion du risque de liquidité, assurant que les systèmes de gestion de risque de liquidité mis en place sont adaptés au profil et à la stratégie du Groupe. Cette déclaration, approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., est adressée à la Banque centrale européenne, en tant que superviseur du Groupe.

3.6.2 Ratio réglementaire de couverture des besoins de liquidité court-terme (Liquidity Coverage Ratio)

Informations quantitatives

LCR moyen* sur 12 mois glissants calculé au 31 mars 2022, 30 juin 2022, 30 septembre 2022 et 31 décembre 2022 (*moyenne des 12 dernières mesures de fin de mois).

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR) Niveau de consolidation : Groupe Crédit Agricole (en millions d'euros)		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
EU-1A	TRIMESTRE SE TERMINANT LE	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2022	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2022
EU-1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					403 468	412 118	414 625	412 728
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	613 680	608 134	600 982	590 786	40 142	39 792	39 221	38 385
3	Dépôts stables	433 415	428 948	423 902	418 143	21 671	21 447	21 195	20 907
4	Dépôts moins stables	180 264	179 186	177 080	172 644	18 471	18 344	18 026	17 478
5	Financement de gros non garanti	387 594	392 631	390 495	385 590	173 446	178 119	177 987	177 443
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	165 760	163 330	161 041	157 223	40 890	40 361	39 862	38 960
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	197 760	205 719	206 042	205 063	108 483	114 176	114 713	115 180
8	Créances non garanties	24 074	23 582	23 412	23 303	24 074	23 582	23 412	23 303
9	Financement de gros garanti					31 633	29 894	28 131	27 147
10	Exigences supplémentaires	234 579	230 784	226 677	222 484	63 239	59 873	56 823	55 237
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	40 830	37 883	35 372	33 858	27 198	24 353	22 396	21 920
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance								
13	Facilités de crédit et de trésorerie	193 749	192 901	191 305	188 626	36 041	35 520	34 427	33 317
14	Autres obligations de financement contractuel	44 773	46 501	46 806	45 871	5 771	5 728	5 755	5 934
15	Autres obligations de financement éventuel	64 476	63 233	63 067	64 221	3 481	3 426	3 401	3 462
16	TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					317 713	316 831	311 318	307 607
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	204 159	201 359	196 692	198 732	32 881	30 184	27 654	26 567
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	61 045	58 427	55 791	54 967	35 738	33 593	31 650	31 369
19	Autres entrées de trésorerie	7 168	7 328	7 048	7 446	7 168	7 328	7 048	7 446
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)					-	-	-	-
20	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	272 372	267 114	259 532	261 145	75 787	71 104	66 353	65 382
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	219 372	217 588	213 289	217 363	75 787	71 104	66 353	65 382
TOTAL DE LA VALEUR AJUSTÉE									
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					403 468	412 118	414 625	412 728
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE ⁽¹⁾					241 925	245 727	244 966	242 226
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ ⁽²⁾					167,35 %	168,56 %	170,17 %	171,41 %

(1) Les sorties nettes de trésorerie sont calculées en moyenne sur les montants observés (sur les 12 déclarations réglementaires concernées) incluant l'application d'un plafond sur les entrées de trésorerie (75 % maximum des sorties brutes), le cas échéant.

(2) Les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du Règlement européen CRR2.

Informations qualitatives

Numéro de ligne	Information qualitative
(a)	Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) et l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR. Le LCR du Groupe Crédit Agricole affiche un niveau confortable bénéficiant de larges excédents de liquidité y compris après les remboursements TLTRO réalisés en décembre 2022 (maintien de dépôts Banque centrale à un niveau élevé et d'un portefeuille titres de haute qualité). Le ratio moyen observé en fins de trimestres (cf. tableau ci-dessus) affiche une stabilité notable sur l'année 2022 à des niveaux situés entre 167 % et 171 %. Ceci résulte d'un pilotage proactif des réserves de liquidité toujours à des niveaux sécurisants par rapport à l'évolution des sorties nettes de trésorerie. Le coussin de liquidité a été maintenu toute l'année 2022 à des niveaux très élevés (412 milliards d'euros environ sur les trois premiers trimestres). À fin décembre 2022, post-remboursements TLTRO opérés à hauteur de 71 milliards d'euros, les excédents de liquidité ont été pilotés à des niveaux toujours élevés (403 milliards d'euros au 31 décembre 2022).
(b)	Explications concernant les variations dans le temps du ratio LCR. Les sorties de trésorerie proviennent pour l'essentiel des hypothèses stressées de fuite des dépôts clientèle. Sur l'année 2022, la volatilité des marchés a généré une hausse notable des impacts en termes de collatéral et le dynamisme commercial s'est traduit par une hausse sensible des sorties de trésorerie liées aux éventuels tirages d'engagements de hors bilan (lignes et facilités de crédit). Les entrées de trésorerie proviennent pour l'essentiel des remboursements des actifs clientèle, également en nette hausse sur l'année 2022 (en ligne avec la hausse observée des crédits), avec un impact toutefois limité.
(c)	Explications concernant la concentration réelle des sources de financement. Le Groupe Crédit Agricole suit une politique prudente en matière de refinancement, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.
(d)	Description à haut niveau de la composition du coussin de liquidité de l'établissement. Les actifs HQLA du Groupe Crédit Agricole sont de très bonne qualité, majoritairement constitués de dépôts en Banques centrales et de titres de niveau 1. Le niveau élevé des dépôts en Banques centrales résulte du remplacement d'importants excédents de liquidité, toujours à des niveaux élevés après la première séquence de remboursement TLTRO opérée en décembre 2022.
(e)	Expositions sur dérivés et appels de sûretés potentiels. Les sorties de trésorerie relatives à cet item matérialisent le risque contingent d'augmentation des appels de marge sur opérations dérivées dans un scénario de marché défavorable (en nette hausse sur l'année 2022 en ligne avec la volatilité observée sur les marchés).
(f)	Non-congruence des monnaies dans le ratio LCR. Au 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole couvre ses sorties nettes de trésorerie par des actifs liquides libellés dans la même monnaie pour les principales monnaies significatives (EUR, JPY, USD). Le niveau des asymétries résiduelles observées sur certaines monnaies est couvert par des excédents d'actifs liquides de haute qualité disponibles dans les autres monnaies significatives et qui pourraient être aisément converties pour couvrir ces besoins, y compris en situation de crise.
(g)	Autres éléments du calcul du ratio LCR non pris en compte dans le modèle de publication du LCR mais que l'établissement considère pertinents pour son profil de liquidité. -

3.6.3 Ratio réglementaire de couverture des besoins de liquidité moyen/long-terme (Net Stable Funding Ratio)

Informations quantitatives

NSFR mesuré au 31 mars 2022, 30 juin 2022, 30 septembre 2022 et 31 décembre 2022.

	a	b	c	d	e
Ratio de financement stable net (NSFR) au 31/03/2022 Niveau de consolidation : Groupe Crédit Agricole (en millions d'euros)	Valeur non pondérée, par maturité résiduelle				Valeur pondérée
	Sans maturité	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE (ASF)					
1 Capital et instruments de fonds propres	123 844	-	0	19 378	143 221
2 Fonds propres	123 844	-	0	19 378	143 221
3 Autres instruments de capital		-	-	-	-
4 Dépôts de détail		604 010	1 353	4 559	570 772
5 Dépôts stables		427 662	89	2 718	409 082
6 Dépôts moins stables		176 348	1 264	1 840	161 690
7 Financement de gros		666 908	61 739	308 415	521 710
8 Dépôts opérationnels		166 911	-	-	83 456
9 Autres financements de gros		499 996	61 739	308 415	438 255
10 Passifs interdépendants		73 450	-	-	-
11 Autres passifs	-	121 931	2 450	51 838	53 063
12 Dérivés passifs NSFR	-				-
13 Autres passifs et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		121 931	2 450	51 838	53 063
14 TOTAL FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE (ASF)					1 288 767
BESOIN DE FINANCEMENT STABLE (RSF)					
15 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					13 903
EU-15a Actifs grevés pour une durée résiduelle d'au moins un an dans un pool de couverture		443	426	53 531	46 240
16 Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles		6 494	-	-	3 247
17 Prêts et titres performants		397 435	89 034	815 156	794 554
18 Opérations de financement sur titres avec des clients financiers garanties par des titres HQLA de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		173 669	6 056	4 560	9 865
19 Opérations de financement sur titres avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		64 051	7 454	25 632	34 699
20 Prêts à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, prêts aux souverains et aux entreprises du secteur public, dont :	-	109 804	51 747	344 899	393 403
21 Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standardisée Bâle 2 pour le risque de crédit	-	1 582	1 510	10 774	8 549
22 Prêts hypothécaires résidentiels, dont :	-	19 320	19 704	416 786	324 999
23 Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standardisée Bâle 2 pour le risque de crédit		16 075	16 408	391 467	300 207
24 Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et non qualifiés comme HQLA, y compris les actions négociées en bourse et les crédits commerciaux enregistrés au bilan		30 591	4 073	23 278	31 589
25 Actifs interdépendants		73 450	-	-	-
26 Autres actifs		129 219	2 219	98 433	149 121
27 Marchandises physiques échangées				-	-
28 Actifs comptabilisés en marge initiale pour les contrats dérivés et contributions aux fonds de défaut des chambres de compensation et contreparties centrales (CCP)		9 567	-	1 151	9 110
29 Dérivés actifs NSFR		1 887			1 887
30 Dérivés passifs NSFR avant déduction de la variation de marge postée		41 857			2 093
31 Autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus		75 908	2 219	97 283	136 031
32 Éléments de hors bilan		61 089	14 891	199 225	16 191
33 TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT STABLE (RSF)					1 023 257
34 RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (NSFR) (%)					125,95 %

		a	b	c	d	e
Ratio de financement stable net (NSFR) au 30/06/2022 Niveau de consolidation : Groupe Crédit Agricole (en millions d'euros)		Valeur non pondérée, par maturité résiduelle				Valeur pondérée
		Sans maturité	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE (ASF)						
1	Capital et instruments de fonds propres	126 634	0	-	19 202	145 836
2	Fonds propres	126 634	0	-	19 202	145 836
3	Autres instruments de capital		-	-	-	-
4	Dépôts de détail		609 203	1 330	4 432	575 718
5	Dépôts stables		436 067	83	2 724	417 067
6	Dépôts moins stables		173 135	1 246	1 708	158 651
7	Financement de gros		671 195	152 531	214 486	469 865
8	Dépôts opérationnels		164 274	-	-	82 137
9	Autres financements de gros		506 920	152 531	214 486	387 728
10	Passifs interdépendants		75 513	-	-	-
11	Autres passifs	3 444	131 183	2 460	42 856	44 086
12	Dérivés passifs NSFR	3 444				-
13	Autres passifs et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		131 183	2 460	42 856	44 086
14	TOTAL FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE (ASF)					1 235 506
BESOIN DE FINANCEMENT STABLE (RSF)						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					16 363
EU-15a	Actifs grevés pour une durée résiduelle d'au moins un an dans un pool de couverture		321	345	52 410	45 115
16	Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles		7 054	-	-	3 527
17	Prêts et titres performants		380 281	99 541	843 492	790 041
18	Opérations de financement sur titres avec des clients financiers garanties par des titres HQLA de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		159 759	11 493	4 442	13 798
19	Opérations de financement sur titres avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		59 099	7 905	27 135	35 774
20	Prêts à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, prêts aux souverains et aux entreprises du secteur public, dont :	-	111 084	53 776	356 820	393 404
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standardisée Bâle 2 pour le risque de crédit	-	2 165	1 612	10 635	8 802
22	Prêts hypothécaires résidentiels, dont :	-	19 928	20 116	427 699	312 961
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standardisée Bâle 2 pour le risque de crédit		16 329	16 604	400 428	286 225
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et non qualifiés comme HQLA, y compris les actions négociées en bourse et les crédits commerciaux enregistrés au bilan		30 412	6 252	27 397	34 105
25	Actifs interdépendants		75 513	-	-	-
26	Autres actifs		147 367	2 880	95 344	149 893
27	Marchandises physiques échangées				-	-
28	Actifs comptabilisés en marge initiale pour les contrats dérivés et contributions aux fonds de défaut des chambres de compensation et contreparties centrales (CCP)		9 877	-	563	8 874
29	Dérivés actifs NSFR		-			-
30	Dérivés passifs NSFR avant déduction de la variation de marge postée		53 679			2 684
31	Autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus		83 811	2 880	94 781	138 335
32	Éléments de hors bilan		63 559	15 918	196 521	16 282
33	TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT STABLE (RSF)					1 021 220
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (NSFR) (%)					120,98 %

		a	b	c	d	e
Ratio de financement stable net (NSFR) au 30/09/2022 Niveau de consolidation : Groupe Crédit Agricole (en millions d'euros)		Valeur non pondérée, par maturité résiduelle				Valeur pondérée
		Sans maturité	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE (ASF)						
1	Capital et instruments de fonds propres	124 956	0	59	18 998	143 983
2	Fonds propres	124 956	0	59	18 998	143 983
3	Autres instruments de capital		-	-	-	-
4	Dépôts de détail		619 120	1 631	4 210	584 862
5	Dépôts stables		439 465	49	2 580	420 118
6	Dépôts moins stables		179 656	1 582	1 629	164 744
7	Financement de gros		707 849	144 394	208 918	459 849
8	Dépôts opérationnels		154 767	-	-	77 383
9	Autres financements de gros		553 083	144 394	208 918	382 465
10	Passifs interdépendants		78 176	-	-	-
11	Autres passifs	747	145 860	1 323	45 320	45 981
12	Dérivés passifs NSFR	747				-
13	Autres passifs et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		145 860	1 323	45 320	45 981
14	TOTAL FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE (ASF)					1 234 674
BESOIN DE FINANCEMENT STABLE (RSF)						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					17 346
EU-15a	Actifs grevés pour une durée résiduelle d'au moins un an dans un pool de couverture		314	506	51 977	44 878
16	Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles		7 708	-	-	3 854
17	Prêts et titres performants		385 095	94 073	861 512	798 992
18	Opérations de financement sur titres avec des clients financiers garanties par des titres HQLA de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		155 703	10 289	5 117	12 712
19	Opérations de financement sur titres avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		63 954	5 247	29 724	37 412
20	Prêts à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, prêts aux souverains et aux entreprises du secteur public, dont :	-	107 275	51 139	363 215	395 271
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standardisée Bâle 2 pour le risque de crédit	-	3 073	1 877	9 776	8 829
22	Prêts hypothécaires résidentiels, dont :	-	19 946	20 471	435 889	318 395
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standardisée Bâle 2 pour le risque de crédit		16 326	16 949	408 190	291 280
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et non qualifiés comme HQLA, y compris les actions négociées en bourse et les crédits commerciaux enregistrés au bilan		38 217	6 927	27 566	35 202
25	Actifs interdépendants		78 176	-	-	-
26	Autres actifs		100 544	2 427	95 607	143 705
27	Marchandises physiques échangées				-	-
28	Actifs comptabilisés en marge initiale pour les contrats dérivés et contributions aux fonds de défaut des chambres de compensation et contreparties centrales (CCP)		4 023	-	546	3 884
29	Dérivés actifs NSFR		-			-
30	Dérivés passifs NSFR avant déduction de la variation de marge postée		7 639			382
31	Autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus		88 881	2 427	95 061	139 439
32	Éléments de hors bilan		75 492	14 375	199 783	17 062
33	TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT STABLE (RSF)					1 025 836
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (NSFR) (%)					120,36 %

		a	b	c	d	e
Ratio de financement stable net (NSFR) au 31/12/2022 Niveau de consolidation : Groupe Crédit Agricole (en millions d'euros)		Valeur non pondérée, par maturité résiduelle				Valeur pondérée
		Sans maturité	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE (ASF)						
1	Capital et instruments de fonds propres	126 780		143	17 844	144 696
2	Fonds propres	126 780		143	17 844	144 696
3	Autres instruments de capital					
4	Dépôts de détail		620 169	2 748	4 130	586 848
5	Dépôts stables		441 800	59	2 316	422 083
6	Dépôts moins stables		178 369	2 688	1 814	164 765
7	Financement de gros		739 660	62 733	206 822	422 207
8	Dépôts opérationnels		169 574			84 787
9	Autres financements de gros		570 086	62 733	206 822	337 420
10	Passifs interdépendants		81 101			
11	Autres passifs	571	129 796	4 086	42 697	44 740
12	Dérivés passifs NSFR	571				
13	Autres passifs et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		129 796	4 086	42 697	44 740
14	TOTAL FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE (ASF)					1 198 492
BESOIN DE FINANCEMENT STABLE (RSF)						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					8 789
EU-15a	Actifs grevés pour une durée résiduelle d'au moins un an dans un pool de couverture		255	418	53 481	46 031
16	Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles		6 672			3 336
17	Prêts et titres performants		382 274	88 163	864 909	794 288
18	Opérations de financement sur titres avec des clients financiers garanties par des titres HQLA de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		160 092	5 003	5 005	10 025
19	Opérations de financement sur titres avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		59 534	5 731	30 394	38 741
20	Prêts à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, prêts aux souverains et aux entreprises du secteur public, dont :		105 912	50 236	364 483	397 008
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standardisée Bâle 2 pour le risque de crédit		1 668	994	11 410	8 747
22	Prêts hypothécaires résidentiels, dont :		19 575	20 063	440 345	316 314
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standardisée Bâle 2 pour le risque de crédit		16 402	17 029	413 002	289 969
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et non qualifiés comme HQLA, y compris les actions négociées en bourse et les crédits commerciaux enregistrés au bilan		37 161	7 129	24 682	32 199
25	Actifs interdépendants		81 101			
26	Autres actifs		94 432	4 609	99 783	146 273
27	Marchandises physiques échangées				-	
28	Actifs comptabilisés en marge initiale pour les contrats dérivés et contributions aux fonds de défaut des chambres de compensation et contreparties centrales (CCP)		3 762		533	3 651
29	Dérivés actifs NSFR		-			
30	Dérivés passifs NSFR avant déduction de la variation de marge postée		6 346			317
31	Autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus		84 324	4 609	99 250	142 304
32	Éléments de hors bilan		72 969	15 078	199 873	17 106
33	TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT STABLE (RSF)					1 015 823
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (NSFR) (%)					117,98 %

Informations qualitatives

Le ratio NSFR du Groupe Crédit Agricole demeure à un niveau confortable sur l'année 2022 (125 % en mars 2022, 118 % en décembre 2022), résultant d'un pilotage prudent et de larges excédents de ressources à moyen-long terme. La baisse observée sur l'exercice est une variation anticipée et maîtrisée, provenant principalement de la perte d'efficacité en NSFR et de la séquence de remboursement des ressources TLTRO.

Le besoin de financement stable provient principalement des crédits clientèle, dont les encours pondérés sont relativement stables.

Le financement stable disponible couvre largement les besoins de financements stables. Il provient principalement de la collecte clientèle

dont les encours pondérés sont en hausse (en ligne avec la hausse observée des ressources clientèle) et des ressources de marché et Banques centrales (T-LTRO inclus), dont les encours pondérés sont en baisse significative mais anticipée et maîtrisée provenant de la perte d'efficacité en NSFR et le remboursement progressif des encours de TLTRO.

Les actifs et passifs interdépendants correspondent à la part des dépôts réglementés (Livret A, LDD et LEP) des clients des réseaux des Caisses régionales, LCL, BforBank et Banque Chalus qui sont redéposés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

3.7 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

Conformément à l'article 448 du Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit "CRR2") modifiant le Règlement (UE) 575/2013, le Groupe Crédit Agricole est assujéti à la publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt.

3.7.1 Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire (référence EU IRRBBA)

a) Définition du risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux du portefeuille bancaire se réfère au risque actuel ou potentiel d'une baisse des fonds propres ou des revenus de la banque résultant de mouvements adverses des taux d'intérêt qui affectent les positions de son portefeuille bancaire.

Le risque de taux se décompose en trois sous-types de risque :

- le **risque directionnel** ou risque d'impasse résultant de la structure des échéances des instruments du portefeuille bancaire et reflétant le risque induit par le calendrier de révision des taux des instruments. L'ampleur du risque d'impasse varie selon que les changements de la structure à terme des taux évoluent constamment le long de la courbe des taux (risque parallèle) ou différemment par période (risque non parallèle) ;
- le **risque de base** reflétant l'impact de variations relatives des taux d'intérêt pour des instruments financiers ayant des maturités similaires et valorisés avec des indices de taux d'intérêt différents ;
- le **risque optionnel** résultant de positions dérivées ou bilanciellées permettant à la banque ou son client de modifier le niveau et le calendrier des flux de trésorerie ; le risque optionnel est scindé en deux catégories : risque optionnel automatique et risque optionnel comportemental.

Il est géré – notamment par la mise en place de couvertures – et fait l'objet d'un encadrement à l'aide de limites.

b) Stratégies de gestion et d'atténuation du risque de taux d'intérêt global

Objectif

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures de la banque contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

Le périmètre du suivi du risque de taux d'intérêt global est constitué des entités dont l'activité est génératrice de risque de taux :

- Caisses régionales (pour le périmètre Groupe Crédit Agricole) ;
- Groupe LCL ;
- Crédit Agricole S.A. ;
- Banques de proximité à l'international notamment Groupe CA Italia ;
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- Groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- CACEIS ;
- Amundi.

Le risque de taux porté par l'activité Assurance fait l'objet d'un suivi au travers d'indicateurs propres à ce métier. Une mesure de l'impact d'un choc de taux instantané sur le niveau des fonds propres Solvabilité 2 est réalisée sur le périmètre de Crédit Agricole Assurances. Cet indicateur est encadré par un seuil d'alerte.

Dispositif de limites et pratiques de couverture

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la banque dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Les limites mises en place au niveau de chaque entité et périmètre permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur l'ensemble des 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 10 ou 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la gestion de son exposition et la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels, sous le contrôle de son Comité actif-passif, dans le respect de ses limites et des normes Groupe.

La Direction du pilotage financier et la Direction des risques Groupe participent aux Comités actif-passif des principales filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Outre les validations du Comité des risques du Groupe, les limites des filiales et des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Des limites revues annuellement approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. encadrent l'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe. Ces limites encadrent le risque de taux, le risque inflation et le risque de base.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Conduite de tests de résistance

Un dispositif interne trimestriel (ICAAP ou *Internal Capital Adequacy Assessment Process*) vise ici à estimer le besoin en capital interne requis au titre du risque de taux que le Groupe Crédit Agricole pourrait connaître. Celui-ci est mesuré selon deux approches : en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel automatique (équivalent delta et équivalent gamma des options de *caps* et de *floors*, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment) ;
- d'une consommation potentielle des limites sur l'exposition en risque de taux.

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. infra).

Le Groupe Crédit Agricole, en tant que l'un des groupes bancaires européens les plus importants, est soumis à des tests de résistance (ou *stress test*) réglementaires pilotés par l'Autorité bancaire européenne. Le risque de taux fait partie des risques soumis à ce type d'exercice réalisé périodiquement.

Rôle de l'audit indépendant

Un système de contrôle à trois niveaux et indépendant est mis en place de façon à s'assurer de la robustesse du dispositif :

- le dispositif de mesure du risque de taux d'intérêt global fait l'objet d'un processus de contrôle permanent ;
- la Direction des risques Groupe émet un avis sur les processus d'encadrement et les nouveaux produits ;
- l'audit interne assure des inspections régulières dans les différents Départements.

Rôle et pratiques du Comité actif-passif

Le Groupe Crédit Agricole gère son exposition sous le contrôle du Comité actif-passif de Crédit Agricole S.A. dans le respect de ses limites et des normes internes.

Le Comité actif-passif est présidé par la Direction générale et comprend plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques :

- il examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- il examine le respect des limites applicables ;
- il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. proposées par le Département de Gestion actif-passif.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

Pratiques de la banque en matière de validation appropriée des modèles

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le respect des principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la

responsabilité du Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

Les modèles de gestion actif-passif des Caisses régionales et de LCL sont élaborés au niveau national par Crédit Agricole S.A. Ils suivent le même circuit de validation au sein de la Caisse régionale et font l'objet d'une information à Crédit Agricole S.A. lorsqu'ils sont adaptés localement.

La pertinence des modèles est contrôlée annuellement, notamment par l'examen de données historiques ou des conditions de marché présentes. Ils font l'objet d'une revue indépendante (dite "second regard") par la fonction risque de Crédit Agricole S.A. pour les modèles nationaux et par celle de la Caisse régionale pour les adaptations locales.

c) Indicateurs de mesure du risque de taux et périodicité de calcul

Le risque de taux d'intérêt global est quantifié à l'aide de mesures statiques et dynamiques.

Approche en valeur économique

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancer dans le futur (selon une vision dite en extinction, dite "statique") les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

Les risques découlant des options automatiques (options de *caps* et de *floors*) sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur sensibilité équivalente. Une part de ces risques peut être couvert par des achats d'options.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (USD, GBP et CHF).

Une sensibilité de la valeur actualisée nette de la valeur économique de la banque restitue de façon synthétique l'impact qu'aurait un choc de taux sur le montant des impasses de taux définies ci-dessus. Cette sensibilité est calculée sur le taux et ainsi que sur l'inflation et sur le risque de base (chocs variables selon l'indice de référence).

Elles font chacune l'objet d'un encadrement sous la forme d'une limite qui ne peut dépasser un pourcentage des fonds propres prudentiels totaux.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment. Les sensibilités de valeur économique sont calculées avec la même fréquence.

Approche en revenu

Une approche en revenu complète cette vision bilancielle avec des simulations de marge nette d'intérêt projetées sur trois années, intégrant des hypothèses de nouvelle production (approche dite "dynamique"). La méthodologie correspond à celle des *stress tests* conduits par l'EBA, à savoir une vision à bilan constant avec un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à maturité.

Ces indicateurs ne font pas l'objet d'un encadrement mais contribuent à l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux.

Cette mesure est effectuée trimestriellement sur les périmètres des principales entités du Groupe et sur base consolidée.

d) Chocs de taux utilisés pour les mesures internes**Indicateurs relatifs à l'approche en valeur économique**

Un choc uniforme de +/- 200 points de base est appliqué pour le calcul de la sensibilité au taux d'intérêt. S'agissant de sensibilité à l'inflation, un choc de +/- 100 points de base est retenu.

Indicateurs relatifs à l'approche en revenu

Les simulations de marge nette d'intérêt projetées sont réalisées selon six scénarios :

- réalisation des taux à terme (scénario central) ;
- chocs de +/- 200 points de base sur les taux d'intérêt ;
- chocs de +/- 50 points de base sur les taux d'intérêt ;
- choc de + 100 points de base sur l'inflation.

ICAAP

Les mesures utilisées pour l'ICAAP sont réalisées en s'appuyant sur un jeu de six scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode ACP (Analyse en composantes principales) et un calibrage cohérent avec celui utilisé pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2 (un intervalle de confiance de 99,9 % et une période d'observation historique de 10 ans).

e) Hypothèses de modélisation et de paramètres utilisées pour les mesures internes

La définition des modèles de gestion actif-passif repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les modélisations portent pour l'essentiel sur les :

- dépôts à vue : l'écoulement modélisé prend en compte la stabilité historiquement observée des encours. Même si les dépôts à vue français ont montré historiquement une grande stabilité, une fraction des encours (notamment ceux constitués après 2015) est réputée plus sensible au taux et une moindre stabilité lui est reconnue ;
- livrets d'épargne : le modèle traduit la dépendance de la rémunération de ces produits aux taux de marché et de l'inflation pour certains ;
- crédits échancés : pour les crédits taux fixe les plus longs (majoritairement les crédits habitat), la modélisation tient compte de la dépendance de l'intensité des remboursements anticipés au niveau des taux d'intérêt. Les remboursements anticipés modélisés sont ainsi mis à jour trimestriellement ;
- fonds propres : le modèle traduit une convention de nature stratégique qui a pour but de stabiliser la marge nette d'intérêt. Il relie la maturité de l'échéancement des fonds propres à la maturité de l'activité commerciale de l'entité.

f) Couverture du risque de taux

Sont développées dans cette partie la couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et la couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*).

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

La protection de la valeur patrimoniale de la banque

Cette première approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt à l'actif et au passif (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe), afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est réalisé au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori. D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart BOR/OIS, la *Credit Valuation Adjustment* (CVA)/*Debit Valuation Adjustment* (DVA) et la *Funding Valuation Adjustment* (FVA).

La protection de la marge d'intérêt

Cette seconde approche suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation de leur taux d'intérêt dans le futur, soit parce qu'ils sont indexés sur les indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro-CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro-CFH). Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échanciers prévisionnels.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie :

— Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)				
Durée restant à courir	< 1 an	1 à 5 ans	≥ 5 ans	Total
Flux de trésorerie des dérivés de couverture	(912)	(1 922)	(552)	(3 386)

g) Principales hypothèses de modélisation et de paramètres pour les mesures réglementaires

Les hypothèses de modélisation et de paramètres utilisées pour les mesures internes présentées au point e. sont également appliquées aux mesures réglementaires, à l'exception des éléments ci-dessous :

- les fonds propres et participations, les autres actifs et autres passifs sont exclus des impasses ;
- la durée moyenne de la collecte non échéancée est plafonnée à cinq ans.

h) Signification des mesures

Les mesures internes montrent que les positions relatives au risque de taux d'intérêt global sont raisonnables au regard du montant des fonds propres dont dispose le Groupe Crédit Agricole.

En effet, la sensibilité de la valeur économique de la banque à une variation des taux d'intérêt et de l'inflation de respectivement 200 points de base et 100 points de base ressort à 2 900 millions d'euros, soit 2,4 % des fonds propres prudentiels totaux.

Les mesures réglementaires figurant dans l'état EU IRRBB1 ci-dessous sont pénalisées par l'exclusion des fonds propres ⁽¹⁾ du Groupe Crédit Agricole, qui constituent une ressource à taux fixe importante.

i) Autres informations pertinentes

Les taux d'intérêt relatifs aux principaux produits de collecte nationaux sont actualisés mensuellement par le Comité taux de Crédit Agricole S.A.

3.7.2 Informations quantitatives sur le risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valeur économique et du produit net d'intérêts à différents scénarios de chocs de taux d'intérêt.

— Risque de taux d'intérêt des activités du portefeuille bancaire (Tableau EU IRRBB1)

Variation de la valeur économique (en milliards d'euros)		31/12/2022	31/12/2021
1	Choc parallèle vers le haut	(10,2)	(10,9)
2	Choc parallèle vers le bas	3,2	1,9
3	Pentification de la courbe	(2,1)	(2,9)
4	Aplatissement de la courbe	0,1	1,1
5	Hausse des taux courts	(2,8)	(1,5)
6	Baisse des taux courts	2,3	1,5

Variation du produit net d'intérêts (en milliards d'euros)		31/12/2022			31/12/2021		
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
1	Choc parallèle vers le haut (+50 pb)	0,7	1,1	1,5	1,0	1,0	1,4
2	Choc parallèle vers le bas (-50 pb)	(0,6)	(1,1)	(1,5)	(0,6)	(1,0)	(1,3)

Les chiffres de sensibilité du produit net d'intérêts ci-dessus sont calculés d'une part avec un coefficient de transmission ⁽²⁾ (ou *pass-through rate*) de 100 %, soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue sans rémunération à leur niveau actuel élevé ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats présentés ci-dessus.

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat et une migration de 25 % des dépôts à vue sans rémunération vers des comptes sur livrets, les sensibilités seraient sur les années 1, 2 et 3 de respectivement 0,5 milliard d'euros, 0,7 milliard d'euros et 1,0 milliard d'euros pour un scénario de choc parallèle haussier, et de respectivement - 0,4 milliard d'euros, - 0,7 milliard d'euros et - 1,0 milliard d'euros pour un scénario de choc parallèle baissier. Ces impacts ne tiennent pas compte des effets retardés des hausses de taux passées.

Par ailleurs, en France, dans le contexte de forte hausse des taux observée en 2022, le pass-through à l'actif a été limité par l'existence du modèle de taux fixes et par le taux de l'usure. En pratique, il était autour de 20% (au lieu de 50%). Au passif, en outre, les taux de

l'épargne réglementée ont augmenté non seulement avec la hausse des taux mais aussi avec l'inflation, et l'ALM de la banque n'est pas en mesure de couvrir intégralement ce risque. Dans ce contexte, la sensibilité des revenus à la hausse des taux constatée a été significativement plus faible en 2022 que le chiffre de sensibilité affiché dans l'A01 2021.

Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul et scénarios de chocs de taux sont définis par l'Autorité bancaire européenne (EBA) dans les "Orientations sur la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent aux activités hors portefeuille de négociation" parues le 19 juillet 2018 (EBA/GL/2018/02).

Valeur économique

Le paragraphe 115 des orientations de l'EBA précise les modalités de calcul de la variation de valeur économique. Celle-ci est déterminée à partir d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans.

(1) Estimée à 7,6 milliards d'euros en valeur actuelle nette dans le scénario à la hausse des taux d'intérêt.

(2) Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

Il est considéré un scénario de choc de taux instantané. Les chocs de taux utilisés sont ceux des principales zones économiques où le Groupe Crédit Agricole est exposé, à savoir la zone euro et la Suisse et les États-Unis.

(en points de base)	EUR	USD	CHF	GBP
Choc parallèle	200	200	100	250
Taux courts	250	300	150	300
Taux longs	100	150	100	150

Les scénarios de pentification et d'aplatissement de la courbe des taux sont des scénarios non uniformes où des chocs de taux variables selon la maturité sont à la fois appliqués sur les taux courts et les taux longs.

Un seuil minimum (ou floor), variable selon les maturités (de - 100 points de base au jour le jour à 0 point de base à 20 ans, conformément à l'article 115(k) des orientations de l'EBA susmentionnées), est appliqué aux taux d'intérêt après prise en compte des scénarios de choc à la baisse.

Produit nets d'intérêts

La variation du produit net d'intérêts est calculée à un horizon d'un an, deux ans et trois ans, en prenant l'hypothèse d'un bilan constant et donc d'un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à

terme. Il est considéré ici un scénario de choc de taux instantané de 50 points de base quelle que soit la devise.

Il est constaté une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique du Groupe Crédit Agricole baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

À l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

3.8 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (EU REMA)

Les éléments requis au titre de la politique de rémunération par le Règlement UE 575/2013 modifié (CRR) sont exposés dans le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel⁽¹⁾. Il convient également de se référer au rapport sur la "politique et les pratiques de rémunération", dont la publication intervient généralement avant la fin avril de l'année en cours.

3.9 INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

3.9.1 Pilier 3 ESG Qualitatif

Partie 1 – Informations qualitatives sur le risque environnemental

1. Stratégie et processus économiques

Point A. Stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques environnementaux, en tenant compte de leur incidence sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement

Pour s'adapter et contenir les effets du changement climatique, l'ensemble de notre modèle de croissance et de progrès doit être questionné en profondeur. Dans ce contexte de mutations, la stratégie du Crédit Agricole se met au service d'une transition climatique juste. En effet, la réalisation des objectifs climatiques ne saurait se séparer d'un engagement sans cesse renouvelé en faveur de la cohésion sociale, en veillant aux acteurs économiques les plus vulnérables, personnes à faibles revenus, petites entreprises qui se trouveraient fragilisées par des donneurs d'ordre trop exigeants.

Sur le plan climatique, le consensus international sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pousse la société à accélérer l'avènement des énergies bas-carbone. Il s'agit, dès à présent, de remplacer nos modes de production et non pas simplement d'ajouter des énergies renouvelables au mix énergétique d'aujourd'hui.

La stratégie environnementale du Groupe concrétise cette volonté à travers six axes principaux :

- accélérer l'avènement des énergies renouvelables :
 - via les financements,
 - via les investissements,
 - via l'épargne de nos clients ;
- rendre la transition climatique accessible à tous, et entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles :
 - des solutions en faveur de l'innovation et de l'accès à l'énergie verte,
 - des solutions en faveur de la mobilité bas carbone,
 - des solutions en faveur du logement et des bâtiments,
 - entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles et à venir ;
- se désengager progressivement des énergies fossiles ;
- *Net Zero Banking Alliance* : préciser nos cibles et engagements sectoriels ;
- agir en faveur de la biodiversité et de la conservation du capital naturel ;
- se fixer des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement.

(1) disponible sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. - <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

Présentation générale de la stratégie climat

De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet "matérialité environnementale" telle que définie par la NFRD – *Non-Financial Reporting Directive*) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

La mise en œuvre de la stratégie climat

- **Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015.** Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes mises en œuvre tout au long de 2020 et 2021 :
 - adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
 - création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.
- **En 2022, la stratégie climat a connu une forte accélération à la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.**
- **En parallèle, des politiques sectorielles explicitent les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans les politiques de financement et d'investissement.** Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents, et notamment en ce qui concerne les droits humains, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité (cf. infra). Le but des politiques sectorielles est ainsi de préciser les principes et règles d'intervention extra-financiers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés.

I. Accélérer l'avènement des énergies renouvelables

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. Aussi, le Crédit Agricole fait le choix de mettre son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus fragiles, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

- a) Soutenir les clients à travers des solutions de financements ;
- b) Soutenir la transition à travers les investissements ;
- c) Offrir aux clients des solutions d'épargne en faveur de la transition.

II. Rendre la transition climatique accessible à tous, et entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles

En tant que banque coopérative et mutualiste, Crédit Agricole aide autant que possible ses clients à organiser et à financer leur propre transition énergétique en s'adressant à tous ses segments de clientèle, depuis les particuliers et les ménages jusqu'aux grandes entreprises ainsi qu'aux professionnels indépendants, aux PME ou aux investisseurs institutionnels. Crédit Agricole est impliqué dans tous les aspects de leur transition énergétique, que ce soit à travers le développement de leur propre accès aux sources d'énergie bas-carbone, de la possibilité d'utiliser des sources de mobilité à faibles émissions de carbone ou encore la proposition d'une aide à la rénovation des bâtiments à usage commercial ou résidentiel :

- a) des solutions en faveur de l'innovation et de l'accès à l'énergie verte ;

- b) des solutions en faveur de la mobilité bas-carbone ;
- c) des solutions en faveur du logement et des bâtiments ;
- d) Crédit Agricole Transitions & Énergies : lancement d'un nouveau métier.

III. Se désengager progressivement des énergies fossiles

À titre d'exemple, depuis plusieurs années, Crédit Agricole S.A. n'a cessé de s'engager en faveur d'un retrait progressif des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde). En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements, notamment des précisions des cibles d'objectifs intermédiaires et de plans d'action de cinq secteurs (pétrole et gaz, électricité, automobile, immobilier commercial et ciment) pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

IV. Net Zero Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels

Adopté par un nombre croissant d'acteurs internationaux, étatiques et privés, à l'approche de la COP26 de novembre 2021, cet objectif dit *Net Zero 2050* représente un jalon décisif sur la trajectoire à suivre au niveau mondial afin que le réchauffement planétaire ne dépasse pas 1,5 °C à l'horizon 2100. Cette trajectoire est celle d'une réduction progressive, mais constante et massive, des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050, année du point d'équilibre entre, d'une part, les gaz à effet de serre émis et, d'autre part, les gaz à effet de serre absorbés par les puits de carbone naturels ou technologiques.

Principes méthodologiques

- En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque. Dans ce cadre, des analyses sont menées pour tenir compte des niveaux d'expertise, de ressources et d'expérience hétérogènes des entités qui le composent au regard de cette ambition climatique, dans une approche veillant à s'assurer de la cohérence méthodologique au niveau Groupe en même temps que de l'opérationnalité de ces trajectoires dans chacun de ses grands métiers (financement, investissement, assurance).
- Dans ce contexte, Crédit Agricole S.A. a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario *Net Zero*.

V. Agir en faveur de la biodiversité et de la conservation du capital naturel

- La nature et la biodiversité : conformément à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB, 1992), Crédit Agricole S.A. reconnaît le rôle central de la conservation de la biodiversité pour l'humanité et l'importance de sa préservation en lien avec le changement climatique. Le Crédit Agricole est conscient que la perte de la nature est entraînée principalement par des activités humaines, telles que l'utilisation non durable des sols, de l'eau, et de l'énergie et le changement climatique.
- Évaluation de l'impact de la perte de nature et biodiversité sur nos activités :
 - Comme pour le changement climatique, les acteurs économiques peuvent être affectés par la perte de biodiversité et la dégradation de la nature, tels que la baisse des rendements agricoles et l'érosion des côtes. Ces événements peuvent aussi avoir des impacts négatifs sur la biodiversité en elle-même, tel que la déforestation et la fragmentation des écosystèmes. Un défi significatif pour les institutions financières est de mesurer les impacts (négatifs ou positifs) et dépendances de ses clients aux services écosystémiques au niveau de leurs portefeuilles de financements et d'investissements.

- En effet, il n'existe pas de métrique unique comme c'est le cas pour le climat avec les émissions de CO₂e pour mesurer les impacts et dépendances sur la nature. Néanmoins, le Crédit Agricole a commencé à explorer et évaluer des outils capables d'agréger plusieurs indicateurs liés à la biodiversité, tels que ceux qui intègrent les cinq pressions contribuant à sa perte de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).
- Intégration de mesures de préservation de la biodiversité dans les politiques de financement et d'investissement : au niveau des portefeuilles de financement et d'investissement, Crédit Agricole S.A. a engagé différentes actions engagées en vue de gérer les risques liés à la biodiversité et de minimiser les impacts négatifs liés à ses activités : la protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeur d'Amundi. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité.
- Soutien à des initiatives collectives pour lutter contre la dégradation de la nature et la perte de biodiversité : dans le cadre de la Stratégie nationale biodiversité 2030 du gouvernement français (SBN), et du *Kunming-Montréal Global Framework for Biodiversity* (GBF), Crédit Agricole S.A. travaille avec des coalitions nationales et internationales pour mieux appréhender les impacts et risques de la dégradation de la nature et la biodiversité, ainsi que pour mieux comprendre les opportunités pour participer à sa préservation, conservation et restauration.
- Lancement de produits verts innovants et projets agissant en faveur de la nature et biodiversité : bien que les métriques, indicateurs et normes communes soient toujours dans une phase naissante pour la biodiversité, Crédit Agricole S.A. agit en sa faveur à travers ses financements, investissements et en soutenant de projets afin de sensibiliser les collaborateurs et clients à ces sujets.

VI. Se fixer des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement

Suite à l'adhésion à la *Net Zero Banking Alliance* en juillet 2021 et conformément aux annonces du Projet Sociétal de contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050, Crédit Agricole S.A. et ses filiales poursuivent leurs efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à leur propre fonctionnement.

- Des objectifs de réduction ambitieux :
 - En accord avec les données scientifiques les plus récentes, Crédit Agricole S.A. a déposé ses trajectoires de diminution auprès de la *Science-Based Target initiative* (SBTi) en octobre 2022. Ces objectifs de diminution s'établissent comme suit :
 - - 50 % d'émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie des bâtiments et de la flotte de véhicules (scopes 1 et 2) entre 2019 et 2030 (cible en absolu) ;
 - - 50 % d'émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels (scope 3 catégorie 6) entre 2019 et 2030 (cible en absolu).
 - Le Groupe Crédit Agricole poursuit son engagement en faveur d'une électricité moins carbonée pour atteindre 100 % d'électricité renouvelable d'ici 2030.
 - Un renforcement des actions pour réduire l'impact environnemental de Crédit Agricole S.A. : sobriété énergétique, exploitation des bâtiments, exploitation des *data centers*, biodiversité sur nos sites, déplacements professionnels, préservation des ressources naturelles.

- Contribution volontaire à la neutralité carbone : en période de transition vers l'objectif *Net Zero* et parallèlement à ses actions de diminution de ses émissions, le Crédit Agricole contribue à la neutralité carbone mondiale par le biais de la compensation d'une partie de ses émissions résiduelles, en finançant des projets environnementaux qui favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou leur séquestration.

Point B. Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives relatives à la définition de la stratégie et des processus économiques

Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental

- **L'identification des principaux risques environnementaux du Groupe Crédit Agricole** au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes est opérée via une méthodologie en plusieurs étapes : formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d'Être du Groupe (étape 1), une démarche normative pour définir un périmètre exhaustif des risques extra-financiers (étape 2), la sélection des principaux risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe (étape 3), ainsi que l'intégration des attentes des parties prenantes (étape 4).
- En ce qui concerne la **sélection des principaux risques**, cette étape a permis de sélectionner des risques significatifs à court, moyen ou long terme pour le Crédit Agricole et plus spécifiquement pour Crédit Agricole S.A. Les risques identifiés sont évalués selon deux critères : leur **sévérité potentielle** et leur **probabilité d'occurrence**. Une dimension de temporalité a également été utilisée pour certains facteurs de risques, dont l'importance aujourd'hui est moindre, mais qui pourraient devenir plus significatifs à l'avenir. L'évaluation a été effectuée à partir de "critères bruts" qui n'intègrent pas les mécanismes d'atténuation des risques au sein du Groupe.
- **Les thématiques extra-financières identifiées, notamment celles environnementales sont analysées selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact des activités de Crédit Agricole S.A. sur son écosystème, d'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers de Crédit Agricole S.A.** Ces travaux ont été menés dans le cadre d'un processus participatif réunissant les Directions RSE, Risques, Conformité, Achats, et RH du Groupe. Ils sont aussi utilisés pour évaluer les risques significatifs directement liés aux activités de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la mise à jour du plan de vigilance.

Évaluation des performances

Pour chaque politique environnementale, il y a un ou plusieurs indicateurs de performance, une unité de mesure de performance annuelle adaptée à chaque indicateur, et une précision sur le périmètre considéré pour établir cette mesure.

À fin 2022, la liste complète des indicateurs de performance environnementale retenus au sein d'entités du Groupe Crédit Agricole est la suivante :

- Financements d'activités vertes ;
- Financement des ENR ;
- Émissions de GES liées à l'ensemble des financements et des investissements (méthodologie SAFE) ;
- Nombre additionnel d'entreprises engagées sur le climat (par rapport à une *baseline* 2021) ;

- Contribuer au financement d'une capacité installée de 14 GW en ENR via les investissements d'ici 2025 ;
- Doubler les financements dans les énergies renouvelables à horizon 2025 ;
- Atteindre une production commerciale pour Unifergie de 2 milliards d'euros à horizon 2025 ;
- Réduction des expositions à l'extraction et la production de Pétrole de 25 % entre 2020 et 2025 (encours de financements) ;
- Réduction des expositions à l'extraction et la production de Pétrole de 25 % entre 2020 et 2025 (variation en %) ;
- Croissance de 60 % de l'exposition aux énergies bas-carbone d'ici 2025 (encours de financements) ;
- Croissance de 60 % de l'exposition aux énergies bas-carbone d'ici 2025 (variation en %) ;
- Encours charbon thermique (Amundi) ;
- Encours charbon thermique (Crédit Agricole CIB) ;
- % de clients accompagnés dans leur transition énergétique ;
- Émissions GES liées aux énergies/m² ;
- Émissions GES liées aux déplacements professionnels/ETP ;
- Diminution de 50 % de l'empreinte carbone de fonctionnement entre 2019 et 2030 : scopes 1 et 2 ;
- Diminution de 50 % de l'empreinte carbone de fonctionnement entre 2019 et 2030 : poste déplacements professionnels ;
- % (PNB cumulé) des entités de Crédit Agricole S.A. ayant engagé la mesure de leurs impacts sur la biodiversité.

Point C. Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxinomie de l'UE

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause, et confiance

- À cet égard, le Livret Engagé Sociétaire, lancé en octobre dernier, permet au client d'investir dans des projets durables et d'être informé des projets soutenus par les Livrets Engagé Sociétaire.
- Au-delà de la stricte application des réglementations sur l'épargne financière, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente, en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode "pass/fail" consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.
- Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

Les questions ESG sont au cœur de la stratégie du pôle Gestion de l'Épargne et Assurances de Crédit Agricole avec des politiques propres à Crédit Agricole Assurances et Amundi

Crédit Agricole Assurances

Intégrer des critères responsables dans sa politique d'investissement

- En tant qu'investisseur institutionnel de premier plan et signataire des PRI (Principes pour l'investissement responsable), le groupe

Crédit Agricole Assurances est soucieux des responsabilités qui lui incombent, vis-à-vis des secteurs et des émetteurs dans lesquels il investit. Il intègre les critères ESG sur l'ensemble de ses classes d'actifs en s'appuyant notamment sur l'expertise d'Amundi et son système d'analyse et son système d'analyse et de notation ESG, qui s'applique aux actions cotées et aux souverains. En 2022, les fonds dédiés actions sont indexés sur les indices ESG. Crédit Agricole Assurances a déployé sa méthodologie de notation interne ESG et a également développé l'engagement actionnarial auprès de ses participations stratégiques avec la participation active de sa Direction des investissements au sein des Conseils d'administration des entreprises dont l'assureur est actionnaire. À fin décembre 2022, les titres cotés (actions et obligations corporate et souverains et assimilés) directement détenus par Crédit Agricole Assurances sont intégralement soumis à un filtre ESG. L'encours correspondant est de 174 milliards d'euros sur un montant global de 272 milliards d'euros d'actifs investis au titre des fonds euros et des fonds propres.

- Crédit Agricole Assurances poursuit sa politique sectorielle spécifique au charbon thermique sur ses portefeuilles d'investissements directs afin d'assurer la sortie du charbon thermique en 2030. Cet engagement porte sur tous les investissements détenus en direct, cotés et non cotés, effectués au titre des fonds euros et fonds propres. Par ailleurs, une politique d'amélioration des performances énergétiques des actifs immobiliers en portefeuille (concrétisée par l'obtention d'un label) a été mise en œuvre. Crédit Agricole Assurances poursuit ses investissements dans les actifs responsables. À fin 2022, Crédit Agricole Assurances détient, en direct, 10 milliards d'euros d'obligations vertes, plus de 1,3 milliard d'euros en social bonds et 2,2 milliards d'euros en sustainable bonds.

Proposer des supports d'épargne ESG aux clients des Caisses régionales et de LCL

- La politique ESG des pôles Gestion de l'Épargne et Assurances du Groupe Crédit Agricole permet de proposer une gamme "Engagée et Responsable" de solutions d'investissement aux clients des Caisses régionales et une gamme "LCL Impact" aux clients de LCL.
- La gamme "Engagée et Responsable" est construite autour de trois axes : Intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans les critères de gestion ; soutien aux entreprises contribuant aux évolutions sociétales et aux transitions agricoles & agroalimentaires ; soutien aux entreprises françaises durables. Constituée d'une vingtaine de solutions de placements responsables, la gamme Engagée et Responsable permet aux clients des Caisses régionales de diversifier leur patrimoine financier, de manière concrète, en soutenant des entreprises vertueuses et/ou engagées dans leur transformation dans des univers de gestion larges.
- Les gammes "LCL Impact Climat" et "LCL Impact Sociétal et Solidaire", quant à elles, proposent aux investisseurs désireux de donner du sens et de l'utilité à leurs placements un choix de solutions d'investissement sélectionnées pour leur soutien à des entreprises contribuant aux défis environnementaux et sociaux et permettant à l'investisseur de positionner au cœur de ses choix d'épargne la planète et la société.
- Enfin, pour les clients souhaitant déléguer la gestion de leur patrimoine, les Caisses régionales et LCL proposent de la gestion sous mandat et/ou de la gestion conseillée prenant en compte les critères ESG.
- Depuis le lancement des fonds ISR (investissement socialement responsable), plusieurs actions ont été menées afin de promouvoir ce type d'investissements à la fois auprès des réseaux de distribution et des clients : animations réseaux lors des temps forts (Semaine du développement durable, Semaine de l'ISR, Semaine de la finance solidaire), communications client sur l'ISR.

Amundi

Amundi, pionnier de l'investissement responsable et signataire des *Principles for Responsible Investment* (PRI) depuis 2006, a placé l'analyse ESG au cœur de sa stratégie de développement. Son objectif premier est d'offrir à ses clients non seulement une performance financière attractive tout en respectant le niveau de risque qu'ils ont choisi, mais aussi une surperformance des critères extra-financiers dans tous ses fonds ouverts gérés activement. Amundi porte une attention toute particulière à deux grands enjeux de durabilité que sont, d'une part, la transition environnementale et la protection des écosystèmes, et, d'autre part, la question de la cohésion sociale. Après avoir confirmé sa position de leader européen de l'investissement responsable fin 2021, Amundi a annoncé amplifier ses engagements en faveur d'une transition environnementale juste au travers de son plan stratégique "Ambitions 2025" annoncé en décembre 2021.

Prioriser les enjeux ESG au plus haut niveau

- Amundi s'est dotée de moyens importants pour déployer sa politique ESG. La Ligne métier Investissement responsable, qui compte 60 experts, définit et met en œuvre la stratégie d'Amundi en matière de finance durable dans toutes ses dimensions, au service des différentes gestions : analyse et notation des entreprises, engagement et vote, intégration des facteurs ESG et conception de solutions d'investissement durable, indicateurs clés de durabilité des portefeuilles, promotion ESG, et participation aux travaux et initiatives de place.
- Au sein de son équipe d'Investissement responsable, plusieurs Comités permettent un suivi cadré et régulier des travaux menés, notamment : le Comité stratégique ESG et Climat définit, valide et pilote la stratégie ESG et climat, ainsi que la politique d'investissement responsable d'Amundi ; le Comité de notation ESG valide les méthodologies de notation ESG, revoit les politiques d'exclusion et les politiques sectorielles et valide leurs règles d'application ; le Comité de vote valide la politique de vote d'Amundi et les approches spécifiques/locales, et joue un rôle de conseil dans les décisions de vote de certaines situations individuelles.
- Amundi a une gouvernance dédiée pour le pilotage de sa stratégie en tant qu'acteur financier responsable et entreprise responsable. Son Conseil d'administration s'appuie principalement sur les travaux du Comité stratégique et RSE.

Définir une politique d'investissement responsable

- L'analyse ESG au cœur du processus d'investissement responsable :
 - Amundi a développé deux principales méthodologies propriétaires de notation ESG dans l'univers des émetteurs cotés, l'une pour les entreprises émettant des instruments et l'autre pour les entités souveraines.
 - Le score ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, par exemple sa capacité à anticiper et gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à ses situations individuelles. Il évalue également la capacité du management de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par les fournisseurs externes d'Amundi et l'équipe de recherche ESG est attentive à l'évolution des pratiques ESG des émetteurs.
 - Dans le cadre de son plan Ambitions 2025, Amundi a annoncé vouloir aller plus loin dans l'intégration d'objectifs extra-financiers dans sa gestion active de portefeuilles, en lien avec l'enjeu climatique. Ainsi, Amundi travaille ainsi à la mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche "Best-in-Class", les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario *Net Zero*. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence.
- Une politique d'engagement active : elle s'exerce à l'occasion des échanges réguliers entre les analystes et les entreprises investies, et à travers des actions individuelles ou collaboratives

d'engagement sur les grands enjeux du développement durable, afin de favoriser des changements concrets vers une économie inclusive, durable et bas carbone. Elle est complétée par une politique détaillant l'exercice des droits de vote.

- La politique de vote complète le dispositif d'engagement : la politique de vote d'Amundi repose sur la conviction que la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, et de bonne gouvernance par les Conseils d'administration est essentielle à la bonne gestion d'une entreprise. Amundi entend pleinement jouer son rôle d'investisseur responsable et se mobilise ainsi sur le soutien aux résolutions portant sur le climat ou sur des enjeux sociaux.

Une politique d'exclusion ciblée

- Le plan d'action d'Amundi vis-à-vis des émetteurs se fonde sur un déploiement de moyens ambitieux sur l'activité d'"engagement". Dans ce contexte, l'usage des politiques d'exclusions n'est jugé pertinent que lorsqu'elles ciblent des activités venant compromettre cette transition alors que des alternatives à l'échelle existent.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi applique une politique d'exclusion ciblée sur l'ensemble de ses portefeuilles. Ces règles sont applicables à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a toute discrétion. Elles sont applicables également aux fonds ESG passifs dans la mesure du possible (à l'exception des indices très concentrés). Elles concernent les émetteurs exposés aux règles d'exclusion et aux seuils fixés dans la politique sectorielle d'Amundi, les émetteurs qui ne se conforment pas aux conventions et/ou cadres internationalement reconnus ou aux réglementations nationales. Cette politique d'exclusion est mise en œuvre au sein des portefeuilles sous réserve de conformité aux lois et réglementations applicables, et sauf demande contraire des clients. Depuis fin 2022, Amundi exclut les entreprises dont l'activité (exploration et extraction) est exposée à plus de 30 % aux hydrocarbures non conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux). C'est l'un des engagements pris dans le cadre du plan "Ambitions 2025".

Point D. Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des risques environnementaux

Intégration des enjeux environnementaux dans l'analyse du risque de contreparties des grandes entreprises

La prise en compte des impacts environnementaux négatifs éventuels liés aux financements des grandes entreprises est basée sur plusieurs piliers :

- **L'application des Principes Équateur pour les financements de projets** : ils constituent un cadre méthodologique utile pour la prise en compte et la prévention des impacts notamment environnementaux dès lors que le financement apparaît lié à la construction d'un actif industriel spécifique (usine, infrastructure de transport, etc.).
- **Les politiques sectorielles RSE** : l'objet des politiques sectorielles est de préciser les règles d'intervention et critères sociaux et environnementaux introduits dans les politiques de financement du Groupe. 14 politiques sectorielles RSE sont aujourd'hui appliquées dont les principaux secteurs concernés sont : l'armement, les centrales thermiques à charbon, le pétrole et le gaz, l'hydraulique, le nucléaire, le pétrole et gaz de schiste, les mines et métaux.
- **Une analyse de la sensibilité notamment environnementale des transactions** : la sensibilité environnementale ou sociale des transactions est appréciée par Crédit Agricole CIB depuis 2009. Ce processus permet d'assurer le respect des critères d'exclusion définis au sein des différentes politiques sectorielles RSE ou d'analyser voire d'anticiper de potentielles controverses auprès des clients

Par ailleurs, **Crédit Agricole CIB s'est doté de deux outils :**

- **un Comité ad hoc d'évaluation des opérations présentant un risque environnemental ou social (CERES)**, émettant une opinion sur les dossiers de financement pouvant présenter un risque de réputation ou de non-alignement avec les politiques sectorielles RSE ;
- **un système de notation des aspects environnementaux et sociaux appliqué à l'ensemble de ses clients Entreprises**. Cette notation complète le système d'appréciation et de gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux transactions selon une échelle sur trois niveaux (avancé, conforme, sensible). Elle est effectuée à minima annuellement et repose notamment sur la conformité aux politiques sectorielles existantes, l'existence d'un risque d'image pour la Banque et le niveau de performance reconnu par les agences extra-financières.

Des initiatives pour aider les clients à réduire leur exposition aux risques environnementaux sont bien sûr prises à tous les niveaux de la banque. À titre d'exemple :

- **Au sein de Crédit Agricole CIB, adoption d'un plan de transition sur le secteur pétrole et gaz** : baisse de 25 % de l'exposition de Crédit Agricole CIB à l'extraction et la production de pétrole d'ici 2025 ; pas de nouveaux financements directs de nouveaux projets d'extraction de pétrole ; exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) ; exclusion des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique ; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scénario *Net Zero 2050*) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation ;
- **Au sein d'Amundi, adoption d'une stratégie climat "Say on Climate"** :
 - Dans le cadre de la politique d'accélération de l'avènement des énergies renouvelables à travers l'épargne, lors de son Assemblée générale 2022, Amundi a soumis sa stratégie climat au vote consultatif de ses actionnaires, devenant ainsi le premier gérant d'actifs à présenter un "Say on Climate". Cette résolution a recueilli 97,7 % de votes favorables. Outre la nécessité d'une approche scientifique et la recherche du progrès social et économique qui garantit l'acceptabilité de la transition énergétique, la stratégie climat d'Amundi est fondée sur la conviction qu'il faut accompagner les entreprises dans leur transition, et limiter les exclusions aux secteurs d'activités très émissifs pour lesquelles des alternatives à l'échelle existent.
 - Amundi estime que les actionnaires doivent être pleinement informés de la manière dont les entreprises entendent contribuer à l'effort collectif de transition énergétique. En tant qu'actionnaire, elle encourage les entreprises dans lesquelles elle investit à soumettre leur stratégie climat à un vote consultatif lors de leur Assemblée générale. Et en tant qu'entreprise cotée, Amundi a estimé qu'il était également de sa responsabilité d'être transparente sur sa propre stratégie climat envers ses actionnaires. C'est dans cet état d'esprit qu'Amundi avait décidé que le dépôt d'une résolution "Say on Climate" à son Assemblée 2022 serait l'un des dix engagements de son plan Ambitions 2025, présenté en décembre 2021.
- **Adoption par Amundi d'un nouvel indicateur de performance extra-financière intitulé "Nombre additionnel d'entreprises engagées sur le climat (par rapport à une *baseline* 2021)"**. Le nombre s'élève à 418 à fin 2022.

Intégration des enjeux environnementaux dans l'analyse du risque de contreparties des PME et ETI

- **Le Groupe à travers l'ensemble de ses filiales décline l'ensemble des offres environnementales et sociales sur l'ensemble de ses segments de clientèles afin que tous les**

acteurs de la vie l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir. Le Crédit Agricole adopte une approche volontariste d'inclusion ESG en particulier dans l'accompagnement des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME en mettant à disposition des solutions adaptées à leur secteur et leur taille. Ceci se décline comme suit :

- un **diagnostic de la performance ESG du client** est effectué par les chargés de clientèle afin de sensibiliser l'entreprise aux problématiques environnementales, sociales et de conformité majeures ;
- cette **première évaluation est basée sur des critères cœur quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des critères sectoriels** ;
- sur la base du diagnostic un portefeuille d'offres est mis à disposition. Celles-ci sont soutenues par un réseau de partenaires nationaux et locaux dans une optique de mise à disposition des expertises filière à l'ensemble du réseau.
- **Depuis 2020, les enjeux ESG ont fait l'objet d'un premier niveau d'intégration dans la relation commerciale avec la clientèle ETI et PME à travers le déploiement d'un questionnaire ESG diffusé à l'ensemble des chargés d'affaires**. Ce projet précurseur dans le monde bancaire, est en cours de déploiement auprès des Caisses régionales, de certaines banques de proximité à l'international.
- **Le hub de la Transition Énergétique une initiative en faveur de la transition énergétique des clients des marchés spécialisés** : le hub Transition Énergétique s'inscrit dans le Projet Sociétal pour accompagner tous les clients des marchés spécialisés dans la transition énergétique. Il s'agit d'un dispositif innovant qui apporte des solutions concrètes, dans un premier temps aux entreprises, puis aux professionnels, aux agriculteurs et collectivités locales :
 - une plateforme digitale informative avec des contenus pédagogiques, utiles et experts, la présentation de la gamme des offres et un espace d'autodiagnostic. Ce dernier permet le rebond commercial avec la rencontre d'un conseiller en transition énergétique, un nouveau métier créé dans les Caisses régionales pour apporter l'expertise au plus près des clients ;
 - un réseau de partenaires techniques, nationaux, régionaux ou locaux sélectionnés par l'équipe experte du hub de Crédit Agricole Leasing & Factoring pour leurs compétences et leur engagement de qualité de services : audit et bilan énergétique, fourniture d'énergie verte, efficacité énergétique, autoconsommation solaire et mobilité apportant une large gamme d'offres aux clients que viennent compléter les solutions de financement du Crédit Agricole (crédit-bail, prêt).

Les sept Caisses régionales (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Pyrénées Gascogne, Languedoc, Alsace Vosges et Centre Loire) et Crédit Agricole Leasing & Factoring expérimentent ce nouveau concept depuis mai 2022.

2. Gouvernance

Point E. Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définies dans le contexte de la gestion des risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents

La gouvernance de Crédit Agricole S.A., qui est à la fois l'organe central du Groupe Crédit Agricole et la société cotée membre de l'indice CAC 40, holding des filiales métiers, permet de concilier l'intérêt des clients avec la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, dans le respect des valeurs mutualistes fondatrices de l'identité du Crédit Agricole.

Elle s'appuie depuis l'origine sur un modèle établissant une séparation claire entre les responsabilités exécutives et les responsabilités non exécutives en matière de contrôle et de surveillance, avec une dissociation des fonctions de Président et de Directeur général de Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration est également Président de la FNCA, et assure à ce titre un rôle de coordination entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, principal actionnaire de Crédit Agricole S.A. La représentation majoritaire des Caisses régionales au sein du Conseil d'administration reflète le socle coopératif du Groupe et permet de garantir un modèle de développement pérenne et équitable pour les entités du Groupe Crédit Agricole, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes : clients, clients-sociétaires, actionnaires, investisseurs, fournisseurs et collaborateurs.

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Au plus haut niveau de l'entreprise, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., société cotée et organe central du Groupe Crédit Agricole, veille à la prise en compte des enjeux et des risques environnementaux dans les orientations stratégiques du Groupe et dans ses activités. Il s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Projet Sociétal. Le Conseil prend en compte les enjeux et risques environnementaux dans ses décisions stratégiques ; il s'appuie pour cela sur les analyses stratégiques ainsi que les politiques de gestion des risques qui lui sont présentées et sur l'examen des cadres de risques soumis à son adoption. Enfin, il rend compte de la stratégie ESG et de la performance extra-financière de l'entreprise à l'Assemblée générale et s'assure de la transparence et du caractère fidèle de cette communication. La Déclaration de performance extra-financière a été transmise au Conseil d'administration préalablement à sa séance du 13 avril 2022, au cours de laquelle il a examiné la Stratégie Climat du Groupe. En 2023, l'examen annuel de la Déclaration de performance extra-financière comprenant la stratégie du Groupe a été fait après analyse du Comité stratégique et de la RSE.

Afin de faciliter l'inclusion des enjeux et des risques environnementaux dans ses décisions, le Conseil a fait le choix de confier l'examen de sa stratégie ESG à un Comité dédié, le Comité stratégique et de la RSE, tout en gardant une approche transversale impliquant, selon les sujets, la plupart de ses Comités spécialisés notamment le Comité des nominations et de la gouvernance, le Comité des risques et le Comité des rémunérations.

- Le **Comité stratégique et de la RSE**, présidé par le Président du Conseil d'administration, examine la stratégie ESG du Groupe et analyse le bilan de l'ensemble des politiques mises en œuvre et des actions conduites au regard de la performance extra-financière du Groupe. Il suit l'élaboration de l'information extra-financière ainsi que l'évolution des notations extra-financières. La composition du Comité s'est élargie avec la nomination par le Conseil, dans sa séance du 9 novembre, de M. Éric Wilson administrateur représentant les salariés, en tant que membre de son Comité stratégique et de la RSE.
- Le **Comité des nominations et de la gouvernance**, veille à ce que la compétence collective du Conseil soit en adéquation avec les enjeux, notamment ESG, du Groupe. Il évalue périodiquement la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil ainsi que les politiques du Conseil pour la sélection des dirigeants dont la nomination relève de ses fonctions.
- Le **Comité des risques** examine la stratégie globale et l'appétit pour le risque de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole, qui intègre les risques sociaux et environnementaux. Il analyse les cadres de risques des entités et des métiers avant d'en proposer l'adoption au Conseil, notamment dans le cadre de risques environnementaux.

- Le **Comité d'audit en réunion conjointe avec le Comité des risques** examine le suivi de l'élaboration de l'information extra-financière ainsi que l'évolution des notations extra-financières.
- Le **Comité des rémunérations** évalue les principes généraux de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des entités de Crédit Agricole S.A. et suit la mise en œuvre de cette politique afin de s'assurer du respect des dispositions réglementaires notamment du principe d'équité. Il veille à la prise en considération des critères ESG du Groupe dans la politique de rémunération.

La gouvernance exécutive

- La performance extra-financière de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales est supervisée par le Comité exécutif qui suit la définition de la stratégie ESG et sa mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du pilotage du Projet de Groupe qui fait l'objet de présentations régulières et d'un reporting trimestriel.
- Crédit Agricole S.A. s'est doté d'une nouvelle organisation adaptée aux ambitions stratégiques et commerciales fixées à moyen terme dans son plan "Ambitions 2025". Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni le 3 août, a nommé deux nouveaux Directeurs généraux délégués, Jérôme Grivet, à compter du 1^{er} septembre 2022, et Olivier Gavalda, à compter du 1^{er} novembre 2022. Ces nominations sont venues compléter la Direction exécutive de Crédit Agricole S.A., désormais constituée de trois Directeurs généraux délégués, dirigeants effectifs, aux côtés du Directeur général :
 - Xavier Musca, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge des Grandes clientèles et Directeur général de Crédit Agricole CIB ;
 - Jérôme Grivet, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge du Pilotage et du Contrôle ;
 - Olivier Gavalda, Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. en charge de la Banque universelle. La supervision du Projet de Groupe est placée directement sous sa responsabilité, avec les trois Directions supports des trois axes majeurs du Projet de Groupe : la Direction Projet Sociétal, la Direction Projet Client et la Direction des ressources humaines Groupe ainsi que la Direction pilotage et impulsion Projet de Groupe.
- Le **déploiement de la stratégie et le pilotage des risques environnementaux dans les métiers sont coordonnés au sein de Comités transverses**, placés sous l'autorité de dirigeants au plus haut niveau du Groupe Crédit Agricole.
 - Le **Comité Groupe Projet Sociétal** présidé par un Président de Caisse régionale est constitué de 12 membres, pour moitié de Directeurs généraux de Crédit Agricole S.A. et, pour l'autre moitié de dirigeants des Caisses régionales. Il veille à la mise en œuvre des engagements sociétaux du Groupe ainsi qu'à la cohérence de sa stratégie ESG. Tenu trimestriellement, il s'assure notamment de la mise en œuvre de la stratégie climat du Groupe en s'appuyant sur les travaux conduits par plusieurs Comités spécialisés dont le Comité scientifique et le Comité sponsor *Net Zero*.
 - Le **Comité des risques Groupe Crédit Agricole (CRG)** présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. définit la politique du Groupe en matière de risques et détermine les limites globales du Groupe. Il évalue les enjeux et suit de manière transverse les principaux risques du Groupe. Il examine et valide le cadre de risques de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers (cadres de risques des filiales ou par secteur d'activité, zone géographique, thématique). Dans ce cadre, le cadre de risques environnementaux, construit par la Direction du Projet Sociétal et la Direction des risques avec la collaboration des entités du Groupe, lui est présenté de façon annuelle. Ce cadre de risque et l'avis risque associé déterminent la feuille de route en matière de risques environnementaux pour l'année à venir.

■ La Direction du Projet Sociétal (DPS) de Crédit Agricole S.A.

- Elle identifie les grands enjeux sociétaux pour le Groupe, initie et coordonne la mise en œuvre de la stratégie ESG et anime la mise en place du Projet Sociétal auprès des acteurs RSE dans le Groupe. Afin de poursuivre le renforcement des moyens humains consacrés au développement de la stratégie ESG et au suivi de la performance extra-financière de Crédit Agricole S.A., l'effectif de la DPS a été porté de neuf à quinze personnes (après un passage de quatre à neuf experts en 2020). Cette forte croissance des effectifs s'accompagne d'une réorganisation de la Direction, structurée autour de quatre natures d'activités : constitution du cadre méthodologique (politiques sectorielles, normes) et veille réglementaire, expertise ESG, appui aux métiers dans le déploiement de la stratégie ESG, production et analyse de l'information extra-financière. La diffusion de la stratégie ESG est également assurée au sein des filiales grâce à un réseau de collaborateurs travaillant sur ces sujets.
- **Gouvernance du Projet Sociétal et de la stratégie ESG** : la gouvernance de la stratégie ESG inclut une attention toute particulière à la transition juste. Le Groupe a mis en place une gouvernance dédiée avec pour mission spécifique de veiller à la mise en œuvre de cette transition juste :
 - Le **Comité Groupe Projet Sociétal du Crédit Agricole** qui veille à la mise en œuvre du Projet Sociétal au niveau du Groupe Crédit Agricole, en est le Comité faîtière. En 2022, les travaux du Comité Groupe Projet Sociétal ont été consacrés au suivi du Projet Sociétal à travers ses 24 projets structurés autour de ses trois priorités (la transition climatique, la cohésion sociale et les transitions agricoles). Dans le cadre de ses travaux, le Comité a examiné les indicateurs de pilotage définis pour permettre ce suivi, le projet de définition des trajectoires *Net Zero* du Groupe, ou encore des problématiques liées à la biodiversité ou à la question de l'emploi dans la transition bas-carbone ;
 - Le **Comité sponsor Net Zero** a été créé en 2022 afin d'être l'instance de pilotage des travaux de définition des trajectoires *Net Zero*. Il est composé des DG des principales filiales du Groupe avec des représentants des **Caisses régionales** et de Crédit Agricole S.A. En 2022, le Comité s'est réuni à 10 reprises afin de décider des grandes orientations et de leurs implications sur les métiers, de valider les engagements publics et réaliser les arbitrages nécessaires ;
 - Le **Comité scientifique** est une instance pluridisciplinaire composée de 10 membres externes, experts reconnus des questions climatiques et environnementales (partenaires académiques ou personnes physiques), se réunissant sur une base trimestrielle.

Point F. Intégration par l'organe de direction des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans la structure organisationnelle, tant au sein des lignes d'activité que des fonctions de contrôle interne de l'établissement

Gouvernance dans sa fonction de supervision

- Voir description au point E ci-dessus. Les facteurs de risques environnementaux, incluant les effets à différents horizons de temps sont pris en compte par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de sa fonction de supervision et de définition de la stratégie, qui examine notamment, après avis du Comité des risques :
 - l'ensemble des risques dont les effets du risque climatique sur les portefeuilles ;
 - les résultats du *stress test* climat BCE 2022, la mission sur les risques Climat réalisée sur site par la BCE et les résultats de sa revue thématique sur l'application du Guide Climat/environnement de la BCE qu'elle a publié en novembre 2020 ;
 - les impacts des scénarios de stress énergétiques demandés par la BCE.

- Le Conseil détermine également les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale, sur proposition de la Direction générale. Cette stratégie est adoptée après examen par le Comité stratégique et de la RSE. Il examine également sa mise en œuvre avec un plan d'action et les différents horizons de temps (court, moyen et long terme) dans lesquels ces actions seront menées et est informé annuellement des résultats obtenus.
- En matière climatique plus particulièrement il examine annuellement les résultats obtenus sur les objectifs précis définis selon différents horizons de temps (court, moyen et long terme) et adapte, le cas échéant, le plan d'action et les objectifs. Cette politique climatique et les principales actions engagées sont enfin présentées à l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. au moins tous les trois ans, ou en cas de modification significative de la stratégie.

Gouvernance exécutive

- Par ailleurs, le **Comité des risques Groupe (CRG) du Crédit Agricole examine et valide les cadres de risque de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers** (cadres de risque des filiales ou par secteur d'activité, zone géographique, thématique). Dans ce cadre, le cadre de risques environnementaux, construit par la Direction des risques avec la collaboration de la Direction du Projet Sociétal et des entités du Groupe, lui est présenté de façon annuelle. Ce cadre de risque détermine la feuille de route en matière de risques environnementaux pour l'année à venir.
- La **Direction du Projet Sociétal (DPS) de Crédit Agricole S.A.** initie et coordonne la mise en œuvre de la stratégie ESG et anime la mise en place du Projet Sociétal auprès des acteurs RSE dans le Groupe. Elle s'est structurée autour de quatre natures d'activités : constitution du cadre méthodologique (politiques sectorielles, normes) et veille réglementaire, expertise ESG, appui aux métiers dans le déploiement de la stratégie ESG, production et analyse de l'information extra-financière.

Point G. Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des Comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Après intervention des Comités de la gouvernance exécutive. Afin de prendre la mesure des facteurs et des risques environnementaux et d'assurer au mieux leur gestion, sont examinés par le Conseil d'administration, notamment :

1. Après analyse par le Comité des risques :

- les résultats du *stress test* climat BCE 2022, la mission sur les risques Climat réalisée sur site par la BCE et les résultats de sa revue thématique sur l'application du Guide Climat/environnement de la BCE qu'elle a publié en novembre 2020 ;
- les impacts des scénarios de stress énergétiques demandés par la BCE ;
- la gestion du portefeuille titres de Crédit Agricole S.A. ;
- le Rapport annuel de contrôle interne et l'information semestrielle sur le contrôle interne, établis sous la coordination de la Direction des risques Groupe ;
- tout courrier adressé à la Société par les régulateurs mentionnant l'obligation d'information du Conseil ainsi que les actions mises en œuvre pour répondre aux observations formulées par ceux-ci ;
- l'actualisation du plan d'audit et le Plan d'audit pour 2023 de l'Inspection générale ;
- l'approbation des cadres de risques encadrant la prise de risque dans les grands domaines d'activité du Groupe.

2. Après analyse par le Comité stratégique et de la RSE :

- le suivi des travaux engagés sur les volets social et environnemental du Plan stratégique moyen terme ainsi que la mise en place du nouveau Plan stratégique à moyen terme Ambitions 2025 ;
- le workshop climat présentant aux investisseurs la doctrine du Groupe et ses priorités ;
- le rapport intégré et la performance 2022 en matière de responsabilité sociétale et environnementale de l'Entreprise ainsi que l'actualisation du Plan de vigilance.

3. Après analyse par le Comité des rémunérations :

La rémunération fixe, la rémunération variable personnelle annuelle et les modalités et critères de détermination de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux (Président, Directeur général et Directeur général délégué), tenant compte des dispositions réglementaires mais aussi des nouveaux critères de performance RSE qui seront présentés à l'Assemblée générale dans le cadre du vote ex ante des rémunérations des dirigeants.

4. Après analyse par le Comité des nominations et de la gouvernance :

- les résultats de l'autoévaluation du fonctionnement du Conseil et des compétences individuelles et collectives du Conseil et les pistes d'évolution pour améliorer la gouvernance, en ce compris les compétences en matière environnementale ;
- le programme de formation du Conseil pour 2023, en ce compris une formation sur les risques ESG et particulièrement climatique (standard de reporting EFRAG, les méthodologies *Net Zero Benchmark* des politiques Climat des banques).

En amont de l'Assemblée générale du 17 mai 2023, le Conseil a tenu un séminaire le 14 mars 2023 dédié uniquement à la question climatique en étudiant notamment :

- la stratégie climatique du Groupe Crédit Agricole ;
- les attentes et critiques des ONG et des Fonds ;
- les résultats des missions conduites en 2022 et attentes exprimées par les superviseurs sur ces sujets ;
- les reportings de gouvernance sur les sujets climatiques ;
- la Déclaration de performance extra-financière contenant notamment la stratégie climat.

La gouvernance exécutive

- **Le Comité des risques Groupe (CRG)** du Crédit Agricole examine et valide les cadres de risques de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers. Dans ce cadre, le cadre de risques environnementaux, construit par la Direction du Projet Sociétal et la Direction des risques avec la collaboration des entités du Groupe, lui est présenté de façon annuelle.
- **Le Comité Groupe Projet Sociétal du Crédit Agricole** veille à la mise en œuvre du Projet Sociétal au niveau du Groupe Crédit Agricole, en est le Comité faîtière. En 2022, les travaux du Comité Groupe Projet Sociétal ont été consacrés au suivi du Projet Sociétal à travers ses 24 projets structurés autour de ses trois priorités (la transition climatique, la cohésion sociale et les transitions agricoles). Dans le cadre de ses travaux, **le Comité examine les indicateurs de pilotage définis pour permettre d'opérer un suivi**, le projet de définition des trajectoires *Net Zero* du Groupe, ou encore des problématiques liées à la biodiversité ou à la question de l'emploi dans la transition bas-carbone.

Point H. Chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental et fréquence des rapports

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine annuellement notamment :

- l'élaboration de l'information extra-financière, y compris celle relative aux risques environnementaux après avis du Comité d'audit ;
- le plan de vigilance, après avis du Comité stratégique et de la RSE, qui remonte ainsi au Conseil notamment la stratégie climat du Groupe et les actions menées dans ce cadre ;
- la Déclaration de performance extra-financière (DPEF), comprenant la stratégie climat du Groupe, après examen du Comité stratégique et de la RSE.

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine trimestriellement notamment l'ensemble des risques, y compris les risques environnementaux. Le Comité des risques du Conseil d'administration, en dehors de l'examen sur des thématiques spécifiques lorsque nécessaire, fait une revue trimestrielle de l'ensemble des risques, y compris les risques environnementaux sur présentation de la Direction des risques. Ces informations et rapports sont ensuite transmis au Conseil.

Pour plus de détails concernant les rapports et informations revus par le Conseil, voir notamment les descriptions aux points E et G ci-dessus.

La gouvernance exécutive

- La performance extra-financière de Crédit Agricole S.A. est supervisée par le **Comité exécutif** qui suit la définition de la stratégie ESG et sa mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du **pilotage du Projet de Groupe qui fait l'objet de présentations régulières et d'un reporting trimestriel**.
- Par ailleurs, dans le cadre de ses travaux, **le Comité Groupe Projet Sociétal du Crédit Agricole examine les indicateurs de pilotage du risque environnemental** définis pour permettre le suivi du projet de définition des trajectoires *Net Zero* du Groupe, ou encore des problématiques liées à la biodiversité.
- Enfin, **les indicateurs sur le risque climatique présentés dans le cadre de l'appétit aux risques sont communiqués à la gouvernance**. Ils peuvent faire l'objet d'une alerte selon les seuils et limites définis.

Point I. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques environnementaux

Contribution de la performance ESG à la rémunération des mandataires sociaux exécutifs

- Alignée sur l'intérêt social de l'entreprise, la politique de rétribution des dirigeants mandataires sociaux exécutifs prend en compte les dimensions de performance durable au-delà des seuls résultats économiques à court terme. Ainsi, l'attribution de la rémunération variable annuelle des mandataires sociaux exécutifs est soumise à des critères non-économiques comprenant des critères liés à la performance ESG.
- Au titre de 2023, au sein de Crédit Agricole S.A., le poids des critères non économiques ESG dans la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux a été harmonisé pour tous (Directeur général et Directeurs généraux délégués) et porté à 20 %. Le poids des critères liés à la RSE Sociétale est de 10 % ; celui des critères liés à la RSE Environnementale est de 10 %.

La gouvernance dans sa fonction de supervision

La rémunération des mandataires sociaux exécutifs est approuvée tout d'abord en Comité des rémunérations avant d'être approuvée en Conseil d'administration organe compétent pour décider de leur rémunération. Au cours d'une année d'adoption d'un nouveau Plan stratégique à moyen terme, les travaux du Comité ont plus particulièrement porté sur l'intégration dans les critères de performance des Dirigeants mandataires sociaux d'indicateurs en lien avec les engagements ESG du Groupe, en particulier dans les domaines sociétaux, environnementaux et climatique. Le Comité s'est assigné comme objectif de porter de 16 à 20 % la part de ces critères dans la rémunération variable annuelle des dirigeants. Le Comité a finalisé ses travaux présentés le 8 février 2023 au Conseil d'administration de crédit Agricole S.A. qui les a approuvés pour une intégration dans la Politique de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2023 qui sera soumise ex ante à l'Assemblée générale du 17 mai 2023.

3. Gestion des risques

Point J. Intégration des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans le cadre de tolérance des risques

Un recensement des principaux facteurs de risque a été effectué afin d'évaluer leur matérialité dans les grandes catégories de risques existantes, et de la mettre en perspective par rapport aux expositions de la banque par des analyses quantitatives. Les travaux scientifiques disponibles à date complètent de façon qualitative cette analyse de matérialité.

Le Groupe retient alors les principaux facteurs de risques suivants et leurs horizons de survenance :

- les risques physiques liés au dérèglement climatique sont potentiellement encourus sur du court terme pour les risques aigus, et moyen/long terme pour les risques chroniques ;
- les risques de transition liés au dérèglement climatique sont encourus sur du court/moyen et long terme.

Cette cartographie permet d'appréhender les risques environnementaux dans les cadres de risque des métiers et entités du Groupe présentés pour approbation en Comité des risques Groupe Crédit Agricole.

Point K. Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion des risques environnementaux

Le Groupe s'appuie sur :

- les définitions à date des risques environnementaux prises par les régulateurs ou les superviseurs, ainsi que les leviers de transmission retenus dans les grandes classes de risques ;
- les normes telles que la Taxonomie européenne permettant de qualifier certains types d'actifs ;
- les standards ou principes de place, comme les *Green Bonds Principles*.

En outre, le Groupe Crédit Agricole participe à des initiatives ou a rejoint des alliances/coalitions assorties d'engagements d'approches méthodologiques ou permettant de contribuer à élaborer des standards de place, notamment la *Net Zero Banking Alliance* pour les activités de crédit, la *Net Zero Asset Managers Initiative* pour la gestion d'actifs, ainsi que les *Net Zero Asset Owner Alliance* et *Net Zero Insurance*

Alliance pour les activités d'assurance. Les approches méthodologiques retenues dans le cadre des engagements afférents à ces alliances sont précisées au fil de l'eau, notamment les scénarios climatiques retenus (émanant principalement de ceux de l'AIE).

Point L. Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents

Les risques liés à l'environnement sont identifiés et analysés dans le cadre du processus global d'identification des risques du Groupe, et viennent alimenter une matrice de matérialité.

Ils sont considérés comme des facteurs de risques influençant les principaux risques de la Banque (crédit, marché, etc.), i.e. résultant des expositions à des contreparties qui peuvent être affectées par des aléas de nature environnementale.

Ils sont évalués et hiérarchisés à travers le suivi de différents indicateurs et la réalisation d'études d'impact sur des portefeuilles selon différents scénarios, à l'image des exercices de *stress tests* menés fin 2020 avec l'ACPR ou conduits en 2022 par la BCE. Une cartographie des vulnérabilités au risque de transition a également été construite afin de répartir les expositions sectorielles du Groupe selon le niveau de sensibilité au risque de transition établi par la BCE.

Par ailleurs, le dispositif de gestion des risques environnementaux fait l'objet d'évolutions au sein du Groupe Crédit Agricole afin de déployer les actions convenues en réponse au Guide BCE relatif à la gestion des risques climatiques et environnementaux. Les 13 attentes sont traitées dans des sous-projets faisant l'objet d'un suivi présenté à la gouvernance exécutive et non exécutive, ainsi que de travaux de revue du superviseur (revue thématique, mission d'inspection sur site). Les conclusions de ces travaux sont intégrées dans le dialogue prudentiel, dans le volet P2R du SREP (tout comme les tests de résistance climatique). Certaines attentes sont en lien avec d'autres exigences réglementaires, comme les lignes directrices de l'Autorité des banques européennes (ABE) relatives à l'octroi de crédit (volet ESG). Les autres évolutions réglementaires concernent essentiellement le reporting (ratio d'actifs verts, Pilier 3 ESG), l'ABE n'ayant pas émis de préconisations sur les potentiels impacts en Pilier I des risques environnementaux et sociaux.

Les politiques sectorielles RSE encadrent les activités et définissent les périmètres d'exclusion, notamment sur le périmètre de Crédit Agricole CIB. La Direction des risques Groupe émet un avis sur ces politiques, de même que sur les cadres de risques sectoriels.

Enfin, la stratégie du Groupe, qui consiste en la réallocation progressive des portefeuilles de financement, d'investissement et des actifs gérés au profit de la transition énergétique, est destinée à diminuer le risque brut à terme et à permettre au Groupe d'améliorer son niveau de résilience.

Point M. Activités, engagements et expositions contribuant à atténuer les risques environnementaux

Le Groupe Crédit Agricole s'est donné pour objectif de participer à l'atteinte de la neutralité carbone conformément à ses adhésions aux alliances *Net Zero* en 2021 et 2022, couvrant des portefeuilles de financements, d'investissements et les activités assurantielles (cf. paragraphe K).

Point N. Mise en œuvre d'outils d'identification, de mesure et de gestion des risques environnementaux

La gestion des risques environnementaux repose d'abord sur les politiques d'engagement permettant d'orienter les transactions selon la stratégie du Groupe. À ce titre, des politiques sectorielles RSE définissent, pour les entités les plus exposées, les orientations devant être prises et les exclusions définies pour respecter les engagements Groupe. Des analyses de transactions sensibles aux risques environnementaux sont également menées lors de la phase d'origine.

S'agissant du stock de transactions, l'identification des risques environnementaux est réalisée de façon centralisée à travers des outils Groupe, mais également au sein de chaque filiale. Elle repose sur l'analyse des bases recensant les transactions permettant de croiser les engagements du Groupe avec des matrices de vulnérabilités, tant sur les axes risques de transition (sensibilités géo-sectorielles) que risques physiques (analyses par périls). Les analyses de risque physique reposent largement sur des bases de données externes présentant, par coordonnées géographiques, des aléas et leurs fréquence, intensité...

Ces mesures, complétées d'analyses qualitatives, nourrissent le cadre d'appétit au risque permettant d'informer la gouvernance de la situation des risques.

Point O. Résultats et conclusions tirées de la mise en œuvre des outils et incidence estimée du risque environnemental sur le profil de risque de fonds propres et de liquidité

Les analyses qualitatives et quantitatives menées jusqu'à présent n'ont pas fait ressortir d'impacts dans le capital. Les exercices menés par le superviseur en 2022 ont par ailleurs confirmé cette évaluation, à la fois à travers les *stress tests* climatiques (portant sur un périmètre circonscrit mais représentatif), et les actions menées pour converger vers les attentes exprimées dans le guide BCE relatif à la gestion des risques climatiques et environnementaux.

Ces analyses ne montrent pas par ailleurs d'impacts matériels à travers les risques de marché et de liquidité.

Point P. Disponibilité, qualité et exactitude des données, et efforts visant à améliorer ces aspects

Comme indiqué dans la Déclaration de performance extra-financière, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

La collecte de nouvelles données s'organise avec une exigence de qualité cohérente avec les nouveaux usages, qu'ils soient réglementaires (reportings) ou de suivi et pilotage du risque. Des proxys sont déployés afin de compléter ou améliorer la qualité de séries historiques de données extra-financières non utilisées jusqu'alors.

Par ailleurs, les méthodologies, la qualité des données et les scénarios de référence étant en constante évolution, les chiffres peuvent évoluer au fil du temps.

Point Q. Description des limites fixées aux risques environnementaux (en tant que vecteurs de risques prudentiels) et déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement

Le Groupe a défini et formalisé des critères d'exclusion dans ses politiques sectorielles RSE, complétées d'analyses renforcées sur certaines transactions sensibles, avec une gouvernance associée.

Par exemple, Crédit Agricole CIB s'est doté de deux outils complémentaires :

- un Comité ad hoc d'évaluation des opérations présentant un risque environnemental ou social (CERES), émettant une opinion sur les dossiers de financement pouvant présenter un risque de réputation ou de non-alignement avec les politiques sectorielles RSE. Il est présidé par le responsable de la fonction Conformité tandis que le secrétariat est assuré par le Département ESR (*Environmental and Social Risks*), rattaché à la Direction des risques. Les autres membres permanents sont le Département des Risques sectoriels et individuels corporates de la Direction des risques et les responsables des Lignes métiers concernés de Crédit Agricole CIB. Les membres invités sont la Direction juridique (si le dossier nécessite un avis sur les aspects juridiques) ainsi que la Direction du Projet Sociétal et les Études économiques Groupe ;
- depuis 2013, Crédit Agricole CIB utilise un système de notation des aspects environnementaux et sociaux appliqué à l'ensemble de ses clients Entreprises. Elle est effectuée a minima annuellement et repose notamment sur la conformité aux politiques sectorielles existantes, l'existence d'un risque d'image pour la Banque et le niveau de performance reconnu par les agences extra-financières. Cette notation complète le système d'appréciation et de gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux transactions selon une échelle sur trois niveaux (avancé, conforme, sensible). Les dossiers sensibles font l'objet d'un avis du Département ESR, et d'un passage en Comité CERES.

S'agissant des investissements, les émetteurs les moins bien notés selon des critères extra-financiers sont soit exclus des investissements, soit limités.

Amundi a ainsi développé deux principales méthodologies propriétaires de notation ESG dans l'univers des émetteurs cotés, l'une pour les entreprises émettant des instruments et l'autre pour les entités souveraines. L'approche d'Amundi se fonde sur des textes de portée universelle, comme le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise, l'Organisation internationale du travail (OIT), etc. Le score ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, par exemple sa capacité à anticiper et gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à ses situations individuelles. Le score ESG évalue également la capacité du management de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité :

- l'analyse ESG des entreprises est fondée sur une approche *Best-in-Class* : elle consiste à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur pour distinguer les meilleures et les moins bonnes pratiques sectorielles ;
- la méthodologie pour évaluer la performance ESG des émetteurs souverains s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

Le Groupe a enfin communiqué des engagements afférents aux alliances *Net Zero*, qui feront l'objet d'un suivi et pilotage par la gouvernance exécutive, par l'intermédiaire notamment du Comité sponsor *Net Zero*, créé en 2022. Il est l'instance de pilotage des travaux de définition des trajectoires *Net Zero* et est composé des directeurs généraux des principales filiales du Groupe avec des représentants des Caisses régionales et de Crédit Agricole S.A.

Point R. Description du lien (canaux de transmission) entre les risques environnementaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques

Les risques environnementaux peuvent impacter toutes les grandes catégories de risque existantes, avec cependant une probabilité d'occurrences et/ou d'impacts les plus élevés à travers les risques de crédit et risques opérationnels (risque de réputation). Les risques environnementaux peuvent ainsi se transmettre :

- dans les risques de crédit, notamment par des impacts sur les revenus, coûts et actifs des clients particuliers du Groupe :

dépréciation des actifs financés ou en sûretés, perturbation des activités du territoire, tension inflationniste ;

- dans les risques financiers, via, par exemple, des difficultés de levées de liquidités du Groupe en raison d'informations négatives (*greenwashing*), ou via de brusque réévaluation et/ou de volatilité de la valorisation des instruments financiers détenus par le Groupe ;
- dans les risques opérationnels, comme les non-respects de nos engagements publics (risque de réputation), ou les non-respects des devoirs de conseil et de vigilance du Groupe (ex. : financement en zone inondable), mais également sur des dommages matériels sur les actifs du Groupe, perturbation de ses activités (y compris sur les systèmes d'information) ;
- dans d'autres risques, comme le risque assurantiel avec des hausses significatives des dommages matériels et/ou des problèmes de santé pour nos clients (dégradation des ratios Sinistres/Prime).

Partie 2 – Informations qualitatives sur le risque social

1. Stratégie et processus économiques

Point A. Ajustement de la stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques sociaux, en tenant compte de l'incidence du risque social sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement

Présentation générale de la stratégie sociale

L'ambition du Groupe est de savoir répondre à l'ensemble des préoccupations financières de tous ses clients, du plus fragile au plus fortuné. En conséquence, Crédit Agricole à travers l'ensemble de ses filiales décline l'ensemble des offres environnementales et sociales sur l'ensemble de ses segments de clientèles afin que tous les acteurs de l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité trouve son expression dans la stratégie sociale adoptée par le Groupe :

1. proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client à travers des produits accessibles aux plus modestes (offres EKO et LCL Essentiel), un engagement renouvelé en faveur des jeunes et des populations fragiles ainsi qu'une politique de prévention des assurés ;
2. contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales via l'arrangement d'obligations sociales (*social bonds*) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal ;
3. être un employeur responsable œuvrant à l'attractivité du Groupe, fidélisant ses collaborateurs et garantissant un cadre de travail décent. Le Groupe Crédit Agricole se préoccupe particulièrement de la sécurité de ses collaborateurs, après deux années marquées par les vagues successives de Covid-19, et le contexte actuel, encore inimaginable il y a peu, de la guerre en Ukraine, touchant très durement les collaborateurs de Crédit Agricole Ukraine et leurs familles.

Utilité et universalité

Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

Le Groupe Crédit Agricole souhaite servir l'ensemble de ses clients et accompagner ses clients en situation de fragilité financière. Dans ce cadre, il a pour objectif de faciliter l'accessibilité des produits et

services financiers (lisibilité de l'offre, tarification adaptée, condition de vente).

- L'accès de tous à nos offres et services : la nouvelle gamme de banque au quotidien, Ma Banque au Quotidien, est commercialisée par l'ensemble des Caisses régionales depuis 2022. Cette gamme, composée de cinq offres (Eko, Globe-Trotter, Essentiel, Premium, Prestige), est adaptée à l'ensemble des besoins avec des formules à la carte pour ne payer que ce dont il a besoin. Par ailleurs, en ce qui concerne la prévention pour les assurés, elle s'inscrit pleinement dans une approche complète d'appréhension des risques et d'accompagnement des clients particuliers, professionnels, agriculteurs ou entreprises. Elle a pour finalité de préserver tant leur patrimoine personnel que de sécuriser leur outil de travail (ou leur activité). Les grands principes d'action reposent sur la prévention pour éviter le risque, la protection pour le réduire et en minimiser l'impact, l'assurance pour en indemniser les conséquences.
- Un engagement renouvelé en faveur des jeunes : le Crédit Agricole s'engage auprès des jeunes en proposant un accompagnement pour faciliter l'accès à la formation et à l'emploi de tous les jeunes grâce à une réponse complète, du bancaire à l'extra-bancaire, permettant aux jeunes d'accomplir leurs projets selon leurs aspirations. Pour cela, tout un écosystème de services et d'offres est mis à la disposition des jeunes, sur différents canaux. Pour compléter son offre de solutions à destination des jeunes, le Groupe Crédit Agricole déploie sur fin 2022 une offre assurance habitation dédiée pour les jeunes locataires.
- Le soutien aux populations fragiles et lutte contre le surendettement : par exemple, Crédit Agricole Consumer Finance, en tant qu'acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, s'engage depuis plusieurs années à accompagner les populations fragilisées dans l'ensemble des pays dans lesquelles il est implanté (univers dédié à la gestion du budget, Agence d'Accompagnement Client...). Au sein de LCL, la détection des situations susceptibles de traduire une fragilité financière avérée ou potentielle donne lieu à l'envoi d'un courrier proposant et décrivant les avantages de l'offre "LCL Initial", un ensemble de services bancaires visant à une meilleure gestion du compte. Les Caisses régionales du Crédit Agricole renforcent leur dispositif de détection précoce d'une potentielle fragilité financière de leurs clients, afin de permettre aux conseillers d'intervenir en amont avec une analyse de la situation financière et une proposition d'accompagnement adaptés à leur situation.
- Faciliter l'accès aux soins et au bien vieillir : l'ambition de Crédit Agricole est aujourd'hui de devenir une banque référente dans le domaine de la santé, avec une filière santé comme solution pour accompagner un écosystème santé autour de trois thématiques : prévention, soin, suivi.

Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- Logement social : en novembre 2022, Crédit Agricole S.A., la Fédération nationale du Crédit Agricole et Action Logement ont réaffirmé leur volonté commune d'œuvrer vers plus d'inclusion sociale. À travers un partenariat renouvelé, le Groupe Crédit Agricole souhaite favoriser l'accès à la location de logement, notamment les publics ne pouvant accéder à une caution ou ne souhaitant pas solliciter leur entourage (ex : les jeunes).
- La promotion des initiatives entrepreneuriales : mobilisées depuis 1994 avec de grands réseaux de soutien à la création d'entreprises, les Caisses régionales ainsi que LCL contribuent à renforcer le réseau des petites entreprises sur le territoire national. Ces réseaux œuvrent pour la redynamisation des Quartiers de Ville Prioritaires, l'inclusion, le retour à l'emploi, et favorisent les initiatives locales à enjeu sociétal.

Stratégie d'accompagnement des secteurs agricoles et agroalimentaires

Contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire : pour répondre à ses ambitions en matière de souveraineté alimentaire, la France dispose de réels atouts pour être plus autonome et sécuriser ses productions qu'elles soient à destination de l'alimentation humaine ou animale. Pour accompagner cet enjeu, le Groupe Crédit Agricole travaille sur trois piliers : aider les nouvelles générations d'agriculteurs à se lancer ; valoriser le métier d'agriculteur et favoriser une alimentation durable en développant les circuits courts.

Être un employeur responsable dans une entreprise citoyenne

L'ambition du Groupe, à travers son Projet Sociétal, consiste en la mobilisation collective de toutes les entités, métiers, collaborateurs et élus pour accompagner l'ensemble des clients et contribuer à une société plus inclusive et porteuse de progrès pour tous. Cette ligne directrice est portée par deux actions sociales phares : l'une a trait à l'insertion des jeunes, l'autre à la mixité et les diversités. En complément, le nouveau plan moyen terme présenté en juin 2022 permet au Groupe de poursuivre sa transformation managériale, culturelle et humaine, grâce notamment à l'identification de six leviers principaux qui seront déployés à horizon 2025.

Des opportunités multiples

- Attirer les talents, développer les collaborateurs et préparer la relève : trois enjeux prioritaires ont été définis : poursuivre la constitution de viviers pour alimenter les plans de succession du Groupe et de ses métiers, développer la mixité dans les fonctions d'encadrement et internationaliser les viviers de talents.
- Promouvoir la marque employeur et faire grandir nos collaborateurs : l'attractivité du Groupe est en progression. Le Groupe se distingue notamment comme étant l'employeur des services financiers, le plus engagé en RSE figurant dans le top 5 du CAC 40 en France, selon l'étude de l'organisme Universum.
- La rétention et la fidélisation des collaborateurs : dans un secteur financier très concurrentiel, attirer et fidéliser les talents dont le Groupe a besoin est un des facteurs clés pour le développement de ses activités et de la performance dans tous ses métiers. La dimension internationale du Groupe apporte aux collaborateurs un environnement de travail multiculturel et des opportunités multiples d'évolution au travers de la diversité des métiers.
- La mobilité : les mouvements transversaux entre métiers et activités différents sont notamment au cœur des préoccupations du Groupe qui met en place des dispositifs concrets tels que des informations transparentes en matière de mobilité, une boîte à outils et des offres d'emploi dans une application dédiée. Il organise aussi des événements mobilité récurrents, en présentiel, distanciel et avec des formats digitaux.

La formation des collaborateurs et le développement collectif

- L'évolution et le développement des compétences des collaborateurs font partie des enjeux majeurs selon trois axes clés identifiés :
 - développer un environnement propice au développement des connaissances pour favoriser l'employabilité durable ;
 - favoriser le développement continu des compétences et l'adaptation permanente pour faire face à l'évolution des métiers ;
 - soutenir l'acquisition de nouvelles compétences et anticiper les changements.

À titre d'exemple, la Banque de Proximité à l'International (BPI) avec l'appui de l'IFCAM, Université du Groupe Crédit Agricole, a lancé la "Corporate Academy" afin d'offrir aux clients entreprises du Groupe les meilleures expertises pour un développement réussi à l'international. Ce programme de formation internationale ambitieux est destiné à 200 collaborateurs des BPI au service de la grande clientèle locale et multinationale et est ouvert aux collaborateurs d'autres entités du Groupe. Celui-ci s'appuie également sur de nombreux partenariats avec des écoles et universités pour élaborer des programmes ad hoc.
- La rétribution : la politique de rétribution participe aux trois principes fondateurs du Projet Humain : responsabilisation des collaborateurs, renforcement de la proximité client et développement d'un cadre de confiance. À noter que cette politique inclut des dispositions relatives à la neutralité de genre. Des mécanismes sont notamment en place qui visent à résorber les écarts de rémunération.
- L'internationalisation des viviers de talents : l'internationalisation des viviers de talents est un enjeu majeur pour Crédit Agricole S.A. Ce critère figure parmi les indicateurs de pilotage du Projet Humain, et le Groupe a renforcé ses ambitions dans le cadre du nouveau plan stratégique, avec une cible de 30 % de relève internationale dans les plans de succession en 2025.

Renforcer l'engagement du Groupe envers toutes les diversités

- Le Groupe est particulièrement attentif à :
 - atteindre la parité femmes/hommes dans tous ses métiers et à tous les niveaux hiérarchiques de son organisation ;
 - accomplir ses engagements en matière de jeunesse et de handicap ;
 - renforcer ses environnements inclusifs et responsables, ouverts à toutes les singularités ;
 - engager tous les collaborateurs, avec des leaders exemplaires qui valorisent l'égalité des chances.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :
 - Depuis plusieurs années, Crédit Agricole S.A. est engagé dans une démarche visant à faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment grâce à la signature d'accords portant sur des thématiques telles que l'équité dans le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération ou encore l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle.
 - Le Groupe propose également des programmes d'accompagnement afin de contribuer à révéler les talents : une formation au rôle d'administratrice/administrateur ; un programme de mentorat par les membres du Comité exécutif du Groupe à destination des futurs dirigeantes et dirigeants ; des programmes d'accompagnement des potentiels : le programme "EVE" et des programmes de développement pour les jeunes talents féminins ainsi que des formations au "marketing de soi".
- La Politique Handicap : le sixième accord handicap de Crédit Agricole S.A. en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap pour la période 2020-2022 poursuit la politique ambitieuse du Groupe. Cette volonté est réaffirmée dans le cadre de l'Accord-Cadre International, par lequel le Groupe s'engage à lutter contre les discriminations directes ou indirectes et à promouvoir l'inclusion des salariés en situation de handicap.

Un engagement majeur pour les jeunes

Dans le cadre du projet sociétal, Crédit Agricole S.A. a pris l'engagement d'accueillir et d'accompagner 50 000 jeunes à horizon 2025. Reposant sur un plan Jeunesse ambitieux, le Groupe favorise l'insertion des Jeunes par l'emploi et la formation grâce à différents leviers d'actions. Cet engagement s'illustre aussi par la mobilisation des salariés pour accompagner les alternants et plus globalement les jeunes au sein du Groupe.

Un cadre de travail attractif et sécurisant

- L'écoute des collaborateurs : l'Indice de Mise en Responsabilité (IMR) de Crédit Agricole S.A. est un nouvel instrument de mesure annuel de la transformation culturelle portée par la mise en œuvre du Projet Humain et du Projet Sociétal. Il permet de suivre le déploiement de la transformation managériale initiée par le Groupe dès 2019 autour de cinq thématiques clés : mise en responsabilité, discernement, confiance, courage et prise d'initiatives.
- La Sécurité & Santé au Travail : du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, l'attention du Groupe s'est particulièrement portée sur les mesures à prendre afin de préserver la sécurité et la santé des collaborateurs ainsi que leurs conditions de travail. À cet effet, en lien avec les services de santé au travail et les représentants du personnel, ces mesures ont été régulièrement adaptées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire par le Groupe, conformément aux décisions et recommandations des pouvoirs publics.
- La Qualité de Vie au Travail : des actions de prévention et d'accompagnement des salariés sont dispensées (campagnes de dépistages gratuits et vaccination, conseils en ergonomie, nutrition et gestion du stress, accompagnement personnalisé des aidants salariés, cabine de téléconsultation...).
- L'équilibre vie professionnelle/vie personnelle : pour répondre aux nouvelles attentes des salariés-parents, le Groupe a su adapter l'organisation du travail pour permettre davantage de flexibilité et favoriser un meilleur équilibre pour une bonne gestion de la parentalité. Les entités prévoient également des dispositions relatives au droit à la déconnexion.
- L'offre sociale : les salariés éligibles peuvent bénéficier selon leur choix et leurs besoins de places de crèches, de l'accès au centre de loisirs pour leurs enfants, des avantages bancaires de l'offre Groupe, de l'attribution de logements sociaux et de l'accès à l'offre de service d'Action Logement Services.
- Un engagement contre le harcèlement : Crédit Agricole S.A. donne la possibilité à tous ses collaborateurs et partenaires d'activer un dispositif d'alerte interne (dit aussi "whistleblowing"), de façon anonyme ou nominative, s'ils sont témoins ou victimes de faits graves ou contraires au Code de conduite et s'ils n'ont pu utiliser la voie hiérarchique de remontée des dysfonctionnements. Ce dispositif, garantissant la confidentialité et la protection de l'auteur du signalement, est accessible aux collaborateurs du Groupe (24h/24 et 7j/7) à partir d'un lien unique indépendant sur le site internet de Crédit Agricole S.A.
- La continuité de la gestion sanitaire : en 2022, l'évolution de la situation sanitaire a continué à faire l'objet d'un suivi attentif dans l'ensemble du Groupe.

Le partage de la création de valeur

- Le salaire décent : l'objectif de Crédit Agricole S.A. est d'offrir à ses salariés des rémunérations attractives, motivantes, permettant de retenir les talents dont le Groupe a besoin tout en étant alignées avec son projet moyen terme et les intérêts de ses différentes parties prenantes. Ainsi, Crédit Agricole S.A., au travers de son Projet Humain, promeut une politique de rétribution fondée sur l'équité et des règles communes à l'ensemble des collaborateurs dans le respect du cadre réglementaire applicable. Cette politique assure une cohérence interne ainsi que la compétitivité externe des rémunérations au travers de benchmarks réalisés avec ses pairs.

- L'actionnariat salarié et les augmentations de capital : Crédit Agricole S.A. propose une offre annuelle d'augmentation de capital réservée aux collaborateurs et retraités du Groupe.
- Les dispositifs de Santé et Prévoyance : l'Accord-Cadre International du 31 juillet 2019 comporte un engagement important envers la prévoyance (incapacité, invalidité, décès et santé). Un état des lieux actualisé en 2021 a montré l'absence de tout manquement aux obligations légales requises localement en matière de santé et prévoyance. Au-delà de ces obligations légales, plus de neuf salariés sur 10 du Groupe sont couverts par des assurances complémentaires en santé, décès et incapacité/invalidité proposées par le Groupe.
- Les dispositifs d'intéressement et de participation : les accords de participation et d'intéressement sont négociés et gérés dans chaque entité avec distribution d'abondement.

Le progrès social

- Droits humains : dans le cadre de l'Accord-cadre international signé avec *UNI Global Union* en 2019, l'engagement de respecter les droits humains, la liberté d'association et le droit syndical ont été réaffirmés. Ces engagements s'appliquent à tous les collaborateurs de Crédit Agricole S.A. dans l'ensemble de ses implantations géographiques.
- L'Accord-Cadre International (ACI) conclu le 21 juillet 2019 entre Crédit Agricole S.A. et *UNI Global Union* devait arriver à échéance le 31 décembre 2022. Les parties ont décidé de proroger cet accord jusqu'au 31 juillet 2023 afin de se donner le temps de mener sereinement les négociations en vue de son renouvellement.
- Le dialogue social s'illustre notamment par la vigueur du dialogue au sein de trois instances représentatives de niveau Groupe : le Comité d'entreprise européen et le Comité de Groupe, qui ont pour mission de traiter des sujets transverses au Groupe portant à la fois sur la dimension économique, sociale et financière, et le Comité de concertation qui est une instance spécifique à Crédit Agricole S.A.
- L'accompagnement des transformations : Crédit Agricole S.A. a choisi de formaliser son engagement en faveur d'une gestion responsable de ses réorganisations dans le cadre de l'Accord-Cadre International ACI signé avec *UNI Global Union*. Ce dernier prévoit que toute entité appartenant au Groupe qui envisage un plan de restructuration ayant un impact significatif sur la situation de l'emploi, doit l'annoncer en temps utile afin qu'un dialogue avec les représentants du personnel et la Direction puisse être engagé pour trouver des solutions socialement responsables.

Politique fiscale et lobbying responsable

Politique fiscale

- Le Groupe s'acquitte des taxes et impôts légalement dus dans les États et territoires où il est présent. Les montants acquittés correspondent à la valeur économique sous-jacente créée dans ces États ou territoires dans le cadre de ses activités. Ses activités économiques et ses charges d'impôts sont donc corrélées. Crédit Agricole S.A. a développé, sous l'autorité de sa Direction générale, un corpus de règles internes qui l'a amené à se retirer des États jugés non coopératifs par l'OCDE. Une procédure interne, régulièrement actualisée, prévoit ainsi des autorisations préalables à tout investissement pour compte propre dans des États listés par cette procédure.
- La Direction fiscale de Crédit Agricole S.A. s'assure que les pratiques fiscales du Groupe poursuivent de larges objectifs de responsabilité et de conformité, pas seulement ceux plus étroits de la gestion du coût de l'impôt et du risque fiscal. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. ne fournit aucune aide ou encouragement aux clients pour enfreindre les lois et règlements fiscaux, ni ne facilite ou soutient les transactions où l'efficacité de l'impôt pour le client repose sur la non-divulgaration de faits aux autorités fiscales.

- Enfin, le Groupe Crédit Agricole a publiquement pris l'engagement de n'être présent au titre de ses activités internationales de gestion de fortune que dans des États et territoires s'engageant à pratiquer l'échange automatique d'informations ; de n'accepter comme clients que ceux qui lui donnent mandat d'échanger automatiquement, avec les administrations concernées, les informations les concernant ; de ne plus créer, gérer ou conseiller de structures offshore. Indosuez Wealth Management accompagne sa clientèle dans le respect des obligations fiscales et, suite à l'échange automatique d'information auprès de l'Union européenne, a étendu le périmètre aux pays partenaires. Une procédure interne encadre très rigoureusement cet engagement.

Lobbying responsable

L'activité de lobbying se déroule en toute transparence avec l'ensemble des parties prenantes et répond aux meilleures pratiques en vigueur. Les actions sont menées pour valoriser notre modèle économique de banque universelle de proximité et de faire valoir sa Raison d'Être. En 2022, à l'instar de l'année précédente, les axes majeurs ont concerné le financement de l'économie, l'accompagnement de la transition énergétique ainsi que la préservation des spécificités mutualistes. Par ailleurs, le Groupe contribue aux consultations des autorités françaises et européennes telles que celles sur la stratégie sur l'investissement de détail, la transformation numérique du secteur bancaire et la finance durable.

Achats responsables

- **Le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une politique d'Achats responsables, signée par les Directeurs généraux de chacune des filiales afin de répondre aux grands enjeux de demain et contribuer à la performance globale de l'entreprise.** Elle s'articule selon cinq axes : assurer un comportement responsable dans la relation fournisseurs, contribuer à la compétitivité économique de l'écosystème, intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats, améliorer durablement la qualité des relations avec les fournisseurs, intégrer cette politique achats responsables dans les dispositifs de gouvernance existants.
- **Le Pilier Excellence Relationnelle :** Les collaborateurs de la Ligne métier Achats se mobilisent pour établir des relations responsables et durables avec leurs fournisseurs. Elle repose sur des engagements réciproques fondés sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies. Une clause sur le respect des droits humains, protection de l'environnement et lutte contre la corruption est venue enrichir les contrats depuis 2018.
- **Le Pilier Humain :** Les objectifs de la Ligne métier Achats en matière de gestion de ses ressources humaines visent notamment le développement des compétences métiers des acheteurs en matière de RSE. Pour répondre aux engagements sociétaux du Groupe, le parcours de professionnalisation de la Ligne métier a été enrichi de nouveaux modules de formation.
- **Le Pilier Sociétal :** La Ligne métier Achats décline à son niveau et avec ses principales parties-prenantes les engagements du projet sociétal Groupe à travers notamment deux des engagements pris par le Groupe :
 - atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
 - contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales ;
 - généraliser la dimension RSE dans les appels d'offres.

Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité

Depuis plusieurs années, à l'instar des autres acteurs des secteurs bancaire et financier, Crédit Agricole fait face à une cybercriminalité ciblant son système d'information et celui de ses sous-traitants. Conscient des enjeux liés à la sécurité numérique, Crédit Agricole a

placé les cyber-menaces au cœur de ses priorités en matière de gestion des risques opérationnels et déploie une stratégie de cyber-sécurité pour les maîtriser.

Engagements de protection des données de nos clients et de nos collaborateurs

- Gouvernance et maîtrise des risques.
- Sensibilisation et culture du cyber-risque.
- Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI).

Protection du système d'information et des données

- Les accès au système d'information doivent être limités aux utilisateurs autorisés.
- Les configurations des équipements doivent être sécurisées pour limiter l'usage de périphériques non validés.
- Les utilisateurs ont à leur disposition des méthodes et outils pour catégoriser les informations qu'ils manipulent et les protéger, notamment en les chiffrant.
- L'externalisation de traitements informatiques doit donner lieu une analyse de risques préalable, et être encadrée par des clauses contractuelles imposant la mise en œuvre d'une politique de sécurité compatible avec les objectifs de sécurité du Crédit Agricole, une supervision et un droit d'audit de la sécurité de la prestation tout au long du contrat.

Opérations et évolutions

Les méthodologies de projets informatiques en place permettent d'identifier les risques et les moyens de gérer la sécurité des applications et systèmes lors de leur développement en interne ou de leur acquisition. L'exploitation du système d'information est encadrée par des procédures. Les vulnérabilités des systèmes doivent être corrigées dans un délai proportionné à leur niveau de risque.

Incidents et chocs extrêmes

- Le fonctionnement du système d'information doit faire l'objet d'une journalisation en continu, et ces journaux doivent être corrélés afin de détecter les incidents de sécurité et d'éventuelles tentatives d'exfiltration de données.
- Un processus de gestion des incidents est en place pour remédier à tout incident opérationnel ou de sécurité, avec le niveau de réponse et d'escalade approprié. Le système d'information est conçu pour répondre aux objectifs de résilience exprimés par les métiers et formalisés dans leur Plan de Continuité d'Activité (PCA).
- Le système d'information est conçu pour répondre aux objectifs de résilience exprimés par les métiers et formalisés dans leur Plan de continuité d'activité (PCA). Des solutions sont mises en place et testées pour répondre aux scénarios d'indisponibilité du système d'information, que la cause soit logique ou physique (y compris des postes de travail).

Lutte contre la cybercriminalité

- La fraude au virement et au prélèvement est en constante augmentation depuis 2019. Après deux années de phase pilote, le portail SECURIBAN développé par Crédit Agricole Payment Services (CAPS) est désormais opérationnel. Ce dispositif permet de vérifier en moins d'une minute la cohérence entre l'IBAN et le détenteur du compte en donnant un *scoring*.
- CAPS a commercialisé la carte biométrique qui est une carte de paiement dont la particularité est de posséder un capteur d'empreinte digitale.
- Dans la poursuite de ses innovations, CAPS propose une nouvelle évolution du verrouillage temporaire qui permet de désactiver temporairement la carte de paiement ou de retrait, puis de la réactiver une fois retrouvée, sans recourir à une mise en opposition.

Point B. Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque social à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives entrant dans la définition de la stratégie et des processus économiques

Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et gestion du risque

- **L'identification des principaux risques sociaux du Groupe Crédit Agricole** au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes est opérée via une méthodologie en plusieurs étapes : formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d'Être du Groupe (étape 1), une démarche normative pour définir un périmètre exhaustif des risques extra-financiers (étape 2), la sélection des principaux risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe (étape 3), ainsi que l'intégration des attentes des parties prenantes (étape 4).
- En ce qui concerne la **sélection des principaux risques**, elle a permis de sélectionner des risques significatifs à court, moyen ou long terme pour le Groupe. Les risques identifiés sont évalués selon deux critères : leur **sévérité potentielle** et leur **probabilité d'occurrence**. Une dimension de temporalité a également été utilisée pour certains facteurs de risques, dont l'importance aujourd'hui est moindre, mais qui pourraient devenir plus significatifs à l'avenir. L'évaluation a été effectuée à partir de "critères bruts" qui n'intègrent pas les mécanismes d'atténuation des risques au sein du Groupe.
- **Les thématiques extra-financières identifiées, notamment celles sociales sont analysées selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale présente l'impact des activités de Crédit Agricole sur son écosystème, d'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers de Crédit Agricole.** Ces travaux ont été menés dans le cadre d'un processus participatif réunissant les Directions RSE, risques, conformité, achats, et RH du Groupe. Ils sont aussi utilisés pour évaluer les risques significatifs directement liés à nos activités, dans le cadre de la mise à jour de notre plan de vigilance.

Évaluation des performances

Pour chaque politique sociale, il y a un ou plusieurs indicateurs de performance, une unité de mesure de performance annuelle adaptée à chaque indicateur, et une précision sur le périmètre considéré pour établir cette mesure.

À fin 2022, la liste complète des indicateurs de performance sociale retenus au sein d'entités du Groupe Crédit Agricole est la suivante :

- Sensibilisation des collaborateurs à l'éthique ;
- Nombre de demandes d'exercices de droit reçus par les entités du Groupe ;
- % de collaborateurs formés aux trois réglementations LCB FT Lutte contre la corruption et Lutte contre la fraude ;
- Nombre de clients en situation de fragilité accompagnés ;
- Financements accordés aux institutions de microfinance ;
- Nombre de clients qui ont souscrit aux offres d'entrée de gamme ;
- Encours liés aux offres contribuant à redynamiser les territoires et à réduire les inégalités ;
- % de financements à impact (*sustainability linked loans*) dans la production de crédit aux entreprises ;
- Encours en solutions d'impact ;
- Part des femmes au Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. ;
- Part des femmes dans le Top 150 (C1) ;
- Formations dispensées ;
- Nombre d'accords signés ;

- Taux d'absentéisme ;
- Nombre cumulé de jeunes accueillis pendant l'année civile ;
- Taux d'imposition dont s'acquitte Crédit Agricole S.A. ;
- Nombre d'instances de place françaises auxquelles participe la Direction des affaires publiques de Crédit Agricoles S.A. ;
- Part des fournisseurs ayant reçu une évaluation RSE dans le cadre d'un appel d'offres ;
- Part des collaborateurs formés aux risques cyber ;
- Volume de financements dédiés à la transition agri-agro ;
- Taux de pénétration à l'installation des agriculteurs.

Point C. Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des activités socialement dommageables

Intégration des enjeux sociaux dans l'analyse du risque de contreparties des grandes entreprises

- La prise en compte des impacts sociaux négatifs éventuels liés aux financements des grandes entreprises est basée sur plusieurs piliers :
 - **l'application des Principes Équateur pour les financements de projets** : ils constituent un cadre méthodologique utile pour la prise en compte et la prévention des impacts notamment sociaux dès lors que le financement apparaît lié à la construction d'un actif industriel spécifique (usine, infrastructure de transport, etc.) ;
 - **les politiques sectorielles RSE** : l'objet des politiques sectorielles est de préciser les règles d'intervention et critères sociaux et environnementaux introduits dans les politiques de financement du Groupe. 13 politiques sectorielles RSE sont aujourd'hui appliquées dont les principaux secteurs concernés sont : l'armement, les centrales thermiques à charbon, le pétrole et le gaz, l'hydraulique, le nucléaire, le pétrole et gaz de schiste, les mines et métaux ;
 - **une analyse de la sensibilité notamment sociale des transactions** : la sensibilité environnementale ou sociale des transactions est appréciée par Crédit Agricole CIB depuis 2009. Ce processus permet d'assurer le respect des critères d'exclusion définis au sein des différentes politiques sectorielles RSE ou d'analyser voire d'anticiper de potentielles controverses auprès des clients ou d'une transaction.
- Par ailleurs, **Crédit Agricole CIB utilise un système de notation des aspects environnementaux et sociaux appliqué à l'ensemble de ses clients Entreprises**. Cette notation complète le système d'appréciation et de gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux transactions selon une échelle sur trois niveaux (avancé, conforme, sensible). Elle est effectuée à minima annuellement et repose notamment sur la conformité aux politiques sectorielles existantes, l'existence d'un risque d'image pour la Banque et le niveau de performance reconnu par les agences extra-financières.

Intégration des enjeux sociaux dans l'analyse du risque de contreparties des PME et ETI

- **Le Groupe à travers l'ensemble de ses filiales décline l'ensemble des offres environnementales et sociales sur l'ensemble de ses segments de clientèles** afin que tous les acteurs de la vie l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir. Le Crédit Agricole adopte une approche volontariste et systématique d'inclusion ESG en particulier dans l'accompagnement des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME en mettant à disposition des solutions adaptées à leur secteur et leur taille. Ceci se décline comme suit :
 - **un diagnostic de la performance ESG du client** est effectué par les chargés de clientèle afin de sensibiliser l'entreprise aux problématiques environnementales, sociales et de conformité majeures. Une approche incrémentale est adoptée en fonction de la taille et la maturité de l'entreprise ;

- une première évaluation est basée sur des critères cœur quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des critères sectoriels ;
- sur la base du diagnostic un portefeuille d'offres est mis à disposition. Celles-ci sont soutenues par un réseau de partenaires nationaux et locaux dans une optique de mise à disposition des expertises filière à l'ensemble du réseau.
- Depuis 2020, les enjeux ESG ont fait l'objet d'un premier niveau d'intégration dans la relation commerciale avec la clientèle ETI et PME à travers le déploiement d'un questionnaire ESG diffusé à l'ensemble des chargés d'affaires. Ce projet précurseur dans le monde bancaire, est en cours de déploiement auprès des Caisses régionales, de certaines banques de proximité à l'international.

2. Gouvernance

Point D. Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définies dans le contexte de la gestion du risque social, couvrant les approches suivies par les contreparties (voir ci-dessous points D1 à D4)

La gouvernance dans sa fonction de supervision

En matière sociale comme en matière environnementale, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., société cotée et organe central du Groupe Crédit Agricole, veille à la prise en compte des enjeux et des risques dans les orientations stratégiques du Groupe et dans ses activités (cf. ci-dessus Tableau 1, E). Il s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de son Projet de Groupe articulé autour de trois axes majeurs : Projet Client, Projet Humain et Projet Sociétal. Il suit également les objectifs formulés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales dans leur Plan stratégique "Ambitions 2025", notamment sur le volet sociétal. Le Conseil prend en compte les enjeux et risques sociaux dans ses décisions stratégiques ; il s'appuie pour cela sur les analyses stratégiques ainsi que les politiques qui lui sont présentées et sur l'examen des cadres de risques soumis à son adoption. Enfin, il rend compte de la stratégie ESG et de la performance extra-financière de l'entreprise à l'Assemblée générale et s'assure de la transparence et du caractère fidèle de cette communication.

En termes de fonctionnement, s'agissant de l'inclusion des enjeux et des risques sociaux dans ses décisions, le Conseil a adopté une approche transversale impliquant, selon les sujets, la plupart de ses Comités spécialisés, en premier lieu le Comité stratégique et de la RSE mais aussi le Comité des risques et le Comité d'audit, le Comité des nominations et de la gouvernance, le Comité des rémunérations. Cette organisation permet au Conseil d'être pleinement informé et facilite l'inclusion de ces enjeux dans ses délibérations (cf. ci-dessus Tableau 1, E).

- Le **Comité stratégique et de la RSE**, présidé par le Président du Conseil d'administration, examine la stratégie environnementale et sociale du Groupe et analyse le bilan de l'ensemble des politiques mises en œuvre et des actions conduites au regard de la performance extra-financière du Groupe. La composition du Comité s'est élargie avec la nomination par le Conseil, dans sa séance du 9 novembre 2022, de M. Éric Wilson administrateur représentant les salariés, en tant que membre de son Comité stratégique et de la RSE.
- Le **Comité des risques** examine la stratégie globale et l'appétit pour le risque de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole, qui intègre les risques sociaux et environnementaux. Il analyse les cadres de risques des entités et des métiers avant d'en proposer l'adoption au Conseil. **En réunion conjointe avec le Comité d'audit**, il suit l'élaboration de l'information financière et extra-financière, notamment dans la perspective de la publication du document d'enregistrement universel.

- Le **Comité des nominations et de la gouvernance**, veille à ce que la compétence collective du Conseil soit en adéquation avec les enjeux, notamment ESG, du Groupe. Il évalue périodiquement la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil ainsi que les politiques du Conseil pour la sélection des dirigeants dont la nomination relève de ses fonctions. Le Comité s'est attaché à identifier les connaissances qui doivent en permanence être présentes au sein du Conseil d'administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Il a tout d'abord retenu les connaissances et expériences recommandées par les autorités bancaires européennes auxquelles il a ajouté une exigence de compétence permanente en son sein dans les domaines de la responsabilité sociétale et environnementale (cf. chapitre 3 du Document d'enregistrement universel partie 1.1.3 "Gouvernance et politique de diversité").
- Le **Comité des rémunérations** évalue les principes généraux de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des entités de Crédit Agricole S.A. et suit la mise en œuvre de cette politique afin de s'assurer du respect des dispositions réglementaires notamment du principe d'équité. Il veille à la prise en considération des critères ESG du Groupe dans la politique de rémunération. La Directrice des ressources humaines du Groupe Crédit Agricole participe aux réunions du Comité des rémunérations, assistée du Directeur des rémunérations et des avantages sociaux. Le Directeur du Projet Sociétal a participé à plusieurs réunions du Comité en 2022.

Concernant les administrateurs représentant les salariés, leur participation au Conseil est assurée par :

- deux administrateurs désignés par chacune des deux organisations syndicales ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections professionnelles ;
- un administrateur représentant les salariés actionnaires élu parmi les salariés actionnaires.

Une censure assure la représentation des salariés de Caisses régionales.

Le représentant du Comité social et économique participe aux réunions du Conseil d'administration, avec voix consultative.

La première expression de la relation entre le Conseil d'administration et la Direction générale est constituée par les contacts réguliers et nombreux entre le Président et le Directeur général. Au-delà, ce dernier, ainsi que les Directeurs généraux délégués, et la Secrétaire générale, assistent à l'ensemble des réunions du Conseil. De surcroît, les membres de la Direction ont des échanges fréquents avec le Conseil qui souligne la facilité d'accès à l'information et aux dirigeants dans l'évaluation annuelle de son fonctionnement, qu'il s'agisse du Conseil lui-même comme de ses Comités spécialisés. En 2022, la totalité des membres du Comité exécutif a eu l'occasion d'intervenir devant le Conseil d'administration ou ses Comités spécialisés. En fonction des sujets, les responsables de Directions techniques sont également susceptibles d'intervenir devant les administrateurs.

Conformément à la réglementation bancaire, et en application de son règlement intérieur, le Conseil interagit de manière très régulière avec les trois responsables de fonctions de Contrôle également membres du Comité exécutif. Ces derniers ont réglementairement, et si nécessaire, un accès direct à l'organe de direction dans ses fonctions de surveillance.

La gouvernance exécutive

La performance extra-financière de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales est supervisée par le Comité exécutif qui suit la définition de la stratégie ESG et sa mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du pilotage du Projet de Groupe qui fait l'objet de présentations régulières et d'un reporting trimestriel. Le Comité exécutif exerce également le rôle de Comité des ressources humaines pour valider les plans de succession, l'adéquation des profils aux responsabilités, les parcours de carrière et de formation, ainsi que la mobilité des cadres dirigeants.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, la **gouvernance de la stratégie environnementale ou sociale** inclut une attention toute particulière à la transition juste. Le Groupe a mis en place une gouvernance dédiée avec pour mission spécifique de veiller à la mise en œuvre de cette transition juste.

- Le **Comité Groupe Projet Sociétal** présidé par un Président de Caisse régionale est constitué de 12 membres, pour moitié de Directeurs généraux de Crédit Agricole S.A. et, pour l'autre moitié de dirigeants des Caisses régionales. Il veille à la mise en œuvre des engagements sociétaux du Groupe ainsi qu'à la cohérence de sa stratégie ESG. Tenu trimestriellement, il s'assure notamment de la mise en œuvre de la stratégie climat du Groupe en s'appuyant sur les travaux conduits par plusieurs Comités spécialisés dont le Comité scientifique et le Comité sponsor *Net Zero*.
- Le **Comité sponsor Net Zero** a été créé en 2022 afin d'être l'instance de pilotage des travaux de définition des trajectoires *Net Zero*. Il est composé des directeurs généraux des principales filiales du Groupe avec des représentants des Caisses régionales et de Crédit Agricole S.A. En 2022, le Comité s'est réuni à 10 reprises afin de décider des grandes orientations et de leurs implications sur les métiers, de valider les engagements publics et réaliser les arbitrages nécessaires.
- Le **Comité scientifique** est une instance pluridisciplinaire composée de 10 membres externes, experts reconnus des questions climatiques et environnementales (partenaires académiques ou personnes physiques), se réunissant sur une base trimestrielle.

Au niveau de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, le **Comité faïtier finance durable** présidé par le Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge du Pilotage et du Contrôle, et constitué de représentants des Directions générales des filiales et métiers, propose la stratégie E&S du Groupe, coordonne son déploiement et suit son avancement ainsi que les indicateurs clés de la performance extra-financière dans les différentes entités. Pour formuler les orientations en matière de finance durable, le Comité faïtier s'appuie sur le Comité finance durable composé de différents représentants des Directions de Crédit Agricole S.A.

Le **pilotage des risques environnementaux et sociaux** est assuré par :

- le **Comité des risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole** présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. qui définit la politique du Groupe en matière de risques et détermine les limites globales du Groupe. Il évalue les enjeux et suit de manière transverse les principaux risques du Groupe. Il examine et valide les cadres de risques de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers (cadres de risques des filiales ou par secteur d'activité, zone géographique, thématique).

Point D1) Les activités en faveur de la communauté et de la société

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet stratégique de l'entreprise, notamment dans le cadre du suivi du Projet de Groupe. Son Président, également Président du Comité stratégique et de la RSE, est sponsor du Projet sociétal qui est l'un des trois axes majeurs de son Projet de Groupe. Il rend compte des travaux du Comité auprès du Conseil d'administration qui arrête ces orientations stratégiques. Il agit en lien avec les autres Comités spécialisés du Conseil qui s'assurent de la correcte déclinaison de ces orientations dans leurs domaines respectifs (cf. supra).

La gouvernance exécutive

Au-delà du socle réglementaire applicable, les engagements du Groupe s'appuient sur sa Raison d'Être "Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société" et sur le projet du Groupe qui a formalisé, dans le cadre de son Projet Sociétal, un programme en 10 engagements articulés autour de trois axes : l'action pour le climat

et la transition vers une économie bas carbone, le renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociale, la réussite des transitions agricole et agroalimentaire.

Crédit Agricole à travers l'ensemble de ses entités décline des offres environnementales et sociales à destination de tous ses segments de clientèle afin que les acteurs de la vie l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité trouve son expression dans la **stratégie sociale** adoptée par le Groupe :

1. **proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client** à travers des produits accessibles aux plus modestes, un engagement renouvelé en faveur des jeunes et des populations fragiles ainsi qu'une politique de prévention des assurés ;
2. **contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales** via l'arrangement d'obligations sociales (social bonds) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal ;
3. **être un employeur responsable** œuvrant à l'attractivité du Groupe, fidélisant ses collaborateurs et garantissant un cadre de travail décent.

Point D2) Les relations de travail et les normes de travail

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux lors de l'examen des projets stratégiques et à l'occasion des présentations de la déclinaison du Projet de Groupe par chaque entité, notamment pour ce qui concerne le Projet Humain qui constitue un des axes majeurs du Projet de Groupe.

Le Conseil en s'appuyant sur les travaux menés en amont par ses Comités spécialisés, examine l'ensemble des sujets soumis à la réglementation en matière sociale et sociétale (cf. infra).

Dans le cadre de ses relations avec les instances représentatives du personnel, le Président du Conseil d'administration a présidé au printemps 2022 le Comité de Groupe et, en fin d'année 2022, le Comité d'entreprise européen (CEE) plénier. Chaque année, il tient une réunion d'échange sur le fonctionnement du Conseil d'administration et, plus largement, tout sujet d'actualité avec l'ensemble des représentants des salariés au Conseil d'administration, soit aujourd'hui les deux administrateurs représentant les salariés, l'administrateur représentant les salariés actionnaires, la censeuse représentant les salariés de Caisses régionales et le représentant du Comité social et économique.

La gouvernance exécutive

En tant qu'employeur responsable, les enjeux majeurs d'attractivité, de fidélisation des collaborateurs et de cadre de travail font l'objet d'une approche coordonnée et globale pour valoriser la marque employeur de Crédit Agricole S.A. au travers de sept thématiques :

- offrir des opportunités professionnelles multiples ;
- former ses collaborateurs ;
- amplifier la mixité et la diversité/handicap dans toutes les entités du Groupe ainsi qu'au sein de sa gouvernance ;
- s'engager pour la jeunesse ;
- proposer un cadre de travail attractif et favoriser la qualité de vie au travail ;
- partager la création de valeur ;
- participer au progrès social.

Crédit Agricole S.A. entretient par l'intermédiaire de sa Direction des ressources humaines Groupe et des représentants de la Ligne métier Ressources humaines dans chaque entité, une dynamique d'échange avec tous les acteurs du dialogue social.

Ce dialogue s'organise à plusieurs échelons pour tenir compte de la multiplicité des implantations du Groupe Crédit Agricole en Europe. Ainsi, 13 pays (rassemblant plus de 90 % des salariés du Crédit Agricole) sont représentés au sein du Comité d'entreprise européen qui se réunit annuellement ; de même en France, deux fois par an, les représentants des salariés et la Direction échangent au sein du Comité de Groupe sur la stratégie et la situation économique et sociale du Groupe.

Point D3) La protection des consommateurs et la responsabilité des produits

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de Crédit Agricole S.A. au regard des enjeux sociaux et environnementaux lors de l'examen des projets stratégiques et à l'occasion des présentations de la déclinaison du Projet de Groupe par chaque entité, notamment pour ce qui concerne le Projet Client qui constitue un des axes majeurs du Projet de Groupe.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. s'implique fortement dans la promotion d'une culture éthique au sein du Groupe. Ses membres adhèrent aux dispositions du Code de conduite et de la Charte éthique, annexée à son règlement intérieur. Il est informé chaque année de l'avancement du déploiement de la culture éthique au sein du Groupe et a inscrit, en 2021, sa mission de supervision des sujets éthiques dans son règlement intérieur.

La gouvernance exécutive

La **conformité** contribue à protéger les clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client. La politique en matière éthique est déclinée dans des textes de référence constituant un cadre normatif à trois niveaux (Charte éthique, Codes de conduite, corpus procédural Fides) synthétisant les principes de conformité et d'éthique qui s'appliquent au sein du Groupe comme dans les relations avec les clients, les fournisseurs, les prestataires et les salariés.

Dans son activité de distribution de produits et services financiers ou d'assurances à ses clients, le Crédit Agricole est particulièrement attentif à **prévenir les risques liés à la cybercriminalité** et assurer la **protection des données personnelles** ainsi que la transparence quant à leur utilisation.

Le Groupe Crédit Agricole souhaite **servir l'ensemble de ses clients** et accompagner ses clients en situation de fragilité financière. Dans ce cadre, il a pour objectif de faciliter **l'accessibilité des produits et services financiers** (lisibilité de l'offre, tarification adaptée, condition de vente).

La **politique fiscale** de Crédit Agricole S.A. obéit à des règles de transparence et de responsabilité qui nécessitent le respect des lois et réglementations fiscales en vigueur dans les États et territoires où il exerce ses activités.

Point D4) Les droits de l'Homme

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration examine chaque année l'actualisation du Plan de vigilance ainsi que la déclaration de lutte contre l'esclavage moderne établie au titre du *Modern Slavery Act*.

En tant que société mère, Crédit Agricole S.A. entité sociale a fait le choix d'établir un plan de vigilance et de rendre compte de la mise en œuvre effective de ce plan pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales. Ce plan de vigilance comporte, conformément à la loi, des mesures raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, qui pourraient potentiellement résulter de l'activité de Crédit Agricole S.A.

entité sociale et de celles des sociétés consolidées sur lesquelles Crédit Agricole S.A. entité sociale exerce un contrôle, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

De plus, dans le cadre de l'accord-cadre international signé avec *UNI Global Union* en 2019, et prorogé jusqu'au 31 juillet 2023, l'engagement de respecter les droits humains, la liberté d'association et le droit syndical ont été réaffirmés. Ces engagements s'appliquent à tous les collaborateurs du Groupe dans l'ensemble de ses implantations géographiques.

La gouvernance exécutive

Le pilotage du plan de vigilance est confié à la Direction du Projet Sociétal au sein du pôle Projet de Groupe, en collaboration avec les Directions du Groupe supervisant les fonctions Achats, Juridique, Risques, Conformité, Ressources humaines, Sécurité-Sûreté et avec les filiales de Crédit Agricole S.A.

Point E. Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des Comités, la répartition des tâches et des responsabilités, et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen des sujets suivants qui intègrent des analyses et/ou le suivi de mesures de prévention ou de gestion des risques sociaux :

Après analyse par le Comité stratégique et de la RSE :

- Le Plan stratégique à moyen terme Ambitions 2025 et le suivi des travaux engagés dans le cadre du Projet Humain et du Projet sociétal ;
- la Déclaration de performance extra-financière, le rapport intégré ainsi que l'actualisation du Plan de vigilance et la déclaration annuelle pour les autorités britanniques du *Modern Slavery Act* ;
- les projets de cessions-acquisitions.

Après analyse par le Comité des risques :

- la déclaration d'appétit pour le risque et les outils de suivi associés (matrice d'appétit et tableau de bord) qui constituent un cadre déterminant dans le contrôle et le suivi des risques par la gouvernance ;
- l'approbation des cadres de risques encadrant la prise de risque dans les grands domaines d'activité du Groupe ;
- le Rapport annuel de contrôle interne et l'information semestrielle sur le contrôle interne, établis sous la coordination de la Direction des risques Groupe, les orientations du dispositif anticorruption Sapin II et de la mise en œuvre du RGPD ;
- l'organisation, le fonctionnement et les moyens alloués à chacune des trois fonctions de contrôle (risques, conformité, audit interne) ;
- les risques IT, à la fois via la Stratégie IT et la Cadre de risque IT, et le suivi trimestriel de ces risques et des risques Cyber par le biais du Tableau de bord des risques IT ;
- les résultats des missions d'audit, le suivi des recommandations et le plan d'audit 2023.

Après analyse par le Comité des rémunérations :

- la rémunération fixe, la rémunération variable personnelle annuelle et les modalités et critères de détermination de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux (Président, Directeur général et Directeurs généraux délégués), tenant compte des dispositions réglementaires mais aussi de nouveaux critères de performance RSE qui seront présentés à l'Assemblée générale dans le cadre du vote ex ante des rémunérations des dirigeants ;
- l'actualisation de la politique de rémunération de Crédit Agricole S.A. ;

- en application des dispositions réglementaires, le rapport sur les pratiques de rémunération des membres de l'organe exécutif ainsi que des personnels identifiés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ;
- l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Après analyse par le Comité des nominations et de la gouvernance :

- la politique d'égalité professionnelle et salariale au sein de Crédit Agricole S.A., ainsi que les initiatives engagées, au niveau de Crédit Agricole S.A., en vue de favoriser l'égalité professionnelle, la mixité et la parité dans les instances de direction ;
- les résultats de l'autoévaluation du fonctionnement du Conseil et des compétences individuelles et collectives du Conseil et les pistes d'évolution pour améliorer la gouvernance ;
- l'indépendance des administrateurs au regard du Code Afep/Medef et les points de non-conformité à ce Code ;
- l'état des travaux menés sur les plans de succession des fonctions clefs de Crédit Agricole S.A. ;
- le programme de formation du Conseil pour 2023.

Parmi les autres dossiers examinés par le Conseil, on peut citer :

- la préparation de l'Assemblée générale des actionnaires qui comprend l'information du Conseil sur le bilan social de Crédit Agricole S.A. entité sociale.

La gouvernance exécutive

- **Le Comité des risques Groupe Crédit Agricole (CRG)** présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. examine et valide les cadres de risques de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers.
- **Le Comité Groupe Projet Sociétal du Crédit Agricole** veille à la mise en œuvre du Projet Sociétal au niveau du Groupe Crédit Agricole, en est le Comité faîtière. En 2022, les travaux du Comité Groupe Projet Sociétal ont été consacrés au suivi du Projet Sociétal à travers ses 24 projets structurés autour de ses trois priorités (la transition vers une économie bas-carbone, la cohésion et l'inclusion sociale et les transitions agricole et agro-alimentaire). Dans le cadre de ses travaux, le Comité examine les indicateurs de pilotage définis pour permettre d'opérer un suivi.

Point F. Canaux de communication de rapports relatifs au risque social et fréquence des rapports

La gouvernance dans sa fonction de supervision

En résumé, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. examine et/ou approuve annuellement (cf. détail supra) :

- la politique et les pratiques de rémunération ;
- la politique d'égalité professionnelle et salariale ;
- le fonctionnement du Conseil et des compétences individuelles et collectives du Conseil ;
- les plans de succession des fonctions clefs et, dans le cadre de l'Assemblée générale, il est informé du bilan social de Crédit Agricole S.A. entité sociale ;
- l'élaboration de l'information extra-financière, notamment la Déclaration de performance extra-financière et du Plan de vigilance qui contiennent des informations relatives aux mesures de prévention et de gestion des risques sociaux ;
- la déclaration d'appétit pour le risque du Groupe.

La gouvernance exécutive

- **Le Comité des risques Groupe Crédit Agricole (CRG)** examine et valide les cadres de risque de niveau Groupe présentés par les entités et pôles métiers (cadres de risque des filiales ou par secteur d'activité, zone géographique, thématique).
- **La Direction du Projet Sociétal (DPS) de Crédit Agricole S.A.** initie et coordonne la mise en œuvre de la stratégie ESG et anime la mise en place du Projet Sociétal auprès des acteurs RSE dans le Groupe. Elle s'est structurée autour de quatre natures d'activités : constitution du cadre méthodologique (politiques sectorielles,

normes) et veille réglementaire, expertise ESG, appui aux métiers dans le déploiement de la stratégie ESG, production et analyse de l'information extra-financière.

Point G. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement liés au risque social

Contribution de la performance ESG à la rémunération des mandataires sociaux exécutifs

- Alignée sur l'intérêt social de l'entreprise, la politique de rétribution des dirigeants mandataires sociaux exécutifs prend en compte les dimensions de performance durable au-delà des seuls résultats économiques à court terme. Ainsi, l'attribution de la rémunération variable annuelle des mandataires sociaux exécutifs est soumise à des critères non-économiques comprenant des critères liés à la performance ESG, en particulier les critères de mise en œuvre du Projet Sociétal et du Projet Humain.
- Par ailleurs, l'acquisition de la rémunération variable long terme attribuée sous la forme d'actions gratuites de performance intègre également un objectif lié à la performance sociétale de Crédit Agricole S.A. pour 33,33 %. Celle-ci est mesurée par un indice cible à atteindre, calculé dans le cadre du dispositif interne de diffusion de la performance ESG (FRoD).

3. Gestion des risques

Une partie importante des risques sociaux concerne la clientèle corporate. À titre d'exemple, la politique de Crédit Agricole CIB en matière de gestion du risque social de cette clientèle est présentée ci-dessous.

Point H. Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion du risque social

S'agissant de la politique de Crédit Agricole CIB en matière de droits humains, elle s'exprime au travers de la Charte des droits humains, dénommée Respect, publiée en 2009 par le Groupe Crédit Agricole. La charte affirme les engagements du Groupe tant vis-à-vis de ses salariés que dans sa sphère d'influence. Une politique spécifique à l'égalité entre les hommes et les femmes complète cette charte générale (cf. <https://www.ca-cib.fr/nous-connaître/responsable-et-engage/notre-politique-de-financement-durable>).

Ceci suppose notamment, concernant les opérations détenues ou contrôlées par des clients, que ceux-ci se conforment aux huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, qu'ils recueillent, le cas échéant, le consentement des peuples autochtones impactés et qu'ils favorisent la réparation des éventuels abus commis notamment par l'établissement de procédures de gestion des griefs. Ces principes sont clairement rappelés dans les politiques sectorielles RSE de la Banque ainsi que dans les Principes Équateur pour ce qui concerne les financements de projets. Ceci inclut également, concernant les chaînes d'approvisionnement des clients et des fournisseurs, le besoin d'une vigilance toute particulière de nos relations d'affaires en termes d'absence d'esclavage et de trafic d'êtres humains. Nous nous référons notamment à la Loi sur le devoir de vigilance et au *Modern Slavery Act*.

Le cadre de référence des politiques sectorielles RSE comprend également les standards du groupe Banque Mondiale et notamment les Normes de performances et les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de l'*International Finance Corporation* (IFC) ainsi que, le cas échéant, des principes et normes spécifiques à certains secteurs. Ainsi, par exemple, la politique pour le secteur minier se réfère aux principes volontaires sur la sécurité et les droits humains (*Voluntary Principles on Security and Human Rights*) et au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, concernant les minerais et dérivés minéraux d'étain, de tantale et de tungstène ainsi que l'or.

Point I. Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques sociaux, couvrant les canaux de transmission pertinents

Crédit Agricole CIB attend notamment de ses relations d'affaires, clients ou fournisseurs, qu'ils exercent une vigilance raisonnable en termes de droits humains dans les opérations qu'ils contrôlent de même que dans leur chaîne d'approvisionnement.

Crédit Agricole CIB a formulé et publié des politiques sectorielles RSE pour les secteurs où les enjeux environnementaux et sociaux ont été identifiés comme les plus forts (cf. <https://www.ca-cib.fr/nous-connaître/responsable-et-engage/notre-politique-de-financement-durable>). Ces politiques précisent des critères d'analyse qui correspondent aux aspects pris en compte dans l'analyse des transactions ainsi que des critères d'exclusion délimitant les projets et opérations que la Banque ne souhaite pas accompagner.

Pour les transactions directement liées à un projet, la qualité de la gestion des aspects environnementaux et sociaux du projet est appréciée sur la base des informations fournies par le client en utilisant la méthodologie développée par les Principes Équateur. Ces derniers ont été développés pour répondre aux contraintes et leviers d'action existant dans le processus de financement de projets au sens du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Même s'ils ne peuvent pas toujours être appliqués en l'état aux autres modes de financement, ils constituent néanmoins un cadre méthodologique utile pour la prise en compte et la prévention des impacts sociaux et environnementaux dès lors que le financement apparaît lié à la construction d'un actif industriel spécifique (usine, infrastructure de transport...). La profondeur des analyses, généralement réalisées avec l'aide de consultants indépendants, dépend de chaque contexte particulier et notamment de la nature et de l'importance des impacts environnementaux et sociaux prévisibles. Dans les autres cas, l'absence d'information spécifique à un projet (étude d'impacts, plan de gestion des impacts) conduit à adopter une approche plus centrée sur le client. L'analyse est alors documentée par une grille de *scoring* RSE.

La sensibilité environnementale ou sociale des transactions est également appréciée depuis 2009 chez Crédit Agricole CIB. Elle reflète soit l'existence d'interrogations sur la gestion d'impacts environnementaux ou sociaux considérés comme critiques, soit l'existence de polémiques liées à la transaction ou au client.

Point J. Activités, engagements et actifs contribuant à atténuer le risque social

En novembre 2020, Crédit Agricole a publié un *Social Bond Framework* Groupe encadrant également toutes les entités émettrices du Groupe dont Crédit Agricole CIB. Ce *Framework* a permis à Crédit Agricole S.A. de lancer avec succès son émission inaugurale de *Social Bond* d'un montant d'un milliard d'euros le 2 décembre 2020.

Point K. Mise en œuvre d'outils d'identification et de gestion du risque social

Au-delà de l'analyse des critères spécifiques aux politiques sectorielles, la qualité de la gestion environnementale et sociale des clients avec lesquels Crédit Agricole CIB souhaite développer sa relation d'affaires est appréciée pour parvenir à un *scoring* RSE des clients *corporate* selon une échelle comportant trois niveaux : Avancé, Conforme et Sensible. Crédit Agricole CIB utilise les notes calculées par une agence extra-financière pour déterminer le niveau de due diligence réalisé parmi trois niveaux prédéfinis : un niveau allégé, un niveau standard et un niveau renforcé.

L'analyse renforcée concernant le risque social est déclenchée en fonction de critères sectoriels, géographiques et de maîtrise apparente par le client des droits humains (cf. Politique RSE de Crédit Agricole CIB).

Point L. Description de la fixation de limites au risque social et des cas déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement

Les opérations les plus complexes d'un point de vue environnemental ou social (projets classés A au sens des Principes Équateur ainsi que les transactions ou clients classés Sensible) sont soumises, pour recommandation, à un Comité ad hoc d'évaluation des opérations présentant un risque environnemental ou social (CERES), après instruction du dossier par le département *Environmental & Social Risks* de Crédit Agricole CIB.

Le Comité CERES, présidé par le responsable de la fonction Conformité, agit comme Comité faïtier du système d'appréciation et de gestion des risques environnementaux et sociaux liés à l'activité. Notamment, ce Comité valide les notations des transactions au titre des Principes Équateur, émet des avis et recommandations sur les opérations classées A ou sensibles d'un point de vue environnemental ou social, et sur les politiques sectorielles RSE avant leur validation par le Comité stratégies et portefeuilles. Les transactions classées A ou sensibles par le Comité CERES ne peuvent être approuvées que par le plus haut comité de crédit de Crédit Agricole CIB présidé par la Direction générale.

Point M. Description du lien (canaux de transmission) entre les risques sociaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques

Il n'a pas été constaté de matérialisation du risque social en risques financiers (risques de crédit, de liquidité, de marché, opérationnel...).

Une transmission au risque de réputation est constatée depuis plusieurs années du fait de la dénonciation, par la société civile, de la relation d'affaires entre Crédit Agricole CIB et des clients responsables d'impacts sociaux négatifs. Ce risque est géré au travers de l'analyse de sensibilité et des recommandations du Comité CERES pour les transactions ou clients Sensibles.

Partie 3 – Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance

1. Gouvernance

Point A. Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gouvernance, de la performance de la contrepartie en matière de gouvernance, y compris au niveau des Comités de l'organe supérieur de gouvernance de cette dernière et de ses Comités chargés des décisions sur les questions économiques, environnementales et sociales

Des objectifs intermédiaires et plans d'actions pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 – suivi de la performance d'entreprises clientes

Pour atteindre les objectifs, Crédit Agricole S.A. a formulé des plans d'action sectoriels et par métier sur ses activités. Le 6 décembre 2022, Crédit Agricole S.A. a publié un communiqué de presse Workshop climat dans lequel il mentionne les objectifs à 2030 en lien avec la *Net Zero Banking Alliance* sur cinq secteurs (pétrole et gaz, électricité, automobile, immobilier commercial et ciment) assortis de plans d'actions pour chaque secteur. **Les objectifs à 2030 sont assortis de métriques qui nécessitent le suivi de l'évolution de la performance des entreprises clientes appartenant à ces secteurs.**

Favoriser l'investissement responsable des grandes clientèles et investisseurs institutionnels

C'est principalement dans les entités du pôle Gestion de l'Épargne et Assurances que Crédit Agricole peut favoriser l'investissement responsable des grandes clientèles et des investisseurs institutionnels, et plus spécifiquement chez Amundi.

Prioriser les enjeux ESG au plus haut niveau

- Amundi s'est dotée de moyens importants pour déployer sa politique ESG. La Ligne métier Investissement responsable, qui compte 60 experts, définit et met en œuvre la stratégie d'Amundi en matière de finance durable dans toutes ses dimensions, au service des différentes gestions : **analyse et notation des entreprises**, engagement et vote, **intégration des facteurs ESG et conception de solutions d'investissement durable**, indicateurs clés de durabilité des portefeuilles, promotion ESG, et participation aux travaux et initiatives de place.
- Les responsabilités liées à la réalisation de ses objectifs ESG – notamment climatiques – se reflètent notamment dans les instances de supervision et de direction telles que le Conseil d'administration et le Comité stratégique et RSE.
- Au sein de l'équipe d'Investissement responsable, plusieurs Comités permettent un suivi cadré et régulier des travaux menés, notamment : le Comité stratégique ESG et Climat définit, valide et pilote la stratégie ESG et climat, ainsi que la politique d'investissement responsable d'Amundi ; le Comité de notation ESG valide les **méthodologies de notation ESG**, revoit les politiques d'exclusion et les politiques sectorielles et valide leurs règles d'application ; le Comité de vote valide la politique de vote d'Amundi et les approches spécifiques/locales, et joue un rôle de conseil dans les décisions de vote de certaines situations individuelles. Amundi a une gouvernance dédiée pour le pilotage de sa stratégie en tant qu'acteur financier responsable et entreprise responsable.
- Son Conseil d'administration s'appuie principalement sur les travaux du Comité stratégique et RSE. Présidé par une administratrice indépendante et composé de trois membres, il examine, au moins annuellement, les **actions conduites par le Groupe en matière d'investissement responsable et de RSE**.

Définir une politique d'investissement responsable

- Les principes de la politique d'Investissement responsable d'Amundi sont les suivants : l'analyse ESG au cœur de notre processus d'investissement responsable : **Amundi a développé deux principales méthodologies propriétaires de notation ESG dans l'univers des émetteurs cotés, l'une pour les entreprises émettant des instruments et l'autre pour les entités souveraines**. L'approche d'Amundi se fonde sur des textes de portée universelle, comme le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise, l'Organisation internationale du travail (OIT), etc. Le score ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, par exemple sa capacité à anticiper et gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à ses situations individuelles. Le score ESG évalue également la capacité du management de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.
- L'**analyse ESG des entreprises** est fondée sur une approche *Best-in-Class* : elle consiste à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur pour distinguer les meilleures et les moins bonnes pratiques sectorielles ;
- La **méthodologie pour évaluer la performance ESG des émetteurs souverains** s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.
- Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes et

l'équipe de recherche ESG est attentive à l'évolution des pratiques ESG des émetteurs. Les analystes ESG réajustent régulièrement leur analyse et leur méthodologie de notation, en fonction de l'environnement et des événements qui peuvent l'affecter. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes des différentes plateformes de gestion ont ainsi accès en permanence aux notations ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et métriques ESG connexes.

- Dans le cadre de son plan Ambitions 2025, Amundi a annoncé vouloir aller plus loin dans l'intégration d'objectifs extra-financiers dans sa gestion active de portefeuilles, en lien avec l'enjeu climatique. Ainsi, Amundi travaille à la mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche *"Best-in-Class"*, les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario *Net Zero*, notamment au travers des efforts de décarbonation de leur activité et le développement de leurs activités vertes. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence.

Le Groupe a défini et formalisé des critères d'exclusion dans ses politiques sectorielles RSE

Par exemple, depuis 2013, **Crédit Agricole CIB utilise un système de notation des aspects environnementaux et sociaux appliqué à l'ensemble de ses clients Entreprises**. Elle est effectuée à minima annuellement et repose notamment sur la conformité aux politiques sectorielles existantes, l'existence d'un risque d'image pour la Banque et le niveau de performance reconnu par les agences extra-financières. Cette notation complète le système d'appréciation et de gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux transactions selon une échelle sur trois niveaux (avancé, conforme, sensible). Les dossiers sensibles font l'objet d'un avis du Département ESR, et d'un passage en Comité CERES.

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine notamment les dossiers structurants de cessions-acquisitions et de développement de nouvelles activités. Pour tout dossier, la performance extra-financière de la contrepartie, en se fondant sur des indicateurs reconnus par le marché y compris sur le dispositif de gouvernance, fait partie des éléments examinés par le Conseil, après avis du Comité stratégique et de la RSE et du Comité des risques.

En cas d'alerte, le Conseil, après avis du Comité des risques, traite de toute alerte en matière de risques, y compris de réputation et environnemental, remontée par la gouvernance exécutive notamment avec une contrepartie.

La gouvernance exécutive

Pour les dossiers individuels de crédit nécessitant l'approbation de la Direction générale de Crédit Agricole S.A., le Comité des risques individuels de niveau Groupe (CRIG), présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit selon la nécessité de l'agenda. Il examine tout dossier sensible soumis par les entités de Crédit Agricole S.A. qui rentrent dans la délégation du Directeur général de Crédit Agricole S.A., et analyse également les alertes individuelles de tout type en fonction de leur matérialité pour le Groupe. Ces dossiers font l'objet d'un avis de la Direction du Projet Sociétal pour les enjeux ESG. Les décisions sont formalisées en séance par la signature d'un relevé de décision.

Point B. Prise en compte par l'établissement du rôle de l'organe supérieur de gouvernance de la contrepartie dans la publication d'informations non financières

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine notamment les dossiers structurants. Pour tout dossier, la performance extra-financière de la contrepartie, en se fondant sur des indicateurs reconnus par le marché y compris sur le dispositif de gouvernance, fait partie des éléments examinés par le Conseil, après avis du Comité stratégique et de la RSE.

Par ailleurs, la Déclaration de performance extra-financière est présentée au Conseil d'administration tous les ans. Elle fait l'objet de travaux de la part d'un Commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques constatées ou extrapolées figurant dans cette Déclaration.

Point C. Intégration par l'établissement, dans les dispositifs de gouvernance, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment :

- C1. Considérations éthiques ;
- C2. Stratégie et gestion des risques ;
- C3. Inclusivité ;
- C4. Transparence ;
- C5. Gestion des conflits d'intérêts ;
- C6. Communication interne sur les préoccupations critiques.

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine notamment les dossiers structurants. Pour tout dossier, la performance extra-financière de la contrepartie, en se fondant sur des indicateurs reconnus par le marché y compris sur l'ensemble des éléments ci-dessous, fait partie des éléments examinés par le Conseil, après avis du Comité stratégique et de la RSE.

2. Gestion des risques

Une partie importante du risque de gouvernance concerne la clientèle corporate. À titre d'exemple, la politique de Crédit Agricole CIB en matière de gestion du risque de gouvernance de cette clientèle est présentée ci-dessous.

Point D. Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gestion des risques, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance (voir points D1 à D6 ci-dessous)

Crédit Agricole CIB adhère à la Charte d'éthique du Groupe Crédit Agricole et aux valeurs qu'elle promeut. Dans ce cadre, la Banque applique l'ensemble des dispositions réglementaires applicable au Groupe Crédit Agricole en matière de respect de l'intégrité du marché, des règles de protection de la clientèle, d'attention aux besoins des clients, de loyauté et de diligence à leur égard.

Crédit Agricole CIB a également établi un Code de Conduite "Nos principes pour construire l'avenir", définissant un socle commun de principes qui doivent guider la conduite de tout collaborateur et orienter ses relations avec les partenaires internes ou externes.

Point D1) Considérations éthiques

Crédit Agricole CIB adhère à la Charte d'éthique du Groupe Crédit Agricole et aux valeurs qu'elle promeut. Dans ce cadre, Crédit Agricole CIB applique l'ensemble des dispositions réglementaires applicable au Groupe Crédit Agricole en matière de respect de l'intégrité du marché, des règles de protection de la clientèle, d'attention aux besoins des clients, de loyauté et de diligence à leur égard. Par ailleurs, Crédit

Agricole CIB adopte toutes les initiatives lancées par le Groupe Crédit Agricole en ce qui concerne l'éthique : newsletter, quiz éthique, etc.

Crédit Agricole CIB a également établi un Code de Conduite "Nos principes pour construire l'avenir", définissant un socle commun de principes qui doivent guider la conduite de tout collaborateur et orienter ses relations avec les partenaires internes ou externes

Point D2) Stratégie et gestion des risques

La prise en compte de ces considérations par les clients est appréciée au travers du processus de *scoring* RSE des clients qui repose, en partie, sur la notation extra-financière qui couvre les dimensions Environnementale, Sociale et de Gouvernance. Les opérations en lien avec le secteur de la défense et des pays considérés risqués d'un point de vue gouvernance sont systématiquement revus par la conformité. Les plus sensibles sont par ailleurs analysés dans le cadre du Comité CERES.

Un processus de traitement des informations négatives liées aux sujets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance a été défini entre la Direction des risques et la Direction de la conformité, via des *due diligences* supplémentaires et une analyse renforcée des informations détectées par les métiers.

Point D3) Inclusivité

Crédit Agricole CIB publie dans son DEU l'ensemble des analyses demandées pour la France quant à la part des femmes dans les effectifs et les instances dirigeantes ou les écarts de rémunération. Les analyses par origine ethnique étant interdites en France, Crédit Agricole CIB ne publie pas d'informations sur les personnes issues de groupes minoritaires.

La nature des informations publiées est la même que celles disponibles dans le DEU Crédit Agricole S.A.

Point D4) Transparence

Crédit Agricole CIB respecte les réglementations européennes en matière de transparence. Notamment, elle publie une politique de durabilité, en accord avec le Règlement (UE) 2019/2088 (dit "SFDR"), en ligne avec la politique de durabilité du Groupe Crédit Agricole, et contribue aux exigences réglementaires et prudentielles de communication et de transparence.

Point D5) Gestion des conflits d'intérêts

Crédit Agricole CIB, en application de la réglementation qui lui est applicable et notamment la Directive 2014/65/UE et de ses textes d'application ("MiFID"), identifie et gère les conflits d'intérêts se posant entre elle et ses clients ou entre ses clients, selon une politique définie et mise en œuvre au sein de la Banque qui encadre, entre autres choses, la circulation induite d'information confidentielle. Elle a été récemment mise à jour pour y intégrer les considérations de durabilité en application du Règlement délégué 2021/1253 complétant MiFID.

Point D6) Communication interne sur les préoccupations critiques

Le Comité CERES analyse les dossiers les plus sensibles d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance, générant un risque d'image significatif. Tous les dossiers passant en Comité CERES passent ensuite devant le Comité de crédit, où un représentant de la Direction générale est présent. La recommandation du Comité CERES est systématiquement présentée avant décision finale.

3.9.2 Pilier 3 ESG Quantitatif

Modèle 1 : Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
Secteur/Sous-secteur	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "Accord de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
1 EXPOSITIONS SUR DES SECTEURS CONTRIBUANT FORTEMENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE*	402 473	24 247	51 362	12 224	
2 A - Agriculture, sylviculture et pêche	49 196	0	5 497	1 619	
3 B - Industries extractives	9 423	4 363	1 448	492	
4 B.05 - Extraction de houille et de lignite	63	0	1	0	
5 B.06 - Extraction d'hydrocarbures	5 786	3 812	1 058	54	
6 B.07 - Extraction de minerais métalliques	1 818	73	350	19	
7 B.08 - Autres industries extractives	944	90	20	384	
8 B.09 - Services de soutien aux industries extractives	812	388	19	35	
9 C - Industrie manufacturière	78 371	9 205	7 321	2 037	
10 C.10 - Industries alimentaires	12 403	129	748	275	
11 C.11 - Fabrication de boissons	5 639	0	348	54	
12 C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	15	0	0	0	
13 C.13 - Fabrication de textiles	1 274	0	208	29	
14 C.14 - Industrie de l'habillement	742	0	87	54	
15 C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	605	0	69	19	
16 C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	1 102	0	89	51	
17 C.17 - Industrie du papier et du carton	1 964	0	113	19	
18 C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	524	0	69	25	
19 C.19 - Cokéfaction et raffinage	2 795	2 031	199	99	
20 C.20 - Industrie chimique	5 002	407	824	51	
21 C.21 - Industrie pharmaceutique	3 290	0	132	4	
22 C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	2 530	66	472	46	
23 C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2 029	8	299	55	
24 C.24 - Métallurgie	8 837	6 307	487	74	
25 C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	5 068	83	1 092	338	
26 C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	5 363	0	236	139	
27 C.27 - Fabrication d'équipements électriques	2 572	141	299	103	
28 C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	3 982	3	452	187	
29 C.29 - Industrie automobile	7 801	0	525	78	
30 C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	2 308	28	193	155	
31 C.31 - Fabrication de meubles	534	0	91	73	
32 C.32 - Autres industries manufacturières	968	0	119	37	
33 C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	1 023	1	168	71	
34 D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	27 088	9 690	1 997	220	
35 D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	22 095	7 803	1 769	202	
36 D35.11 - Production d'électricité	16 950	4 517	1 455	148	
37 D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	4 782	1 808	224	16	
38 D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	211	79	3	3	
39 E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2 468	46	285	41	
40 F – Services de bâtiments et travaux publics	17 418	192	3 528	987	
41 F.41 – Construction de bâtiments	7 623	33	1 175	490	
42 F.42 – Génie civil	2 178	130	379	52	
43 F.43 – Travaux de construction spécialisés	7 617	29	1 974	445	

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en millions d'euros)			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO ₂)		Émissions de GES : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3						
						≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
10 411	2 911	5 894				226 967	78 217	85 283	12 006	6,5
1 830	505	1 002				20 590	15 992	11 919	694	7,1
327	179	137				8 204	1 069	147	2	2,4
0	0	0				63	0	0	0	0,4
152	122	25				4 818	834	133	1	2,8
61	56	2				1 743	72	2	0	1,5
108	1	106				802	129	12	1	2,6
5	1	4				778	33	0	1	2,0
1 612	394	1 018				66 807	9 104	1 860	600	2,9
249	39	153				9 394	2 321	508	181	3,8
70	14	31				4 289	961	344	45	3,9
0	0	0				14	0	0	0	1,5
22	7	12				1 064	148	52	10	2,8
25	3	21				679	46	6	11	3,0
13	2	9				536	54	13	2	2,5
35	3	28				679	344	60	18	4,6
20	3	15				1 702	250	5	7	2,2
15	2	11				428	72	8	17	4,1
20	1	17				2 468	231	80	15	2,0
87	59	19				4 499	433	54	17	2,6
14	8	1				2 917	355	7	12	2,6
42	15	19				1 972	496	32	30	3,6
42	8	26				1 658	330	34	7	3,2
105	60	38				8 479	339	12	6	1,8
303	88	191				4 225	697	101	45	3,3
117	9	105				4 997	340	14	12	1,3
58	7	48				2 197	351	11	13	2,7
153	14	132				3 403	473	58	48	3,3
62	15	38				7 611	135	46	10	1,4
48	22	19				1 832	204	248	24	3,7
29	2	25				375	106	44	9	4,6
37	9	26				681	216	25	46	4,9
47	6	34				709	203	97	14	4,6
242	79	104				18 027	4 293	4 154	613	5,8
193	57	91				15 211	2 998	3 277	608	6,1
179	52	85				10 601	2 643	3 117	589	6,7
46	22	11				2 744	1 195	841	2	4,9
2	0	2				72	99	36	3	7,0
49	14	29				1 360	485	568	56	6,2
804	140	570				13 378	2 331	1 210	500	4,3
372	37	295				5 853	701	793	275	4,3
61	14	37				1 624	373	139	42	4,0
371	89	238				5 900	1 257	277	182	4,4

	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
Secteur/Sous-secteur		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "Accord de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
44 G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	63 766	495		7 944	2 179
45 H – Transports et entreposage	27 496	247		7 292	1 505
46 H.49 – Transports terrestres et transports par conduites	9 077	86		783	125
47 H.50 – Transports par eau	9 413	139		3 007	456
48 H.51 – Transports aériens	5 876	2		2 883	890
49 H.52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	3 076	19		617	33
50 H.53 – Activités de poste et de courrier	54	0		3	1
51 I – Hébergement de poste et de courrier	15 115	0		6 525	1 039
52 L – Activités immobilières	112 131	11		9 525	2 106
53 EXPOSITIONS SUR DES SECTEURS AUTRES QUE CEUX CONTRIBUANT FORTEMENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE*	149 739	572		9 875	3 517
54 K – Activités financières et d'assurance	77 850	272		1 889	695
55 Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	71 889	300		7 987	2 822
56 TOTAL	552 211	24 819		61 237	15 741

(1) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "Accord de Paris" de l'Union – règlement sur les indices de référence en matière de climat – considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en millions d'euros)	Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO ₂)			Émissions de GES : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	Ventilation par tranche d'échéance					
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont émissions financées de catégorie 3		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée	
1 852	274	1 287				44 391	13 053	5 347	976	4,1
493	141	313				19 811	5 959	1 331	396	4,2
116	38	57				6 372	1 979	581	146	4,8
189	22	161				7 201	1 749	281	182	3,8
144	70	72				4 183	1 412	233	47	3,9
43	12	23				2 005	816	235	20	4,0
1	0	1				50	2	0	1	2,8
965	401	440				9 142	3 662	2 011	301	5,7
2 238	785	996				25 257	22 270	56 737	7 867	11,2
2 252	425	1 512				103 530	22 751	10 136	13 321	5,9
776	110	569				55 749	8 498	3 712	9 891	6,2
1 476	315	943				47 781	14 253	6 424	3 430	5,5
12 663	3 337	7 407				330 497	100 968	95 419	25 327	6,3

Selon les dispositions de l'article 449 *bis* du Règlement (UE) n° 575/2013 les établissements publient leurs expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "Accord de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du Règlement (UE) 2020/1818. Les établissements déclarent la valeur comptable brute des expositions sur ces contreparties exclues. Il s'agit des entreprises qui répondent aux critères ci-dessous :

- tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 gCO₂e/kWh ;
- sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Pour le reporting du 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole a recours aux données du fournisseur Moody's, afin de collecter la liste des entreprises exclues des indices de référence "Accord de Paris".

Par ailleurs, les établissements affectent les expositions sur les entreprises, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans les portefeuilles comptables du portefeuille bancaire, à l'exclusion des actifs financiers détenus à des fins de négociation ou des actifs détenus en vue de la vente, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, le Groupe Crédit Agricole a retenu la tranche la plus élevée à savoir 20 ans.

À noter, une part significative des expositions de Crédit Agricole S.A. sur des entreprises exclues des indices de référence "Accord de Paris" de l'Union sont déjà couvertes par des trajectoires de décarbonation (Électricité et Pétrole-gaz). En complément le Groupe poursuit ces travaux pour intégrer dans sa trajectoire de décarbonation d'autres secteurs et activités du Groupe.

Pour ce premier arrêté du 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole ne publie pas les colonnes relatives aux émissions de gaz à effet de serre financées.

Modèle 2 : Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						
Secteur de la contrepartie		0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500
1 TOTAL UE	536 123	85 568	150 817	151 983	73 085	23 852	19 369
2 Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	68 783	10 539	9 180	8 066	4 807	3 265	3 614
3 Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	467 338	75 029	141 637	143 916	68 279	20 587	15 755
4 Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	2	0	0	0	0	0	0
5 Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	492 814	82 478	146 694	149 440	72 069	23 300	18 834
6 TOTAL NON-UE	12 692	9	1 236	348	7	1	22
7 Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	6 815	0	1 224	341	0	0	22
8 Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	5 876	9	11	7	7	1	0
9 Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
10 Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	1 047	7	1 029	5	6	0	0

h	i	j	k	l	m	n	o	p
Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)								
Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)								Sans label du certificat de performance énergétiques des sûretés
A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé
3 778	4 156	13 951	25 449	16 246	7 487	5 265	459 792	93%
438	723	600	641	470	169	148	65 593	55%
3 340	3 433	13 350	24 808	15 775	7 318	5 117	394 197	99%
0	0	0	0	0	0	0	2	0%
0	0	0	0	0	0	0	456 140	94%
82	173	234	215	24	3	5	11 954	9%
79	170	229	204	22	0	0	6 110	17%
3	3	5	11	2	3	5	5 844	0%
0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	6 671	16%

Les établissements doivent publier la valeur comptable brute des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et par des sûretés immobilières saisies, et fournir des informations sur le niveau d'efficacité énergétique des sûretés. En complément et afin de tenir compte de la particularité du modèle bancaire français, le Groupe Crédit Agricole a intégré dans ce modèle, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du modèle et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m²/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. Le Groupe Crédit Agricole a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour l'immobilier résidentiel et tertiaire. Crédit Agricole Italia a également développé un modèle d'estimation des consommations d'énergie primaire sur la base de plusieurs critères comme l'année de construction, le type de bâtiment, la surface et le code postal ; éprouvé durant l'exercice des *stress tests* climatiques et partagée avec la BCE dans le cadre de ces travaux.

Modèle 3 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement

Crédit Agricole S.A. a défini en 2022 des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario *Net Zero* pour les activités de financement liées à cinq secteurs (à partir d'un premier calcul de ses émissions de gaz à effet de serre sectorielles pour l'année de référence 2020). Pour ce faire, une méthodologie *Net Zero* a été élaborée selon une série de choix méthodologiques clés décrits dans le chapitre 2 "Performance extra-financière" du Document d'enregistrement universel 2022.

Pour aligner les portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, Crédit Agricole S.A. a fondé ses trajectoires sur les travaux de l'AIE (scénario NZE 2050) et a été accompagné par un Comité scientifique dédié. Le scénario NZE 2050 sera remplacé sur certains secteurs par des scénarios spécifiques, qui sont plus granulaires (géographiquement ou par typologie d'actif), mais respectant la trajectoire 1,5 °C.

Pour chaque secteur, un ou plusieurs indicateurs a été ou sera défini pour capter les performances et progrès des entreprises vers la décarbonation. Ces métriques seront suivies et pilotées afin d'engager un dialogue continu avec les clients et de prendre des décisions éclairées de financement.

Les points de départ 2020, les objectifs intermédiaires et les plans d'actions pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 sont publiés dans la partie 3.4.5 "*Net Zero Banking Alliance* : préciser nos cibles et engagements sectoriels" du chapitre 2 du DEU 2022.

Un document méthodologique, usuellement appelé "Livre blanc", expliquant la stratégie climat, les choix détaillés d'engagement et les réalisations sera également publié en 2023.

Modèle 4 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée)*	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	8 228	0,5%		3,6	13

* Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

Les établissements indiquent dans ce modèle les expositions agrégées sur un maximum de 20 contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone, le Groupe Crédit Agricole s'est appuyé, conformément aux instructions du modèle, sur une liste publique. C'est la liste du *Climate Accountability Institute* qui a été retenue.

Par ailleurs, le modèle portant uniquement sur les expositions au bilan, le Groupe Crédit Agricole publie de façon volontaire la part des expositions au hors bilan sur ces contreparties les plus émissives en carbone, pour des raisons de transparence sur les financements déjà accordés. Ainsi pour l'arrêté du 31 décembre 2022, la part de ces expositions hors bilan s'élève à 9 milliards d'euros.

Modèle 5 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique

a		b	c	d	e	f	g
		Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique					
		Ventilation par tranche d'échéance					
Zone géographique : France			<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	37 370	3 034	2 313	1 088	68	6,3
2	B - Industries extractives	985	53	10	1	0	2,3
3	C - Industrie manufacturière	29 264	1 486	415	55	33	3,7
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	9 611	282	102	193	38	7,7
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 238	43	21	12	3	6,3
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	12 325	1 037	189	56	42	4,3
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	44 138	2 785	1 236	454	76	4,9
8	H - Transports et entreposage	8 121	358	122	29	11	4,6
9	L - Activités immobilières	40 724	1 155	985	1 867	371	10,8
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	433 426	784	2 229	9 959	7 952	17,2
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	59 335	311	317	818	51	10,7
12	Sûretés saisies	2					
13	Autres secteurs pertinents	84 198	4 703	1 846	608	1 031	7,6

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
3 139	3 363	6 502	695	179	217	57	121
29	34	63	1	2	0	0	0
907	1 082	1 989	276	72	56	11	37
279	336	615	51	7	7	2	2
36	43	79	6	2	2	0	1
629	696	1 325	281	62	56	12	35
2 153	2 398	4 551	645	165	146	24	97
236	284	520	114	14	11	3	7
2 077	2 301	4 378	300	59	79	25	31
3 027	17 896	17 978	1 223	96	75	35	30
389	1 108	1 055	129	19	27	13	9
0	0	0					
3 850	4 339	8 188	1 138	288	205	71	101

a		b	c	d	e	f	g
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
Ventilation par tranche d'échéance							
Zone géographique :							Échéance
Union européenne (hors France)			<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	moyenne pondérée
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 236	385	97	91	4	5,1
2	B - Industries extractives	1 259	163	5	0	0	1,1
3	C - Industrie manufacturière	26 677	3 301	274	9	4	2,1
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6 592	835	121	42	1	2,2
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	315	37	5	2	0	3,3
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	1 796	256	49	20	6	4,2
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	9 600	1 481	85	15	16	2,1
8	H - Transports et entreposage	5 489	515	120	25	9	3,8
9	L - Activités immobilières	2 673	320	99	61	5	4,8
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	30 246	71	271	1 060	896	17,5
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	6 182	202	234	140	19	7,4
12	Sûretés saisies	0					
13	Autres secteurs pertinents	40 052	4 938	667	217	222	3,5

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
271	305	576	30	21	18	2	13
75	93	168	14	2	1	0	1
1 589	1 999	3 588	149	53	43	5	33
446	553	999	41	1	1	0	0
20	24	44	1	1	1	0	0
153	178	332	48	58	42	2	39
717	881	1 598	80	46	41	2	34
287	381	668	138	20	12	3	8
224	261	485	27	94	52	2	49
107	2 191	2 298	156	31	28	9	11
66	530	596	54	59	32	2	29
0	0	0					
2 741	3 302	6 043	365	87	76	18	50

a		b	c	d	e	f	g
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
Ventilation par tranche d'échéance							
Zone géographique : Hors Union européenne			<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	837	303	0	0	0	1,1
2	B - Industries extractives	7 162	989	230	24	0	2,6
3	C - Industrie manufacturière	20 975	3 821	169	36	15	1,4
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	10 302	1 060	378	87	0	3,6
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	730	60	14	19	0	4,7
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	947	135	0	0	6	2,2
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	8 008	1 544	38	24	4	1,0
8	H - Transports et entreposage	13 581	1 327	517	73	25	4,3
9	L - Activités immobilières	2 821	469	22	12	2	2,7
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	4 854	708	38	21	3	2,1
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	7 556	25	582	294	80	11,3
12	Sûretés saisies	0					
13	Autres secteurs pertinents	32 188	5 305	216	55	312	2,9

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
126	177	303	35	16	24	8	10
478	764	1 243	92	51	29	11	16
1 565	2 477	4 042	282	105	61	16	37
614	912	1 526	213	17	17	6	10
38	55	93	37	0	1	1	0
63	78	141	20	7	2	0	2
681	929	1 610	192	66	45	3	38
806	1 137	1 943	641	134	33	11	21
231	274	505	12	0	2	1	0
348	422	770	110	7	3	1	1
449	532	981	143	8	5	1	3
0	0	0					
2 449	3 439	5 887	431	208	195	14	172

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, qu'ils soient chroniques ou aigus. Pour ce premier exercice du 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole a estimé la part de ses expositions soumises à des aléas climatiques aigus à 5,6 % et de ses expositions soumises à des aléas climatiques chroniques à 3,1 %.

Conformément aux exigences du modèle, le Groupe Crédit Agricole a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces événements, à partir de projections à horizon 2050.

La mesure de ces sensibilités présente à aujourd'hui des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité

aux risques physiques des actifs (par exemple, localisation suffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation des chaînes d'approvisionnement pour en déterminer la perturbation). En conséquence, si l'approche retenue a permis de réaliser des mesures de certains aléas au niveau de chaque actif, elle repose sur l'utilisation de proxys à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques, et ne permet pas de distinguer les activités économiques affectées tant par des aléas chroniques qu'aigus (par conservatisme, le champ dédié à cette mesure a été complété en prenant la somme des deux mesures).

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra-financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

Modèle 10 – Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le Règlement (UE) 2020/852

a	b	c	d	e	f
Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en millions d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque de physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
1 Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	1 367	Y		Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
2	Entreprises non financières	548	Y		Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0,00			Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
4	Autres contreparties	4 873	Y		Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
5 Prêts (par ex. verts, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	595	Y		Prêts à impacts positifs (SLL), énergies renouvelables, transports durables (véhicules électriques ou à hydrogène, ferroviaires)
6	Entreprises non financières	28 810	Y		Prêts à impacts positifs (SLL), énergies renouvelables, transports durables (véhicules électriques ou à hydrogène, ferroviaires)
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	4 911	Y		Biens immobiliers répondant aux normes de constructions nationales en vigueur et ceux disposant d'un DPE A, B ou C
8	Ménages	82 956	Y		Véhicules électriques et hybrides auxquels s'ajoutent les éléments ci-dessous
9	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	75 290	Y		Biens immobiliers répondant aux normes de constructions nationales en vigueur et ceux disposant d'un DPE A, B ou C
10	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 094	Y		Travaux de rénovation énergétique et Éco-prêts à taux zéro
11	Autres contreparties	514	Y		cf Entreprises financières et non financières

Ce modèle couvre les autres mesures d'atténuation du changement climatique et inclut les expositions des établissements qui ne sont pas alignées sur la taxonomie au sens du Règlement (UE) 2020/852, mais qui soutiennent néanmoins les contreparties dans le processus de transition et d'adaptation pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

Le Groupe Crédit Agricole dispose d'un cadre de référence interne ("*Framework*") qui encadre la définition des actifs "durables" et répond ainsi, aux choix stratégiques du Groupe Crédit Agricole en lien avec le Projet Sociétal. Il s'agit des actifs qui répondent à la norme de construction française en vigueur (Règlement thermique 2012 des

bâtiments) ou qui correspondent aux produits réglementés Éco-prêt à taux zéro et Prêt Économie d'Énergie sur les secteurs de l'immobilier et de la rénovation. Par ailleurs, pour ce premier exercice du 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole, inclut également les actifs qui pourraient répondre aux exigences des critères techniques de la Taxonomie, mais pour lesquels la vérification des critères n'a pas pu être réalisée dans son intégralité, il s'agit par exemple des prêts finançant les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien...). Le Groupe Crédit Agricole publie également les *Green Bonds* détenus à l'actif et identifiés selon le référentiel publié par Euronext et Bloomberg.

4. Publication des expositions faisant l'objet de mesures appliquées en raison de la pandémie de Covid-19 – Groupe Crédit Agricole (moratoires sur les paiements et garanties publiques)

Modèle 1 – Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs

Objet : fournir un relevé de la qualité de crédit des prêts et avances soumis à des moratoires sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de Covid-19, conformément aux orientations de l'ABE "EBA/GL/2020/02".

	a	b	c	d	e	f	g	
	Valeur comptable brute							
				Performants		Non Performants		
			Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)		Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	
1 Prêts et avances soumis à des moratoires	34 297 321 027	32 907 073 093	642 380 956	4 631 406 928	1 390 247 934	546 510 417	20 174 051	
2 dont: ménages	5 383 278 054	5 161 514 769	120 714 738	774 182 397	221 763 285	78 477 775	31 326	
3 <i>dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	4 256 597 537	4 119 425 818	104 469 510	637 936 633	137 171 720	50 056 850	-	
4 dont: sociétés non financières	28 876 350 159	27 709 901 467	521 587 727	3 852 500 498	1 166 448 692	468 025 536	20 142 725	
5 <i>dont: petites et moyennes entreprises</i>	22 697 626 406	21 625 507 825	473 289 292	2 817 051 085	1 072 118 581	452 362 718	7 608 217	
6 <i>dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	6 523 169 324	6 169 743 337	172 768 630	907 953 716	353 425 987	199 918 545	8 537 139	

	h	i	j	k	l	m	n	o
	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions							Valeur comptable brute
				Performants			Non Performants	
			Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)		Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	Entrées d'expositions non performantes
	(1 130 854 934)	(559 461 939)	(58 318 340)	(364 245 293)	(571 392 994)	(249 011 053)	(3 847 746)	273 621 394
	(144 582 672)	(66 658 647)	(5 233 120)	(49 678 228)	(77 924 025)	(26 379 198)	(2 044)	57 614 428
	(85 366 176)	(49 092 767)	(4 323 855)	(40 241 978)	(36 273 408)	(13 648 479)	0	21 704 289
	(984 775 972)	(491 991 439)	(53 080 744)	(313 999 228)	(492 784 533)	(222 628 056)	(3 845 702)	215 806 620
	(867 260 566)	(408 270 441)	(49 751 733)	(258 142 179)	(458 990 124)	(213 584 748)	(378 692)	177 192 745
	(241 501 695)	(105 696 217)	(17 667 498)	(80 747 618)	(135 805 479)	(79 353 135)	(1 770 738)	41 396 262

Modèle 2 – Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle du moratoire

Objet : fournir un relevé du volume de prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs conformément aux orientations de l'ABE "EBA/GL/2020/02", selon l'échéance résiduelle de ces moratoires.

	a	b	c	d	e	f	g	h	i
	Nombre de débiteurs	Valeur comptable brute							
			Dont: moratoires législatifs	Dont: qui ont expiré	Échéance résiduelle des moratoires				
					≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an
1 Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé	292 138	34 693 428 019							
2 Prêts et avances soumis à des moratoires (accordés)	291 482	34 300 818 060	4 919 506 893	34 297 321 027	208 507	3 268	-	-	3 285 258
3 dont: ménages		5 383 495 787	1 074 049 344	5 383 278 054	206 563	-	-	-	11 170
4 dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels		4 256 597 537	460 036 954	4 256 597 537	-	-	-	-	-
5 dont: sociétés non financières		28 879 629 460	3 833 729 716	28 876 350 159	1 944	3 268	-	-	3 274 088
6 dont: petites et moyennes entreprises		22 700 905 707	3 556 647 159	22 697 626 406	1 944	3 268	-	-	3 274 088
7 dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux		6 523 235 714	1 278 232 668	6 523 169 324	-	-	-	-	66 390

Modèle 3 – Informations sur les nouveaux prêts et avances émis et fournis en vertu des nouveaux régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de Covid-19

Objet : fournir un relevé du stock de nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de Covid-19.

	a	b	c	d
	Valeur comptable brute		Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération	Valeur comptable brute
		dont: renégociés	Garanties publiques reçues	Entrées d'expositions non performantes
1 Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics	18 352 516 168	1 191 969 227	16 363 869 189	456 401 647
2 dont: ménages	217 159 472			3 190 042
3 dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels	-			-
4 dont: sociétés non financières	18 123 557 253	1 187 440 300	16 157 825 576	452 956 397
5 dont: petites et moyennes entreprises	12 044 305 207			242 535 711
6 dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux	-			-

ATTESTATION CONCERNANT LA PUBLICATION DES INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE LA PARTIE 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013

Jérôme Grivet

Directeur général délégué Crédit Agricole S.A.

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du Règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, systèmes et contrôles internes.

Fait à Montrouge, le 4 avril 2023

Le Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

Jérôme Grivet

4

Comptes consolidés au 31 décembre 2022



Comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2022 examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 8 février 2023

Cadre général	261	Notes annexes aux états financiers	272
Le Groupe Crédit Agricole	261		
Relations internes au Crédit Agricole	261		
Informations relatives aux parties liées	263		
États financiers consolidés	265	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	419
Compte de résultat	265	Opinion	419
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	266	Fondement de l'opinion	419
Bilan actif	267	Justification des appréciations - Points clés de l'audit	419
Bilan passif	267	Vérifications spécifiques	425
Tableau de variation des capitaux propres	268	Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires	425
Tableau des flux de trésorerie	270	Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés	425
		Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés	426

Cadre général

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le Groupe Crédit Agricole est composé de 2 359 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central "Crédit Agricole S.A." et de leurs filiales.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office national du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Le Groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens du Règlement européen n° 575/2013 modifié (CRR) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la Directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que

l'ensemble que constituent l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de reporting représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Conformément au règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de reporting sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de reporting est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central "Crédit Agricole S.A.".

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Mécanisme TLTRO 3

Au 31 décembre 2022, l'encours résiduel des emprunts TLTRO 3 auprès de la BCE est de 91,1 milliards d'euros, suite au remboursement anticipé de 71 milliards d'euros.

La comptabilisation du TLTRO 3 est précisée en paragraphe 1.1.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 ⁽¹⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ⁽²⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au

bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des certificats coopératifs d'Investissement ("CCI") et les certificats coopératifs d'associé ("CCA") détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding ("Sacam Mutualisation") conjointement détenue par les Caisses régionales.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (note 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.5 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.7 "Passifs financiers au coût amorti").

Autres conventions entre actionnaires

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du Groupe Crédit Agricole est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022".

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2022 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 7 769 millions d'euros (2 249 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 858 millions d'euros (3 251 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- dettes envers les établissements de crédit : 3 161 millions d'euros (916 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- dettes envers la clientèle : 123 millions d'euros (153 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 6 510 millions d'euros (7 997 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 6 395 millions d'euros (4 919 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.2 “Principes et méthodes comptables”, les avantages postérieurs à l’emploi peuvent être de différentes natures. Il s’agit :

- d’indemnités de fin de carrière ;
- d’engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime “à cotisations” ou “à prestations définies”.

Ces engagements font, pour partie, l’objet de conventions d’assurances collectives contractées auprès de Predica, société d’assurance-vie du Groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l’assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des

différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l’employeur ;

- la gestion de ces fonds par la société d’assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l’emploi sont détaillées dans la note 7 “Avantages au personnel et autres rémunérations” aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Compte tenu de la structure mutualiste du Groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l’entité de reporting, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n’est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du Groupe Crédit Agricole.

À ce titre, l’information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n’est pas présentée.

États financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	4.1	37 648	31 634
Intérêts et charges assimilées	4.1	(16 739)	(11 851)
Commissions (produits)	4.2	15 906	15 371
Commissions (charges)	4.2	(4 961)	(4 621)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(10 208)	14 839
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(4 258)	2 182
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(5 950)	12 657
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(226)	61
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(328)	(29)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		102	90
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(42)	45
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.6	50 834	41 325
Charges des autres activités	4.6	(34 576)	(49 813)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	5.3	526	(168)
PRODUIT NET BANCAIRE		38 162	36 822
Charges générales d'exploitation	4.7	(22 564)	(21 169)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(1 889)	(1 912)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		13 709	13 741
Coût du risque	4.9	(2 893)	(2 193)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 816	11 548
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		420	392
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	28	(27)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	-	497
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		11 264	12 410
Impôts sur les bénéfices	4.11	(2 508)	(2 463)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	117	6
RÉSULTAT NET		8 873	9 953
Participations ne donnant pas le contrôle	13.2	729	852
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		8 144	9 101

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT NET		8 873	9 953
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	538	245
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ⁽¹⁾	4.12	776	(13)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ⁽¹⁾	4.12	91	95
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	1 405	327
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	18	24
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(345)	(41)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(9)	(14)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	(1)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	4.12	1 069	295
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	201	957
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(7 462)	(1 499)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(2 803)	(886)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.12-5.3	(569)	182
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(10 633)	(1 246)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	48	103
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	2 743	629
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	26	(32)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4.12	(7 816)	(549)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	(6 747)	(254)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		2 126	9 699
Dont part du Groupe		1 426	8 778
Dont participations ne donnant pas le contrôle		700	921

(1) Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de - 21 millions d'euros.

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales	6.1	210 804	241 191
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	431 717	433 134
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		242 005	233 031
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		189 712	200 103
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	50 494	16 023
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	217 125	268 700
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		212 341	264 572
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		4 784	4 128
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	1 344 545	1 258 283
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		114 279	96 703
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		1 114 389	1 051 592
<i>Titres de dettes</i>		115 877	109 988
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(9 098)	5 231
Actifs d'impôts courants et différés	6.9	10 052	8 113
Comptes de régularisation et actifs divers	6.10	58 448	43 081
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.11	134	2 965
Participation aux bénéfices différée	6.16	17 043	(3)
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.12	8 427	8 046
Immeubles de placement	6.13	9 000	8 292
Immobilisations corporelles	6.14	10 770	10 909
Immobilisations incorporelles	6.14	3 470	3 483
Écarts d'acquisition	6.15	16 189	16 109
TOTAL DE L'ACTIF		2 379 120	2 323 557

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales	6.1	59	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	272 192	243 555
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		231 702	205 075
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		40 490	38 480
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	47 316	16 827
Passifs financiers au coût amorti		1 467 676	1 447 463
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.7	152 201	221 192
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.7	1 095 758	1 044 566
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.7	219 717	181 705
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 987	5 841
Passifs d'impôts courants et différés	6.9	2 649	3 013
Comptes de régularisation et passifs divers	6.10	64 907	58 637
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.11	205	2 566
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.16	354 538	377 687
Provisions	6.17	5 645	7 104
Dettes subordonnées	3.4-6.18	23 155	25 873
TOTAL DETTES		2 245 329	2 189 842
CAPITAUX PROPRES		133 791	133 715
Capitaux propres part du Groupe		126 470	126 498
Capital et réserves liées		30 456	29 927
Réserves consolidées		92 585	85 467
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(4 718)	2 029
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		3	(26)
Résultat de l'exercice		8 144	9 101
Participations ne donnant pas le contrôle		7 321	7 217
TOTAL DU PASSIF		2 379 120	2 323 557

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres
						Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capital	Prime et réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total capital et réserves consolidées						
(en millions d'euros)										
CAPITAUX PROPRES AU 1 ^{ER} JANVIER 2021 PUBLIÉ	12 610	98 980	(239)	5 888	117 239	3 683	(1 357)	2 326	-	119 565
Impacts nouvelles normes, décisions/interprétations IFRIC	-	183	-	-	183	-	-	-	-	183
CAPITAUX PROPRES AU 1 ^{ER} JANVIER 2021	12 610	99 163	(239)	5 888	117 422	3 683	(1 357)	2 326	-	119 748
Augmentation de capital	1 072	638	-	-	1 710	-	-	-	-	1 710
Variation des titres autodétenus	-	-	(1 048)	-	(1 048)	-	-	-	-	(1 048)
Émissions/remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(1)	-	(1 000)	(1 001)	-	-	-	-	(1 001)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(367)	-	-	(367)	-	-	-	-	(367)
Dividendes versés en 2021	-	(2 823)	-	-	(2 823)	-	-	-	-	(2 823)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	1 587	-	-	1 587	-	-	-	-	1 587
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	24	-	-	24	-	-	-	-	24
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 072	(942)	(1 048)	(1 000)	(1 918)	-	-	-	-	(1 918)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(60)	-	-	(60)	(692)	269	(423)	-	(483)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(60)	-	-	(60)	-	60	60	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	1	-	-	1	90	10	100	-	101
Résultat 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	9 101	9 101
Autres variations	-	(51)	-	-	(51)	-	-	-	-	(51)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	13 682	98 111	(1 287)	4 888	115 394	3 081	(1 078)	2 003	9 101	126 498
Affectation du résultat 2021	-	9 101	-	-	9 101	-	-	-	(9 101)	-
CAPITAUX PROPRES AU 1 ^{ER} JANVIER 2022	13 682	107 212	(1 287)	4 888	124 495	3 081	(1 078)	2 003	-	126 498
Impacts nouvelles normes, décisions/interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 RETRAITÉ	13 682	107 212	(1 287)	4 888	124 495	3 081	(1 078)	2 003	-	126 498
Augmentation de capital	219	(723)	-	-	(504)	-	-	-	-	(504)
Variation des titres autodétenus	-	-	(124)	-	(124)	-	-	-	-	(124)
Émissions/remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(8)	-	1 101	1 093	-	-	-	-	1 093
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(420)	-	-	(420)	-	-	-	-	(420)
Dividendes versés en 2022	-	(3 730)	-	-	(3 730)	-	-	-	-	(3 730)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	2 149	-	-	2 149	-	-	-	-	2 149
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	28	-	-	28	-	-	-	-	28
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	219	(2 704)	(124)	1 101	(1 508)	-	-	-	-	(1 508)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(26)	-	-	(26)	(7 799)	1 027	(6 772)	-	(6 798)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(21)	-	-	(21)	-	21	21	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(4)	-	-	(4)	-	4	4	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	44	10	54	-	54
Résultat 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	8 144	8 144
Autres variations	-	80	-	-	80	-	-	-	-	80
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	13 901	104 562	(1 411)	5 989	123 041	(4 674)	(41)	(4 715)	8 144	126 470

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(en millions d'euros)	Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2021 PUBLIÉ	7 085	(136)	(40)	(176)	6 909	126 474	
Impacts nouvelles normes, décisions/interprétations IFRIC	5	-	-	-	5	188	
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2021	7 090	(136)	(40)	(176)	6 914	126 662	
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	1 710	
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(1 048)	
Émissions/remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	(1 001)	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(93)	-	-	-	(93)	(460)	
Dividendes versés en 2021	(399)	-	-	-	(399)	(3 222)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	1 587	
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	6	-	-	-	6	30	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(486)	-	-	-	(486)	(2 404)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	43	16	59	59	(424)	
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	10	-	10	10	111	
Résultat 2021	852	-	-	-	852	9 953	
Autres variations	(132)	-	-	-	(132)	(183)	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	7 324	(83)	(24)	(107)	7 217	133 715	
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	-	-	
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2022	7 324	(83)	(24)	(107)	7 217	133 715	
Impacts nouvelles normes, décisions/interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2022 RETRAITÉ	7 324	(83)	(24)	(107)	7 217	133 715	
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	(504)	
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(124)	
Émissions/remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 093	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(93)	-	-	-	(93)	(513)	
Dividendes versés en 2022	(396)	-	-	-	(396)	(4 126)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	2 149	
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	5	-	-	-	5	33	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(484)	-	-	-	(484)	(1 992)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(65)	33	(32)	(32)	(6 830)	
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	4	(1)	3	3	57	
Résultat 2022	729	-	-	-	729	8 873	
Autres variations	(112)	-	-	-	(112)	(32)	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	7 457	(144)	8	(136)	7 321	133 791	

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Groupe Crédit Agricole.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des **activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des Banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôt		11 264	12 410
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 888	1 912
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.15	-	(497)
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		1 197	20 247
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(585)	(423)
Résultat net des activités d'investissement		(28)	28
Résultat net des activités de financement		2 577	2 481
Autres mouvements		(5 140)	2 360
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		(91)	26 108
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾		(79 921)	9 232
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(16 821)	(6 512)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers ⁽²⁾		72 407	(980)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(9 864)	4 989
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽³⁾		930	368
Impôts versés		(2 402)	(2 979)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(35 671)	4 118
Flux provenant des activités abandonnées		(116)	25
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)		(24 614)	42 661
Flux liés aux participations ⁽⁴⁾		(3 839)	735
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 843)	(1 541)
Flux provenant des activités abandonnées		(386)	(100)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(6 068)	(906)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽⁵⁾		(1 001)	(2 538)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁶⁾		5 184	1 723
Flux provenant des activités abandonnées		114	(3)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		4 297	(818)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)		(1 317)	(171)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(27 702)	40 766
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		235 708	194 942
Solde net des comptes de caisse et Banques centrales *		240 131	196 680
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(4 423)	(1 738)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		208 006	235 708
Solde net des comptes de caisse et Banques centrales *		210 733	240 131
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(2 727)	(4 423)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(27 702)	40 766

* Composé du solde net du poste "Caisses, Banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus).

(1) Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit : Au 31 décembre 2022, les remboursements de TLTRO 3 s'élèvent à - 71 milliards d'euros.

(2) Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers : Au titre du quatrième trimestre 2022, le Groupe a mandaté un intermédiaire dans le cadre de l'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sur le marché à hauteur de - 800 millions d'euros en lien avec l'engagement pris par la SAS Rue La Boétie, actionnaire majoritaire de Crédit Agricole S.A., dans le processus d'achat des titres pour un montant maximal de 1 milliard d'euros.

(3) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence : Au 31 décembre 2022, ce montant comprend le versement des dividendes de FCA Bank pour + 600 millions d'euros, le versement des dividendes des sociétés de l'assurance pour + 248 millions d'euros et des filiales d'Amundi pour + 13 millions d'euros.

(4) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2022 s'établit à + 103 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'augmentation de capital pour - 600 millions d'euros effectuée par CACF France lié à la création de la filiale LLD Leasco, + 435 millions d'euros de trésorerie acquise lié à la cession de La Médicale, + 190 millions d'euros de trésorerie nette acquise liée à la cession de Crédit du Maroc et la cession de Crédit Agricole Banka Srbija Akcionarsko Novi Sad pour + 154 millions d'euros par Crédit Agricole S.A.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 4 094 millions d'euros essentiellement réalisées dans le cadre des investissements de l'assurance.

(5) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Ce montant correspond principalement à - 2 491 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le Groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :

– dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour - 1 363 millions d'euros ;

– dividendes versés par les Caisses régionales et filiales pour - 218 millions d'euros ;

– dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour - 396 millions d'euros ; et

– intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour - 514 millions d'euros.

Ce montant comprend également les augmentations de capital chez les Caisses Locales et les Caisses régionales pour + 432 millions d'euros, l'augmentation de capital réservée aux salariés de + 128 millions d'euros et les émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour + 1 101 millions d'euros.

(6) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au 31 décembre 2022, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à + 24 989 millions d'euros et les remboursements à - 16 953 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à + 338 millions d'euros et les remboursements à - 590 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 2 462 millions d'euros.

Notes annexes aux états financiers

Note 1	Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	273			
1.1	Normes applicables et comparabilité	273			
1.2	Principes et méthodes comptables	278			
1.3	Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	293			
Note 2	Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	296			
2.1	Principales variations du périmètre de consolidation	296			
2.2	Projets d'acquisition	296			
2.3	Distribution exceptionnelle de Crédit Agricole Assurances à Crédit Agricole S.A.	296			
2.4	Programmes de rachat d'actions	296			
2.5	La SAS Rue La Boétie informe de son intention d'acquérir jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.	297			
2.6	Impacts liés à la guerre Russie/Ukraine	297			
Note 3	Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	298			
3.1	Risque de crédit	298			
3.2	Expositions au risque souverain	323			
3.3	Risque de marché	325			
3.4	Risque de liquidité et de financement	327			
3.5	Comptabilité de couverture	329			
3.6	Risques opérationnels	335			
3.7	Gestion du capital et ratios réglementaires	335			
Note 4	Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	336			
4.1	Produits et charges d'intérêts	336			
4.2	Produits et charges de commissions	336			
4.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	337			
4.4	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	338			
4.5	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	338			
4.6	Produits (charges) nets des autres activités	338			
4.7	Charges générales d'exploitation	338			
4.8	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	339			
4.9	Coût du risque	340			
4.10	Gains ou pertes nets sur autres actifs	340			
4.11	Impôts	341			
4.12	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	342			
Note 5	Informations sectorielles	343			
5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	344			
5.2	Information sectorielle par zone géographique	345			
5.3	Spécificités de l'assurance	346			
Note 6	Notes relatives au bilan	348			
6.1	Caisse, Banques centrales	348			
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	348			
6.3	Instruments dérivés de couverture	350			
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	350			
6.5	Actifs financiers au coût amorti	352			
6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	354			
6.7	Passifs financiers au coût amorti	356			
6.8	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	358			
6.9	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	360			
6.10	Comptes de régularisation actif, passif et divers	361			
6.11	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	362			
6.12	Co-entreprises et entreprises associées	363			
6.13	Immeubles de placement	367			
6.14	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	368			
6.15	Écarts d'acquisition	369			
6.16	Provisions techniques des contrats d'assurance	371			
6.17	Provisions	372			
6.18	Dettes subordonnées	377			
6.19	Instruments financiers à durée indéterminée	378			
6.20	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	380			
Note 7	Avantages au personnel et autres rémunérations	381			
7.1	Détail des charges de personnel	381			
7.2	Effectif moyen de la période	381			
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	381			
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	382			
7.5	Autres avantages sociaux	384			
7.6	Paiements à base d'actions	384			
Note 8	Contrats de location	385			
8.1	Contrats de location dont le Groupe est preneur	385			
8.2	Contrats de location dont le Groupe est bailleur	386			
Note 9	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	387			
Note 10	Reclassements d'instruments financiers	388			
Note 11	Juste valeur des instruments financiers	389			
11.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	389			
11.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	391			
11.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	398			
11.4	Rappels sur la réforme des indices de référence	398			
Note 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022	400			
12.1	Information sur les filiales	400			
12.2	Participations ne donnant pas le contrôle	401			
12.3	Composition du périmètre	403			
Note 13	Participations et entités structurées non consolidées	415			
13.1	Participations non consolidées	415			
13.2	Informations sur les entités structurées non consolidées	415			
Note 14	Événements postérieurs au 31 décembre 2022	418			

Note 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2022 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve-out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2021.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2022.

Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
Amendement à IAS 16		
Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	Non
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020		
■ IFRS 1 Filiale devenant un nouvel adoptant ; ■ IFRS 9 Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 % ; ■ IAS 41 Impôts dans les évaluations de la juste valeur ; et ■ IFRS 16 Avantages incitatifs à la location.	1 ^{er} janvier 2022	Non
Amendement à IFRS 3		
Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022	Non
Amendement à IAS 37		
Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat	1 ^{er} janvier 2022	Non

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes IFRS 17 : Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 "Contrats d'assurance", publiée par l'IASB le 18 mai 2017 dans sa version initiale puis le 25 juin 2020 dans sa version amendée, remplacera la norme IFRS 4. Elle est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La norme IFRS 17 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2021 contient une exemption optionnelle d'application des exigences de la norme en matière de cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels et les contrats avec compensation des flux de trésorerie.

Le Groupe Crédit Agricole appliquera la norme IFRS 17, ainsi que les modifications apportées par IFRS 17 aux autres normes IFRS, pour la première fois dans ses états financiers clos à compter du 1^{er} janvier 2023.

IFRS 17 est une norme d'application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative. Par conséquent, l'information comparative relative à l'exercice 2022 sera retraitée dans les états financiers de l'exercice 2023, et un bilan à la date de transition (1^{er} janvier 2022) y sera également présenté.

Le Groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 17 dans les délais requis. Les travaux d'analyse, de préparation et de mise en œuvre engagés depuis 2017 se sont poursuivis au cours de l'année 2022, avec notamment l'établissement du bilan de transition au 1^{er} janvier 2022 et le début des travaux de production de l'information comparative pour les différentes périodes (intermédiaires et annuelle) de l'exercice 2022. Les travaux concernant l'établissement des données retraitées au 31 décembre 2022 sont actuellement en cours de finalisation.

Changements apportés par la norme IFRS 17 et impacts prévus de la première application de la norme sur les états financiers

La norme IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats qui entrent dans son champ d'application (i.e. les contrats d'assurance émis, les contrats de réassurance émis et détenus, et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire émis à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance), ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet.

Son application se traduira par des changements significatifs sur ces points. La nature et les effets des principaux changements de méthodes comptables liés à la première application de la norme IFRS 17 sont synthétisés ci-après.

Changements en termes de comptabilisation et d'évaluation

Le Groupe, comme l'autorise la norme IFRS 4, comptabilise actuellement les contrats d'assurance dans ses états financiers consolidés en application des normes comptables françaises, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par IFRS 4 au titre des provisions d'égalisation, de la comptabilité reflet et du test de suffisance des passifs.

Ces principes ne seront plus applicables avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17, qui définit de nouveaux principes pour l'évaluation et comptabilisation des contrats d'assurance. Elle introduit un modèle général prospectif d'évaluation des contrats d'assurance, selon lequel les groupes de contrats sont évalués sur la base des estimations de la

valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au fur et à mesure de la réalisation des services prévus au contrat d'assurance, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, et d'une marge sur services contractuels représentant le profit non acquis.

De manière synthétique, l'application des principales dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance consistera pour le Groupe à :

- identifier les contrats d'assurance comme les contrats selon lesquels il prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de police ;
- séparer les dérivés incorporés spécifiques, les composantes investissement distinctes, les biens distincts ou les services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance, des contrats d'assurance et les comptabiliser en fonction des normes qui leur sont applicables ;
- regrouper les contrats d'assurance en fonction de leurs caractéristiques et de leur profitabilité estimée, ce qui consiste, au moment de la comptabilisation initiale, à identifier des portefeuilles de contrats d'assurance (contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble) puis à diviser chacun de ces portefeuilles en trois groupes (contrats déficitaires, contrats sans possibilité significative de devenir déficitaires, et autres contrats), sachant qu'il n'est pas possible de classer dans un même groupe des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (à l'exception, sur option, des contrats mutualisés intergénérationnels et des contrats avec compensation des flux de trésorerie, qui sont exemptés de cette exigence en application de l'exemption européenne) ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, lors de la comptabilisation initiale, comme la somme :
 - des flux de trésorerie d'exécution (i.e. une estimation des flux de trésorerie futurs, actualisée afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers, et ajustée au titre du risque non financier, et qui doit intégrer l'ensemble des informations disponibles de manière cohérente avec les données de marché observables),
 - et de la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, CSM), qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services prévus au contrat d'assurance seront fournis aux assurés ; si un groupe de contrats est attendu comme déficitaire sur la période de couverture restante, une perte est comptabilisée immédiatement en résultat ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, à chaque date de clôture ultérieure, comme la somme :
 - du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et de la marge sur services contractuels à cette date,
 - et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés ;
- comptabiliser un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition représentant les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, ou engagés, avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé ; un tel actif est décomptabilisé lorsque ces flux sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Le modèle général d'évaluation des contrats fait l'objet d'adaptations pour certains contrats présentant des caractéristiques spécifiques.

Ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la norme impose d'appliquer un modèle d'évaluation dit "approche des honoraires variables" (*Variable Fee Approach*, VFA). Ces contrats, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en

fonction d'éléments sous-jacents, et sont donc définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée à l'origine du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Pour ces contrats, les dispositions du modèle général en termes d'évaluation ultérieure sont modifiées afin de refléter le fait que ces contrats créent une obligation pour l'entité de payer aux assurés un montant égal à la juste valeur d'éléments sous-jacents spécifiés moins les honoraires variables qui rémunèrent les services fournis et sont déterminés en référence aux éléments sous-jacents.

Par ailleurs, la norme permet d'appliquer un modèle d'évaluation simplifié dit "méthode d'affectation des primes" (*Premium Allocation Approach*, PAA) pour l'évaluation du passif relatif à la couverture restante d'un groupe de contrats, à condition soit que cette évaluation ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du modèle général, soit que la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an. Selon cette méthode, le passif au titre de la couverture restante est évalué sur la base du montant des primes reçues net des frais d'acquisition payés, diminué du montant net des primes et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui ont été comptabilisés en résultat au cours de la partie expirée de la période de couverture en fonction de l'écoulement du temps. Cette méthode se rapproche du traitement comptable appliqué sous IFRS 4, les principaux changements concernant l'actualisation des provisions techniques, la détermination des contrats déficitaires à un niveau plus granulaire et l'introduction d'un ajustement au titre du risque non financier.

Principales méthodes comptables

Le projet de mise en œuvre des dispositions de la norme par le Groupe a notamment porté sur la définition des principales orientations méthodologiques et les choix des options permises par la norme le cas échéant. Les jugements, estimations et méthodes comptables significatifs en lien avec la première application d'IFRS 17 portent sur les éléments suivants.

Les exigences de la norme relatives au niveau d'agrégation nécessitent de regrouper les contrats dans des portefeuilles, puis à diviser ces derniers en trois groupes selon la profitabilité attendue des contrats au moment de la comptabilisation initiale, qui eux-mêmes ne doivent pas contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Afin d'appliquer les principes généraux de la norme concernant l'identification des portefeuilles, le Groupe a procédé à différentes analyses selon les garanties identifiées et la manière dont les contrats sont gérés. La division de ces portefeuilles en groupes selon la profitabilité attendue des contrats a été effectuée sur la base de différentes informations telles que la tarification des contrats, l'historique de profitabilité de contrats similaires, ou les plans prospectifs.

Comme permis par l'article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne, le Groupe a l'intention de recourir à l'exemption d'application de l'exigence de la norme sur les cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels. Ce choix de méthode comptable sera appliqué aux portefeuilles correspondant aux activités d'épargne et de retraite du Groupe en France et au Luxembourg.

L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance doit inclure la totalité des flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre (la "frontière") de chacun des contrats du groupe. La détermination de cette frontière requiert de faire preuve de jugement et de prendre en compte les droits et obligations substantiels du Groupe en vertu du contrat. À cette fin, le Groupe a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats, et en particulier la possibilité de revoir leur tarification. Ainsi, il a considéré, par exemple, que les versements futurs libres ou programmés des contrats d'épargne et de retraite, et que la phase de liquidation des contrats de retraite avec sortie en rente obligatoire, étaient inclus dans la frontière des contrats ; en revanche, les renouvellements des contrats d'assurance non-vie liés à la clause de tacite reconduction ne sont pas inclus dans la frontière des contrats.

Les taux d'actualisation constituent un paramètre majeur pour évaluer les contrats d'assurance en application des dispositions d'IFRS 17 ; ils sont notamment utilisés pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution, et, pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, déterminer l'intérêt à capitaliser sur la CSM, évaluer les variations de la CSM et déterminer le montant des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en résultat en cas d'application de l'option OCI. IFRS 17 n'impose pas de méthode d'estimation particulière pour la détermination des taux d'actualisation, mais requiert que cette méthode prenne en compte les facteurs qui découlent de la valeur temps de l'argent, des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, et maximise l'utilisation des données observables. La méthodologie utilisée par le Groupe pour définir la courbe des taux d'actualisation est une approche ascendante, qui repose sur une courbe de taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Le Groupe détermine la courbe des taux sans risque à partir des taux des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) observables dans la devise considérée, ajustés d'un retraitement au titre du risque de crédit. Cette courbe est extrapolée entre le dernier point liquide et un taux à terme ultime reflétant les attentes en matière de taux d'intérêt réel et d'inflation à long terme. La méthode d'extrapolation de la courbe des taux employée par le Groupe est la méthode des points lissés : les taux au-delà du premier point de lissage (FSP) sont extrapolés via une fonction prenant en compte le taux à terme ultime (UFR), le dernier taux à terme liquide (LLFR) et un paramètre de vitesse de convergence. Les primes d'illiquidité sont déterminées sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats.

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs doit faire l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, afin de refléter l'indemnité exigée par l'entité pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier. Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe appliquera la technique du niveau de confiance pour l'ensemble de ses contrats. Cet ajustement reflètera les bénéfices de diversification des risques au niveau de l'entité, déterminés en utilisant une matrice de corrélation. Une diversification entre les entités sera également prise en compte.

Le modèle général sera principalement appliqué aux activités emprunteur, dépendance, prévoyance, arrêt de travail, temporaire décès et certaines activités santé du Groupe.

La méthode d'affectation des primes (PAA) est une méthode d'évaluation optionnelle qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante des groupes de contrats éligibles (voir ci-dessus). Le Groupe appliquera cette méthode à ses activités d'assurance dommages. La grande majorité des groupes de contrats concernés répondent au second critère d'éligibilité, à savoir une période de couverture de chacun des contrats du groupe inférieure ou égale à un an.

L'approche des honoraires variables (VFA) est une méthode d'évaluation obligatoire pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, qui traduit comptablement la nature spécifique

des services fournis par ces contrats (voir ci-dessus). Le Groupe a analysé le respect des trois conditions mentionnées ci-dessus afin de savoir lesquels de ses contrats répondaient à la définition d'un contrat d'assurance avec éléments de participation directe. Ainsi, les activités épargne, retraite et obsèques du Groupe seront évaluées selon cette approche.

Afin de déterminer le montant de la CSM d'un groupe de contrats devant être comptabilisé en résultat pour refléter les services fournis au cours de chaque période, il est nécessaire de définir les unités de couverture du groupe de contrats (dont le nombre correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni par les contrats du groupe) et de répartir la CSM à la date de clôture de manière égale entre chacune des unités de couverture (celles que l'entité a fournies dans la période considérée et celles qu'elle s'attend à fournir ultérieurement). La norme ne prescrit pas l'indicateur à utiliser pour refléter le volume de services fourni au cours de la période. La méthodologie employée par le Groupe pour définir les unités de couverture et par conséquent le rythme de reconnaissance attendue de la CSM en résultat sera adaptée aux caractéristiques des contrats concernés. Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, évalués selon l'approche des honoraires variables, la méthodologie utilisée pour allouer la CSM en résultat vise à refléter de manière économique le service de gestion d'actifs rendu par l'assureur au cours de chaque période : ainsi, au-delà des rendements des actifs en univers risque neutre projetés dans les modèles actuariels utilisés pour évaluer ce type de contrats, elle prend également en compte le rendement complémentaire correspondant à la performance réelle de ces actifs. Pour les autres contrats, évalués selon le modèle général, les unités de couverture ont été définies sur la base de différents indicateurs adaptés selon le type de garantie (tels que le capital décès ou le capital restant dû).

Les dispositions de la norme requièrent d'identifier les composantes investissement, qui sont définies comme les sommes que l'entité est tenue de rembourser à l'assuré en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non ; celles-ci ne doivent pas être comptabilisées dans les produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance. Les principales composantes investissement identifiées par le Groupe concernent les contrats d'épargne et de retraite ayant une valeur de rachat ou de transfert explicite. En assurance non-vie, les contrats d'assurance émis par le Groupe ne contiennent en général pas de composante investissement.

Enfin, concernant les interactions dans la mise en œuvre des normes IFRS 17 et IFRS 9 (ou des autres normes relatives aux actifs financiers), le Groupe :

- effectuera certains choix de méthodes comptables pour éviter les non-concordances comptables dans l'application de ces normes (par exemple, évaluation à la juste valeur par résultat des immeubles de placement et des participations dans des entreprises associées et coentreprises qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe) ;
- effectuera le choix de méthode comptable, pour la plupart de ses portefeuilles de contrats d'assurance, de recourir à l'option ("option OCI") permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global ; l'application de cette option conduira ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, à présenter en résultat un montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus ; et pour les autres contrats, à présenter dans les autres éléments du résultat global l'impact des variations des taux d'actualisation ;
- procédera à certaines modifications de classements et de désignations de ses actifs financiers à la date de première application (voir ci-dessus).

Changements en termes de présentation et d'informations en annexe

En application des dispositions d'IFRS 17 (et d'IAS 1 amendée par IFRS 17) en termes de présentation des états financiers, la présentation des postes relatifs aux contrats d'assurance dans le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres va connaître des changements significatifs par rapport à la présentation actuellement retenue.

Ainsi, les postes du bilan dans lesquels sont actuellement comptabilisés les différents éléments relatifs à l'évaluation des contrats d'assurance selon IFRS 4 ne seront plus présentés (passifs relatifs aux contrats, part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, créances et dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée, créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée, participation aux bénéfices différée active et passive, frais d'acquisition reportés, portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance).

La valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance comptabilisés en application d'IFRS 17 sera désormais présentée en totalité dans les quatre nouveaux postes suivants du bilan :

- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

De la même manière, les postes du compte de résultat dans lesquels les produits et charges relatifs aux contrats d'assurance sont actuellement comptabilisés ne seront plus présentés (notamment les primes acquises, les charges des prestations des contrats, les charges ou produits nets des cessions en réassurance, les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration, et le montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition).

Les produits et les charges relatifs aux activités d'assurance comptabilisés en application d'IFRS 17 seront présentés de manière distincte dans les nouveaux postes suivants du compte de résultat :

- les produits des activités d'assurance liés aux contrats d'assurance émis (qui reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces services) ;
- les charges afférentes aux activités d'assurance liées aux contrats d'assurance émis (qui comprennent notamment les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance) ;
- les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus (qui comprennent les sommes recouvrées des réassureurs et l'imputation des primes payées) ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance (qui sont constitués de la variation de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier et de leurs variations – à l'exception des variations entraînant un ajustement de la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe) ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus.

Enfin, l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres verra la suppression des postes relatifs à la comptabilité reflet et à l'approche par superposition (ces mécanismes étant spécifiques à IFRS 4), et la création des postes relatifs aux produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres en application de l'option OCI.

La norme IFRS 17 contient en outre de nouvelles exigences en termes d'informations qualitatives et quantitatives à fournir en annexe, concernant les montants comptabilisés, les jugements et les risques relatifs aux contrats entrant dans son champ d'application.

Transition

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la norme IFRS 17 doivent être appliqués en utilisant une approche rétrospective complète, dans la mesure où cela est praticable. Selon l'approche rétrospective complète, le Groupe doit, à la date de transition (1^{er} janvier 2022) :

- définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- déterminer, comptabiliser et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 (sans être toutefois tenu de procéder à l'appréciation de leur recouvrabilité avant la date de transition) ;
- décomptabiliser les soldes qui n'existeraient pas s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- s'il reste un écart net, le comptabiliser en capitaux propres.

Si, et seulement si, une application rétrospective de la norme s'avère impraticable pour l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance ou d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le Groupe peut opter pour l'une ou l'autre des deux approches alternatives prévues par les dispositions transitoires de la norme (approche rétrospective modifiée ou approche fondée sur la juste valeur).

Le Groupe a majoritairement eu recours à l'approche rétrospective modifiée pour évaluer les groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition. Le Groupe n'a pas recouru à l'approche fondée sur la juste valeur. Pour les groupes de contrats concernés, le Groupe a considéré que l'application de l'approche rétrospective complète était impraticable en raison de l'indisponibilité de l'exhaustivité des informations nécessaires à une application rétrospective complète de la norme (en termes de données collectées, mais également d'hypothèses ou d'estimations qui auraient été effectuées lors des périodes précédentes).

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée (*Modified Retrospective Approach*, MRA) est d'arriver, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs, à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui serait obtenu par l'application rétrospective complète de la norme.

À cette fin, cette approche comporte une liste de modifications dans plusieurs domaines ; il n'est permis de recourir à chacune de ces modifications que dans la mesure où les informations raisonnables et justifiables nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète ne sont pas disponibles sur ce point.

Les principales modifications de l'approche rétrospective modifiée auxquelles le Groupe a eu recours pour l'évaluation de certains groupes de contrats à la date de transition sont les suivantes :

- l'identification des groupes de contrats d'assurance et la détermination des contrats qui répondent à la définition des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sur la base des informations disponibles à la date de transition ;
- l'exemption de l'exigence de constituer des groupes de manière qu'ils ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle ;
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de transition, notamment :
 - l'estimation des flux de trésorerie futurs à la date de comptabilisation initiale comme étant le montant des flux de trésorerie futurs à la date de transition, ajusté selon les flux de trésorerie dont la réalisation entre la date de comptabilisation initiale et la date de transition est avérée,

- la détermination des taux d'actualisation qui s'appliquaient à la date de comptabilisation initiale, via l'utilisation d'une courbe de taux estimée à la date d'ancienneté moyenne des contrats du groupe,
 - la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier à la date de comptabilisation initiale d'après l'ajustement au titre du risque non financier à la date de transition, lui-même ajusté pour tenir compte du dégagement du risque attendu avant la date de transition,
 - l'utilisation des taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus pour calculer les intérêts capitalisés sur la CSM,
 - la détermination du montant de la CSM comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services avant la date de transition, en comparant les unités de couverture restantes à cette date avec les unités de couverture fournies au titre du groupe avant cette date,
 - la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de transition, en calculant une approximation de la CSM totale pour l'ensemble des services à fournir au titre du groupe de contrats (juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des flux de trésorerie d'exécution à cette date, et ajustée des montants imputés aux assurés avant cette date, des montants payés avant cette date qui n'auraient pas varié en fonction des éléments sous-jacents, de la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au dégagement du risque avant cette date, et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au groupe engagés avant cette date) et en déduisant de cette dernière le montant de la CSM afférente aux services fournis avant cette date ;
- la détermination, en cas d'application de l'option OCI, du montant cumulé des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé dans les capitaux propres à la date de transition :
- pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe : soit en utilisant les taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus, soit en le considérant comme nul,
 - pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents : en le considérant comme égal au montant cumulé comptabilisé en capitaux propres pour les éléments sous-jacents.

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les entités qui appliquaient IFRS 9 avant IFRS 17 (comme c'est le cas du Groupe CAA) sont autorisées – et dans certains cas sont tenues – de modifier leurs classements et désignations précédemment appliqués des actifs financiers (en application des dispositions d'IFRS 9 en termes de classement) à la date de première application d'IFRS 17. Les reclassements que le Groupe effectuera au 1^{er} janvier 2023 concernent la réévaluation du modèle de gestion de certains instruments de dette et la désignation de certains instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres.

Les travaux d'élaboration du bilan à la date de transition (1^{er} janvier 2022) ont été finalisés au cours du second semestre 2022 pour l'activité d'assurance. À la date de transition du 1^{er} janvier 2022, l'impact attendu de l'application d'IFRS 17 dans l'activité d'assurance est une diminution des capitaux propres de 1 238 millions d'euros et un montant de CSM de 20 067 millions d'euros (hors tout effet d'élimination de marges internes).

Comme indiqué ci-dessus, les travaux concernant l'établissement des états financiers au 31 décembre 2022 retraités pour refléter l'application d'IFRS 17 sont actuellement en cours. Les impacts de la première application d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 et le résultat de la période comparative 2022 seront communiqués dans les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2023.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2022 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2022.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Cela concerne en particulier, la décision IFRS IC IFRS 9/IAS 20 relative à la comptabilisation du TLTRO 3.

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO 3 vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020 consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO 3, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 31 décembre 2022.

Le Groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, le Groupe bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1^{er} janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

La décision IFRS IC n'a pas eu d'impact sur la manière dont le Groupe comptabilise ses intérêts au titre du TLTRO 3.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 27 octobre 2022, a décidé d'une modification des conditions de rémunération applicables à ces opérations de refinancement à compter du 23 novembre 2022 (Décision 2022-2128 de la BCE).

La Décision (UE) 2022/2128 de la Banque centrale européenne du 27 octobre 2022 a défini deux nouvelles périodes comme suit :

- la "période de taux d'intérêt postérieure à la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle" ou *post-additional interest rate period* (post-ASIRP) du 24 juin au 22 novembre 2022 (ou la date de remboursement anticipé si elle intervient avant cette date) ; au cours de cette période, la rémunération du TLTRO 3 est calculée sur la base d'une moyenne des taux de Facilités des Dépôts à compter de la date de tirage jusqu'à la fin de la fin de cette période ;
- la "dernière période de taux d'intérêt" ou *last interest rate period* (LIRP) : du 23 novembre 2022 jusqu'à la date de maturité attendue des tirages. Au cours de la LIRP, la rémunération du TLTRO 3 est calculée sur la base d'une moyenne des taux de Facilités des Dépôts à compter du 23 novembre jusqu'à la date de remboursement attendue.

Le Groupe a ré-estimé les flux de trésorerie attendus afin de refléter (i) les fluctuations des intérêts des différents tirages en fonction de la maturité attendue et (ii) les modifications des conditions de rémunération décidées par la BCE, ce qui est venu modifier le taux d'intérêt effectif des différents tirages de TLTRO 3 et le coût amorti de chaque tranche.

1.2 Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Cette année s'est inscrite dans un environnement géopolitique particulier, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie. Le Groupe Crédit Agricole a dû s'adapter au contexte macro-économique, inédit depuis plusieurs années, qui s'est traduit notamment par le retour de l'inflation, la hausse des taux, la baisse du marché actions et une perturbation du marché des changes. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 31 décembre 2022.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IFRS 9, IFRS 13, IAS 32 et 39)

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent (à condition que,

Les nouveaux taux d'intérêt effectif ainsi déterminés sont proches du dernier taux de Facilité des Dépôts connu à la date de l'arrêté comptable, pour un encours d'un montant total de 91,1 milliards au 31 décembre 2022.

dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat), qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation/provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le Groupe Crédit Agricole utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les actifs financiers dits "verts" ou "ESG" et les passifs financiers dits "green bonds" comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant ces qualifications ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne relative à la finance durable. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de Crédit Agricole S.A. pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- le modèle autre/vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre/vente.

Les caractéristiques contractuelles (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI")

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit".

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le Groupe Crédit Agricole détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire ;

- les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC (organismes de placement collectif) ;
- les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels le Groupe Crédit Agricole choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en "Produit net bancaire", en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est "autre/vente" sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en "Produit net bancaire", en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, Crédit Agricole S.A. continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Approche par superposition applicable aux activités d'assurance

Le Groupe Crédit Agricole emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (Application d'IFRS 9 "Instruments financiers" et d'IFRS 4 "Contrats d'assurance"), publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2023 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité

temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et a été réalisée :

- au 1^{er} janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

En application de l'approche par superposition, le Groupe Crédit Agricole reclasse, pour les actifs financiers désignés uniquement, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à l'écart entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ; et
- le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait continué d'appliquer la norme IAS 39.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans le "Produit net bancaire", avant effets fiscaux, sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition". Les effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne "Impôts sur les bénéfices".

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition".

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité liée à la réalisation des contrats relevant d'IFRS 4 ;
- ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit des actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

Évaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, le Groupe Crédit Agricole continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que le Groupe appliquait sous IAS 39 :

Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39 (actifs détenus jusqu'à l'échéance/prêts et créances)

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations recyclables sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le Groupe Crédit Agricole prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le Groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Passifs financiers

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17 "Provisions".

Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par Crédit Agricole S.A. présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

Dépréciation/provisionnement pour risque de crédit

Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le Groupe Crédit Agricole comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Risque de crédit et étapes de dépréciation/provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- **1^{re} étape (Stage 1)** : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie...), le Groupe Crédit Agricole comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- **2^e étape (Stage 2)** : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, le Groupe Crédit Agricole comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- **3^e étape (Stage 3)** : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, le Groupe Crédit Agricole comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Stage 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Stage 2*, puis en *Stage 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- le Groupe Crédit Agricole estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications

de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation (90 jours au minimum) qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des risques). La durée de la période d'observation peut être plus longue en cas de conditions de sortie non remplies (arriérés significatifs depuis plus d'un mois par exemple) ou bien de survenance d'une restructuration financière.

La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*forward looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (*Stage 1*) sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (*Stages 2 et 3*), et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que le Groupe Crédit Agricole ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*forward looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *forward looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *forward looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Stage 2* (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage 1* à *Stage 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit au titre du premier niveau défini ci-dessus pour les encours avec un modèle de notation repose sur les deux critères suivants :

1. Critère relatif :

Pour apprécier le caractère significative de la dégradation relative du risque de crédit, des seuils sont calibrés régulièrement en fonction des probabilités de défaut à maturité qui incluent l'information prospective en date de clôture et en date de comptabilisation initiale.

Ainsi, un instrument financier est classé en stage 2, si le ratio entre la probabilité de défaut de l'instrument en date de clôture d'une part et celle en date de comptabilisation initiale d'autre part est supérieur au seuil multiplicatif défini par le groupe.

Ces seuils sont déterminés par portefeuille homogène d'instruments financiers en s'appuyant sur la segmentation du dispositif prudentiel de gestion des risques.

À titre d'exemple, le seuil multiplicatif sur les crédits immobiliers résidentiels français varient en fonction du portefeuille entre 1,5 et 2,5. Celui sur les crédits à la grande clientèle (hors banque d'investissement) varient entre 2 et 2,6.

Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de +30bp. Lorsque la probabilité de défaut à un an est inférieure 0,3%, le risque de crédit est considéré « non significatif ».

2. Critère absolu :

- compte tenu des pratiques de gestion du risque de crédit du groupe Crédit Agricole, quand la probabilité de défaut à 1 an en date de clôture est supérieure à 15 % pour la clientèle de détail et 12% pour la grande clientèle, la dégradation du risque est considérée comme significative et l'instrument financier classé en stage 2 ;
- le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil de dégradation significative et de classement en Stage 2 ;
- l'instrument financier est classé en stage 2 en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le Groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le Groupe Crédit Agricole utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêt, seront classés en *Stage 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels le Groupe Crédit Agricole a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité bancaire européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque", les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'aurait pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une

période a minima de deux ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de trois ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable de la créance ;
- et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit net bancaire".

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en *Stage 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en produit net bancaire (PNB) pour les intérêts.

Instruments financiers dérivés

Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

À chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- en résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- en capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

La comptabilité de couverture

Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme ne s'applique pas. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- la couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- la couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du Groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêt.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite carve out). Notamment :

- le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- la justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Évaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- **couverture de juste valeur** : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- **couverture de flux de trésorerie** : la réévaluation du dérivé, hors intérêts courus et échus, est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- **couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger** : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- **couverture de juste valeur** : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- **couverture de flux de trésorerie** : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- **couverture d'investissement net à l'étranger** : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

Le Groupe Crédit Agricole considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe Crédit Agricole valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Hierarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels le Groupe Crédit Agricole peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif, des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Groupe Crédit Agricole retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres au Groupe Crédit Agricole, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus- et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions pour risque de crédit conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

Provisions (IAS 37)

Le Groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels un recensement des risques avérés et une appréciation par la Direction de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel sont pris en compte ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 "Provisions".

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Le Groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, le Groupe Crédit Agricole impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la convention collective du Groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du Groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais

sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées part du Groupe.

Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le résultat comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

La norme IAS 12 définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par les administrations fiscales et sur la base desquelles l'impôt sur le résultat doit être payé (recouvré).

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par le Groupe Crédit Agricole peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés tient compte des taux d'impôts de chaque pays et ne doit pas faire l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi par symétrie, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par le Groupe Crédit Agricole au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction des capitaux propres.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de frais, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à la constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part de frais.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- le Groupe Crédit Agricole a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur les entités imposables différentes, qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations

corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique "Commissions", lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

Contrats d'assurance (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués selon les normes françaises conformément aux dispositions réglementaires d'IFRS 4, en attendant la première application d'IFRS 17 attendue le 1^{er} janvier 2023 qui remplacera IFRS 4 et viendra compléter le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IFRS 9.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie comportent :

- les provisions de sinistres, permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler qu'ils soient déjà déclarés et évalués ou pas ; et

- les provisions relatives à l'acquisition des primes (principalement les provisions pour primes non acquises), permettant de reconnaître dans le résultat d'un exercice les primes relatives aux risques réellement couverts au cours de cet exercice et donc de reporter la part des primes émises au cours de l'exercice qui concerne une période de couverture des risques postérieure à l'exercice en cours.

La provision pour risques croissants peut être exigée pour les opérations d'assurance contre le risque de maladie et d'invalidité lorsque les primes sont constantes. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et par les assurés. Son calcul repose sur une démarche continue de mise à jour des bases biométriques (probabilité d'entrée en dépendance, durée de maintien...). Un complément à la provision pour risques croissants a été constitué pour le produit Assurance Dépendance. Il prend la forme d'une provision globale, distincte de la provision pour risques croissants réglementaire, permettant de faire face dès aujourd'hui à une éventuelle insuffisance de la production financière future, laquelle ne pourrait être compensée rapidement par des revalorisations tarifaires, limitées contractuellement à 5 % par an. En complément, une provision est constituée pour couvrir un risque de dérive technique.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ou des contrats financiers avec participation discrétionnaire correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la performance des actifs financiers, les taux de rachat des contrats et l'évolution des frais généraux.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommages sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.6 "Produits (charges) nets des autres activités".

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité reflet" ("*shadow accounting*") conformément à l'option offerte par IFRS 4. Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats et de certains retraitements de consolidation (par exemple l'élimination de la provision pour risque d'exigibilité) qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Par ailleurs, le règlement ANC 2020-02 ⁽¹⁾ prévoit la comptabilisation de participations différées, obligatoirement dans le cas des participations différées passives et pour leur montant recouvrable dans le cas de participations différées actives.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

En ce qui concerne les contrats d'épargne, le taux de participation aux bénéfices différée est évalué de manière prospective sur la base de scénarios étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie d'assurance ; il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

En cas de moins-value latente nette, une participation différée active n'est enregistrée que si son imputation, par entité, sur des participations futures est fortement probable. C'est notamment le cas si cette participation différée active peut venir en déduction des participations futures, soit directement en s'imputant sur la participation différée passive constatée au titre de profits de cession futurs, soit indirectement en étant récupérable sur les sommes futures versées aux assurés.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ils s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests sont réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en second lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de celle-ci à honorer ses engagements.

Par ailleurs, en application des dispositions de la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire comptabilisés (nets des frais d'acquisition reportés correspondants et des immobilisations incorporelles liées) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis par la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

Contrat de location (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de locations dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - constater une créance financière sur le client parmi les "actifs financiers au coût amorti" pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
 - décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les "immobilisations corporelles" à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les "produits des autres activités" au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation est de retenir la première option de sortie post-cinq ans. La durée retenue pour les baux commerciaux dits "3/6/9" est généralement de neuf ans avec une période initiale non résiliable de trois ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de trois ans, le principe Groupe sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à six ans. Le principe Groupe (première option de sortie post-cinq ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, comme pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers). Dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de neuf ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de trois ans maximum dans le cas général).

(1) Relatif aux comptes consolidés.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Selon les dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Groupe Crédit Agricole et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Groupe Crédit Agricole dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central ;
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la Directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales "l'entité de reporting" ; et
- ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle sur une entité est présumé exister lorsque le Groupe Crédit Agricole est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Groupe Crédit Agricole la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Groupe Crédit Agricole contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également

lorsque le Groupe Crédit Agricole détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Groupe Crédit Agricole lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Groupe Crédit Agricole des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Groupe Crédit Agricole est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Groupe Crédit Agricole sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Groupe Crédit Agricole ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et les co-entreprises (hors activité conjointes).

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et

dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les participations dans des entreprises associées ou contrôlées conjointement sont comptabilisées comme un élément distinct au bilan dans la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence". La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, le Groupe Crédit Agricole constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

Retraitements et éliminations

Conformément à IFRS 10, le Groupe Crédit Agricole effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus- ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une "activité à l'étranger" (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

Regroupements d'entreprises – Écarts d'acquisition

Évaluation et comptabilisation des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASU 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

À la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode du "goodwill complet") ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique "Écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Variations du pourcentage d'intérêt post-acquisition et écarts d'acquisition

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe Crédit Agricole dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe Crédit Agricole dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste "Réserves consolidées part du Groupe".

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe Crédit Agricole dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en "Réserves consolidées – part du Groupe". Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

Note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales variations du périmètre de consolidation

2.1.1 Cession de La Médicale de France

Le 1^{er} juillet 2022, Crédit Agricole Assurances et Generali ont annoncé avoir finalisé l'opération de cession de La Médicale par Crédit Agricole Assurances à Generali ainsi que la cession par Predica à Generali du portefeuille de garanties décès commercialisé par La Médicale.

Toutes les autorisations réglementaires et concurrentielles nécessaires ont été obtenues. Cette opération a été réalisée pour un prix total de 435 millions d'euros, générant une plus-value de cession de 101 millions d'euros au 31 décembre 2022 dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

2.1.2 Cession de CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM

Suite à la signature d'un contrat de cession le 23 avril 2021 et à l'obtention de l'accord du régulateur brésilien le 26 août 2022, l'opération de cession de CA Indosuez Wealth (Brazil) à la banque SAFRA a été conclue le 14 novembre 2022.

2.1.3 Cession de Crédit Agricole Serbie

La cession de Crédit Agricole Serbie à la banque Raiffeisen Banka A.D. Serbie a été finalisée le 1^{er} avril 2022, après obtention de l'accord de la Banque Nationale de Serbie.

La cession de Crédit Agricole Serbie n'a pas d'impact significatif dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole pour l'exercice 2022.

2.1.4 Cession du contrôle de Crédit du Maroc

Le 26 avril 2022, un protocole de vente a été signé avec le Groupe marocain Holmarcom, prévoyant la cession en deux étapes de la participation de 78,7 % de Crédit Agricole S.A., dans sa filiale Crédit du Maroc. Après accord des autorités réglementaires marocaines, la cession de 63,7 % des titres détenus par le Groupe Crédit Agricole est intervenue le 6 décembre 2022. La participation résiduelle de 15 % sera cédée dans 18 mois.

Suite à l'opération du 6 décembre 2022, Crédit Agricole S.A. a cessé de contrôler Crédit du Maroc. La participation résiduelle est classée en titres consolidés par mise en équivalence au 31 décembre 2022.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs résiduels de Crédit du Maroc sont classés au 31 décembre 2022 au bilan en "Actifs non courants destinés à être cédés" pour 98 millions d'euros et en "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" pour 12 millions d'euros. Le résultat net est classé en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" pour un montant de 7 millions d'euros.

2.2 Projets d'acquisition

2.2.1 Signature d'un protocole d'acquisition par CACEIS des activités de services aux investisseurs de RBC en Europe

CACEIS, filiale à 69,5 % de Crédit Agricole S.A. et Royal Bank of Canada ont signé le 23 décembre 2022 un protocole engageant en vue de l'acquisition par CACEIS des activités d'*asset servicing* de Royal Bank of Canada en Europe.

Après sa réalisation, qui pourrait intervenir d'ici la fin du troisième trimestre 2023, cette transaction permettrait à CACEIS de renforcer son positionnement parmi les leaders mondiaux de l'*asset servicing* en Europe et dans le monde, avec 4 800 milliards d'euros d'actifs en conservation et 3 500 milliards d'euros d'actifs en administration (chiffres au 31 mars 2022).

La finalisation de l'opération reste soumise aux approbations réglementaires et antitrust applicables.

2.2.2 Augmentation de la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Egypt

Le 8 septembre 2022, Crédit Agricole S.A. a acquis une participation complémentaire de 4,8 % du capital de sa filiale Crédit Agricole Egypt, cotée à la bourse du Caire, à travers une opération de *reverse book building*. Au 31 décembre 2022, la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Egypt est de 65,3 %.

2.2.3 Acquisition d'une participation dans Banco BPM SpA

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 7 avril 2022, avoir acquis une participation de 9,18 % dans le capital de la banque italienne Banco BPM S.p.A. Le Crédit Agricole n'a pas sollicité l'autorisation des autorités de tutelle pour franchir le seuil de 10 % du capital de Banco BPM.

Au 31 décembre 2022, la participation de Crédit Agricole S.A. dans Banco BPM est de 9,90 %.

2.3 Distribution exceptionnelle de Crédit Agricole Assurances à Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole Assurances a procédé au paiement d'un dividende exceptionnel d'un montant de 2 milliards d'euros à Crédit Agricole S.A. Cette distribution s'inscrit dans la politique de dividende exceptionnel qui vise à compenser l'effet sur le CET1 de Crédit Agricole S.A. de la mise en place de la nouvelle norme comptable IFRS 17.

2.4 Programmes de rachat d'actions

Après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités de supervision, Crédit Agricole S.A. a mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions sur le marché.

Ce programme, initié le 11 novembre et conclu le 30 novembre 2022, a permis l'acquisition de 16 658 366 actions pour un prix d'achat global de 160,3 millions d'euros. Les actions achetées dans le cadre

de ce programme de rachat d'actions ont été annulées le 13 janvier 2023.

Pour rappel, 87 673 241 actions rachetées dans le cadre des deux programmes de rachat d'actions de septembre et décembre 2021 ont été annulées le 10 mars 2022.

2.5 La SAS Rue La Boétie informe de son intention d'acquérir jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.

Le 10 novembre 2022, la SAS Rue La Boétie a annoncé son intention d'acquérir d'ici la fin du premier semestre 2023 jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A. Il s'agit d'une opération à vocation patrimoniale, dans le contexte de marché actuel.

Le contrat, signé fin 2022, a un impact sur le ratio CET1 GCA de - 18 bp au 31 décembre 2022.

La SAS Rue La Boétie a également indiqué ne pas avoir l'intention d'accroître sa participation au-delà de 65 % du capital de Crédit Agricole S.A.

2.6 Impacts liés à la guerre Russie/Ukraine

Fin février 2022, les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont débouché sur un conflit armé, dont l'ampleur et la durée, ainsi que les impacts économiques et financiers sont très incertains. Dans la situation de guerre, le Groupe Crédit Agricole indique apporter un soutien matériel et financier aux collaborateurs et à leurs familles. Cette mobilisation permet ainsi la continuité des services essentiels aux clients.

Compte tenu de la poursuite de conflit, le Groupe continue à suivre ce sujet de très près et accorde une surveillance particulière au suivi de ces expositions.

Le Groupe Crédit Agricole demeure exposé directement et indirectement en Ukraine et en Russie :

- en Ukraine les engagements commerciaux de Crédit Agricole Ukraine représentent 961 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont 842 millions d'euros d'encours bilan, financés localement. Les risques sur ces expositions sont provisionnés à hauteur de 323 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont une dotation de 195 millions d'euros constituée dès le 31 mars 2022 au niveau de Crédit Agricole S.A.) ;
- en Russie, le Groupe a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Cependant, le Groupe est exposé directement et indirectement en Russie du fait des activités préalables au début du conflit et il a enregistré dès le premier trimestre 2022 des provisions sur encours sains, conformément aux normes IFRS.

Les expositions comptabilisées dans la filiale Crédit Agricole CIB AO (expositions *on-shore*) représentent l'équivalent de 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022 contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021, la variation sur la période s'expliquant par une baisse progressive des encours, notamment les dépôts auprès de la Banque centrale de Russie. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 151 millions équivalent euros, dont environ 74 millions d'euros de capitaux propres et 77 millions d'euros en dettes subordonnées au 31 décembre 2022 (le montant des capitaux propres est resté globalement stable sur l'année 2022).

Les expositions comptabilisées en dehors de Crédit Agricole CIB AO (expositions *off-shore*) ⁽¹⁾ représentent l'équivalent de 2,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (dont 2,7 milliards d'euros enregistrés au bilan ⁽²⁾). Elles ont enregistré une baisse de - 1,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021 et de - 1,8 milliard d'euros depuis le début du conflit fin février. La part hors bilan des expositions off-shore (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) s'élève à 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022, en baisse significative de - 1,4 milliard d'euros depuis le déclenchement du conflit.

Du fait du conflit et des sanctions internationales qui ont suivi, la qualité du portefeuille (noté à 96 % *Investment Grade* au 31 décembre 2021 et composé principalement de grandes entreprises russes, notamment des producteurs et exportateurs de matières premières) a été dégradée dès le 31 mars 2022 dans l'échelle de notation interne du Groupe. Ainsi, dès le premier trimestre 2022, les expositions ont fait l'objet d'un provisionnement significatif majoritairement sur les expositions performantes, qui a ensuite été actualisé tout au long de l'année. Au global, le coût du risque sur l'année 2022 relatif aux expositions russes atteint 536 millions d'euros, dont 374 millions d'euros portant sur les expositions performantes (*Stages 1 et 2*) et 162 millions d'euros sur des dossiers spécifiques (*Stage 3*).

L'exposition russe d'Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 220 millions d'euros au 31 décembre 2022, en légère baisse depuis le 31 décembre 2021 (équivalent de 250 millions d'euros).

Le risque de variation ⁽³⁾ lié aux opérations de dérivés est désormais considérablement réduit et s'élève à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2022 (contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au total, ces expositions, de taille limitée, (0,7 % du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2022) continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite.

(1) Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation.

(2) Partie utilisée des facilités de crédit.

(3) Le risque de variation correspond au montant en risque "Amount at risk", perte immédiate en cas de défaut, incluant les éventuels appels de marge.

Note 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du Groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG).

3.1 Risque de crédit

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit".)

3.1.1 Évaluation du risque de crédit

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise Covid-19, toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du 31 décembre 2022.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31 décembre 2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2025.

Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les Banques centrales.

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux États-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections 2022 et des années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

Premier scénario : Scénario "central"

Le scénario, **pondéré à 50%**, prévoit une guerre russo-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

Forte accélération de l'inflation en zone euro

L'inflation en zone euro en 2022 s'est établie à 8,3 % en moyenne annuelle. Elle décélérerait en 2023 pour atteindre 6,7 % en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir". Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2 %, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4 % en 2023.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux États-Unis, la *Fed* continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des *Fed Funds*, qui atteignaient 0,50 % au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25 % début 2023. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25 % pour le taux de dépôt et 2,75 % pour le taux refi, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les *spreads* s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des *spreads*.

Deuxième scénario : Scénario "adverse modéré"

Ce scénario, **pondéré à 35 %**, reprend celui de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

Déclenchement de la crise : On suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les États européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 : Ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8 % en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (- 0,7 %).

Resserrement monétaire un peu plus marqué. La *Fed* et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la

BCE est cependant jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains "core", incorporant une prime d'inflation, se redressent. À la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les *spreads* s'écartent modérément.

Troisième scénario : Scénario "favorable"

Dans ce scénario favorable, **pondéré à 5%**, il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un infléchissement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'amorce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Évolutions financières

Les Banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le *Bund* est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les *spreads* français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

Quatrième scénario : Scénario "adverse sévère" : stress budgétaire de juillet 2022

Scénario **pondéré à 10 %**.

Cumul de chocs en 2023. Le conflit russo-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au premier trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023. Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario "central" se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de "stress". L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

Réponse vigoureuse des Banques centrales. La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refi à 3,25 % fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans de la zone euro atteint 3,25 % fin 2023, le *Bund* 2,75 %. En 2023 les *spreads* France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (*spread* OAT-*Bund* à 185 bp et *spread* BTP-*Bund* à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023. Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5 %, tout comme celui de la France ou de l'Italie. Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (- 35 % pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre - 10 % et - 20 % en cumul sur trois ans pour le résidentiel et - 30 % en cumul pour l'immobilier commercial.

Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans *i.e.* jusqu'à 2022 inclus).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Par ailleurs, depuis le second semestre 2022, les scénarios économiques relèvent un choc inflationniste inédit, non observé sur la période de référence. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce choc et afin de neutraliser les effets favorables de la hausse de l'inflation sur les pertes de crédit attendues, des variables de prix ont été adaptées pour refléter une dynamique de moyen terme.

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking* local) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans quatre scénarios

	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Stress budgétaire				Favorable			
	2021	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	
PIB – zone euro	5,3	3,2	0,4	1,2	1,5	3,2	(0,7)	1,2	1,1	2,5	(1,5)	1,7	1,6	3,2	0,6	1,6	1,6	
Taux Chômage – zone euro	7,8	7,0	7,4	7,5	7,1	7,0	7,7	8,0	7,7	7,1	8,1	7,7	7,5	7,0	7,2	7,0	6,7	
Taux inflation – zone euro	2,6	8,3	6,7	3,4	2,2	8,3	8,8	3,5	2,4	8,0	8,0	2,4	1,8	8,3	4,6	2,3	2,2	
PIB – France	6,8	2,6	0,6	1,7	1,7	2,6	(0,3)	1,2	1,5	2,4	(1,6)	2,0	1,8	2,6	1,2	2,1	1,8	
Taux Chômage – France	7,9	7,2	7,5	7,7	7,5	7,2	8,2	8,5	8,0	7,4	8,6	8,9	8,2	7,2	7,2	7,0	6,8	
Taux inflation – France	1,6	5,1	4,8	2,5	2,0	5,1	6,9	3,5	2,0	5,5	7,5	1,5	1,6	5,1	3,8	1,5	1,5	
OAT 10 ans	0,20	2,40	2,30	2,10	2,10	2,40	3,20	2,00	1,75	2,40	4,60	2,00	1,75	2,40	2,10	2,00	2,00	

À fin décembre 2022, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions *Stage 1/Stage 2* d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions *Stage 3* d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 42 % et 58 % des stocks de couverture sur le périmètre Groupe Crédit Agricole.

À fin décembre 2022, les dotations nettes de reprises de provisions *Stage 1/Stage 2* ont représenté 36 % du coût du risque du Groupe Crédit Agricole contre 64 % pour la part du risque avéré *Stage 3* et autres provisions.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Le scénario central est actuellement pondéré à 50 % pour le calcul des ECL IFRS centraux du 31 décembre 2022.

Sur le périmètre Groupe Crédit Agricole

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
- 2,9 %	+ 2,8 %	+ 8,3 %	- 6,5 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

3.1.2 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en "Coût du risque" et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains						Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)				
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en millions d'euros)									
AU 31 DÉCEMBRE 2021	109 866	(47)	173	(5)	50	(47)	110 087	(99)	109 988
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(34)	-	27	-	7	(4)	-	(4)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(32)	-	32	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	5	-	(5)	-	-	-	-	-	
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	(7)	-	-	-	7	(4)	-	(4)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL APRÈS TRANSFERTS	109 832	(47)	200	(5)	57	(51)	110 087	(103)	109 985
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	11 336	(18)	8	(2)	4	(9)	11 348	(28)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	56 890	(30)	74	(2)			56 964	(32)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(46 484)	13	(84)	1	-	-	(46 569)	15	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(1)		-		(11)	-	(11)	
Changements dans le modèle/méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	5	-	-	-	-	-	5	-	
Autres ⁽³⁾	925	-	19	-	4	1	948	2	
TOTAL	121 168	(65)	209	(7)	61	(60)	121 435	(131)	121 305
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽⁴⁾	(5 429)		(5)		5		(5 428)		
AU 31 DÉCEMBRE 2022	115 739	(65)	204	(7)	66	(60)	116 007	(131)	115 877
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

(4) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains								
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)				
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en millions d'euros)									
AU 31 DÉCEMBRE 2021	96 626	(29)	55	(2)	435	(382)	97 118	(414)	96 703
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(264)	-	264	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(263)	-	263	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	(1)	-	1	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL APRÈS TRANSFERTS	96 362	(29)	319	(2)	435	(382)	97 118	(414)	96 703
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	16 639	(8)	(198)	(16)	19	(5)	16 460	(29)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	46 383	(10)	170	-			46 553	(10)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(29 602)	15	(347)	1	(1)	1	(29 950)	17	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(10)		(18)		11	-	(17)	
Changements dans le modèle/méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	(168)	-	(13)	-	-	-	(181)	-	
Autres ⁽³⁾	26	-	(8)	1	20	(17)	38	(16)	
TOTAL	113 001	(37)	121	(18)	454	(387)	113 576	(443)	113 133
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽⁴⁾	1 101		3		41		1 145		
AU 31 DÉCEMBRE 2022	114 102	(37)	124	(18)	495	(387)	114 722	(443)	114 279
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

(4) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains						Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)				
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en millions d'euros)									
AU 31 DÉCEMBRE 2021	944 538	(2 479)	104 360	(4 987)	21 641	(11 481)	1 070 539	(18 946)	1 051 592
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(16 061)	(460)	10 829	811	5 232	(1 566)	-	(1 215)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(47 833)	240	47 833	(1 048)			-	(808)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	33 933	(763)	(33 933)	1 573			-	810	
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	(2 520)	68	(3 859)	347	6 379	(1 846)	-	(1 431)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	359	(5)	788	(61)	(1 147)	280	-	214	
TOTAL APRÈS TRANSFERTS	928 477	(2 939)	115 189	(4 176)	26 873	(13 047)	1 070 539	(20 161)	1 050 378
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	72 144	161	(3 103)	(1 398)	(5 223)	1 537	63 818	299	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	374 905	(1 200)	26 480	(1 456)			401 385	(2 656)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(301 477)	865	(29 910)	968	(3 147)	1 608	(334 534)	3 441	
Passages à perte					(1 668)	1 615	(1 668)	1 615	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(7)	-	(2)	-	(7)	10	(16)	10	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ⁽⁶⁾		486		(1 120)		(1 905)	-	(2 539)	
Changements dans le modèle/méthodologie		-		27		(1)	-	26	
Variations de périmètre	(3 159)	8	(144)	23	(316)	236	(3 619)	267	
Autres ⁽⁴⁾	1 882	1	473	159	(85)	(25)	2 270	135	
TOTAL	1 000 621	(2 779)	112 086	(5 574)	21 650	(11 510)	1 134 357	(19 862)	1 114 493
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽³⁾	(2 067)		(354)		2 316		(103)		
AU 31 DÉCEMBRE 2022 ⁽⁵⁾	998 554	(2 779)	111 732	(5 574)	23 966	(11 510)	1 134 254	(19 862)	1 114 389
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

(4) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

(5) Au 31 décembre 2022, le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

(6) Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains						Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)			
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en millions d'euros)								
AU 31 DÉCEMBRE 2021	260 826	(126)	3 745	(50)	1	(37)	264 572	(214)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	86	(1)	(84)	3	-	-	2	2
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(324)	1	320	(5)			(4)	(4)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	410	(2)	(404)	8			6	6
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS TRANSFERTS	260 912	(127)	3 661	(49)	1	(37)	264 574	(214)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	(42 319)	(17)	(828)	5	(1)	-	(43 148)	(14)
Réévaluation de juste valeur sur la période	(42 724)		(673)		-		(43 397)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	21 836	(34)	13 344	(9)	-	-	35 180	(44)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(21 647)	22	(13 262)	5	(1)	-	(34 910)	27
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	2	3	-	-	-	-	2	2
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(8)		8		-	-	-
Changements dans le modèle/méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	(227)	-	-	-	-	-	(227)	-
Autres ⁽⁴⁾	441	-	(237)	1	-	-	204	1
TOTAL	218 593	(144)	2 833	(46)	-	(37)	221 426	(228)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽³⁾	(9 402)		316		1		(9 085)	
AU 31 DÉCEMBRE 2022	209 191	(144)	3 149	(46)	1	(37)	212 341	(228)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

(4) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

Engagements de financement

(en millions d'euros)	Engagements sains						Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)				
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
AU 31 DÉCEMBRE 2021	212 153	(404)	13 644	(507)	503	(112)	226 300	(1 023)	225 277
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 971)	(38)	1 836	14	135	(4)	-	(28)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(5 728)	27	5 728	(104)			-	(77)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 799	(67)	(3 799)	118			-	51	
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	(52)	3	(106)	1	158	(10)	-	(6)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	10	(1)	13	(1)	(23)	6	-	4	
TOTAL APRÈS TRANSFERTS	210 182	(442)	15 480	(493)	638	(116)	226 300	(1 051)	225 249
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	16 790	(8)	(2 949)	(5)	(60)	13	13 781	-	
Nouveaux engagements donnés ⁽²⁾	168 265	(538)	4 874	(247)			173 139	(785)	
Extinction des engagements	(153 137)	471	(7 834)	262	(232)	58	(161 203)	791	
Passages à perte	-	-	-	-	(3)	3	(3)	3	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(11)	-	-	-	-	-	(11)	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		63		(4)		(47)	-	12	
Changements dans le modèle/ méthodologie		1		1		-	-	2	
Variations de périmètre	(413)	-	(6)	-	-	-	(419)	-	
Autres ⁽³⁾	2 087	(5)	17	(17)	175	(1)	2 277	(23)	
AU 31 DÉCEMBRE 2022	226 972	(450)	12 531	(498)	578	(103)	240 080	(1 051)	239 029

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

Engagements de garantie

(en millions d'euros)	Engagements sains						Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)				
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
AU 31 DÉCEMBRE 2021	109 926	(120)	6 440	(261)	1 649	(431)	118 015	(812)	117 203
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 586)	(27)	880	24	716	(18)	10	(20)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(3 086)	10	3 094	(42)			9	(32)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 521	(37)	(1 522)	64			(1)	27	
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	(24)	-	(696)	2	722	(19)	2	(17)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	3	-	4	-	(6)	2	-	1	
TOTAL APRÈS TRANSFERTS	108 340	(147)	7 320	(237)	2 365	(449)	118 025	(833)	117 192
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(3 808)	5	259	(7)	(597)	50	(4 146)	48	
Nouveaux engagements donnés ⁽²⁾	98 924	(120)	3 465	(149)			102 390	(270)	
Extinction des engagements	(95 579)	98	(3 345)	141	(212)	108	(99 136)	347	
Passages à perte	-	-	-	-	(9)	8	(9)	8	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		25		(6)		(70)	-	(51)	
Changements dans le modèle/ méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	(347)	-	(13)	-	(19)	-	(380)	-	
Autres ⁽³⁾	(6 806)	3	152	7	(357)	5	(7 011)	15	
AU 31 DÉCEMBRE 2022	104 532	(142)	7 579	(244)	1 768	(398)	113 879	(785)	113 094

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

3.1.3 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

	31/12/2022					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
			Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	309 824	122 291	634	-	170	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	236 525	122 291	634	-	153	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	73 232	-	-	-	17	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	67	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	50 494	-	-	-	-	-
TOTAL	360 318	122 291	634	-	170	-

	31/12/2021					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
			Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	306 698	-	-	1 279	57	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	226 199	-	-	1 279	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	80 429	-	-	-	57	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	70	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	16 023	-	-	-	-	-
TOTAL	322 721	-	-	1 279	57	-

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	31/12/2022					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
			Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en millions d'euros)						
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	212 341	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	212 341	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	1 344 545	20 240	278 660	61 323	339 577	1 360
dont : actifs dépréciés en date de clôture	12 573	245	2 213	452	3 389	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	114 279	6 329	-	9 995	3 841	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	108	-	-	-	107	-
Prêts et créances sur la clientèle	1 114 389	13 911	278 660	51 328	333 618	1 360
dont : actifs dépréciés en date de clôture	12 456	245	2 213	452	3 282	-
Titres de dettes	115 877	-	-	-	2 118	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6	-	-	-	-	-
TOTAL	1 556 886	20 240	278 660	61 323	339 577	1 360
dont : actifs dépréciés en date de clôture	12 573	245	2 213	452	3 389	-

	31/12/2021					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
			Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en millions d'euros)						
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	264 572	-	-	-	39	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	264 572	-	-	-	39	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	1 258 283	16 981	263 758	34 660	301 773	907
dont : actifs dépréciés en date de clôture	10 216	120	2 294	228	2 181	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	96 703	3 599	-	5 847	3 628	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	53	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	1 051 592	13 382	263 758	28 813	295 655	907
dont : actifs dépréciés en date de clôture	10 160	120	2 294	228	2 181	-
Titres de dettes	109 988	-	-	-	2 490	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	3	-	-	-	-	-
TOTAL	1 522 855	16 981	263 758	34 660	301 812	907
dont : actifs dépréciés en date de clôture	10 216	120	2 294	228	2 181	-

Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

	31/12/2022					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
			Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements de garantie	113 094	4 705	178	655	4 040	1 314
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 370	3	17	10	31	-
Engagements de financement	239 029	204	6 055	2 753	34 164	6 124
dont : engagements provisionnés en date de clôture	475	1	14	18	99	-
TOTAL	352 123	4 909	6 233	3 408	38 204	7 438
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 844	4	31	28	130	-

	31/12/2021					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
			Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements de garantie	117 203	221	20	406	5 547	1 527
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 218	1	1	-	6	-
Engagements de financement	225 277	2	5 088	2 504	29 578	7 593
dont : engagements provisionnés en date de clôture	391	-	4	13	35	-
TOTAL	342 480	223	5 108	2 910	35 125	9 120
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 609	1	4	15	42	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

3.1.4 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles le Groupe Crédit Agricole a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités

qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	Actifs sains		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)
(en millions d'euros)			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(3)	410	921
Valeur comptable brute avant modification	4	412	928
Gains ou pertes nets de la modification	(7)	(2)	(7)
Titres de dettes	2	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	2	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du *Stage 2* (actifs sains) ou *Stage 3* (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *Stage 1* (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à un ECL 12 mois (Stage 1)
(en millions d'euros)	
Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	-
Titres de dettes	-
TOTAL	-

3.1.5 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et Pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Actifs financiers au coût amorti

		Au 31 décembre 2022			
		Valeur comptable			
		Actifs sains			Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	519 039	6 893	-	525 932
	0,5 % < PD ≤ 2 %	69 800	22 125	-	91 925
	2 % < PD ≤ 20 %	23 690	28 892	-	52 582
	20 % < PD < 100 %	-	2 805	-	2 805
	PD = 100 %	-	-	11 248	11 248
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		612 529	60 715	11 248	684 492
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	510 186	14 293	-	524 479
	0,6 % < PD < 12 %	105 680	30 839	-	136 519
	12 % ≤ PD < 100 %	-	6 213	-	6 213
	PD = 100 % ⁽¹⁾	-	-	13 279	13 279
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		615 866	51 345	13 279	680 490
Dépréciations		(2 881)	(5 599)	(11 957)	(20 437)
TOTAL		1 225 514	106 461	12 570	1 344 545

(1) Au 31 décembre 2022, le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

		Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable			
		Actifs sains			Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	494 022	5 818	-	499 840
	0,5 % < PD ≤ 2 %	69 110	18 554	-	87 664
	2 % < PD ≤ 20 %	24 861	26 077	-	50 938
	20 % < PD < 100 %	-	2 134	-	2 134
	PD = 100 %	-	-	10 906	10 906
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		587 993	52 583	10 906	651 482
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	467 005	11 928	-	478 932
	0,6 % < PD < 12 %	96 030	34 225	-	130 255
	12 % ≤ PD < 100 %	-	5 853	-	5 853
	PD = 100 % ⁽¹⁾	-	-	11 221	11 222
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		563 035	52 006	11 221	626 262
Dépréciations		(2 557)	(4 994)	(11 910)	(19 461)
TOTAL		1 148 471	99 595	10 217	1 258 283

(1) Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de 378 millions d'euros liée aux créances clientèle, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

		Au 31 décembre 2022			
		Valeur comptable			
		Actifs sains			Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	-	-	-	-
	0,5 % < PD ≤ 2 %	-	-	-	-
	2 % < PD ≤ 20 %	-	-	-	-
	20 % < PD < 100 %	-	-	-	-
	PD = 100 %	-	-	-	-
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	207 635	2 379	-	210 014
	0,6 % < PD < 12 %	1 556	766	-	2 322
	12 % ≤ PD < 100 %	-	5	-	5
	PD = 100 %	-	-	-	-
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		209 191	3 150	-	212 341
TOTAL		209 191	3 150	-	212 341

		Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable			
		Actifs sains			Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	-	-	-	-
	0,5 % < PD ≤ 2 %	-	-	-	-
	2 % < PD ≤ 20 %	-	-	-	-
	20 % < PD < 100 %	-	-	-	-
	PD = 100 %	-	-	-	-
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	258 983	2 659	-	261 642
	0,6 % < PD < 12 %	1 843	296	-	2 139
	12 % ≤ PD < 100 %	-	790	-	790
	PD = 100 %	-	-	1	1
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		260 826	3 745	1	264 572
TOTAL		260 826	3 745	1	264 572

Engagements de financement

		Au 31 décembre 2022			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains			Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	42 573	491	-	43 064
	0,5 % < PD ≤ 2 %	6 349	897	-	7 246
	2 % < PD ≤ 20 %	2 345	1 191	-	3 536
	20 % < PD < 100 %	-	81	-	81
	PD = 100 %	-	-	153	153
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		51 267	2 660	153	54 080
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	152 569	2 680	-	155 248
	0,6 % < PD < 12 %	23 136	5 987	-	29 123
	12 % ≤ PD < 100 %	-	1 204	-	1 204
	PD = 100 %	-	-	424	425
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		175 705	9 871	424	186 000
Provisions ⁽¹⁾		(450)	(498)	(103)	(1 051)
TOTAL		226 522	12 033	474	239 029

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains			Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	40 986	468	-	41 454
	0,5 % < PD ≤ 2 %	6 020	784	-	6 804
	2 % < PD ≤ 20 %	2 472	1 040	-	3 512
	20 % < PD < 100 %	-	103	-	103
	PD = 100 %	-	-	144	144
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		49 478	2 395	144	52 017
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	141 922	2 617	-	144 539
	0,6 % < PD < 12 %	20 753	7 512	-	28 265
	12 % ≤ PD < 100 %	-	1 120	-	1 120
	PD = 100 %	-	-	359	359
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		162 675	11 249	359	174 283
Provisions ⁽¹⁾		(404)	(507)	(112)	(1 023)
TOTAL		211 749	13 137	391	225 277

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie

		Au 31 décembre 2022			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains			Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	1 582	19	-	1 601
	0,5 % < PD ≤ 2 %	305	32	-	337
	2 % < PD ≤ 20 %	291	82	-	373
	20 % < PD < 100 %	-	9	-	9
	PD = 100 %	-	-	106	106
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		2 178	142	106	2 426
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	91 090	4 660	-	95 750
	0,6 % < PD < 12 %	11 264	2 383	-	13 647
	12 % ≤ PD < 100 %	-	394	-	394
	PD = 100 %	-	-	1 661	1 661
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		102 354	7 437	1 661	111 452
Provisions ⁽¹⁾		(142)	(244)	(398)	(784)
TOTAL		104 390	7 335	1 369	113 094

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains			Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	1 666	37	-	1 703
	0,5 % < PD ≤ 2 %	315	43	-	358
	2 % < PD ≤ 20 %	137	81	-	218
	20 % < PD < 100 %	-	7	-	7
	PD = 100 %	-	-	112	112
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		2 118	168	112	2 398
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	95 643	3 334	-	98 977
	0,6 % < PD < 12 %	12 165	2 441	-	14 606
	12 % ≤ PD < 100 %	-	497	-	497
	PD = 100 %	-	-	1 537	1 537
TOTAL HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL		107 808	6 272	1 537	115 617
Provisions ⁽¹⁾		(120)	(261)	(431)	(812)
TOTAL		109 806	6 179	1 218	117 203

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	67	-	-	70	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	67	-	-	70	-	-

Actifs financiers au coût amorti par agent économique

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022						
	Valeur comptable						
	Actifs sains ou dégradés						
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 3)	Total brut
Administration générale	100 737	(62)	1 042	(8)	195	(54)	101 974
Banques centrales	5 652	(8)	31	(15)	-	-	5 683
Établissements de crédit	136 302	(50)	96	(4)	500	(392)	136 898
Grandes entreprises ⁽¹⁾	373 177	(1 460)	50 175	(2 515)	12 583	(5 891)	435 935
Clientèle de détail	612 527	(1 301)	60 716	(3 059)	11 249	(5 620)	684 492
TOTAL	1 228 395	(2 881)	112 060	(5 599)	24 527	(11 957)	1 364 982

(1) Au 31 décembre 2022, le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021						
	Valeur comptable						
	Actifs sains ou dégradés						
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 3)	Total brut
Administration générale	97 546	(64)	1 178	(11)	82	(41)	98 806
Banques centrales	3 854	(1)	-	-	-	-	3 854
Établissements de crédit	120 319	(42)	61	(1)	440	(387)	120 820
Grandes entreprises ⁽¹⁾	341 316	(1 235)	50 767	(2 159)	10 699	(5 529)	402 782
Clientèle de détail	587 993	(1 215)	52 583	(2 823)	10 906	(5 953)	651 482
TOTAL	1 151 028	(2 557)	104 589	(4 994)	22 127	(11 910)	1 277 744

(1) Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de 378 millions d'euros liée aux créances clientèle, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

	Au 31 décembre 2022						
	Valeur comptable						
	Actifs sains ou dégradés						
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)							
Administration générale	95 550	(67)	1 108	(8)	-	-	96 658
Banques centrales	157	-	273	(1)	-	-	430
Établissements de crédit	50 100	(38)	161	(2)	-	(2)	50 261
Grandes entreprises	63 384	(44)	1 608	(34)	-	(37)	64 992
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	209 191	(149)	3 150	(45)	-	(39)	212 341

	Au 31 décembre 2021						
	Valeur comptable						
	Actifs sains ou dégradés						
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)							
Administration générale	125 056	(64)	886	(4)	-	-	125 942
Banques centrales	578	-	433	(1)	-	-	1 011
Établissements de crédit	67 211	(38)	5	-	-	(2)	67 216
Grandes entreprises	67 981	(24)	2 421	(47)	1	(37)	70 403
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	260 826	(126)	3 745	(52)	1	(39)	264 572

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Administration générale	25 846	17 981
Grandes entreprises	412 793	402 945
Clientèle de détail	657 119	623 640
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	1 095 758	1 044 566

Engagements de financement par agent économique

	Au 31 décembre 2022						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains ou dégradés						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) ⁽¹⁾	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ⁽¹⁾	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3)	Total brut
(en millions d'euros)							
Administration générale	8 132	(5)	809	(3)	-	-	8 941
Banques centrales	12	-	-	-	-	-	12
Établissements de crédit	10 367	(2)	27	-	-	-	10 394
Grandes entreprises	157 194	(310)	9 035	(338)	424	(93)	166 653
Clientèle de détail	51 267	(133)	2 660	(157)	153	(10)	54 080
TOTAL	226 972	(450)	12 531	(498)	577	(103)	240 080

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2021						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains ou dégradés						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) ⁽¹⁾	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ⁽¹⁾	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3)	Total brut
(en millions d'euros)							
Administration générale	7 614	(4)	891	(4)	1	-	8 506
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	12 658	(2)	-	-	-	-	12 658
Grandes entreprises	142 403	(284)	10 358	(396)	358	(97)	153 119
Clientèle de détail	49 478	(114)	2 395	(107)	144	(15)	52 017
TOTAL	212 153	(404)	13 644	(507)	503	(112)	226 300

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique

	Au 31 décembre 2022						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains ou dégradés						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) ⁽¹⁾	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ⁽¹⁾	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3)	Total brut
	(en millions d'euros)						
Administration générale	273	-	1	-	-	-	274
Banques centrales	438	-	-	-	-	-	438
Établissements de crédit	9 254	(5)	112	-	33	(23)	9 399
Grandes entreprises	92 389	(121)	7 324	(206)	1 628	(314)	101 341
Clientèle de détail	2 178	(16)	142	(38)	106	(61)	2 426
TOTAL	104 532	(142)	7 579	(244)	1 767	(398)	113 878

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2021						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains ou dégradés						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) ⁽¹⁾	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ⁽¹⁾	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3)	Total brut
	(en millions d'euros)						
Administration générale	356	-	1	-	4	-	361
Banques centrales	433	-	-	-	-	-	433
Établissements de crédit	10 103	(3)	31	-	20	(24)	10 154
Grandes entreprises	96 916	(100)	6 240	(219)	1 513	(328)	104 672
Clientèle de détail	2 118	(17)	168	(42)	112	(79)	2 398
TOTAL	109 926	(120)	6 440	(261)	1 649	(431)	118 018

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique

	Au 31 décembre 2022			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	906 456	85 261	15 874	1 007 591
Autres pays de l'Union européenne ⁽¹⁾	182 069	11 533	4 527	198 129
Autres pays d'Europe	31 926	5 027	1 123	38 076
Amérique du Nord	40 564	3 403	319	44 286
Amériques centrale et du Sud	9 647	1 784	1 368	12 799
Afrique et Moyen-Orient	15 810	1 851	642	18 303
Asie et Océanie (hors Japon)	34 716	2 215	491	37 422
Japon	4 750	986	183	5 919
Organismes supranationaux	2 457	-	-	2 457
Dépréciations	(2 881)	(5 599)	(11 957)	(20 437)
TOTAL	1 225 514	106 461	12 570	1 344 545

(1) Au 31 décembre 2022, le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	845 771	78 412	14 057	938 240
Autres pays de l'Union européenne ⁽¹⁾	169 555	10 836	4 510	184 901
Autres pays d'Europe	34 148	3 145	448	37 741
Amérique du Nord	31 506	3 983	238	35 727
Amériques centrale et du Sud	8 221	2 098	1 384	11 703
Afrique et Moyen-Orient	19 785	2 344	1 093	23 222
Asie et Océanie (hors Japon)	35 238	2 607	267	38 112
Japon	4 975	1 164	130	6 269
Organismes supranationaux	1 829	-	-	1 829
Dépréciations	(2 557)	(4 994)	(11 910)	(19 461)
TOTAL	1 148 471	99 595	10 217	1 258 283

(1) Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de 378 millions d'euros liée aux créances clientèle, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	Au 31 décembre 2022			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	105 512	491	-	106 003
Autres pays de l'Union européenne	72 515	909	-	73 424
Autres pays d'Europe	9 271	166	-	9 437
Amérique du Nord	10 813	1 077	-	11 890
Amériques centrale et du Sud	411	-	-	411
Afrique et Moyen-Orient	409	507	-	916
Asie et Océanie (hors Japon)	4 600	-	-	4 600
Japon	3 339	-	-	3 339
Organismes supranationaux	2 321	-	-	2 321
TOTAL	209 191	3 150	-	212 341

	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	126 097	707	1	126 805
Autres pays de l'Union européenne	88 885	1 434	-	90 319
Autres pays d'Europe	13 397	275	-	13 672
Amérique du Nord	20 702	558	-	21 260
Amériques centrale et du Sud	462	-	-	462
Afrique et Moyen-Orient	780	771	-	1 551
Asie et Océanie (hors Japon)	5 630	-	-	5 630
Japon	2 524	-	-	2 524
Organismes supranationaux	2 349	-	-	2 349
TOTAL	260 826	3 745	1	264 572

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
France (y compris DOM-TOM)	823 775	783 879
Autres pays de l'Union européenne	173 571	160 460
Autres pays d'Europe	32 974	31 455
Amérique du Nord	18 287	17 419
Amériques centrale et du Sud	4 945	5 889
Afrique et Moyen-Orient	12 557	16 814
Asie et Océanie (hors Japon)	20 662	17 888
Japon	8 983	10 757
Organismes supranationaux	4	5
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	1 095 758	1 044 566

Engagements de financement par zone géographique

	Au 31 décembre 2022			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	121 907	5 917	492	128 316
Autres pays de l'Union européenne	44 433	1 229	53	45 715
Autres pays d'Europe	15 010	691	12	15 713
Amérique du Nord	25 948	2 739	9	28 696
Amériques centrale et du Sud	2 336	1 233	7	3 576
Afrique et Moyen-Orient	6 678	506	3	7 187
Asie et Océanie (hors Japon)	9 012	216	1	9 229
Japon	1 648	-	-	1 648
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions ⁽¹⁾	(450)	(498)	(103)	(1 051)
TOTAL	226 522	12 033	474	239 029

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	115 391	5 923	324	121 638
Autres pays de l'Union européenne	39 127	1 830	126	41 083
Autres pays d'Europe	13 370	889	7	14 266
Amérique du Nord	26 587	2 698	2	29 287
Amériques centrale et du Sud	2 495	1 360	39	3 894
Afrique et Moyen-Orient	6 286	553	4	6 843
Asie et Océanie (hors Japon)	7 773	391	1	8 165
Japon	1 124	-	-	1 124
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions ⁽¹⁾	(404)	(507)	(112)	(1 023)
TOTAL	211 749	13 137	391	225 277

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique

	Au 31 décembre 2022			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	36 890	2 962	334	40 186
Autres pays de l'Union européenne	18 818	2 082	1 326	22 226
Autres pays d'Europe	9 129	1 517	41	10 687
Amérique du Nord	24 688	529	20	25 237
Amériques centrale et du Sud	1 377	24	4	1 405
Afrique et Moyen-Orient	2 166	67	41	2 274
Asie et Océanie (hors Japon)	10 140	334	1	10 475
Japon	1 324	64	-	1 388
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions ⁽¹⁾	(142)	(244)	(398)	(784)
TOTAL	104 390	7 335	1 369	113 094

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	46 068	2 642	362	49 072
Autres pays de l'Union européenne	21 184	2 576	1 131	24 891
Autres pays d'Europe	9 050	287	77	9 414
Amérique du Nord	19 684	559	13	20 256
Amériques centrale et du Sud	1 062	99	4	1 165
Afrique et Moyen-Orient	2 796	72	57	2 925
Asie et Océanie (hors Japon)	8 728	114	5	8 847
Japon	1 354	91	-	1 445
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions ⁽¹⁾	(120)	(261)	(431)	(812)
TOTAL	109 806	6 179	1 218	117 203

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.6 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 31/12/2022								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	27	-	-	-	20	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	27	-	-	-	20	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	9 885	325	-	5 506	2 573	16	1 291	887	5 289
Administration générale	2 241	24	-	37	39	3	3	-	116
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	1	-	-	1	1	-	-	-	98
Grandes entreprises	5 677	117	-	1 808	1 655	5	937	580	2 441
Clientèle de détail	1 966	184	-	3 660	878	8	351	307	2 634
TOTAL	9 912	325	-	5 506	2 593	16	1 291	887	5 289

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 31/12/2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	2	-	-	-	13	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	2	-	-	-	13	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	5 917	1 013	-	6 076	1 528	8	797	348	4 847
Administration générale	258	106	-	49	2	-	1	-	20
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	(5)	-	-	-	-	-	-	-	44
Grandes entreprises	3 495	653	-	2 608	829	2	451	95	2 389
Clientèle de détail	2 169	254	-	3 419	697	6	345	253	2 394
TOTAL	5 919	1 013	-	6 076	1 541	8	797	348	4 847

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Groupe Crédit Agricole au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2022 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	61	32	430	523	-	523
Arabie Saoudite	-	-	-	1 337	1 337	-	1 337
Autriche	-	2	5	301	308	11	319
Belgique	-	47	32	1 783	1 862	192	2 054
Brésil	21	-	203	104	328	-	328
Chine	152	22	-	433	607	-	607
Égypte	-	-	507	369	876	-	876
Espagne	-	40	(15)	1 307	1 332	69	1 401
États-Unis	827	1	116	1 930	2 874	211	3 085
France	-	1 116	3 077	19 568	23 761	378	24 139
Hong Kong	44	-	-	1 347	1 391	12	1 403
Italie	-	2	3 241	12 093	15 336	58	15 394
Japon	226	1	1 079	1 273	2 579	(3)	2 576
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	1	-	930	249	1 180	-	1 180
Royaume-Uni	-	1	-	-	1	-	1
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	61	677	738	-	738
Autres pays souverains	897	198	787	5 784	7 666	12	7 678
TOTAL	2 168	1 491	10 055	48 985	62 699	940	63 639

31/12/2021 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						Total activité banque brut de couvertures
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	426	170	394	990	-	990
Arabie saoudite	5	-	-	1 300	1 305	-	1 305
Autriche	9	3	6	312	330	-	330
Belgique	-	20	1 911	2 185	4 116	(62)	4 054
Brésil	12	-	214	122	348	-	348
Chine	212	-	66	262	540	(1)	539
Égypte	1	8	771	328	1 108	-	1 108
Espagne	-	5	83	2 218	2 306	13	2 319
États-Unis	2 780	1	98	906	3 785	(122)	3 663
France	-	933	4 056	19 533	24 522	(613)	23 909
Hong Kong	91	-	-	1 274	1 365	-	1 365
Italie	-	13	3 648	12 719	16 380	(314)	16 066
Japon	182	-	440	1 430	2 052	-	2 052
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	212	7	202	-	421	-	421
Pologne	-	-	772	242	1 014	-	1 014
Royaume-Uni	-	1	-	-	1	-	1
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	111	233	344	-	344
Autres pays souverains	916	228	917	5 214	7 275	(3)	7 212
TOTAL	4 420	1 645	13 465	48 672	68 202	(1 102)	67 100

Activité d'assurance

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Allemagne	303	323
Arabie saoudite	-	-
Autriche	463	546
Belgique	2 642	3 992
Brésil	2	4
Chine	2	4
Égypte	-	-
Espagne	4 788	4 648
États-Unis	76	60
France	38 716	50 923
Hong Kong	-	-
Italie	7 152	8 806
Japon	201	199
Liban	-	-
Maroc	1	2
Pologne	305	330
Royaume-Uni	2	3
Russie	-	7
Ukraine	2	-
Autres pays souverains	1 621	2 292
TOTAL	56 276	72 139

3.3 Risque de marché

(Cf. chapitre "Facteurs de risque– Risque de marché".)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	3 125	14 018	27 581	44 724
Instruments de devises	150	312	305	767
Autres instruments	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	3 275	14 330	27 886	45 491
Opérations de change à terme	5 001	2	-	5 003
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – ACTIF	8 276	14 332	27 886	50 494

	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	1 655	4 450	9 203	15 308
Instruments de devises	74	55	19	148
Autres instruments	25	-	-	25
SOUS-TOTAL	1 754	4 505	9 222	15 481
Opérations de change à terme	540	1	1	542
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – ACTIF	2 294	4 506	9 223	16 023

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	5 211	10 685	24 210	40 106
Instruments de devises	97	340	545	982
Autres instruments	23	-	-	23
SOUS-TOTAL	5 331	11 025	24 755	41 111
Opérations de change à terme	6 182	11	12	6 205
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – PASSIF	11 513	11 036	24 767	47 316

(en millions d'euros)	31/12/2021			Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	1 392	5 018	9 787	16 197
Instruments de devises	41	37	175	253
Autres instruments	15	-	-	15
SOUS-TOTAL	1 448	5 055	9 962	16 465
Opérations de change à terme	353	5	4	362
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – PASSIF	1 801	5 060	9 966	16 827

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	5 319	15 250	27 837	48 406
Instruments de devises et or	8 527	7 527	7 813	23 867
Autres instruments	4 932	8 246	3 086	16 264
SOUS-TOTAL	18 778	31 023	38 736	88 537
Opérations de change à terme	22 354	1 837	151	24 342
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – ACTIF	41 132	32 860	38 887	112 879

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	2 934	9 849	40 207	52 990
Instruments de devises et or	5 190	4 196	4 141	13 527
Autres instruments	1 805	7 124	2 305	11 234
SOUS-TOTAL	9 929	21 169	46 653	77 751
Opérations de change à terme	12 807	1 049	136	13 992
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – ACTIF	22 736	22 218	46 789	91 743

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	7 972	16 126	33 682	57 780
Instruments de devises et or	5 888	7 758	6 854	20 500
Autres instruments	2 205	2 947	3 224	8 376
SOUS-TOTAL	16 065	26 831	43 760	86 656
Opérations de change à terme	23 271	2 781	370	26 422
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – PASSIF	39 336	29 612	44 130	113 078

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	2 116	10 652	40 175	52 943
Instruments de devises et or	3 494	3 631	3 424	10 549
Autres instruments	1 989	3 531	1 671	7 191
SOUS-TOTAL	7 599	17 814	45 270	70 683
Opérations de change à terme	12 436	710	1 109	14 255
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – PASSIF	20 035	18 524	46 379	84 938

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2022	31/12/2021
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	16 061 260	12 953 425
Instruments de devises et or	590 725	551 828
Autres instruments	202 995	189 187
SOUS-TOTAL	16 854 980	13 694 440
Opérations de change à terme	2 761 152	2 476 281
TOTAL NOTIONNELS	19 616 132	16 170 721

Risque de change

(Cf. chapitre "Gestion des risques – Risque de change".)

3.4 Risque de liquidité et de financement

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan".)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2022					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	36 067	4 277	73 968	410	-	114 722
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	150 195	110 825	385 410	486 127	1 696	1 134 253
TOTAL	186 262	115 102	459 378	486 537	1 696	1 248 975
Dépréciations						(20 307)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						1 228 668

	31/12/2021					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	30 489	2 154	63 843	631	-	97 117
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	143 164	105 292	368 013	449 583	4 485	1 070 539
TOTAL	173 653	107 446	431 856	450 214	4 485	1 167 656
Dépréciations						(19 361)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						1 148 295

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit	44 073	71 228	33 404	3 496	-	152 201
Dettes envers la clientèle	1 011 345	45 990	33 934	4 489	-	1 095 758
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	1 055 418	117 218	67 338	7 985	-	1 247 959

(en millions d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit	40 821	17 215	152 984	10 172	-	221 192
Dettes envers la clientèle	957 730	39 526	36 986	10 324	-	1 044 566
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	998 551	56 741	189 970	20 496	-	1 265 758

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	-	2	6	-	-	8
Titres du marché interbancaire	1 180	552	2 724	1 450	-	5 906
Titres de créances négociables	70 177	35 336	2 954	608	-	109 075
Emprunts obligataires	3 813	11 344	47 989	39 067	-	102 213
Autres dettes représentées par un titre	617	676	1 222	-	-	2 515
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	75 787	47 910	54 895	41 125	-	219 717
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	24	601	12 160	10 164	-	22 949
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	3	-	-	3
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	201	201
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	-	2
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	26	601	12 163	10 164	201	23 155

(en millions d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	1	5	7	-	-	13
Titres du marché interbancaire	977	1 409	3 989	1 487	-	7 862
Titres de créances négociables	48 602	18 611	2 312	104	-	69 629
Emprunts obligataires	8 199	6 275	50 083	37 259	-	101 816
Autres dettes représentées par un titre	433	702	1 223	27	-	2 385
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	58 212	27 002	57 614	38 877	-	181 705
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	121	35	11 731	13 455	-	25 342
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	3	-	335	338
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	191	191
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	-	2
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	123	35	11 734	13 455	526	25 873

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	148	138	-	-	-	286

(en millions d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	155	110	-	-	-	265

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.5 Comptabilité de couverture

(Cf. note 3.2 "Risque de marché" et chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan".)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devises

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	48 135	41 422	1 104 118	15 052	15 983	980 660
Couverture de flux de trésorerie	1 365	4 927	82 533	967	794	73 300
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	994	967	6 218	4	50	2 441
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	50 494	47 316	1 192 869	16 023	16 827	1 056 401

Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total notionnel
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	374 491	366 132	368 344	1 108 967
Instruments de devises	8 447	1 157	143	9 747
Autres instruments	108	1	-	109
SOUS-TOTAL	383 046	367 290	368 487	1 118 823
Opérations de change à terme	60 382	10 398	3 266	74 046
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	443 428	377 688	371 753	1 192 869

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total notionnel
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	341 068	325 632	323 333	990 033
Instruments de devises	11 056	692	7	11 755
Autres instruments	134	-	-	134
SOUS-TOTAL	352 258	326 324	323 340	1 001 922
Opérations de change à terme	42 800	7 866	3 813	54 479
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	395 058	334 190	327 153	1 056 401

La note 3.2 "Risque de marché – Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

Couverture de juste valeur

Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés et de gré à gré	14 980	25 186	(6 989)	359 181
Taux d'intérêt	11 005	20 735	(6 404)	329 908
Change	3 975	4 451	(585)	29 273
Autres	-	-	-	-
TOTAL DES MICRO-COUMENTURES DE JUSTE VALEUR	14 980	25 186	(6 989)	359 181
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	33 155	16 236	15 218	744 937
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	48 135	41 422	8 229	1 104 118

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés et de gré à gré	4 550	7 044	(1 298)	305 483
Taux d'intérêt	4 224	7 006	(1 748)	285 967
Change	326	38	450	19 516
Autres	-	-	-	-
TOTAL DES MICRO-COUMENTURES DE JUSTE VALEUR	4 550	7 044	(1 298)	305 483
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	10 502	8 939	2 503	675 177
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	15 052	15 983	1 205	980 660

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste " Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat " au compte de résultat.

Éléments couverts

	31/12/2022			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Micro-couvertures <i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 892	(1 705)	-	(2 375)
Taux d'intérêt	26 892	(1 705)	-	(2 375)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	104 555	(5 715)	26	(8 232)
Taux d'intérêt	100 889	(5 711)	26	(8 198)
Change	3 666	(4)	-	(34)
Autres	-	-	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE JUSTE VALEUR SUR LES ÉLÉMENTS D'ACTIF	131 447	(7 420)	26	(10 607)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	178 010	(15 011)	-	(17 572)
Taux d'intérêt	159 062	(14 642)	-	(16 953)
Change	18 948	(369)	-	(619)
Autres	-	-	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE JUSTE VALEUR SUR LES ÉLÉMENTS DE PASSIF	178 010	(15 011)	-	(17 572)

	31/12/2021			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Micro-couvertures <i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	38 392	241	-	(424)
Taux d'intérêt	38 392	241	-	(424)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	108 742	2 421	61	(1 941)
Taux d'intérêt	104 081	2 434	62	(1 671)
Change	4 661	(13)	(1)	(270)
Autres	-	-	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE JUSTE VALEUR SUR LES ÉLÉMENTS D'ACTIF	147 134	2 662	61	(2 365)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	159 669	2 148	-	(3 647)
Taux d'intérêt	147 764	1 905	-	(3 781)
Change	11 905	243	-	134
Autres	-	-	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE JUSTE VALEUR SUR LES ÉLÉMENTS DE PASSIF	159 669	2 148	-	(3 647)

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

	31/12/2022	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Macro-couvertures (en millions d'euros)		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 788	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	491 508	(1 307)
TOTAL – ACTIFS	495 296	(1 307)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	240 315	22
TOTAL – PASSIFS	240 315	22

	31/12/2021	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Macro-couvertures (en millions d'euros)		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5 790	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	446 719	488
TOTAL – ACTIFS	452 509	488
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	227 120	183
TOTAL – PASSIFS	227 120	183

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste "Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2022		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)			
Taux d'intérêt	8 814	(8 764)	50
Change	(585)	585	-
Autres	-	-	-
TOTAL	8 229	(8 179)	50

	31/12/2021		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)			
Taux d'intérêt	757	(846)	(89)
Change	450	(405)	45
Autres	-	-	-
TOTAL	1 207	(1 251)	(44)

Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2022			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés et de gré à gré	849	1 978	(186)	48 636
Taux d'intérêt	52	199	(126)	2 095
Change	797	1 756	(60)	46 432
Autres	-	23	-	109
TOTAL DES MICRO-COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	849	1 978	(186)	48 636
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	512	2 936	(2 717)	32 027
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	4	13	-	1 870
TOTAL DES MACRO-COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	516	2 949	(2 717)	33 897
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	1 365	4 927	(2 903)	82 533
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	994	967	8	6 218

	31/12/2021			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés et de gré à gré	442	601	(709)	40 515
Taux d'intérêt	59	69	(686)	1 030
Change	358	517	(23)	39 351
Autres	25	15	-	134
TOTAL DES MICRO-COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	442	601	(709)	40 515
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	523	183	(670)	27 859
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	2	10	(11)	4 926
TOTAL DES MACRO-COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	525	193	(681)	32 785
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	967	794	(1 390)	73 300
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	4	50	5	2 441

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Impacts de la comptabilité de couverture

	31/12/2022		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	(2 844)	-	1
Change	(60)	(1)	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	(2 904)	(1)	1
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	8	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	(2 896)	(1)	1

	31/12/2021		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	(1 358)	-	2
Change	(34)	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	(1 392)	-	2
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	5	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	(1 387)	-	2

3.6 Risques opérationnels

(Cf. chapitre "Facteurs de risque— Risques opérationnels".)

3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. À ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre "Risque et Pilier 3".

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général délégué en charge du pilotage et du contrôle de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

Note 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Sur les actifs financiers au coût amorti	30 887	24 646
Opérations avec les établissements de crédit	4 354	2 603
Opérations avec la clientèle	23 032	19 860
Opérations de location-financement	1 634	1 341
Titres de dettes	1 867	842
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 941	4 630
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	4 941	4 630
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 746	2 313
Autres intérêts et produits assimilés	74	45
PRODUITS D'INTÉRÊTS ^{(1) (2)}	37 648	31 634
Sur les passifs financiers au coût amorti	(15 262)	(9 589)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 759)	(1 414)
Opérations internes au Crédit Agricole	-	(13)
Opérations avec la clientèle	(8 685)	(4 814)
Opérations de location-financement	(791)	(632)
Dettes représentées par un titre	(3 467)	(2 103)
Dettes subordonnées	(560)	(613)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 444)	(2 221)
Autres intérêts et charges assimilées	(33)	(41)
CHARGES D'INTÉRÊTS ⁽³⁾	(16 739)	(11 851)

(1) Dont 363 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2022 contre 312 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(2) Dont 871 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 31 décembre 2022 (1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2021).

(3) Dont - 109 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 31 décembre 2022 (- 196 millions d'euros au 31 décembre 2021).

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	342	(87)	255	290	(89)	201
Sur opérations avec la clientèle	1 859	(256)	1 603	1 625	(236)	1 389
Sur opérations sur titres	46	(139)	(93)	36	(137)	(101)
Sur opérations de change	69	(59)	10	56	(38)	18
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	258	(177)	81	378	(211)	167
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	7 425	(2 597)	4 828	7 032	(2 212)	4 820
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 907	(1 646)	4 261	5 952	(1 695)	4 257
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	15 906	(4 961)	10 945	15 371	(4 621)	10 750

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'Épargne et Assurances et de Banque de Proximité (en France ou à l'international).

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liés aux activités de Gestion de l'Épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes reçus	1 137	1 145
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(5 615)	1 555
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(1 670)	2 273
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(3 166)	3 201
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	(7 171)	5 854
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾	3 122	(270)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 104	1 125
Résultat de la comptabilité de couverture	51	(44)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	(10 208)	14 839

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	37 130	(37 154)	(24)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	22 064	(15 099)	6 965
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	15 066	(22 055)	(6 989)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	62 604	(62 530)	74
Variations de juste valeur des éléments couverts	23 724	(38 868)	(15 144)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	38 880	(23 662)	15 218
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	2	(1)	1
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace	2	(1)	1
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	99 736	(99 685)	51

(en millions d'euros)	31/12/2021		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	11 447	(11 463)	(16)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	6 338	(5 056)	1 282
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	5 109	(6 407)	(1 298)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	20 800	(20 830)	(30)
Variations de juste valeur des éléments couverts	9 095	(11 628)	(2 533)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	11 705	(9 202)	2 503
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	4	(2)	2
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace	4	(2)	2
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	32 251	(32 295)	(44)

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ⁽¹⁾	(328)	(29)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ⁽²⁾	102	90
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	(226)	61

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

(2) Dont aucun dividende sur instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période.

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres de dettes	48	43
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	11
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	48	54
Titres de dettes	(76)	(5)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(14)	(4)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(90)	(9)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ⁽¹⁾	(42)	45

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(40)	(32)
Autres produits nets de l'activité d'assurance ⁽¹⁾	8 801	11 816
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽²⁾	6814	(20 846)
Produits nets des immeubles de placement	192	207
Autres produits (charges) nets	491	367
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	16 258	(8 488)

(1) La baisse de 3 milliards d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance par rapport au 31 décembre 2021 s'explique essentiellement par une diminution du chiffre d'affaires en Épargne Retraite (- 2 milliards d'euros).

(2) Les reprises de provisions techniques augmentent de 28 milliards d'euros reflétant principalement l'évolution défavorable des ajustements de valeur sur les contrats en unités de compte et la baisse de la juste valeur des actifs financiers.

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	(14 213)	(13 839)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ⁽¹⁾	(1 539)	(1 206)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(6 812)	(6 124)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(22 564)	(21 169)

(1) Dont - 801 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de résolution unique au 31 décembre 2022 contre - 479 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Honoraires des Commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du Groupe Crédit Agricole intégrées globalement est la suivante au titre de 2022 :

Collège des Commissaires aux comptes du Groupe Crédit Agricole

(en millions d'euros hors taxes)	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total 2022
	2022	2021	2022	2021	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	16,01	16,83	18,55	17,69	34,56
Émetteur	2,61	2,04	2,34	2,07	4,95
Filiales intégrées globalement	13,40	14,79	16,21	15,62	29,61
Services autres que la certification des comptes	6,01	8,99	9,26	8,87	15,27
Émetteur	0,87	0,67	1,01	1,17	1,88
Filiales intégrées globalement	5,14	8,32	8,25	7,70	13,39
TOTAL	22,02	25,82	27,81	26,56	49,83

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes du Groupe Crédit Agricole, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 15,2 millions d'euros, dont 12,4 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes du Groupe Crédit Agricole, et 2,8 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.).

Le montant total des honoraires de Ernst & Young & Autres, Commissaire aux comptes du Groupe Crédit Agricole figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 10,3 millions d'euros, dont 7,9 millions d'euros au titre la mission de certification des comptes du Groupe Crédit Agricole, et 2,4 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.).

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements	(1 895)	(1 885)
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(1 379)	(1 390)
Immobilisations incorporelles	(516)	(495)
Dotations (reprises) aux dépréciations	6	(27)
Immobilisations corporelles	-	(13)
Immobilisations incorporelles	6	(14)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(1 889)	(1 912)

(1) Dont - 508 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2022 contre - 518 millions d'euros au 31 décembre 2021.

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS ET PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS HORS BILAN SAINS (STAGE 1 ET STAGE 2) (A)	(1 155)	(618)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(398)	(104)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2	1
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(333)	(111)
Engagements par signature	(67)	6
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(757)	(514)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1)	2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(794)	(396)
Engagements par signature	38	(120)
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS ET PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS HORS BILAN DÉPRÉCIÉS (STAGE 3) (B)	(1 776)	(1 442)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 802)	(1 356)
Engagements par signature	26	(86)
Autres actifs (C)	(5)	(2)
Risques et charges (D)	98	(65)
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(2 838)	(2 127)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	4	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(291)	(214)
Récupérations sur prêts et créances	289	237
Comptabilisés au coût amorti	289	237
Comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(15)	(26)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(1)
Autres pertes	(46)	(69)
Autres produits	5	7
COÛT DU RISQUE	(2 893)	(2 193)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	30	2
Plus-values de cession	52	38
Moins-values de cession	(22)	(36)
Titres de capitaux propres consolidés	4	(13)
Plus-values de cession	7	27
Moins-values de cession	(3)	(40)
Produits (Charges) nets sur opérations de regroupement	(6)	(16)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	28	(27)

4.11 Impôts

Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charge d'impôt courant	(2 218)	(2 785)
Charge d'impôt différé	(195)	345
Reclassement de la charge (produit) d'impôt lié à l'approche par superposition	(95)	(23)
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(2 508)	(2 463)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	10 844	25,83 %	(2 801)
Effet des différences permanentes		(0,26) %	28
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,30 %	(32)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,39) %	43
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,38) %	150
Effet des autres éléments		(0,90) %	98
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		23,13 %	(2 508)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	11 521	28,41 %	(3 273)
Effet des différences permanentes		(3,88) %	447
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(0,72) %	83
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,36 %	(41)
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,45) %	167
Effet des autres éléments		(1,34) %	154
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		21,38 %	(2 463)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		
Gains et pertes sur écarts de conversion	201	957
Écart de réévaluation de la période	201	957
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(7 462)	(1 499)
Écart de réévaluation de la période	(7 692)	(1 514)
Transferts en résultat	230	(55)
Autres variations	-	70
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(2 803)	(886)
Écart de réévaluation de la période	(2 803)	(886)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(569)	182
Écart de réévaluation de la période	(564)	186
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(5)	(4)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	48	103
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	2 743	629
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	26	(32)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	(7 816)	(549)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	538	245
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	776	(13)
Écart de réévaluation de la période	770	(14)
Transferts en réserves	6	1
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	91	95
Écart de réévaluation de la période	78	80
Transferts en réserves	135	57
Autres variations	(122)	(42)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	18	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(345)	(41)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(9)	(14)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	(1)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	1 069	295
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(6 747)	(254)
Dont part du Groupe	(6 718)	(323)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(29)	69

Note 5 Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du Groupe Crédit Agricole, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2022, au sein du Groupe Crédit Agricole, les activités sont ainsi organisées en sept secteurs opérationnels :

- les six pôles métiers suivants :
 - Banque de Proximité en France – Caisses régionales,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
 - Gestion de l'Épargne et Assurances,
 - Grandes clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés ;
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

Présentation des pôles métiers

Banque de Proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres et fonds), offres de financements (notamment crédits à l'habitat et à la consommation), produits d'assurance (vie et prévoyance et dommages) ainsi que des offres de moyens de paiement, services à la personne, services parabancaires et gestion de patrimoine.

Banque de Proximité en France – LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

Banque de Proximité à l'International

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt et une participation dans le Crédit du Maroc (15 %).

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leur besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers :
 - Épargne/Retraite,
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives,
 - Assurance dommages.

En décembre 2022, Crédit Agricole Assurances a annoncé le lancement de son fonds de retraite professionnel supplémentaire appelé Crédit Agricole Assurances Retraite, qui proposera des solutions complètes et dédiées, notamment des plans d'épargne retraite (PER) individuels et collectifs ;

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant en Europe, en Asie et en Amérique des solutions d'épargne pour les particuliers, des solutions d'investissement et technologiques pour les institutionnels, avec une gamme complète en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. L'acquisition de Lyxor au 31 décembre 2021, dont l'intégration a été finalisée en 2022, a renforcé le positionnement d'Amundi ;
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) S.A., CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez).

Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour compte des CR et de LCL) et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, CACF Spain, FCA Bank ⁽¹⁾, GAC Sofinco, Wafasalaf) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique (Unifergie, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring).

Grandes clientèles

Le pôle Grandes clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;

(1) Au cours du premier semestre 2023, CACF reprendra 100 % de FCA Bank et créera avec Stellantis une joint-venture née de la fusion de Leasys et de Freetomove, dont il détiendra 50 %.

- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et CACEIS Corporate Trust⁽¹⁾ pour les services aux émetteurs.

Activités Hors Métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de

participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;

- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du Groupe Crédit Agricole (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BForBank etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en millions d'euros)	31/12/2022							
	Banque de Proximité en France		Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services Financiers Spécialisés	Activités Hors Métiers	Total
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	14 188	3 850	3 373	6 902	7 012	2 782	55	38 162
Charges d'exploitation	(9 597)	(2 389)	(2 169)	(3 329)	(4 347)	(1 478)	(1 144)	(24 453)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 591	1 461	1 204	3 573	2 665	1 304	(1 089)	13 709
Coût du risque	(1 136)	(237)	(701)	(17)	(251)	(533)	(18)	(2 893)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 455	1 224	503	3 556	2 414	771	(1 107)	10 816
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	-	2	88	16	309	-	420
Gains ou pertes nets sur autres actifs	24	8	7	(2)	(9)	2	(2)	28
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 484	1 232	512	3 642	2 421	1 082	(1 109)	11 264
Impôts sur les bénéfices	(853)	(300)	(67)	(830)	(592)	(222)	356	(2 508)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	(6)	123	-	-	-	117
RÉSULTAT NET	2 631	932	439	2 935	1 829	860	(753)	8 873
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-	112	422	91	109	(6)	729
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 630	932	327	2 513	1 738	751	(747)	8 144

(en millions d'euros)	31/12/2022							
	Banque de Proximité en France		Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services Financiers Spécialisés	Activités Hors Métiers	Total
	Caisses régionales	LCL						
ACTIFS SECTORIELS	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	91	-	9	4 866	322	3 139	-	8 427
Dont écarts d'acquisition	21	4 354	822	8 131	1 407	1 337	117	16 189
TOTAL DE L'ACTIF	905 470	214 143	106 495	499 327	1 098 415	100 948	(545 678)	2 379 120

(1) A compter du 01/01/2023, les activités de Services aux Emetteurs de CACEIS et de BNP Paribas en France seront regroupées au sein d'une nouvelle structure, Uptevia, qui sera détenue à parts égales par ces deux banques.

31/12/2021								
(en millions d'euros)	Banque de Proximité en France		Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services Financiers Spécialisés	Activités Hors Métiers	Total
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	14 096	3 696	3 180	6 528	6 318	2 692	312	36 822
Charges d'exploitation	(9 074)	(2 371)	(2 331)	(3 012)	(4 036)	(1 402)	(855)	(23 081)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 022	1 325	849	3 516	2 282	1 290	(543)	13 741
Coût du risque	(605)	(222)	(786)	(18)	(39)	(505)	(18)	(2 193)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 417	1 103	63	3 498	2 243	785	(561)	11 548
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(11)	-	3	84	8	308	-	392
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	6	(13)	-	(39)	(8)	-	(27)
Variations de valeur des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	-	-	497	-	-	-	-	497
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	4 433	1 109	550	3 582	2 212	1 085	(561)	12 410
Impôts sur les bénéfices	(1 249)	(309)	198	(643)	(512)	(120)	172	(2 463)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	1	5	-	-	-	6
RÉSULTAT NET	3 184	800	749	2 944	1 700	965	(389)	9 953
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-	132	501	57	157	4	852
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 183	800	617	2 443	1 643	808	(393)	9 101

(1) Écart d'acquisition négatif de 497 millions d'euros suite à l'acquisition de Credito Valtellinese par CA Italia.

31/12/2021								
(en millions d'euros)	Banque de Proximité en France		Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services Financiers Spécialisés	Activités Hors Métiers	Total
	Caisses régionales	LCL						
ACTIFS SECTORIELS								
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	86	-	-	4 852	276	2 832	-	8 046
Dont écarts d'acquisition	22	4 354	835	8 067	1 406	1 339	86	16 109
TOTAL DE L'ACTIF	831 377	189 870	126 032	536 310	910 516	93 324	(363 872)	2 323 557

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2022				31/12/2021			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	5 106	26 563	1 977 407	10 338	5 734	26 085	1 918 206	10 313
Italie	1 233	3 705	143 146	1 266	1 233	3 705	143 146	1 266
Autres pays de l'Union européenne	722	3 434	72 016	3 184	752	2 923	78 049	3 180
Autres pays d'Europe	41	1 790	38 173	826	423	1 558	39 387	788
Amérique du Nord	466	1 264	71 349	494	400	1 139	57 000	468
Amériques centrale et du Sud	(51)	(16)	1 472	-	(4)	23	1 086	-
Afrique et Moyen-Orient	112	290	5 373	26	124	477	11 049	38
Asie et Océanie (hors Japon)	402	853	30 213	32	333	631	33 628	31
Japon	113	279	39 971	23	106	281	42 006	25
TOTAL	8 144	38 162	2 379 120	16 189	9 101	36 822	2 323 557	16 109

5.3 Spécificités de l'assurance

(Cf. chapitre "Facteurs de risques – Risque du secteur de l'assurance" sur la gestion du risque du secteur assurance.)

Marge brute des sociétés d'assurance

	31/12/2022			31/12/2021		
(en millions d'euros)	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition
Primes émises	36 048	-	36 048	37 130	-	37 130
Variation des primes non acquises	(196)	-	(196)	(152)	-	(152)
Primes acquises	35 852	-	35 852	36 978	-	36 978
Autres produits d'exploitation	816	-	816	164	-	164
Produits des placements	7 209	(11)	7 198	7 070	(6)	7 064
Charges des placements	(612)	1	(611)	(461)	1	(460)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(83)	291	208	(178)	277	99
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(14 696)	3 532	(11 164)	10 119	(1 828)	8 291
Variation des dépréciations sur placements	(40)	(217)	(257)	(52)	64	12
Produits des placements nets de charges	(8 222)	3 596	(4 626)	16 498	(1 492)	15 006
Charges de prestations des contrats ⁽¹⁾	(21 493)	(3 071)	(24 564)	(45 962)	1 324	(44 638)
Produits des cessions en réassurance	1 047	-	1 047	706	-	706
Charges des cessions en réassurance	(849)	-	(849)	(843)	-	(843)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	198	-	198	(137)	-	(137)
Frais d'acquisition des contrats	(2 464)	-	(2 464)	(2 372)	-	(2 372)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(2 376)	-	(2 376)	(2 353)	-	(2 353)
Autres produits et charges opérationnels courants	(474)	-	(474)	(447)	-	(447)
Autres produits et charges opérationnels	8	-	8	(26)	-	(26)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 845	525	2 370	2 343	(168)	2 175
Charge de financement	(186)	-	(186)	(282)	-	(282)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	(401)	(95)	(496)	(335)	(23)	(358)
Résultat après impôt des activités abandonnées	119	-	119	(2)	-	(2)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 377	430	1 807	1 724	(191)	1 533
Participations ne donnant pas le contrôle	(76)	-	(76)	(75)	-	(75)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 301	430	1 731	1 649	(191)	1 458

(1) Dont - 27 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2022 (- 24,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021), 1 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2022 (- 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2021) et 2,3 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2022 (- 17,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

Ventilation des placements des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	187 683	197 794
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	740	1 389
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	186 943	196 405
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	42
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	178 023	221 357
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	177 873	221 223
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	150	134
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	5 533	4 498
Prêts et créances	4 052	3 051
Titres de dettes	1 481	1 447
IMMEUBLES DE PLACEMENT	7 764	7 146
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	4 423	4 467
TOTAL PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	383 426	435 304

Au 31 décembre 2022, le montant de l'investissement dans les entreprises mises en équivalence de l'assurance s'élève à 4 423 millions d'euros contre 4 467 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	177 873	471	(26 865)	221 223	14 951	(638)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	150	2	(20)	134	3	(15)
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	178 023	473	(26 885)	221 357	14 954	(653)

Reclassements entre le résultat net et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour les actifs financiers désignés à l'approche par superposition

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition
Produits des placements	775	764	(11)	726	720	(6)
Charges des placements	(5)	(4)	1	(7)	(6)	1
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(10)	281	291	84	361	277
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(3 578)	(46)	3 532	1 828		(1 828)
Variation des dépréciations sur placements	-	(217)	(217)		64	64
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	(2 818)	778	3 596	2 631	1 139	(1 492)
CHARGES DE PRESTATIONS DES CONTRATS			(3 071)			1 324
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL			525			(168)
Impôts sur les résultats			(95)			(23)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE			430			(191)

Note 6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, Banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	4 058	-	4 118	-
Banques centrales	206 746	59	237 073	1 276
VALEUR AU BILAN	210 804	59	241 191	1 276

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	242 005	233 031
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	189 712	200 103
Instruments de capitaux propres	42 902	41 895
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ⁽¹⁾	74 871	82 147
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	71 872	75 991
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	67	70
VALEUR AU BILAN	431 717	433 134
Dont Titres prêtés	214	1

(1) Dont 62 536 millions d'euros d'OPCVM au 31 décembre 2022 contre 66 166 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	231 702	205 075
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	40 490	38 480
VALEUR AU BILAN	272 192	243 555

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Passifs financiers dont les variations du *spread* émetteur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables

	31/12/2022				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ⁽¹⁾
Dépôts et passifs subordonnés	4 321	(445)	-	-	-
Dépôts	4 321	(445)	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	25 021	(2 610)	(406)	(769)	(6)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	29 342	(3 055)	(406)	(769)	(6)

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2021				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ⁽¹⁾
Dépôts et passifs subordonnés	3 482	-	-	-	-
Dépôts	3 482	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	22 721	312	387	14	(1)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	26 203	312	387	14	(1)

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, le Groupe Crédit Agricole calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du Groupe Crédit Agricole, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par le Groupe Crédit Agricole est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille.

Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix du Groupe Crédit Agricole est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

Passifs financiers dont les variations du *spread* émetteur sont comptabilisées en résultat net

	31/12/2022			
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	11 148	-	-	-
Dépôts	11 148	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	11 148	-	-	-

	31/12/2021			
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	12 277	-	-	-
Dépôts	12 277	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	12 277	-	-	-

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2022		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	212 341	721	(26 888)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 784	1 257	(1 065)
TOTAL	217 125	1 978	(27 953)

	31/12/2021		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	264 572	15 056	(678)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 128	1 175	(1 076)
TOTAL	268 700	16 231	(1 754)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31/12/2022		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	65 484	389	(11 180)
Obligations et autres titres à revenu fixe	146 857	332	(15 708)
Total des titres de dettes	212 341	721	(26 888)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	212 341	721	(26 888)
Impôts sur les bénéfices		(149)	7 138
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		572	(19 750)

	31/12/2021		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	84 413	7 150	(471)
Obligations et autres titres à revenu fixe	180 159	7 906	(207)
Total des titres de dettes	264 572	15 056	(678)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	264 572	15 056	(678)
Impôts sur les bénéfices		(4 079)	213
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		10 977	(465)

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	31/12/2022		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	1 056	33	(112)
Titres de participation non consolidés	3 728	1 224	(953)
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	4 784	1 257	(1 065)
Impôts sur les bénéfices		(100)	7
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 157	(1 058)

	31/12/2021		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	892	19	(103)
Titres de participation non consolidés	3 236	1 156	(973)
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	4 128	1 175	(1 076)
Impôts sur les bénéfices		(94)	16
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 081	(1 060)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	31/12/2022		
(en millions d'euros)	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	9	3	(9)
Titres de participation non consolidés	93	9	(23)
TOTAL PLACEMENTS DANS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	102	12	(32)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ⁽¹⁾		12	(32)

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2021		
(en millions d'euros)	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	4	-	-
Titres de participation non consolidés	105	4	(64)
TOTAL PLACEMENTS DANS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	109	4	(64)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ⁽¹⁾		4	(64)

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	114 279	96 703
Prêts et créances sur la clientèle	1 114 389	1 051 592
Titres de dettes	115 877	109 988
VALEUR AU BILAN	1 344 545	1 258 283

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et prêts	104 844	90 672
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ⁽¹⁾	6 872	7 236
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ⁽¹⁾	404	146
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	9 309	5 879
Prêts subordonnés	566	564
Autres prêts et créances	4	2
Valeur brute	114 723	97 117
Dépréciations	(444)	(414)
VALEUR AU BILAN	114 279	96 703

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	44 221	39 135
Autres concours à la clientèle	1 043 374	992 172
Valeurs reçues en pension	-	240
Titres reçus en pension livrée	5 726	3 915
Prêts subordonnés	84	171
Créances nées d'opérations d'assurance directe	242	151
Créances nées d'opérations de réassurance	964	852
Avances en comptes courants d'associés	919	831
Comptes ordinaires débiteurs	17 713	14 229
Valeur brute	1 113 243	1 051 696
Dépréciations	(19 289)	(18 401)
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE	1 093 954	1 033 295
OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT		
Location-financement immobilier	5 744	5 281
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	15 266	13 562
Valeur brute	21 010	18 843
Dépréciations	(575)	(546)
VALEUR NETTE DES OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT	20 435	18 297
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	1 114 389	1 051 592

(1) Au 31 décembre 2022, le montant des prêts garantis par l'État (PGE) accordés à la clientèle par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19 s'élève à 18,4 milliards d'euros (contre 22,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

Titres de dettes

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées	44 429	44 312
Obligations et autres titres à revenu fixe	71 580	65 775
Total	116 009	110 087
Dépréciations	(132)	(99)
VALEUR AU BILAN	115 877	109 988

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2022

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité				
	Actifs transférés				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 501	-	14 501	-	14 501
Instruments de capitaux propres	151	-	151	-	151
Titres de dettes	14 350	-	14 350	-	14 350
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17 907	-	17 907	-	16 975
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	17 907	-	17 907	-	16 975
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	20 477	17 850	2 602	24	20 434
Titres de dettes	2 626	-	2 602	24	2 596
Prêts et créances	17 851	17 850	-	-	17 838
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	52 885	17 850	35 010	24	51 910
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	52 885	17 850	35 010	24	51 910

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D.(d))."

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité				
	Actifs transférés				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 526	-	17 526	-	17 526
Instruments de capitaux propres	326	-	326	-	326
Titres de dettes	17 200	-	17 200	-	17 200
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17 013	-	17 013	-	16 654
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	17 013	-	17 013	-	16 654
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	17 999	15 864	2 094	40	18 052
Titres de dettes	2 134	-	2 094	40	2 134
Prêts et créances	15 865	15 864	-	-	15 918
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	52 538	15 864	36 633	40	52 232
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	52 538	15 864	36 633	40	52 232

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D.(d))."

Actifs transférés restant comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
		Passifs associés		Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette ⁽²⁾			
14 497	-	14 497	-	14 497	4	-	-	-
151	-	151	-	151	-	-	-	-
14 346	-	14 346	-	14 346	4	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 907	-	17 907	-	17 907	(932)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 907	-	17 907	-	17 907	(932)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 079	11 605	2 474	-	14 066	6 368	-	-	-
2 474	-	2 474	-	2 478	118	-	-	-
11 605	11 605	-	-	11 588	6 250	-	-	-
46 483	11 605	34 878	-	46 470	5 440	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
46 483	11 605	34 878	-	46 470	5 440	-	-	-

Actifs transférés restant comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
		Passifs associés		Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette ⁽²⁾			
17 277	-	17 277	-	17 277	249	-	-	-
303	-	303	-	303	23	-	-	-
16 974	-	16 974	-	16 974	226	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 004	-	17 004	-	17 004	(350)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 004	-	17 004	-	17 004	(350)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 196	13 119	2 077	-	15 196	2 855	-	-	-
2 077	-	2 077	-	2 077	56	-	-	-
13 119	13 119	-	-	13 119	2 799	-	-	-
49 477	13 119	36 358	-	49 477	2 754	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
49 477	13 119	36 358	-	49 477	2 754	-	-	-

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2022, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe dix-sept véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 3 596 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 5 556 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 5 015 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 4 757 millions d'euros.

Titrisations CA Italia

Au 31 décembre 2022, Crédit Agricole Italia gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Cette opération de titrisation n'est pas considérée selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et a été réintégrée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 13 641 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2017, 2018, 2019 et 2020

Au 31 décembre 2022, les Caisses régionales gèrent quatre véhicules de titrisation de crédits à l'habitat. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole. Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 19 057 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au titre de l'exercice, le Groupe Crédit Agricole n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	152 201	221 192
Dettes envers la clientèle	1 095 758	1 044 566
Dettes représentées par un titre	219 717	181 705
VALEUR AU BILAN	1 467 676	1 447 463

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et emprunts	130 765	203 985
dont comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	9 853	7 755
dont comptes et emprunts au jour le jour ⁽¹⁾	684	4 239
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	21 436	17 207
VALEUR AU BILAN	152 201	221 192

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du "Tableau des flux de trésorerie".

Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	535 415	550 200
Comptes d'épargne à régime spécial	370 833	349 946
Autres dettes envers la clientèle	185 219	139 931
Titres donnés en pension livrée	2 049	2 124
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	778	973
Dettes nées d'opérations de réassurance	603	676
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	861	716
VALEUR AU BILAN	1 095 758	1 044 566

Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Bons de caisse	7	13
Titres du marché interbancaire	5 906	7 862
Titres de créances négociables	109 074	69 629
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	102 215	101 816
Autres dettes représentées par un titre	2 515	2 385
VALEUR AU BILAN	219 717	181 705

(1) Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

Les émissions de type "green bonds" incluses dans le poste "Dettes représentées par un titre" s'élèvent à 8,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont également éliminés lorsqu'ils sont en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est intégralement supporté par l'assuré.

Émissions de dettes "senior non préférée"

Depuis la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée "loi Sapin 2") du 9 décembre 2016, le droit français prévoit l'existence d'une catégorie de dette senior (chirographaire) permettant, notamment, de répondre à certains critères d'éligibilité aux ratios TLAC et MREL (tels que ces critères sont définis dans la réglementation applicable) : la dette senior non préférée (cf. articles L. 613-30-3-I-4° et R. 613-28 du Code monétaire et financier).

Dans le cadre d'une procédure de résolution et dans les conditions de la réglementation applicable, les dettes senior non préférées pourront être dépréciées, en totalité ou en partie, ou converties en capital, au titre du renflouement interne ("Bail-In"), prioritairement aux autres dettes senior chirographaire que constituent les dettes "senior préférées", mais après seulement la conversion en capital ou la dépréciation totale des instruments subordonnés (en ce compris, sans limitation, les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 1 (fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*) et instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) et les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les instruments de dettes senior non préférées seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des instruments de dettes senior "préférées", mais avant les instruments de dettes subordonnées qualifiées ou non de fonds propres réglementaires.

L'encours de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 31,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

6.8 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – actifs financiers

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2022					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Autres montants compensables sous conditions					Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ⁽³⁾	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{(1) (2)}	163 123	-	163 123	97 938	36 202	28 983
Prises en pension de titres ⁽⁴⁾	253 455	135 805	117 650	13 818	103 511	321
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	416 578	135 805	280 773	111 756	139 713	29 304

(1) Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 82 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif.

(4) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de "settlement to market").

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Autres montants compensables sous conditions					Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ⁽³⁾	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{(1) (2)}	107 563	-	107 563	74 565	15 264	17 734
Prises en pension de titres ⁽⁴⁾	250 750	130 117	120 633	8 906	111 048	679
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	358 313	130 117	228 196	83 471	126 312	18 413

(1) Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 84 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif.

(4) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de "settlement to market").

Compensation – passifs financiers

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2022					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Autres montants compensables sous conditions					Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ⁽³⁾	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{(1) (2)}	160 426	-	160 426	97 938	46 950	15 538
Mises en pension de titres ⁽⁴⁾	240 728	135 805	104 923	13 818	89 498	1 607
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	401 154	135 805	265 349	111 756	136 448	17 145

(1) Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 90 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(3) Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

(4) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de "settlement to market").

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Autres montants compensables sous conditions					Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ⁽³⁾	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{(1) (2)}	101 732	-	101 732	74 565	18 260	8 906
Mises en pension de titres ⁽⁴⁾	227 652	130 117	97 535	8 906	73 207	15 422
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	329 384	130 117	199 267	83 471	91 467	24 328

(1) Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 91 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(3) Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

(4) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 93 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de "settlement to market").

6.9 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants	2 353	1 808
Impôts différés	7 699	6 305
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	10 052	8 113
Impôts courants	1 680	1 380
Impôts différés	969	1 633
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	2 649	3 013

Contrôles fiscaux

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2019 et 2020. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Garantie de passif CLSA

Le Groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du Groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance avait fait l'objet de contrôles en 2018 et 2019 ayant porté respectivement sur les périodes 2014-2015 et 2016-2017, dont les rappels ont été mis en recouvrement. En 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a déposé des réclamations

contentieuses auprès de l'administration fiscale afin de contester certains de ces rappels. Les procédures contentieuses engagées sont en cours.

Contrôle fiscal Agos Ducato

À l'issue d'un précédent contrôle soldé en 2021, Agos Ducato a provisionné dans ses comptes les incidences de ce contrôle sur les exercices ultérieurs.

Contrôle fiscal Predica

Predica fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2019 et 2020. Une proposition de rectifications a été reçue fin 2022 au titre de l'exercice 2020. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal LCL

LCL fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2018, 2019 et 2020. Une proposition de rectifications a été reçue fin 2022 au titre des exercices 2018-2019. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Décalages temporaires comptables-fiscaux	5 388	5 872
Charges à payer non déductibles	558	543
Provisions pour risques et charges non déductibles	3 807	3 737
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	1 023	1 592
Impôts différés sur réserves latentes	1 834	(532)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 162	(732)
Couverture de flux de trésorerie	654	(64)
Gains et pertes sur écarts actuariels	22	141
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	(103)	93
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	99	30
Impôts différés sur résultat	(492)	(668)
dont reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(99)	(30)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	6 730	4 672

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 377 millions d'euros pour 2022 contre 717 millions d'euros en 2021.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, le Groupe Crédit Agricole prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.10 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs	47 755	35 787
Comptes de stocks et emplois divers	335	312
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers ⁽¹⁾	43 486	32 292
Comptes de règlements	1 690	1 171
Capital souscrit non versé	33	28
Autres actifs d'assurance	273	287
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 938	1 697
Comptes de régularisation	10 693	7 294
Comptes d'encaissement et de transfert	5 031	2 633
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 063	102
Produits à recevoir	2 201	2 590
Charges constatées d'avance	1 551	1 010
Autres comptes de régularisation	847	959
VALEUR AU BILAN	58 448	43 081

(1) Dont 141 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de résolution unique au 31 décembre 2022 versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres passifs ⁽¹⁾	45 624	41 330
Comptes de règlements	3 292	1 711
Créditeurs divers	38 518	35 947
Versements restant à effectuer sur titres	1 561	1 323
Autres passifs d'assurance	10	12
Dettes locatives	2 243	2 337
Autres	-	-
Comptes de régularisation	19 284	17 307
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	4 369	3 465
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 473	1 104
Produits constatés d'avance	3 782	3 734
Charges à payer	7 942	7 603
Autres comptes de régularisation	1 718	1 401
VALEUR AU BILAN	64 908	58 637

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Bilan des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales	-	215
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	419
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	704
Actifs financiers au coût amorti	4	1 308
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	1	6
Comptes de régularisation et actifs divers	30	222
Participation dans les entreprises mises en équivalence	98	-
Immeubles de placement	-	19
Immobilisations corporelles	-	34
Immobilisations incorporelles	1	38
Écarts d'acquisition	-	-
Total de l'actif	134	2 965
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	9	1 143
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	20
Comptes de régularisation et passifs divers	153	103
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	1 280
Provisions	3	5
Dettes subordonnées	-	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (hors fiscalité)	40	15
Total du passif	205	2 566
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(71)	399

Compte de résultat des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produit net bancaire	69	129
Charges générales d'exploitation	(30)	(113)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(9)	(23)
Coût du risque	(2)	8
Résultat avant impôt	28	1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	26
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	(7)	(21)
Résultat net	21	6
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	95	-
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	116	6
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	116	6

Flux de trésorerie nets des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(116)	25
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(386)	(100)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	114	(3)
TOTAL	(388)	(78)

6.12 Co-entreprises et entreprises associées

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2022 :

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 3 595 millions d'euros (3 306 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 4 832 millions d'euros (4 740 millions d'euros au 31 décembre 2021).

FCA Bank est une co-entreprise créée avec Fiat Chrysler Automobiles (FCA), désormais fusionnée au sein du groupe Stellantis. Présente dans 18 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques issues du groupe FCA : Fiat, Lancia, Alfa Romeo, Maserati, Chrysler, Jeep en Europe, ainsi que celles d'autres constructeurs développées en marque blanche (Jaguar Land Rover, Ferrari, Morgan, Hymel...), sur des périmètres géographiques variés.

Au deuxième trimestre 2022, les entités du Groupe Leasys Rent (Leasys Rent Spa, Leasys Rent España, Leasys Rent France, EasyRent

et Sado Rent) ont été transférées du Groupe Leasys à FCA Bank (Entités contrôlées conjointement par CACF et STELLANTIS), sans impact comptable. Ces entités ont été renommées Drivalia, Drivalia Spain, Drivalia France, Drivalia UK et Drivalia Portugal au cours du T3. Lors du Mondial de l'Auto, il a été annoncé que les entités utiliseraient la marque "Drivalia".

Le 2 août 2022, création de LeaseCo, contrôlée conjointement par CACF et Stellantis, dans le cadre de leur partenariat. Cette société a pour objet social l'activité de location de véhicules automobiles à long, moyen et court terme. Le 21 décembre 2022, les deux actionnaires ont procédé à une augmentation de capital pour un montant de 0,6 milliard d'euros chacun, soit 1,2 milliard d'euros au total. Le même jour, LeaseCo a fait l'acquisition de 100 % des titres de Leasys Spa auprès de FCAB Spa. LeaseCo et le groupe Leasys sont consolidés en Mise en Équivalence.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la "valeur de mise en équivalence au bilan".

	31/12/2022					
(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net ⁽¹⁾	Quote-part de capitaux propres ⁽²⁾
Co-entreprises						
FCA Bank	50,0 %	1 897	-	600	229	1 841
S3 Latam Holdco 1	34,7 %	322	-	-	15	581
SCI Paul Cézanne	49,0 %	311	341	16	4	69
LeaseCo ⁽³⁾	50,0 %	633	-	-	(1)	924
Autres		432	-	56	39	618
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES)		3 595			286	4 033
Entreprises associées						
Icade	19,1 %	999	586	61	93	606
Korian	25,0 %	645	267	9	(248)	869
Ramsay Générale de Santé	39,8 %	754	804	-	47	483
Altarea	24,6 %	660	631	49	75	558
GAC Sofinco Auto Finance Co. (ex-GAC CACF)	50,0 %	471	-	25	61	471
SCI Heart of La Défense	33,3 %	223	173	5	39	223
Frey	19,7 %	186	191	9	22	184
ABC-CA Fund Management Co.	23,1 %	197	-	-	21	197
Wafasalaf	49,0 %	133	-	14	19	78
SBI Funds Management Ltd	25,5 %	214	-	7	58	190
Autres		350		58	111	226
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)		4 832			298	4 085
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		8 427			584	8 118

(1) La quote-part du résultat net de participation aux bénéfices différée des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'Épargne et Assurances est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

(2) Capitaux propres part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

(3) Comprend les données de Leasys S.p.A.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2022. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la

valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

	31/12/2021					
(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net ⁽¹⁾	Quote-part de capitaux propres ⁽²⁾
Co-entreprises						
FCA Bank	50,0 %	2 243	-	140	246	1 931
S3 Latam Holdco 1	34,7 %	276	-	-	8	541
SCI Paul Cézanne	49,0 %	322	350	-	5	81
Autres		465	-	19	32	643
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES)		3 306			291	3 196
Entreprises associées						
Icade	19,1 %	945	919	57	39	552
Korian	24,4 %	875	718	8	15	829
Ramsay Générale de Santé	39,8 %	697	941	-	26	426
Altarea	24,7 %	635	839	41	(17)	457
GAC Sofinco Auto Finance Co. (ex-GAC CACF)	50,0 %	447	-	27	54	447
SCI Heart of La Défense	33,3 %	189	227	13	(62)	189
Frey	22,4 %	175	183	7	7	172
ABC-CA Fund Management Co.	23,2 %	180	-	9	28	180
Wafasalaf	49,0 %	137	-	9	13	78
SBI Funds Management Private Limited	25,6 %	174	-	6	47	149
Autres		286	-	32	(18)	164
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)		4 740			132	3 643
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		8 046			423	6 839

(1) La quote-part du résultat net de participation aux bénéfices différée des entreprises associées de la Gestion de l'Épargne et Assurances est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

(2) Capitaux propres part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole sont présentées ci-après :

	31/12/2022			
(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
FCA Bank	749	1 019	27 553	3 682
S3 Latam Holdco 1	133	66	1 359	1 161
SCI Paul Cézanne	8	8	178	167
LeaseCo ⁽¹⁾	(2)	(2)	8 137	1 850
Entreprises associées				
Icade	487	487	18 313	8 860
Korian	75	75	14 335	3 771
Ramsay Générale de Santé	118	118	6 788	1 239
Altarea	307	307	8 887	3 785
GAC Sofinco Auto Finance Co. (ex-GAC CACF)	250	122	7 064	219
SCI Heart of La Défense	117	117	1 759	669
Frey	111	111	2 039	993
ABC-CA Fund Management Co.	124	63	640	591
Wafasalaf	111	37	1 562	159
SBI Funds Management Ltd	280	156	550	515

(1) Comprend les données de Leasys S.p.A.

	31/12/2021			
(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
FCA Bank	800	494	24 165	3 863
S3 Latam Holdco 1	90	39	1 215	1 082
SCI Paul Cézanne	9	9	185	176
Entreprises associées				
Icade	207	207	12 571	3 737
Korian	61	61	13 738	3 606
Ramsay Générale de Santé	65	65	6 682	1 099
Altarea	(69)	(69)	8 832	2 729
GAC Sofinco Auto Finance Co. (ex-GAC CACF)	252	108	6 155	266
SCI Heart of La Défense	(185)	(185)	1 762	685
Frey	31	31	1 590	821
ABC-CA Fund Management Co.	220	85	616	541
Wafasalaf	112	27	1 595	159
SBI Funds Management Private Limited	218	123	433	404

Investissements dans les co-entreprises et des entreprises associées non consolidées au niveau de l'assurance

Crédit Agricole Assurances a mis en œuvre l'option simplifiée permise par la norme IAS 28 pour l'évaluation de 13 co-entreprises et 16 entreprises associées. Les participations dans ces entreprises sont ainsi évaluées à la juste valeur par résultat conformément à IFRS 9.

Les informations financières résumées des co-entreprises et entreprises associées significatives de Crédit Agricole Assurances évaluées à la juste valeur par résultat sont présentées ci-après :

	31/12/2022				
(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total bilan	Capitaux propres	Résultat
Co-entreprises					
Luxembourg Investment Company 296 Sarl	50 %	42	85	84	(0)
Tunels de Barcelona	50 %	ND	485	77	21
European Motorway Investments 1	60 %	278	128	104	4
Cirrus Sca A1	20 %	314	ND	ND	ND
EII Holdco Sarl	49 %	271	551	551	(0)
Eurowatt Energie	75 %	ND	-	-	-
Futures Energies Investissements Holding 3	80 %	ND	ND	ND	ND
Ieih	80 %	ND	ND	ND	ND
EF Solare Italia	30 %	ND	ND	ND	ND
URI GmbH	45 %	ND	ND	ND	ND
Ordesa Servicios Empresariales SI	60 %	493	ND	ND	ND
Janus Renewables	50 %	ND	ND	ND	ND
Altaluxco	50 %	412	ND	ND	ND
Entreprises associées					
Futures Energies Investissements Holding	30 %	ND	ND	ND	ND
Semmaris	38 %	38	ND	ND	ND
Central Sicaf	25 %	174	1 222	758	70
Pisto Group Holding Sarl	40 %	245	101	9	30
Alta Blue	33 %	257	699	698	0
Cavour Aero Sa	37 %	175	369	369	(0)
Fluxdune	25 %	227	868	852	0
Cassini Sas	49 %	276	1 713	477	(71)
Futures Energies Investissements Holding 2	48 %	ND	ND	ND	ND
Sarl Impulse	38 %	869	1 413	1 209	(6)
Aguas Profundas Sa	35 %	472	2 221	1 289	(14)
Adl Participations	25 %	88	546	392	(4)
Edison Renewables	49 %	ND	ND	ND	ND
Hornsea 2	25 %	ND	ND	ND	ND
Repsol Renovables	13 %	ND	ND	ND	ND
Altamira	23 %	ND	ND	ND	ND

31/12/2021

(en millions d'euros)

	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total bilan	Capitaux propres	Résultat
Co-entreprises					
European Motorway Investments 1	60 %	269	135	103	-
Luxembourg Investment Company 296 sarl	50 %	43	85	84	-
Tunels de Barcelona	50 %	171	485	77	21
EUROWATT ENERGIE	75 %	ND	361	42	(1)
CIRRUS SCA A1	20 %	166	763	409	(5)
ELL HOLDCO SARL	49 %	72	551	551	-
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	80 %	ND	ND	ND	ND
IEIH	80 %	ND	ND	ND	ND
EF SOLARE ITALIA	30 %	ND	3 417	611	(39)
Entreprises associées					
Central Sicaf	25 %	187	1 384	765	52
PISTO GROUP HOLDING SARL	40 %	69	100	8	10
Semmaris	38 %	37	656	113	15
Futures Energies Investissements Holding	30 %	390	1 314	78	34
Futures Energies Investissements Holding 2	48 %	ND	ND	ND	ND
Cavour Aero S.A.	37 %	175	369	369	-
Fluxdune	25 %	226	929	929	-
Alta Blue	33 %	294	617	598	-
Cassini SAS	49 %	192	1 644	559	(229)
SARL IMPULSE	38 %	449	1 369	1 166	(2)
AGUAS PROFUNDAS S.A.	35 %	144	2 221	1 289	(14)
EDISON RENEWABLES	49 %	ND	ND	ND	ND
ADL PARTICIPATIONS	25 %	ND	544	365	(4)

Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées

Le Groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du Groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au Groupe Crédit Agricole.

Contraintes légales

Les filiales du Groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du Groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du Groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

6.13 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2022
Valeur brute	8 960	87	1 395	(789)	-	-	17	9 670
Amortissements et dépréciations	(668)	(37)	(52)	83	-	-	4	(670)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	8 292	50	1 343	(706)	-	-	21	9 000

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute	7 933	168	1 484	(617)	-	(8)	(8)	8 960
Amortissements et dépréciations	(571)	(55)	(48)	11	-	(5)	(5)	(668)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	7 362	113	1 436	(606)	-	(13)	(13)	8 292

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie "à dire d'expert", s'élève à 13 871 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 12 969 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(en millions d'euros)		31/12/2022	31/12/2021
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	4	4
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	13 524	12 527
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	343	438
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT		13 871	12 969

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	24 218	(239)	2 037	(1 195)	(18)	(151)	24 652
Amortissements et dépréciations	(13 309)	38	(1 437)	813	5	8	(13 882)
VALEUR AU BILAN	10 909	(201)	600	(382)	(13)	(143)	10 770
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	9 736	51	807	(362)	(9)	(57)	10 166
Amortissements et dépréciations	(6 253)	(75)	(602)	238	8	(12)	(6 696)
VALEUR AU BILAN	3 483	(24)	205	(124)	(1)	(69)	3 470

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	22 479	680	1 743	(850)	90	76	24 218
Amortissements et dépréciations	(11 940)	(373)	(1 450)	544	(50)	(40)	(13 309)
VALEUR AU BILAN	10 539	307	293	(306)	40	36	10 909
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	9 219	239	759	(443)	17	(55)	9 736
Amortissements et dépréciations	(5 788)	(115)	(586)	300	(9)	(55)	(6 253)
VALEUR AU BILAN	3 431	124	173	(143)	8	(110)	3 483

6.15 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2021 brut	31/12/2021 net	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022 brut	31/12/2022 net
Banque de Proximité en France	5 589	4 376	-	-	-	-	-	5 589	4 376
dont LCL	5 558	4 354	-	-	-	-	-	5 558	4 354
dont Caisses régionales	31	22	-	-	-	-	-	31	22
Banque de Proximité à l'International ⁽¹⁾	3 388	835	-	(27)	27	(12)	-	3 324	823
dont Italie	3 042	796	-	-	-	-	-	3 042	796
dont Pologne	205	-	-	-	-	-	-	201	-
dont Ukraine	43	-	-	-	-	-	-	33	-
dont autres pays	98	39	-	(27)	27	(12)	-	48	27
Gestion de l'Épargne et Assurances	8 066	8 067	-	-	-	67	(2)	8 132	8 132
dont gestion d'actifs	5 922	5 923	-	-	-	30	(2)	5 951	5 951
dont assurances	1 262	1 262	-	-	-	-	-	1 262	1 262
dont banque privée internationale	882	882	-	-	-	37	-	919	919
Services Financiers Spécialisés	3 097	1 339	(3)	-	-	-	-	3 093	1 336
dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 756	963	-	-	-	-	-	1 756	963
dont crédit à la consommation – Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage et crédit-bail ⁽²⁾	669	273	(3)	-	-	-	-	665	270
Grandes clientèles	2 726	1 406	-	-	-	-	-	2 727	1 406
dont banque de financement et d'investissement	1 817	497	-	-	-	-	-	1 818	497
dont services financiers aux institutionnels	909	909	-	-	-	-	-	909	909
Activités Hors Métiers ⁽³⁾	92	86	30	-	-	-	-	122	116
TOTAL	22 958	16 109	27	(27)	27	55	(2)	22 987	16 189
Part du Groupe	20 953	14 287	44	(27)	27	45	(3)	20 999	14 373
Participations ne donnant pas le contrôle	2 005	1 822	(17)	-	-	10	1	1 988	1 816

(1) Diminution de l'écart d'acquisition brut de la Banque de Proximité à l'International pour un montant de - 27 millions d'euros au 31 décembre 2022 dans le cadre de la cession de l'entité Crédit Agricole Banka Srbija Akcionarsko Novi Sad. La dépréciation associée, a également été sortie pour un montant de + 27 millions d'euros.

(2) Ajustement de l'écart d'acquisition pour un montant de - 3 millions d'euros au 31 décembre 2022 suite à l'entrée en consolidation de l'entité OLININ dans le Groupe CALF au 31 décembre 2021.

(3) Dont une augmentation de l'écart d'acquisition pour un montant 30 millions d'euros au 31 décembre 2022 suite à l'entrée en consolidation de nouvelles entités dans le cadre de la réorganisation de la filière immobilière.

Détermination de la valeur d'utilité des UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies sur trois ans (2023-2025) pour les besoins de son pilotage, extrapolés sur une quatrième et une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée.

Le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées intègre les impacts durables de la crise sanitaire, du conflit ukrainien, du choc inflationniste et de la hausse généralisée des taux. Les degrés de résilience des économies sont cependant très hétérogènes d'un pays à l'autre, selon les structures économiques et les marges de manœuvre budgétaires et monétaires encore disponibles pour amortir les chocs et soutenir l'économie.

La croissance sera restée vigoureuse en 2022, continuant à bénéficier du rebond post-Covid de 2021. Mais les perspectives se détériorent avec un creux attendu de l'activité en 2023. Loin de l'épicentre du conflit Ukrainien mais fortement impactée par le choc inflationniste, la croissance américaine 2022 est restée supérieure aux attentes, soutenue, malgré l'inflation, par la bonne tenue de la consommation et du marché du travail ; les perspectives sont à la baisse avec une croissance moyenne encore légèrement positive en 2023 suivie d'une reprise progressive. En zone euro, l'activité s'est maintenue en 2022 malgré des difficultés d'approvisionnement (inputs industriels puis énergie) et un choc inflationniste émanant principalement de l'offre et partiellement compensé par des mesures budgétaires. Mais, à l'essoufflement naturel de la croissance post-pandémique s'ajoute le nouveau choc de compétitivité plus permanent qu'est la guerre en Ukraine. Un scénario de décélération marquée de la croissance est retenu pour 2023 (à 0,4 % en 2023), avant un rebond très modéré par la suite.

Ces prévisions se fondent sur (i) des tensions inflationnistes qui devraient progressivement se détendre en 2023 avec le risque de devoir lutter contre une inflation sous-jacente plus résistante, puis se normaliser à un niveau supérieur à celui d'avant crise, (ii) une consommation en recul sous la pression inflationniste et en l'absence de boucle prix/salaire, (iii) un choc d'offre consécutif aux difficultés d'approvisionnement entraînées par le conflit Ukrainien alors que celles liées à la crise Covid s'amenuisent.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Peu importe la cadence à laquelle les économies ralentissent, les Banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et ce d'autant plus que l'inflation sous-jacente pourrait se révéler plus résistante que prévu. Aux États-Unis, après des hausses de taux agressives en 2022 totalisant 425 points de base portant la fourchette cible

à 4,25 %-4,50 %, la Fed a signalé son intention de ralentir le rythme des hausses tout en précisant que le resserrement n'était pas parvenu à son terme qui serait atteint au premier trimestre 2023. En zone euro, la BCE s'est également engagée sur la voie du resserrement monétaire et a relevé ses taux de 250 points de base, passant ainsi d'un niveau extrêmement accommodant à un seuil restrictif. Après avoir été assez agressif, le rythme de hausse serait ralenti et le taux terminal atteint mi 2023. L'amorce du "quantitative tightening" en 2023, et le remboursement des TLTRO viendront compléter le dispositif. Fed et BCE n'entameront la baisse de leurs taux directeurs que courant 2024. Après s'être franchement redressés en 2022, les taux longs seraient "lestés" par des perspectives de croissance très médiocre. Ils monteraient encore très légèrement jusque mi-2023 avant de se détendre.

Au 31 décembre 2022, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres CET1 en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2022 (périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de Proximité en France – LCL	2,0 %	7,6 %	10,33 %
Banque de Proximité à l'International – Italie	2,0 %	8,9 %	9,48 %
Banque de Proximité à l'International – autres	5,0 %	18,3 %	10,21 %
Services Financiers spécialisés	2,0 %	7,6 % à 9,4 %	9,79 % à 10,07 %
Gestion de l'Épargne et Assurances			10,19 %
			80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
	2,0 %	7,6 % à 8,1 %	
Grandes clientèles	2,0 %	8,1 % à 9,5 %	9,87 % à 10,10 %

Les paramètres de valorisation, notamment les taux d'actualisation ont été mis à jour au 31 décembre 2022. La détermination des taux d'actualisation se base sur une moyenne mensuelle glissante sur 13 ans. Le niveau des taux d'actualisation est globalement stable par rapport à l'exercice de l'année dernière.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2022 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2021.

Sensibilité de la valorisation des UGT aux principaux paramètres de valorisation

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation est présentée dans le tableau suivant :

En 2022	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
	+ 100 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 10 %	+ 10 %	- 100 pb	+ 100 pb
Banque de Proximité en France – LCL	(3,5 %)	+ 8,9 %	(7,4 %)	+ 2,0 %	(2 %)	+ 2,9 %	(2,9 %)
Banque de Proximité à l'International – Italie	(4,3 %)	+ 6,9 %	(6,0 %)	+ 2,0 %	(1,9 %)	+ 2,5 %	(2,5 %)
Banque de Proximité à l'International – autres	(3,9 %)	+ 3,2 %	(3,0 %)	+ 1,3 %	(1,3 %)	+ 1,4 %	(1,4 %)
Services Financiers Spécialisés	(4,0 %)	+ 9,7 %	(8,3 %)	+ 9,8 %	(9,8 %)	+ 4,7 %	(4,7 %)
Gestion de l'Épargne et Assurances	(0,6 %)	+ 8,2 %	(6,9 %)	NS	NS	+ 1,2 %	(1,2 %)
Grandes clientèles	(0,1 %)	+ 7,2 %	(6,2 %)	+ 0,6 %	(0,6 %)	+ 2,4 %	(2,4 %)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que les UGT qui ont connu des dépréciations ces dernières années, l'UGT de Banque de Proximité en France – LCL et l'UGT Banque de Proximité à l'International – Italie, sont moins sensibles aux dégradations des paramètres du modèle que précédemment. L'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) reste cependant sensible à l'évolution de certains paramètres.

S'agissant des paramètres financiers :

- Une variation de + 50 points de base d'actualisation ne conduirait pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour l'ensemble des UGT.

En retenant une hypothèse de hausse marquée des taux d'actualisation de 100 points de base, l'écart resterait positif sur l'ensemble des UGT, à

l'exception de l'UGT Banque de Proximité en France – LCL. Cette marge serait encore très faiblement positive dans le cas de l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) et l'UGT Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT conduirait à toujours constater un écart positif sur l'ensemble des UGT.

S'agissant des paramètres opérationnels :

- Les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conjugué à une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour les UGT autres que l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) dont l'écart serait d'environ 105 millions d'euros.

6.16 Provisions techniques des contrats d'assurance

Ventilation des provisions techniques d'assurance

	31/12/2022				
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	230 602	10 025	26 475	2 152	269 254
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	63 630	-	17 743	-	81 373
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 465	-	1 398	-	3 863
Participation aux bénéfices différée passive	(29)	-	7	-	(22)
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILÉES	296 668	10 025	45 623	2 152	354 468
Participation aux bénéfices différée active	(14 030)	(297)	(2 716)	-	(17 043)
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(781)	(777)	(86)	(294)	(1 938)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	281 857	8 951	42 821	1 858	335 487

	31/12/2021				
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	228 907	8 863	28 475	2 115	268 360
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	65 568	-	17 178	-	82 746
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 845	-	1 706	-	4 551
Participation aux bénéfices différée passive	21 473	70	699	-	22 242
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILÉES	318 793	8 933	48 058	2 115	377 899
Participation aux bénéfices différée active	(3)	-	-	-	(3)
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(735)	(537)	(75)	(350)	(1 697)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	318 055	8 396	47 983	1 765	376 199

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt (en millions d'euros)	31/12/2022 PBD nette	31/12/2021 PBD nette
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture	20 783	(16 005)
<i>Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres⁽¹⁾</i>	20 847	(16 040)
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	(64)	35
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(1 478)	(4 074)
Autres participations différées	(2 240)	(2 160)
TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AVANT IMPÔT	17 065	(22 239)

(1) Cf. Note 6.4 "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres".

6.17 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Risques sur les produits épargne-logement	1 247	-	-	-	(500)	1	-	748
Risques d'exécution des engagements par signature	1 835	(26)	3 159	(11)	(3 156)	25	8	1 834
Risques opérationnels	482	(1)	101	(60)	(72)	3	4	457
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	1 925	(9)	226	(175)	(105)	3	(493)	1 372
Litiges divers	758	(12)	119	(112)	(211)	1	3	546
Participations	6	-	2	(1)	-	-	-	7
Restructurations	22	-	2	(5)	(6)	-	-	13
Autres risques	829	(5)	191	(183)	(162)	2	(4)	668
TOTAL	7 104	(53)	3 800	(547)	(4 212)	35	(482)	5 645

(1) Dont 752 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 163 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Au 31 décembre 2022, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 223 millions d'euros (307 millions d'euros au 31 décembre 2021) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2020	01/01/2021 ⁽²⁾	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Risques sur les produits épargne-logement	1 354	-	-	17	-	(123)	-	(1)	1 247
Risques d'exécution des engagements par signature	1 656	-	8	3 093	(66)	(2 894)	32	6	1 835
Risques opérationnels	343	-	3	207	(15)	(61)	4	1	482
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	1 972	(133)	93	391	(137)	(56)	11	(216)	1 925
Litiges divers	808	-	50	93	(60)	(138)	2	3	758
Participations	5	-	-	1	(1)	-	-	1	6
Restructurations	27	-	-	21	(2)	(23)	-	(1)	22
Autres risques	697	-	75	331	(123)	(175)	4	20	829
TOTAL	6 862	(133)	229	4 154	(404)	(3 470)	53	(187)	7 104

(1) Dont 1 255 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 196 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Impact estimé de la première application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

Enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur était reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques

remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC-Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Par un arrêt du 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence et a jugé qu'il n'est pas établi que l'instauration de la CEIC et de l'AOCT constituait des pratiques anticoncurrentielles par objet ou par effets.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre cet arrêt le 31 décembre 2021.

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs "blessures, angoisses et douleurs émotionnelles".

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du *Summary Judgement* a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle "*motion for summary judgement*", fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de *summary judgment* déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la "*motion for summary judgment*" déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Le 7 avril 2021, la *Second Circuit Court of Appeals* a rejeté l'appel des demandeurs.

Le 3 septembre 2021, les demandeurs ont déposé un recours devant la Cour suprême des États-Unis. Le 7 janvier 2022, la Cour suprême a

sollicité l'avis du *Solicitor General* sur l'opportunité d'examiner ce recours. En mai 2022, le *Solicitor General* a recommandé à la Cour suprême de refuser de réexaminer l'affaire. Le 27 juin 2022, la Cour suprême a rejeté le recours des demandeurs, ce qui signifie que le rejet des demandes présentées contre le Crédit Lyonnais est désormais définitif.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (*Fed*) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec l'*US Attorney Office* du District de Columbia (USAO) et le *District Attorney* de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, Crédit Agricole CIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (*Department of Justice*) et la CFTC (*Commodity Future Trading Commission*) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 17 mars 2022 et la date du délibéré n'est pas connue à ce stade.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de 4 465 701 francs suisses et de coûts de procédure d'un montant de 187 012 francs suisses, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et TIBOR, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à Crédit Agricole CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (*class actions*) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), l'action de groupe "Lieberman" est désormais clôturée, les demandeurs ayant décidé de renoncer à la procédure. S'agissant de l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient présenté une *motion to dismiss* visant à rejeter la demande des plaignants, à laquelle la Cour fédérale de New York, statuant en première instance, avait fait droit. Le 14 juin 2019, les demandeurs avaient interjeté appel de cette décision. Dans l'attente du délibéré sur cet appel, la Cour d'appel fédérale du 2^e district a rendu le 31 décembre 2021, dans une affaire distincte (dite GELBOIM), une décision modifiant sa jurisprudence sur la compétence personnelle des juridictions américaines à l'égard de défendeurs étrangers. Afin d'éviter de possibles effets négatifs de ce revirement de jurisprudence sur l'appel en cours, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient négocié avec les demandeurs un accord destiné à mettre un terme définitif à la procédure prévoyant le versement aux demandeurs d'un montant de 55 millions de dollars US, lequel est intervenu en 2022. Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 15 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel. Suivant les engagements standards de coopération pris dans ce type d'accord, une demande de communication de pièces (*confirmatory discovery*) pourrait encore être éventuellement adressée en 2023 à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB par les demandeurs, dans l'hypothèse où ceux-ci en auraient le besoin dans le cadre de discussions avec d'autres parties n'ayant pas encore transigé.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis ("Frontpoint") relative aux indices SIBOR (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Après avoir accepté une première *motion to dismiss* présentée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole S.A. de l'action

Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices SIBOR et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2^e circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1^{er} octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour suprême des États-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Le 27 mai 2022, l'ensemble des 13 défendeurs a signé un accord transactionnel avec les demandeurs afin de mettre un terme définitif à cette action. Cet accord prévoit le versement d'un montant forfaitaire aux demandeurs avec une clé de répartition pour chacun des demandeurs. Il prévoit en conséquence le versement par Crédit Agricole CIB d'un montant de 7,3 millions de dollars US (8,03 % du montant total). Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 29 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (*class action*) consolidée putative devant le Tribunal fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des "*motions to dismiss*" visant à rejeter cette plainte. S'agissant de Crédit Agricole CIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2^e circuit a confirmé la position du tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. Le 3 octobre 2022, ce juge, le *District Judge* Valerie Caproni, a rendu une opinion et une ordonnance rejetant la requête des plaignants en annulation du jugement et donnant instruction au greffier de clore l'affaire. Les plaignants n'ont pas fait appel de cette décision du juge Caproni.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont conclu un accord de principe visant à mettre un terme à la procédure devant la Cour fédérale. L'accord définitif doit encore être négocié, signé et homologué par la Cour.

O'Sullivan et Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal fédéral du District de New York ("O'Sullivan I").

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs ("O'Sullivan II").

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs ("Tavera").

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du *US Anti-Terrorism Act* et du *Justice Against Sponsors of Terrorism Act*. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le *US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control*, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs

des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une "*motion to dismiss*" visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure "O'Sullivan I". Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le 29 juin 2021, le Tribunal a rejeté la requête des plaignants.

Le 28 juillet 2021, le tribunal a sursis à statuer sur l'action "O'Sullivan I" en attendant qu'une décision soit rendue dans le cadre de la procédure d'appel en cours dans une affaire *Freeman v. HSBC Holdings, PLC, n° 19-3970 (2d. Cir.)*. (Les affaires "O'Sullivan II" et "Tavera" ont été précédemment suspendues en attendant l'issue de cette procédure d'appel.) Le 20 janvier 2023, le Tribunal a prolongé la suspension des actions "O'Sullivan I" et "O'Sullivan II" en attendant une décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Twitter, Inc. c. Tamneh, et al.*, qui porte sur l'application du *US Anti-Terrorism Act* aux entreprises de médias sociaux. Dans l'affaire "Tavera", les parties doivent se prononcer sur une éventuelle prolongation de la suspension de la procédure avant le 3 février 2023.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe ("Putnam Bank") a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'*US District Court Southern District of New York*) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire ("Livonia") a été introduite auprès de l'*US District Court Southern District of New York* contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1^{er} février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe (*Hawaii Sheet Metal Workers retirement funds*) a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1^{er} juillet 2019, les demandeurs ont déposé une "*consolidated class action complaint*".

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une "*motion to dismiss*" visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la "*motion to dismiss*" des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1^{er} décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc. a fait une demande d'intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s'y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l'appel.

Le 6 avril 2021, le tribunal a accepté la demande d'intervention de DYJ Holdings Inc. et rejeté la requête des défendeurs.

Le 10 juin 2021, les défendeurs ont déposé un mémoire supplémentaire traitant des questions de fond relatives aux placements de DYJ Holdings Inc.

Le 14 février 2022, le Second Circuit a rejeté l'appel.

DYJ Holdings n'a pas fait appel du rejet de sa plainte devant la Cour suprême dans le délai légal, ainsi l'affaire est close.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100 % de Crédit Agricole Consumer Finance S.A., et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1^{er} mars 2021.

Provision épargne-logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT		
Ancienneté de moins de 4 ans	9 441	8 362
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	52 584	54 302
Ancienneté de plus de 10 ans	44 025	46 942
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	106 050	109 606
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	13 463	12 977
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	119 513	122 583

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2022 pour les données au 31 décembre 2022 et à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	18	29
Comptes épargne-logement	94	145
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	112	174

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6 % l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank S.A.) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank S.A. a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank S.A. qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank S.A. sur le fond. CACEIS Bank S.A. a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank S.A. n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	9
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	130	89
Ancienneté de plus de 10 ans	618	1 149
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	748	1 247
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	748	1 247

La mise à jour selon les modèles actuels du calcul de la provision épargne-logement, qui démontrent une forte sensibilité aux paramètres de taux et de liquidité et à la projection des encours en risque aurait entraîné, sur le second semestre 2022, une reprise mécanique de 61 % du montant provisionné au 30 juin 2022. Dans un contexte de volatilité des taux, et notamment de hausse rapide depuis un an, à des niveaux inconnus depuis 10 ans, il est apparu pertinent de ne pas comptabiliser une telle reprise de provision afin d'évaluer les impacts de ce nouvel environnement, notamment sur les modèles comportementaux de calcul de la provision, qui a donc été figée à son niveau du 30 juin 2022 (après une reprise de 499 millions d'euros au cours du premier semestre) et nous semble représenter au mieux la réalité des risques à la fin de l'année. Des travaux seront menés en 2023 sur ces modèles pour évaluer leur robustesse dans ce nouveau contexte.

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au Groupe Crédit Agricole et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A., et LCL et les Caisses régionales.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurants au bilan du Groupe Crédit Agricole n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.18 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽¹⁾	22 950	25 342
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽²⁾	3	338
Dépôts de garantie à caractère mutuel	200	191
Titres et emprunts participatifs	2	2
VALEUR AU BILAN	23 155	25 873

(1) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(2) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" et de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

Au 31 décembre 2022, l'encours des titres super-subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR est nul contre 253 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros et en unités de compte.

Émissions de dettes subordonnées

Les émissions de dettes subordonnées du Groupe Crédit Agricole entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Directive CRD 4/Règlement CRR ⁽¹⁾) et leurs modalités d'application en droit français définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoient les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ou plus ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par le jeu de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital dans certaines circonstances, et ce conformément au droit français applicable transposant la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DRRB ⁽²⁾).

Les dettes subordonnées se distinguent des obligations senior chirographaires (préférées ou non préférées) en raison de leur rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de subordination faisant référence explicitement au droit français applicable et ce en fonction de la date à laquelle ils ont été émis : es dettes subordonnées sont junior aux dettes senior chirographaires non préférées et préférées. Cela suppose que les instruments de dettes subordonnées sont convertis ou dépréciés, par le jeu notamment du renflouement interne (*Bail-In*), avant ces instruments de dettes senior chirographaires en cas de mise en résolution de l'entité émettrice, et qu'elles ne seront potentiellement payées, s'il reste des fonds disponibles, qu'après le paiement de ces instruments de dettes chirographaires préférées et non préférées, en cas de liquidation de cette même entité émettrice).

(1) Directive 2013/36/EU du 26 juin 2013 telle que modifiée et amendée notamment par la Directive (UE) 2019/878 du 20 mai 2019 (et ses transpositions en droit français) et Règlement (UE) du 26 juin 2013 n.575/2013 tel que supplémenté et amendé, en ce compris notamment au travers du Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019.

(2) Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 telle que supplémentée et amendée, en ce compris notamment au travers de la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019.

6.19 Instruments financiers à durée indéterminée

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

		Au 31 décembre 2022						
Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2021	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2022	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération – Part du Groupe – Cumulée	Frais d'émission nets d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 284	(1 077)	(8)	199
08/04/2014 ⁽¹⁾	GBP	103	-	103	125	(79)	(1)	45
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(623)	(8)	519
26/02/2019	USD	1 250	-	1 250	1 098	(277)	(7)	814
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(66)	(5)	679
23/06/2021	GBP	397	-	397	481	(53)	(1)	427
04/01/2022	USD	-	-	1 250	1 102	(54)	(8)	1 040
Émissions Crédit Agricole S.A.		-	-	-	5 990	(2 229)	(38)	3 723
Émissions souscrites en interne								
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	66	-	66
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	5 990	(2 163)	(38)	3 789

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

		Au 31 décembre 2022				
Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2021	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2022	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération – Participations ne donnant pas le contrôle – Cumulée
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)
14/10/2014	EUR	745	-	745	745	(270)
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(298)
Émissions assurance	-	-	-	-	1 745	(568)
TOTAL	-	-	-	-	1 745	(568)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(420)	(367)	(17)	(16)
Évolutions des nominaux	1 101	(1 000)	-	-
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	113	109	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(8)	(1)	-	-
Autres	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée			-	
Rémunération versée comptabilisée en réserves	-	-	(76)	(76)
Évolutions des nominaux	-	-	-	-
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	20	22	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les instruments de capitaux propres sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

	31/12/2022					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, Banques centrales	210 804	-	-	-	-	210 804
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	107 256	35 075	48 487	62 913	177 986	431 717
Instruments dérivés de couverture	5 300	2 976	14 333	27 885	-	50 494
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 412	21 317	70 366	113 005	5 025	217 125
Actifs financiers au coût amorti	196 521	131 228	497 556	517 632	1 608	1 344 545
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(9 098)					(9 098)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	518 195	190 596	630 742	721 435	184 619	2 245 587
Banques centrales	59	-	-	-	-	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	120 768	23 595	57 251	70 578	-	272 192
Instruments dérivés de couverture	7 749	3 763	11 036	24 768	-	47 316
Passifs financiers au coût amorti	1 131 205	165 128	122 234	49 109	-	1 467 676
Dettes subordonnées	26	601	12 163	10 164	201	23 155
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 987					6 987
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 266 794	193 087	202 684	154 619	201	1 817 385

	31/12/2021					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, Banques centrales	241 191	-	-	-	-	241 191
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	103 547	31 203	36 855	74 094	187 435	433 134
Instruments dérivés de couverture	1 558	736	4 506	9 223	-	16 023
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 886	17 733	97 239	135 605	4 237	268 700
Actifs financiers au coût amorti	184 239	117 992	477 740	474 897	3 415	1 258 283
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 231					5 231
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	549 652	167 664	616 340	693 819	195 087	2 222 562
Banques centrales	1 276	-	-	-	-	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	101 920	17 551	38 828	85 256	-	243 555
Instruments dérivés de couverture	1 401	400	5 060	9 966	-	16 827
Passifs financiers au coût amorti	1 056 763	83 743	247 584	59 373	-	1 447 463
Dettes subordonnées	123	35	11 734	13 455	526	25 873
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 841					5 841
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 167 324	101 729	303 206	168 050	526	1 740 835

Note 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements ^{(1) (2)}	(9 052)	(8 770)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(819)	(771)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(102)	(137)
Autres charges sociales	(2 498)	(2 482)
Intéressement et participation	(853)	(810)
Impôts et taxes sur rémunération	(889)	(869)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(14 213)	(13 839)

(1) Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le Groupe Crédit Agricole a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 61 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre une charge de 60 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 315 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 244 millions d'euros au 31 décembre 2021.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2022	31/12/2021
France	108 182	105 639
Étranger	36 638	40 998
TOTAL	144 820	146 636

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe

Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

Cartographie des régimes de retraites supplémentaires en France

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2022	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2021
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	1 791	1 790
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	238	215
Pôle Banque de Proximité France – LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	253	268
Pôle Grandes clientèles	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	5 579	5 199
Pôle Gestion de l'Épargne et Assurances	CAAS/Pacifica/SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24 %	4 728	4 738
Pôle Gestion de l'Épargne et Assurances	CAAS/Pacifica/CACI	Régime cadres dirigeants art. 83	79	78
Pôle Gestion de l'Épargne et Assurances	CACI/CA Indosuez Wealth (France)/ CA Indosuez Wealth (Group)/Amundi	Régime type art. 83	4 062	3 962

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

	31/12/2022		31/12/2021
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	2 824	1 868	4 692
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture ⁽²⁾	-	-	(252)
Écart de change	-	25	112
Coût des services rendus sur l'exercice	178	37	215
Coût financier	20	22	28
Cotisations employés	1	18	18
Modifications, réductions et liquidations de régime	(4)	-	(9)
Variations de périmètre	(3)	(6)	65
Prestations versées (obligatoire)	(213)	(102)	(315)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	50	59	109
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	(504)	(489)	(993)
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	2 349	1 432	3 781

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Concernant l'impact de la première application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de 252 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	31/12/2022		31/12/2021
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones
Coût des services	(174)	(38)	(212)
Charge/produit d'intérêt net	23	(2)	14
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT À LA CLÔTURE	(151)	(40)	(191)

Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

	31/12/2022		31/12/2021
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net			
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture	815	212	1 027
Écart de change	-	3	10
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	28	332	360
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	50	59	109
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	(504)	(489)	(993)
Ajustement de la limitation d'actifs	5	(1)	4
MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES À LA CLÔTURE	394	116	510

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

	31/12/2022		31/12/2021
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones
Juste valeur des actifs à l'ouverture	1 956	1 711	3 667
Écart de change	-	18	18
Intérêt sur l'actif (produit)	15	22	37
Gains/(pertes) actuariels	(32)	(332)	(364)
Cotisations payées par l'employeur	106	71	177
Cotisations payées par les employés	1	18	19
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-
Variations de périmètre	5	-	5
Taxes, charges administratives et primes	-	(1)	(1)
Prestations payées par le fonds	(85)	(99)	(184)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	1 966	1 408	3 374

Variation de juste valeur des droits à remboursement

	31/12/2022		31/12/2021
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture	288	-	288
Écart de change	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	1	-	1
Gains/(pertes) actuariels	5	-	5
Cotisations payées par l'employeur	1	-	1
Cotisations payées par les employés	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-
Variations de périmètre	(4)	-	(4)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(66)	-	(66)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT À LA CLÔTURE	225	-	225

Position nette

	31/12/2022		31/12/2021
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones
Dettes actuarielles à la clôture	(2 349)	(1 432)	(3 781)
Impact de la limitation d'actifs	(13)	(8)	(21)
Juste valeur des actifs fin de période	1 966	1 408	3 374
Autres ⁽¹⁾	(34)	(3)	(37)
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF À LA CLÔTURE	(430)	(35)	(465)

(1) Suite à la régularisation de 86 millions d'euros constatée au 1^{er} janvier 2021 au titre du régime de retraite article 137-11, l'engagement restant à étaler s'élève à 37 millions d'euros au 31 décembre 2022, un étalement de 29 millions d'euros ayant été constaté au titre de l'exercice 2022.

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31/12/2022		31/12/2021	
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,46 %	3,29 %	0,58 %	1,21 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	(3,25) %	(18,67) %	5,72 %	5,82 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,62 %	1,74 %	1,46 %	1,89 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes – allocations d'actifs ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté
Actions	12,2 %	268	72	26,4 %	371	371	17,8 %	639	443
Obligations	60,7 %	1 330	263	41,3 %	581	582	53,1 %	1 912	845
Immobilier	6,3 %	138	-	14,6 %	206	-	9,6 %	344	-
Autres actifs	20,7 %	454	-	17,8 %	250	-	19,6 %	704	-

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2022, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 4,39 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 4,87 %.

La politique de couverture des engagements sociaux du Groupe Crédit Agricole répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 95 % au 31 décembre 2022 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par le Groupe Crédit Agricole au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 620 millions d'euros au 31 décembre 2022.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 Plan d'attribution d'options

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2022.

7.6.2 Rémunérations variables différées versées en actions ou en espèces indexées sur la valeur de l'action

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en résultat net.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées en mars 2023, mars 2024, mars 2025, mars 2026 et mars 2027.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des conditions d'acquisition (conditions de présence et de performance).

Note 8 Contrats de location

8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste "Immobilisations corporelles d'exploitation" au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles détenues en propre	8 597	8 593
Droits d'utilisation des contrats de location	2 173	2 316
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	10 770	10 909

Le Groupe Crédit Agricole est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs...) pour des durées de un à trois ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Le Groupe Crédit Agricole a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

Le Groupe Crédit Agricole est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont le Groupe Crédit Agricole est preneur sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
IMMOBILIER							
Valeur brute	3 513	(9)	476	(449)	(5)	5	3 531
Amortissements et dépréciations	(1 335)	-	(461)	353	-	-	(1 443)
TOTAL IMMOBILIER	2 178	(9)	15	(96)	(5)	5	2 088
MOBILIER							
Valeur brute	331	(1)	30	(78)	-	(3)	279
Amortissements et dépréciations	(193)	1	(52)	47	-	3	(194)
TOTAL MOBILIER	138	-	(22)	(31)	-	-	85
TOTAL DROITS D'UTILISATION	2 316	(9)	(7)	(127)	(5)	5	2 173

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
IMMOBILIER							
Valeur brute	3 134	144	396	(167)	27	(21)	3 513
Amortissements et dépréciations	(923)	(33)	(458)	84	(11)	6	(1 335)
TOTAL IMMOBILIER	2 211	111	(62)	(83)	16	(15)	2 178
MOBILIER							
Valeur brute	239	12	108	(28)	-	-	331
Amortissements et dépréciations	(121)	(7)	(73)	8	-	-	(193)
TOTAL MOBILIER	118	5	35	(20)	-	-	138
TOTAL DROITS D'UTILISATION	2 329	116	(27)	(103)	16	(15)	2 316

Échéancier des dettes locatives

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
Dettes locatives	570	1 090	583	2 243

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
Dettes locatives	527	1 224	586	2 337

Détails des charges et produits de contrats de location

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(31)	(30)
TOTAL INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES (PNB)	(31)	(30)
Charges relatives aux contrats de location court terme	(94)	(33)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(52)	(48)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(17)	(135)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	1
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-	-
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(162)	(215)
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(508)	(519)
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(508)	(519)
TOTAL CHARGES ET PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION	(701)	(764)

Montants des flux de trésorerie de la période

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(623)	(774)

8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Le Groupe Crédit Agricole propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

Produits de contrats de location

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Location-financement	1 437	1 161
Profits ou pertes réalisés sur la vente	60	51
Produits financiers tirés des créances locatives	1 377	1 110
Produits des paiements de loyers variables	-	-
Location simple	316	321
Produits locatifs	316	321

Échéancier des paiements de loyers à recevoir

(en millions d'euros)	31/12/2022						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location-financement
Contrats de location-financement	3 525	9 560	7 535	20 620	1 219	1 038	20 439

(en millions d'euros)	31/12/2021						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location-financement
Contrats de location-financement	4 561	8 919	4 998	18 478	1 130	951	18 299

L'échéance des contrats de location correspond à leur date de maturité résiduelle.

Le montant par échéance correspond au montant contractuel non actualisé.

Note 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement	240 080	226 300
Engagements en faveur des établissements de crédit	10 406	12 658
Engagements en faveur de la clientèle	229 674	213 642
Engagements de garantie	113 878	118 015
Engagements d'ordre des établissements de crédit	9 958	10 596
Engagements d'ordre de la clientèle	103 920	107 419
Engagements sur titres	7 120	5 022
Titres à livrer	7 120	5 022
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	160 973	131 491
Engagements reçus des établissements de crédit	156 391	127 532
Engagements reçus de la clientèle	4 582	3 959
Engagements de garantie	450 525	430 151
Engagements reçus des établissements de crédit	122 306	123 714
Engagements reçus de la clientèle	328 219	306 437
Engagements sur titres	5 998	3 710
Titres à recevoir	5 998	3 710

(1) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Groupe Crédit Agricole a accordé des prêts pour lesquels il a reçu des engagements de garantie de l'État français (PGE). Au 31 décembre 2022, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 20,4 milliards d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE (DONT ACTIFS TRANSFÉRÉS)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH...)	384 799	413 257
Titres prêtés	6 491	20 227
Dépôts de garantie sur opérations de marché	25 491	18 424
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	104 923	97 535
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	521 704	549 443
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	8	11
Titres et valeurs reçus en pension	173 795	152 878
Titres vendus à découvert	37 179	41 922
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	210 982	194 811

Créances apportées en garantie

Au 31 décembre 2022, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 278,0 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales et des filiales), contre 297,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 8,2 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 10,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021, et 0,7 milliard d'euros a été déposé directement par LCL.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 %

par Crédit Agricole S.A., 41,6 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 10,3 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,8 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs.

Garanties détenues

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par leurs principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du Groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 30 juin 2022.

Note 10 Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le Groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par le Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole n'a pas opéré en 2022 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

Note 11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à

partir de cotations observables de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment au taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti estimée pour les besoins de l'information financière IFRS dans les comptes consolidés n'est pas utilisée pour la gestion des activités et des risques de la banque ⁽¹⁾.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2022	Juste valeur au 31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
(en millions d'euros)					
INSTRUMENTS DE DETTES NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
PRÊTS ET CRÉANCES	1 228 668	1 202 396	-	171 557	1 030 839
Prêts et créances sur les établissements de crédit	114 279	113 095	-	112 282	812
Prêts et créances sur la clientèle	1 114 389	1 089 301	-	59 275	1 030 027
TITRES DE DETTES	115 877	112 451	89 238	8 210	15 002
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 344 545	1 314 847	89 238	179 767	1 045 841

	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
(en millions d'euros)					
INSTRUMENTS DE DETTES NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
PRÊTS ET CRÉANCES	1 148 295	1 174 876	-	146 655	1 028 211
Prêts et créances sur les établissements de crédit	96 703	95 816	-	95 304	512
Prêts et créances sur la clientèle	1 051 592	1 079 060	-	51 351	1 027 709
TITRES DE DETTES	109 988	110 107	85 339	11 623	13 145
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 258 283	1 284 983	85 339	158 278	1 041 366

(1) Les évaluations de la juste valeur des actifs et passifs au coût amorti au 31/12/2021 font l'objet d'une correction dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2022	Juste valeur au 31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
Dettes envers les établissements de crédit	152 201	152 102	-	150 684	1 418
Comptes ordinaires et emprunts JJ	10 537	10 410	-	10 410	-
Comptes et emprunts à terme	120 228	120 259	-	118 841	1 418
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	21 436	21 434	-	21 434	-
Dettes envers la clientèle	1 095 758	1 094 961	-	720 650	374 311
Comptes ordinaires créditeurs	535 415	535 250	-	530 968	4 282
Comptes d'épargne à régime spécial	370 833	370 663	-	2 904	367 759
Autres dettes envers la clientèle	185 219	184 725	-	184 632	94
Titres donnés en pension livrée	2 049	2 048	-	2 048	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	778	778	-	90	688
Dettes nées d'opérations de réassurance	603	603	-	7	596
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	861	893	-	-	893
Dettes représentées par un titre	219 717	215 872	72 554	143 319	-
Dettes subordonnées	23 155	22 832	22 462	369	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 490 831	1 485 767	95 016	1 015 022	375 729

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
Dettes envers les établissements de crédit	221 192	219 290	-	218 123	1 167
Comptes ordinaires et emprunts JJ	11 994	12 001	-	12 004	(3)
Comptes et emprunts à terme	191 991	190 075	-	188 906	1 169
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	17 207	17 213	-	17 213	-
Dettes envers la clientèle	1 044 566	1 044 585	-	695 138	349 446
Comptes ordinaires créditeurs	550 200	550 537	-	550 360	177
Comptes d'épargne à régime spécial	349 946	349 857	-	3 710	346 147
Autres dettes envers la clientèle	139 931	139 706	-	138 850	855
Titres donnés en pension livrée	2 124	2 123	-	2 123	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	973	970	-	91	879
Dettes nées d'opérations de réassurance	676	676	-	3	673
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	716	716	-	-	716
Dettes représentées par un titre	181 705	183 407	58 562	124 286	559
Dettes subordonnées	25 873	25 596	7 933	17 660	3
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 473 336	1 472 877	66 496	1 055 207	351 175

11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de valorisation

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market*

Ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif.

Les réserves *bid/ask*

Ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude

Ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (*Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment*) ;
- aux coûts et gains futurs de financement (*Funding Valuation Adjustment*) ;
- au risque de liquidité associé au collatéral (*Liquidity Valuation Adjustment*).

Ajustement CVA

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark-to-Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark-to-Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark-to-Market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (*Assets & Liabilities Management*). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les *spreads* de *funding* ALM.

Sur le périmètre des dérivés "clearés", un ajustement FVA dit IMVA (*Initial Margin Value Adjustment*) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement LVA

Le LVA (*Liquidity Valuation Adjustment*) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (*Credit Support Annex*), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	242 005	23 234	208 871	9 900
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 647	-	-	1 647
Titres reçus en pension livrée	102 615	-	99 332	3 283
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 864	22 980	1 687	197
Instruments dérivés	112 879	254	107 852	4 773
AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	189 712	110 850	57 495	21 367
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	42 902	22 580	8 736	11 586
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	74 871	40 616	24 687	9 568
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 654	-	2 466	188
Titres de dettes	72 217	40 616	22 221	9 380
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	71 872	47 654	24 005	213
Effets publics et valeurs assimilées	253	233	20	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 616	53	4 563	-
Actions et autres titres à revenu variable	10 832	1 455	9 377	-
OPCVM	56 171	45 913	10 045	213
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	67	-	67	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	67	-	67	-
ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	217 125	189 762	25 577	1 786
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4 784	41	3 268	1 475
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	212 341	189 721	22 309	311
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	212 341	189 721	22 309	311
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	50 494	-	50 494	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	699 336	323 846	342 437	33 053
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	1 199	6
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	875	-	479
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	601	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		875	1 800	485

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 3 concernent essentiellement les actions et autres titres à revenus variables.

Les transferts entre niveau 1 et niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
(en millions d'euros)	31/12/2021			
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	233 031	27 610	198 726	6 695
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	820	-	1	819
Titres reçus en pension livrée	110 598	-	108 476	2 122
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	29 870	27 226	2 257	387
Instruments dérivés	91 743	384	87 992	3 367
AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	200 103	124 809	58 522	16 772
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	41 895	25 638	7 960	8 297
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	82 147	45 723	28 094	8 330
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 942	-	2 910	32
Titres de dettes	79 205	45 723	25 184	8 298
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	75 991	53 448	22 398	145
Effets publics et valeurs assimilées	486	467	19	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 132	523	3 609	-
Actions et autres titres à revenu variable	11 015	2 045	8 969	1
OPCVM	60 358	50 413	9 801	144
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	70	-	70	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	70	-	70	-
ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	268 700	237 897	29 350	1 453
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4 128	183	2 641	1 304
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	264 572	237 714	26 709	149
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	264 572	237 714	26 709	149
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	16 023	-	16 023	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	717 857	390 316	302 621	24 920
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			988	88
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 220		2 236
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	544	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		1 220	1 532	2 324

Les transferts entre niveau 1 et niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes pour 1 094 millions d'euros et 988 millions d'euros.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et de la clientèle, des titres de dettes et des instruments de dérivés de transaction pour 718 millions d'euros.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction pour 36 millions d'euros.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	231 702	37 315	190 997	3 390
Titres vendus à découvert	37 187	37 116	71	-
Titres donnés en pension livrée	81 437	-	79 926	1 511
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	113 078	199	111 000	1 879
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	40 490	9 987	22 999	7 504
Instruments dérivés de couverture	47 316	1	46 545	770
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	319 508	47 303	260 541	11 664
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			5	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		24		457
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		11	977	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		35	982	457

Les transferts au passif vers et hors niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financier à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	205 075	41 861	161 383	1 831
Titres vendus à découvert	41 933	41 622	292	19
Titres donnés en pension livrée	78 204	-	77 504	700
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	84 938	239	83 587	1 112
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	38 480	11 227	20 354	6 899
Instruments dérivés de couverture	16 827	-	16 114	713
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	260 382	53 088	197 851	9 443
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1	11
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		5		275
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	817	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		5	818	286

Les transferts au passif vers et hors niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 2.

Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les *caps*, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *Credit Default Swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures.

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveaux 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat soit sur la période d'inobservabilité, soit sur la maturité du deal lorsque l'inobservabilité des facteurs n'est pas liée à la maturité.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

Titres

Les titres classés en niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 3.

Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devises, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacents ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions,
 - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables),
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation,
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires,
 - les produits hybrides taux/change long terme de type *Power Reverse Dual Currency*, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêt sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif,
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions).

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2021)	24 920	-	819	2 122	-	387	3 367
Gains/pertes de la période ⁽¹⁾	1 181	-	(49)	(312)	-	(46)	599
Comptabilisés en résultat	1 143	-	(25)	(298)	-	(46)	607
Comptabilisés en capitaux propres	38	-	(25)	(14)	-	-	(7)
Achats de la période	13 896	-	1 649	1 805	-	78	1 150
Ventes de la période	(6 503)	-	(569)	-	-	(231)	(41)
Émissions de la période	4	-	-	-	-	-	3
Dénouements de la période	(489)	-	(203)	(76)	-	-	(161)
Reclassements de la période	73	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	87	-	-	-	-	-	10
Transferts	(116)	-	-	(256)	-	9	(154)
Transferts vers niveau 3	485	-	-	-	-	10	158
Transferts hors niveau 3	(601)	-	-	(256)	-	-	(313)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)	33 053	-	1 647	3 283	-	197	4 773

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI					
		Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes
Solde de clôture (31/12/2021)	8 297	-	32	-	-	-	8 298
Gains/pertes de la période ⁽¹⁾	493	-	(21)	-	-	-	481
Comptabilisés en résultat	488	-	(21)	-	-	-	481
Comptabilisés en capitaux propres	5	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	3 445	-	180	-	-	-	2 246
Ventes de la période	(838)	-	(2)	-	-	-	(1 762)
Émissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	(47)
Reclassements de la période	1	-	(1)	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	76	-	-	-	-	-	7
Transferts	111	-	-	-	-	-	157
Transferts vers niveau 3	161	-	-	-	-	-	159
Transferts hors niveau 3	(50)	-	-	-	-	-	(2)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)	11 586	-	188	-	-	-	9 380

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
(en millions d'euros)							
Solde de clôture (31/12/2021)	-	-	1	144	-	-	-
Gains/pertes de la période ⁽¹⁾	-	-	(1)	(40)	-	-	2
Comptabilisés en résultat	-	-	(1)	(40)	-	-	2
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	111	-	-	25
Ventes de la période	-	-	-	(2)	-	-	(40)
Émissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	9
Transferts	-	-	-	-	-	-	3
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	3
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)	-	-	-	213	-	-	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			Instruments dérivés de couverture
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	
(en millions d'euros)					
Solde de clôture (31/12/2021)	1 304	-	-	148	-
Gains/pertes de la période ⁽¹⁾	78	-	-	1	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	78	-	-	1	-
Achats de la période	1 988	-	-	1 270	-
Ventes de la période	(1 991)	-	-	(1 107)	-
Émissions de la période	1	-	-	-	-
Dénouements de la période	(1)	-	-	(1)	-
Reclassements de la période	73	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	3	-	-	-	-
Transferts	20	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	20	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)	1 475	-	-	311	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 071
Comptabilisés en résultat	1 035
Comptabilisés en capitaux propres	36

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Passifs financiers détenus à des fins de transaction							Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
	Total	Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
Solde de clôture (31/12/2021)	9 443	19	700	-	-	-	1 112	6 899	713
Gains/pertes de la période ⁽¹⁾	(799)	-	(250)	-	-	-	309	(1 036)	178
Comptabilisés en résultat	(793)	-	(250)	-	-	-	315	(1 036)	178
Comptabilisés en capitaux propres	(6)	-	-	-	-	-	(6)	-	-
Achats de la période	2 192	-	1 511	-	-	-	468	214	-
Ventes de la période	(8)	(8)	-	-	-	-	-	-	-
Émissions de la période	2 692	-	-	-	-	-	2	2 690	-
Dénouements de la période	(1 317)	-	-	-	-	-	(94)	(1 102)	(121)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(20)	-	-	-	-	-	-	(20)	-
Transferts	(520)	(11)	(450)	-	-	-	82	(141)	-
Transferts vers niveau 3	457	-	-	-	-	-	147	310	-
Transferts hors niveau 3	(977)	(11)	(450)	-	-	-	(65)	(451)	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)	11 664	-	1 511	-	-	-	1 879	7 504	770

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(971)
Comptabilisés en résultat	(971)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par

résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

11.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Marge différée à l'ouverture	185	138
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	180	124
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(124)	(77)
MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE	241	185

La marge au premier jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

11.4 Rappels sur la réforme des indices de référence

La réforme des indices de taux IBOR (*InterBank Offered Rates*) initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces indices par des taux alternatifs et plus particulièrement par des *Risk Free Rates* (RFR).

Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021 lorsque l'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non-représentativité des LIBOR, sauf sur les *tenors* les plus utilisés du LIBOR USD (échéances au jour le jour, un, trois, six et douze mois) pour lesquels la date est fixée au 30 juin 2023.

Depuis cette date, d'autres annonces sont intervenues :

- la cessation de la publication de plusieurs indices calculés sur la base des swaps référençant le LIBOR USD prévue pour fin juin 2023 : ICE SWAP RATE USD, MIFOR (Inde), SOR (Singapour) et THBFX (Thaïlande) ;

- la cessation du CDOR (Canada) après le 28 juin 2024 sur les *tenors* non encore arrêtés (un, deux et trois mois) ;
- et plus récemment, l'arrêt du WIBOR – indice de référence polonais, classifié critique par la Commission européenne – à horizon fin 2024.

Depuis début 2019, le Groupe Crédit Agricole s'est organisé pour préparer et encadrer la transition des indices de taux pour l'ensemble de ses activités. Ces transitions s'inscrivent dans les calendriers et standards définis par les travaux de place – dont certains auxquels le Crédit Agricole participe – et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe Crédit Agricole préconise et privilégie des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités.

De manière générale, la réalisation ordonnée et maîtrisée des transitions est aujourd'hui garantie par les efforts menés par le Groupe pour mettre à niveau ses outils et ses processus ainsi que par la forte mobilisation des équipes support et des métiers pour absorber la charge de travail induite par les transitions, notamment pour la renégociation des contrats. L'ensemble des actions entreprises depuis 2019 permet ainsi aux entités du Groupe d'assurer la continuité de leur activité après la disparition des IBOR et d'être en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référencant des RFR ou certains RFR à terme.

Transition LIBOR GBP, CHF et JPY

Suite aux actions menées en 2021 pour renégocier les transactions indexées sur les indices qui n'étaient plus publiés ou qui ont cessé d'être représentatifs le 31 décembre 2021, le Groupe a finalisé la migration opérationnelle de ces contrats au premier semestre 2022.

Sur le second semestre, le Groupe a focalisé ses efforts sur la renégociation des quelques transactions résiduelles utilisant des LIBOR synthétiques.

Transition LIBOR USD

À l'échelle du Groupe Crédit Agricole, les travaux au second semestre 2022 se sont concentrés en grande partie sur la préparation de la transition du LIBOR USD. L'identification des contrats et la définition de la stratégie pour leur migration sont finalisées :

- les prêts, les lignes de crédit ainsi que les instruments de couverture associés seront prioritairement basculés vers un indice alternatif à travers une renégociation bilatérale ;
- il est anticipé que l'essentiel des dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA seront transitionnés par activation de la clause de *fallback* à la disparition du LIBOR USD et les clients non adhérents au protocole ont été contactés afin d'initier une renégociation bilatérale. Les chambres de compensation ont quant à elles confirmé que les dérivés compensés seraient transitionnés au premier semestre 2023 ;
- les comptes à vue et autres produits assimilés seront migrés par une mise à jour de leurs conditions générales ;
- pour les autres classes d'actifs, les contrats seront migrés pro-activement ou par activation de la clause de *fallback*.

Cette transition impacte en tout premier lieu la banque d'investissement Crédit Agricole CIB, entité du Groupe la plus exposée au LIBOR USD et pour laquelle la transition des stocks de contrats a déjà débuté.

La migration opérationnelle des contrats s'appuie sur l'ensemble des processus et outils préalablement développés pour la transition des contrats indexés sur les taux IBOR dont la publication ou la non représentativité a cessé fin 2021.

La *Financial Conduct Authority* (FCA) britannique a lancé le 23 novembre une consultation visant à proposer la mise en œuvre d'un LIBOR USD synthétique pour les *tenors* un, trois et six mois jusqu'à fin septembre 2024 sachant que les autorités américaines ont pour leur

part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

Transition des autres indices (ICE SWAP RATE USD, MIFOR, SOR, THBFX, CDOR, WIBOR)

Hors WIBOR, les transitions concernent presque exclusivement la banque d'investissement qui a finalisé l'identification des clients et des transactions. Le stock à transitionner est très marginal par rapport au LIBOR USD et concerne très majoritairement les dérivés compensés.

Au dernier trimestre 2022, l'autorité polonaise KNF a communiqué sa feuille de route pour le remplacement des deux indices de référence WIBOR et WIBID par l'indice WIRON et une première version de ses recommandations sur les transactions OIS et les émissions. Les principales entités du Groupe Crédit Agricole utilisant le WIBOR sont CA Pologne (banque de détail) et CAL&F au travers de l'entité EFL (leasing).

Gestion des risques associés à la réforme des taux

Les risques liés à la réforme des taux interbancaires se limitent essentiellement au LIBOR USD pour la période courant jusqu'en juin 2023.

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence, les travaux menés par le Groupe portent également sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du "conduct risk").

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites "Phase 2", concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 31 décembre 2022, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

(en millions d'euros)	LIBOR USD	Autres LIBOR : GBP, JPY et CHF	Autres indices
Total des actifs financiers hors dérivés	29 396	22	3 826
Total des passifs financiers hors dérivés	1 271	-	226
Total des notionnels des dérivés	2 484 001	22	43 815

Les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure à la date de cessation ou de non représentativité de l'indice de référence. Pour le LIBOR USD par exemple, le 30 juin 2023 correspond à la date de disparition ou de non représentativité des "tenors" JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

Note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité du Groupe Crédit Agricole à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs du Groupe.

Le Groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au Groupe Crédit Agricole.

Contraintes légales

Les filiales du Groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes contractuelles liées à des garanties

Contraintes liées à des garanties : le Groupe Crédit Agricole grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de Banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par le Groupe. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du Groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du Groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Certaines filiales de Crédit Agricole S.A. doivent soumettre à l'accord préalable de leurs autorités de tutelle la distribution de dividendes.

Le paiement des dividendes de CA Egypt est soumis à l'approbation préalable du régulateur local.

12.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2022, le montant de ces émissions est de 9,8 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2022, le montant de ces lignes de liquidités est de 41 milliards d'euros.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement.

Selon l'arbre de décision d'IFRS 9, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

12.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	31/12/2022				
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	31 %	31 %	339	2 865	250
Groupe Cariparma	14 %	14 %	76	810	27
Groupe CACEIS	30 %	30 %	85	1 017	4
AGOS SPA	39 %	39 %	103	469	85
CA Egypt	35 %	35 %	37	139	20
Autres entités ⁽¹⁾	0 %	0 %	89	2 021	17
TOTAL			729	7 321	403

(1) Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

	31/12/2021				
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	31 %	31 %	417	2 729	178
Groupe Crédit Agricole Italia	15 %	15 %	89	797	13
Groupe CACEIS	30 %	31 %	58	933	144
AGOS SPA	39 %	39 %	152	455	48
CA Egypt	40 %	40 %	30	189	-
Autres entités ⁽¹⁾			106	2 114	15
TOTAL			852	7 217	398

(1) Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

Informations financières individuelles résumées concernant les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le Groupe Crédit Agricole sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

	31/12/2022			
(en millions d'euros)	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	28 617	3 056	1 074	1 195
Groupe Cariparma	96 220	2 574	562	444
Groupe CACEIS	124 307	1 276	278	254
AGOS SPA	19 625	850	265	266
CA Egypt	2 880	245	106	103
TOTAL	271 649	8 001	2 285	2 262

	31/12/2021			
(en millions d'euros)	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	28 718	3 136	1 366	1 504
Groupe Crédit Agricole Italia	104 798	2 336	609	583
Groupe CACEIS	122 132	1 179	187	157
AGOS SPA	17 544	849	389	388
CA Egypt	3 430	204	77	76
TOTAL	276 622	7 704	2 628	2 708

12.3 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
ALGÉRIE								
ALLEMAGNE								
A-BEST ELEVEN UG	▲	S1	Co-ES	SFS	-	50,0	-	50,0
A-BEST NINETEEN	▲	-	Co-ES	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST SIXTEEN	▲	-	Co-ES	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Amundi Deutschland GmbH	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
CACEIS Bank S.A., Germany Branch	■	-	S	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS FONDS SERVICE GMBH	■	-	F	GC	100,0	69,5	69,5	69,5
CALEF S.A. – NIEDERLASSUNG DEUTSCHLAND	■	D1	S	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR GmbH	■	-	S	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA BANK S.P.A. GERMAN BRANCH	▲	D1	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA VERSICHERUNGSSERVICE GMBH	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	25,0	25,0
LEASYS SPA GERMAN BRANCH	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT German Branch	■	S4	S	GEA	-	100,0	-	69,5
OLINN DEUTSCHLAND	■	E1	F	SFS	100,0	-	100,0	-
RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2016 UG	■	S1	ESC	SFS	-	100,0	-	100,0
RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2021 UG	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
ARABIE SAOUDITE								
CRÉDIT AGRICOLE CIB ARABIA FINANCIAL COMPANY	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
AUSTRALIE								
Crédit Agricole CIB (Australie)	■	E2	S	GC	100,0	-	100,0	-
Crédit Agricole CIB Australia Ltd	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTRICHE								
Amundi Austria GmbH	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
CAA STERN GMBH	■	E1	F	GEA	100,0	-	100,0	-
FCA Bank GmbH	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS AUSTRIA GMBH	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
URI GmbH	X	E1	Co-ES	GEA	45,0		45,0	
BELGIQUE								
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Benelpart	■	-	F	GC	100,0	100,0	97,4	97,4
CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank, Belgium Branch	■	-	S	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Belgium	■	S4	F	GC	-	100,0	-	69,5
CALEF S.A. – BELGIUM BRANCH	■	D1	S	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Belgique)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA BANK S.P.A., BELGIAN BRANCH	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Financière des Scarabées	■	-	F	GC	100,0	100,0	98,7	98,7
FLUXDUNE	X	-	Co-E	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
Lafina	■	-	F	GC	100,0	100,0	97,7	97,7
LEASYS SPA Belgian Branch	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
OLINN BELGIUM	■	E1	F	SFS	100,0	-	100,0	-
RENTYS	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
SNGI Belgium	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofipac	■	-	F	GC	98,6	98,6	96,0	96,0
BRÉSIL								
Banco Crédito Agrícola Brasil S.A.	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	■	S2	F	GEA	-	100,0	-	100,0
FIC-FIDC	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Fundo A de Investimento Multimercado	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
SANTANDER CACEIS BRASIL DTVM S.A.	▲	-	Co-E	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
SANTANDER CACEIS BRASIL PARTICIPAÇÕES S.A	▲	-	Co-E	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
BULGARIE								
Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
CANADA								
Crédit Agricole CIB (Canada)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0

					% de contrôle	% d'intérêt		
Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
CHILI								
AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
CHINE								
ABC-CA Fund Management CO	▲	-	EA	GEA	33,3	33,3	23,1	23,2
Amundi BOC Wealth Management Co. Ltd	■	-	F	GEA	55,0	55,0	38,1	38,2
Crédit Agricole CIB China Ltd	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB China Ltd Chinese Branch	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
GAC – SOFINCO 2014-01	▲	S1	EAS	SFS	-	50,0	-	50,0
GAC – Sofinco Auto Finance Co.	▲	-	EA	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI JU TONG 2019-1	▲	S1	Co-ES	SFS	-	50,0	-	50,0
HUI JU TONG 2020-1	▲	E2	Co-ES	SFS	50,0		50,0	
HUI JU TONG 2020-2	▲	-	Co-ES	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI JU TONG 2021-1	▲	E2	Co-ES	SFS	50,0		50,0	
HUI JU TONG 2021-2	▲	E2	Co-ES	SFS	50,0		50,0	
HUI JU TONG 2022-1	▲	E2	Co-ES	SFS	50,0		50,0	
HUI TONG 2018-2	▲	S1	ESC	SFS	-	50,0	-	50,0
HUI TONG 2018-3	▲	S1	ESC	SFS	-	50,0	-	50,0
HUI TONG 2019-1	▲	S1	ESC	SFS	-	50,0	-	50,0
COLOMBIE								
SANTANDER CACEIS COLOMBIA S.A., SOCIEDAD FIDUCIARIA	▲	-	Co-E	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
CORÉE DU SUD								
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	▲	-	EA	GEA	30,0	30,0	20,8	20,9
UBAF (Corée du Sud)	▲	-	S	GC	47,0	47,0	47,0	47,0
WOORI CARD 2022 1 ASSET SECURITIZATION SPECIALTY CO LTD	■	E1	F	GC	100,0	-	-	
DANEMARK								
DRIVALIA LEASE DANMARK A/S	▲	E2	Co-E	SFS	50,0	-	50,0	-
FCA Capital Danmark A/S	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS DANMARK, FILIAL AF LEASYS SPA	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
ÉGYPTE								
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	■	-	F	BPI	65,3	60,5	65,3	60,5
ÉMIRATS ARABES UNIS								
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
INDOSUEZ SWITZERLAND DIFC BRANCH	■	E2	S	GC	100,0	-	100,0	-
ESPAGNE								
A-BEST 20	▲	E2	Co-ES	SFS	50,0	-	50,0	-
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS BANK SPAIN, S.A.U.	■	-	F	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS FUND ADMINISTRATION, SUCURSAL EN ESPANA	■	E2	S	GC	100,0	-	69,5	-
CACEIS FUND SERVICES SPAIN S.A.U	■	D1	F	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CRCAM SUD MED. SUC	■	-	S	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Espagne)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE SPAIN EFC	■	-	Co-E	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en España	■	-	S	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
DRIVALIA ESPANA S.L.U.	▲	D1	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FACTUM IBERICA	■	E1	F	SFS	100,0	-	100,0	-
FCA BANK S.P.A. SPANISH BRANCH	▲	D1	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer services España, S.A.	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
JANUS RENEWABLES	X	E2	F	GEA	50,0	-	50,0	-
LEASYS SPA, Spanish Branch	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES	X	E1	Co-E	GEA	60,0	-	60,0	-

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration Globale ▲ Mise en équivalence ● Mère X Juste valeur

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
Predica – Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
REPSOL RENOVABLES	X	E2	F	GEA	12,5	-	12,5	-
Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Santander CACEIS Latam Holding 1, S.L.	▲	-	Co-E	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
Santander CACEIS Latam Holding 2, S.L.	▲	-	Co-E	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
TUNELS DE BARCELONA	X	-	Co-E	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
VAUGIRARD AUTOVIA SLU	■	-	ESC	GEA	100,0	94,8	100,0	94,8
Vaugirard Infra S.L.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
VAUGIRARD RENOVABLES	■	E2	F	GEA	100,0	-	100,0	-
ÉTATS-UNIS								
Amundi Asset Management US Inc.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Amundi Distributor US Inc.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Amundi Holdings US Inc.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Amundi US Inc.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Atlantic Asset Securitization LLC	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	-	-
Crédit Agricole America Services Inc.	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (États-Unis)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Miami)	■	S1	S	GC	-	100,0	-	100,0
Crédit Agricole Global Partners Inc.	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities (USA) Inc.	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
La Fayette Asset Securitization LLC	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	-	-
LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP	■	S4	F	GEA	-	100,0	-	69,5
LYXOR ASSET MANAGEMENT INC	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Vanderbilt Capital Advisors LLC	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
FINLANDE								
AMUNDI ASSET MANAGEMENT FINLAND BRANCH	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Crédit Agricole CIB (Finlande)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA CAPITAL DANMARK A/S, Finland Branch	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FRANCE								
2 417 Caisses locales	●	-	Mère	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
38 Caisses régionales	●	-	Mère	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
1 BD MONGE	■	S2	F	BPF	-	100,0	-	100,0
11 GABRIEL PÉRI	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
15 RUE DE SAINT-CYR	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
2 PL. DUMAS DE LOIRE & 7 R 2 PLACES	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
21 ALSACE LORRAINE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
24 RUE D'ALSACE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
24 RUE DES TUILLIERS	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
29 LANTERNE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
3 CUVIER	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
37 ROUTE DES BLANCHES (GEX FERNEY)	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
42 RUE MERCIÈRE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
57 COURS DE LA LIBERTÉ (SCI)	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
57 RUE MARCHANDE	■	S1	F	BPF	-	100,0	-	100,0
6 RUE VAUBECOUR	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
78 DENFERT	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
7-9-11 RUE DU MILIEU	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
91 CREQUI	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
93 GRANDE RUE D'OULLINS	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
ACAJOU	X	-	ESC	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
ACTICCIA VIE 3 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	96,9	99,3	96,9	99,3
ACTICCIA VIE 90 C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	97,3	100,0	97,3	100,0
ACTICCIA VIE 90 N2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	97,6	100,0	97,6	100,0
ACTICCIA VIE 90 N3 C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	97,7	100,0	97,7	100,0
ACTICCIA VIE 90 N4 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	97,9	99,9	97,9	99,9
ACTICCIA VIE 90 N6 C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	97,5	100,0	97,5	100,0
ACTICCIA VIE N2 C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	74,7	99,3	74,7	99,3
ACTICCIA VIE N4 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	97,4	99,7	97,4	99,7
ACTICCIA VIE ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	41,4	99,2	41,4	99,2
ACTIONS 50 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	96,5	99,8	96,5	99,8
ADIMMO	■	E1	F	AHM	100,0	-	99,4	-
ADL PARTICIPATIONS	X	-	Co-E	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
ADMINISTRATION GESTION IMMOBILIERE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Adret Gestion	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
AGRICOLE RIVAGE DETTE ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
ALGERIE 10	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
ALTA VAI HOLDCO P	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
ALTAREA	▲	-	EA	GEA	24,6	24,7	24,6	24,7
ALTAT BLUE	X	-	Co-E	GEA	33,3	33,0	33,3	33,0
AM AC FR ISR PC 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	32,2	67,5	32,2	67,5
AM DESE FIII DS3IMDI ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
AM.AC.EU.ISR-P-3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	33,3	47,6	33,3	47,6
AM.AC.MINER.-P-3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	37,8	86,2	37,8	86,2
AM.AC.USA ISR P 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	59,8	58,7	59,8	58,7
AM.ACT.EMER.-P-3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	46,5	45,3	46,5	45,3
AM.RDT PLUS -P-3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	47,5	50,7	47,4	50,7
AMIRAL GROWTH OPP A ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	51,1	51,1	51,1	51,1
AMUN TRESO CT PC 3D ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	2,0	-	2,0
AMUN.ACT.REST.P-C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	28,2	31,1	28,2	31,1
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	69,1	78,4	69,1	78,4
AMUNDI	■	-	F	GEA	69,3	69,5	69,3	69,5
AMUNDI AC.FONC.PC 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	55,7	58,1	55,7	58,1
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	49,1	46,3	49,1	46,3
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	66,9	74,8	66,9	74,8
AMUNDI ALLOCATION C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	99,9	99,4	99,9	99,4
AMUNDI Asset Management	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI CAA ABS CT ⁽¹⁾	■	E2	ESC	GEA	85,9	-	85,9	-
AMUNDI CAP FU PERI C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	98,5	98,0	98,5	98,0
Amundi ESR	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PM C ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	99,9	-	99,9	-
AMUNDI Finance	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI Finance Emissions	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI FLEURONS DES TERRITOIRES PART A PREDICA ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	57,9	-	57,9	-
AMUNDI HORIZON 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	65,3	66,6	65,3	66,6
AMUNDI Immobilier	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI India Holding	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI Intermédiation	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI IT Services	■	-	F	GEA	100,0	99,6	69,3	70,5
AMUNDI KBI ACTION PC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	87,2	88,2	87,2	88,2
AMUNDI KBI ACTIONS C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	89,8	90,2	53,9	90,2
AMUNDI KBI AQUA C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	56,4	79,1	56,4	79,1
AMUNDI OBLIG EURO C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	52,7	51,8	52,7	51,8
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	81,0	85,7	81,0	85,7
AMUNDI PE Solution Alpha	X	-	ESC	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI Private Equity Funds	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI PULSATIONS ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	53,8	56,8	53,8	56,8
AMUNDI SONANCE VIE 7 3DEC ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	97,5	-	97,5
AMUNDI SONANCE VIE N8 3DEC ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
AMUNDI TRANS PAT C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	95,6	98,0	95,6	98,0
AMUNDI VALEURS DURAB ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	75,9	69,3	75,9	69,3
AMUNDI Ventures	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI-CSH IN-PC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	41,9	74,7	41,9	74,7
AMUNDIOBLIGMONDEP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	73,7	100,0	73,7
ANATEC	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Angle Neuf	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Anjou Maine Gestion	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
ANTINEA FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	4,5	21,7	4,5	21,7
Aquitaine Immobilier Investissement	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
ARC FLEXIBOND-D ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	2,5	-	2,5
ARCAPARK SAS	▲	-	Co-E	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
ARMOR CROISSANCE	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
ARTEMID ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	83,1	85,2	83,1	85,2
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	40,0	41,6	40,0	41,6
ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	96,9	99,9	96,9	99,9
ATOUT VERT HORIZON FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	33,2	35,1	33,2	35,1
Auxifip	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
AXA EUR.SM.CAP E 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	91,2	92,6	91,2	92,6
AZUR	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
B IMMOBILIER ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration Globale ▲ Mise en équivalence ● Mère X Juste valeur

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
Bercy Champ de Mars	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Bercy Participations	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
BERCY VILLIOT	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Bforbank S.A.	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT CREDIT OPPORTUNITÉS -I-C ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
BFT EQUITY PROTEC 44 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT FRAN FUT-C SI.3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	53,8	53,1	53,8	53,1
BFT Investment Managers	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
BFT LCR	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT LCR NIVEAU 2	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT LCR SOCIAL GREEN – FR0014003M45	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT opportunité ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT PAR VIA EQ EQ PC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	47,4	46,9	47,4	46,9
BFT SEL RDT 23 PC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	66,2	100,0	66,2	100,0
BFT VALUE PREM OP CD ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
BOUTIN 56	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Brie Picardie Croissance	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Agences Immobilières	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Immobilier	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre France Développement	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre-Est Développement Immobilier	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA EDRA OPPORTUNITES ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Grands Crus	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Gestion	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES CENTRE-EST	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	96,2	98,2	96,2	98,2
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.I.A. ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS c.I.A. ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2016 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA COMMERCES 2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRAS 2021 A PREDICA ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	100,0	-	100,0	-
CAA INFRASTRUCTURE 2017 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2018 – COMPARTIMENT 1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2019 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PE 20 COMP 1 A1 ⁽¹⁾	■	E1	ESC	GEA	100,0	-	100,0	-
CAA PR FI II C1 A1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV EQY 19 CF A ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 – COMPARTIMENT 1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 – COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	90,9	100,0	90,9
CAA SECONDAIRE IV ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAP CREATION	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAP Immo	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAP IMMO GESTION	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAP Immo Invest	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CABINET ESPARGILIERE	■	E1	F	AHM	100,0	-	99,4	-
CACEIS Bank	■	-	F	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Corporate Trust	■	D4	F	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Fund Administration	■	-	F	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS S.A.	■	-	F	GC	69,5	69,5	69,5	69,5
CACF Immobilier	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACL DIVERSIFIÉ	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CADEISDA 2DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	48,9	49,0	48,9	49,0
CADINVEST	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Capital	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Développement	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS IMMOBILIER	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIRS Assurance S.A.	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	●	-	Mère	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale France	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIFORNIA 09 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	82,3	82,5	82,3	82,5
Calixte Investissement	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAM HYDRO	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Courtage	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Régulier 1	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Régulier 2	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP REGULIER 3	■	D1	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAPG ENERGIES NOUVELLES	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAPG INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES	■	-	F	BPF	65,0	65,0	65,0	65,0
CAPIC Centre-Est	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREPTA R 2016 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Cariou Holding	■	-	F	AHM	100,0	50,0	100,0	50,0
CASRA CAPITAL	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CASSINI SAS	X	-	Co-E	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
CEDAR	X	-	ESC	GEA	100,0	99,9	69,3	69,4
Centre France Location Immobilière	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre Loire Expansion	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CFM Indosuez Conseil en Investissement	■	-	F	GEA	70,2	70,2	69,0	69,0
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de Noumea	■	-	S	GEA	70,2	70,2	69,0	69,0
CHALOPIN GUILLOTIERE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Charente Périgord Expansion	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Charente Périgord Immobilier	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CHORELIA N2 PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	85,5	87,7	85,5	87,7
CHORELIA N4 PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	86,1	88,3	86,1	88,3
CHORELIA N5 PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	75,2	77,2	75,2	77,2
CHORELIA N6 PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	79,2	81,1	79,2	81,1
CHORELIA N7 C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	85,0	87,5	85,0	87,5
CHORELIA PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	82,6	84,8	82,6	84,8
Chorial Allocation	X	-	ESC	GEA	100,0	99,9	69,3	69,4
CL CLARES	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CL Développement de la Corse	●	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
CL Promotion	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Clifap	■	S3	F	GC	-	100,0	-	100,0
CM2S DIVERSIFIE	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
CMDS IMMOBILIER	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CNP ACP 10 FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofam	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Foncière Lyonnaise	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
COMPARTIMENT DS3 – IMMOBILIER	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
VAUGIRARD ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
COMPARTIMENT DS3 – VAUGIRARD ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CONSTANTINE 12	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration Globale ▲ Mise en équivalence ● Mère X Juste valeur

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
CPR AM	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	47,8	50,3	47,8	50,3
CPR CROIS.REA.-P ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	27,2	26,8	27,2	26,8
CPR EUR.HI.DIV.P 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	40,8	41,1	40,8	41,1
CPR EuroGov LCR	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR EUROLAND ESG P ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	18,0	16,7	18,0	16,7
CPR FOCUS INF.-P-3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	22,3	10,1	22,3	10,1
CPR GLO SILVER AGE P ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	99,9	95,1	99,9	95,1
CPR OBLIG 12 M.P 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	94,7	92,7	94,7	92,7
CPR REF.ST.EP.R.O-100 FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	97,8	100,0	97,8	100,0
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR RENAI.JAP.-P-3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	66,2	37,6	66,2	37,6
CPR SILVER AGE P 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	59,7	58,6	59,7	58,6
CRICAM GESTION	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Creaffi	■	-	F	SFS	51,0	51,0	51,0	51,0
Crédit Agricole – Group Infrastructure Platform	■	-	F	AHM	100,0	100,0	99,7	99,7
Crédit Agricole Agriculture	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE RENDEMENT	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
Crédit Agricole Assurances Solutions	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE IMMOBILIER PARTICIPATION	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE ENERGIES RENOUVELABLES	■	E1	F	BPF	100,0	-	100,0	-
CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE SERVICES	■	E1	F	BPF	100,0	-	100,0	-
CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST ENERGIES NOUVELLES – CACE'EN	■	E1	F	BPF	100,0	-	100,0	-
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	■	-	ESC	GC	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Global Banking	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB S.A.	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Transactions	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole F.C. Investissement	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Home Loan SFH	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
CRÉDIT AGRICOLE ILLE ET VILAINE EXPANSION	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole immobilier Corporate et Promotion	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Promotion	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Services	■	-	F	AHM	100,0	100,0	99,5	99,5
Crédit Agricole Languedoc Energies Nouvelles	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Languedoc Immobilier	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Languedoc Patrimoine	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
CRÉDIT AGRICOLE MOBILITY	■	E1	F	SFS	100,0	-	100,0	-
Crédit Agricole Payment Services	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Public Sector SCF	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Régions Développement	■	-	F	AHM	100,0	72,3	96,9	72,3
Crédit Agricole Services Immobiliers	■	-	F	AHM	99,4	99,4	99,4	99,4
Crédit Agricole Technologies et Services	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A.	●	-	Mère	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CROIX-ROUSSE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DAPAR	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DE L'ARTOIS	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
DELTA	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
DES CYGNES	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
DES ECHEVINS	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DES PAYS BAS	■	S1	F	BPF	-	100,0	-	100,0
DIRECT LEASE	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Finance S.A.S.	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
DRIVALIA FRANCE SAS	▲	D1	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
DS Campus ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
DU 34 RUE ÉDOUARD-HERRIOT	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU 46	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU BOIS DU PORT	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU CARILLON	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU CORBILLON	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU CORVETTE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU ROZIER	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU TOURNE-FEUILLE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFITHERMIE FPCI ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
ELL HOLDCO SARL	X	-	Co-E	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
Émeraude Croissance	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
EPARINTER EURO BD ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	20,6	23,9	20,6	23,9
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	■	S1	ESC	GC	-	100,0	-	100,0
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
ESTER FINANCE TECHNOLOGIES	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Etoile Gestion	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Eucalyptus FCT	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	-	-
EUROHABITAT	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN CDT SRI PC ⁽¹⁾	■	-	ESC	BPF	21,0	55,6	21,0	55,6
EUROTERTIAIRE 2	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROWATT ENERGIE	X	-	Co-E	GEA	75,0	75,0	75,0	75,0
Everbreizh	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA BANK SUCCURSALE EN France	▲	D1	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA LEASING FRANCE S.A.	▲	D1	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCP Centre Loire	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCP CHAMPAGNE BOURGOGNE RENDEMENT	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 C2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT AUTO LOANS 2022	■	E2	ESC	SFS	100,0	-	100,0	-
FCT BRIDGE 2016-1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA – Compartiment 2017-1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CREANCES LCL	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA – COMPARTIMENT 2014-1 ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
FCT CAREPTA – COMPARTIMENT RE-2016-1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA – RE 2015 -1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CFN DIH	■	S1	ESC	GC	-	100,0	-	-
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 (sauf compartiment Corse)	■	S1	ESC	BPF	-	100,0	-	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse	■	S1	ESC	AHM	-	100,0	-	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 (sauf compartiment Corse)	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 (sauf compartiment Corse)	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 Compartiment Corse	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 (sauf compartiment Corse)	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration Globale ▲ Mise en équivalence ● Mère X Juste valeur

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
FCT Crédit Agricole Habitat 2022 (sauf compartiment Corse)	■	E2	ESC	BPF	100,0	-	100,0	-
FCT Crédit Agricole Habitat 2022 Compartiment Corse	■	E2	ESC	AHM	100,0	-	100,0	-
FCT GINKGO DEBT CONSO 2015-1	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2016-1	■	S1	ESC	SFS	-	100,0	-	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2015-1	■	S1	ESC	SFS	-	100,0	-	100,0
FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2020-01	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2017-1	■	S1	ESC	SFS	-	100,0	-	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2022-02	■	E2	ESC	SFS	100,0	-	100,0	-
FCT MID CAP 2 05/12/22 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT True Sale (Compartiment LCL)	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FDA 18 -O-3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FDC A3 P ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERIS CORE EU CR 19 MM ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	43,7	43,7	43,7	43,7
Federal ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	97,9	-	97,9
Fief Nouveau	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FIMO Courtage	■	-	F	BPF	100,0	100,0	99,0	99,0
Finamur	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière Lumis	■	S5	F	GC	-	100,0	-	100,0
Finaref Assurances S.A.S.	■	S5	F	SFS	-	100,0	-	100,0
Fininvest	■	-	F	GC	98,4	98,3	98,4	98,3
FINIST-LCR	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FIRECA	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Fletirec	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
FONCIERE ATLANTIQUE VENDÉE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière du Maine	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FONCIERE HYPERSUD	▲	-	Co-E	GEA	51,4	51,4	51,4	51,4
Foncière TP	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FONDS AV ECH FIA G ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
FONDS AV ECH FIA G ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	100,0	-	100,0	-
FONDS AV ECHUS FIA A ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	0,2	100,0	0,2	100,0
FONDS AV ECHUS FIA B ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FONDS AV ECHUS FIA F ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
FONDS AV ECHUS FIA F ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	100,0	-	100,0	-
Force 29	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Charente-Maritime Deux-Sèvres	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Iroise	■	-	ESC	BPF	100,0	99,9	100,0	99,9
Force Languedoc	■	S1	ESC	BPF	-	100,0	-	100,0
Force Lorraine Duo	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Profile 20	■	-	F	BPF	100,0	100,0	99,9	99,8
Force Run	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Toulouse Diversifié	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 4	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FPCL Cogeneration France I ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FR0010671958 PREDIQUANT A5 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Foncier	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Immobilier	■	S5	F	BPF	-	100,0	-	100,0
FRANCHE-COMTÉ CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
FREY	▲	-	EA	GEA	19,7	22,4	19,7	22,4
FREY RETAIL VILLEBON	▲	-	Co-E	GEA	47,5	47,5	47,5	47,5
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	X	-	Co-E	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	X	-	Co-E	GEA	48,0	48,0	48,0	48,0
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	X	-	Co-E	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
GEST'HOME	■	E1	F	AHM	100,0	-	99,4	-
Grands Crus Investissements (GCI)	■	-	F	AHM	99,7	52,1	99,7	52,1
GRANGE HAUTE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N° 3 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N4 PART CD ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N5 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
GRD 44 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 54 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD ACT.ZONE EURO ⁽¹⁾	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD CAR 39 FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD FCR 99 FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	95,7	100,0	95,7	100,0
GRD IFC 97 FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	92,6	100,0	92,6	100,0
GRD02 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	97,8	97,8	97,8	97,8
GRD17 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe CAMCA	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
GROUPE ROSSEL LA VOIX	▲	-	EA	BPF	25,2	25,2	25,2	25,2
HASTINGS PATRIM AC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	34,4	36,7	34,4	36,7
HDP BUREAUX ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP HOTEL ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP LA HALLE BOCA ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
Héphaïstos Multidevises FCT	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	-	-
HOLDING EUROMARSEILLE	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
HYMNOS P 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	82,6	90,7	82,6	90,7
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Icade	▲	-	EA	GEA	19,1	19,1	19,1	19,1
IDIA	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA DEVELOPPEMENT	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA PARTICIPATIONS	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 177 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 178 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 179 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA CENT QUATRE-VINGT-SEPT	■	E1	F	GEA	65,2	-	65,2	-
Immeuble Franche-Comté	■	S5	F	BPF	-	100,0	-	100,0
Immocam	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
IND.CAP EMERG.-C-3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	23,1	32,7	23,1	32,7
INDO ALLOC MANDAT C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	93,3	94,0	92,0	94,0
INDOS.EURO.PAT.PD 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	32,7	34,4	32,7	34,4
INDOSUEZ ALLOCATION ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	98,5	100,0	98,5	100,0
INDOSUEZ CAP EMERG.M ⁽¹⁾	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud Gestion	■	-	ESC	BPF	100,0	98,9	100,0	98,8
INFORSUD TECHNOLOGIES	■	S3	F	BPF	-	100,0	-	98,9
INFRA FOCH TOPCO	▲	-	EA	GEA	35,9	35,7	35,9	35,7
Interfimo	■	-	F	BPF	99,0	99,0	99,0	99,0
INTERIMOB	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
INVEST RESP S3 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	52,3	53,9	52,3	53,9
IRIS HOLDING FRANCE	■	-	F	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
Issy Pont ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	90,0	100,0	90,0
IUB Holding	■	S5	F	BPI	-	100,0	-	100,0
JOLIOT CURIE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
KENNEDY LE VILLAGE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
KORIAN	▲	-	EA	GEA	25,0	24,4	25,0	24,4
L&E Services	■	E1	F	GC	100,0	-	100,0	-
LA FONCIÈRE RÉMOISE	■	D1	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
La Médicale	■	S2	F	GEA	-	100,0	-	100,0
La Route Avance	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	-	-
LCL	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL 6 HORIZ. AV 0615 ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
LCL AC.DEV.DU.EURO ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	79,3	87,5	79,3	87,5
LCL AC.EMERGENTS 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	38,9	38,6	38,9	38,6
LCL AC.MDE HS EU.3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	46,5	43,1	46,4	43,1
LCL ACT RES NATUREL ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	53,8	50,5	53,8	50,5

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration Globale ▲ Mise en équivalence ● Mère X Juste valeur

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
LCL ACT.E-U ISR 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	29,7	28,3	29,7	28,3
LCL ACT.OR MONDE ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	58,5	55,9	58,5	55,9
LCL ACT.USA ISR 3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	92,8	87,2	92,8	87,2
LCL ACTIONS EURO C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	36,6	36,9	36,6	36,9
LCL ACTIONS EURO FUT ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	42,7	77,0	42,7	77,0
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEG ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	42,7	43,0	42,7	43,0
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	94,4	95,7	94,4	95,7
LCL BDP ECHUS D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL BP ECHUS B ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
LCL BP ECHUS B ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	100,0	-	100,0	-
LCL BP ECHUS C PREDICA ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	100,0	-	100,0	-
LCL COM CARB STRA P ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	96,8	93,5	96,8	93,5
LCL COMP CB AC MD P ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	58,8	61,9	58,8	61,9
LCL DEVELOPP.PME C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	65,1	67,5	65,1	67,5
LCL DOUBLE HORIZON A ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
LCL ECHUS - PI ⁽¹⁾	■	E1	ESC	GEA	72,7	-	72,7	-
LCL Emissions	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
LCL FLEX 30 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	54,7	54,7	54,7	54,7
LCL INVEST.EQ C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	95,9	93,6	95,9	93,6
LCL INVEST.PRUD.3D ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	91,3	93,4	91,3	93,4
LCL L.GR.B.AV 17 C ⁽¹⁾	■	S2	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
LCL MGEST FL.0-100 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	87,0	89,3	87,0	89,3
LCL OBL.CREDIT EURO ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	69,0	87,2	69,0	87,2
LE CONNECTEUR	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECO	▲	E1	Co-E	SFS	50,0	-	50,0	-
LEASYS France S.A.S	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
L'ÉGLANTINE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LES OVALISTES	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LEYNAUD 41	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LF PRE ZCP 12 99 LIB ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
LHL IMMOBILIER	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LIEUTAUD	■	E1	F	AHM	100,0	-	99,4	-
LIEUTAUD GESTION	■	E1	F	AHM	100,0	-	99,4	-
L'IMMOBILIER D'À CÔTÉ	■	-	F	AHM	100,0	100,0	99,4	99,4
LINXO	■	-	F	AHM	88,5	88,5	88,5	88,5
LINXO GROUP	■	-	F	AHM	88,5	88,5	88,5	88,5
Lixxbail	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
LMA S.A.	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	-	-
LOCA-CORB	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LOCAFLEX	■	S1	F	BPF	-	100,0	-	100,0
LOCAGUET	■	S1	F	BPF	-	100,0	-	100,0
Locam	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Londres Croissance C16	X	-	ESC	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
LYONNAISE DE PREFABRICATION	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LYXOR ASSET MANAGEMENT	■	S4	F	GEA	-	100,0	-	69,5
LYXOR INTERMEDIATION	■	S4	F	GEA	-	100,0	-	69,5
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	■	S4	F	GEA	-	100,0	-	69,5
M.D.F.89 FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	99,6	100,0	99,6	100,0
MACE MONGE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
MAISON DE LA DANSE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
MATHIEU IMMOFICE	■	E1	F	AHM	100,0	-	99,4	-
MAZARIK 24	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
MGC	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
MIDCAP ADVISORS SAS (EX-SODICA)	■	D1	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Molinier Finances	■	-	F	GC	100,0	100,0	97,1	97,1
MOULIN DE PRESSENSÉ	■	-	F	BPF	100,0	50,0	100,0	50,0
NECI	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NEIGE ET SOLEIL VDSP	■	E1	F	AHM	100,0	-	99,4	-
NMP CHASSELOUP	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP Développement	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP Gestion	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP HEINRICH	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
NMP IMMO	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP MERCIER	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP MONTCALM	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
NMP VANEAU	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Capital Investissement	■	-	F	BPF	99,5	99,5	99,5	99,5

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
Nord-Est Aménagement Promotion	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord-Est Expansion	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord-Est Immo	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Normandie Seine Foncière	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NORMANDIE SEINE IMMOBILIER	■	-	F	AHM	100,0	100,0	99,4	99,4
Normandie Seine Participation	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NS AGIR	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NS ALTERNATIVE PERFORMANCE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NS Immobilier	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF DYNAMISME FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	90,0	96,3	90,0	96,3
OBJECTIF LONG TERME FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF MEDIAN FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	97,1	100,0	97,1	100,0
OBJECTIF PRUDENCE FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	85,9	87,9	85,9	87,9
OLINN BUSINESS SOLUTIONS	■	S4	F	SFS	-	100,0	-	100,0
OLINN FG	■	S4	F	SFS	-	100,0	-	100,0
OLINN FINANCE	■	E1	F	SFS	100,0	-	100,0	-
OLINN INVEST	■	S5	F	SFS	-	100,0	-	100,0
OLINN IT	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
OLINN LEASING	■	S4	F	SFS	-	100,0	-	100,0
OLINN MOBILE	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
OLINN SAS	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
OLINN SERVICES	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
ONLIZ	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
OPCI CAA CROSSROADS	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Camp Invest	■	-	ESC	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI ECO CAMPUS SPICAV	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI GHD SPICAV PROFESSIONNELLE ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
OPCI Immanens	X	-	ESC	GEA	100,0	100,0	69,3	67,9
OPCI Immo Emissions	X	-	ESC	GEA	100,0	100,0	69,3	67,9
OPCI Iris Invest 2010	■	-	ESC	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI MASSY BUREAUX	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Messidor	■	-	ESC	GEA	21,1	100,0	21,1	100,0
OPCIMMO LCL SPICAV 5DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	96,6	97,4	96,6	97,4
OPCIMMO PREM SPICAV 5DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	96,1	95,4	96,1	95,4
OPTALIME FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	95,7	99,6	95,7	99,6
OXLIN	■	-	F	AHM	88,5	88,5	88,5	88,5
Ozenne Institutionnel	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
P.N.S.	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacific EUR FCC	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	-	-
Pacific IT FCT	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	-	-
Pacific USD FCT	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	-	-
Pacifica	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PATRIMOINE ET COMMERCE	▲	-	EA	GEA	20,2	20,3	20,2	20,3
Paymed	■	-	F	AHM	91,7	91,7	91,7	91,7
PCA IMMO	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
PED EUROPE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
PG Développement	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
PG IMMO	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
PG Invest	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
POLYLOC	■	S1	F	BPF	-	100,0	-	100,0
PORT EX ABS RET P ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	98,9	100,0	98,9
PORT.METAUX PREC.A-C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	98,7	98,6	98,7	98,6
PORTF DET FI EUR AC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	1,9	99,6	1,9	99,6
PORTFOLIO LCR 80 GREEN BONDS	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
PORTFOLIO LCR CREDIT	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
PORTFOLIO LCR GOV	■	-	ESC	AHM	100,0	99,9	84,2	89,4
PORTFOLIO LCR GOV 4A	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	95,7	96,6
PORTFOLIO LCR 50	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
PORTFOLIO LCR CREDIT JUIN 2023	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA ENERGIES DURABLES	■	-	F	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
PREDICA INFRASTRUCTURE S.A.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Bureau	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration Globale ▲ Mise en équivalence ● Mère X Juste valeur

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
Predica OPCI Commerces	■	-	ESC	GEA	48,4	100,0	48,4	100,0
Predica OPCI Habitation	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIPARK ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Eurocroissance A2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIQUANT PREMIUM ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIWATT	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Prestimmo	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Altitude	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Gestion	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
RAMSAY – GÉNÉRALE DE SANTÉ	▲	-	EA	GEA	39,8	39,8	39,8	39,8
RAVIE FCP 5DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	96,6	100,0	96,6	100,0
RED CEDAR	X	-	ESC	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
RENE 35	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
RETAH PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	96,1	100,0	96,1	100,0
Réunion Télécom	■	-	F	BPF	86,0	86,0	86,0	86,0
RSD 2006 FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
RUE DU BAC (SCI)	▲	-	Co-E	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Run Cartes	■	S5	F	BPF	-	60,0	-	51,6
S.A. Foncière de l'Erable	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge	■	-	ESC	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. La Boétie	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Sacam Avenir	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A. RESICO	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Assurances Cautions	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Développement	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Fireca	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Immobilier	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Mutualisation	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SAINT CLAR (SNC)	■	-	F	BPF	99,8	99,8	64,9	64,9
Santeffi	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SARL PAUL VERLAINE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Brie Picardie Expansion	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CATP EXPANSION	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE IMMO	■	E1	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SAS Crédit Agricole Centre Loire Investissement	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CRISTAL	▲	-	EA	GEA	46,0	46,0	46,0	46,0
SAS DEFENSE CB3	▲	-	Co-E	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
SAS PREDI-RUNGIS	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS RUE LENEPEVEU	■	E1	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SAS SQUARE HABITAT CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS SQUARE HABITAT CRÉDIT AGRICOLE TOURAINE POITOU	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS SQUARE HABITAT PROVENCE CO	■	E1	F	AHM	100,0	-	99,4	-
SCI 1 PLACE FRANCISQUE-REGAUD	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 1 TERRASSE BELLINI	▲	-	Co-E	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI 18 RUE VICTORIEN-SARDOU	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI 22 QUAI SARRAIL	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 24 AVENUE DE LA GARE	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI 25-27 RUE DES TUILERIES	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 27 QUAI ROMAIN-ROLLAND	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 3 QUAI J.-MOULIN	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 5 RUE DU BŒUF	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 50-52 MONTÉE DU GOURGILLON	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 955	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ACADÉMIE MONTRouGE	▲	-	Co-E	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI ALLÉE DE LOUISE	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI BMEDIC HABITATION ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	99,0	100,0	99,0	100,0
SCI CA Run Développement	■	-	F	BPF	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Campayrol	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
SCI CAMPUS MEDICIS SAINT-DENIS ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD SAINT-DENIS ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAP ARROW	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CARPE DIEM	▲	-	Co-E	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI CONFIDENCE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Crystal Europe	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DE LA CROIX ROCHERAN	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DE LA MAISON DU GRIFFON	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DES JARDINS D'ORSAY	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DES MOLLIERES	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI DU 113 RUE DES CHARMETTES	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DU 36	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DU 7 RUE PASSET	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DU JARDIN LAENNEC	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DU JARDIN SAINT-JOSEPH	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ESPRIT DOMAINE	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI Euralliance Europe	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI EUROMARSEILLE 1	▲	-	Co-E	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 2	▲	-	Co-E	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI FÉDÉRALE PEREIRE VICTOIRE ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FÉDÉRALE VILLIERS ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERIMMO	■	E1	F	GEA	100,0	-	100,0	-
SCI FEDERLOG ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FONDIS	▲	-	EA	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI GAMBETTA	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI GEX POUILLY	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	94,7
SCI GREEN CROZET	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI GREENWICH	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI GRENIER VELLEF ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Haussmann 122	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI HEART OF LA DÉFENSE	▲	-	EA	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI Holding Dahlia ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ILOT 13	▲	-	Co-E	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI IMEFA 001 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 002 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 004 ⁽¹⁾	■	S5	F	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 005 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 009 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 010 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 011 ⁽¹⁾	■	S5	F	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 012 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 013 ⁽¹⁾	■	S5	F	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 016 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 025 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 034 ⁽¹⁾	■	S5	F	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 035 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 043 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 051 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration Globale ▲ Mise en équivalence ● Mère X Juste valeur

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
SCI IMEFA 054 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 057 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 067 ⁽¹⁾	■	S5	F	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 068 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 082 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 107 ⁽¹⁾	■	S5	F	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 108 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110 ⁽¹⁾	■	S5	F	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 112 ⁽¹⁾	■	S5	F	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 113 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132 ⁽¹⁾	■	S5	F	GEA	-	100,0	-	100,0
SCI IMEFA 140 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 148 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 149 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 150 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 155 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 156 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 157 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 158 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 159 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 164 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 169 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 170 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 171 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 172 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 173 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 174 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
SCI IMEFA 175 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 176 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI JDL BAITMENT 5	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI La Boétie 65	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LA LEVÉE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LA RUCHE 18-20	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE BRETAGNE	■	-	F	BPF	75,0	75,0	75,0	75,0
SCI LE GRAND SUD	■	E1	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI LE TAMARINIER	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEDI BUREAUX ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	99,8	100,0	99,8	100,0
SCI MONTAGNY 71	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PACIFICA HUGO ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PARKING JDL	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI Paul Cézanne	▲	-	Co-E	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
SCI PLS 8 QJM	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI PORTE DES LILAS – FRÈRES FLAVIEN ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quartz Europe	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quantityvel	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ROUBAIX CHAPLIN	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	89,1
SCI SERENA	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI SILK OFFICE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI SRA BELLEDONNE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI SRA CHARTREUSE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI SRA VERCORS	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI TANGRAM ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	89,3	90,7	89,3	90,7
SCI Turenne Wilson	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VAUGIRARD 36-44 ⁽¹⁾	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VICQ-D'AZIR VELLEFAUX ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VILLA BELLA	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI WAGRAM 22/30	▲	-	Co-E	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Scica HL	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI LFP MULTIMMO ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	48,9	46,5	48,9	46,5
SEGUR 2	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SEL EUR CLI SEP 22 C ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	61,0	-	61,0	-
SEL EUR ENV MAI 22 C ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	88,6	-	88,6	-
SEL FR ENV MAI 2022 ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	80,4	-	80,4	-
SEMMARIS	X	-	Co-E	GEA	38,0	38,0	38,0	38,0
Sequana	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SH PREDICA ÉNERGIES DURABLES SAS	■	-	F	GEA	100,0	99,9	100,0	99,9
SILOS DE JONAGE	■	S1	F	BPF	-	100,0	-	100,0
Sircam	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC 120 RUE SAINT-GEORGES	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC CACF INVESTISSEMENTS FONCIERS	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SNGL	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
SO.GI.CO	■	-	F	AHM	100,0	100,0	99,5	99,5
Socadif	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIÉTÉ DE GESTION EN VALEURS MOBILIÈRES	■	E1	F	BPF	100,0	-	100,0	-
Société de Transactions Immobilières de Bourbon	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Société d'Épargne Foncière Agricole (SEFA)	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES TÉLÉPHÉRIQUES TARENTAISE-MAURIENNE	▲	-	EA	BPF	38,1	38,1	38,1	38,1
Société Financière de Ty Nay	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Financière du Languedoc Roussillon (SOFILARO)	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Générale Gestion (S2G)	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Sofinco Participations	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
SOFIPACA	■	E1	F	BPF	100,0	-	100,0	-
SOLIDARITÉ AMUNDI P ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	80,2	70,7	80,2	70,7
SOLIDARITÉ INITIATIS SANTÉ ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	76,5	76,9	76,5	76,9
SOLYMO	■	-	Filiat	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 9 ⁽¹⁾	■	S2	ESC	GEA	-	98,0	-	98,0
Spirica	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration Globale ▲ Mise en équivalence ● Mère X Juste valeur

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDÉE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SQUARE HABITAT CENTRE OUEST	■	E1	F	AHM	100,0	-	99,4	-
SQUARE HABITAT CRÉDIT AGRICOLE	■	E1	F	AHM	100,0	-	99,4	-
SQUARE HABITAT FRANCHE-COMTÉ	■	-	F	AHM	100,0	100,0	99,4	99,4
Square Habitat Gestion Sud Rhône-Alpes	■	S4	F	BPF	-	100,0	-	100,0
SQUARE HABITAT NEUF	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Nord de France	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Pays Basque	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Sud Rhône-Alpes	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Toulouse 31	■	-	F	AHM	100,0	100,0	99,4	99,4
Société Européenne de Développement d'Assurances	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Européenne de Développement du Financement	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
STEPHANE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Sud Rhône-Alpes Placement	■	-	F	BPF	100,0	100,0	99,9	99,9
TAKAMAKA	■	E2	F	BPF	100,0	-	100,0	-
TCB	■	-	F	GC	98,7	98,7	97,4	97,4
Toulouse 31 Court Terme	■	-	ESC	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
TOUR MERLE (SCI)	▲	-	Co-E	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
TRIA 6 ANS N 16 PT C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	81,2	50,0	81,2	50,0
TRIAN 6 ANS N10 C ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	81,5	-	81,5
TRIANANCE 6 AN 12 C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	0,8	84,0	0,8	84,0
TRIANANCE 6 AN 13 C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	83,4	85,1	83,4	85,1
TRIANANCE 6 AN 14 C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	89,2	89,4	89,2	89,4
TRIANANCE 6 ANS 5 C ⁽¹⁾	■	S2	ESC	GEA	-	78,9	-	78,9
TRIANANCE 6 ANS N 11 ⁽¹⁾	■	S2	ESC	GEA	-	82,7	-	82,7
TRIANANCE 6 ANS N 15 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	84,7	86,3	84,7	86,3
TRIANANCE 6 ANS N 9 ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	3,3	-	3,3
TRIANANCE 6 ANS N3 ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	3,0	-	3,0
TRIANANCE 6 ANS N6 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	0,4	84,0	0,4	84,0
Triple P FCC	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	-	-
UBAF	▲	-	Co-E	GC	47,0	47,0	47,0	47,0
Ucafleet	▲	-	EA	SFS	35,0	35,0	35,0	35,0
UI CAP SANTÉ 2 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
UNI-INVEST ANJOU MAINE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-medias	■	-	F	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI) ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Val de France Expansion	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Val de France Rendement	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Valeurs Monétiques	■	S5	F	BPF	-	100,0	-	86,0
VAUGIRARD GRIMSBY	■	E2	F	GEA	100,0	-	100,0	-
VENDÔME INV.FCP 3DEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	86,9	90,2	86,9	90,2
VENDÔME SEL EURO PC ⁽¹⁾	■	-	ESC	BPF	6,9	8,8	6,9	8,8
VILLAGE BY CA NORD DE FRANCE	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
VIVIER TOULON	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
GRÈCE								
Crédit Agricole Life	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
DRIVALIA LEASE HELLAS SM S.A.	▲	D1	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH, Hellenic Branch	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Insurance Hellas S.A.	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
GUERNSEY								
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd	■	-	ESC	GC	99,9	99,9	99,9	99,9
HONG KONG								
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI Hong Kong Ltd	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
HONGRIE								
Amundi Investment Fund Management Private Limited Company	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5

					% de contrôle		% d'intérêt	
Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
INDE								
Crédit Agricole CIB (Inde)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
SBI FUNDS MANAGEMENT LTD	▲	D1	EA	GEA	36,8	37,0	25,5	25,6
IRLANDE								
Amundi Intermédiation Dublin Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Amundi Ireland Ltd	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
CACEIS Bank, Ireland Branch	■	-	S	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Ireland Limited	■	-	F	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACI LIFE LIMITED	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.52 % 25/10/38 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.5255 % 25/04/35 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83 % 25-10-38 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELANDE 0.7 % 25-10-38 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL LEASE ABS 2021-1 DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
ERASMUS FINANCE	▲	-	Co-ES	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK SPA, IRISH BRANCH	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Re Limited	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FIXED INCOME DERIVATIVES – STRUCTURED FUND PLC	X	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
KBI Fund Managers Limited	■	-	F	GEA	87,5	87,5	69,3	69,5
KBI Global Investors (North America) Limited	■	-	F	GEA	87,5	87,5	69,3	69,5
KBI Global Investors Limited	■	-	F	GEA	87,5	87,5	69,3	69,5
LM-CB VALUE FD-PA EUR ⁽¹⁾	■	E1	ESC	GEA	48,8	-	48,8	-
PIMCO GLOBAL BND FD-CURNC EX ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	52,1	31,6	52,1	31,6
PREMIUM GR 0 % 28	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.508 % 25-10-38	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.63 % 25-10-38	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.24 % 25/04/35	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.531 % 25-04-35	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.55 % 25-07-40	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.72 %12-250927	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 1.095 % 25-10-38	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 4.30 %2021	■	S1	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV 06/22	■	S2	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22	■	S2	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22	■	S2	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV 22	■	S1	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	■	S2	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV2027	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN	■	S2	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN4.33 %06-29/10/21	■	S1	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
ITALIE								
A-BEST EIGHTEEN	▲	-	Co-ES	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FIFTEEN	▲	-	Co-ES	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FOURTEEN	▲	-	Co-ES	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST SEVENTEEN	▲	-	Co-ES	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST TWELVE	▲	S1	Co-ES	SFS	-	50,0	-	50,0
Agos	■	-	F	SFS	61,0	61,0	61,0	61,0
AGOSCOM S.R.L.	■	-	S	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI SGR S.p.A.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
BANCO PICCOLO CREDITO VALTELLINESE S.P.A.	■	S4	F	BPI	-	100,0	-	84,9
CA Assicurazioni	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank, Italy Branch	■	-	S	GC	100,0	100,0	69,5	69,5

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration Globale ▲ Mise en équivalence ● Mère X Juste valeur

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
CACI DANNI	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CENTRAL SICAF	X	-	Co-E	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
CLICKAR SRL	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole CIB (Italie)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Friuladria S.p.A.	■	S4	F	BPI	-	99,6	-	84,6
Crédit Agricole Group Solutions	■	-	F	BPI	100,0	100,0	86,2	84,8
Crédit Agricole Italia	■	-	F	BPI	86,4	84,9	86,4	84,9
Crédit Agricole Leasing Italia	■	-	F	BPI	100,0	100,0	88,4	87,2
Crédit Agricole Vita S.p.A.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CREVAL COVERED BOND S.R.L.	▲	S2	Co-E	BPI	-	60,0	-	45,8
CREVAL PIU'FACTOR S.P.A.	■	S4	F	BPI	-	100,0	-	76,2
DRIVALIA SPA	▲	D1	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
EDISON RENEWABLES	X	-	Co-E	GFA	49,0	49,0	49,0	49,0
EF SOLARE ITALIA	X	-	Co-E	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
Eurofactor Italia S.p.A.	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FAST THREE SRL	▲	S1	Co-ES	SFS	-	50,0	-	50,0
FCA Bank	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
GENERALFINANCE S.P.A.	▲	-	Co-E	BPI	16,3	46,8	14,1	35,7
GLOBAL BROKER S.P.A.	▲	S3	Co-E	BPI	-	30,0	-	22,9
IEIH	X	-	Co-E	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
ItalAsset Finance SRL	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
LABIRIS ONE S.R.L.	▲	E2	Co-E	SFS	50,0	-	50,0	-
Leasys	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Nexus 1	■	-	ESC	GEA	96,9	97,2	96,9	97,2
NIXES SIX (LTD)	▲	-	Co-ES	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
OLINN ITALIA	■	E1	F	SFS	100,0	-	100,0	-
RAJNA IMMOBILIARE S.R.L.	▲	S3	Co-E	BPI	-	50,0	-	38,1
SONDRIO CITTA' FUTURA S.R.L.	▲	S2	Co-E	BPI	-	49,0	-	37,4
STELLINE REAL ESTATE S.P.A.	■	S3	F	BPI	-	100,0	-	76,2
SUNRISE SPV 20 SRL	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 30 SRL	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 40 SRL	■	S1	ESC	SFS	-	100,0	-	61,0
SUNRISE SPV 50 SRL	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z60 Srl	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z70 Srl	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z80 Srl	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z90 Srl	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z92 SRL	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z93 Srl	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z94 Srl	■	E2	ESC	SFS	100,0	-	61,0	-
SUNRISE SRL	■	S1	ESC	SFS	-	100,0	-	61,0
VALTELLINA GOLF CLUB S.P.A.	▲	S3	Co-E	BPI	-	43,1	-	32,8
VAUGIRARD ITALIA	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
VAUGIRARD SOLARE	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
JAPON								
AMUNDI Japan	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Crédit Agricole CIB (Japon)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
UBAF (Japon)	▲	-	S	GC	47,0	47,0	47,0	47,0
LUXEMBOURG								
1827 A2EURC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	15,2	30,0	15,2	30,0
37785 QXEURC ⁽¹⁾	■	S2	ESC	GEA	-	100,0	-	100,0
56055 A5 EUR ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	97,1	99,1	97,1	99,1
56055 AEURHC ⁽¹⁾	■	-	ESC	BPF	1,7	43,0	1,7	43,0
5880 AEURC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	81,2	76,6	81,2	76,6
5884 AEURC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	5,4	6,1	5,4	6,1
5909 A2EURC ⁽¹⁾	■	E1	ESC	GEA	62,4	-	62,4	-
5922 AEURHC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	58,9	58,6	58,9	58,6
5932 AEURC ⁽¹⁾	■	E1	ESC	GEA	64,5	-	64,5	-
5940 AEURC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	26,2	51,5	26,2	51,5
7653 AEURC ⁽¹⁾	■	E1	ESC	GEA	56,2	-	56,2	-
78752 AEURHC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	45,5	43,8	45,5	43,8
9522 A2EURC ⁽¹⁾	■	E1	ESC	GEA	76,5	-	76,5	-
A FD EQ E CON AE(C) ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	60,7	18,7	60,7	18,7
A FD EQ E FOC AE (C) ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	45,7	55,5	45,7	55,5

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	53,7	80,5	53,7	80,5
AF INDEX EQ USA A4E ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	68,4	62,3	68,4	62,3
AJPMGBIGOAE ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	78,2	100,0	78,2
AIMSCIWOAE ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	6,4	5,4	6,4	5,4
ALTALUXCO	X	E2	F	GEA	50,0	-	50,0	-
AMUN NEW SIL RO AEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	35,4	40,2	35,4	40,2
AMUNDI B GL AGG AEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	6,5	5,6	6,5	5,6
AMUNDI BGEB AEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	50,8	37,0	50,8	37,0
AMUNDI DS IV VAUGIRA ⁽¹⁾	■	E2	ESC	GEA	100,0	-	100,0	-
AMUNDI EMERG MKT BD-M2EURHC ⁽¹⁾	■	-	ESC	BPF	29,6	77,9	29,6	77,9
AMUNDI EQ E IN AHEC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	44,9	43,9	44,9	43,9
AMUNDI FUNDS ABSOLUTE RETURN MULTI-STRAT ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	99,9	-	99,9	-
AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY RESEARCH VALUE HGD ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	86,1	-	86,1	-
AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	83,0	51,7	83,0	51,7
AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	48,4	79,3	48,4	79,3
AMUNDI GLOBAL SERVICING	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Amundi Luxembourg S.A.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI SF – DVRS S/T BD-HEUR ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	26,9	46,6	26,9	46,6
AMUNDI-EUR EQ GEUR IM-IEURC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	50,8	25,6	50,8	25,6
AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	77,7	38,7	77,7	38,7
APLEGROSENIUEHD ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	15,7	15,7	15,7	15,7
ARCHM.-IN.DE.PL.III ⁽¹⁾	■	E1	ESC	GEA	100,0	-	100,0	-
BA-FII EUR EQ O-GEUR ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	49,9	52,1	49,9	52,1
BRIDGE EU 20 SR LIB ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	100,0	-	100,0	-
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth (Europe)	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	■	-	S	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
Camca Assurance	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Réassurance	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CAVOUR AERO S.A.	X	-	Co-E	GEA	37,0	37,0	37,0	37,0
CHORELIA N3 PART C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	83,8	86,1	83,8	86,1
CIRRUS SCA A1	X	-	Co-E	GEA	20,0	20,0	20,0	20,0
CPR INV MEGATRENDS R EUR-ACC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	34,7	43,6	34,7	43,6
CPR I-SM B C-AEURA ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	95,1	91,8	95,0	91,8
CPR-CLIM ACT-AEURA ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	26,4	21,0	26,4	21,0
CPRGLDISOPARAC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	43,5	45,6	43,5	45,6
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN MARKETING GROUP	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS	X	-	Co-E	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
EXANE 1 OVERDR CC ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	69,1	71,7	69,1	71,7
Fcp Camca Lux Finance	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FE AMUNDI INC BLDR-IHE C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	90,5	90,6	90,5	90,6
FEAMUNDISVFAEC ⁽¹⁾	■	E2	ESC	GEA	68,9	-	68,9	-
FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	40,9	54,4	40,9	54,4
FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	63,2	69,0	63,2	69,0
Fund Channel	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
IGSF-GBL GOLD FD-I C ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	41,8	50,4	41,8	50,4
INDOFIFLEXEG ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	42,1	46,4	42,1	46,4
INDO-GBL TR-PE ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	63,0	58,2	63,0	58,2
INDOSUEZ NAVIGATOR G ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	50,6	49,4	50,6	49,4
Investor Service House S.A.	■	-	F	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
JPM US EQY ALL CAP-C HDG ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	63,5	90,1	63,5	90,1
JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	57,4	62,6	57,4	62,6
JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	51,2	41,0	51,2	41,0
JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	11,3	20,8	11,3	20,8
LRP – CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A ⁽¹⁾	■	S1	ESC	GEA	-	84,6	-	84,6
LUXEMBOURG INVESTMENT COMPANY 296 SARL	X	-	Co-E	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
LYXOR FUND SOLUTION	■	S4	F	GEA	-	100,0	-	69,5
MACAURIE STRATEGIC STORAGE FACILITIES HOLDINGS SARL	X	-	Co-E	GEA	40,0	40,0	40,0	40,0
OLINN LUXEMBOURG	■	E1	F	SFS	100,0	-	100,0	-
Partinvest S.A.	■	-	F	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
PIO-DIV S/T-AEURND ⁽¹⁾	■	E1	F	GEA	70,1	-	70,1	-
PurpleProAsset 1,36 % 25/10/2038 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration Globale ▲ Mise en équivalence ● Mère X Juste valeur

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
PurpleProtAsset 1.093 % 20/10/2038 ⁽¹⁾	■	-	ESC	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SARL IMPULSE	X	-	Co-E	GEA	38,0	38,0	38,0	38,0
Sci 32 Liberté	■	-	F	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
MALAISIE								
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
MAROC								
Crédit du Maroc	▲	D4	Co-E	BPI	15,0	78,7	15,0	78,7
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	▲	D4	Co-E	SFS	33,3	100,0	33,3	85,8
FCA DEALER SERVICES ESPANA S.A., Morocco Branch	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
SIFIM	■	S2	Co-E	BPI	-	100,0	-	78,7
Themis Courtage	▲	-	EA	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
Wafa Gestion	▲	-	EA	GEA	34,0	34,0	23,5	23,6
Wafasalaf	▲	-	EA	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
MAURICE								
GSA Ltd	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
MEXIQUE								
AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Banco Santander CACEIS México, S.A., Institución de Banca Múltiple	▲	-	Co-E	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
MONACO								
Caisse Régionale Provence – Côte D'Azur, Agence de Monaco	■	-	S	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CFM Indosuez Gestion	■	-	F	GEA	70,2	70,2	67,2	68,1
CFM Indosuez Wealth	■	-	F	GEA	70,2	70,2	69,0	69,0
LCL succursale de Monaco	■	-	S	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NORVÈGE								
FCA Capital Norge AS	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
PAYS-BAS								
A-BEST 21	▲	-	Co-ES	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
CACEIS Bank, Netherlands Branch	■	-	S	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
CALEF S.A. – DUTCH BRANCH	■	D1	S	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA Capital Nederland B.V.	▲	D1	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	46,7	50,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	■	-	F	SFS	98,1	98,1	98,1	98,1
IDM lease maatschappij B.V.	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERBANK NV	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASYS Nederland	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
MAGOI BV	■	-	ESC	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
MATSUBA BV	■	S1	ESC	SFS	-	100,0	-	100,0
NL Findio B.V.	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
RIBANK NV	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Sinefinair B.V.	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Sufinair B.V.	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
POLOGNE								
ALTAMIRA	X	E2	Co-E	GEA	22,5	-	22,5	-
AMUNDI Polska	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Arc Broker	■	-	F	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
CDT AGRI ZYCIE TU	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	■	-	F	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Polska S.A.	■	-	F	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Service sp z o.o.	■	-	F	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR POLSKA S.A.	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
FCA BANK SPA ODDZIAŁ W POLSCE, Polska Branch	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA LEASING POLSKA SP Z.O.O	▲	E2	Co-E	SFS	50,0	-	50,0	-
LEASYS POLSKA	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
TRUCK CARE Sp	■	-	F	SFS	70,0	70,0	70,0	70,0
PORTUGAL								
AGUAS PROFUNDAS S.A.	X	-	Co-E	GEA	35,0	35,0	35,0	35,0
ARES LUSITANI STC, S.A	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Credibom	■	-	F	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	■	-	S	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA CAPITAL PORTUGUESE BRANCH	▲	D1	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS PORTUGAL S.A	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
MUDUM SEGUROS	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
DRIVALIA PORTUGAL – AUTOMOTEIS DE ALUGUER SEM CONDUTOR S.A	▲	E2	Co-E	SFS	50,0	-	50,0	-
QATAR								
CACIB Qatar Financial Center Branch	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE								
Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Amundi Czech Republic, Investicni Společnost, A.S.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
ROUMANIE								
Amundi Asset Management S.A.I S.A.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
ROYAUME-UNI								
AMUNDI (UK) Ltd	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Amundi Intermédiation London Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
CACEIS Bank, UK Branch	■	-	S	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	■	-	ESC	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
DRIVALIA UK LTD	▲	D1	Co-ES	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Automotive Services UK Ltd	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services UK Ltd	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
HORNSEA 2	X	E1	Co-ES	GEA	25,0	-	25,0	-
Leasys UK Ltd	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
LYXOR ASSET MANAGEMENT UK LLP	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Succursale Crédit Agricole S.A.	■	-	S	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
RUSSIE								
Crédit Agricole CIB AO	■	-	F	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
SERBIE								
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	■	S2	F	BPI	-	100,0	-	100,0
SINGAPOUR								
Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI Singapore Ltd	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Azqore S.A. Singapore Branch	■	-	S	GEA	82,9	80,0	82,9	80,0
CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Singapour)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Fund Channel Singapore Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
UBAF (Singapour)	▲	-	S	GC	47,0	47,0	47,0	47,0
SLOVAQUIE								
Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
SUÈDE								
AMUNDI ASSET MANAGEMENT SWEDEN BRANCH	■	-	S	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Crédit Agricole CIB (Suède)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA Capital Sverige	▲	-	S	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
SUISSE								
AMUNDI Suisse	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Azqore	■	-	F	GEA	82,9	80,0	82,9	80,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration Globale ▲ Mise en équivalence ● Mère X Juste valeur

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	(b)	(c)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/ 2022	31/12/ 2021	31/12/ 2022	31/12/ 2021
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	■	-	S	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez (Switzerland) S.A.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Finanziaria S.A.	■	-	F	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank, Switzerland Branch	■	-	S	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Switzerland S.A.	■	-	F	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
Crédit Agricole next bank (Suisse) S.A.	■	-	F	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA Capital Suisse S.A.	▲	-	Co-E	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
OLINN SUISSE	■	E1	F	SFS	100,0	-	100,0	-
SWISS HOME LOAN	■	S1	F	BPI	-	94,5	-	94,5
TAIWAN								
Amundi Taiwan Limited	■	-	F	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Crédit Agricole ClB (Taipei)	■	-	S	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
UKRAINE								
CRÉDIT AGRICOLE BANK	■	-	F	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0

Les succursales sont mentionnées en italique.

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors Groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées

(b) Type d'entité et nature du contrôle

F : Filiale

S : Succursale

ESC : ESC

Co-E : Co-E

Co-ES : Co-ES

O : Opération en commun

EA : EA

EAS : EAS

(c) Type d'activité

BPF : Banque de Proximité en France

BPI : Banque de Proximité à l'international

GEA : Gestion de l'Épargne et Assurances : GEA

GC : Grandes clientèles

SFS : Services Financiers Spécialisés

AHM : Activités Hors Métiers

Note 13 Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 22 163 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 18 181 millions d'euros au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 32,50 % du capital de Crédit Logement s'élève à 480 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

13.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

13.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2022, les entités du Groupe Crédit Agricole ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Le Groupe Crédit Agricole, principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Le Groupe Crédit Agricole, par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'Épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du Groupe Crédit Agricole peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'Épargne et Assurances du Groupe Crédit Agricole investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion

de sa trésorerie d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, le Groupe Crédit Agricole, via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Le Groupe Crédit Agricole sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- le Groupe Crédit Agricole intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration intervient à la demande du Groupe Crédit Agricole et il en est le principal utilisateur ;
- le Groupe Crédit Agricole cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- le Groupe Crédit Agricole est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère du Groupe Crédit Agricole est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Le Groupe Crédit Agricole a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles il ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2022.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement de charges et de produits d'intérêts dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 8 millions d'euros.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2022, le Groupe Crédit Agricole n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2022, et au 31 décembre 2021, l'implication du Groupe dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Groupe dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2022															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ⁽¹⁾				Financement structuré ⁽¹⁾			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
(en millions d'euros)																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	2 106	2 106	-	2 106	34 927	34 927	-	34 927	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	58	58	-	58	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	103	103	-	103	-	-	-	-	-	-	-	-	2 001	2 001	-	2 001
TOTAL DES ACTIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	103	103	-	103	2 106	2 106	-	2 106	34 985	34 985	-	34 985	2 001	2 001	-	2 001
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	47	47	-	47	462	462	-	462	-	-	-	-	24	24	-	24
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	194	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	47	47	-	47	462	462	-	462	-	-	-	-	218	24	-	24
Engagements donnés	-	-	-	-	-	12 906	444	12 462	-	-	-	-	-	1 525	-	1 525
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 525	-	1 525
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	12 914	444	12 470	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution – Engagements par signature	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN NET DE PROVISIONS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	-	-	-	-	12 906	444	12 462	-	-	-	-	-	1 525	-	1 525
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	55	-	-	-	82 098	-	-	-	340 682	-	-	-	1 783	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2021															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ⁽¹⁾				Financement structuré ⁽¹⁾			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
(en millions d'euros)																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	5	-	5	1 368	1 368	-	1 368	40 382	40 382	-	40 382	5	5	-	5
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	50	50	-	50	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	494	494	-	494	-	-	-	-	254	254	-	254	1 949	1 949	-	1 949
TOTAL DES ACTIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	499	499	-	499	1 368	1 368	-	1 368	40 686	40 686	-	40 686	1 954	1 954	-	1 954
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	3	-	3	576	576	-	576	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	374	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS RECONNUS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	66	3	-	3	576	576	-	576	-	-	-	-	374	-	-	-
Engagements donnés	-	6	-	6	-	18 249	405	17 843	-	-	-	-	-	856	-	856
Engagements de financement	-	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	812	-	812
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	18 261	405	17 855	-	-	-	-	-	44	-	44
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution – Engagements par signature	-	-	-	-	-	(12)	-	(12)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN NET DE PROVISIONS VIS-À-VIS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	-	6	-	6	-	18 249	405	17 843	-	-	-	-	-	856	-	856
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	433	-	-	-	88 117	-	-	-	376 124	-	-	-	1 580	-	-	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de CDS (Credit Default Swap) pour lesquels

l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

Note 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2022

Regroupement des activités de services aux émetteurs de CACEIS et de BNP Paribas au sein d'Uptevia

Le 10 janvier 2023, CACEIS S.A. et BNP Paribas ont annoncé la création de la joint-venture Uptevia détenue à parts égales par les deux banques et regroupant leurs activités de services aux émetteurs. Cette activité était précédemment exercée au sein du groupe CACEIS par sa filiale CACEIS Corporate Trust.

La détention dans la joint-venture Uptevia sera consolidée dans les comptes de CACEIS S.A. en 2023 selon la méthode de la mise en équivalence (MEE).

Au 31 décembre 2022, en application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de CACEIS Corporate Trust sont classés au bilan en "Actifs non courants destinés à être cédés" pour 33 millions d'euros et en "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" pour 166 millions d'euros. Le résultat net est classé en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" pour un montant nul.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale

CREDIT AGRICOLE S.A.

12, place des Etats-Unis

92127 Montrouge cedex

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du GROUPE CREDIT AGRICOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Comme indiqué dans la note « Cadre général » de l'annexe aux comptes consolidés, les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur encours sains ou en défaut

Risque identifié	Notre réponse
Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe Crédit Agricole enregistre des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les encours sains (« stages 1 et 2 ») ou en défaut (« stage 3 »). Compte-tenu de l'importance du jugement nécessaire pour la détermination de ces corrections de valeur, en particulier dans le contexte du conflit armé en Ukraine, doublé d'un contexte inflationniste et de hausse des taux d'intérêt, nous avons considéré que leur estimation constituait un point clé de l'audit pour les principales entités et segments de risque suivants : ■ Caisses régionales de Crédit Agricole : – modèles d'évaluation des paramètres IFRS 9 (probabilités de défaut ("PD"), pertes en cas de défaut ("LGD") et de calcul des ECL définis par le groupe sur les encours sains (Stage 1 et Stage 2) ; – corrections de valeur sur les encours en défaut (Stage 3) sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. ■ Crédit Agricole CIB : corrections de valeur sur les encours sains des entreprises des secteurs de l'énergie et de l'automobile et Russes (stages 1 et 2) ainsi que celles sur les encours en défaut (stage 3) du fait d'un environnement économique incertain, de la complexité des modèles de calcul des corrections de valeur et du degré de jugement nécessaire à l'estimation des flux de recouvrement ; ■ Banque de Proximité : corrections de valeur sur encours en stages 1, 2 et 3, plus particulièrement sur le segment des professionnels et des entreprises en France et en Italie ; ■ Crédit à la Consommation : corrections de valeur sur encours en stages 1, 2 et 3 en France et en Italie.	Nous avons examiné le dispositif mis en œuvre par la Direction des Risques pour catégoriser les créances (stages 1, 2 ou 3) et évaluer le montant des corrections de valeur enregistrées. Nous avons apprécié notamment les modalités de prise en considération du conflit armé en Ukraine, doublé d'un contexte inflationniste et de hausse de taux d'intérêt, les projections macroéconomiques et le traitement des mesures de soutien à l'économie retenus pour le calcul des corrections de valeur, ainsi que l'information financière afférente. Nous avons testé les contrôles que nous avons jugés clés mis en œuvre par les principales entités pour la revue annuelle des portefeuilles, la mise à jour des notations de crédit, l'identification des secteurs fragilisés par le contexte inflationniste et de hausse de taux d'intérêt des encours sains ou en défaut et l'évaluation des dépréciations. Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés des principales entités du Groupe Crédit Agricole, en charge du suivi des créances saines ou en défaut. S'agissant des dépréciations en stages 1 et 2 : ■ nous avons eu recours à des spécialistes pour l'appréciation des scénarios économiques retenus, des méthodes et mesures pour les différents paramètres et modèles de calcul des corrections de valeur. Nous avons examiné en particulier les adaptations mises en œuvre pour appréhender l'impact des mesures de soutien à l'économie ; ■ nous avons examiné les modalités d'identification par la Direction des Risques de la dégradation significative du risque de crédit et les traitements comptables retenus ; ■ nous avons testé les contrôles que nous avons jugés clés relatifs au déversement des données servant au calcul des corrections de valeur ou les rapprochements entre les bases servant à leur calcul et la comptabilité ; ■ nous avons réalisé des calculs indépendants de corrections de valeur sur la base d'un échantillon, comparé le montant calculé avec celui comptabilisé et examiné les ajustements réalisés par la Direction le cas échéant ; ■ nous avons apprécié les analyses menées par la Direction sur les expositions de Crédit Agricole CIB ayant des perspectives dégradées, notamment sur les secteurs fortement affectés par le contexte économique incertain. S'agissant des corrections de valeur calculées individuellement en stage 3 : ■ pour les Caisses régionales et la Banque de proximité, nous avons analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit. ■ pour Crédit Agricole CIB : – nous avons examiné les estimations retenues pour les contreparties significatives dépréciées ; – nous avons examiné, sur la base d'un échantillon de dossiers de crédit (dépréciés ou non), les éléments sous-tendant les principales hypothèses retenues pour apprécier les flux de recouvrements attendus notamment au regard de l'évaluation des collatéraux ; ■ pour le Crédit à la Consommation, nous avons vérifié la concordance des données retenues pour le calcul des corrections de valeur avec celles figurant dans les systèmes de gestion et testé, par sondages, la qualité des données historiques utilisées dans les estimations statistiques. Nous avons enfin examiné les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2022, les corrections de valeur pour pertes attendues concernant l'ensemble des expositions éligibles (hors opérations internes au Crédit Agricole) s'élèvent à 22,5 Mds € dont :

- 10 Mds € sur les expositions saines (3,6 Md€ en stage 1 et 6,4 Mds € en stage 2) ;
- 12,5 Mds € sur les expositions dépréciées (stage 3).

Se référer aux notes 1.2 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum annuellement. Ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) et leur valeur recouvrable, définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux de trésorerie futurs générés par l'UGT, tels que définis dans les trajectoires financières à 3 ans retenues par la Direction de chaque entité concernée pour le pilotage de son activité et extrapolées sur 2 ans. Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition positifs était un point clé de l'audit. En effet, de par leur nature même, ces tests de dépréciation requièrent l'exercice de jugement en ce qui concerne les hypothèses structurantes retenues, notamment pour la détermination des trajectoires financières ou des taux d'actualisation en particulier dans le contexte du conflit armé en Ukraine, doublé d'un contexte inflationniste et de hausse des taux d'intérêts. Au regard de l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, des performances passées ou de la sensibilité des valeurs d'utilité aux hypothèses retenues par la Direction, nous avons porté une attention particulière aux tests réalisés sur les UGT Banque de proximité en France – LCL, Banque de proximité à l'international pour l'Italie et Crédit à la consommation hors Agos. Les écarts d'acquisition positifs inscrits au bilan s'élèvent au 31 décembre 2022 en valeur nette à 16,2 Mds €. Se référer aux notes 1.2 et 6.15 de l'annexe aux comptes consolidés.	Nous avons pris connaissance des processus mis en place par le Groupe pour mesurer le besoin de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons impliqué, dans nos équipes d'audit, des spécialistes en évaluation pour examiner les hypothèses utilisées pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini retenus ainsi que les modèles de calculs des flux de trésorerie actualisés. Les calculs ont été testés et les principales hypothèses (taux d'allocation des fonds propres, taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, etc.) ont été confrontées à des sources externes. Les trajectoires financières préparées par la Direction de chaque entité concernée et utilisées dans le modèle ont été examinées pour : ■ contrôler leur cohérence avec celles qui ont été présentées aux organes compétents (conseil d'administration ou conseil de surveillance) des entités ou sous-groupes, et la justification des éventuels retraitements opérés ; ■ apprécier les principales hypothèses sous-jacentes y compris pour la détermination de l'année terminale. Ces hypothèses ont notamment été appréciées au regard du contexte inflationniste et de hausse de taux d'intérêts, des trajectoires financières élaborées au cours des exercices passés et des performances effectivement réalisées ; ■ effectuer des analyses de sensibilité des valeurs d'utilité à certaines hypothèses (niveau de fonds propres alloué, taux d'actualisation, coût du risque, coefficient d'exploitation). Les informations figurant dans l'annexe aux comptes consolidés sur les résultats de ces tests de dépréciation et le niveau de sensibilité à différents paramètres d'évaluation ont également été examinés par nos soins.

Risques juridiques, fiscaux et de conformité

Risque identifié

Le Groupe Crédit Agricole fait l'objet de procédures judiciaires et de plusieurs enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire de la part de différents régulateurs. Ces dernières concernent notamment les dossiers Euribor/Libor et Bonds SSA avec les autorités de différents pays dont les Etats-Unis, ainsi que de l'Union européenne. Différentes procédures en matière fiscale sont également en cours en France et dans certains pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités (Allemagne notamment).

La décision de comptabiliser une provision ou d'enregistrer une créance à recouvrer, ainsi que le montant de celles-ci, nécessitent par nature l'utilisation de jugement en raison de la difficulté à apprécier le dénouement des litiges en cours ou les incertitudes relatives à certains traitements fiscaux.

Compte tenu de l'importance du jugement, ces évaluations comportent un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés et constituent de ce fait un point clé de l'audit.

Les différentes enquêtes, demandes d'informations ou actions de certaines autorités en cours, ainsi que les principales vérifications fiscales au 31 décembre 2022, sont présentées dans les notes 1.2, 6.9 et 6.17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour l'évaluation des risques engendrés par ces litiges et des incertitudes fiscales, ainsi que des provisions ou créances qui leur sont, le cas échéant, associées, notamment en procédant à des échanges trimestriels avec la Direction et plus particulièrement les Directions Juridique et de la Conformité et la Direction Fiscale de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales.

Nos travaux ont consisté à :

- examiner les hypothèses utilisées pour la détermination des provisions ou créances à recouvrer à partir des informations disponibles (dossiers constitués par les Directions Juridique ou Fiscale ou les conseils de Crédit Agricole S.A. et des principales entités du Groupe, courriers des régulateurs, procès-verbal du comité des risques juridiques) ;
- prendre connaissance des analyses ou conclusions des conseils juridiques du Groupe et des réponses obtenues à nos demandes de confirmation réalisées auprès de ces conseils ;
- s'agissant plus spécifiquement des risques fiscaux, examiner avec nos spécialistes en fiscalité les réponses apportées par le Groupe aux administrations concernées ainsi que les estimations du risque réalisées par le Groupe ;
- apprécier, en conséquence, le niveau des provisions ou créances à recouvrer comptabilisées.

Enfin, nous avons examiné les informations données à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation de certains actifs et passifs financiers de Crédit Agricole CIB et des actifs d'assurance classés en niveau 3

Risque identifié	Notre réponse
Au sein du pôle Grandes Clientèles du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB exerce des activités d'origination, de structuration, de vente et de trading d'instruments financiers dérivés, à destination des entreprises ou institutions financières et grands émetteurs. Par ailleurs, l'émission de titres de dettes, dont certaines « hybrides », auprès de la clientèle internationale et domestique du Groupe concourt à la gestion du refinancement moyen et long-terme de Crédit Agricole CIB : ■ les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur par résultat ; ■ les émissions « hybrides » sont comptabilisées en passifs financiers à leur juste valeur par résultat sur option. Ces instruments financiers sont classés en niveau 3 quand leur évaluation requiert l'utilisation de paramètres de marché non observables significatifs. Leur classement par niveau de juste valeur ainsi que leur évaluation nécessitent l'exercice du jugement par la Direction, en particulier pour : ■ la détermination de la cartographie d'observabilité des paramètres d'évaluation ; ■ l'utilisation de modèles d'évaluation internes et non standards ; ■ l'évaluation de paramètres non-étayés par des données observables sur le marché ; ■ l'estimation d'ajustements d'évaluation permettant de tenir compte des incertitudes tenant aux modèles, aux paramètres utilisés ou aux risques de contrepartie et de liquidité. Par ailleurs, les placements des activités d'assurance de Crédit Agricole Assurances classés en niveau 3 sont évalués en utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. L'exercice d'évaluation qui tient également compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie, le cas échéant, est rendu particulièrement complexe par le contexte actuel. Compte tenu de l'incertitude de l'environnement économique, nous considérons l'évaluation des actifs et passifs financiers de Crédit Agricole CIB et des actifs d'assurance de Crédit Agricole Assurances, classés en niveau 3, comme un point clé de l'audit du fait des jugements d'experts et de la variété et complexité des méthodes mises en œuvre pour leur évaluation.	Nous avons pris connaissance des processus et des contrôles mis en place par Crédit Agricole CIB, pour identifier, évaluer et comptabiliser les instruments financiers dérivés et les émissions « hybrides » classés en niveau 3. Nous avons examiné les contrôles que nous avons jugés clés, réalisés notamment par la Direction des risques, tels que la revue de la cartographie d'observabilité, la vérification indépendante des paramètres d'évaluation et la validation interne des modèles d'évaluation. Nous avons également examiné le dispositif encadrant la comptabilisation des ajustements d'évaluation et la catégorisation comptable des produits financiers. Nous avons procédé, avec le concours de nos spécialistes en évaluation d'instruments financiers, à des évaluations indépendantes, avons analysé celles réalisées par Crédit Agricole CIB ainsi que les hypothèses, les paramètres, les méthodologies et les modèles retenus. En particulier, nous avons examiné la documentation relative aux évolutions sur l'exercice de la cartographie d'observabilité. Nous avons également analysé les principaux ajustements d'évaluation comptabilisés et avons examiné la justification par la Direction des principaux écarts d'appels de marge relevés et des pertes et/ou gains en cas de cession de produits financiers. S'agissant des placements des activités d'assurance de Crédit Agricole Assurances classés en niveau 3, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes : ■ mise à jour de notre connaissance de l'environnement de contrôle interne lié au processus de détermination de l'évaluation de ces actifs financiers ; ■ pour les actifs évalués en utilisant des modèles d'évaluation internes : – examen de la conformité des hypothèses, des méthodes et des paramètres utilisés au regard des pratiques de marché et du contexte économique ; – analyse des évaluations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2022. ■ pour les actifs évalués par des sociétés de gestion externes à Crédit Agricole Assurances : – comparaison des évaluations retenues au 31 décembre 2022 avec les rapports transmis par les sociétés de gestion d'actifs ; – pour les actifs dont l'évaluation retenue a été établie à une date antérieure à la clôture : étude des analyses menées par le Groupe pour examiner l'absence d'écart significatif entre les évaluations retenues et les évaluations en date de clôture. ■ appréciation du caractère approprié de l'information figurant dans l'annexe aux comptes consolidés.

A l'actif, les instruments financiers dérivés de Crédit Agricole CIB et les placements des activités d'assurance de Crédit Agricole Assurances sont inscrits au bilan du Groupe Crédit Agricole au sein des actifs financiers à la juste valeur qui, en niveau 3, totalisent 33,0 Mds € au 31 décembre 2022.

Au passif, les instruments financiers dérivés et les émissions structurées de Crédit Agricole CIB sont inscrits au bilan du Groupe Crédit Agricole au sein des passifs financiers à la juste valeur, qui en niveau 3, totalisent 11,7 Mds € au 31 décembre 2022.

Se référer aux notes 1.2, 6.2 et 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Provisions techniques spécifiques des contrats d'assurance et participation aux bénéfices différée

Risque identifié	Notre réponse
<u>Provisions techniques</u> Au sein du pôle Assurance du Groupe Crédit Agricole, les passifs d'assurance sont comptabilisés en provisions techniques conformément aux normes de consolidation françaises et à la réglementation en vigueur, comme l'autorise IFRS 4. Parmi les provisions techniques figurent certaines provisions dont la détermination fait particulièrement appel au jugement. Il s'agit notamment : ■ des provisions spécifiques sur les contrats dépendance, qui sont dotées lorsque la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur (paiement de prestations) est supérieure aux cotisations projetées des assurés ; ■ des provisions pour sinistres liés à des contrats d'assurance non-vie permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler. Eu égard à la sensibilité des provisions spécifiques susvisées, aux différentes hypothèses sous-jacentes retenues (durée de vie en autonomie, probabilité de survenance d'un état de dépendance, durée de maintien en dépendance, primes futures, modèles statistiques et jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime, taux d'actualisation...) et au contexte inflationniste, nous avons considéré que ces provisions techniques spécifiques constituaient un point clé de l'audit. <u>Participation aux bénéfices différée</u> La norme IFRS 4 prévoit la mise en place d'une comptabilité « reflet » consistant à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à des contrats d'assurance et de certains retraitements de consolidation. En cas de moins-value latente nette, une participation différée active n'est enregistrée que si son imputation, par entité, sur des participations futures est fortement probable. Dans le contexte financier de l'exercice 2022 (rapide hausse des taux d'intérêt et baisse des marchés actions), les portefeuilles d'actifs financiers du pôle Assurance du Groupe Crédit Agricole présentent une situation de moins-value latente générant une participation aux bénéfices différée active pour un montant de 17 Mds € au 31 décembre 2022. La justification du caractère recouvrable de cette participation aux bénéfices différée active par les entités du Groupe concernées s'appuie sur des analyses de liquidité illustrant leur capacité à mobiliser des ressources pour faire face à leurs engagements et sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché. Le montant de la participation aux bénéfices différée active et la part de jugement dans la justification de son caractère recouvrable nous ont conduit à la considérer comme un point clé de l'audit.	Pour les principales provisions spécifiques mentionnées ci-contre, nous avons mis en œuvre, avec l'aide de nos experts en actuariat, les procédures suivantes : ■ prise de connaissance de l'environnement de contrôle interne lié au processus de détermination des provisions techniques, à la gestion des sinistres qui détermine l'évaluation des provisions comptabilisées dossier par dossier ainsi qu'aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité ; ■ appréciation de la méthodologie appliquée par le Groupe pour évaluer ces provisions ; ■ test des contrôles que nous avons jugés clés dans le processus de détermination des provisions ; ■ examen des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que de la cohérence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché ; ■ analyse des hypothèses de primes futures, de mortalité, de probabilité de survenance d'un état de dépendance, de durée de maintien en dépendance ; ■ recalcul et estimation indépendante de certaines provisions ; ■ appréciation du caractère approprié de l'information produite au sein de l'annexe aux comptes consolidés. Pour l'appréciation du caractère recouvrable de la participation aux bénéfices différée active, nous avons mis en œuvre, avec l'aide de nos experts en actuariat, les procédures suivantes : ■ prise de connaissance de la méthodologie retenue par les filiales significatives du Groupe concernées pour justifier le caractère recouvrable de la participation aux bénéfices différée active ; ■ vérification du calcul de la participation aux bénéfices différée ; ■ analyse de la cohérence des hypothèses retenues par rapport aux portefeuilles d'assurance et à la situation des portefeuilles d'actifs financiers ; ■ appréciation du niveau de la marge entre la valeur moyenne des prestations futures et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; ■ appréciation du caractère approprié de l'information produite au sein de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2022, les provisions techniques nettes d'assurance s'élèvent à 335,5 Mds € et la participation aux bénéfices différés active s'élève à 17,0 Mds €.

Se référer aux notes 1.2, 4.6 et 6.16 de l'annexe aux comptes consolidés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CREDIT AGRICOLE S.A. par votre assemblée générale du 19 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et de 1985 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la trente-huitième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 3 avril 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Husserr

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand

5

Informations générales



Informations relatives aux implantations du Groupe Crédit Agricole

Tableau sur les implantations (article L. 511-45)	429
Changement significatif	430
Transactions avec les parties liées	430

Personne responsable du Document d'enregistrement universel et de ses actualisations

Attestation du responsable	431
Contrôleurs légaux des comptes	431

Tables de concordance

Table de concordance de l'Amendement A01 du Document d'enregistrement universel	432

Informations relatives aux implantations du Groupe Crédit Agricole

TABLEAU SUR LES IMPLANTATIONS (ARTICLE L. 511-45)

Localisation géographique	Produit net bancaire hors éliminations intragroupes	Effectifs moyens (en équivalent temps-plein)	Résultat avant impôts	Impôts sur les bénéfices – courants	Impôts sur les bénéfices – différés	Subventions publiques reçues
FRANCE (Y COMPRIS DOM-TOM)						
France	26 060	106 515	6 623	(1 880)	393	-
France DOM-TOM	423	1 667	94	(32)	7	-
AUTRES PAYS DE L'UE						
Allemagne	630	1 499	254	(85)	3	-
Autriche	64	122	34	(10)	1	-
Belgique	50	124	21	(10)	(1)	-
Bulgarie	1	2	-	-	-	-
Danemark	-	-	-	-	-	-
Espagne	358	787	166	(64)	6	-
Finlande	9	15	4	(1)	(1)	-
Grèce	3	18	-	-	-	-
Hongrie	3	19	1	-	-	-
Irlande	287	588	193	(15)	5	-
Italie	4 229	13 523	1 508	439	(689)	-
Luxembourg	332	1 587	(103)	(113)	15	-
Pays-Bas	100	464	2	(1)	3	-
Pologne	454	4 909	77	(30)	3	-
Portugal	172	593	85	(25)	-	-
République tchèque	24	96	14	(4)	1	-
Roumanie	1	7	-	-	-	-
Slovaquie	1	5	-	-	-	-
Suède	48	56	14	(4)	-	-
AUTRES PAYS DE L'EUROPE						
Monaco	188	460	72	(13)	-	-
Russie	41	167	(16)	(4)	6	-
Royaume-Uni	1 292	923	625	(37)	(3)	-
Serbie	(1)	-	(1)	-	-	-
Suisse	437	1 410	57	(8)	1	-
Ukraine	186	2 179	(193)	-	-	-
Guernesey	-	-	-	-	-	-
AMÉRIQUE DU NORD						
Canada	12	16	11	(2)	-	-
États-Unis	1 252	1 216	660	(130)	(48)	-
Mexique	-	3	(1)	-	-	-
AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD						
Argentine	-	-	-	-	-	-
Brésil	(16)	110	(44)	(22)	6	-
Chili	-	3	(1)	(1)	-	-
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
Algérie	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	-	7	(2)	-	-	-
Égypte	245	2 515	149	(43)	-	-
Émirats arabes unis	46	108	13	(1)	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-
Maurice	-	152	-	-	-	-
Qatar	-	6	-	-	-	-

Localisation géographique	Produit net bancaire hors éliminations intragroupes	Effectifs moyens (en équivalent temps=plein)	Résultat avant impôts	Impôts sur les bénéfices – courants	Impôts sur les bénéfices – différés	Subventions publiques reçues
ASIE ET OCÉANIE (HORS JAPON)						
Australie	74	42	54	(15)	(1)	-
Chine	102	255	(24)	(10)	18	-
Corée du Sud	78	96	45	(2)	(8)	-
Hong Kong	385	702	163	(27)	-	-
Inde	43	241	22	(10)	1	-
Malaisie	13	22	10	(2)	-	-
Singapour	195	1 036	77	(12)	-	-
Taïwan	62	122	22	(1)	(4)	-
Vietnam	-	-	-	-	-	-
JAPON						
Japon	279	435	160	(43)	(3)	-
TOTAL	38 162	144 820	10 845	(2 218)	(289)	-

CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Les comptes de l'exercice 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 8 février 2023. Depuis cette date, il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société et de Crédit Agricole S.A.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 "Cadre général – Informations relatives aux parties liées".

Par ailleurs, nous mentionnons qu'aucune convention autre que les conventions réglementées mentionnées dans le rapport des Commissaires aux comptes n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre (i) d'une part, le Directeur général, l'un des

Directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de Crédit Agricole S.A., et (ii) d'autre part, une autre société dont Crédit Agricole S.A. possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sauf, le cas échéant, lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Personne responsable du Document d'enregistrement universel et de ses actualisations

M. Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe Crédit Agricole et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contenu dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe Crédit Agricole et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Montrouge, le 4 avril 2023

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Philippe Brassac

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Olivier Durand	Société représentée par Agnès Hussherr
1-2, place des Saisons	63, rue de Villiers
92400 Courbevoie, Paris – La Défense 1	92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Ernst & Young et Autres est représenté par Olivier Durand.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Agnès Hussherr.

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés	Jean-Baptiste Deschryver
Société représentée par Béatrice Delaunay	
1-2, place des Saisons	63, rue de Villiers
92400 Courbevoie, Paris – La Défense 1	92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Jean-Baptiste Deschryver a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Tables de concordance

TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMENDEMENT A01 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la Directive dite "Prospectus". Elle renvoie aux pages du présent document, et indique en complément les renvois aux pages du Document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2023 sous le numéro D.23-0154.

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (DEU)
Section 1	Personnes responsables		
1.1	Identité des personnes responsables	771	431
1.2	Déclaration des personnes responsables	771	431
1.3	Attestation ou rapport des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	N/A
1.4	Informations provenant d'un tiers	N/A	N/A
1.5	Déclaration relative à l'autorité compétente	N/A	N/A
Section 2	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Identité des contrôleurs légaux	762	431
2.2	Changement éventuel	762	431
Section 3	Facteurs de risque	312-326	45 - 59
Section 4	Informations concernant l'émetteur		
4.1	Raison sociale et nom commercial	530 ; 750	3
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	530 ; 750	N/A
4.3	Date de constitution et durée de vie	530 ; 750	N/A
4.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	42 ; 750-757 ; 780	N/A
Section 5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	14-28 ; 288-298 ; 615-617	7-15 ; 17-18 ; 343-347
5.2	Principaux marchés	11 ; 14-28 ; 615-617 ; 716-717	6 ; 10-15 ; 343-345
5.3	Événements importants dans le développement des activités	16-28 ; 29 ; 30-31	10-15 ; 296-297
5.4	Stratégie et objectifs	303-307	36-42
5.5	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	373	102
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	9	5
5.7	Investissements		
5.7.1	Investissements importants réalisés	29-31 ; 542-543 ; 568- 569 ; 673-684 ; 758	296-297
5.7.2	Principaux investissements en cours ou à venir	758	N/A
5.7.3	Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	635-638	363-366
5.7.4	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	47-53	N/A
Section 6	Structure organisationnelle		
6.1	Description sommaire du Groupe	7	3
6.2	Liste des filiales importantes	534-535 ; 676-686 ; 720-721	403-414
Section 7	Examen de la situation financière et du résultat ⁽¹⁾		
7.1	Situation financière	536-543 ; 700-701	265-271
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	282-301	18-36
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	301-303	36 -42

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (DEU)
7.2	Résultat d'exploitation	536 ; 701	265
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	282-288	18-23
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	N/A	N/A
Section 8 Trésorerie et capitaux			
8.1	Informations sur les capitaux	10-11 ; 378-396 ; 539-541 ; 650 ; 700 ; 734	3 ; 6 ; 8-9 ; 35 ; 107-131 ; 267-269 ; 336 ; 342
8.2	Flux de trésorerie	542-543	270-271
8.3	Besoins de financement et structure de financement	287-288 ; 356-359 ; 599-601	22 ; 87-92 ; 327-329 ;
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	378-384 ; 673	107-126 ; 400
8.5	Sources de financement attendues	758	N/A
Section 9 Environnement réglementaire			
	Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de la Société	321-322 ; 545 ; 567 ; 568-569	54 ; 272-293 ; 297
Section 10 Informations sur les tendances			
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	301-303 ; 759	36-42
10.2	Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	301-303 ; 759	36-42
Section 11 Prévisions ou estimations du bénéfice			
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A	N/A
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A	N/A
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A	N/A
Section 12 Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale			
12.1	Informations concernant les membres	157-170 ; 192-222	N/A
12.2	Conflits d'intérêts	161 ; 167 ; 223	N/A
Section 13 Rémunération et avantages			
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	162 ; 224-270 ; 654-657	381-384
13.2	Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	715 ; 727	381-384
Section 14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction			
14.1	Date d'expiration des mandats	160 ; 164 ; 192-193 ; 194-220 ; 221 ; 222	N/A
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	223	N/A
14.3	Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	174-179	N/A
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	158-191 ; 271-277	N/A
14.5	Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A
Section 15 Salariés			
15.1	Nombre de salariés	101 ; 134-136 ; 273 ; 741 ; 760-761	8 ; 9 ; 381
15.2	Participations et stock-options	194-220 ; 227-228 ; 245-246 ; 247-267 ; 715	384
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	38-39 ; 715	N/A
Section 16 Principaux actionnaires			
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	34-35 ; 650	N/A
16.2	Existence de droits de vote différents	34-35 ; 752	N/A
16.3	Contrôle direct ou indirect	7 ; 34-35	3
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (DEU)
Section 17	Transactions avec les parties liées	532-533 ; 635-638 ; 703-706 ; 734	261-264 ; 363-366 ; 430
Section 18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société		
18.1	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	309 ; 528-696 ; 698-746	261-427
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A
18.1.3	Normes comptables	545-567 ; 707-709	273-295
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	N/A
18.1.5	Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	11 ; 700-742	6 ; 267-418
18.1.6	États financiers consolidés	528-688	261-427
18.1.7	Date des dernières informations financières	536-543 ; 700-701	265-271
18.2	Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	689-696	419-426
18.3.2	Autres informations auditées	N/A	N/A
18.3.3	Informations financières non auditées	N/A	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique de distribution de dividendes		
18.5.1	Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	36	N/A
18.5.2	Montant du dividende par action	2 ; 10 ; 36 ; 298 ; 309 ; 322 ; 651	N/A
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	370-373 ; 632 ; 644-648 ; 727-731	372-377
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	N/A
Section 19	Informations complémentaires		
19.1	Informations sur le capital social		
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	34-37 ; 650 ; 733 ; 734 ; 750-752	N/A
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A	N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	34-35 ; 38-39	N/A
19.1.4	Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	N/A
19.1.6	Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	34-35	N/A
19.2	Acte constitutif et statuts		N/A
19.2.1	Registre et objet social	750-757	N/A
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	N/A	N/A
19.2.3	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	35 ; 750-757	N/A
Section 20	Contrats importants	759	N/A
Section 21	Documents disponibles	759	N/A

N/A : non applicable.

(1) Les informations relatives aux événements postérieures à la date du Conseil d'administration du 9 février 2022 ne font pas partie du rapport de gestion.

En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 594 à 646 et 408 à 591, aux pages 644 à 647 et 585 à 592 et aux pages 226 à 253 du Document de référence 2020 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021 sous le n° D.21-0184. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/187401> ;
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 638 à 685 et 448 à 628, aux pages 686 à 689 et 629 à 636 et aux pages 246 à 273 du Document de référence 2021 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2022 sous le n° D.22-0142. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/192553>.

Les parties des Documents de référence n° D.21-0184 et n° D.22-0142 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document d'enregistrement ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-dessus. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Conception et réalisation : **côté corp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Crédits photos : Getty images

Conception couverture et ouvertures de chapitre : Lonsdale

